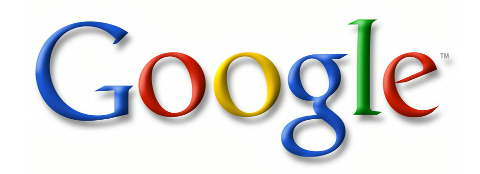
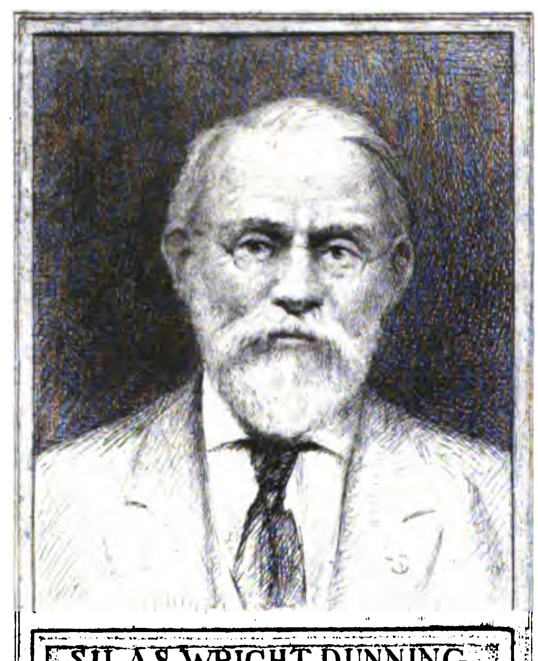
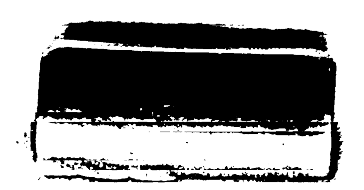






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DIX-NEUVIÈME

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT

6, AVENUE DE SCEAUX, 6.

MÉMOIRES

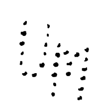
DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DIX-NEUVIÈME



VERSAILLES

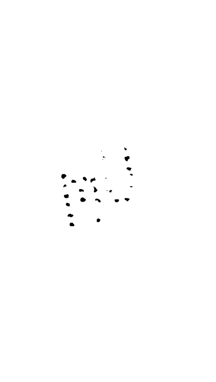
IMPRIMERIE AUBERT, 6, AVENUE DE SCEAUX

EN VENTE CHEZ MARPON ET FLAMMARION

9, RUE SATORY.

—

1895



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1893-1894.

Séance du 10 novembre 1893.

M. Couard, élu président pour l'année 1893-1894, est installé dans ses fonctions et prononce une allocution.

M. Batiffol lit la première partie d'un travail sur *le Châtelet de Paris au* XIV*e siècle*. Des observations sont présentées par MM. Hepp, Rodouan et Cerf.

M. de Bricqueville lit, sous le titre de *Dialogue des Morts*, une causerie entre des instruments de musique aujourd'hui disparus.

Séance du 17 novembre 1893.

M. Batiffol lit la deuxième partie de son travail sur *le Châtelet de Paris au* XIV*e siècle*. Dans cette deuxième partie, il traite particulièrement de la compétence du prévôt de Paris en matière criminelle ainsi que de la procédure suivie au Châtelet.

Séance du 24 novembre 1893.

M. Taphanel continue la lecture de son étude sur *La Beaumelle*.

M. Couard lit quelques notes historiques concernant la paroisse et l'église des Layes située près des *Essarts-le-Roi* (département de Seine-et-Oise). Ces notes, rédigées au XVIIIe siècle, ont pour auteur l'abbé Marinot, curé de la paroisse des Layes.

Séance du 1er décembre 1893.

M. *le chanoine* Gallet rend compte d'un ouvrage récemment publié

par M. l'abbé Jacquemot, curé de Boissy-Saint-Léger, et relatif à la tunique sans couture qui est conservée dans l'église d'Argenteuil et que Jésus-Christ aurait portée.

Des observations sont présentées par MM. Rudelle, Couard et l'abbé Vantroys.

M. Couard entretient la Société du vol des diamants de Mme Du Barry, commis à Louveciennes le 11 janvier 1791, et des démarches faites en Angleterre par Mme Du Barry afin de rentrer en possession de ses diamants.

Des observations sont présentées par M. Paisant.

Séance du 8 décembre 1893.

M. Comte lit une étude sur *Moïse*, drame de Chateaubriand, qui fut représenté pour la première fois à Versailles le 2 octobre 1834.

M. Cossonnet, dans une communication intitulée : un *Monument épigraphique*, rappelle qu'à Versailles, presque à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue Francine, se trouve placée dans le soubassement de la maison n° 46 une pierre provenant de l'église de Guyancourt. Cette pierre porte une inscription relative à la famille des Piédefer, seigneurs de Guyancourt.

Séance du 15 décembre 1893.

M. Hepp rend compte d'un ouvrage publié en 1893 par M. Boris-Minzes, docteur en philosophie, professeur à Sofia, sur la vente des biens nationaux pendant la Révolution française, notamment dans le département de Seine-et-Oise.

Séance du 22 décembre 1893.

M. Léopold Cerf, membre titulaire, fait une analyse et lit divers passages d'une nouvelle étude sur Hoche, publiée par M. Chuquet.

Des observations sont présentées par M. Hepp.

La Société décide qu'elle ne tiendra pas séance le vendredi 29 décembre 1893 et elle ajourne ses réunions au 5 janvier 1894.

Séance du 5 janvier 1894.

M. Léonardon communique à la Société deux Nouvelles du poète espagnol Alarcon, l'une intitulée l'*Ordonnance* et l'autre l'*Afrancesado*.

M. Rodouan lit un chapitre d'un ouvrage publié par M. Gaston de Carné et intitulé *les Pages des Ecuries du Roi.*

Séance du 12 janvier 1894.

La Société délègue M. Comte, membre titulaire, pour la représenter au prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. le trésorier présente le compte du 2me semestre de l'année 1893. Une Commission, composée de MM. Bart, Messines et Hepp, est chargée de l'examen de ce compte.

M. Léonardon communique à la Société un travail intitulé *l'Affaire de la préséance à Londres en 1662* entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur d'Espagne. A l'appui de cette communication, M. Léonardon donne lecture d'un certain nombre de documents tirés des archives du Ministère des Affaires Étrangères.

M. Comte communique à la Société le manuscrit d'une lettre adressée par Voltaire en 1765, à l'abbé de Voisenon.

Séance du 19 janvier 1894.

M. Enjalbert entretient la Société d'un voyage qu'il a fait en Algérie et particulièrement en Kabylie dans le courant de l'année 1893.

Séance du 26 janvier 1894.

M. Enjalbert continue la relation du voyage qu'il a fait en Algérie dans le courant de l'année 1893.

Séance réglementaire du 26 janvier 1894.

La Société approuve le compte présenté par le trésorier pour le 2me semestre de l'année 1893.

La Société, sur la proposition de la Commission réglementaire, adopte le projet de délibération dont la teneur suit:

Art. Ier. — La Société fera paraître tous les ans un volume contenant les discours et les rapports lus dans la séance publique annuelle, le compte rendu des travaux de la dernière année académique, la liste des membres de la Société, celle des membres du Bureau et des Commissions annuelles, des notices nécrologiques sur les sociétaires décédés au cours de l'année académique ou pendant l'année précédente ; des

travaux inédits choisis parmi ceux qui auront fait l'objet de communications; une chronique historique, littéraire et archéologique intéressant particulièrement Versailles et le département.

II. — Ce volume pourra être publié par parties séparées, à savoir : les discours et rapports, le compte rendu des travaux, la liste des membres de la Société, du Bureau et des Commissions ainsi que des notices nécrologiques au mois de janvier sous forme d'annuaire ; les travaux inédits et la chronique de janvier, avril, juillet et octobre sous forme de bulletin trimestriel. La pagination devra permettre de réunir ces différentes parties en un volume.

III. — Cette publication sera faite sous la direction de la Commission intitulée par l'article XXII, § 2, du Règlement et conformément aux paragraphes 3, 4 et 5 du même article.

IV. — Dans l'état des recettes et dépenses dressé par le Bureau pour chaque semestre en conformité de l'article XXXIX du Réglement figurera un crédit spécial affecté à ladite publication et qu'elle ne devra pas excéder.

M. Cossonnet est nommé membre associé ; MM. Aristide Marre, professeur à l'Ecole des langues orientales, et Henri Forgeot, archiviste paléographe, sont nommés membres correspondants.

M. Forgeot est chargé de représenter la Société au prochain Congrès des Sociétés savantes.

Séance du 2 février 1894.

M. Moussoir fait connaître à la Société un volume publié récemment par Art. Roé et qui renferme, sous le titre de *Pingot et moi*, de curieuses scènes de la vie militaire.

Des observations sont présentées par M. Enjalbert.

M. Maurion de Larroche lit un travail intitulé : *Une ancienne coutume méridionale : les Feux de la Saint-Jean.*

Des observations sont présentées par MM. Rodouan, Messines et Cossonnet.

Séance du 9 février 1894.

M. Rodocanachi, membre associé, fait hommage à la Société de deux beaux volumes qu'il vient de publier sur les corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'Empire romain.

M. le docteur Meynier lit un travail sur l'histoire de la ville d'Ornans, en Franche-Comté, pendant la Révolution française.

M. Maurion de Larroche fait une communication intitulée: *Quelques anciennes coutumes de France.*

Séance du 16 février 1894.

M. Couard, président de la Société, prononce l'éloge de M. Dussieux, professeur honoraire à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, décédé à Versailles, le samedi 10 février 1894.

M. Albert Terrade communique à la Société de curieux détails relatifs au vote émis par Philippe Egalité pour la mort de Louis XVI, dans la séance du 19 janvier 1793. Ces détails ont été donnés à M. Terrade par M. Dussieux, qui les tenait de M. Fossé d'Arcos présent à cette séance. Des observations sont faites par plusieurs membres.

M. Couard lit à la Société le testament inédit de Blouin, gouverneur de Versailles, de 1701 à 1729.

Séance du 23 février 1894.

M. Thénard fait une communication intitulée: *Un traité de géographie de la fin du* XVIIe *siècle.*

M. Comte lit à la Société plusieurs morceaux d'un volume de poésie nouvellement publié par M. de Nolhac et intitulé : *Paysages de France et d'Italie.* Ce volume a été couronné par l'Académie française.

M. Couard lit, au nom de M. Bart, une notice sur Jacques Boiceau qui, sous Louis XIII, dessina le parc du château de Versailles. Une discussion s'engage entre plusieurs membres sur l'orthographe du nom de Boiceau qui, selon les uns, doit s'écrire avec un i, et, selon les autres, avec un y.

Séance du 2 mars 1894.

M. Monod lit à la Société un travail intitulé: *Michelet, professeur à l'Ecole Normale supérieure.* Des observations sont présentées par M. l'abbé Vantroys.

M. Rodocanachi, membre associé, fait une communication intitulée : *Les Courtisanes à Rome au temps des Borgia.* Des observations sont présentées par M. l'abbé Vantroys.

Séance du 9 mars 1894.

M. MEYNIER continue la lecture de son histoire de la ville d'Ornans pendant la Révolution française.

M. FLEURY lit une pièce de vers intitulée : *Le dernier songe de Jeanne d'Arc.*

Séance du 16 mars 1894.

M. GABRIEL MONOD donne lecture à la Société d'un travail intitulé : *M. de Bacourt et la duchesse de Dino.*

M. FORGEOT lit à la Société un travail sur l'organisation des municipalités cantonales d'après la constitution de l'an III, en particulier dans l'arrondissement de Rambouillet.

Séance Réglementaire du 16 mars 1894.

La Société, sur la proposition de la Commission Réglementaire, nomme M. Gabriel Monod membre titulaire en remplacement de M. Urbain Guérin, démissionnaire.

MM. GEORGES DE COURCEL et l'abbé GALLET, associés libres, sont nommés membres associés.

La Société, à raison des fêtes de Pâques, s'ajourne au 6 avril.

Séance du 6 avril 1894.

M. GUILLAUME BEER, conseiller général de Seine-et-Oise, est nommé membre associé.

M. MAREUSE communique à la Société une anecdote intitulée : *Un accès d'humeur de Napoléon I*[er]. *La Représentation* de *l'Intrigant*, d'Etienne, le 29 mars 1813.

Des observations sont présentées par MM. Thénard et l'abbé Vantroys.

M. RODOCANACHI lit la 2[e] partie de son travail sur les courtisanes à Rome au temps des Borgia : Des observations sont présentées par M. l'abbé Vantroys et par MM. Batiffol et Rodouan.

Séance du 13 avril 1894.

M. COSSONNET lit un travail intitulé : *Le travail manuel d'Arnault*

d'Andilly à Port-Royal. Des observations sont présentées par MM. BATIFFOL et RODOUAN.

M. THÉNARD fait une communication intitulée : *La date du mariage de Mme de Maintenon et de Louis XIV.* Il déclare partager l'opinion de Voltaire, d'après lequel ce mariage aurait été conclu au commencement de l'année 1686. Peut-être les deux feuillets retirés, en vertu d'une lettre de cachet, du registre des mariages célébrés à la paroisse de Versailles, en 1686, contenaient-ils l'acte de mariage du roi et de Mme de Maintenon.

Séance du 20 avril 1894.

M. DUTILLEUX fait l'analyse et lit plusieurs passages d'un ouvrage de M. l'abbé Thomas sur le château de Rosny. A l'appui de cette communication, M. Dutilleux, aidé de MM. Baudran, membres de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, exécute un certain nombre de projections représentant des vues intérieures et extérieures du château de Rosny, et des sépultures mérovingiennes découvertes aux environs de ce château.

Séance du 27 avril 1894.

M. VALENTIN DE COURCEL est élu membre associé.

M. DE BRICQUEVILLE donne lecture d'un travail sur l'histoire des instruments champêtres au XVIIe et au XVIIIe siècles. Des observations sont présentées par MM. COMTE, THÉNARD, TERRADE, LENOIR et RODOUAN.

M. COUARD, dans une communication intitulée : *Comment naît et finit une légende*, passe en revue les différentes relations déjà publiées sur l'enfance du général Hoche. Il donne ensuite lecture d'une relation encore inédite des premières années de Hoche, relation rédigée en 1798 par l'un de ses oncles, à la demande de la municipalité de Versailles.

Séance Réglementaire du 27 avril 1894.

La Société autorise M. VALENTIN DE COURCEL, élu membre associé dans la séance de ce jour, à racheter sa cotisation semestrielle moyennant le versement d'un capital de deux cents francs, lequel sera placé en rente 3 °/o sur l'Etat.

M. le Président rappelle à la Société que, M. Catillon ayant donné sa démission de trésorier et de membre titulaire et ayant

repris le rang d'associé, il y a lieu de pourvoir à son remplacement comme titulaire et de nommer à sa place un nouveau trésorier. M. Hermann, membre associé libre, est élu, au scrutin secret, membre titulaire et trésorier en remplacement de M. Catillon.

La Société confère par acclamation à M. Catillon le titre de trésorier honoraire et décide qu'il lui sera remis une médaille portant cette inscription : *A M. Catillon, son trésorier, la Société reconnaissante, 1878-1894.*

La Société, sur la proposition de M. Comte, décide de donner une audition de l'hymne grec à Apollon de Delphes. Elle charge des détails de l'exécution une commission composée de MM. Comte, Moussoir, Renaud, l'abbé Vantroys, de Bricqueville.

Séance du 4 mai 1894.

M. Batiffol communique à la Société deux thèses de médecine relatives à la salubrité de Versailles et publiées l'une en 1687, par le docteur Warin, l'autre en 1778, par Pierre Laservolle, également docteur en médecine.

Des observations sont présentées par divers membres, et par une personne étrangère, M. Rey-Lescure, de Montauban, qui assistait à la séance.

M. Thénard donne lecture d'un document duquel il résulte que Pasquier, conseiller au Parlement, aurait reçu 60,000 livres de Louis XV au sujet du procès de Lally-Tollendal.

Séance du 11 mai 1894.

Dans une communication intitulée : *Querelle de savants*, M. Pierret raconte la polémique survenue en 1867 entre Mariette Bey et un érudit allemand, M. du Mickel, au sujet de la découverte de la table d'Abydos, ainsi que la querelle qui s'est élevée entre François Lenormand et M. de Chabas l'Egyptologue.

M. Thénard, reprenant une communication faite par lui dans la séance du 13 avril dernier, déclare qu'il a retrouvé dans les mémoires du marquis de Sourches, le motif qui, en 1686, a fait supprimer par lettre de cachet deux feuillets du registre des naissances, mariages et décès de la paroisse de Versailles. Ce motif est étranger au mariage de Louis XIV et de Mme de Maintenon. La suppression de ces feuillets a été

ordonnée par le Roi parce que Mlle de Levinstein, en épousant Dangeau, avait pris indûment dans l'acte de mariage le titre de princesse de Bavière.

La Société décide qu'elle ne tiendra pas séance le 18 mai, vendredi de la Pentecôte.

Séance du 25 mai 1894.

M. de Nolhac rend compte à la Société d'un volume nouvellement publié par M. Masson et intitulé: *Napoléon chez lui.*

M. Taphanel continue la lecture de son étude sur *La Beaumelle*.

Séance extraordinaire du 29 mai 1894
au Grand Théâtre de Versailles.

Le mardi 29 mai 1894, la Société a donné une audition de *l'Hymne grec à Apollon de Delphes*, au Grand Théâtre de Versailles, Le Grand Théâtre avait été mis gratuitement à la disposition de la Société par MM. Lagrange, ses directeurs.

Les portes du théâtre ont été ouvertes à 8 heures, et la salle a été remplie en peu d'instants.

M. Théodore Reinach, docteur ès-lettres, a fait une remarquable conférence sur la musique grecque et sur l'hymne à Apollon. Il a été fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements.

L'hymne à Apollon a été chanté par Mme Rémacle, d'abord en grec, puis en français. Une véritable ovation a été faite à cette artiste et une corbeille de fleurs lui a été offerte au nom de la Société, aux applaudissements de l'auditoire.

M. César Franck, harpiste, et M. Boëlmann, organiste, ont, pour cette audition, prêté à la Société un concours qui a été fort apprécié.

Séance du 8 juin 1894.

M. Terrade lit une relation des fêtes franco-russes à Versailles, relation qu'il a rédigée avec M. Mazinghien, et qu'il se propose de publier très prochainement.

Séance du 15 juin 1894

M. Maquet lit un travail intitulé : *Fleurs du Val ; légende du vieux Marly.*

M. PAISANT fait une communication sur l'organisation des biens de famille insaisissables.

Séance du 22 juin 1894.

M. THÉNARD fait à la Société deux communications, l'une relative à la question de savoir si Talleyrand a parodié, chez lui, en 1790, l'office de la fédération, l'autre concernant l'inhumation d'une protestante à Versailles en 1783.

M. le pasteur MESSINES lit une poésie intitulée: *l'Etoile filante.*

Séance du 29 juin 1894.

M. le Président prononce l'allocution suivante:

Messieurs et chers Confrères,

Nous sommes presque au lendemain du jour où la France et l'étranger ont appris avec stupeur et indignation l'épouvantable attentat qui a coûté la vie au premier magistrat de la République.

Dans ces tristes circonstances, la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise tient à s'associer à la douleur générale. Votre bureau vous propose donc, certain d'être l'interprète de vos sentiments, de lever la séance en signe de deuil.

Messieurs, la séance est levée.

Séance du 5 juillet 1894.

M. le pasteur MESSINES lit un travail intitulé: *La Législation de l'Enfance sous l'ancien Régime*, d'après un travail récemment publié par M. BONSEN, avocat à la Cour d'Appel.

Séance du 13 juillet 1894.

Le trésorier présente le compte des recettes et dépenses du 1er semestre de l'année 1894. Une commission, composée de MM. Bart, Hepp et Messines, est chargée de l'examen de ce compte.

M. TAPHANEL continue la lecture de son étude sur *La Beaumelle.*

Séance du 20 juillet 1894.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Victor Lambinet, membre titulaire, décédé, à l'âge de 80 ans, le 20 juillet 1894,

rue Neuve, n° 35, en son hôtel. Les regrets unanimes de la Société accueillent cette communication.

M. DE NOLHAC rend compte à la Société d'un travail récemment publié par M. GABRIEL MONOD et intitulé : *Les Maîtres de l'Histoire*; *Renan*, *Taine*, *Michelet*.

M. TAPHANEL continue la lecture de son travail sur *La Beaumelle*.

Séance réglementaire du 27 juillet 1894.

La Société, sur la proposition de la Commission de comptabilité, approuve à l'unanimité le compte présenté par le trésorier pour les recettes et dépenses du 1er semestre de l'année 1894.

La Société, sur la proposition de la Commission règlementaire, supprime la classe des membres associés libres et porte de cinq à neuf le nombre des membres de la Commission des Mémoires.

M. CATILLON, trésorier honoraire et membre associé, est réélu membre titulaire en remplacement de M. Lambinet, décédé.

La Société, après avoir entendu le rapport de la Commission des prix de vertu, décerne le prix Courteville (prix de piété filiale), à Mme Louise Ardoin, de Versailles ; elle décide qu'il n'y a pas lieu pour cette année de décerner le prix Caron.

La Société procède à l'élection du Bureau et des Commissions pour l'année 1894-1895. M. le pasteur Messines est élu président; MM. de Nolhac et Coüard, vice-présidents ; MM. Rodouan, Simon et Léonardon, secrétaires adjoints ; M. Hermann, trésorier ; M. Taphanel, conservateur de la bibliothèque et des objets d'art; MM. Pierret, Bart, Hepp, Taphanel et Moussoir, membres de la Commission réglementaire; MM. Pierret, Hepp, Taphanel, membres de la Commission du prix de vertu; MM. Hepp, Simon, Taphanel, Pierret, Léonardon, Coüard, Cerf, Monod, Moussoir, membres de la Commission des Mémoires.

La Société entre en vacances.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 3 NOVEMBRE 1894

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EDOUARD LEFEBVRE

MAIRE DE VERSAILLES,
L'UN DES PRÉSIDENTS D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Discours de M. E. COÜARD

PRÉSIDENT ANNUEL

INSTALLATION ET OUVERTURE, A VERSAILLES, DE L'ÉCOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT, 1795-1796.

MESDAMES, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

De nos jours, plus que jamais, tout ce qui touche à l'histoire de l'enseignement dans notre pays, institutions, méthodes, résultats, statistiques, jouit du privilège, fort enviable, d'éveiller l'attention et d'exciter l'intérêt.

Pourquoi cette pensée me vint-elle à l'esprit quand notre vigilant Secrétaire me rappela qu'aux termes de notre règlement, — si louable à tant d'égards, — le Président annuel dont les pouvoirs vont expirer est tenu, le jour de notre séance solennelle, de faire à ses collègues, devant ce brillant et sympathique auditoire, une dernière communication ? C'est ce que je ne saurais dire. Mais, puisque vous deviez être les victimes d'un ordre de choses auquel je n'ai qu'à me conformer, n'ayant — et pour cause — contribué en rien à l'établir, il me sembla qu'il y aurait peut-être profit à vous entretenir ce soir d'une institution qui, à la fin du siècle dernier et au commencement du

nôtre, eut son siège à Versailles, et à laquelle, cependant, aucune monographie spéciale n'a été, je crois, consacrée jusqu'ici. Je veux parler de l'Ecole centrale du département de Seine-et-Oise.

Rassurez-vous d'ailleurs. Mon intention n'est nullement de vous présenter une histoire complète de cet établissement. Je m'estimerai déjà fort heureux si je puis, sans trop fatiguer votre bienveillante attention, vous montrer ce qu'il fut à ses débuts et vous faire assister à son ouverture.

La création des Écoles centrales de départements, destinées dans la pensée du législateur à remplacer les anciens collèges, est, vous le savez, l'œuvre de la Convention. Elle correspondait au besoin d'organiser le second degré d'enseignement, ce que nous appelons l'enseignement secondaire. A cet effet, la loi du 7 ventôse an III (25 février 1795) instituait une École centrale par trois cent mille habitants. Chacune de ces écoles comprendrait quatorze chaires, dont les titulaires seraient élus par un jury central d'instruction. La nomination ainsi faite devait être soumise à l'approbation des administrateurs du Département. Paris recevrait cinq de ces écoles; les départements, quatre-vingt-seize.

Chose intéressante à noter, on n'avait pas attendu à Versailles le vote de la loi pour se préoccuper de cette grave question de l'enseignement secondaire. Dès le 22 février, en effet, le District avait chargé deux commissaires de lui soumettre un rapport « sur les moyens de faire tourner au profit de l'instruction publique les monuments des arts déposés au Palais ». La conclusion de ce rapport, déposé quelques jours après, tendait à la « création d'un Muséum national d'éducation publique dans le Palais national ». La commune de Versailles, demandait-on, sera désignée pour être le siège d'une des Écoles centrales, et celle-ci sera établie au Palais. La chapelle, les constructions qui en dépendent et les artistes qui y sont employés formeront auprès de cette école un Conservatoire de musique. Quant aux divers bâtiments, ils seront utilisés de la manière suivante. Le rez-de-chaussée sera réservé pour les machines, les statues de grande proportion, les expériences de chimie, les ateliers de tout genre qu'exige l'institution des Écoles centrales. Le premier étage recevra la bibliothèque, les tableaux, les statues de moyenne grandeur, le cabinet d'histoire naturelle, les tapisseries et autres objets qui doivent rester exposés aux

regards du public. Au second étage, on rangera les objets qui ne sont pas susceptibles d'être mis en évidence. Le Potager sera réservé pour servir à l'étude de la botanique et à l'éducation des plantes. Enfin, dans le parc, l'allée du Mail sera convertie en une lice pour les exercices gymnastiques et militaires. Tels étaient les désirs exprimés par l'administration.

Le décret du 7 avril 1795 y donna satisfaction, en partie du moins. Versailles se trouvait en effet désigné pour recevoir une Ecole centrale et, bientôt après, Baraillon, l'un des Représentants du peuple chargés de l'organisation de l'instruction dans les départements, arrivait en cette ville, où il prenait, le 27, un arrêté aux termes duquel, « désirant répondre à la vive sollicitude de la Convention nationale et à l'impatience de la cité entière », il décidait que l'École centrale du département de Seine-et-Oise serait en pleine activité le 20 mai 1795. En conséquence, le jury central d'instruction procéderait sous trois jours à la nomination des professeurs. Dans les dix jours de la notification, l'administration du département ratifierait ou rejetterait les nominations; son silence équivaudrait à une approbation. L'école était placée dans les deux ailes du château dites ailes des Ministres, « sauf la physique et la chimie, qui seraient provisoirement enseignées dans le logement de la ci-devant femme de Stanislas-Xavier », c'est-à-dire dans l'appartement de la comtesse de Provence. Les professeurs et employés étaient logés dans les mêmes bâtiments. De plus, le Potager demeurait consacré à la collection et à la culture des plantes, arbres, arbustes indigènes et exotiques ainsi qu'à l'enseignement de la botanique. On devait dans ce but retirer des serres et des jardins de Trianon tout ce qui semblait être utile; Antoine Richard, nommé jardinier en chef du jardin botanique, ferait le nécessaire. Enfin, étaient mis à la disposition du jury central tous les vases, ustensiles de chimie, instruments de physique et de chirurgie, tous les modèles et machines d'arts et métiers, toutes les pièces d'histoire naturelle, les livres, estampes et gravures appartenant à la nation, pour former le laboratoire de chimie, les cabinets d'histoire naturelle, les collections et la bibliothèque.

La date de l'ouverture de l'Ecole centrale étant ainsi fixée au 20 mai 1795, on avait à peu près trois semaines pour s'installer dans les bâtiments, organiser les locaux, recruter les professeurs. C'était bien peu,

même avec la meilleure volonté du monde. Peut-être, à la rigueur, l'installation matérielle aurait-elle pu être suffisamment avancée, mais comment, dans un laps de temps aussi court, recruter un personnel de quatorze citoyens dont le savoir fût parfaitement connu ou dûment constaté ? Car il y a quatorze chaires à pourvoir : chaire de mathématiques, — chaire de physique et de chimie expérimentales, — chaire d'histoire naturelle, — chaire d'agriculture et de commerce, — chaire de méthode des sciences ou logique et analyse des sensations et des idées, — chaire d'économie politique et de législation, — chaire d'histoire philosophique des peuples, — chaire d'hygiène, — chaire d'arts et métiers, — chaire de grammaire générale, — chaire de belles lettres, — chaire de langues anciennes, — chaire de langues vivantes, — chaire des arts du dessin.

Le jury central, qui avait à faire les nominations, se heurtait, et c'est lui-même qui le constate, à de très sérieux obstacles. « Vous seriez dans l'erreur », écrivait-il au Département, « si vous pensiez qu'il y ait et qu'il puisse y avoir ici affluence de candidats bien dignes pour la plupart des places, car premièrement ce ne seront pas des personnes d'un mérite très distingué qui quitteront Paris pour venir à Versailles, (remarquez bien, Mesdames et Messieurs, que ces détails se rapportent à l'année 1795 et que les temps sont bien changés,) Paris leur présentant toujours plus de ressources à mille égards, et, secondement, l'accumulation de plusieurs genres de connaissances, rarement réunies dans le même sujet, y est encore un obstacle. On trouvera cent personnes en état d'enseigner la langue latine, et à peine une sur cent qui possède à la fois le latin et le grec. On ne trouvera que très difficilement un homme qui soit à la fois chimiste et versé dans la physique expérimentale, qui exige aujourd'hui des connaissances de géométrie, de mécanique et autres. La morale cumulée avec la législation se trouvera rarement dans la même tête, et ainsi de plusieurs autres ». Car le jury de Seine-et-Oise fait les choses avec la plus grande conscience. « Nos nominations », ce sont encore ses propres expressions que je cite, « nos nominations sont fondées sur la connaissance de la capacité ou des talents des sujets sur lesquels nos suffrages se sont fixés. Cette connaissance, nous l'avons acquise, et elle a pour base soit des ouvrages connus et qui ont l'estime publique, soit une réputation acquise dans l'enseignement, soit enfin

l'examen personnel auquel nous avons soumis ceux qui n'avaient pas de pareils titres à invoquer, c'est-à-dire en les mettant à même de discourir en notre présence, comme ils le feraient dans une leçon, sur la science ou l'art qu'ils se proposent d'enseigner, de manière à opérer en nous la conviction de leur mérite ».

Vous ne serez donc pas surpris, Messieurs, quand je vous dirai que l'arrêté du Représentant du peuple ne reçut pas son exécution, car elle ne pouvait pas la recevoir, en ce qui concerne la date de l'ouverture de l'Ecole centrale. Non seulement l'institution n'était pas en pleine activité le 20 mai 1795, mais c'est à peine si à la date du 27 du même mois neuf chaires sur quatorze étaient pourvues de sujets. Or, pendant que le jury faisait les plus louables efforts pour compléter le personnel enseignant, pendant que, de son côté, l'inspecteur du Palais national pressait l'exécution des travaux entrepris dans les ailes des Ministres, il arriva que des instructions furent transmises de Paris prescrivant de surseoir à toute opération : il y avait en effet tout lieu de croire que l'organisation des Ecoles centrales, encore en voie de formation, allait être sensiblement modifiée.

Ce fut la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) qui introduisit ces modifications dont il importe de signaler au moins les plus importantes. Au lieu d'une Ecole centrale par trois cent mille habitants, il y en aura une par département, et le nombre de quatorze chaises sera ramené à neuf. De plus, l'enseignement sera divisé en trois sections, comprenant : la première, le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes ; la seconde, les mathématiques, la physique et la chimie ; la troisième, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire, la législation. Les élèves ne seront admis aux cours de la première section qu'après l'âge de douze ans ; aux cours de la seconde qu'à l'âge de quatorze ans accomplis ; aux cours de la troisième qu'à l'âge minimum de seize ans. Ils auront à payer par an une rétribution de vingt livres.

Avec la nouvelle loi disparaissaient donc les chaires d'agriculture et de commerce, de méthode des sciences ou logique, d'hygiène, d'arts et métiers, de langues vivantes. La suppression de cette dernière chaire fut tout particulièrement regrettée à Versailles, et je me reprocherais de ne pas vous exposer les considérations que faisaient alors valoir les habitants de notre ville pour obtenir qu'elle fût rétablie. « L'étude des

langues latine et grecque », disaient-ils, « est sans doute utile, surtout la première, pour ceux qui aspirent à courir la carrière de la littérature et des sciences. Mais, environnés de peuples avec lesquels nous avons de nombreuses relations tant politiques que commerciales et même littéraires, ne devons-nous pas regarder comme plus importante encore l'étude de quelques-unes de leurs langues? L'allemande et l'anglaise semblent être celles qu'il importe aujourd'hui le plus de connaître non seulement à nos littérateurs, mais à nos commerçants et à nos militaires ». L'administration départementale partageait, du reste, cette manière de voir. Considérant « qu'il est d'autant plus convenable d'établir dans l'Ecole centrale de Seine-et-Oise une chaire d'allemand et d'anglais que la plupart des négociants de ce département ont leurs principales correspondances commerciales en Allemagne et en Angleterre, que cet établissement leur procurera la facilité de faire apprendre à leurs enfants les langues de ces peuples, faits par la nature et leur voisinage de la France pour être nos amis dans tous les temps, abstraction faite des causes qui divisent momentanément leurs gouvernements respectifs et le nôtre et qui ne devraient influer en rien sur les relations des peuples », elle pria, mais inutilement, le ministre de l'Intérieur de solliciter du Corps législatif l'autorisation nécessaire à la création d'une chaire de langues vivantes.

Le jury central se remit donc à l'œuvre, et tout d'abord il eut à s'occuper à nouveau du recrutement des maîtres. Cette partie de sa tâche lui fut un peu simplifiée. Le ministre de l'Intérieur, en effet, ayant estimé « que les professeurs nommés antérieurement, et dont les chaires avaient été maintenues par la loi du 3 brumaire, devaient conserver leurs places, à moins que l'administration n'eût des reproches à faire contre leurs mœurs, leurs talents ou leur patriotisme », il se trouva que quatre chaires sur neuf étaient déjà remplies, celle de dessin par André Pernot, celle d'histoire naturelle par Antoine-Nicolas Duchesne, celle de langues anciennes par Pierre Lavau, celle de grammaire générale par Jean Rochepont. Le jury choisit pour occuper les autres les citoyens Thuillier, Fréville, Dellard et Massieu, et appela au poste de bibliothécaire de l'Ecole François-Hippolyte Paillet. Quelques mots sur chacun d'eux vous renseigneront sur leur passé.

André Pernot était né à Versailles et avait alors trente ans. Il avait étudié à « la ci-devant Académie de Paris et dans l'atelier du citoyen

David ». En le nommant, l'administration rendait hommage au « dessinateur et au peintre versé dans l'architecture et la perspective ».

Antoine-Nicolas Duchesne était un peu plus âgé que lui, car il était né en 1747. Après avoir exercé, ou tout en exerçant, sous l'ancien régime, les offices de prévôt des bâtiments du Roi et de contrôleur de la maison de Madame, il avait senti naître en lui le goût de la botanique et s'était adonné à l'étude de cette science dans les jardins de Trianon. Il avait même fait diverses expériences de culture et publié un certain nombre de travaux estimés. En 1795, le district de Versailles l'avait compris au nombre des sujets envoyés à Paris pour y suivre les cours de l'Ecole normale, — cette première Ecole normale, dont le centenaire sera célébré l'an prochain, — et il en était revenu portant des lettres de recommandation signées de Lacépède, Lamarck, Sicard, Jussieu, Daubenton, Geoffroy-Saint-Hilaire. « Le choix qu'on a fait du citoyen Duchesne », écrivait l'abbé Sicard, « sera pleinement justifié par le succès avec lequel ce professeur estimable s'acquittera de sa fonction ».

Pierre-François Lavau jouissait, avant la Révolution, du prieuré-cure de Chauffour-lez-Etrechy. Quand il quitta cette commune en 1793, aux jours de la Terreur, il vint se fixer à Paris, où il obtint dans les bureaux de l'administration un emploi qui lui permit de vivre jusqu'à la création des Ecoles centrales. Il avait quarante et un ans quand ses nouvelles fonctions l'amenèrent à Versailles.

Pierre-Denis Thuillier, qui devait professer les mathématiques, avait déjà fourni une longue carrière, car il était né en 1730. Dès sa jeunesse il s'était livré à l'étude des sciences exactes et, en particulier, à celle de l'astronomie. C'est à ce titre qu'il avait reçu de l'Etat, en 1760, la mission d'aller observer aux Grandes-Indes le passage de Vénus sur le disque du soleil. En 1768, nous le trouvons à Versailles enseignant les mathématiques aux pages de la Petite-Ecurie, et, quand cette charge fut réformée, il obtint, après vingt ans de services, une pension de 1.500 livres.

Antoine-Joseph Dellard, chargé du cours de physique et de chimie, avait trente-sept ans. Après avoir étudié la philosophie à Poitiers, après avoir été curé de Saint-Pierre-Livron, puis, au début de la Révolution, vicaire épiscopal de l'église cathédrale de Cahors, il s'était rendu à Paris pour être l'un des élèves de l'Ecole normale.

Jean Rochepont était originaire du département du Cher. Son existence avait été singulièrement agitée. Notons seulement qu'il avait fait ses études en partie à Bourges, où il était né vers 1746, en partie à Paris, qu'il avait pris le titre de docteur et embrassé l'état ecclésiastique. Puis il avait été nommé censeur royal et s'était fait connaître dans le monde des lettres en collaborant à des journaux et en publiant de nombreux ouvrages. Enfin, détail à relever, il s'était trouvé mêlé, en 1789, à l'affaire des troubles du faubourg Saint-Antoine et du pillage de la manufacture de Réveillon. On l'appelait alors l'abbé Roy.

Pierre Dolivier, qui allait occuper la chaire d'histoire, était lui aussi un ancien membre du clergé. Il avait été curé de Mauchamps près Etampes, et il approchait de la cinquantaine, étant né en 1746, quand les Écoles centrales furent établies.

François Fréville, pourvu de la chaire de belles-lettres, avait aisément réuni les suffrages du jury central, qui avait vu en lui « un homme de lettres dont le talent était constaté par divers ouvrages de littérature et de morale, et qui exerçait avec distinction et succès ce art si utile depuis plus de quinze ans ».

Jean-Baptiste Massieu, appelé à celle de législation, était présenté par le jury comme un « homme de lettres, très connu par une excellente traduction des œuvres de Lucien, et auteur de différents autres écrits tant littéraires que relatifs à la politique et au gouvernement ». L'administration départementale approuvait ce choix, « considérant que les lumières et les connaissances du citoyen Massieu lui étaient parfaitement connues, qu'elle ne pouvait douter de ses talents dans l'art d'enseigner, puisqu'il avait professé tant à Vernon qu'à Nancy, et qu'il s'était constamment occupé de l'étude des sciences, des lettres et des arts ». Ajoutons qu'à l'époque de la Révolution, Jean-Baptiste Massieu, curé de Cergy en 1789, avait été député à la Constituante, puis, en 1791, évêque constitutionnel du département de l'Oise, qui l'avait envoyé siéger à la Convention.

François-Hippolyte Paillet, bibliothécaire, était un enfant de Versailles, où il était né en 1759. Il figurait avant la Révolution parmi le personnel du collège d'Harcourt à Paris, « où il avait le grade de maître de chambre ». Puis, en 1791, il s'occupa spécialement de l'éducation d'un élève qui lui était confié, et, un peu plus tard, le district de Versailles le nomma commissaire au dépouillement des biblio-

thèques comprises dans les domaines confisqués et déclarés biens nationaux. Devenu ensuite membre de la Commission des Arts du département pour la partie bibliographique et littéraire, il exerçait encore cet emploi quand le jury central le choisit comme conservateur de la bibliothèque de l'École.

Ces nominations, soulevant plus d'une difficulté, avaient demandé un temps assez long ; ainsi les dernières — celles de Massieu et de Paillet — n'étaient faites qu'en août et en octobre 1796. Mais on n'avait pas attendu jusque-là pour procéder à l'ouverture de l'Ecole centrale, à l'installation de laquelle les deux ailes des Ministres avaient été définitivement affectées. Dès le mois d'avril précédent, des affiches placardées dans les différents quartiers de la ville annonçaient que les dispositions de la loi du 3 brumaire concernant l'instruction publique allaient être mises en vigueur. On y lisait cette phrase : « Citoyens, l'Ecole centrale de ce département va s'ouvrir le 1er prairial — 20 mai — prochain, à Versailles, au Palais National. Sans doute la beauté et la salubrité de cette commune, la collection des monumens précieux qu'elle offre à l'esprit ardent et avide de la jeunesse y attireront de nombreux élèves. Ceux-ci trouveront dans leurs professeurs des hommes dont le zèle égalera les lumières et de qui l'administration attend les soins les plus efficaces pour perfectionner l'éducation de ceux qui suivront leurs cours ». L'inauguration cependant ne se fit pas au jour indiqué et dut être remise au 1er messidor — 19 juin. — La cérémonie officielle eut lieu au Palais, dans la salle des Gardes ; l'administration avait invité à y prendre part toutes les autorités constituées, les membres des tribunaux, le général commandant et son état-major, ainsi que l'élite de la population versaillaise.

Le président de l'administration départementale, le citoyen Lépicier, ouvrit la séance en prononçant un discours dont il vous sera peut-être agréable de connaître le texte demeuré manuscrit.

« Citoyens,

« C'est lorsque la nature commence à se développer que l'art vient, appelé par elle, perfectionner ses productions et la rendre plus féconde. C'est au premier âge de l'homme que la main ingénieuse et savante de l'expérience grave avec succès dans son âme le caractère des vertus et dirige ses goûts vers les sciences et les talents utiles.

C'est lorsque la République renaît sur le sol trop longtemps avili où nous avons porté les chaînes de l'esclavage, c'est dans le berceau de la liberté encore environné des débris animés du trône que s'élève aujourd'hui cette colonne inébranlable sur laquelle la liberté a placé son plus solide appui. L'instruction publique exerce en ce jour ses premiers mouvements et le genre humain marche à sa perfection. Dégagées des liens qui naguères resserraient leur carrière, les sciences vont étendre leur sphère immense, et, victorieuses des préjugés, libres de ménagemens, d'égards et de crainte, elles cessent d'être rivales pour se confondre dans le sein de la philosophie, leur commune mère, privée trop longtemps de ses enfants dénaturés. Rapprochées de leur origine, les sciences vont reprendre dans leur source pure la constitution robuste qu'elles avaient laissé s'affaiblir en traversant des siècles de corruption. Eloignant d'elles ce faux éclat, ces ornemens efféminés sous lesquels un luxe trompeur les avait ensevelies, elles abandonnent aux peuples asservis ces guirlandes éphémères, et c'est avec un rameau de chêne ou de laurier qu'elles se présentent chez un peuple libre et victorieux.

« En vain le législateur aurait-il épuisé les sources du génie pour donner aux hommes la facilité de multiplier leurs connaissances, son but serait manqué, il n'aurait rien fait pour la chose publique si la postérité tout entière ne devait trouver dans cette institution le premier des bienfaits, la perfection de l'ordre social, l'habitude de la vertu et l'affermissement de la République. Les mœurs doivent nécessairement changer lorsque, par un nouvel ordre de choses, les hommes passent pour ainsi dire dans une autre hémisphère, et les talens employés tour à tour à dérober ou illustrer le vice ne peuvent plus exister que pour le proscrire et perpétuer les grandes actions en les immortalisant. Le premier aliment, la soif des arts, chez un peuple républicain, c'est l'utilité commune ; toute autre ambition est coupable : elle ne peut qu'énerver l'âme et démoraliser les citoyens. Quel sentiment différent éprouve l'homme oisif, lorsque parcourant, non loin de cette enceinte, les chefs-d'œuvre des disciples de Praxitelle, il quitte la statue d'une Bacchante pour fixer le monument élevé à l'héroïsme d'Arria ! Là, les attraits de la licence agitaient mollement ses feus et l'appelaient au désordre; la patrie était oubliée. Ici, son âme s'élève, elle s'enflamme à l'aspect de ce républicain, victime de la

tyrannie du stupide et cruel époux de Messaline. Le courage et le dévouement de la fière et sensible Arria rappellent à sa pensée des idées sublimes, et son cœur élève un autel à la tendresse conjugale et à l'amour de la liberté.

« Tel est, citoyens, et chacun de nous l'a senti, tel est l'effet de la direction des sciences que, nécessaires à un peuple policé, elles doivent y maintenir l'énergie, retracer partout ses devoirs et ses droits, l'appeler à la vertu et réparer du moins chaque jour ce que chaque jour nous abandonnons à la perversité. Hors de cette voie leur existence est funeste, leur approche est mortelle, elles n'ont plus pour compagne que la dissimulation, l'artifice, la ruse. Ce sont autant de Circé, qui, filles du Soleil, ont réprouvé leur auteur et distillent dans les ténèbres les poisons qui égarent les humains.

« Citoyens professeurs, une nouvelle et vaste carrière est ouverte à vos talents, à vos vertus civiques et privées. Vous allez être les créateurs d'un monde nouveau : à quelles destinées sublimes vous êtes appelés ! Premiers instituteurs d'un peuple républicain, il vous faut ou acquérir une gloire immortelle ou dévouer votre mémoire au scandale de la postérité. Vous n'avez pas, comme la plupart de ceux qui ont enseigné, vous n'avez pas même la perspective d'un oubli consolateur. Vos noms seront tracés à la tête des annales d'un peuple qui commence son histoire. Ses premiers regards seront fixés sur vous et, nous nous honorons de le présager, vous partagerez aussi les premiers hommages de sa reconnaissance.

« Mais combien vont être pénibles vos premiers essais ! Vous avez pu mesurer l'étendue de vos travaux immenses, mais vous n'êtes pas assurés d'avoir prévu tous les écueils. Dans les temps que nous avons vus s'écouler, c'était assez d'avoir suivi la méthode, d'atteindre les stations périodiques et, après un laps indiqué, de lancer ses élèves et rentrer soi-même dans la tourbe commune. C'était assez d'orner l'esprit de l'analyse des sciences et, quel que dût être leur usage, on pensait que le disciple et le maître avaient rempli leur tâche. Attachés spécialement à l'intérêt public, vous allez quitter ces chemins stériles où, sur les pas de son guide, le voyageur cueillait quelques fleurs, prémices éclatans de fruits presque toujours avortés ; ce ne sera plus à l'esprit ou à la mémoire, ce sera au jugement que vont se dérouler les secrets des sciences. Vos sollicitudes se fixeront sur chacun de

ceux qui s'attacheront à vos préceptes, vous les suivrez dans les développements des connaissances acquises auprès de vous ; vous ne voudrez pas ignorer s'ils les appliquent à des sujets louables, et, si par quelque condescendance pour les caprices des siècles passés ils s'éloignaient du vrai beau, votre ascendant, vos vertus, vos conseils, votre aménité les ramèneront à un plus digne emploi de leurs études. Enfin, citoyens professeurs, il faut que, par vos soins, l'instruction publique et ses effets deviennent une propriété nationale. C'est dans cette confiance que nous vous livrons ce que nous avons de plus précieux et de plus cher, l'espérance de la patrie. C'est dans cette confiance que, renonçant en quelque sorte aux droits de la nature pour consacrer au vœu de la société, le père vous dit : Prends mon fils, rends-le digne de la liberté, qui m'a coûté tant de sacrifices, dis-lui que pour elle j'ai versé avec délices le même sang qui circule dans tes veines, fais qu'abhorrant la tyrannie, son seul aspect fasse trembler l'oppresseur qui tenterait de l'asservir, que son dévouement et sa sagesse préservent son pays des fléaux de la guerre et des entreprises des rois, que son courage et ses talents renouvellent au besoin les triomphes de Jemmapes, de Fleurus et les prodiges de Lodi ! »

Puis les citoyens Montucla, membre du jury central, et Rochepont, professeur à l'Ecole, prirent tour à tour la parole. Ils firent, « au milieu des applaudissements », des discours dans lesquels « ils développaient les avantages que la société doit attendre de l'instruction publique, et les moyens qu'ils se proposaient d'employer pour démontrer à leurs élèves les sciences qu'ils devaient enseigner ».

C'était l'ouverture solennelle, à laquelle allait succéder, le 9 juillet 1796, l'ouverture active. Mais, comme à cette époque de l'année on songe plutôt à prendre des vacances qu'à se remettre au travail, les cours durèrent seulement quelques semaines et ne se prolongèrent pas au-delà du 17 août. 52 élèves avaient suivi le cours de dessin, 30 celui d'histoire naturelle, 60 celui de langues anciennes, 50 celui de mathématiques, 20 celui de grammaire générale, 10 celui de belles-lettres. Aucun ne s'était fait inscrire pour le cours d'histoire ; celui de législation n'avait pu commencer faute de professeur ; enfin l'absence de machines et d'instruments avait contraint le professeur de physique et de chimie d'ajourner ses leçons.

Les mêmes inconvénients ne devaient pas se reproduire à la rentrée,

dont la date était fixée au 1er brumaire an V, 22 octobre 1796. En vue de cette réouverture, les professeurs adressèrent « aux pères et mères de famille habitant le département de Seine-et-Oise » un avis, — nous dirions aussi un prospectus, — dans lequel ils leur faisaient connaître le mode d'enseignement de l'École et l'ordre des leçons. Ce programme est curieux à consulter.

André Pernot enseignera l'ostéologie, la myologie, les proportions, la perspective et le dessin.

Antoine-Nicolas Duchesne présentera et expliquera des tableaux analytiques contenant : la nature et l'origine des substances employées comme aliments, comme remèdes ou comme matières premières des arts et métiers; la distribution des chaînes de montagnes et celle des mers et des rivières, la disposition des matières minérales, l'examen de leur nature et de leurs combinaisons; l'organisation des êtres vivants, végétaux ou animaux, et l'influence des soins de l'homme sur cette partie de la nature; les rapports de conformation entre les êtres de différentes espèces.

Pierre-François Lavau exposera les principes des langues grecque et latine appliqués aux éléments de la grammaire. Il expliquera, « en faveur » des élèves qui commencent la langue latine, l'Abrégé d'histoire romaine d'*Aurélius Victor* et les Fables de *Phèdre*. Les élèves plus avancés traduiront la guerre de Jugurtha par *Salluste*, les Commentaires de *César* et les Géorgiques de *Virgile*. « Quant à la langue grecque, tous se trouvant au même rang »; c'est-à-dire, pour qui lit entre les lignes, tous étant dans la même ignorance « un mouvement uniforme dirigera cette opération. Les principes une fois bien saisis et la syntaxe mise en action, le professeur expliquera les Dialogues de *Lucien* et le premier livre de l'*Iliade* ».

Pierre-Denis Thuillier enseignera le calcul, la géométrie, la levée des plans, le nivellement, l'astronomie nautique, à laquelle il joindra la gnomonique.

Antoine-Joseph Dellart donnera des leçons propres à la physique et à la chimie expérimentales : « Aucune partie de la chimie ne sera négligée, les découvertes modernes seront surtout développées dans leur plus grand détail, et les applications qu'on peut faire du tout, dans les arts, suivront toujours les développemens ».

Jean Rochepont enseignera la méthode des sciences morales ou la

logique; l'analyse des sensations et des idées; le développement des facultés intellectuelles; l'art d'en exprimer par le geste ou la voix les diverses opérations selon l'ordre naturel de nos conceptions; les causes de la parole; l'origine, la formation et les principes constitutifs et généraux des langues adaptés principalement à la langue française; enfin l'art de raisonner et de parler aussi correctement qu'intelligiblement.

Pierre Dolivier exposera les faits historiques, en présentera la critique et enseignera l'art de les mettre à profit. « En suivant le sort des peuples tant dans l'histoire ancienne que dans l'histoire moderne, il tâchera d'en observer les diverses physionomies d'après l'influence des gouvernements, des opinions religieuses, des climats et du sol des diverses contrées. Rien de ce qui a rapport à l'industrie, aux progrès des connaissances humaines ne sera oublié ».

François Fréville « puisera dans l'imitation de la nature les principes généraux de l'éloquence et de la poésie; il en fera l'application sur les ouvrages des grands orateurs et des poëtes célèbres, tant anciens que modernes. Cicéron, Démosthènes, Quintilien, Eschines, Bossuet, Daguesseau, etc., réfléchiront aux yeux des élèves les traits du génie et leur communiqueront cet ascendant impérieux qui subjugue et entraîne jusqu'aux volontés. D'un autre côté, Virgile, Homère, Horace, Sophocles, Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire les enflammeront de cet enthousiasme sacré qui fut et sera toujours l'âme de la poésie. En un mot, peu de préceptes et beaucoup d'action : parallèles, analyses et composition achèveront de développer les semences du goût par la considération du beau, du grand et du solide ».

Jean-Baptiste Massieu développera les principes du droit naturel et les droits de l'homme, les principes du pacte social, les droits et les devoirs du citoyen, les principes des lois politiques et les diverses formes de gouvernement.

Tel était le programme des matières que devaient traiter, pendant l'année scolaire 1796-1797, les neuf professeurs de l'Ecole centrale, qui adjuraient les parents de ne rien épargner pour procurer à leurs enfants les avantages de cette éducation nationale. « Souvenez-vous, » disaient-ils en terminant leur pressant appel, « souvenez-vous que le plus bel héritage dans tous les tems, dans tous les pays, et surtout dans une République, se compose des talens et des vertus », et observez « que

la commuue de Versailles réunit dans son enceinte tous les avantages qu'ont désiré pour le bien-être physique de la jeunesse, et pour une éducation complette, ceux qui ont écrit avec le plus de succès sur cet objet important. La salubrité de l'air qu'on y respire; les magnifiques jardins et les superbes avenues qui la décorent; la plus belle orangerie de l'Europe; le jardin botanique qui va remplacer l'ancien potager; un musée qui est le second de la République, en y comprenant les nombreux chefs-d'œuvre de sculpture antique et moderne distribués dans le parc, et tous les autres monumens célèbres qui tiennent à l'ancien palais des rois, et qui ne serviront plus qu'aux progrès des arts et aux jouissances nationales; une bibliothèque des plus volumineuses et des mieux choisies; un magnifique dépôt d'instrumens et de machines pour l'enseignement des mathématiques, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle et de l'astronomie; une école d'équitation à laquelle le gouvernement se propose de joindre une école vétérinaire; différents ateliers où l'on peut s'instruire de tout ce qui est relatif à l'art de travailler les métaux et d'appliquer les principes du dessin et de la physique; la politesse et l'urbanité des habitans qui ont montré dans le cours de la Révolution qu'aux mœurs les plus douces ils savaient joindre un patriotisme aussi éclairé que désintéressé; enfin le voisinage de Paris, cette métropole des sciences, des arts, des lettres et du bon goût, dont Versailles peut partager les ressources, sans présenter les inconvéniens d'une immense population : tous ces avantages font de cette dernière commune le lieu que des parens éclairés sur le bien-être moral et physique de leurs enfans doivent préférer à tout autre pour leur éducation ».

L'appel adressé par les professeurs fut-il entendu? Il y a tout lieu de le croire, et c'est ce qui semble résulter des termes d'un rapport présenté en 1797. « Depuis que l'Ecole centrale est en exercice », y est-il dit, « les professeurs, auxquels il n'a rien manqué des matériaux nécessaires à leur enseignement, ont toujours eu leurs classes bien peuplées, et aucune école centrale de Paris ne peut se vanter d'avoir eu plus de concours que celle-là. Son début a été marqué par des succès que le public a vus avec intérêt et satisfaction ».

C'est dans ces conditions que l'école fonctionna jusqu'à l'époque de sa suppression, c'est-à-dire jusqu'au 1er brumaire an XIII (23 octobre 1804). Les maîtres dont je vous ai cité les noms faisaient par

décade un certain nombre de leçons, auxquelles assistaient les élèves, régulièrement inscrits. Ceux-ci, qui ressemblaient plutôt à des étudiants qu'à des élèves proprement dits, pouvaient, après avoir écouté les leçons, ou se rendre à la Bibliothèque, ou étudier dans le Cabinet d'histoire naturelle près le Musée spécial de l'Ecole française, ou faire des manipulations dans le Cabinet de physique et de chimie, ou enfin s'instruire en se promenant dans le Jardin botanique. Des exercices de fin d'année permettaient de constater leurs progrès, et une distribution solennelle des prix de récompenser leurs efforts. La dernière eut lieu le 26 août 1804. A cette date, l'Ecole centrale n'occupait plus, depuis 1800, que l'aile nord des Ministres. Quant aux professeurs, trois seulement avaient été changés. Massieu avait été remplacé en 1797, dans la chaire de législation, par François Fauvel, précédemment curé de Noisy-le-Roi; Fréville l'avait été en 1799, dans celle de la littérature, par le citoyen Leuliette; enfin, l'enseignement des sciences mathématiques était donné, depuis le mois de janvier 1803, par un homme de bien et un savant dont nous conservons pieusement la mémoire, par l'abbé Caron, l'un des vingt-sept membres fondateurs de notre Société.

Lorsque l'Ecole centrale du département de Seine-et-Oise fut supprimée, ne resta-t-il rien d'elle et disparut-elle tout entière? Assurément, si l'on considère l'institution en elle-même, la date de 1804 marque bien la fin de son existence, et il n'y a pas autrement à le regretter, car, entre autres défauts, les écoles centrales avaient été conçues d'après un plan beaucoup trop vaste. Il est incontestable que, sur le terrain de l'enseignement secondaire, elles furent avantageusement remplacées par les lycées. Mais la réponse à faire n'est plus la même si l'on envisage le personnel et les collections. Les étudiants les plus sérieux devinrent, en effet, tout naturellement les premiers élèves du Lycée de Versailles, dont l'établissement avait été fixé par un arrêté du 27 septembre 1803, et où ils retrouvèrent comme professeurs plusieurs des maîtres dont ils avaient jusque-là suivi les cours à l'Ecole centrale, notamment Lavau, professeur des première et deuxième classes, Leuliette, professeur de belles-lettres, Caron, professeur de mathématiques. Le botaniste Duchesne n'était descendu de sa chaire d'histoire naturelle que pour remplir les fonctions de censeur, et aider de ses lumières et de son activité le vénérable Dieudonné Thiébault, — le père du général baron Thiébault dont on publie actuellement les

mémoires si curieux, — nommé, à l'âge de 71 ans, proviseur du Lycée par décret impérial du 25 thermidor an XII (13 août 1804).

D'autre part, les collections ne quittaient pas Versailles. Au Lycée on transportait, en 1806, les objets de toute espèce composant le cabinet de physique et le laboratoire de chimie, ainsi que la portion la plus notable de ceux que Fayolle avait réunis dans le cabinet d'histoire naturelle. Quant à la bibliothèque, composée avec le plus grand soin par Fr.-Hip. Paillet et installée, en 1799, dans l'hôtel des Affaires étrangères, où elle se trouve encore aujourd'hui, elle devenait la propriété de la Ville de Versailles. Tous vous savez, Messieurs, quels services elle nous rend : vous savez aussi combien l'administration municipale, si habilement secondée par le talent et le zèle de deux de nos plus distingués collègues, est soucieuse de sa conservation, de ses accroissements, de ses embellissements même.

A ce point de vue l'Ecole centrale s'est en quelque sorte survécu à elle-même. Ne convient-il pas de s'en féliciter?

RAPPORT

SUR LE

PRIX COURTEVILLE

(PRIX DE PIÉTÉ FILIALE)

Par M. le Pasteur MESSINES, membre titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre Société a l'habitude de décerner tous les ans deux prix de vertu, le prix Caron et le prix Courteville, ainsi appelés du nom de leurs fondateurs et destinés à récompenser, le premier les actes de probité, de dévouement ou de courage, le second les actes de piété filiale.

Cette année, par une exception qui s'est imposée à nos consciences, nous n'avons qu'un seul prix à conférer. Ce ne sont pas les fonds qui nous ont manqué et encore moins les postulants. C'est le vrai mérite. Ce n'est pas non plus que les candidats évincés ne fussent tous de très braves gens. Mais l'un d'eux venait de recevoir une récompense pour les faits qu'il produisait et les titres des autres nous ont paru insuffisants.

On trouvera peut-être que nous nous sommes montrés difficiles. Nous en convenons; et cela d'autant plus volontiers, que, si nous n'en convenions pas, ce serait peu flatteur pour ceux que nous couronnons. Ce le serait moins encore pour nos concitoyens de la classe laborieuse, où se recrutent nos lauréats; car on pourrait en conclure que la vertu en a disparu, — ce qui, Dieu merci, n'est pas. Le peuple est bon et c'est lui surtout qui a le secret de ces dévouements qui pour être obscurs n'en sont que meilleurs. Seulement quand on n'a que deux récompenses

de ce genre à donner par an, il faut bien se faire violence et écarter, malgré tout l'intérêt de leur situation, ceux qui n'ont d'autre titre que celui de braves gens. A n'en prendre qu'un ou deux, on ferait trop de jaloux.

Sans doute, nous dira-t-on ; mais, si difficiles que vous soyez, à qui ferez-vous croire qu'au sein de nos bonnes populations de la ville ou de la campagne, il n'est pas possible de trouver chaque année deux hommes ou deux femmes qui soient dignes de vos couronnes ? Je réponds que nous ne voulons le faire croire à personne. Nous sommes convaincus, au contraire, que dans notre paisible département et dans son non moins paisible chef-lieu, sous la sage et distinguée administration de notre maire, la vertu abonde et surabonde. Mais si la vertu n'y est pas rare, j'aime à croire qu'elle y est ce qu'elle est partout, je veux dire modeste.

Oh! si au lieu d'attendre qu'elle vienne frapper à notre porte ou qu'on nous la signale, nous allions nous-mêmes à sa découverte, elle aurait beau se tenir cachée et ne faire aucun bruit, nous la trouverions sans peine ; et nos fonds, bien moins abondants qu'elle, n'y suffiraient plus.

Messieurs, ne nous en veuillez pas de ne pas aller à sa recherche. Ce n'est pas une question d'argent qui nous retient. C'est un motif plus noble. Nous pensons qu'il faut respecter sa pudeur. Parfois sans doute il y a quelque avantage à la faire sortir de sa retraite. C'est bon pour l'exemple. C'est bon également pour nous persuader à nous-mêmes que le monde n'est pas aussi mauvais que le veulent bien dire certains prédicateurs fâcheux de la chaire catholique ou protestante. Mais n'y a-t-il pas encore plus de profit, pour elle, sinon pour nous, à la laisser s'ignorer et ignorée? Quand vous ouvrez, Mesdames, vos flacons odorants, la senteur s'en répand et vous embaume; mais, en se répandant, elle disparaît. On a souvent comparé la vertu à l'humble et douce violette des bois. Je n'aime pas qu'on la cueille. Elle est si bien à sa place là où le bon Dieu la fait pousser, sous le brin d'herbe ou la mousse qui l'abritent et qu'elle semble remercier de leur protection en les parfumant. Cueillie et portée dans le luxe de nos salons, elle y perd de sa beauté et de son parfum. N'en est-il pas un peu ou beaucoup de même de la vertu arrachée à son milieu pour être exhibée et vantée devant les hommes? Ne craignez pas, en la laissant à elle-même,

inconnue, non applaudie, qu'elle s'épuise. Son nom l'indique, elle est une puissance, une force et elle se suffit toujours pleinement.

Je n'en ai pas moins accepté très volontiers de vous présenter — et il s'en va temps — notre lauréate, Mlle Joséphine-Louise Ardouin. Elle est Versaillaise — ce qui n'est pas pour nous déplaire — et a toujours habité notre bonne ville. Elle a... J'allais vous annoncer son âge, c'est-à-dire commettre une indiscrétion. Parlons plutôt de ses mérites. Oh! rien de bien extraordinaire, si ce n'est un dévouement, qui ne s'est jamais démenti, à sa vieille mère infirme, toujours malade et à sa sœur aveugle. On réserve habituellement le mot d'extraordinaire à une action d'éclat à un acte d'héroïsme ou de probité exceptionnelle. Je sais un extraordinaire plus extraordinaire que celui-là: C'est la pratique constante, de tous les jours, de tous les instants, sans la moindre plainte, sans le moindre découragement, d'un même devoir, très simple peut-être, très naturel, mais monotone par sa répétition, lassant par sa durée. Il est facile après tout de se surpasser un jour ou l'autre; il ne l'est pas de rester toujours égal à soi-même. Les plus courageux, les plus héroïques, ce ne sont pas précisément ceux qui se jettent à l'eau ou dans le feu pour sauver un de leurs semblables, sauf à s'irriter de la plus mince fatigue ou du plus petit sacrifice à s'imposer, ce sont bien plutôt ceux qui, sans avoir eu jamais à sauver personne, ont su et savent supporter à côté d'eux, jour après jour, heure après heure, des vieillards, des infirmes, des souffrants, ne jamais s'impatienter de leurs impatiences ou de leurs douleurs, être toujours là pour les soigner, pour les aider, pour les consoler, pour les aimer. J'en conviens, Messieurs, ce n'est pas un acte de sauvetage cela; c'est mieux, c'en est une vie!

Telle nous apparaît notre lauréate. Elle n'a jamais quitté Versailles, ai-je dit. Pourquoi? Parce qu'elle n'a jamais voulu quitter sa vieille mère, âgée aujourd'hui de 82 ans, toujours souffrante. Quelque temps elles furent deux, Joséphine et sa sœur, à l'entourer de leurs soins et de leur affection. Partagée, la charge semblait facile. Hélas! l'heure ne tarda pas à venir où l'aînée se trouva seule pour cette tâche et pour une autre. La sœur devint aveugle. Mais quand le cœur est vaillant, les mains le sont aussi et Mlle Joséphine Ardouin accepta sans hésitation la double mission que Dieu lui imposait. Depuis de longues années elle est l'unique soutien de ces deux êtres infirmes, absolument incapables

de se suffire. Ce sont les deux enfants de cette brave fille. Elle leur a tout sacrifié, ses projets, ses rêves, son avenir. L'hôpital est là, à deux pas de sa maison. Elle l'accepterait peut-être pour elle, si elle pouvait ou savait être malade ; elle n'en veut pas pour sa mère ; elle n'en veut pas pour sa sœur. Elle suffit à tout, à les soigner comme à les nourrir. Je l'ai vue à l'œuvre. J'ai pénétré dans son modeste intérieur. J'en ai été profondément touché. Et savez-vous ce que lui rapporte son métier de blanchisseuse, qu'elle est obligée d'interrompre vingt fois dans la journée pour les soins à donner ? Il lui rapporte de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour. Et il faut vivre à trois avec cela ! Quel miracle ! L'affection tendre et soutenue peut seule en faire de semblables.

Nous avons été unanimes à penser que tant de constance dans l'accomplissement d'un devoir, naturel sans doute, mais difficile pourtant, méritait bien le prix Courteville. Son regretté fondateur n'aurait pas hésité à le lui donner. Les cent francs qui l'accompagnent seront les bien venus dans ce sympathique ménage. Puissent-ils y faire briller quelques rayons de ce soleil qui s'appelle la joie et qui a le secret de se faire voir des aveugles eux-mêmes, de ranimer les vieux et de doubler les forces des vaillants.

M. ANQUETIL

Le 23 mars 1895, la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, a eu la douleur de perdre son secrétaire perpétuel, M. Anquetil, décédé après une longue maladie, à l'âge de 85 ans.

Les obsèques de M. Anquetil ont eu lieu le mardi 27 mars, à onze heures du matin, en l'église Notre-Dame de Versailles. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Cazes, inspecteur d'Académie, Godin, inspecteur d'Académie honoraire, Gazeau, proviseur du Lycée de Versailles, le pasteur Messines, président de la Société des Sciences morales. Dans l'assistance, on remarquait M. Lenoir, ancien secrétaire de M. Anquetil et son exécuteur testamentaire, M. Edouard Lefebvre, maire de Versailles, MM. Rudelle, conseiller général de Seine-et-Oise, Doublet, juge au tribunal civil, Delerot, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Versailles, Haussmann, conseiller général de Seine-et-Oise, Rodouan, secrétaire-adjoint de la Société des Sciences morales, Léopold Cerf, président du tribunal de commerce, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Victor Bart, Lacombe, homme de lettres, Moussoir, avocat au barreau de Versailles, Edgar Hepp, vice-président du Conseil de préfecture, Legrand, avoué honoraire, le docteur Rémilly, Thénard, ancien professeur au Lycée de Versailles, Simon, avocat au barreau de Versailles, Albert Lefaivre, ministre plénipotentiaire, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Fleury, ancien chef d'institution à Versailles, Th. Desdouits, professeur honoraire de l'Université, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Paisant, président du tribunal civil, Gabriel Monod, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, Hermann, trésorier de la Société des Sciences morales, Emile Renaud, organiste de la Chapelle du Palais de Versailles, Minssen, professeur d'allemand à l'École

de Saint-Cyr, Lehot et Benoît, professeurs au Lycée de Versailles, et un grand nombre d'amis et d'anciens élèves de M. Anquetil.

MM. Gréard et Vacherot s'étaient excusés par lettres de ne pouvoir assister aux obsèques de M. Anquetil. M. Gréard a consacré à M. Anquetil, dont il avait été l'élève, une notice biographique qu'il a envoyée à M. Lenoir et dont celui-ci a donné lecture à la Société dans sa séance du 5 avril. On trouvera cette notice reproduite plus loin.

Les honneurs militaires ont été rendus devant la maison mortuaire par un détachement du 1er régiment du génie. La levée du corps a été faite par M. le chanoine Vigeas, curé de l'église Notre-Dame de Versailles.

Après une grand'messe chantée par la maîtrise de Notre-Dame, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de cette paroisse. M. Anquetil y a été inhumé auprès de sa femme, morte au mois de janvier 1880.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. Messines, au nom de la Société des Sciences morales dont il est président; l'autre par M. Godin, inspecteur d'Académie honoraire, au nom de la Société de Secours mutuels des Instituteurs de Seine-et-Oise, fondée par M. Anquetil.

Nous donnons le texte de ces deux discours, puis la notice biographique rédigée par M. Gréard.

DISCOURS DE M. LE PASTEUR MESSINES

MESSIEURS,

Au nom et comme président de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, je viens déposer sur la tombe de notre secrétaire perpétuel l'hommage de nos regrets et de notre reconnaissance. J'aurais aimé que cette mission fût échue à l'un de ceux qui l'ont le plus fréquenté et le plus connu. Avec un talent et une autorité que je n'ai pas, il aurait fait revivre un moment devant nous la figure si sympathique de cet homme de bien, de ce savant, de ce fin lettré, de ce classique, impeccable autant qu'obstiné, dont la vaste et sûre érudition — fruit d'un travail puissant uni à une intelligence

de premier ordre — n'était égalée que par la hauteur de son caractère et la largeur de son esprit. Je n'avais pas le privilège de le connaître. L'état de sa santé venait de l'éloigner pour toujours des séances de notre Société, lorsqu'on me fit l'honneur de m'y admettre. Mais on y parlait si souvent de lui, son souvenir y était si vivant, je dirai même si profondément incrusté par les cinquante années et plus qu'il en avait été le membre assidu et le secrétaire modèle que, pour ceux-là mêmes qui ne l'y avaient jamais vu, il n'était point un étranger. Son nom continuait à figurer au bas des lettres de convocation et c'est bien l'un des nôtres que nous perdons. Entré dans la Société en 1836, deux ans après sa fondation, il n'en était pas seulement le doyen, il en restait au milieu de nous la personnification; et son histoire semble se confondre avec celle de notre Compagnie.

Né en 1809 à Valognes, petite ville de la Manche, il y fit de solides et brillantes études qui lui ouvraient les portes de l'école normale à l'âge de 17 ans. Il en sortait deux ans après agrégé des classes supérieures et était envoyé comme professeur de sixième au Collège Royal de notre ville. Il devait y accomplir toute sa belle carrière universitaire. Nommé professeur de seconde peu de temps après son arrivée à Versailles, il occupa cette chaire pendant vingt ans et ne la quitta, en 1850, que pour accepter et remplir, dans le même établissement, les fonctions de censeur des études jusqu'en 1857, date à laquelle il reprit son ancienne chaire de seconde pour l'échanger au bout d'un an contre celle de rhétorique. En 1864, il était nommé inspecteur de l'Académie de Paris, en résidence à Versailles. Il conserva cette haute charge jusqu'au moment de sa retraite en 1872. Officier de l'Instruction publique depuis 1848, il avait reçu en 1861 la croix de la Légion d'honneur.

On peut donc dire que c'est ici que s'est passée toute sa vie, une vie des plus paisibles, sans bruit mais non sans utilité, sans ambition mais non sans rayonnement, comme l'est et le sera toujours la vie de l'homme qui a fait, comme lui, de la fidélité au devoir professionnel sa règle inflexible, de l'étude des lettres sa passion et de la famille le foyer, le sanctuaire de ses affections et de ses joies. En dehors d'un intérieur largement ouvert à l'amitié et agrandi par elle, deux objets semblent s'être partagé son cœur : notre chère Société et notre non moins chère Université. Dans l'une comme dans l'autre, il sut toujours

trouver un aliment à cet amour, à cette passion des lettres dont j'ai parlé, se satisfaisant ainsi lui-même en même temps qu'il satisfaisait les autres. Il a suffi de cela pour remplir son existence et la rendre aussi féconde, aussi utile que belle et sereine. Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a-t-on dit. Ça été l'un des bonheurs de M. Anquetil de n'en point avoir. Je me trompe; il en a eu deux, mais toutes les deux à son honneur. Permettez-moi de vous raconter ici la première ou plutôt la seconde par l'ordre des dates. Je réserve l'autre pour un peu plus tard.

C'était — j'en emprunte le récit au tableau de la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise par M. Desjardins — c'était pendant l'occupation allemande. M. Anquetil, alors inspecteur d'académie, invité à rendre compte au préfet prussien de l'état de l'instruction primaire dans le département, fit longtemps la sourde oreille. Sommé enfin par une réquisition, il se tira d'affaire avec autant de courage que d'esprit. Son secrétaire remit au concierge de la préfecture un pli portant cette suscription : « A déposer aux archives départementales » et contenant le rapport de fin d'année au recteur. Dans ce document, M. Anquetil signalait à l'autorité académique tous les excès commis par l'ennemi dans les écoles, où les Prussiens avaient installé abattoirs et boucheries, comme à Saint-Illiers-le-Bois; où ils avaient brûlé cahiers, livres et tables, comme à Herblay, Montgeron; où ils avaient, les armes à la main, chassé maîtres et élèves, comme à Montreuil (faubourg de Versailles). Le préfet prussien n'insista plus pour avoir les communications de l'inspecteur d'académie. S'il lui avait pris fantaisie d'avoir aussi un rapport sur les travaux de la Société, il aurait reçu sans doute de notre secrétaire une réponse plus prompte et plus verte, dans laquelle le savant aurait demandé au soldat s'il se moquait et s'il se figurait laisser aux vaincus assez de liberté pour qu'ils pussent se livrer aux œuvres de l'esprit qui crée sous les menaces et sous les ruines de l'esprit qui détruit.

L'invasion avait en effet forcé la Société à interrompre ses séances hebdomadaires. Mais à peine le dernier soldat allemand avait-il quitté Versailles qu'elles étaient reprises et que M. Anquetil exhortait ses collègues à se remettre à l'œuvre par de fortes paroles, que je vous demande la permission de citer parce qu'elles sont toujours actuelles et qu'elles révèlent le patriote — et il le fut, nous venons de le voir —

autant que l'infatigable travailleur. « Qnand la tempête mugit, disait-il, tous les passagers se doivent au salut du vaisseau, qui seul peut sauver l'équipage; passagers d'un navire en détresse dévouons-nous donc sans réserve au salut commun, si nous voulons assurer le nôtre; cultivons, retrempons les intelligences et les caractères; élevons la génération nouvelle dans le culte du simple et du vrai, du grand et du beau, du juste et du saint, dans le mépris du plat et du vulgaire, dans l'horreur du pompeux, du grotesque et du faux; dans notre sphère modeste, ici, n'oublions pas que les travaux de l'esprit, plus que les succès des armes, ont fait de tout temps la gloire et la puissance de la France; n'oublions pas que les loisirs laborieux de la spéculation et de la science ne sont jamais stériles... »

Et il joignait l'exemple au précepte. Jamais membre de la Société n'a plus travaillé pour elle que M. Anquetil. Simple sociétaire, secrétaire-adjoint, président, vice-président ou secrétaire perpétuel, il fut toujours sur la brèche et cela pendant plus d'un demi-siècle. J'ai eu sous les yeux la liste de toutes ses communications. La seule énumération en remplit six pages in-4° et ces communications portaient sur toutes les questions, tant son esprit était vaste et son érudition immense. A toutes ces études il faudrait ajouter ces rapports lumineux, qu'il faisait tous les ans aux séances publiques et solennelles et dans lesquels il analysait les travaux de ses confrères, vrais chefs-d'œuvre de goût, de concision et d'exactitude qui renferment toute l'histoire de l'activité littéraire, scientifique ou artistique de notre Société, et où, comme on l'a fait remarquer, il n'oubliait qu'une chose, le compte rendu de ses propres lectures. Il faudrait y ajouter aussi je ne sais combien d'autres compositions de circonstance, des poésies pour la plupart, où le charme et l'esprit le disputent à la pensée et à l'à-propos, et qu'il réservait pour les distributions de prix, pour les séances de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de Seine-et-Oise dont il était le fondateur et le président, ou pour les banquets de l'Association des anciens élèves du lycée de Versailles.

Mais ce n'était qu'une manière à lui de se reposer et de se distraire des devoirs de sa tâche ordinaire. Il en avait encore une autre qui nous a valu deux œuvres de longue haleine, ses belles traductions d'Horace et de Juvénal.

Je ne vous en parlerai pas moi-même et je laisserai ici la parole à

l'un de ceux que j'aurais aimé voir la prendre à ma place. Voici ce qu'en disait, dans une circonstance que j'aurai à rappeler tout à l'heure, notre aimable et savant confrère, M. Taphanel : « A quel moment précis M. Anquetil a-t-il conçu le projet de traduire Horace en vers ? Je ne sais si lui-même pourrait nous le dire. Horace et lui sont amis d'enfance ; ils se sont connus sur les bancs du collège et ne se sont plus guère quittés depuis... » ; « Traduire Horace, disait Mercier, c'est transvaser du champagne, la mousse fuit. » Certes, la difficulté est grande de reproduire avec exactitude des poèmes de formes et de sujets si divers, de trouver des équivalents là où l'expression correspondante fait défaut, de transporter, sans l'affaiblir, dans notre langue une plaisanterie, une allusion, un sentiment étranger à nos mœurs, un trait léger ou piquant, de trouver enfin des rythmes reproduisant le moins incomplètement possible l'infinie variété des rythmes latins... Cela n'a pas empêché M. Anquetil d'adapter, dans beaucoup de cas, ses vers et ses rythmes sur les vers et les rythmes d'Horace ». M. Taphanel donne ici quelques exemples que je passe et il ajoute : « Vous vous rappelez l'ardeur avec laquelle M. Anquetil s'occupait à terminer ce grand ouvrage ; il paraissait craindre de n'en voir jamais la fin. Traduire jusqu'à la dernière page son cher Horace était sa suprême ambition.

Auctius atque
Di melius fecere...

Les Dieux lui ont permis de faire non pas mieux mais davantage. Juvénal après Horace l'a tenté, et la traduction qu'il nous en a donnée est si égale à l'autre en valeur qu'elle semble n'être que la suite et le complément d'un même ouvrage. »

Ce'est à propos de cette traduction d'Horace que j'ai ma seconde histoire à vous raconter. Ce fut en 1875 qu'il en publia l'édition définitive. Mais, déjà en 1850, il en avait publié une première qui ne contenait que les Odes. En même temps que celle-ci en paraissait une autre dont il est parfaitement inutile que je nomme ici l'auteur. Elles vinrent toutes les deux devant l'Académie française. L'illustre compagnie — *errare humanum est* — décerna ses palmes au concurrent de M. Anquetil. Que fait celui-ci ? Il fait plus que de prendre ses quarante-huit heures pour maudire ses juges, il prend sa meilleure plume, et il leur écrit une lettre qui a été publiée et dans laquelle, bravant non sans quelque cou-

rage le ridicule dont il risquait de se couvrir, il leur dit et prouve qu'ils se sont grossièrement trompés. N'était-ce que de l'orgueil froissé? Non, Messieurs. C'était la protestation d'une conscience qui, comme me le disait un de ses amis, a élevé l'amour des lettres à la hauteur d'une morale et presque d'une religion. Vous ne trouveriez pas étrange n'est-ce pas? qu'un honnête homme attaqué dans son honneur se défendît. Eh bien! c'est de la même manière et dans le même esprit que M. Anquetil affirmait, si je puis ainsi dire, sa moralité littéraire méconnue et en appelait de l'Académie mal informée à l'Académie mieux informée. Et il avait tellement raison que celle-ci, se souvenant sans doute que si *errare humanum est perseverare est diabolicum*, n'hésita pas à se rendre et profita de la seconde édition pour la couronner et réparer ainsi une bévue, que celui qui en avait été la victime lui représentait comme une mauvaise action.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, messieurs. Mais pour moi, je trouve que ce trait en dit long sur l'homme que nous pleurons. Je trouve qu'il y a là un spectacle réconfortant, et que quand on sait s'élever à de pareils sommets, quand on assimile ainsi une récompense purement littéraire à un prix de vertu, et le mauvais goût à une faute morale, on ne risque pas de tomber dans la fange où sont tombés tant de nos écrivains contemporains; et la littérature reste honnête, elle devient un sacerdoce qui, selon la belle expression du poète, entraîne les intelligences vers ces paisibles sanctuaires que la science éleva sur des hauteurs sereines et où, ajouterai-je, les esprits les plus divers, quelles que soient leurs idées politiques ou religieuses, peuvent se rencontrer et communier dans une même recherche et dans une même contemplation, dans la recherche et la contemplation du vrai, du beau et du bien.

Notre Société avait donc lieu d'être fière de son secrétaire perpétuel. Aussi bien n'a-t-elle pas attendu le jour de ses funérailles pour le lui témoigner. Déjà en 1861 elle lui décerna une médaille d'or pour le remercier des nombreux services qu'il lui avait rendus; et le 11 mars 1886, elle célébrait son cinquantenaire comme sociétaire dans une séance spéciale et par un banquet offert en son honneur.

Hélas! ces noces d'or n'eurent pas de lendemain. Le volume de nos mémoires qui contient le discours éloquent que prononça, à cette occasion, le président d'alors, M. Taphanel, contient aussi le

dernier des rapports de notre cher secrétaire. M. Anqetil ne devait plus reparaître à nos séances et aujourd'hui nous lui adressons le dernier adieu.

La vie lui a été bonne parce qu'il fut bon lui-même. Il en a eu sa pleine mesure et ce doit être une consolation pour les siens, auxquels je tiens à exprimer notre profonde sympathie. Cette vie si bien remplie nous est une leçon, un exemple à tous; et puisque j'ai l'honneur de parler sur la tombe d'un homme qui, en même temps qu'un lettré, qu'un savant et qu'un poète, fut un chrétien, je croirais manquer à sa mémoire et à mon caractère pastoral si je n'ajoutais pas que cette vie me paraît contenir une grande espérance, une certitude. Belle comme elle l'a été, il n'est pas possible que c'en soit ici la fin; et ce n'est pas un adieu que je lui adresse, c'est un *au revoir* dans la patrie des âmes, dans ce ciel auquel il croyait et où l'Ecriture — cette Ecriture-Sainte qu'il aimait à citer — dit des cœurs purs qu'ils verront Dieu.

DISCOURS DE M. GODIN

MESSIEURS,

Il n'y aurait rien à ajouter aux éloquentes paroles que nous venons d'entendre, si nous n'avions le devoir d'apporter sur cette tombe l'hommage de la Société de secours mutuels entre les instituteurs et institutrices du département de Seine-et-Oise, société dont M. Anquetil a été le fondateur et, pendant vingt-six années, le président.

Ce n'est pas qu'il y ait rien à apprendre à ceux que réunit ici un souvenir d'affection et de reconnaissance ; mais c'est un devoir pour notre Société de rappeler, par un de ses interprètes, que j'aurais voulu plus autorisé, ce que M. Anquetil a fait pour nous.

Sur ces traits que nous avons connus, nous lisions la finesse et la bonté, mais plus encore la dignité de la vie et la fermeté du caractère. La netteté de l'esprit, en effet, et la vigueur de la volonté, c'était la marque propre de notre regretté collègue. Toujours inébranlable devant les considérations et les influences étrangères à l'intérêt général, et au respect des droits acquis, son inflexible ténacité savait protéger ceux que la justice commandait de préserver de toute atteinte. Ces qualités de premier ordre dans le chef d'un grand service, il convient d'autant plus de les louer, quand disparaît un de nos aînés, qu'elles

sont rares aujourd'hui, même chez les intelligences les plus déliées et jusque dans les situations les plus hautes.

C'est par là que M. Anquetil sut mériter l'unanime respect et la confiance des collaborateurs qu'il a été appelé à diriger ; c'est par là qu'il a pu fonder et développer notre Société de Secours mutuels. Nul n'ignore, parmi ceux qui ont assisté aux délibérations de ces assemblées, où chaque membre, librement associé, apporte l'indépendance de son jugement et de son vote et le souci personnel, toujours ardent, parfois insuffisamment éclairé, du bien général, nul n'ignore quelle autorité est nécessaire pour calmer les impatiences, modérer, stimuler, diriger le zèle, apaiser les dissidences et faire de ces bonnes volontés divergentes un faisceau unique et puissant, une seule âme, qui veut le bien de tous et le réalise.

Telle a été l'œuvre de notre regretté président. Et nous avons eu la douleur de voir cette mâle et fine intelligence, cette volonté énergique éteintes subitement par un mal qui a respecté la vie organique, en abolissant celle de l'âme. Spectacle plus douloureux que celui de la mort même. A peine, à de trop rares et trop courts moments, une lueur éphémère, où revivait le collègue respecté, l'ami loyal et fidèle ; puis la nuit de l'inconscience et de l'oubli : mort répétée, cent fois plus cruelle que l'anéantissement suprême.

Mais c'est assez répandre notre douleur : toutes les paroles ne peuvent qu'affaiblir l'expression de nos regrets et n'en sauraient adoucir l'amertume.

Il convient d'apporter à M. Anquetil la meilleure des louanges pour les hommes de cette valeur, le récit du bien qu'il a fait.

Le 26 décembre 1863, M. Anquetil, après une longue et brillante carrière dans l'enseignement secondaire, était appelé aux fonctions d'inspecteur d'académie à Versailles. Le 2 août 1869 la Société de Secours mutuels était constituée. Les douleurs des années 1870 et 1871 retardèrent l'essor de l'œuvre nouvelle et la première assemblée générale ne put se réunir que le 12 octobre 1871.

Depuis lors, chaque année, jusqu'en 1889, M. Anquetil préside chacune des assemblées, à la date fixée par les statuts.

Le 31 décembre 1871, l'actif de la Société était de 5,000 francs, le 31 décembre 1889 il dépassait 72,000 francs. Ces deux nombres permettent d'apprécier l'œuvre du Président, dont l'active vigilance,

l'intervention incessante animaient tous ses collaborateurs et stimulaient tous les dévouements. Dès le début il sut grouper autour de l'œuvre naissante 74 membres honoraires, parmi lesquels les noms les plus respectés et les plus justement sympathiques, et 442 membres participants parmi les fonctionnaires du département. A peine fondée la Société se fit connaître par les services qu'elle répandit autour d'elle et pendant ces vingt années elle a distribué cent mille francs de secours.

Tous ceux qui ont entendu M. Anquetil, lorsqu'il présidait les assemblées annuelles, savent quelle influence exerçait sa parole lucide et mordante; tous ceux qui l'ont vu surveiller tous les détails de cette administration complexe savent ce que la Société doit à son esprit de méthode, à son inépuisable dévouement. Mais les faits et les chiffres, si éloquents qu'ils soient, ne sont que des détails secondaires dans une œuvre de cette nature. Ce qui vaut, c'est l'esprit qui anime chacun de ses membres, c'est la volonté de s'unir pour s'entr'aider : ces sentiments, la Société les a reçus de son fondateur, par qui elle a vécu pendant vingt ans. Il en a été l'âme: qu'il en soit toujours l'inspirateur! Souhaitons, en lui apportant cet hommage suprême, de continuer son œuvre, avec la généreuse ardeur, la chaleur communicative que nous sentions en lui. Qu'il vive dans notre souvenir, chaque fois que nous serons réunis pour travailler à cette œuvre, qui était sienne, mes chers collaborateurs, qu'il soit présent au milieu de nous! C'est lui-même, c'est sa parole que nous entendrons encore et voici ce qu'il nous dira, avec plus d'éloquence que tous les discours; par le souvenir vivant en nous de ces allocutions qui vous ont si souvent émus, mieux encore par son exemple, par ses actes et sa vie tout entière consacrée au bien :

Unissez-vous dans un sentiment d'affection commune. Pensez à ceux d'entre vous qu'ont touchés les épreuves et les amertumes de la vie, à ceux dont la maladie interrompt les travaux, à ceux que la mort surprend au milieu de leur laborieuse carrière, ou qu'elle frappe à l'heure où ils ont droit au repos, laissant avec d'infimes ressources une veuve et des orphelins, confiés à vos sentiments de confraternité. Redoublez de zèle et d'efforts pour maintenir, pour accroître les ressources de cette caisse de solidarité, trésor sacré, constitué par les réserves des heures prospères, caisse de prévoyance pour les jours d'épreuves inattendues et de détresse imméritée.

Voilà le noble testament de cette âme élevée.

L'hommage vraiment digne des morts qui nous sont chers, le plus sûr témoignagne de notre estime et de nos regrets, ce ne sont pas les larmes et les marques extérieures du respect et de l'affection, c'est d'imiter ce qu'ils ont fait de bien. C'est ainsi qu'il convient d'honorer M. Anquetil. C'est sur cette pensée que je vous laisse, MM. les instituteurs, ce sont les sentiments que je vous rscommande au nom de cette Société qu'il a fondée, qu'il a aimée, qu'il a servie de tous ses efforts pendant tant d'années. Ainsi vous honorerez dignement sa mémoire, ainsi vous donnerez une démonstration nouvelle, bien faite pour frapper les esprits les plus indifférents et les plus prévenus, de cette vérité, par laquelle les plus fermes esprits ont voulu relever nos courages, qne tout ne meurt pas en nous avec la dissolution des organes, que le souvenir des nobles âmes est impérissable comme le bien qu'elles ont su accomplir.

NOTICE BIOGRAPHIQUE [1]

Sur M. ANQUETIL,

Par M. GRÉARD, *de l'Académie française,*

Vice-recteur de l'Académie de Paris.

Entré à dix-sept ans, au sortir du collège de Valognes, à l'école normale supérieure, M. Anquetil appartenait à ces fortes promotions de 1826 à 1828, qui ont donné à l'Université et à la science des maîtres

(1) Cette notice était accompagnée de la lettre suivante adressée à M. Lenoir, exécuteur testamentaire de M. Anquetil.

Paris, 29 mars 1895.

Monsieur.

Il a fallu, vous le savez, des raisons d'ordre supérieur pour m'empêcher d'aller rendre à M. Anquetil les derniers devoirs.

J'aurais aimé à retracer le souvenir de cette vie si laborieuse, si bienfaisante et si digne.

Veuillez recevoir, Monsieur, la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués.

GRÉARD.

tels que Chéruel et Vacherot. Deux ans après, il était agrégé des classes supérieures. Versailles fut son premier poste, et par une bonne fortune dont on trouverait peu d'exemples, c'est à Versailles qu'il a accompli toute sa carrière, successivement professeur de sixième, de seconde et de rhétorique, puis censeur des études et enfin inspecteur d'académie, — désigné à chacun de ces avancements par l'estime de ses collègues.

De nombreuses générations savent quels étaient le dévouement et le talent du professeur, son savoir étendu et précis, la sûreté de son goût nourri de la moelle classique, son bon sens tout ensemble robuste et fin, sa raison délicate et élevée, l'humour piquante avec laquelle il ramenait les ambitions juvéniles qui s'égaraient, l'affectueuse bienveillance dont il soutenait les efforts modestes et sains. Le plus brillant de ses élèves, Hippolyte Rigault, me disait un jour qu'il n'était pas de critique qu'il redoutât davantage, point d'encouragements qui lui eussent fait plus de bien. M. Anquetil dut à cet ensemble de qualités peu communes de retrouver dans les fonctions administratives tout de suite, sans transition, pour ainsi dire, l'autorité que lui avait acquise son enseignement. Censeur très exact dans l'accomplissement de tous ses devoirs, commandant par l'exemple, vigilant et point tracassier, ferme avec bonne humeur, s'intéressant aux élèves, au développement de leur caractère comme au progrès de leurs études, ne se défendant pas avec eux d'un certain air de brusquerie, de bouderie même dans le regard et dans le ton, quand il fallait faire parler les règles, mais laissant bien vite, dès qu'il le pouvait, cette physionomie de circonstance s'épanouir en un bon et affectueux sourire, soutenant et éclairant les maîtres-répétiteurs dans l'exercice de leurs fonctions, les aidant dans leurs travaux personnels, toujours prêt à remplacer au pied levé un professeur absent, s'y prêtant par obligeance extrême, mais y trouvant manifestement son propre plaisir, il savait se faire aimer sans chercher par d'habiles complaisances les faveurs changeantes de l'opinion. Je ne crois pas qu'il ait jamais été populaire ; je ne sache pas non plus qu'on ait jamais été tenté de lui manquer. Comme ses collaborateurs, les familles se reposaient en lui ; il ne leur ménageait pas les vérités qu'il croyait nécessaire de leur faire entendre, et il ne prenait pas toujours le temps ou la peine d'envelopper sa main de velours pour infliger le coup ; mais on faisait fond sur la droiture de son jugement comme sur la solidité de son zèle. Quand, après avoir gouverné le lycée, il eut,

comme inspecteur d'Académie, à gouverner l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire du département, il porta dans cette administation plus étendue à la fois et plus délicate en raison de ses rapports avec la politique, la même loyauté, la même ardeur au bien. Il n'échappa pas aux difficultés que n'aurait pu prévenir l'esprit le plus clairvoyant, mais il en vint à bout par son honnête obstination dans ce qu'il considérait comme la vérité ou la justice.

Un jour vint cependant où sa dignité ne lui parut pas suffisamment sauvegardée par les pouvoirs dont il disposait contre la mêlée des passions. Il prit le parti de solliciter le repos qu'il avait si largement mérité ; la considération générale le suivit, comme le respect de ses subordonnés, dans sa retraite volontaire et relativement prématurée.

Tel est le témoignage que lui auraient apporté tous les chefs de l'Académie de Paris qui l'ont eu pour collaborateur. Je ne fais ici qu'en transmettre l'expression comme par héritage. Mais il est un autre hommage plus personnel qu'il m'est doux d'offrir à sa mémoire. M. Anquetil était du nombre de ces maîtres qui laissent dans l'esprit de ceux qu'ils ont contribué à élever une ineffaçable empreinte. C'est en 1844-1845 que j'ai eu le bonheur de le connaître, alors qu'il professait la seconde. Cette année 1845 lui avait laissé à lui-même un souvenir particulier, et il m'a, toute sa vie, témoigné trop d'affection pour que je ne me sente pas autorisé à croire que j'y étais pour quelque chose. Mais si elle faisait époque dans son esprit, c'est que deux incidents s'y étaient produits : l'un où il avait recueilli une satisfaction rare, l'autre qui décida du plus grand effort littéraire de sa vie.

M. Villemain, Ministre de l'Instruction publique, obligé de prendre un peu de repos, profitait de son congé pour visiter les collèges royaux. Un matin de décembre, il tomba à Versailles, quelques minutes avant l'ouverture de la classe, et entra d'emblée en seconde. Je le vois encore avec sa physionomie pétillante d'esprit, le coude négligemment appuyé sur la chaire en attendant le fauteuil qu'on était allé chercher, le gilet boutonné de travers, la chemise débordant la manche de l'habit, la chaussure souillée de boue ; mais sans que personne nous eût dit ce qu'il était ni qui il était, nous nous sentions émus sous son regard étincelant. Quand M. Anquetil, qui s'était un peu attardé au vestiaire en mettant sa robe, quand le proviseur M. Théry, qu'on avait été avertir en grande hâte — car M. Villemain n'avait voulu pré-

venir personne — arrivèrent un peu troublés eux-mêmes, nous comprîmes qu'il se passait quelque chose d'inaccoutumé. M. Villemain venait de fonder les prix spéciaux de mémoire. Son premier soin fut de faire réciter les leçons. Nous avions trois textes à apprendre : une page de la *Seconde Olynthienne*, deux pages de la *Vie d'Agricola* et deux pages du *Discours sur le style*. A peine l'élève interrogé — je crois bien que c'était moi — avait-il balbutié les premières phrases de Démosthène, que M. Villemain, saisissant l'occasion d'une critique, se laissait emporter à réciter lui-même tout le passage, en l'éclairant par des commentaires ou des citations; de même pour Tacite et pour Buffon. M. Anquetil, qui avait également la mémoire très sûre et très riche, s'était mis de la partie, et, par quelques indications heureuses, soutenant, excitant la verve de M. Villemain, faisait jaillir la source. Le ministre était manifestement ravi. Après une heure de cette merveilleuse chevauchée dans les trois littératures classiques, on passa au devoir du jour; c'était une version tirée de Lucrèce. Nouveaux rapprochements, suivis d'une traduction pénétrante, où le ministre et le professeur rivalisaient de finesse. Une discussion s'éleva même, où le ministre finit par confesser que c'était lui qui avait tort. Mais sa bonne humeur s'en accrut ; et, quand il sortit, après avoir complimenté le professeur, ceux d'entre nous qui furent invités à l'accompagner pour recevoir la récompense qu'il voulait nous laisser, l'entendirent déclarer au proviseur qu'entré languissant dans la classe, il en était sorti tout ranimé et qu'il y avait recueilli au moins pour huit jours de santé, que ce professeur était vraiment plein de ressources et de jugement. Ce fut moi qui eus le plaisir de rapporter à M. Anquetil ce propos fidèlement recueilli. Nous nous flattions de l'idée qu'il serait décoré l'année même ; mais, le 1er février 1845, M. Villemain était remplacé par M. de Salvandy.

L'autre circonstance, beaucoup plus simple en elle-même, eut plus de suites. Nous expliquions l'ode : *Pastor cum traheret*. En traduisant avec son entrain ordinaire, M. Anquetil improvisa deux ou trois vers bien frappés, bien cadencés, et comme nous nous étonnions : « Eh bien, oui, dit-il gaîment en se tournant vers le banc d'honneur, ce sont des vers! « Le lendemain, il nous rapportait la traduction de l'ode entière. Quelques jours après, c'était un autre morceau, qu'il passait triomphant « à ses premiers ». C'est ainsi qu'il se trouva engagé dans une traduction

d'Horace. Elle lui coûta bien des insomnies ; il y trouva aussi quelques déboires. Il éprouva un véritable chagrin lorsqu'ayant présenté les *Odes* à l'Académie française, il se vit préférer un rival inconnu. M. Anquetil entendait son auteur mieux que personne, et il possédait admirablement toutes les ressources de la langue française, ainsi que l'avait remarqué M. Villemain ; son vers était clair, franc, plein, solide, classique dans tout le sens du mot, comme le vers de Boileau qu'il prenait volontiers pour maître, comme celui de Béranger qui était un de ses poètes favoris. Moins jaloux d'exactitude et ne craignant pas l'aventure, son concurrent avait la démarche plus légère, le vol plus libre, plus hardi. Il ne fallait pas le lire à côté du texte ; mais à distance, on sentait la veine, une veine aisée, heureuse. C'est ce qui séduisit M. Patin, rapporteur du concours, et c'est ce que, dans sa candeur d'honnête homme qui avait consciencieusement travaillé, M. Anquetil n'arriva jamais à comprendre. Il n'admettait pas qu'une « certaine désinvolture pût faire prendre le change sur les entorses données au texte latin et les violences faites à la langue française ». Je ne sais même pas s'il eût consenti au partage du prix, ce qui aurait été peut-être la solution équitable. Il se fût écrié volontiers comme Alceste :

J'ai tort ou j'ai raison.

Et les amis se seraient certainement exposés à cette autre réplique :

J'aurai du moins l'honneur de perdre mon procès.

Il engagea en effet le procès contre l'Académie. Il n'était pas pour rien de basse Normandie. Les cinquante pages de son plaidoyer *pro domo* comptent parmi les plus vives et les plus vigoureuses qu'il ait écrites. « Quel dommage qu'il n'ait pas fait sa traduction en prose », disait, en recevant le pamphlet, Saint-Marc-Girardin avec une bienveillance malicieuse, mais où la malice n'était que l'assaisonnement de la bienveillance. M. Anquetil trouva sa plus douce et sa meilleure vengeance dans l'ardeur passionnée qu'il mit à continuer son œuvre. Après les *Odes*, les *Satires* ; après les *Satires*, les *Epîtres*. Et l'Académie, qui n'a pas de rancune et qui d'ailleurs apprécie à leur juste valeur la solidité de ses mérites dès le premier essai, couronna avec un empressement plein de bonne grâce sa vaillance persévérante. M. Anquetil jouit de ce légitime succès comme d'une réparation ; mais j'ose dire qu'il n'en avait pas eu besoin pour se consoler. Il se plaisait à la langue des

vers ; il en aimait le nombre, l'harmonie, la période. Horace terminé, il entreprit Juvénal. Toutefois, l'alexandrin le fatiguait un peu. « Je vais, m'écrivait-il un jour, le laisser reposer et, pour me reposer moi-même, relire mon La Fontaine ou quelques petites pièces de Voltaire ». Il revenait aussi très volontiers à Ducis, avec qui il avait certaines affinités. Les *Odes* d'Horace l'avaient exercé à tous les mètres, à tous les genres. Pendant plus de vingt ans, il n'a point laissé passer une seule des réunions de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Versailles, sans apporter au banquet une épître, une ballade, une chanson, un bouquet à Chloris, qui en était la joie attendue et très fêtée.

On a parlé des services qu'il a rendus comme secrétaire perpétuel de la Société des Sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise. Je n'ai jamais eu l'occasion de l'y entendre. Mais à côté de ce cénacle dont il était l'âme, il avait organisé un petit comité où, dès mon retour à Versailles comme professeur, il m'avait fait entrer. Un vrai petit comité de province, où j'ai senti tout ce qu'on pouvait susciter de vie philosophique et littéraire dans le coin obscur d'une grande ville, pour peu que quelques hommes de savoir, de conviction et de goût se prêtent à l'entretenir. C'est chez M. Bouchitté, un ancien professeur d'histoire au lycée, qu'on se réunissait. On arrivait à huit heures, on partait à dix. A neuf heures, interruption de quelques minutes pour prendre un verre d'eau sucrée. Tout le reste du temps se passait à lire et à commenter du grec, du latin, de l'allemand. M. Anquetil n'était jamais à court d'observations intéressantes. « Il sait son histoire de France mieux que moi qui l'ai enseignée, disait M. Bouchitté, et c'est dans Mme de Sévigné, dans Saint-Simon, dans Voltaire qu'il a recueilli tout ce qu'il nous rappelle avec tant de précision ! » Ses lectures n'étaient jamais guère allées au-delà du XVIIe et du XVIIIe siècle, mais il les possédait à fond. Il avait pour Voltaire la passion des libéraux de la Restauration. Il l'avait lu d'abord dans la fameuse édition Touquet ; il le relisait dans l'édition Beuchot, une des premières collections qu'il eût achetées sur ses économies de professeur. C'était son livre de chevet. Il y trouvait en germe toutes les idées de la société moderne, comme il trouvait dans Boileau tous les principes du goût français. Bersot, qui n'aimait pas moins Voltaire que lui, ne se refusait point à le mettre en parallèle avec Rousseau ou Diderot. Il s'amusait aussi

parfois à introduire dans le débat Victor Hugo et ses drames, pour engager la controverse. M. Anquetil n'admettait pas le partage entre tant de cultes. C'était un voltairien pur et un classique entêté.

Dans ces dernières années, il se dérobait à toutes les visites et je me faisais scrupule de forcer sa porte. La maladie a ses pudeurs qu'il faut respecter. Je ne regrette point d'ailleurs de n'avoir pas trop présent le souvenir de sa vieillesse attristée. J'aime à le revoir tel que je l'ai connu, avec sa physionomie originale et si vivante, ses traits accusés où se marquaient si nettement la probité et la ténacité de son caractère, son œil d'un bleu clair, le bleu des Normands de la côte, où s'allumaient des étincelles de malice aimable. J'aime à l'entendre, le cher maître, défendant ce qu'il appelait ses autels, c'est-à-dire les grandes traditions de l'esprit français, avec plus d'énergie parfois que de souplesse, mais avec la conviction la plus généreuse, tel, en un mot, qu'on peut se représenter l'universitaire et le libéral d'autrefois.

BUREAU ET COMMISSIONS

Année 1894-1895

Présidents d'honneur	**M.**	**le Préfet de Seine et-Oise.**
	M.	**le Maire de Versailles.**
Président	**M.**	**le Pasteur Messines.**
Vice-Présidents	**MM.**	**de Nolhac.**
		Coüard.
Secrétaire		..... (1).
Secrétaires-adjoints	**MM.**	**Rodouan.**
		Simon.
		Léonardon.
Trésorier	**M.**	**Hermann.**
Trésorier honoraire	**M.**	**Catillon.**
Conservateur de la Bibliothèque et des objets d'art	**M.**	**Taphanel.**
Commission réglementaire	**MM.**	**Taphanel.**
		Bart.
		Moussoir.
		Hepp.
		Pierret.
Commission des Prix de Vertu.	**MM.**	**Hepp.**
		Pierret.
		le Pasteur Messines.
Commission des Mémoires	**MM.**	**Taphanel.**
		Cerf.
		Moussoir.
		Hepp.
		Simon.
		Coüard.
		De Nolhac.
		Léonardon.
		Monod.

(1) M. Anquetil, élu secrétaire de la Société le 6 février 1845, est décédé le 23 mars 1895. La Commission réglementaire a décidé qu'il ne serait pas remplacé comme secrétaire, avant le mois de juillet, époque du renouvellement du Bureau et des Commissions.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er MAI 1895.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Gentil, ✻, préfet de Seine-et-Oise.

M. Edouard Lefebvre, ✻, maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

24 février 1864. **Rudelle**, avocat au barreau de Versailles, conseiller général de Seine-et-Oise, rue Saint-Lazare, 4, à Versailles (1861). P. (1).

3 août 1866. **Doublet**, juge au tribunal civil de Versailles, rue Neuve-Solférino, 11, à Versailles (1858). P.

13 mars 1868. **Hueber**, chef d'institution à Versailles, avenue Thiers, 2, à Versailles (1866).

— — **Delerot**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Versailles, rue des Réservoirs, 28, à Versailles (1855). P.

1 août 1873. **Haussmann**, conseiller général de Seine-et-Oise, avocat au barreau de Versailles, rue des Réservoirs, 17, à Versailles (1870). P.

6 mars 1874. **Marcel Rodouan**, rédacteur au service des Travaux historiques de la ville de Paris, rue des Réservoirs, 22, à Versailles (1872).

(1) La date qui suit le nom d'un membre indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre que son titre actuel. La lettre P indique que ce membre a été président de la Société.

6 mars 1874. **Taphanel**, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, rue Gambetta, 5, à Versailles (1872). P.

9 avril 1875. **Léopold Cerf**, ancien élève de l'École normale supérieure, imprimeur-éditeur, président du tribunal de commerce de Versailles, rue Duplessis, 59, à Versailles (1873).

24 janvier 1879. **Bart**, ✱, membre du conseil municipal de Versailles, rue Neuve, 13, à Versailles (1868).

23 janvier 1880. **Lacombe**, homme de lettres, avenue de Villeneuve-l'Etang, 42, à Versailles (1860).

16 juillet — **G. Digard**, docteur en droit, licencié ès lettres, rue Maurepas, 41, à Versailles (1875).

11 février 1881. **L'abbé Gauthier**, curé de Saint-Cyr-l'École, à Saint-Cyr-l'École (1873).

— — **Dutilleux**, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, avenue de Picardie, 15, à Versailles (1872).

4 novembre — **D'Aigremont**, homme de lettres, rue Mansart, 25, à Versailles (1880).

7 juillet 1882. **Moussoir**, avocat au barreau de Versailles, rue Carnot, 28, à Versailles (1873). P.

9 février 1883. **Edgar Hepp**, ✱, docteur en droit, vice-président du conseil de préfecture de Seine-et-Oise, rue des Réservoirs, 17, à Versailles (1881). P.

20 juillet — **Guénin**, sténographe-réviseur au Sénat, rue Montessuy, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) (1882).

25 janvier 1884. **Legrand**, ✱, conseiller d'arrondissement, avoué honoraire, avenue de Villeneuve-l'Etang, 24, à Versailles (1877). P.

16 janvier 1885. **Alglave**, professeur à la Faculté de droit de Paris, avenue de Paris, 27, à Versailles (1883).

24 avril — Le docteur **Remilly**, ✱, médecin honoraire de l'hôpital civil de Versailles, rue des Chantiers, 75, à Versailles (1884). P.

13 novembre — **Thénard**, agrégé de l'Université, membre du conseil municipal de Versailles, rue de Noailles, 10, à Versailles (1884).

29 janvier 1886. **Simon**, docteur en droit, licencié ès lettres, avocat au barreau de Versailles, membre du conseil municipal de Versailles, rue Rameau, 1, à Versailles (1883).

30 juillet — **Pierret**, ✱, conservateur du Musée des Antiquités égyptiennes au Louvre, professeur à l'École du Louvre, rue Royale, 4, à Versailles (1885). P.

1 juin 1888. **Ducrocq**, avoué près le tribunal de Versailles, place Hoche, 8, à Versailles (1884).

27 juillet 1888. **Albert Lefaivre**, O. ✵, ministre plénipotentiaire, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, rue Saint-Médéric, 23, à Versailles (1852).

17 octobre — **Coüard**, archiviste du département de Seine-et-Oise, licencié ès lettres, rue Carnot, 2 *ter*, à Versailles (1879). P.

17 octobre — **Th. Desdouits**, docteur ès lettres, agrégé et professeur honoraire de l'Université, rue du Refuge, 10, à Versailles (1885).

25 juillet 1890. **Batiffol**, docteur ès lettres, archiviste-paléographe, rue Magenta, 4, à Versailles (1886).

— — **De Nolhac**, docteur ès lettres, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, conservateur du Musée de Versailles, au Palais de Versailles (1888).

20 mai 1892. **Léonardon**, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Versailles, boulevard de la Reine, 47, à Versailles (1886).

— — Le pasteur **Messines**, boulevard de la Reine, 24, à Versailles (1888). P.

29 juillet — **Fleury**, ancien chef d'Institution, rue de la Paroisse, 6 *bis*, à Versailles (1885).

11 novembre — **Charles Comte**, agrégé de l'Université, professeur au Collége Rollin, boulevard de la Reine, 83, à Versailles (1891).

— — **Paisant**, ✵, président du tribunal civil de Versailles, rue Neuve, 35, à Versailles (1887).

27 janvier 1893. Le docteur **Meynier**, O. ✵, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles, rue d'Angiviller, 38, à Versailles (1890).

16 mars 1894. **Gabriel Monod**, ✵, maître de conférences à l'École normale supérieure, rue du Parc-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (1884).

7 avril — **Hermann**, ✵, correspondant de la Société de statistique de Grenoble, professeur à l'École du Génie, rue des Chantiers, 9, à Versailles (1889).

27 juillet — **Catillon**, ancien caissier de la Banque de France, rue Duplessis, 63, à Versailles (1872).

7 décembre — Le comte **Eugène de Bricqueville**, membre de l'Académie de Vaucluse, rue des Missionnaires, 22, à Versailles (1891).

5 avril 1895. L'abbé **Vantroys**, aumônier du Lycée Hoche, docteur en droit, licencié ès-lettres, boulevard de la Reine, 72, à Versailles (1886).

MEMBRES ASSOCIÉS

7 juillet 1882. **Emile Renaud**, organiste de la chapelle du Palais de Versailles, avenue de Saint-Cloud, 77, à Versailles (1881).

18 juillet 1884. **Monnier**, ancien magistrat, avenue Bugeaud, 36, à Paris (1884).

— — **Moreau**, ancien magistrat, rue Duplessis, 65 *bis*, à Versailles (1881).

17 octobre — **Hennet**, ✻, maire de Trappes, sous-chef de bureau aux archives du Ministère de la guerre, à Trappes (Seine-et-Oise) (1881).

16 janvier 1885. **Maurion de Larroche**, secrétaire général de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, rue Satory, 11, à Versailles (1884).

13 février — **Legrelle**, docteur ès lettres, rue Berthier, 25, à Versailles (1855).

1 mars — **Silvestre de Sacy**, percepteur à Versailles, rue d'Angiviller, 2 *bis*, à Versailles (1885).

24 avril — **Thierry de Maugras**, attaché au cabinet du Ministre de la guerre, avenue Duquesne, 40, à Paris (1884).

13 novembre — **Paul Rousselot**, ✻, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard de la Reine, 79, à Versailles (1884).

— — **Lefebvre**, ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 242 *bis*, à Paris (1884).

30 juillet 1886. **Lorin**, avoué près le tribunal civil de Rambouillet, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, à Rambouillet (1885).

— — **Chételat**, licencié ès lettres, membre titulaire de la Société des Gens de Lettres, rue Duplessis, 54, à Versailles (1886).

1 juin 1888. **Gauthier de Clagny**, docteur en droit, député et conseiller général de Seine-et-Oise, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, à Paris, rue Tronchet, 35, et à Versailles, 4, rue des Moulins (1884).

26 juillet 1889. **Emmanuel Rodocanachi**, membre de la Société des Études historiques, rue de Lisbonne, 54, à Paris (1888).

31 janvier 1890. **Auguste Jehan**, homme de lettres, rue Neuve, 51, à Versailles (1888).

24 juillet 1891. **Lenoir**, ✻, adjoint au maire de Versailles, rue Duplessis, 43, à Versailles (1881).

24 juillet	1891.	**Bonnassieux**, archiviste aux Archives Nationales, avenue de Villeneuve-l'Etang, 21, à Versailles, et boulevard Saint-Germain, 168, à Paris (1888).
20 mai	1892.	**Albert Terrade**, imprimeur et homme de lettres, avenue de Sceaux, 6, à Versailles (1891).
27 janvier	—	**Paul Favier**, architecte, rue des Réservoirs, n° 1, à Versailles (1891).
28 juillet	1893.	**Sicot**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue Duplessis, 43, à Versailles (1885).
1 novembre	—	**Paul Verrier**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Hoche, avenue de Picardie, 29, à Versailles (1892).
—	—	**Paul Deschamps**, compositeur de musique, 40, avenue de Saint-Cloud, à Versailles.
—	—	L'abbé **Rouïé**, vicaire de l'église Notre-Dame de Versailles, en mission auprès du corps expéditionnaire de Madagascar.
26 janvier	1894.	**Cossonnet**, membre du conseil municipal de Versailles, boulevard de la Reine, 18 *bis*, à Versailles (1889).
16 mars	—	L'abbé **Gallet**, chanoine de la cathédrale de Versailles, archiviste de l'Évêché, rue Royale, 16, à Versailles (1889).
—	—	**De Courcel**, O. ✻, membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, boulevard Haussmann, 178, à Paris (1891).
6 avril	—	**Guillaume Beer**, conseiller général de Seine-et-Oise, au château de Louveciennes (Seine-et-Oise).
27 avril	—	**Valentin de Courcel**, maire d'Athis (Seine-et-Oise), à Athis, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.
27 juillet	—	**Nansot** (1), avoué près le tribunal civil de Versailles, rue des Réservoirs, 19, à Versailles (1877).
—	—	**Alphonse Bertrand**, ✻, secrétaire-rédacteur au Sénat, membre du conseil municipal de Versailles, rue Saint-Louis, 7, à Versailles (1879).
—	—	**Angliviel de la Beaumelle**, avocat, rue Duplessis, 68 *bis*, à Versailles (1880).
—	—	**Guétonny**, adjoint au maire de Versailles, rue Mademoiselle, 15, à Versailles (1881).
—	—	**Gatin**, receveur municipal de la ville de Versailles, rue Jacques Boyceau, villa Charlotte, à Versailles (1882).

(1) Par une délibération en date du 27 juillet 1894, la Société a supprimé la classe des membres associés libres ; tous les associés libres sont donc passés de droit dans la classe des associés.

27 juillet 1894. **Deguingand**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue de l'Orangerie, 30, à Versailles (1883).

— — **Planquette**, agréé au tribunal de commerce de Versailles, boulevard de la Reine, 18 *bis*, à Versailles (1884).

— — **Randal**, homme de lettres, avenue de Saint-Cloud, 23, à Versailles (1884).

— — **Seré-Depoin**, ✻, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, à Neuilly-sur-Seine (1884).

— — **Mendiboure**, directeur de la Société Générale à Versailles, rue Carnot, 2, à Versailles (1884).

— — **Gruber**, compositeur de musique, rue Durantin, 13, à Paris (1884).

— — **Jolly**, homme de lettres, avenue de Saint-Cloud, 77, à Versailles (1884).

— — Le vicomte **d'Amphernet**, ✻, ancien directeur des Postes de Seine-et-Oise, rue Royale, 92, à Versailles (1884).

— — **Périnard**, sous-chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations, imp. d. Chevau-Légers, 2, à Versailles (1885).

— — **Guérin**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue Satory, 27-29, à Versailles (1885).

— — **Rigollet**, membre du Conseil municipal de Versailles, avenue de Paris, 63, à Versailles (1885).

— — **Flamand**, avocat, membre du conseil général de Seine-et-Oise, rue du Parc-Clagny, 37, à Versailles (1885).

— — **Vormser**, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Versailles, rue Sainte-Victoire, 6, à Versailles (1885).

— — **Gast**, homme de lettres, boulevard de Courcelles, 50, à Paris (1885).

— — **Landais**, agrégé de l'Université, ancien professeur au Lycée de Versailles, impasse des Récollets, 1, à Versailles (1885).

— — **Charpentier**, attaché au Ministère des finances, au Chesnay, près Versailles (1886).

— — **Lagrange**, directeur de l'École professionnelle et industrielle de Versailles, av. de St-Cloud, 52, à Versailles (1886).

— — **Brincard**, ✻, député et conseiller général de Seine-et-Oise, boulevard Malesherbes, 92, à Paris (1886).

— — **Jollois**, homme de lettres, rue Duplessis, 46, à Versailles (1887)

— — **Mercier**, notaire à Hermeray (Seine-et-Oise) (1887).

— — **Boulé**, ancien conseiller de préfecture, membre du Conseil municipal de Versailles, rue d'Anjou, 3, à Versailles (1887).

27 juillet 1894. **Tissu**, avoué près le tribunal civil de Versailles, adjoint au maire de Versailles, place Hoche, 4, à Versailles (1888).

— — **Dépinay**, notaire, rue Satory, 17, à Versailles (1888).

— — Le rabbin **Bloch**, rue Albert-Joly, 10, à Versailles (1888).

— — **Ottenheim**, ✻, ancien président du tribunal de commerce de Versailles, rue Duplessis, 73, à Versailles (1888).

— — **Frédéric Hennequin**, ✻, président-fondateur de la Société nationale de topographie, à Maurepas (S.-et-O.) (1889).

— — Le pasteur **Maulvault**, av. de Picardie, 17, à Versailles (1890).

— — **Lucien Remilly**, avocat au barreau de Versailles, place Hoche, 10, à Versailles (1890).

— — **Allaire**, agent de change, rue des Réservoirs, 16, à Versailles (1891).

— — **Ploix**, ancien notaire, membre de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, avenue de Villeneuve-l'Étang, 54, à Versailles (1892).

— — **Edgar Mareuse**, secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, boulevard Hausseman, 81, à Paris (1892).

— — **DeVaux**, avocat au barreau de Versailles, rue de Maurepas, 12, à Versailles (1892).

— — **Henry Lebon**, imprimeur-libraire, rue du Potager, 9, à Versailles (1892).

— — L'abbé **Aubé**, curé de Ville-d'Avray, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise) (1893).

— — **Lhomédé**, ancien avoué, rue d'Angivillers, 19, à Versailles (1893).

16 novembre — L'abbé **Groux**, curé de la cathédrale de Versailles, rue Satory, 39, à Versailles.

— — **Bosquet**, compositeur de musique, rue Neuve, 17, à Versailles.

23 novembre — **Charner**, ✻, ancien trésorier payeur général, avenue de Villeneuue-l'Etang, 7, à Versailles.

30 novembre — **Lesbazeilles**, conservateur-adjoint honoraire de la Bibliothèque de Versailles, rue de Savoie, 5, à Versailles.

— — **Auguste Rey**, ancien maire de Saint-Prix, homme de lettres, rue Sainte-Cécile, 8, à Paris.

14 décembre — **Forgeot**, archiviste aux Archives nationales, 10, rue du Pré-aux-Clercs, à Paris (1891).

14 décembre	1894.	**Pératé**, ancien membre de l'Ecole française de Rome, attaché à la conservation du Palais de Versailles, au Palais, à Versailles.
—	—	Le baron de **Magnanville**, à Versailles, 26, rue de l'Orangerie.
21 décembre	—	Le vicomte de **Grouchy**, ministre plénipotentiaire, avenue Montaigne, 29, à Paris.
—	—	**Maurice Croiset**, ✻, professeur au Collège de France, rue Saint-Louis, 27, à Versailles.
—	—	**Léopold Littmanson**, homme de lettres et artiste musicien, boulevard de Lesseps, 8 *bis*, à Versailles.
28 décembre	—	**Georges Legrand**, avoué près le tribunal civil de Versailles, docteur en droit, licencié ès-lettres, avenue de Saint-Cloud, 41, à Versailles.
11 janvier	1895.	**Charles Robert**,, O ✻, ancien conseiller d'Etat, rue de Béthune, 37, à Versailles.
18 janvier	—	**Kœchlin**, entrepositaire des tabacs, rue Duplessis, 60, a Versailles.
—	—	**Brasseau**, professeur à l'Ecole du génie, rue d'Anjou, 64, à Versailles.
1 mars	—	L'abbé **Delbos**, aumônier du Lycée Hoche, avenue de Saint-Cloud, 73, à Versailles.
—	—	**Victor Couderc**, de la Bibliothèque nationale, rue de la Paroisse, 30, à Versailles.
—	—	**Henri Le Roy**, artiste peintre, avenue de Villeneuve-l'Etang, 30, à Versailles.
29 mars	—	**Jacques Bouché**, homme de lettres, boulevard de la Reine, n° 82, à Versailles, et à Mareuil-sur-Ay (Marne).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1 octobre	1838.	**Vacherot**, ✻, membre de l'Institut, ancien titulaire, fondateur de la Société, boulevard de Port-Royal, 47, à Paris (1834).
31 juillet	1857.	**Morize**, à Luynes (Indre-et-Loire).
23 juillet	1858.	**Gréard**, G. O. ✻, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne.
22 juillet	1859.	**Menault**, O. ✻, inspecteur général de l'agriculture, à Angerville (Seine-et Oise).

15 juillet	1861.	**Chatel**, ancien archiviste du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.
15 janvier	1863.	**Chevrey-Rameau**, O. ✻, député de Seine-et-Oise, rue Blanche, 23, à Paris (1858).
15 décembre	—	**Ch. Révillout**, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, ancien titulaire, 1862.
19 février	1864.	**Révillout**, O. ✻, docteur en médecine, rue du Bac, 128, à Paris.
1 janvier	1865.	**Sayous**, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, ancien titulaire (1863).
27 juillet	1867.	**César Cantu**, ✻, directeur des Archives de Milan, associé étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques.
18 février	1870.	**Dramard**, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.
1 mars	1872.	**Fontaine**, ✻, doyen de la Faculté des lettres de Lyon.
1 janvier	1873.	**Levacher d'Urclé**, receveur particulier des finances, à Soissons, ancien titulaire, P. (1861).
6 mars	1874.	L'abbé **Grosstéphan**, curé de Livry (Seine-et-Oise.
20 décembre	—	**Varagnac**, ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien titulaire, rue de l'Université, 35, à Paris (1872).
30 juin	1876.	**Desjardins**, ✻, chef du bureau des Archives au Ministère de l'Instruction publique, ancien titulaire, rue de Fleurus, 26, à Paris (1872).
20 novembre	—	**Antoine**, ancien inspecteur d'Académie, ancien titulaire, à Montrésor (Indre-et-Loire) (1873).
9 août	1878.	**A. Mallet**, percepteur, à Brou (Eure-et-Loir).
1 janvier	1879.	**Stopler**, ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Valence, ancien associé (1874).
9 janvier	1880.	Le baron **de Reiffenberg**, publiciste, ancien titulaire, à Milon-la-Chapelle (Seine-et-Oise) (1873).
17 décembre	—	**Maurice Bourguin**, professeur à la Faculté de droit de Lille, ancien associé (1880).
7 janvier	1881.	**Chardon**, ✻, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Rouen, ancien titulaire (1861). P.
21 juillet	1882.	**Thibierge**, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien titulaire, rue Fontaine-Saint-Georges, 35, à Paris (1867).
5 janvier	1883.	**Durand de Laur**, agrégé de l'Université, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles, ancien titulaire, rue du Val-de-Grâce 1, à Paris (1891). P.
20 juillet	—	Le docteur **Jules Guégan**, médecin-major de 2e classe, au 3e régiment de dragons, à Nantes.
16 janvier	1885.	**Ploix**, ✻, colonel d'artillerie, à Angoulême.
—	—	**Grandmougin**, homme de lettres, à Paris.

2 janvier	1886.	**Aublé**, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université, professeur de rhétorique au Lycée Janson de-Sailly, ancien titulaire, avenue Malakoff, 91, à Paris (1861). P.
5 mars	—	**Bourgault-Ducoudray**, ✳, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de musique et de déclamation, villa Molitor, 16, à Paris.
4 juin	—	**Guilmant**, organiste de l'église de la Trinité, à Paris, chemin de la Station, 10, à Meudon.
—	—	**Collin**, homme de lettres, rue Lavoisier, 10, à Paris (1885).
26 novembre	—	**Voizard**, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur au Collège Rollin, ancien associé, 30, rue Fontaine, à Paris (1885).
29 juillet	1887.	Le comte **de Dion**, président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
1 juin	1888.	L'abbé **Batiffol**, docteur ès lettres, aumônier du Collège Sainte-Barbe, place du Panthéon, à Paris.
19 octobre	—	**Lanier**, ✳, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Janson-de-Sailly, ancien titulaire, rue Boissière, 59, à Paris (1879).
—	—	**Paul Marrot**, homme de lettres, ancien associé, rue Menessier, 6, à Paris (1886).
25 janvier	1889.	**Georges Bertin**, directeur de la *Revue rétrospective*, rue Ballu, 11, à Paris.
26 juillet	—	**Frédéric Passy**, ✳, membre de l'Institut, conseiller général de Seine-et-Oise, rue La Bordère, 8, à Neuilly-sur-Seine.
29 juillet	1892.	L'abbé **Lanusse**, O. ✳, aumônier de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, à Saint-Cyr-l'Ecole.
25 septembre	—	**Bondois**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Buffon, ancien titulaire, rue du Ranelagh, 51, à Paris (1885). P.
26 janvier	1891.	**Aristide Marre**, chargé de cours à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, à Vaucresson (Seine-et-Oise).
—	—	**Enjalbert**, O. ✳, contrôleur général de l'armée, ancien membre associé, 4, rue Bara, à Paris.

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

LE CHATEAU DE VERSAILLES

SOUS LOUIS XV

RECHERCHES ET DOCUMENTS

L'histoire du Château de Versailles reste à écrire. Aucun livre n'offrirait plus d'attrait pour le curieux, plus d'utilité pour l'érudit. Pour qui lit les mémoires sur l'ancienne Cour de France, tous remplis d'allusions à la topographie de la grande maison royale, pour qui aime simplement à replacer les personnages historiques dans le cadre où ils ont vécu, il y aurait un sérieux intérêt à trouver fixés par des dates sûres et des documents précis la construction et les remaniements des diverses parties du Château, à suivre en même temps la destination tant de fois changée des principales pièces, à localiser enfin, au grand bénéfice de la précision historique, les scènes de la vie publique et privée des souverains et les évènements qui se sont passés autour d'eux. Il ne serait pas moins utile de trouver réunis des renseignements sur chacune des œuvres d'art accumulées par trois règnes si féconds et de mettre une date et un nom sur chacune de ces belles décorations qui font du Château, malgré tant de mutilations et de destructions ininterrompues, un musée complet de l'art français aux deux derniers siècles.

Un tel travail n'existe pas, et il faudra peut-être l'attendre longtemps; mais il est permis de prévoir que le sujet tentera quelques esprits, car, si on doit se résigner par avance à une part irréductible d'inconnu, les sources d'informations sont nombreuses sur beaucoup de points et

largement ouvertes. Les centaines de cartons et de registres de l'Administration des Bâtiments du Roi, conservés aux Archives Nationales et contenant les projets, mémoires, plans et devis relatifs à Versailles, les comptes des Bâtiments du Roi (entre nos mains aujourd'hui, grâce à la publication de M. Guiffrey, mais pour l'époque Louis XIV seulement), les Bons du Roi, les inventaires du Garde-Meuble, la correspondance du Directeur général des Bâtiments, etc., les pièces éparses à la Bibliothèque Nationale et dans les dépôts de Versailles ; voilà d'abondantes ressources manuscrites, auxquelles viennent s'ajouter, comme documents accessoires, il est vrai, les descriptions imprimées, les relations, les mémoires narratifs, enfin les tableaux et les gravures de tout genre consacrées en si grand nombre à la résidence principale de nos rois.

L'histoire topographique et artistique du Château sera vraisemblablement faite un jour. Les pages qui suivent aideront à en écrire un chapitre (1). On a voulu surtout y indiquer, par quelques discussions tout à fait précises, quelle méthode pourrait être appliquée à ces recherches, rectifier de trop graves erreurs courantes et résoudre quatre ou cinq problèmes dont la solution paraissait particulièrement nécessaire. On a voulu, en même temps, grouper autour des observations principales quelques documents inédits, quelques menus faits anecdotiques, qui n'offrent pas d'intérêt général, mais qui renseigneront diverses personnes érudites passionnément attachées aux moindres souvenirs du Château. C'est un public dont l'amicale curiosité mérite qu'on apporte la plus rigoureuse conscience, même en ces minimes sujets.

On ne saurait partir, pour le compléter, d'un travail déjà existant. Dans son très utile catalogue du musée créé par Louis-Philippe, Soulié a bien donné un résumé des évènements qui se sont passés au Château avant cette création et groupé, d'après les plans imprimés, de brèves indications topographiques, qui sont presque toujours exactes ; mais le caractère de son travail ne comportait pas une étude complète, qu'il est regrettable de ne pas lui avoir vu exécuter. L'ouvrage bien plus étendu de Dussieux a réuni beaucoup de textes en vue du grand public et popularisé les gravures anciennes et les plans fort soignés de

(1) Précédemment a été publié *Le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette* (1770-1789), extrait du t. XVI des *Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise*, Versailles, 1889 ; 108 p. et un plan.

M. Fàvier; mais, à côté nombre d'observations neuves, il a multiplié les erreurs. Son livre a accrédité bien des légendes et encombré la partie topographique et artistique de l'histoire du Château, d'une incroyable confusion de lieux, de noms et de dates, qui s'est répétée depuis en d'autres ouvrages. Il n'en pouvait guère être autrement : malgré les promesses de sa préface et quelques renvois isolés qui ne peuvent faire illusion, le dernier historien du Château a ignoré ou négligé les sources principales de cette histoire. Il n'a connu, par exemple, aux Archives qu'*un* carton sur *vingt-deux* des plans intérieurs. Pour s'en tenir au règne de Louis XV et à ce qui est d'accès facile pour tout le monde, on verra qu'il n'a parcouru complètement ni Luynes, ni Blondel, ni les Comptes des Bâtiments du Roi. Il fallait pourtant dépouiller au moins ces documents essentiels, dont deux sont imprimés et dont le troisième indique, dans un classement parfait, les travaux des maisons royales. Rapprochés des plans inédits et des correspondances des Bâtiments, ils ont fourni beaucoup de nouveautés à cette étude. On aura à y recourir encore, lorsqu'on voudra suivre dans tous ses détails l'histoire du Château pendant ce long règne de Louis XV, où le Versailles de Louis XIV a subi ses premières transformations et s'est embelli de merveilles nouvelles.

On ne saurait trop rappeler, en effet, que le Château de Versailles, tel que nous l'avons sous les yeux, n'est plus celui de Louis XIV; il s'en faut même de beaucoup. Hors la galerie de Lebrun, certains morceaux de la Chapelle, l'Escalier de marbre, les grands appartements du Roi, et quelques parties de ceux de la Reine, tout ce qui reste d'ancien à l'intérieur du Château est postérieur à la mort du grand Roi. Il n'y a presque rien de Louis XIV au rez-de-chaussée; au premier étage, le salon d'Hercule tout entier est de construction Louis XV; la chambre de la Reine elle-même a été complètement refaite pour Marie Leczinska. Le règne de Louis XVI n'ayant apporté que des modifications secondaires, c'est en réalité le Versailles constitué par Louis XV qui nous est resté. Les grandes constructions de son règne, qui sont, avec le salon d'Hercule, la salle de l'Opéra et l'aile Gabriel, rendent ce fait évident aux regards les moins informés; si on examine les détails du Château, il se trouve confirmé à chaque instant. Ces observations justifient, croyons-nous, la nature des recherches qui vont suivre.

I

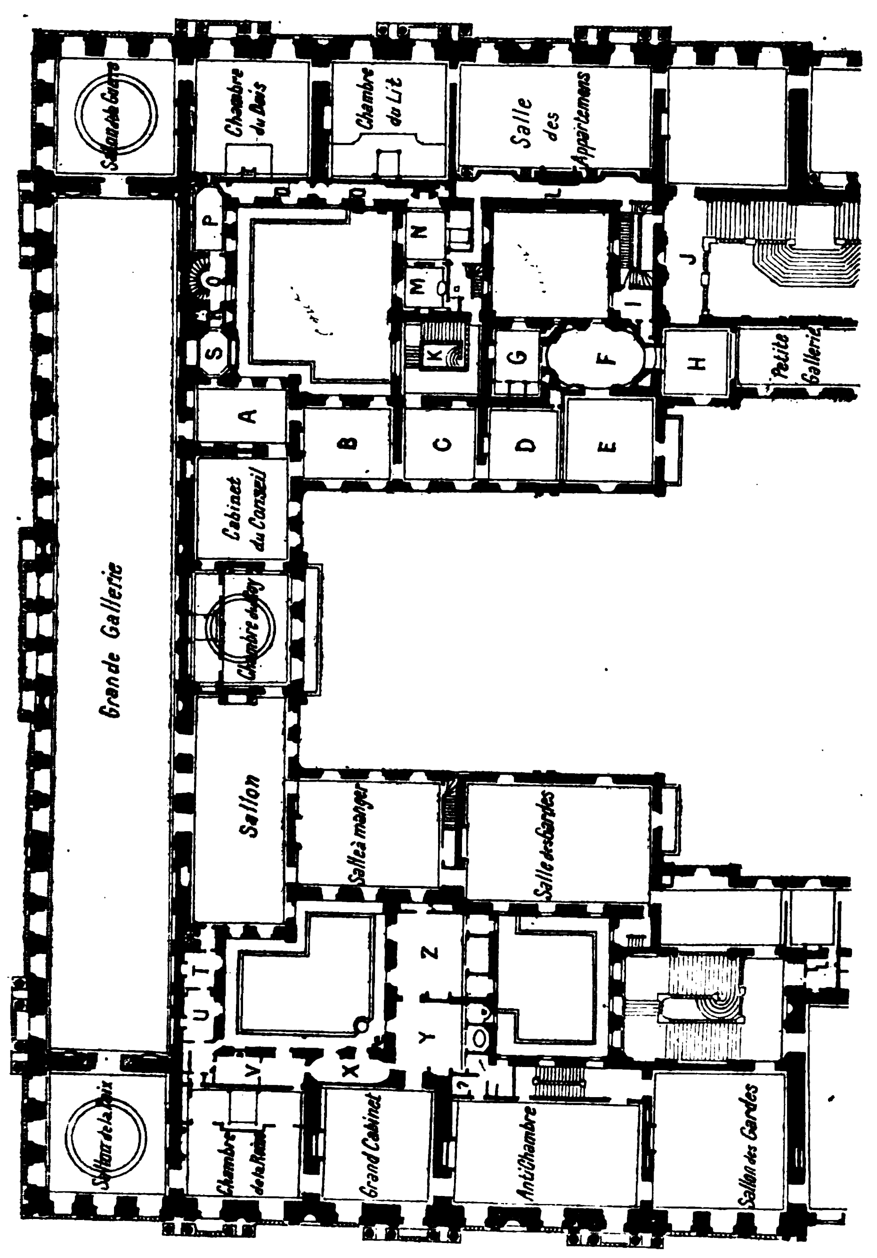
LA CHAMBRE A COUCHER DE LOUIS XV

A propos de l'ancien cabinet du billard (aujourd'hui salle 126 du Musée), on lit dans la *Description de Versailles* de Piganiol de la Force : « Toute cette décoration a été changée en 1738 par le dessein que le roi Louis XV a pris de faire de ce cabinet sa chambre à coucher. Dès le mois de février de cette année, on a commencé à l'agrandir en le poussant en saillie sur la petite cour qui sépare l'aile du vieux Château d'avec celle du nouveau, qui sont l'une et l'autre du côté du nord (1) ». Le plan de Dubois, auquel je prie le lecteur de se reporter et qui est de 1732 (2), indique en effet le mur du cabinet sur la petite cour comme s'arrêtant aux limites du château primitif de Louis XIII. Ce cabinet servait alors de billard particulier pour le Roi, et contenait une partie des plus précieux tableaux de sa collection (3) ; il communiquait avec le Cabinet du Conseil et faisait partie de cette série d'appartements connus, dès l'époque de Louis XIV, sous le nom de « Cabi-

(1) *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly*, édition de 1764, I, 271. Cf. Bruzen de la Martinière, *Grand dictionnaire géographique*, Paris, 1741, VI, 100.

(2) *Recueil des plans des distributions des Château et jardins de Versailles, Trianon et la Ménagerie, par Jacques Dubois, géographe arpenteur du Roi, premier dessinateur de ses jardins. En* 1732. (Bibliothèque de la ville de Versailles. Manuscrit.) Les plans de ce recueil offrent par leur date un grand intérêt. La planche VIII de Blondel (*Architecture françoise*, t. IV, 1756) qui donne le premier étage du corps du Château à grande échelle, a été gravée avec cinq autres, dit l'auteur (p. 131), « environ vingt ans » avant la rédaction du texte écrit en novembre 1755 ; de là les grandes différences avec le plan des mêmes appartements fait à plus petite échelle et contemporain de ce texte (pl. III) ; de là aussi les ressemblances avec le plan de Dubois. Toutefois, les souvenirs de Blondel ne sont pas tout à fait exacts, et il faut bien dater sa première planche au plus tôt de 1738 (je proposerai même 1742 au chap. IV), puisqu'elle porte la nouvelle chambre à coucher exécutée cette année même. Ce point était utile à fixer au début de nos recherches ; le premier plan de Blondel est aisé à consulter dans la reproduction faite par M. Favier pour le premier volume de Dussieux, et doit être, par la suite, souvent invoqué dans nos recherches.

(3) Blondel, IV, 123. Le plan gravé de Demortain, levé en 1714 ou 1715, le désigne seulement comme « chambre des chiens du Roi », précédant la pièce divisée en deux parties (visible encore sur le plan de Dubois) dite « cabinets des agates » (aujourd'hui salles 127 et 130), d'où on avait accès dans le « salon du petit escalier du Roi » (s. 126). Un plan des Archives Nat. (O^1 1770) appelle ce cabinet « pièce du billard et des chiens ».



Plan inédit des appartements, par Jacques Dubois. 1732.

nets du Roi » et qui aboutissaient à la Petite Galerie décorée par Mignard et à l'Escalier des Ambassadeurs (1).

L'étude de cette partie du Château est d'autant plus importante, historiquement et artistiquement, que c'est une de celles qui ont été le plus remaniées suivant les besoins ou les fantaisies des souverains et en même temps une de celles qui ont le moins souffert de l'installation du Musée. Elle se présente à peu près dans l'état où la Révolution l'a trouvée (2). Mais les incertitudes sont grandes au sujet des remaniements apportés par Louis XV aux premières pièces des cabinets, devenues son appartement privé, et le texte de Piganiol qu'on vient de lire a donné lieu à l'interprétation suivante jusqu'à présent adoptée : « Les Registres des Bâtiments ne donnant pas de renseignements précis (3), nous accepterons la date de 1738... pour celle de la reconstruction des premières pièces de l'appartement de Louis XV : Cabinet du Conseil (125), chambre à coucher (126), salon des Pendules (127) et salle à manger (129), dont la décoration concorde bien avec la date de Piganiol (4) ».

Ces diverses indications sont entièrement inexactes, sauf en ce qui regarde la chambre de Louis XV, pour laquelle seule est valable la date de 1738, et dont nous allons d'abord nous occuper. Bien loin, d'ailleurs, de rester muets sur les remaniements de 1738, les Comptes des Bâtiments nous apportent des renseignements assez précis ; mais nous ne pouvons les interroger sans savoir exactement, et en dehors d'un guide aussi incertain que Piganiol, l'époque où les travaux ont commencé pour la nouvelle chambre du Roi.

On sait que Louis XV s'est servi, pendant toute la première partie

(1) J'ai déjà indiqué dans *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 44, l'erreur générale de Dussieux qui attribue aux *Cabinets* le nom de « petits appartements », réservé dans tous les récits et dans tous les comptes aux pièces du second et du troisième étages. Vatout, qui d'ordinaire n'est pas moins inexact, emploie sur ce point l'expression juste, à laquelle il est nécessaire de revenir pour éviter une foule de confusions (*Souvenirs historiques. Palais de Versailles*, 1837, p. 96).

(2) Blondel décrit avec admiration, en 1755, ces cabinets, qui avaient pris alors la forme générale que nous leur voyons aujourd'hui. C'est, dit-il, « l'appartement privé de S. M., lequel est composé de plusieurs pièces exposées au midi et pourvues des commodités qu'on ignorait encore au siècle précédent. Tout cet appartement est revêtu de menuiserie ornée de sculpture et dorure sur un fond blanc, et contient diverses curiosités dignes du prince qui l'habite, tels que d'excellents tableaux de grands maîtres, des porcelaines, des bronzes, etc., qui rendent cette habitation très agréable et procurent aux amateurs un coup d'œil satisfaisant » (IV, 123).

(3) On verra plus loin ce qu'il faut penser de cette affirmation.

(4) Dussieux, *Le Château de Versailles*, I, 310.

de son règne, de la chambre à coucher de Louis XIV. S'il songea à l'abandonner, la raison s'en laisse deviner dans un passage du duc de Luynes, daté du 26 novembre 1737 : « Il y a quelques jours que le Roi, parlant, à son souper, du grand froid qu'il faisait ici dans sa chambre à coucher qui l'obligeoit même de passer quelquefois dans son cabinet, lorsqu'il se lève le matin, avant que l'on soit entré chez lui, j'eus l'honneur de lui dire que, puisqu'il trouvoit son cabinet plus chaud, il me sembloit qu'il en pourroit faire usage plus souvent. C'est sur cela qu'il me répondit : « Lorsque je me lève avant que l'on soit entré, j'allume mon feu moi-même et je n'ai besoin d'appeler personne. Si je passois dans mon cabinet, il faudroit appeler ; il faut laisser dormir ces pauvres gens, je les en empêche assez souvent (1). » M. de Luynes revient, le mois suivant, sur les inconvénients de la chambre, à propos d'une maladie du Roi : « Comme sa chambre est extrêmement froide, on a tendu un lit dans le cabinet de glace (2) et c'est là qu'il couche ; il entend la messe dans ce même cabinet, l'autel entre les deux croisées (3) ».

La chambre où Louis XIV était mort était donc aussi incommode que majestueuse, et il n'est pas surprenant que son successeur, après une longue expérience, ait songé à s'en assurer une plus habitable et plus aisée à chauffer en cas de maladie (4). Toutefois, après l'installation de la chambre nouvelle, considérée comme faisant partie de l'appartement privé, Louis XV dut continuer de remplir dans l'ancienne chambre toutes les obligations royales imposées par l'usage. Celles des audiences publiques ou du petit couvert n'avaient rien de gênant ; il n'en était pas de même de celles du lever et du coucher ; pour la première fonction notamment, il devait être peu commode au souverain de quitter en robe la chambre où il avait dormi, pour gagner, en traversant le Cabinet du Conseil, celle où allaient se présenter les entrées (5).

(1) Dussieux, *Le Château de Versailles*, I, 402.

(2) Cabinet du Conseil dans le plan de Dubois. L'histoire de ce cabinet est traitée plus loin.

(3) I, 428 (27 décembre 1737); cf. II, 5 : « Le Roi continue à être incommodé ; il tousse toujours et ne sort point de son cabinet des glaces où il couche » (5 janvier 1738).

(4) Voilà la raison officielle ; la raison secrète pourrait être de rapprocher le Roi des « petits appartements » et de Mme de Mailly.

(5) « Aujourd'hui S. M. a pris médecine et a dîné à trois heures, à son petit couvert, dans son ancienne chambre ; c'est toujours dans cette ancienne chambre que se fait le lever et le coucher, quoique le Roi couche dans la nouvelle » (Luynes, II, 412, 22 avril 1739).

Dans les relations postérieures à 1738, la désignation « Chambre du Roi » s'applique presque toujours à la « chambre de Louis XIV » qu'on appelle aussi de ce dernier nom (1) ou encore « chambre parée (2) » ou « grande chambre du Roi (3) », tandis que la chambre de Louis XV est ordinairement désignée comme la « nouvelle chambre » ou la « petite chambre (4) ».

A la fin de février 1738, l'installation de cette dernière n'est pas encore commencée (5). Louis XV achevant un jour une partie d'hombre dans le cabinet de glaces, et se trouvant sur le point d'y commencer le travail avec M. d'Angervilliers, « Mme la duchesse du Maine est entrée chez le Roi par la salle du billard ; la visite s'est passée debout ; elle n'a pas été longue... » (6). Durant les mois qui suivent, M. de Luynes, très préoccupé par la faveur croissante de Mme de Mailly, ne nous renseigne pas, avec l'exactitude qu'il montrera ailleurs, sur les constructions qui se font chez le Roi. Mais un modeste garde du magasin des plombs et démolitions mentionne à son registre, le 5 juillet 1738, l'entrée d'une grande quantité de matériaux provenant de chez S. M. et qui avaient été déposés d'abord dans l'Escalier des Ambassadeurs. Parmi ces matériaux, beaucoup de lambris, de vantaux, de pilastres, proviennent de pièces détruites, que nous ne pouvons identifier, par exemple une « pièce en couleur de paille », une « bibliothèque vernie », un « cabinet des coquilles (7) », mais plusieurs figurent comme venant de la « chambre du billard ». La démolition de cette pièce était donc, au commencement de juillet, un fait accompli, et le 9 août, le 6 septembre, le 8 novembre, le même garde-magasin livrait de menues fournitures de vitres et de parquets « pour la chambre neuve du

(1) Cf. *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 46.

(2) *Ibid.* Blondel la décrit, *l. c.* p. 122, comme « chambre de parade ».

(3) Luynes, XIV, 305.

(4) Luynes, IX, 294, XIII, 400, XIV, 257, 264, XV, 28. Dufort de Cheverny l'appelle « la vraie chambre à coucher » (*Mémoires*, I, 101 ; cf. 262).

(5) Cette information peut être mise d'accord avec celle de Piganiol, qui donne février comme début du travail ; avant de démolir la chambre du billard, on a dû commencer par les travaux de maçonnerie de la Cour des Cerfs, sur laquelle furent pris l'alcôve et un petit cabinet de toilette attenant. V. le plan détaillé de ces constructions où les parties neuves sont teintées en rouge, Arch. nat., O1 1771.

(6) Luynes, II, 43 (24 février).

(7) Signalons dans le carton O1 1771 des Archives nationales (1er dossier), un dessin lavé représentant une « Elévation du cabinet des coquilles ». Ce nom paraît provenir d'un détail d'ornementation de la frise. On sait toutefois que le cabinet des curiosités contenait, avec les médailles, une collection de coquillages. Ces désignations d'usage laissent toujours place à quelque doute.

Roy (1) ». Connaissant les habitudes de la Direction des Bâtiments pour ces sortes de travaux intérieurs, on peut affirmer que ceux-ci s'exécutèrent pendant les voyages du Roi à Rambouillet, Compiègne, Marly et Fontainebleau, d'où il revint le 21 novembre (2).

Ce sont, comme on le voit, les Comptes des Bâtiments pour l'année 1738 qu'il faut interroger pour savoir quels artistes ont exécuté les boiseries de la chambre du Roi. Quatre sculpteurs sur bois sont portés au registre de 1738 (3) comme ayant travaillé au Château cette année-là. Les deux premiers, Morissant père et fils, sont à écarter, n'ayant touché à eux deux, pour travaux faits dans les appartements, que la petite somme de 3,531 livres 16 sols 8 deniers. Le troisième, Gervais, a touché, en plusieurs paiements, une somme totale de 7,548 livres 5 sols 6 deniers, qui paraît bien insuffisante pour s'appliquer à un ouvrage aussi important que la nouvelle chambre, et qui se répartit peut-être sur des réparations ou travaux de détail toujours très nombreux dans le Château. Le quatrième, du moins, qui est précisément l'artiste auquel on aurait naturellement pensé, l'excellent décorateur Verberckt, se présente avec un compte beaucoup plus sérieux, et qui peut s'appliquer à un grand travail. Voici le relevé du paiement du 11 mars 1739 : « 11 mars 1739. Au sieur Verbreck, sculpteur, 5,039 livres 9 sols 8 deniers pour faire avec 12,500 livres à lui ordonnées les 23 février, 9 et 23 avril, 11 juin, 30 juillet, 13 aoust, 17 septembre, 5 novembre et 17 décembre derniers, le parfait payement de 17,529 livres 9 sols 8 deniers, à quoi montent les ouvrages de sculpture en marbre, plâtre et bois qu'il a faits dans les Château et jardins de Versailles et Trianon pendant l'année dernière, suivant deux mémoires certifiés (4) ».

La mention faite ici des jardins et de Trianon ne doit pas faire illusion; les travaux qu'a pu y faire Verberckt se réduisent peut-être à fort

(1) Ces indications sont tirées d'un registre dérelié, signé sur la garde par le sieur Ch. de la Fontaine, garde-magasin, et commençant au 1er janvier 1738 (Bureaux de l'architecte du Château). Sur ce personnage et sa famille, v. Arch. nat., O1 1810, f. 77, et O1 1811.

(2) Luynes, II, 152, 177, 231, 280.

(3) Archives nationales, O1 2238. Chapitre sculpture.

(4) Notons en passant que le même chapitre du même registre contient mention de paiements faits à Rousseau, « sculpteur et rocailleur », pour sculptures en plomb et réparations de rocailles aux bosquets du Parc, notamment aux figures et animaux en plomb du bassin d'Apollon. Les entrepreneurs de maçonnerie ont reçu, la même année, 6,913 livres « pour la construction du massif de la pièce d'Apollon ».

peu de chose ; ce qui semble d'ailleurs l'établir, c'est qu'aucun des paiements détaillés au cours de l'année, et antérieurs au parfait paiement, ne fait allusion à autre chose qu'à des travaux faits au Château même. Il y a au moins 12,470 livres qui sont exclusivement applicables à ces derniers travaux (1). A défaut du mémoire certifié, qui n'est pas conservé, nous sommes donc autorisés à conclure que la majeure partie des travaux de Verberckt en 1738, en dehors même des fortes présomptions fournies par un témoignage de Blondel (2), concerne ceux de la chambre à coucher. Lui seul, en tous cas, présente un compte assez fort pour avoir pu exécuter un tel travail (3).

Nous nous garderons de faire intervenir des observations d'art à l'appui de cette argumentation. On est resté embarrassé jusqu'à l'heure actuelle, pour désigner avec certitude, pour le XVIIIe siècle, l'œuvre de tel ou tel décorateur de Versailles, et c'est seulement en interrogeant les pièces d'archives qu'on pourra arriver à rendre à chaque maître ce qui lui appartient. Nous aurons occasion de le faire plus d'une fois, au cours de ce travail, en livrant notre méthode au contrôle de nos confrères, et les quelques points qui seront considérés comme établis

(1) Voici, à titre de comparaison, les mentions de Verberckt au registre de 1739 (O1 2239) : « 14 octobre 1739. Au sieur Verbereck, parfait payement de 9,913 l. 2 d. pour ouvrages et réparations de sculptures qu'il a faites au Château pendant la présente année... 1er novembre 1739. Au sieur Verbereck, 15,228 l. 19 s. pour faire, avec 14,100 l. à lui ordonnées les 17 janvier et 27 février 1737 le parfait payement de 29,328 l. 19 s., à quoy montent les ouvrages de sculpture en plâtre, bois et carton qu'il a faits pour les appartements dudit Château [en partie sans doute aux « petits appartements »] pendant l'année 1736. » En marge : « Ce parfait payement n'a point été reçu et a été reporté en recette sur 1743 comme partie non réclamée en 1739. » D'une autre main : « Nota. Le sieur Verbereck a dit au bureau en 1762 que ce mémoire existoit, que ce qui en retardoit la présentation étoit un procès pendant au Conseil. » (La même année 1739, Gervais exécute pour 7,081 l. 4 s. de sculptures en bronze, plâtre et bois, et Morissant pour 1,097 livres).

(2) *Architecture françoise*, IV, 124 : « Les sculptures faites de nos jours [dans les cabinets du Roi] sont de l'exécution du sieur Verbreck, dessinateur et sculpteur de beaucoup de mérite en ce genre. » Blondel écrit en 1755.

(3) On serait plus embarrassé pour désigner l'auteur des bronzes ciselés qui ornaient la nouvelle chambre. Voici un extrait des comptes pour ce chapitre :

« Du 6 décembre 1738. Au sieur Caffiery, sculpteur fondeur, 420 l. pour faire, avec 1,800 l. à lui ordonnées les 13 aoust et 5 novembre dernier, le parfait payement de 2,220 l. à quoy montent les ouvrages de bronze doré d'or moulu qu'il a faits et fournis pour les petits appartements du Roy à Versailles dans la présente année, suivant un mémoire certifié... Du 28 janvier 1739. Au sieur Caffiery, fondeur cizeleur, 1,448 l. pour les ouvrages de bronze doré d'or moulu qu'il a faits et fournis pour les appartements du Roy à Versailles, pendant le mois de juillet dernier, suivant un mémoire. » D'autre part, les sieurs Héron, doreur et Le Blanc, fondeur ciseleur, reçoivent pour travaux de Versailles durant la même année, sur le même chapitre de « dorure et bronze doré », les sommes respectives de 2,626 et 5,328 livres.

par eux ou par nous pourront permettre des rapprochements et des attributions demeurés jusqu'à présent arbitraires.

Voilà donc une œuvre authentique de Jacques Verberckt. Mais cette œuvre est-elle bien celle qui est parvenue jusqu'à nous et qui est, en somme, la plus intéressante à identifier? Des doutes peuvent s'élever chez qui sait la multiplicité des remaniements qui se sont faits chez le Roi et dont les liasses de plans des Archives nous fournissent de si abondantes preuves. De plus, comment faire concorder l'état actuel avec la description de La Martinière, qui avait sous les yeux la chambre exécutée en 1738, et qui montre l'alcôve « ouverte entre deux pilastres, aux angles du flanc desquels on remarque des palmiers qui s'élèvent et se recourbent en cintre, en s'étendant le long de la traverse d'en haut; cette traverse est chantournée et les armes du Roi sont sculptées dans son milieu.... Le reste de la chambre est décoré de lambris qui montent jusque sous la corniche,... [qui] sous le plafond se contourne en cintre et s'unit à un cadre qui forme des milieux et des angles, avec des chantournements dans lesquels sont placées des manières de cartouches, qui renferment des chiffres et de petits bas-reliefs assortis aux autres décorations (1) ». Le reste de la description de La Martinière (glaces, cheminée, dessus de porte) s'accorde exactement avec la chambre actuelle; mais les détails ci-dessus ont été certainement modifiés. A quelle époque et dans quelles conditions, c'est ce qu'il importe de rechercher.

Dès 1754, un agent des Bâtiments du Roi, aux rapports de qui nous aurons souvent à recourir, Lécuyer, contrôleur du Château de Versailles, constatait que le plafond de Verberckt, qui était en plâtre, avait subi plusieurs retouches. Il écrivait, à la date du 14 août, à M. de Marigny : « Le plafond de la chambre à coucher, ainsi que celui de la pièce suivante (2), ayant été raccommodez plusieurs fois et ne vallant plus rien, j'en fais refaire à neuf les plâtres, qui n'est qu'un fort médiocre ouvrage, en ayant conservé tous les ornemens des frises et roses; au moyen de la saison favorable, ils vont sécher, et pendant Fontainebleau on les blanchira (3) ». Cette restauration était peu de

(1) *Grand dictionnaire géographique.* Paris, 1741, art. *Versailles.* L'édition de 1768 supprime le passage *aux angles... son milieu.*

(2) Le Cabinet de la pendule.

(3) Archives nationales, O¹ 1798. Les rapports de Lécuyer, adressés pendant la plus grande partie du règne de Louis XV au directeur général des Bâtiments du Roi, sont surtout intéressants pour les

chose ; mais l'année suivante la construction du Cabinet du Conseil, dont on s'occupera plus loin, entraînait des travaux considérables dans la chambre à coucher et notamment la réfection de la maçonnerie de tout le mur contenant la cheminée (1). On déposait la balustrade devant l'alcôve, le parquet et une grande partie des boiseries (2). Est-ce dans ces travaux, est-ce dans des remaniements postérieurs (3) que disparut la traverse chantournée à l'entrée de l'alcôve? Nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer ; ce qui nous importe, c'est d'établir que les parties essentielles de la décoration, les trumeaux de glace et les principaux panneaux sculptés ne furent pas remplacés par d'autres. Les renseignements fournis par Lécuyer, concordant d'ailleurs avec le plan très complet des travaux exécutés pour le Cabinet du Conseil et ses dépendances (4), enlèvent à ce sujet toute inquiétude. Il écrit à Marigny, le 15 juillet 1755 : « Le raccordement du platfond de la chambre à coucher du Roy au sujet du nouveau mur est fait et les sculpteurs vont se mettre *à refaire la frise* (5) ». Et le 26 septembre : « Toutes les parties de menuiserie de la chambre du Roy qui avoient été levées

mois d'été et d'automne, où se faisaient, pendant l'absence de la Cour, les travaux les plus importants. Malheureusement ces pièces, qui éclairent d'un jour tout nouveau l'histoire du Château, sont dans un classement défectueux, noyées au milieu d'une masse de papiers aujourd'hui insignifiants et réparties en plusieurs cartons où les recherches ne sont pas aisées.

Il est plus commode, et d'ordinaire suffisant, d'en chercher l'analyse dans les trois précieux volumes compilés par le bureau même de Lécuyer, munis de tables et contenant le *Journal des placets, lettres, mémoires et décisions du département de Versailles*, de 1746 à 1771 (O[1] 1810-1812).

(1) V. plus loin, p. 36.

(2) On lit au cours d'un mémoire du menuisier Guesnon (travaux exécutés au Château pendant les six premiers mois de 1755) : « Avoir déposé la balustrade de la chambre à coucher du Roy, avec beaucoup de sujétion... Avoir déposé deux dessus de porte de 5 pieds 9 pouces de longueur sur 4 pieds de hauteur... Avoir déposé la menuiserie de la face de la cheminée... Avoir déposé les embrazemens de croisées avec leur voussure... Avoir déposé le parquet de ladite chambre de 21 pieds de longueur sur 10 pieds de largeur... » (O[1] 1799).

(3) Ceux par exemple qui nécessitèrent la construction, au-dessus de l'alcôve, des deux étroits cabinets pris sur le comble et affectés à l'appartement de M[me] du Barry (O[1] 1773). On peut encore songer à la réfection du plafond à l'avènement de Louis XVI. Un « profil de la chambre du Roi donné en 1735 » (O[1] 1771) montre qu'il fut question à cette date d'exhausser le plafond de toute la pièce.

(4) Archives nationales, O[1] 1771. La note suivante est inscrite sur le plan, à l'intérieur de la chambre, auprès du mur marqué en rouge comme devant être refait : « La même face, dessus de cheminée et cheminée reserviront ».

(5) La frise actuelle est formée d'instruments de musique disposés en trophées entre de petites consoles. Si c'est celle de 1755, elle dut évidemment être confiée à l'auteur de la décoration de la pièce, Verberckt. La frise et les ornements du plafond ont reçu leur dernière dorure, il y a peu d'années, lors de la restauration des plafonds des cabinets du Roi ; on s'aperçoit malheureusement trop de la différence du ton de ces parties avec celui de la dorure ancienne.

pour la construction du mur neuf *sont entièrement reposées* et un grand nombre d'ouvriers sont à gratter la dorure de cette pièce pour la pouvoir blanchir avant le retour de Fontainebleau, et la dorer à neuf pendant le Compiègne prochain, au moyen de quoi S. M. pourra y coucher à son arrivée (1) ».

Nous retrouverons, dans les études suivantes, l'achèvement de ces travaux de dorure en 1756. Il suffit ici d'avoir établi que la menuiserie primitive fut rétablie, et que l'ensemble de l'œuvre de Verberckt fut conservé. Un évènement aurait pu en amener la destruction, la mort de Louis XV, à la suite d'une maladie contagieuse, la petite vérole (2). On se borna à une réfection nouvelle des dorures, dont nous avons l'indication dans les ordres donnés par Louis XVI, dès les premiers jours du nouveau règne, pour être exécutés pendant le voyage de Compiègne de 1774. Voici, en effet, ceux qui regardent cette partie du Château : « A l'égard de l'appartement du Roi, l'intention de S. M. étant que l'on remédie aux pièces qui ont pu contracter du venin, il convient de lessiver la pièce du Conseil, en conserver les fonds, autant que faire se pourra, pour être blanchie. En faire de même de la pièce de la pendule et de la petite antichambre des chiens et la petite salle à manger (3). Quant à la *petite chambre à coucher*, il convient de remettre un parquet neuf, de refaire le plafond qui est lézardé, lessiver et regratter au vif les corniches et lambris pour être blanchis et réparés pendant Compiègne et être dorés ensuite quand S. M. l'ordonnera (4) ».

Peut-être, au cours de son règne, Louis XVI eut-il le désir de faire remanier aussi la décoration de la chambre où il couchait à son tour, et dont les boiseries ne s'accordaient plus avec le goût du moment. Si cette intention lui vint ou si elle lui fut suggérée par son entourage, le manque d'argent, qui entrava continuellement les derniers travaux

(1) Cf. rapport du 10 octobre : « Toute la dorure des lambris de la chambre à coucher du Roi est entièrement effacée et blanchie ;... cette pièce est actuellement très bien et peut attendre au voyage prochain de Compiègne à être redorée à neuf » (O¹ 1799).

(2) La dernière maladie de Louis XV a été racontée, comme on le sait, avec un sens d'observation remarquable, par le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe en survivance de son père. Le récit, publié à nouveau par Sainte-Beuve, contient quelques indications précises de lieux (*Portraits littéraires*, III, 524-526). M. Paul Cottin l'a réimprimé dans la *Revue rétrospective*, t. II, sans connaître la publication de Sainte-Beuve et sans combler la lacune de la fin. *Les Mémoires du prince de Croy*, que publie en ce moment M. le vicomte de Grouchy dans la nouvelle série de la même *Revue*, contiennent également un récit circonstancié.

(3) Aujourd'hui salles 127, 128 et 129.

(4) Archives nationales, O¹ 1773.

de Versailles, put suffire à en retarder et à en empêcher la réalisation. On ne refit que le cabinet de garde-robe ouvrant sur l'alcôve et dont j'avais vainement cherché la date dans un précédent travail (1). Ce merveilleux ouvrage, sur lequel je reviendrai un jour au point de vue artistique, est de 1788. Quant à la chambre à coucher, c'est dans celle de Louis XV à peine modifiée que se passa la dernière matinée de la famille royale à Versailles, la triste réunion du 6 octobre avant le départ pour Paris.

II

LE CABINET DU CONSEIL OU CABINET DU ROI.

Le Cabinet du Roi et le Cabinet du Conseil sont une seule et même pièce, aussi bien sous Louis XV et Louis XVI que sous Louis XIV (2). C'est pour avoir méconnu cette identification que les historiens du Château sont tombés dans les confusions les plus singulières, qui rendent incompréhensible, en bien des pages, la lecture des mémoires sur l'ancienne Cour (3).

Par son double caractère, en effet, cette pièce tient la place principale dans la vie quotidienne comme dans les événements extraordinaires du Château. Presque tout s'y passe et presque tout y aboutit. Pour nous en tenir à l'époque Louis XV et au témoignage des mémorialistes de cour, facile à compléter par les récits officiels, voici quelques-uns des usages auxquels est destiné le Cabinet.

(1) Cf. *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 49. Ce cabinet, de forme ovale et étroite, établi en 1738, en même temps que la chambre à coucher et muni alors d'une fenêtre sur la Cour des Cerfs, vit boucher cette fenêtre dans les remaniements de 1755 et s'éclaira par une porte-fenêtre ouverte sur la petite terrasse créée alors (plan du carton O¹ 1771). Il fut agrandi et éclairé par deux fenêtres neuves, lors du travail de la fin du règne de Louis XVI, dont un document, qui sera publié ailleurs, établira la date.

(2) Sur la date, la construction et la décoration du Cabinet du Conseil tel qu'il nous est parvenu, voir la fin de ce chapitre.

(3) Pour l'époque Louis XV, Dussieux décrit l'un comme étant aujourd'hui la salle 125 du Musée, l'autre comme étant la salle 130. Il ajoute, parlant de la salle 130: « C'est dans le Cabinet du Roi que se faisaient les présentations, parmi lesquelles celles de Mmes de Pompadour et du Barry furent les plus remarquées » (t. I, p. 318). Le véritable Cabinet du Roi était situé trois pièces avant.

C'est là que le Roi travaille avec les ministres, chacun d'eux ayant son jour auprès de lui, et qu'il tient le Conseil d'Etat, le Conseil des dépêches, le Conseil des finances (1). C'est là qu'il donne audience particulière aux princes régnants (2), aux ambassadeurs à leur première visite (3), aux envoyés extraordinaires (4). C'est là qu'ont lieu la cérémonie de la remise de la calotte aux nouveaux cardinaux, leurs remerciements après la remise de la barrette faite à la chapelle (5), les fiançailles des princes du sang (6), la signature du Roi aux contrats de mariage (7), la prestation du serment des maréchaux de France, des grands officiers de la couronne et des charges de la Cour (8). C'est

(1) Luynes, II, 7, XI, 144, XII, 48 et *passim*. (Les passages de mémoires cités dans ces notes n'indiquent pas toutes les mentions analogues, mais généralement celles où l'indication topographique est intéressante.) Sur les conseils du Roi, v. les appendices de M. de Boislisle, au t. V de son *Saint-Simon*. Le conseil privé ou des parties se tenait dans une salle du rez-de-chaussée de l'aile Louis XIII, servant aujourd'hui d'atelier aux services du Musée. On l'appelait proprement la *Salle du Conseil*. Cf. Boislisle, IV, 417.

(2) Luynes, IX, 59, XI, 110, XIV, 23.

(3) Luynes, III, 430 ; cf. IX, 448.

(4) Luynes, II, 70, XII, 110.

(5) Luynes, II, 116, 381, XV, 28, 105. Sur la remise de la calotte au cardinal de Tencin, v. D'Argenson, II, 99. L'audience du camérier qui apporte la barrette au cardinal de Tavannes est du 7 juin 1756 : « Le Roi avoit donné l'ordre à onze heures du matin. L'introducteur des ambassadeurs a conduit le camérier en rochet et en camail dans le Cabinet du Roi. Le Roi étoit dans son fauteuil, ayant son bureau à droite et la cheminée derrière lui. Cette audience est regardée comme audience publique et on laisse entrer tout le monde dans le Cabinet... » (Luynes, XV, 103).

(6) III, 19. Toutefois l'espace faisant défaut, c'est l'Œil-de-Bœuf qui sert pour ces cérémonies et pour quelques autres. Mais c'est l'étiquette du Cabinet qui s'y trouve en vigueur : « La Reine entra par la porte de glace dans le cabinet de l'Œil-de-Bœuf. La pièce de l'Œil-de-Bœuf est d'ordinaire l'antichambre du Roi ; mais pour ce moment-là elle devient Cabinet du Roi, les huissiers et les flambeaux de la Reine n'y pouvant entrer. » (III, 19, août 1739.) « La signature [du contrat de mariage du duc de Penthièvre] s'est faite dans l'Œil-de-Bœuf, qui étoit devenu Cabinet du Roi pour ce moment-là. Il y avoit une table dans le fond, du côté de la cheminée ; le Roi étoit au bout de la table, à droite, du côté de la galerie ; ensuite M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans... » (VI, 197, décembre 1744 ; cf. XII, 430). D'autres pièces, telles que le « cabinet ovale » pouvaient aussi devenir provisoirement Cabinet du Roi (XIV, 169, XV, 424). De même, le Cabinet pouvait être transformé en Chambre : aussitôt l'étiquette de la Chambre y régnait (II, 8).

(7) III, 420, V, 204. Voici un exemple de signatures immédiatement suivies, dans le Cabinet, d'une cérémonie toute différente : «... Ces signatures [aux contrats de mariage du comte de Montmorency et du président d'Aligre] se sont faites après le lever, dans le Cabinet, à l'ordinaire. M. de Maurepas a présenté la plume ; tous les parents étoient à la signature. Immédiatement après, tout le monde étant encore dans le Cabinet, le Roi s'est mis dans son fauteuil, près la cheminée, le dos tourné au mur de la galerie ; on a apporté un carreau sur lequel s'est mis M. le duc de Fleury, sans épée ; le Roi son chapeau sur la tête. M. de Maurepas a lu le serment, après quoi le Roi s'est levé » (III, 420). Le duc de Fleury venait d'être nommé premier gentilhomme de la Chambre.

(8) III, 420, XII, 445, XIII, 135, 266, XV, 416. Sur les présentations des intendants de province, des présidents et vice-présidents des Etats, qui ont lieu dans le Cabinet, « dans la supposition que le Roi peut avoir des ordres particuliers à leur donner », cf. XIII, 27.

là que sont reçues les remontrances du Parlement (1), celles de la Cour des Comptes et de la Cour des aides (2), et, en général, c'est là que sont accordées aux « gens du Roi » les audiences particulières, parmi lesquelles celles du premier président, au moment des crises parlementaires, sont toujours vivement commentées (3). Celles de l'archevêque de Paris n'ont pas moins d'importance, lors des graves conflits amenés par la bulle *Unigenitus*, et c'est encore dans le Cabinet que le Roi les lui donne, ainsi qu'aux députations du Clergé (4); il s'agit presque toujours d'audiences particulières, car les audiences publiques, qui comportent harangues, ont lieu, aussi bien pour le Clergé que pour les Cours supérieures, la Ville, l'Université, dans la « Chambre du lit » qui précède le Cabinet (5).

La vie de la Cour de France tourne tout entière autour du Cabinet du Roi. C'est là que se tiennent les chapitres de l'Ordre, les réceptions et la réunion du 1er janvier, qui précède la mise en marche de la procession des « Cordons bleus » se rendant à la chapelle par l'Escalier des ambassadeurs (6). C'est là que vient défiler la Cour, les hommes d'abord, les femmes ensuite, pour présenter au Roi les félicitations d'usage, lors des événements heureux de la famille royale (7), les condoléances, lors des deuils (8); ces révérences, comme on les appelle, sont continuées ensuite chez la Reine et chez les divers membres de la

(1) II, 172, VIII, 475, X, 279, XI, 489, XII, 411, XIV, 341, 481, XVI, 144.

(2) XV, 235. Les remontrances et les harangues sont précédées d'une audience, où les délégués du Parlement ou des autres cours viennent demander au Roi de fixer un jour. Voici un des nombreux passages qu'on pourrait rappeler à ce sujet : « Du 11 février 1749. Immédiatement après la signature du contrat [de mariage du fils de M. de Choiseul]. MM. les gens du Roi des Cours supérieures eurent audience de S. M. dans son Cabinet ; ils venoient prendre ses ordres pour le jour qu'elle voudroit donner aux cours supérieures pour les harangues au sujet de la paix. Le Roi, qui étoit debout au bout de la table du côté des fenêtres, leur donna jour au premier vendredi de carême » (IX, 313). Les harangues, étant en audience publique, furent faites dans la Chambre du Roi. V. le récit et le cérémonial, IX, 338.

(3) XIII, 272, XIV, 94, 107. Les députés du parlement de Rouen sont reçus, le 13 mai 1756, l'audience interrompant un Conseil des dépêches, repris après leur départ (XV, 50). Audience de Messieurs de la Grand Chambre (XV, 299, 306).

(4) XII, 48, 184.

(5) Voici quelques renvois relatifs au cérémonial des audiences publiques qui permettront d'animer de souvenirs, pour le règne de Louis XV, la grande chambre de Louis XIV : II, 222, IX, 339, 468, XI, 148, 163, 172, 202, 323, XIII, 45, 254, 344, XIV, 118, 166, 288, 320, 459, XV, 382, XVI, 157, XVII, 85. « Comme c'étoit grande audience, le Roi la donna dans sa chambre, dans son fauteuil, le dos tourné à la cheminée » (XI, 202). Autres faits dans la même chambre : IX, 279, X, 370, XIV, 306, etc.

(6) VIII, 437, IX, 274, 307, 419, X, 261, 207.

(7) XIII, 52, 322, XIV, 306, XVI, 206.

(8) VII, 372, VIII, 165, XI, 423.

famille royale. C'est là enfin que se font les présentations des femmes de condition, suivant une étiquette pleine de nuances (1), et c'est là que se prend le tabouret devant le Roi (2).

Si on s'en tient à la vie quotidienne du Roi, on voit encore mieux l'importance du Cabinet. Sans parler du travail qui l'oblige à y demeurer une partie de sa journée, c'est là qu'il s'habille après le lever, qui a lieu dans la grande chambre, et au moment où il y passe, les entrées de la chambre ne sont pas autorisées à l'accompagner, cette faveur étant réservée aux entrées du Cabinet (3). C'est là qu'a lieu le « débotter », moment où le Roi appelle aux soupers des cabinets et que mentionnent si souvent les mémoires (4). C'est là qu'il donne l'ordre du cabinet aux capitaines des gardes et des Cent-Suisses, au premier maître d'hôtel, etc. (5), et, d'une façon générale, tous ses ordres particuliers, même aux personnes qui n'ont pas d'entrées (6). Ajoutons qu'au début du règne, Louis XV y fait sa correspondance (7) ; il y joue même quelquefois en petit comité (8).

Un grand nombre de faits peuvent être localisés par l'identification entre le Cabinet du Conseil et le Cabinet du Roi (9). Louis XV y fait venir le maréchal de Belle-Isle, quelques heures après son retour de la campagne de Bohême (10) ; il y reçoit, ainsi que le Dauphin, la Toison-d'Or des mains de l'ambassadeur d'Espagne (11) ; c'est là qu'ont lieu les scènes attendrissantes au moment du départ de Madame Elisabeth pour l'Espagne, où elle va épouser l'infant don Philippe (12) ; le Roi y

(1) I, 355, X, 231, 409. V. plus loin, p. 31.

(2) V, 166, VII, 197, XII, 359. La Faculté y visite le Dauphin au moment de sa remise entre les mains des hommes (I, 59).

(3) V. les textes cités intégralement plus loin.

(4) VI, 407, VIII, 325. Cf. Campan, éd. de 1823, I, 15.

(5) XIII, 440.

(6) « M. le duc de Boufflers prit congé dans le cabinet ; il va tenir les Etats de Flandre. M. de Boufflers n'a point d'entrées, mais c'est l'usage de prendre congé dans le Cabinet pour tous ceux qui vont tenir les Etats, de même qu'en partant pour quelque autre commission où l'on est censé pouvoir recevoir des ordres particuliers du Roi ». (VIII, 251).

(7) « Parfois le Roi se retire dans son Cabinet après dîner et après souper ; c'est pour répondre à quelques lettres en deux colonnes de Son Eminence. » (D'Argenson, III, 414).

(8) Luynes, I, 429, II, 42. Plus tard, Louis XV écrit plus volontiers dans le Cabinet 131, et joue dans le Cabinet 130 (d'après Blondel, IV, 123).

(9) Voici, sous les divers noms qui seront indiqués plus loin, quelques mentions du Cabinet à relever dans les premiers volumes de Luynes : I, 216, 221, 243, 250, 263, 269, 292, 402, 428, 431, II, 5, 7, 43, 213, 228, 391, 413, 424, III, 217, 301, 409, IV, 71, 74, 169, 239, 241, etc.

(10) IV, 424, 3 mars 1743.

(11) II, 391.

(12) III, 36, 38.

entend la messe, avec la Reine, le Dauphin et Mesdames, au moment où vient d'expirer la Dauphine (1); la famille royale s'y réunit encore à la mort de Madame Henriette, les dames de la Reine attendant dans la chambre du Roi et le reste de la Cour dans l'Œil-de-Bœuf (2). Bien d'autres épisodes pourront y être placés soit sur témoignage exprès, soit par analogie. Dans l'ancien Cabinet de Louis XIV, furent présentées Mme de la Tournelle, comme duchesse de Châteauroux, et Mme de Pompadour; dans le Cabinet tel qu'il est aujourd'hui, fut présentée Mme du Barry (3); ce sont de menus détails d'histoire anecdotique qu'il n'est pas sans intérêt de fixer (4).

Une pièce aussi importante et qui était destinée à contenir le grand nombre de personnes appelées par certaines audiences ou présentations n'aurait dû, en aucun cas, être identifiée avec le petit cabinet d'angle, salle 130 du Musée. Ce cabinet, qui suit le cabinet actuel de la pendule, a été, il est vrai, plusieurs fois remanié ; mais la série chronologique des plans montre que ces dimensions sont restées sensiblement les mêmes, c'est-à-dire fort étroites. Le Cabinet du Roi devait être une pièce de dimensions vastes et de dégagements aisés, et les deux formes qu'il a eues sous le règne de Louis XV nous le montrent, en effet, pourvu de ce double avantage. La première forme est celle du Cabinet même de Louis XIV, expressément désigné sur le plan de Dubois ; la deuxième est celle qu'offre actuellement la salle 125 du Musée, entre les deux chambres du lit.

Le Cabinet du Conseil ou Cabinet du Roi, depuis 1701 (5) et pendant la première partie du règne de Louis XV, avait son entrée principale sur la Chambre du Roi, du côté opposé à l'Œil-de-Bœuf, et prenait jour par deux fenêtres sur la cour de marbre. Sa décoration est rappelée

(1) VII, 351. Pour la messe dans le Cabinet, quand le Roi est malade, v. le passage de Luynes, cité ci-dessus, p. 8, et celui de La Martinière, cité p. 21.

(2) XI, 404.

(3) La première présentation (pour le tabouret) est du 22 octobre 1743 (V, 166); la seconde, du 14 septembre 1745 (VII, 60); la troisième, du 22 avril 1769.

(4) Pour l'époque Louis XVI, plusieurs épisodes doivent être signalés de préférence, outre tous ceux dont fait mention la *Gazette de France :* le mariage de Madame Clotilde, épousée au nom du prince héritier de Sardaigne par l'ambassadeur de ce pays ; la comparution du cardinal de Rohan devant le Roi et la Reine, avant son arrestation dans la Grande Galerie ; le défilé des députés aux Etats Généraux, reçus par le Roi dans sa grande chambre, le 2 mai 1789, et qui entraient de la Galerie par le Cabinet pour ressortir par l'Œil-de-Bœuf, etc.

(5) Dangeau, VIII, 239 et note. Dussieux, I, 222. Le tome IV des *Comptes des*

par le nom de « Cabinet de glaces », qui lui est assez souvent donné (1). Cette décoration, d'ailleurs, avait subi des modifications assez sérieuses, bien que nous en ignorions le détail, pendant l'été et l'automne de 1748, moment où on avait refait entièrement la pièce (2). L'année suivante, selon l'habitude des travaux des Bâtiments du Roi, on avait doré les boiseries, et cette mise à neuf d'une pièce aussi importante avait excité la curiosité de la Cour (3). Toutefois la disposition générale n'en avait point été changée.

L'ancien Cabinet du Conseil communiquait, comme l'indiquent les plans successifs de Demortain, de Dubois, de Blondel, avec la chambre ou cabinet du billard, élargie en 1738 sur la Cour des Cerfs, et devenue alors la nouvelle chambre à coucher ; il communiquait également avec le Cabinet des Perruques, dit aussi Cabinet des Termes d'un dé-

Bâtiments du Roi, publiés par M. Guiffrey, renseignera sur les artistes qui avaient travaillé à ce premier cabinet. Je trouve au registre de 1739 (ciselure), la mention de 557 livres payées à [Jacques] Caffieri, « pour son payement des ouvrages de bronze doré d'or moulu qu'il a faits et fournis pour la Chambre du Conseil, pendant les trois premiers mois de la présente année ».

(1) Ces trois désignations et une quatrième, « Chambre du Conseil », sont prises indifféremment l'une pour l'autre dans les textes contemporains. Le duc de Luynes les a en même temps dans l'esprit, car il les emploie toutes les quatre au courant de la même année. Voir par exemple (1754) : XIII, 143, 147, 278, 399.

(2) Voici les rapports de Lécuyer à M. de Tournehem, qui révèlent ces remaniements (O¹ 1810). Il écrit, le 8 juillet, « que toutes les menuiseries et glaces du Cabinet du Conseil sont démontées et bien rangées et que l'on commence à démolir » ; le 12 juillet, « qu'on achèvera cette pièce pendant Fontainebleau, mais qu'on n'est encore qu'à la démolition de la charpente de la calotte de cette pièce, laquelle est difficile à cause du descellement dans les gros murs, que cependant il espère commencer le levage des bois neufs la semaine prochaine» ; le 2 août, « que demain tous les plâtres du plafond ainsi que les corniches du pourtour seront entièrement achevés, de sorte qu'il ne s'agira plus que de reposer les lambris et les glaces, que tout par conséquent sera fait pour le retour du Roi ».

Une nouvelle cheminée, ornée de bronzes, fut commandée alors, et ce détail a son importance, car, comme on le verra plus loin, je suppose que c'est la cheminée du Cabinet actuel. Lécuyer dit en effet, le 12 juillet 1748 : « Il n'est pas possible que le chambranle de marbre pour la pièce du Conseil soit fait pour le retour du Roi *à cause des bronzes*, mais on reposera l'ancien sans glace au-dessus, comme il était ci-devant » ; et Tournehem lui répond : « Vous n'avez qu'à faire poser la cheminée du salon du Conseil, sur laquelle il n'y aura plus qu'à mettre les bronzes, ce qui est un ouvrage qui se fait après, au moyen de quoi vous pourrez faire poser les glaces, étant plus à propos que cette partie soit défectueuse par le bronze que par les glaces. »

(3) Les rapports de Lécuyer mentionnent, en juillet 1749, « la dorure du Cabinet du Conseil, à laquelle on travaille feste et dimanche, depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir ». Le 11 août : « Nombre de personnes sont venues voir le Cabinet du Conseil et sont parties ensuite pour Compiègne... L'on achève de poser les glaces du Cabinet et j'espère qu'on commencera à le meubler mercredi matin ». (Archives nationales, O¹ 1797).

tail de sa décoration (1). Celui-ci s'éclairait sur la Cour des Cerfs et avait une sortie, qu'on nommait « porte de glaces », au point même où aujourd'hui encore une porte de glaces donne sur la Grande Galerie (2).

Le Cabinet des Perruques ou des Termes communiquait directement avec le cabinet du billard et avait un quatrième dégagement sur la garde-robe du Roi (3). Cette garde-robe constituait un passage, dont l'emplacement est conservé le long du mur de la Galerie, aboutissant au salon d'Apollon où se trouvait le Trône et qu'on appelait « Chambre du Dais » ou « Salle à estrade » (4). Le Roi se rendant à la Chapelle pour la messe passait par la porte de glaces et la Galerie; mais, quand il s'y rendait pour le salut, il passait par la garde-robe et gagnait les appartements par la salle du Trône (5). Nous possédons la description complète de la décoration de ces deux pièces, telle qu'elle était au commencement du règne de Louis XV et telle qu'elle resta, pour le Cabinet du Conseil, jusqu'en 1748. Ce morceau, dû à La Martinière, complètera ce qu'a recueilli Dussieux sur le Cabinet de Louis XIV, car c'est bien le Cabinet de Louis XIV, premier Cabinet de Louis XV, qui y est décrit :

Après cette chambre on va dans un cabinet où le Roi tient ses conseils ; il a 28 pieds de long sur 26 : il est éclairé par deux croisées sur la cour de marbre, fermées en arrière voussures dedans ; il y a une troisième croisée feinte, remplie de glaces pour figurer avec les autres. Il y a quatre portes, l'une pour venir de la chambre ; l'autre vis-à-vis à côté de la cheminée; la troisième, qui est de l'autre côté de la cheminée, est feinte et sert d'armoire ; la quatrième symétrise avec celle de l'entrée, et s'ouvre dans la ruelle du lit du Roi pour que sa majesté puisse entendre la messe qui se

(1) Dans Piganiol, éd. de 1717, I, 199, ce cabinet n'est pas décrit, sans doute comme trop intérieur. Dans l'édition de 1764, I, 266, il est décrit, alors qu'il n'existe plus, la description d'une édition précédente étant maintenue.

(2) Un seul texte pour préciser la succession des pièces ici établie. Le 11 janvier 1742, a lieu la réception de l'ambassadeur Turc dans la Grande Galerie : « Les hommes de la Cour..... étoient entrés par l'Œil de-Bœuf, de là, dans la Chambre du Roi, le Cabinet du Conseil, le Cabinet des perruques et la porte de glace » (IV, 70).

(3) Et sur le « cabinet doré », dont parle Blondel et sur lequel il y aura à revenir.

(4) Salle 111 du Musée. Ce passage était formé de plusieurs petits cabinets entresolés, marqués S, R, P, dans la reproduction que nous donnons du plan de Dubois.

(5) V. ci-après, p. 22, 24. Notons encore le détail suivant : « Ce matin l'ambassadeur Turc a pris son audience de congé ; c'était dans la chambre du Trône... Le Roi, après la messe, est rentré à l'ordinaire dans son cabinet, d'où il est sorti peu de temps après par la petite porte qui donne dans la chambre du Trône...» (IV, 169, 12 juin 1742).

dit dans le cabinet, sur un autel postiche les jours que le Roi garde sa chambre (1).

Le fond opposé aux croisées est décoré de deux grands panneaux dans les angles : ils sont taillés dans toute la hauteur d'ornements arabesques ; ces panneaux sont coupés par une grande bordure, ceintrée en anse de panier par le haut ; elle contient des glaces qui remplissent tout cet espace. La cheminée est de marbre de Gruyotte, avec des consoles aux angles, et un travers cintré orné de bronze doré au feu ; il y a un grand tremeau de glaces dessus, et dans le côté opposé on en voit un autre qui fait la symétrie : tout le reste du pourtour, hors les quatre portes et les croisées, est aussi rempli de glaces. La corniche sous le cintre est richement ornée de consoles et de métopes : et le cintre qui s'élève au-dessus de la corniche a un grand cadre ovale dans son milieu, en forme de cordon taillé de fleurs, et d'autres ornements convenables qui renferme une calotte. Il y a quatre tableaux qui servent de dessus de porte, dont trois du Poussin et un du Lanfranc.

La porte à côté de la cheminée conduit à une petite pièce (2) qui tire son jour de la petite cour. Lorsque le Roi va à la messe, il passe par cette pièce pour en sortir par une porte qui le mène droit dans la Galerie. Cette petite pièce communique encore à de petits cabinets particuliers et commodes (3) par où on va à une des pièces du grand appartement sur le jardin. Elle est décorée avec de riches lambris qui renferment six tremeaux de glaces. Il y a des tableaux du Bassan sur trois portes (4).

Le Cabinet des perruques était réputé appartement particulier du Roi et les entrées du Cabinet elles-mêmes n'y avaient point accès. Le gouverneur du Château, M. de Noailles, n'était admis à le traverser que par une tolérance, sur la nature et les privilèges de laquelle nous renseigne un passage de Luynes intéressant à divers titres :

6 janvier 1741. — Il a été décidé que M. le comte de Noailles n'auroit pas les entrées de la Chambre, mais qu'il garderoit le passe-partout (5), dont cependant il ne pourroit se servir que pour traverser d'un côté le Cabinet des perruques et le Cabinet des glaces, lorsqu'il viendroit par la porte qui donne

(1) Cette porte de la ruelle et celle ouvrant sur la Chambre de Louis XIV existent encore.

(2) On reconnaît le Cabinet des perruques (A du plan de Dubois).

(3) S, R, P, du plan de Dubois.

(4) Édition de 1768, p. 119. Le texte reproduit ici celui de l'édition de 1741.

(5) Cf. sur ce passe-partout et les entrées de la Chambre, que M. de Noailles croyait avoir comme un droit attaché à sa charge, Luynes, I, 251. On peut rapprocher Saint-Simon sur les entrées de faveur dans les cabinets « par derrière », accordées à M. d'O (éd. Boislisle, III, 365, *Additions*). V. les princes qui ont la faveur du passe-partout, à propos de celui qui est donné au duc de Penthièvre, le 17 mars 1738, dans Luynes, II, 66.

dans la Galerie ; et de l'autre, la première antichambre, le Cabinet ovale (1), la chambre à coucher du Roi et le Cabinet des glaces, mais sans pouvoir s'y arrêter. Cet arrangement est constaté par un bon du Roi. M. le maréchal de Noailles avoit ce passe-partout, mais par tolérance; et même, quoiqu'il entre dans le Cabinet des perruques, le Roi y étant (droit que ne donnent point les entrées de la Chambre, ni même celles des Quatorze, qui sont à proprement parler les entrées du Cabinet), il est toujours convenu que c'étoit sans droit. Par cet arrangement-ci, M. de la Trémoille, à ce que l'on m'a dit, prétend avoir gagné son procès à cause de la réduction aux entrées de la chambre; mais un passe-partout ci-devant toléré et présentement confirmé par un bon, paroît une prérogative bien grande, d'autant plus qu'en passant si près du lieu où le Roi est (S. M. se tenant presque toujours dans le cabinet qui est au bout du Cabinet ovale), il est aisé d'être souvent arrêté par le Roi même, comme cela est déjà arrivé depuis. Lorsque le Roi est dans ce cabinet (2), les premiers gentilshommes de la chambre, à ce qu'on m'a assuré, n'y entrent point; mais pour avertir S. M., ils appellent le premier valet de chambre lorsqu'il y a quelque occasion (3).

Ce morceau reste obscur si on ne sait à quoi s'en tenir sur les « entrées », au sujet desquelles il faut toujours se rappeler les pages bien connues de Saint-Simon. L'étiquette, sous Louis XV, avait subi à ce sujet quelques légères modifications; les passages suivants nous en font connaître le mécanisme, en même temps qu'ils servent aux observations topographiques qui sont le but principal de notre travail.

Compiègne, 29 juillet 1740. — J'ai appris ces jours-ci que ce qui fut décidé l'année passée par rapport à M. de Gramont (4) a été confirmé cette année (5). Le Roi se poudre ici, comme je l'ai marqué déjà, dans le cabinet

(1) Si on veut suivre avec attention ce second itinéraire, qui part de l'escalier particulier du Roi, marqué sur le plan de Blondel sur une partie de l'emplacement de la salle actuelle 129, on remarquera que la « première antichambre » équivaut à la salle 128 (cabinet des chiens), et le « cabinet ovale » à la salle 127 (cabinet de la pendule). Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ces désignations.

(2) Salle 130.

(3) III, 301.

(4) Louis-Antoine-Armand duc de Gramont, colonel du régiment des Gardes-Françaises.

(5) Cf. II, 469 (Compiègne, 22 juillet 1739) : « Il y eut, il y a quelques jours, ici, une dispute de M. le duc de Gramont à l'occasion des entrées. A Versailles, au débotter, lorsque le Roi est habillé dans le Cabinet du Conseil, il passe dans le Cabinet des perruques pour se poudrer; alors tout le monde sort, hors les entrées du Cabinet qu'on appelle les entrées des Quatorze, lesquelles restent dans le Cabinet du Conseil. Ici, l'usage n'est pas de même. Le Roi se débotte dans sa chambre et s'y poudre. M. de Gramont ne voulut pas sortir de la chambre dans le moment de la poudre, quoiqu'on l'eût averti ; il prétend qu'il faudroit que le Roi passât dans le Cabinet et qu'il ne restât que les entrées des Quatorze sans autres personnes, ou bien qu'il doit rester au moment de la poudre. Cela n'est point encore décidé ».

qui est après sa chambre, au lieu qu'à Versailles il se poudre dans ce qu'on appelle le Cabinet des perruques ; mais ici le débotter se fait dans la chambre, au lieu qu'à Versailles c'est dans le Cabinet de glaces. M. de Gramont, qui a l'entrée des Quatorze, entre dans le Cabinet de glaces et n'entre pas dans le Cabinet des perruques ; de même ici il entre dans la chambre et n'entre point à la poudre du Roi, qui est dans le cabinet après la chambre. Cependant quand ce n'est point le moment où le Roi se poudre, l'entrée des Quatorze entre dans ce cabinet comme dans le Cabinet de glaces de Versailles. Mais, dans le fond, tout cela revient au même ; le Roi faisant ici son débotter dans la chambre, les courtisans qui n'ont pas d'entrées restent dans l'antichambre ; au lieu qu'à Versailles ils restent dans la chambre, et lorsque le Roi est dans son Cabinet et que les entrées des Quatorze y entrent, les courtisans restent dans la chambre ici comme à Versailles (1).

Versailles, 21 janvier 1745. — J'appris hier qu'il y eut avant-hier un changement par rapport aux entrées chez le Roi. J'ai déjà expliqué plus haut qu'il y a cinq espèces d'entrées chez le Roi ; les entrées familières, celles des premiers gentilshommes de la Chambre, les premières entrées, les entrées de la Chambre qu'on appelle celles des quatorze, et qui sont proprement celles du Cabinet, et les entrées de la Chambre. Celles-ci, après le lever, entrent dans le Cabinet de glaces ou Cabinet du Conseil, et comme le Roi passe de là par le Cabinet des perruques, ensuite par la porte de glace, pour aller à la messe, les entrées de la Chambre suivent S. M. par le même chemin. Au retour de la messe le Roi rentre par la porte de glace, et les entrées de la Chambre y rentroient aussi (2). Avant-hier, il leur fut dit qu'ils ne rentreroient plus par cette porte au retour de la messe et qu'il falloit faire le tour par la chambre du Roi. Cet arrangement, dont il avoit déjà été question il y a quatre ans, à ce que j'ai ouï dire, est fondé vraisemblablement sur ce que les entrées de la Chambre, même celles du Cabinet, n'ont point droit d'entrer dans le Cabinet des perruques, et que le Roi en allant à la messe est sûrement sorti de son appartement ; au lieu qu'en rentrant, il pourroit arriver qu'il restât dans le Cabinet des perruques. A l'égard de l'heure du salut, comme je dois déjà l'avoir marqué, le Roi passe par une porte qui donne dans la pièce du Trône (3) ; il n'est suivi que par son capitaine des gardes et par les grandes entrées. Les entrées de la Chambre et du Cabinet faisoient le tour par la Galerie pour rentrer par la porte de glace ; apparemment qu'aujourd'hui elles feront le grand tour pour rentrer par l'Œil-de-Bœuf (4).

5 avril 1754. — Les entrées de la Chambre ne font aucune différence au

(1) III, 216.

(2) 22 avril 1739 : « Les entrées de la Chambre, par grâce entrent dans le Cabinet après le lever, lorsque le Roi va à la messe et au retour de la messe, par la porte de glace ou par celle de la Chambre ; et pour l'heure du salut, lorsque le Roi sort et entre par la porte de la chambre à estrade, il n'est suivi que par les grandes entrées ». (II, 413).

(3) Passage par la garde-robe.

(4) VI, 275.

coucher. Au lever, elles entrent un moment avant les courtisans, quand on appelle la Chambre, lorsque le Roi sort de son prie-Dieu pour entrer dans son Cabinet de glaces. Les entrées de la Chambre entrent dans ce cabinet; elles suivent le Roi par la porte de glace lorsqu'il va à la messe, et rentrent aussi par cette même porte, mais seulement à sa suite. Le même droit d'entrées par la porte de glace à la suite du Roi subsiste pour l'heure du sermon et des vêpres; mais pour les saluts le Roi passe par sa garde-robe et ses cabinets et sortant et rentrant par la petite porte qui est dans la pièce du Trône, non seulement elles ne suivent pas le Roi par cette petite porte, mais même elles ne rentrent point alors par la porte de glace; elles ne rentrent dans le Cabinet qu'en faisant le tour par l'Œil-de-Bœuf et la Chambre. Elles entrent aussi au débotter, mais non pas à l'heure de l'ordre le soir; c'est alors une entrée particulière, entrée de charges, charges qu'ont le grand aumônier, le premier aumônier, les quatre capitaines des gardes, le capitaine des Cent-Suisses, les deux commandants des gendarmes et chevau-légers, le grand écuyer et le premier écuyer. Il y en a peut-être encore quelques autres que j'oublie, mais peu de gens ont ces entrées (1).

La porte de glace donnant sur la Galerie et qui était considérée comme l'accès des appartements intérieurs du Roi (2) joue un rôle dans beaucoup d'anecdotes du temps de Louis XV. En voici deux de caractère différent :

2 janvier 1741. — Aujourd'hui il y a eu, suivant l'usage, la messe de *Requiem* pour les chevaliers morts dans le courant de l'année. Le Roi, pour ces cérémonies, met une perruque naturelle. Une heure et demie après, le Roi étant déjà hors de table, Mme de Mailly et Mme de Vintimille ont passé dans la Galerie venant de chez elles avec trois ou quatre hommes qui les suivoient; Mme de Mailly s'est arrêtée à la porte de glace qui donne chez le Roi, et s'y est assise. Quelqu'un qui étoit présent a cru qu'elle se trouvoit mal; elle lui a dit que non, mais qu'elle étoit au désespoir, qu'elle craignoit d'être arrivée trop tard, que le Roi lui avoit donné rendez-vous pour qu'elle pût le voir en perruque. Sur ce, un des hommes a fait le tour et a averti M. le duc de Rochechouart (3), lequel est venu aussitôt à la porte de glace et a dit à Mme de Mailly qu'il étoit bien tard, mais qu'il alloit le dire au Roi. Mme de Mailly a attendu encore un moment; le Roi est venu à la porte de glace, mais avec ses cheveux, sans perruque; après avoir paru et

(1) XIII, 218. Renvoyons encore les curieux à I, 262, V, 359, VI, 372, IX, 294, 318, XI, 323, XIV, 168, etc., et citons un passage relatif aux dames : « 25 décembre 1752. Mme de Maillebois [dame d'honneur de Mesdames] jouit continuellement de ses grandes entrées chez le Roi, lorsqu'elle va à la suite de Mesdames; elle reste dans le Cabinet des perruques pendant que le Roi se poudre, de même que les dames d'honneur et d'atours de Mme la Dauphine et de Mesdames; car les dames d'honneur et d'atours de ces princesses ont les grandes entrées comme celles de la Reine » (XII, 219; cf. I, 161).

(2) III, 409, IV, 71, 74, VII, 383, XVII, 83.

(3) Premier gentilhomme de la Chambre.

parlé un moment, il est rentré disant qu'il alloit revenir ; il avoit donné ordre que sa perruque fût toute prête, car dans l'instant même il est ressorti avec sa perruque sur la tête (1).

22 février 1749. — Les harangères sont dans l'usage de venir haranguer le Roi dans les occasions importantes ; elles vinrent donc hier dans plusieurs carrosses de louage ; elles étoient vingt-quatre. Celle qui portoit la parole est une Mme Renard. Elles furent présentées par M. le duc de Gesvres, comme gouverneur de la ville de Paris. Le Roi s'avança à la porte de son Cabinet, du côté de la Galerie ; on ouvrit les deux battants de la porte de glace ; Mme Renard demeura dans la Galerie contre la porte, et ce fut là qu'elle harangua le Roi...... La Reine en sortant de table aperçut dans son grand cabinet une multitude de femmes qu'elle fut étonnée de voir entrer, car elle ne savoit pas ce que c'étoit... (2).

On peut encore rappeler ce que raconte Mme Campan du guet-apens dont aurait été victime Mlle de Romans, menée à Versailles sous le prétexte de voir le Château : « Elle fut conduite entre quatre et cinq heures de l'après-midi dans la Galerie des glaces, moment où les grands appartements étoient toujours très solitaires. Le Bel qui les attendoit, ouvrit la porte de glace qui donnoit de la Galerie dans le Cabinet du Roi, et invita Mlle de Romans à venir en admirer les beautés... Elle accepta ; la porte de glace se referma sur elle..... » (3).

On a vu plus haut que la plus grande partie de la journée de Louis XV à Versailles se passait dans son Cabinet. L'introducteur des ambassadeurs, Dufort de Cheverny, a donné la liste des personnes qui s'y trouvaient admises au temps de Mme de Pompadour, et qui formaient « l'intérieur du cabinet ». Il a raconté aussi les scènes familières qui s'y passaient, en la présence ou en l'absence du Roi. Une des plus piquantes est l'aventure du chat du Roi, dont le récit commence ainsi : « Le Cabinet n'était composé presque que de jeunes gens, tous fort gais, ce qui plaisait au Roi, qui causait avec eux de préférence. Nous attendions tous le coucher du Roi, occasion pour ceux qui le pouvaient de se montrer assidûment. Le Roi avait un chat matou angora blanc, d'une grosseur prodigieuse, très doux et très familier ; il couchait dans le Cabinet du Conseil, sur un coussin de damas cramoisi, au milieu de la cheminée. Le Roi rentrait toujours à minuit et demi des petits ap-

(1) III, 298.

(2) IX, 340.

(3) Campan, éd. de 1823, III, 30. Ces souvenirs, dont je n'ai pas à contrôler ici l'exactitude, se rapporteraient à l'année 1761. L'identification du Cabinet du Roi permet de préciser, on l'a vu, plusieurs scènes historiques du règne de Louis XVI.

partements... » (1). On trouvera plus loin d'autres anecdotes sur le Cabinet, qui confirment, par beaucoup d'exemples, son rôle de pièce essentielle dans la vie du Roi.

Le travail avec les ministres l'y retient longtemps. On trouve des journées fort occupées, comme celle que note Luynes, le 3 mars 1755 : « Hier dimanche, le Roi travailla avec M. de Mirepoix, deux ou trois fois avec M. le prince de Conty (2), tint Conseil d'Etat, travailla avec M. de Séchelles et outre cela avec M. le garde des Sceaux (3) ». Quelques années auparavant, ses longues présences dans son Cabinet laissaient place à des médisances de cour, dont il faut bien admettre l'exactitude, puisqu'on les trouve sous la plume d'un aussi sérieux témoin : « Le travail des ministres avec le Roi se fait dans le Cabinet de S. M.; quelquefois, après le travail, le Roi passe dans sa garde-robe, et monte tout de suite, par un escalier dérobé (4), chez Mme de la Tournelle. Après y avoir demeuré quelque temps, il redescend par le même escalier, rentre dans son Cabinet, où le ministre l'attend; et comme le Roi sort du Cabinet suivi du ministre, on croit souvent que c'est la fin du travail » (5). Plus tard Louis XV pourra monter de même chez Mme de Pompadour ou chez Mme du Barry par le même passage des garde-robe : il se rendra dans sa bibliothèque et de là, par un autre passage direct et secret, dans la chambre à coucher de l'appartement situé au-dessus du sien. On croira de même qu'il est occupé studieusement dans la bibliothèque, exactement située au-dessus du Cabinet du Conseil (6).

C'est pendant le Conseil et dans son Cabinet que la mort du cardinal de Fleury est annoncée à Louis XV :

(1) *Mémoires de Dufort, comte de Cheverny*, p. p. Robert de Crèvecœur, I, 124, (où on peut lire la suite de l'histoire du chat). Cf. I, 10, 179-189, 228, 262, 295, 297.

(2) Sur ce travail mystérieux avec le prince de Conty, qui dura fort longtemps, v. XIII, 424 et les t. XIII et XIV. Le prince arrivait au Cabinet par les garde-robe.

(3) XIV, 57. A propos du travail du Roi, v. cette note du mois de juin 1737 : « Lorsque le Roi est au Conseil ou au travail dans son Cabinet, il ne reste personne dans sa chambre, et, quand le Conseil ou le travail est fini, un de ceux qui sont dans le Cabinet sort, et l'huissier appelle alors le premier gentilhomme de la Chambre ou le premier valet de chambre ; mais, si le grand chambellan se trouve à la porte de la Chambre, on l'appelle le premier et il entre avant le premier gentilhomme de la Chambre » (I, 269).

(4) Les plans indiquent seulement l'escalier tournant dit aujourd'hui, depuis Louis XVI, Escalier de la Forge, qui donne dans la garde-robe.

(5) V, 104 (2 août 1743).

(6) Plans de la bibliothèque et de l'étage des petits appartements, aux Archives nationales (O¹ 1773). Le passage, détruit du côté de la bibliothèque, est visible du côté de l'appartement, à droite de la cheminée de la chambre; il a été transformé en placard.

On croyoit depuis deux ou trois jours que M. le Cardinal mourroit à tout moment; cependant il n'est mort qu'aujourd'hui. Le Roi étoit au Conseil des finances, auquel les ministres n'assistent point. L'usage est que lorsque le Roi travaille seul avec quelques ministres, le premier valet de chambre reste dans la Chambre; lorsqu'il y a Conseil, personne n'y reste. Le Conseil étoit près de finir; M. de Maurepas et M. Amelot ont demandé à entrer dans la Chambre; le conseil étant fini, le Roi a été lui-même, sur-le-champ, ouvrir la porte du Cabinet. Ordinairement c'est quelqu'un de ceux du Conseil qui va ouvrir; mais le Roi avoit entendu la voix de M. de Maurepas et les avoit vu passer tous deux dans la cour. Les deux ministres ont rendu compte à S. M. de la mort de M. le Cardinal. Ceux qui étoient au Conseil se sont approchés du Roi un moment après; après quoi, S. M. est entrée dans sa garde-robe et a fermé la porte sur lui avec force (1).

Animons encore le Cabinet du Roi et la partie du Château au milieu de laquelle il est placé, par quelques souvenirs empruntés au duc de Luynes. On est d'autant plus autorisé à puiser dans ces volumineux mémoires, « l'herbier de la Cour de Louis XV », comme les appelle si joliment M. Frédéric Masson, qu'ils n'ont jamais été explorés systématiquement pour le sujet qui nous occupe, et qu'on n'en a tiré presque aucun parti pour l'histoire du Château. Commençons par le chapitre des chevaliers du Saint-Esprit, où M. de Luynes fut reçu:

3 février 1748. — Hier ce fut la cérémonie des chevaliers de l'Ordre. Nous ne fûmes reçus que cinq, M. de Saint-Séverin, qui est le sixième, n'ayant pu l'être encore parce que ses preuves d'Italie ne sont point arrivées. Les cinq nouveaux chevaliers se rendirent à dix heures et demie dans la Chambre du Roi, en habit de novices. Dès que le Roi fut habillé, on fit entrer dans le Cabinet les anciens chevaliers qui n'ont point d'entrées et les officiers de l'Ordre. Nous restâmes pendant ce temps tous cinq dans la Chambre du Roi, mais ce temps fut fort court. M. l'abbé de Pomponne y fit son rapport, mais apparemment qu'il le fit en peu de mots; car après tout au plus cinq minutes l'huissier de l'Ordre m'appela le premier. Le Roi étoit debout, vers le milieu de la table du Conseil, entre cette table et la porte; je me mis à genoux, le Roi tira son épée, dont il me donna suivant l'usage sur les deux épaules, ensuite l'accolade; c'est la cérémonie usitée pour les chevaliers de Saint-Michel. Comme le Roi est debout, on est à genoux sans carreau. La même cérémonie se fit ensuite pour M. de Maubourg, M. de Ségur, M. de Bulkley et M. de Puisieux, l'un après l'autre. Ces quatre messieurs ne mirent qu'un genou en terre, moi je m'étois mis à deux genoux. Immédiate-

(1) IV, 396 (29 janvier 1743).

ment après, le hérault de l'Ordre fit l'appel de tous les chevaliers à portée de se trouver à la cérémonie ; il y en avoit quelques-uns absents. On nomma entre autres M. le duc de Châtillon : il n'a pas la permission de venir à la Cour. L'appel fait, on se mit en marche (1).

Les premières révérences, dont on va lire le récit, sont celles qui ont été faites à l'occasion de la mort de Madame Henriette (Madame), morte le 17 février 1752 ; les secondes, sont celles qui ont suivi la naissance du duc de Berry, plus tard dauphin et roi (Louis XVI) :

27 février 1752. — Le 22, mardi, furent les révérences. L'heure étoit donnée pour les hommes après la messe du Roi, et pour les femmes, à cinq heures. La porte qui donne de l'antichambre du Roi dans l'Œil-de-Bœuf, que l'on ouvre toujours quand le lever est fait, est restée fermée, parce que c'est dans l'Œil-de-Bœuf que les hommes en manteaux se sont assemblés. Il y avoit un monde prodigieux, hommes titrés et non titrés, des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes, tous en manteau et point en robes. Mesdames, qui étoient chez le Roi, sont sorties pour aller chez la Reine. M. le Dauphin étoit déjà entré chez le Roi, accompagné de presque tous ses menins ; il étoit suivi par presque tous les princes du sang, excepté M. le comte de Charolois, qui est incommodé et a fait prier le Roi de vouloir bien recevoir ses excuses. Les princes du sang avoient été prendre M. le Dauphin chez lui. M. le duc d'Orléans étoit suivi de toute sa maison, qu'il a présentée aujourd'hui. Tout le monde étoit en pleureuses et en manteau long, quelques-uns avoient des rabats et d'autres des cravates, gants noirs, crêpe pendant, etc.; beaucoup de gens avoient des écuyers ou valets de chambre pour porter leur manteau ; ceux qui les portoient et qui n'étoient point gens de livrée avoient des habits noirs. M. de Saint-Aignan, M. de Beauvilliers et quelques autres avoient un homme en manteau. Le Roi étoit debout dans le Cabinet de glace. On avoit ôté la table du Conseil. Immédiatement après les princes du sang, tout le monde est entré sans distinction. Les quatre premiers qui sont entrés chez le Roi étoient quatre ducs... Après avoir passé devant le Roi, on est entré dans le Cabinet des Perruques et de là dans la Galerie. Là tout le monde a attendu que M. le Dauphin, suivi des princes du sang, se rendît chez la Reine. La Reine étoit

(1) VIII, 437. Cette scène se passe dans l'ancien Cabinet ; dans le nouveau, celui qui existe encore, rien n'est changé au cérémonial. Voici un détail du chapitre du 1er janvier 1757 : « Il y avoit dans le Cabinet du Roi un grand nombre de chevaliers de l'Ordre qui ont les entrées ; ils étoient autour de la table du Conseil attendant les ordres du Roi, et le Roi étoit debout derrière son fauteuil comme à l'ordinaire ; le Roi ne voulut point parler que tous les chevaliers ne fussent entrés ; il dit qu'il y en avoit beaucoup dans sa chambre et qu'il falloit les appeler » (XV, 353).

dans son fauteuil, dans son grand cabinet (1), comme aux grandes audiences ; Mme de Luynes et les dames du Palais étoient en mantes. M. le Dauphin et les princes du sang sont restés chez la Reine pendant tout le temps des révérences. On a passé par le salon de la Reine (2), traversé sa chambre, et après avoir fait la révérence à S. M., on a été tout de suite attendre M. le Dauphin chez lui... (3).

25 *août 1754*. — Hier, le Roi reçut des révérences, mais seulement des dames ; les gens de la Cour se présentèrent devant lui, mais ne passèrent point l'un après l'autre comme les dames ; il y en eut cependant qui firent des révérences chez M. le duc de Bourgogne, entrant par une porte et sortant par l'autre. Pour les dames, elles allèrent chez le Roi, chez la Reine et chez toute la famille royale (4). Les dames de Mesdames avoient fait leur cour le matin, dans le Cabinet, au retour de la messe, à la suite de Mesdames ; elles étoient obligées de se trouver chez Mesdames pour attendre le moment des révérences ; ainsi il n'y en eut que deux qui allèrent chez le Roi. Ce fut à une heure après-midi que se firent les révérences ; c'étoit dans le Cabinet du Conseil, on avoit ôté la table. Les dames entroient de la Chambre dans le Cabinet et ressortoient dans la Galerie. Le Roi étoit debout. Mgr le Dauphin ni Mesdames n'étoient point avec lui. Comme le Roi attendoit, ce fut Mme de Brancas, Mme de Lauraguais, la grande Mme de Brancas, qui passèrent les trois premières, suivies des dames de Mme la Dauphine ; ensuite Mmes de Luynes, de Villars et de Chevreuse, qui avoient été obligées de rester chez la Reine pour l'audience dont je parlerai, arrivèrent suivies des dames de la Reine, et après elles toutes les dames qui se trouvèrent ici, les princesses de Rohan, douairière, de Turenne et de Brionne, précédées et suivies de plusieurs autres. J'étois dans le Cabinet du Roi, je comptois les dames qui passoient, il n'y en eut que soixante-sept (5).

Le récit de la présentation de Mme de Pompadour étant connu (6), je

(1) Salle 116.

(2) Salle 114 (Salon de la Paix).

(3) XI, 422.

(4) Quand il y avait beaucoup de monde aux révérences, l'encombrement était grand dans les étroits passages du rez-de-chaussée. Voici ce que Luynes raconte des révérences faites au Dauphin et à la Dauphine, le 11 décembre 1757, à l'occasion de la mort de la Reine de Pologne : « Il y eut plus de cent dames qui firent la révérence. Ce grand nombre, avec l'embarras des mantes, le désagrément très grand pour des femmes de passer par des corridors et de petites cours sans avoir leurs gens avec elles, ensuite la multitude des domestiques et des flambeaux, et le prodigieux nombre de gens inutiles que la curiosité seule y avoit amenés, firent une confusion et un embarras insupportables » (XVI, 369).

(5) XIII, 321. Cf. le récit des révérences des dames, pour féliciter le Roi d'avoir échappé à l'attentat de Damiens : « 11 janvier 1757. Il les a vues à neuf heures ; on en a compté 163, dont 42 du service. Le Roi les reçut dans son Cabinet, en robe de chambre, frisé et poudré ; il étoit assis dans son fauteuil, la jambe droite sur un tabouret. Mgr le Dauphin y étoit. Mme la Dauphine et Mesdames étoient dans le Cabinet. On entroit par la porte du côté de l'Œil-de-Bœuf, et on sortoit par la porte de glace ».

(6) « Il y avoit un monde prodigieux

choisis celui de la prise de tabouret de Mme de Châteauroux, le 22 octobre 1743 :

La présentation a été faite. Il y avoit huit dames, cinq assises, savoir : Mmes de Lauraguais, de Châteauroux, Mme la maréchale de Duras, Mmes les duchesses d'Aiguillon et d'Agénois, et trois debout, Mmes de Flavacourt, de Maurepas et de Rubempré. La présentation s'est faite une demi-heure après le débotter (1). Le Roi a fait attendre ces dames environ un demi-quart d'heure ; elles se sont assises dans la Chambre du Roi ; ensuite M. de Gesvres les a averties. Mme de Lauraguais est entrée la première dans le Cabinet ; au bout d'un temps fort court, le Roi s'est levé (2). Elles ont été de là chez la Reine ; là il n'a point été question de présentation, ni de baiser la robe, mais seulement de prendre le tabouret. La Reine s'est d'abord approchée de Mme de la Tournelle et lui a dit : « Madame, je vous fais compliment sur la grâce que le Roi vous a accordée » ; ensuite elle s'est assise. Mme de Lauraguais et Mme de Châteauroux se sont assises à la gauche de la Reine, Mme de Luynes (3) à la droite, ensuite Mme de Duras, Mmes d'Aiguillon et d'Agénois. Les trois dames debout sont entrées. Il n'y avoit pas une seule dame du palais de la Reine ; c'étoit un quart d'heure avant la comédie. La Reine s'est levée au bout de fort peu de temps, et elles sont allées chez M. le Dauphin et chez Mesdames (4).

Voici enfin le cérémonial de deux audiences, où sont apportées les remontrances du Parlement, et le récit de l'audience particulière où le premier président fut appelé d'urgence par le Roi, pendant l'exil du Parlement à Soissons :

21 mars 1748. — Le premier président vint hier après dîner avec MM. les présidents Molé et de Rozambo ; le Roi manda le Conseil de dépêches ; on

dans l'antichambre et la Chambre du Roi, mais assez peu dans le Cabinet. La conversation fut fort courte et l'embarras très grand de part et d'autre ... » (VII, 60).

(1) « Cela se faisoit au souper du temps du feu Roi. Présentement, c'est dans le Cabinet du Roi, ordinairement sur les cinq ou six heures de l'après-midi » (VII, 196).

(2) Luynes ajoute en note : « Mme de Châteauroux n'a point été saluée par le Roi. Ce n'est point l'usage. Le Roi ne salue les dames que la première fois qu'elles lui sont présentées, ou bien dans le cas du départ pour un long voyage ou du retour. Encore même ces saluts à l'occasion des voyages ne se pratiquent presque plus. Mais pour le tabouret, le Roi n'a jamais salué [Pour le salut et les usages du tabouret, cf. I, 64, II, 174, III, 236, X, 231, 409, etc., D'Argenson, VI, 389]. On sait même qu'autrefois le tabouret se prenoit au souper du Roi... ; « la dame titrée se tenoit debout, et le Roi lui disoit : Madame, assoyez-vous. » [XII, 359 : « Les femmes titrées... prenoient leur tabouret au grand couvert. Cet usage... ne fut changé qu'à l'occasion de Mme de Gontaut (Gramont),... lorsque son mari devint duc, en 1733... »] Pour la formule et l'usage sous Louis XIV, cf. III, 236, IV, 193, VI, 432, VII, 196, et Saint-Simon, éd. Boislisle, II, 275.

(3) Dame d'honneur de la Reine.

(4) V, 166. La scène se passe dans la chambre de la Reine.

fit entrer les trois présidents dans le Cabinet où se tenoit le Conseil; ils y furent un quart d'heure, d'où ils repassèrent dans l'Œil-de-Bœuf pour y attendre la fin du Conseil, pendant lequel M. de Maurepas sortit deux fois pour leur parler; et lorsque le Conseil fut levé, on les fit encore entrer dans le Cabinet; il y fut remis à M. le premier président une lettre écrite, sur la table même du Conseil, de la main de M. le chancelier. Les trois présidents étant sortis du Cabinet, ils attendirent quelque temps dans la Chambre du Roi, et demandèrent à parler à M. de Maurepas, qui sortit exprès du Cabinet (1).

18 décembre 1755. — Le Roi a donné aujourd'hui audience à la députation du Parlement; elle n'étoit composée que de M. le premier président, du président Molé et du président de Novion. Il n'y a eu aucun cérémonial; ils ont attendu dans la chambre du premier valet de chambre qui les a été avertir et fait entrer dans le Cabinet du Conseil. Le Roi y étoit seulement avec ses ministres; il n'y avoit ni premier gentilhomme de la Chambre, ni capitaine des gardes; Mgr le Dauphin y est resté. Le Roi étoit debout. M. le premier président a parlé pendant près d'un quart d'heure et a ensuite remis un papier au Roi (2).

6 juin 1754. — Immédiatement après M. Rouillé (3), S. M. donna une audience de cinq quarts d'heure tête à tête à M. le premier président du Parlement de Paris. Personne n'avoit ici la moindre idée de l'arrivée de M. le premier président..... Il arriva de Soissons entre sept et huit heures du soir; il n'alla point descendre chez M. le chancelier, qui étoit sorti de chez le Roi une heure auparavant; il vint tout droit chez le Roi. Il y avoit ordre de le faire entrer dans le cabinet du premier valet de chambre (4) qui donne dans l'Œil-de-Bœuf (5); le Roi avoit donné ordre qu'on l'avertît. Il est vraisemblable que le travail de M. Rouillé fut un peu abrégé; ce qui est certain,

(1) VIII, 475.

(2) XIV, 341.

(3) Secrétaire d'Etat de la marine, nommé le mois suivant ministre des affaires étrangères.

(4) Sur M. de Champcenetz, premier valet de chambre, sa famille, et son successeur, M. de Chamlost, premier valet de garde-robe, v. XV, 467 et Dufort.

(5) C'est ici une occasion de mentionner ce cabinet, dont on ne s'est pas occupé et qui revient assez souvent dans Luynes. Les plans ne permettent pas d'assigner à ce local une autre place que l'entrée des cabinets de la Reine sur l'Œil-de-Bœuf. Il y a, d'ailleurs, deux passages plus explicites que voici. Les deux députés du Parlement, qui ont apporté les remontrances le 26 mai 1751, « se sont retirés et sont entrés dans la petite chambre du premier valet de chambre du Roi, qui est dans le passage qui va chez la Reine » (XI, 145). En 1738, « le Roi descend plusieurs fois par jour chez M. le Dauphin; il passe *par un petit escalier* qui est auprès de la garde-robe du premier valet de chambre. Il n'y a que le premier gentilhomme de la chambre, le capitaine des gardes et les entrées familières qui aient droit de suivre le Roi par cet escalier » (II, 34). Blondel, d'autre part, nous apprend que « le logement du premier valet de chambre de S. M. est contenu au-dessus de la pièce de communication de l'appartement de la Reine avec celui du Roi (IV, 122). Le petit escalier, par où descend le Roi, est donc l'escalier tournant dit « de la Journée des Dupes ».

c'est que M. le premier président entra dans le Cabinet du Roi à huit heures un quart, qu'il y resta plus d'une heure seul avec S M. et on remarqua qu'il sortit du Cabinet les larmes aux yeux. Le Roi demeura seul un petit quart d'heure environ après que le premier président fut sorti. Mgr le Dauphin entra ensuite dans le Cabinet, et il étoit environ dix heures quand le Roi se mit à table au Grand Couvert (1).

Voici enfin des détails donnés par Bernis sur l'intérieur du Roi, après l'attentat de Damiens (5 janvier 1757), qui prennent une vie nouvelle de la connaissance exacte des lieux :

En entrant dans le Cabinet du Roi, j'aperçus l'extrême-onction sur la table et des prêtres en surplis ; tel est le premier objet qui frappa ma vue. Les ministres, qui n'avoient pas les grandes entrées, étoient rassemblés dans le Cabinet; le maréchal de Belle-Isle et M. d'Argenson étoient seuls dans la chambre de S. M. avec la famille royale. Une heure après être arrivé dans le Cabinet du Roi, je fus frappé de l'oisiveté dans laquelle on laissoit les ministres et de la liberté que chacun avoit de voir le scélérat qui avoit frappé le Roi d'un coup de canif... Un instant après, M. le Dauphin sortit du Cabinet du Roi et, en m'adressant la parole ainsi qu'à MM. de Moras et de Paulmy, il nous demanda si nous pensions qu'il fût nécessaire d'assembler le Conseil. « Eh ! sans doute, monseigneur, répondis-je; jamais il n'a été plus indispensable de l'appeler. — Mais, continua le Dauphin, les autres ministres ne sont pas ici. — Donnez vos ordres, monseigneur, et ils s'y rendront ». M. le Dauphin rentra dans la chambre du Roi, prit les ordres de S. M. pour assembler les ministres, et les donna au maréchal de Richelieu, gentilhomme de la Chambre en exercice. Le Conseil assemblé dans l'ancien cabinet du Roi (2), M. le Dauphin exposa..... l'objet sur lequel le Conseil avoit à délibérer (3).

Les *Mémoires* de Dufort de Cheverny, autre témoin en mesure de bien voir, fournissent sur le même moment de la vie de Louis XV des renseignements bien localisés, qu'on peut recueillir ici :

Je montai dans le Cabinet du Roi ; c'était ma place. J'y trouvai le service personnel comme médecins et chirurgiens... C'était une nuée d'habits noirs

(1) XIII, 271. Cf. 25 mars (XIV, 94), et 8 avril 1755 : « M. le premier président vint ici hier. Il attendit longtemps dans le cabinet du premier valet de chambre. Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est qu'il a été sept minutes chez le Roi, la porte fermée, mais que l'audience que le Roi lui a donnée n'a été que de trois minutes » (XIV, 107).

(2) « Dans la pièce qui est par delà la pièce où est la pendule » [salle 130]. Luynes, XV, 359. V., au chap. VI, en quel sens il faut entendre ce mot de Bernis.

(3) *Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*, p. p. Frédéric Masson, I, 353, 357, 359.

à n'en plus finir ; toutes les pièces en étaient pleines. Le Roi couché dans sa vraie chambre à coucher, derrière son Cabinet, enfermé entre ses quatre rideaux, n'ouvrait la bouche que pour demander des choses indifférentes... Le canif à deux lames était encore sur la cheminée du Conseil ; nous le maniâmes tous... Le Dauphin et toute la famille jouaient le rôle qui convenait ; à poste fixe dans le Cabinet, ils donnaient des ordres pour empêcher qu'on ne troublât la tranquillité du Roi... Le Cabinet, inondé de tous les curieux qui avaient leurs entrées, fut vidé des inutiles... Je vis Caterby recevoir l'ordre de M. de Richelieu (1) auquel M. le Dauphin venait de dire un mot. Il s'avança à l'oreille de Marigny, qui s'éclipsa à l'instant. Comme il était peu aimé, tous en furent ravis....

C'est une grande cérémonie que le bouillon qu'on donne à un roi malade ; toutes les trois heures il arrive à l'heure dite ; il est déposé sur la table de marbre, gardé par le premier maître d'hôtel, goûté par l'échanson et le médecin. L'huissier annonce le bouillon du Roi ; on ouvre la porte de la Chambre, ceux qui sont dans le Cabinet le suivent. Le premier médecin, le premier gentilhomme se trouvent dans la Chambre. Nous suivîmes ; le Roi était couché dans ses doubles rideaux, la chambre fort éclairée, le lit fort noir. Nous ne vîmes que son bras qu'il avança, il n'ouvrit pas la bouche ; et l'huissier de dire : « Messieurs, retirez-vous. »

... Cependant le Roi commençait à se lever et paraissait dans son Cabinet, choisissant le temps où il y avait le moins de monde. Le train de l'intérieur de ses pièces recommença ; Mesdames et la Dauphine venaient avec leur suite avant la messe, allaient à la Chapelle et revenaient après faire leur cour, jusqu'à ce que le Roi leur eût fait un signe. Alors chaque personne de la famille royale s'avançait, lui baisait les mains ; il l'embrassait et tous s'en allaient avec leur suite qui en passant faisait une révérence au Roi. Ces tristes étiquettes durèrent plus de douze jours... (2)

Abordons à présent les questions relatives à la date et à la décoration du Cabinet du Roi tel que nous l'avons aujourd'hui, c'est-à-dire occupant à la fois l'emplacement de l'ancien Cabinet et du Cabinet des Perruques.

On a déjà constaté, en divers passages cités, l'existence du Cabinet des Perruques bien au delà de la date de 1738, assignée jusqu'à présent à sa destruction. C'est qu'en effet c'est en 1755 seulement que la disposition datant de Louis XIV a disparu. Nous n'avons pas besoin ici de recourir au Registre des magasins, ni aux pièces d'archives; Luynes

(1) L'huissier du Cabinet recevait les ordres du premier gentilhomme de la Chambre en fonctions.

(2) *Mémoires*, I, 179, 181, 186. La suite du dernier passage raconte agréablement comment le Roi quitte le Cabinet pour descendre, pour la première fois, chez Mme de Pompadour.

suffit à nous renseigner et avec une précision telle qu'on ne s'explique pas que son récit ait échappé aussi entièrement à l'attention. Il écrit du château de Dampierre, le 3 juin 1755 :

Dès le lendemain que le Roi fut parti pour Marly, on commença à démeubler le Cabinet du Conseil et on a travaillé aussitôt à exécuter le projet de joindre ce cabinet avec celui qu'on appelle des perruques, parce que c'étoit là que le Roi avoit coutume de se poudrer. (Les entrées de la Chambre n'entroient point dans ce dernier cabinet.) La cheminée placée dans le mur de refend qui séparoit ces deux cabinets (1) va être portée dans le gros mur qui sépare de la grande Galerie; elle sera vis-à-vis les fenêtres qui donnent sur la Cour de marbre, et la grande glace qui étoit dans cette place, du côté de la grande Galerie, sera portée dans le Cabinet des Perruques et se trouvera en face du mur qui sépare le Cabinet du Conseil d'avec la chambre à balustre (2).

Louis XV suit ces travaux avec un grand intérêt : il quitte Compiègne pour venir les voir. Le duc de Luynes écrit de Versailles, le 4 août :

Le Roi est arrivé ici à midi et demi, comme il l'avoit dit; il a entré aussitôt chez Mme la Dauphine (3), où toute la famille royale étoit rassemblée... Le Roi a resté, ensuite il a traversé la cour (4), pour aller voir ses bâtiments. Le Cabinet du Conseil est fait pour ce qui regarde la maçonnerie ; il sera tapissé pour le retour et servira de passage. Le Roi, après avoir tout vu, a entré dans sa garde-robe, où il a resté près d'une demi-heure. Mgr le Dauphin et tout ce qui s'est trouvé dans Versailles l'a attendu dans le cabinet où il couche (5). M. Rouillé y étoit; le Roi, en entrant dans ce cabinet, lui a donné des lettres ; n'y ayant ici aucun bureau, M. Rouillé a dit qu'il alloit les envoyer à Compiègne. Aussitôt le Roi a descendu et a monté dans son carrosse et Mgr le Dauphin a été se mettre à table... (6).

Enfin, le 24 août (7), la Cour étant revenue à Versailles, l'achève-

(1) Se reporter, pour ces détails, à notre reproduction du plan de Dubois.

(2) XIV, 168. Cf. l'état des travaux fourni par Lécuyer, à la date du 15 juillet : « Tous les murs neufs en pierre de taille, tant du Cabinet du Conseil que ceux de face sur la cour, sont élevés à la hauteur qu'ils doivent l'estre, et demain passé il ne restera plus de pierre à poser ». (Archives nationales, O[1] 1799).

(3) La Dauphine avait son appartement au midi du rez-de-chaussée du corps du Château.

(4) La Cour royale.

(5) Les travaux amenèrent pendant 1755 un changement complet dans le service du Roi, celui-ci ayant dû coucher, pendant qu'on les exécutait, dans le Cabinet de la Pendule. Il y a sur ce sujet toute une note du duc de Gesvres, qui sera étudiée au chap. III.

(6) XIV, 218.

(7) XIV, 242.

ment des gros travaux est constatée, et nous apprenons en même temps d'autres détails :

L'ancien mur du Cabinet du Conseil, du côté de la cour des Cerfs, est démoli et reporté huit ou neuf pieds plus avant vers cette cour. La cheminée qui étoit dans ce mur a été portée dans le mur mitoyen avec la galerie ; et dans la place où étoit cette cheminée on a fait une grande porte fenêtre qui entre sur une terrasse donnant sur cette petite cour des Cerfs. Ce changement met dans la nécessité de refaire toutes les dorures de ce cabinet ; mais cet ouvrage ne pouvant être terminé dans ce moment, on s'est contenté de fermer l'ouverture de la nouvelle fenêtre et de mettre des tapisseries dans le Cabinet du Conseil et dans la pièce d'après, qui faisoit la nouvelle chambre à coucher du Roi. Ces deux pièces ne servent plus que de passage. C'est là que l'on attend le moment d'entrer dans le cabinet ovale qui est réputé Cabinet du Conseil, quoique le Roi y couche (1) ; mais le Conseil ne se tient point dans ce cabinet ovale, il se tient dans le cabinet qui est au delà (2).

Ce n'est pas, à proprement parler, le mur de l'ancien Cabinet du Conseil qui a été repoussé ; il a été détruit, et c'est le mur extérieur du Cabinet des Perruques, l'ancien mur de la construction de Louis XIII, qui a été rapproché du centre du Château, et mis à l'alignement du mur septentrional du Cabinet de la Pendule. Le résultat a été d'allonger la garde-robe S du plan Dubois, d'en reporter l'entrée au point où elle est encore aujourd'hui, tout à côté de la porte de glaces donnant sur la grande Galerie (3), de remplacer les deux fenêtres qui s'ouvraient sur la Cour des Cerfs par une fenêtre unique, enfin de constituer devant cette fenêtre une très petite terrasse, à peu près carrée, qui existe encore (4). Le plan complet des remaniements de 1755, que j'ai eu la fortune de trouver, montre très exactement l'ensemble des travaux neufs (5).

(1) Salle 127 (Cabinet de la pendule). Nous avons là, je crois, l'explication de la légende « Cabinet du Conseil » que porte ce cabinet dans le plus ancien des plans de Blondel, dont la lettre serait alors contemporaine des remaniements dont il est ici question. Cette désignation, comme on le verra ailleurs, n'eut pas de durée.

(2) Salle 130.

(3) La garde-robe S ainsi transformée est marquée sur le plan des travaux avec cette légende : « Passage en galerie à boiser à neuf à petit cadre ». Ce passage est indiqué comme devant recevoir une cheminée, qui existe encore, dans le mur de la grande galerie. Le plan de Blondel de 1755 l'indique comme contenant alors le « tour du Roi ». En dernier lieu, il était cabinet de bains.

(4) Quoique légèrement diminuée par l'agrandissement de la petite garde-robe de l'alcôve sous Louis XVI.

(5) Archives nationales, O[1] 1771 (7e dossier). Ces travaux ont comporté, comme on l'a dit p. 13, la réfection du mur entre la petite chambre à coucher et le Cabinet du Conseil, et une ouverture de la garde-robe de l'alcôve sur la petite terrasse.

La nouvelle pièce ainsi créée, et dont les larges proportions sont vraiment dignes de l'importance de sa destination, resta pendant quelques temps inachevée. Blondel, qui précisément rédige à la fin de l'année son texte du tome IV de l'*Architecture françoise*, le constate en ces termes : « Les lambris et la sculpture qui ornent cette pièce ne sont pas encore dorés, ni les tableaux qu'on y voyoit anciennement, posés en place. On y remarque seulement une assez belle cheminée de marbre sanguin enrichie de bronze doré d'or moulu, de grandes glaces, des meubles de goût, etc. » (1). La plus grande partie de la menuiserie avait été posée dès le mois de septembre (2). On ne la dora que l'année suivante, pendant le séjour à Fontainebleau. Nous savons, par les rapports du contrôleur de Versailles à M. de Marigny, que ces travaux, qui étaient conduits en même temps que les travaux analogues de la chambre à coucher (3), furent terminés le 14 novembre 1756 : « Au moyen de quinze doreurs d'augmentation qui sont venus, dont j'ai eu l'honneur de vous informer, Monsieur, nous sommes parvenus à finir entièrement les dorures du Cabinet du Conseil et de la chambre à coucher du Roy, ce que le sieur Polvert [peintre] regardoit comme impossible. Actuellement, on pose les glaces et les bronzes de ces deux pièces, et je compte pouvoir les remettre demain après midy à messieurs du Gardemeuble » (4). Le nouveau Cabinet du Roi a donc pu servir à partir de l'hiver 1756-57.

Voilà des renseignements bien complets, et il est peu de parties de Versailles qui aient une histoire aussi certaine. Nous pouvons toutefois aller plus loin encore, grâce aux Comptes des Bâtiments (5), et sa-

(1) Blondel, IV, 123 (avec d'autres détails précis). Dussieux n'a consulté ici ni Luynes, ni Blondel. On ne se rappelle pas sans étonnement qu'il a été l'un des éditeurs du premier.

(2) Rapport de Lécuyer, du 26 septembre : « Quant au Cabinet du Conseil, l'on en pose actuellement la menuiserie de la cheminée, des trémeaux et des autres parties dont les plâtres s'en trouvent estre secs » (O^1 1799).

(3) Rapport de Lécuyer, du 30 juillet 1756 : « Les réparages de toutes les sculptures de la chambre à coucher du Roy, du Cabinet du Conseil et petits cabinets intérieurs sont très avancés ; au moïen de quoy il sera possible de dorer entièrement toutes ces pièces pendant Fontainebleau, suivant l'intention de Sa Majesté. L'on achève aussi de blanchir et de reparer les vernis de plusieurs parties de sa petite Galerie [petits appartements, côté de la cour de marbre] et de ses nouveaux bains qui restoient à faire [petits appartements] ». Du 13 août : « Toutes les sculptures du Cabinet du Conseil et de la chambre à coucher du Roy sont réparées et blanchies, ainsi que les autres petits cabinets derrière ; les glaces et bronzes en sont reposés et l'on sera en état lundy ou mardy de mettre les parquets en couleur ».

(4) Archives nationales, O^1 1799.

(5) Où Dussieux dit n'avoir rien vu.

voir tout ce qui peut nous intéresser sur la construction et l'ornementation.

Le Roi a fixé, en février 1755, la dépense du Cabinet du Conseil à cent vingt mille livres (1) ; il a dû ajouter plus tard vingt mille livres, à titre de supplément, sur l'exercice suivant (2). Ce sont, bien entendu, les dépenses de maçonnerie (3) qui absorbent la plus grande partie de cette somme. Les Comptes mentionnent ensuite des dépenses spéciales au même cabinet sur presque tous les chapitres : menuiserie, vitrerie, serrurerie, peinture et dorure, marbrerie. Gamain l'aîné ne touche pas moins de 5,900 livres « pour ouvrages de serrurerie qu'il a faits au Cabinet du Conseil » ; Pollevert, peintre et doreur, reçoit, en quatre paiements, dont le dernier a lieu le 15 février 1758, 23,400 livres « pour ouvrages de grosse peinture et dorure qu'il a faits au Cabinet du Conseil ». Les fondeurs et doreurs, qui ont fait pour la même pièce des « ouvrages de bronze doré et d'or moulu », sont Le Blanc, qui en a fourni pour 1,800 livres, et Gobert, qui en a fourni pour 4,200 livres. La grande cheminée de marbre sanguin que nous voyons encore dans la pièce n'a pas été faite à ce moment ; on a simplement transporté la cheminée de l'ancien cabinet, celle-là même qui avait été commandée par M. de Tournehem en 1748 (4) ; à une date comme à l'autre, d'ailleurs, ce sont les mêmes artistes qui ont pu exécuter les bronzes appliqués sur le marbre (5).

Le chapitre de la sculpture enfin permet de savoir à qui il faut attribuer la décoration de cet admirable Cabinet du Conseil, dont on a fait, sans autre raison que la date imaginaire de sa construction, « le plus

(1) Comptes de 1755 (O¹ 2255). Recettes sur le Trésor royal : « Du 8 février 1755. Il est ordonné à M. Pierre de Montmartel, garde du Trésor royal, de payer comptant à M. Jean-François Denis, trésorier général des Bâtiments du Roy, la somme de 120,000 livres, que S. M. a destinée pour le payement des ouvrages neufs qu'elle a ordonnez être faits au Cabinet du Conseil et dépendances au Château de Versailles, en la présente année ; ci. . . . . 120,000 l. »

(2) Comptes de 1756 (O¹ 2256). Recettes sur le Trésor royal : « Du 18 février 1756. De M. Savalette de Magnanville, garde du Trésor royal, 20,000 livres pour employer au fait de sa charge et par suplément au payement des ouvrages que le Roy a ordonnez être faits au Cabinet du Conseil et dépendances, au Château de Versailles, en la présente année ; ci . . . . 20,000 l. »

(3) Confiée aux entrepreneurs Thévenin jeune, Guyard et Poncet.

(4) V. plus haut, p. 20, note. La conservation de la cheminée est attestée par une mention sur le plan des travaux. — Cette cheminée serait celle où Mme du Barry aurait jeté un jour, devant le Roi, un paquet de lettres du comte de Broglie (Campan, I, 31).

(5) Les comptes de 1748 portent Le Blanc « fondeur et ciseleur », pour un acompte de 2,000 livres et Gobert « doreur et ciseleur » pour un paiement de 1,917 l. 9 s. 6 d. (O¹2248).

bel échantillon du style de Robert de Cotte » (1), alors qu'il est postérieur de vingt ans à la mort de cet architecte.

Voici l'extrait du document qui résout la question :

Du 4 mai 1755. Au sieur Verbereck, sculpteur, 1,000 l. acompte des ouvrages de sculpture qu'il fait au Cabinet du Conseil au Château de Versailles.

Dudit jour . . . . . Au s[r] Rousseau, autre, 2,000 l. acompte d'*id.*
7 septembre 1755. A luy, 3,000 l. acompte d'*id.*
1[er] mars 1757. . . A luy, 3,000 l. acompte d'*id.*
5 avril 1757. . . . A luy, 3,000 l. acompte d'*id.*
26 juin 1757 . . . . A luy, 2,000 l. acompte d'*id.*
24 septembre 1757. A luy, 2,500 l. acompte d'*id.*
1[er] mars 1758. . . A luy, 3,000 l. acompte d'*id.*
1[er] avril 1758 . . . A luy, 3,000 l. acompte d'*id.*

La somme totale de 21,000 livres, qui a été payée à Rousseau permet de lui attribuer entièrement la pièce. Elle est la plus ancienne de cet artiste qui soit conservée à Versailles. J'en ai étudié ailleurs les éléments décoratifs, et j'ai montré combien l'artiste a su marquer, dans l'ingénieuse invention des bas-reliefs, la destination du Cabinet du Roi (2). Pour en revenir au document de comptabilité qui révèle son nom, on peut se demander si la décoration ne devait pas être, à l'origine, partagée entre Verberckt et lui; en tous cas, l'artiste flamand paraît n'avoir pris aux travaux qu'une part tout à fait secondaire. S'il fallait désigner cette part, on penserait sans doute à la trouver dans les écussons qui surmontent les deux grandes glaces, ou encore dans les quatre portes à double vantail, qui sont d'un caractère sensiblement différent du reste de l'ornementation, étant identiques aux portes de la Chambre de Louis XIV (3); mais ces portes peuvent être celles de l'ancien cabinet utilisées dans la pièce agrandie. Quoi qu'il en soit, ces différences de style, sans avoir rien de choquant, sont peut-être la seule imperfection qu'on puisse relever dans ce somptueux ensemble, un des plus parfaits et, par bonheur, un des mieux conservés du Château.

(A suivre.) Pierre DE NOLHAC.

(1) Dussieux, I, 312.

(2) V. la description et quelques gravures, au début du travail sur *La décoration de Versailles au* XVIII[e] *siècle*, paru dans la *Gazette des Beaux-Arts* d'avril 1895, et où se trouve indiquée, pour la première fois, l'importance d'Antoine Rousseau dans les ouvrages d'art de Versailles.

(3) La fausse porte qui fait face à celle de la Chambre de Louis XIV a été sculptée des deux côtés; le côté qu'on ne voit pas n'a jamais été doré et montre dans son intégrité le premier travail du bois.

LES DERNIÈRES ANNÉES D'HYACINTHE RICHAUD

Hyacinthe Richaud au Conseil des Cinq-Cents. — Commissaire du Directoire exécutif près de l'Administration centrale de Seine-et-Oise. — Le frère de Bailly. — Le 18 brumaire. — Les Brigands royaux. — Richaud, conseiller de préfecture de Seine-et-Oise. — Les relais de l'Empereur. — L'ambassadeur de Russie. — La première Restauration. — Les Cent-Jours. — Richaud, député à la Chambre des Représentants. — Fin de sa carrière. — Le rat incendiaire. — Les oublis de l'histoire.

La courageuse attitude d'Hyacinthe Richaud dans la journée du 9 septembre 1792, l'héroïsme avec lequel il avait vainement exposé sa vie pour sauver les prisonniers d'Orléans, l'avaient signalé au choix des électeurs qui, le 17 septembre, le nommèrent député suppléant à la Convention pour le département de Seine-et-Oise.

Appelé à siéger, le 22 février 1793, par suite de la démission de Kersaint, il avait été, sur sa demande, envoyé en mission à l'armée de la Moselle, de juillet à décembre 1793.

L'intelligence, l'activité et l'intégrité dont il avait fait preuve pendant cette mission ne passèrent pas inaperçues. On s'en souvint après le 9 thermidor. Lorsque la Convention envoya dans les départements ou les villes qui avaient le plus souffert de la Terreur des représentants chargés de missions réparatrices, Hyacinthe Richaud fut adjoint à ses collègues Tellier, Boisset et Borel dont l'action s'étendait aux départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. C'était à Lyon surtout qu'il y avait de sanglants souvenirs à faire oublier et des ruines à relever.

Pendant les trois mois qu'il resta à Lyon, de nivôse à germinal an III, Hyacinthe Richaud se consacra à cette œuvre bienfaisante. Il contribua puissamment à apaiser les haines, à prévenir les violences qui éclatèrent après son départ, à donner un nouvel essor à l'industrie et au commerce.

La population lyonnaise lui garda un souvenir reconnaissant de tout le bien qu'il avait su faire. Et, lorsqu'elle fut appelée, au mois de vendémiaire an IV, à élire les membres du Corps législatif qui allait remplacer la Convention, elle nomma Hyacinthe Richaud membre du Conseil des Cinq-Cents.

Au Conseil des Cinq-Cents, Richaud reprit le rôle de travailleur qu'il avait eu à la Convention. Il fit partie de commissions qui, plusieurs fois, lui confièrent les fonctions de rapporteur.

Il eut, notamment, à étudier la question de l'exploitation des salines que l'Etat possédait dans les départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Haute-Saône, du Jura, du Doubs ; la commission chargée d'examiner le message du Directoire exécutif qui demandait l'autorisation d'affermer ou de donner à l'entreprise la fabrication des sels et matières salées dans ces salines, avait nommé Richaud rapporteur. Cette question revint à plusieurs reprises devant le Conseil des Cinq-Cents (1).

Dans un de ses rapports, Richaud eut l'occasion de manifester l'impression que lui avait laissée l'omnipotence de la Convention. Par un message adressé au Corps législatif, le Directoire exécutif demandait qu'on l'autorisât à statuer, par voie administrative, sur les réclamations en décharge faites par les percepteurs, rèceveurs et autres dépositaires de deniers publics, victimes de vols. Quelques membres du Conseil des Cinq-Cents paraissaient disposés, soit à renvoyer toutes ces réclamations devant les tribunaux, soit à attribuer au Corps législatif le pouvoir de statuer définitivement en pareille matière. La commission n'adoptait aucune de ces solutions et proposait un moyen terme.

En écartant la proposition qui voulait donner tout pouvoir au Corps législatif, Richaud disait dans son rapport :

... On nous dit que la Convention nationale a prononcé plusieurs fois sur de pareilles affaires; mais nous ne sommes pas la Convention nationale, nous ne sommes pas, comme elle, investis de tous les pouvoirs, et je regarderais comme un malheur que cela fût. « Le législateur », dit l'immortel auteur du *Contrat social*, « est, à tous égards, un homme extraordinaire dans l'Etat... Rome, » dit-il, et ceci doit être d'autant plus frappant pour nous, que, sans la majorité saine de la Convention nationale et la force de nos

(1) Séances des 5 floréal et 17 thermidor an IV. Archives nationales. AD. XVIII^A 60.

institutions républicaines, nous l'aurions vu s'accomplir de nos jours, « Rome, « dans son plus bel âge, vit renaître en son sein tous les crimes de la tyran- « nie, et se vit près de périr, pour avoir réuni sur les mêmes têtes l'autorité « législative et le pouvoir souverain. »

Je n'avais certainement pas besoin, citoyens représentants, de ces citations pour vous faire rejeter de pareilles propositions et nous maintenir dans la limite des pouvoirs qui nous sont confiés... (1).

La citation était, sans doute, oiseuse; mais Richaud n'eût pas été de son temps, s'il n'avait pas glorifié Jean-Jacques.

Le 7 floréal an V (26 avril 1797), Richaud écrit à l'administration centrale du département de Seine-et-Oise pour l'informer des préliminaires de paix signés le 29 germinal au château d'Eckenwald, près de Léoben.

... Le président de cette administration écrit à celle municipale qu'il est chargé de lui faire passer copie d'une lettre du citoyen Richaud, l'un des membres du Conseil des Cinq-Cents, annonçant la paix. Il ajoute que l'opinion de l'administration centrale a été que cette nouvelle fût sur le champ rendue publique.

L'administration, pour acquiescer à l'opinion du département, arrête que la lettre du président de cette administration, ensemble la copie de celle du citoyen Richaud, seront, sur le champ, affichées à l'entrée de la maison commune et qu'elle se transportera, de suite, dans les deux quartiers de la ville, accompagnée de quatre soldats des troupes de ligne, de deux vétérans de l'armée, et de quelques membres de la garde nationale, précédés de six tambours, pour donner à ses administrés lecture de ces deux pièces intéressantes... (2).

Le 25 floréal, Richaud envoyait à la municipalité deux exemplaires des rapports faits dans les deux Conseils du Corps législatif, sur l'état des finances de la République (3).

Quelques jours après, le renouvellement d'un tiers du Conseil des Cinq-Cents le rendait à la vie privée.

Il ne tarda pas à être repris par la vie publique.

Le 14 fructidor, un arrêté du Directoire exécutif destitua les membres de l'administration municipale de Versailles. Sur les sept administrateurs, un seul, le citoyen Denis, était maintenu dans ses fonctions.

(1) Séance du 12 germinal an V. Archives nationales, AD. XVIIIA 60.

(2) Archives communales de Versailles. Registres des délibérations.

(3) *Id. Id.*

Aux termes de l'article 188 de la Constitution de l'an III, quand une administration municipale perdait un ou plusieurs de ses membres par mort, démission ou autrement, les administrateurs restants pouvaient s'adjoindre des administrateurs temporaires jusqu'aux élections. Or, les membres restants se composaient de l'unique citoyen Denis qui tint séance en tête à tête avec le commissaire du Directoire près l'administration municipale, et qui fut requis d'avoir à désigner les six collègues qui devaient le compléter.

... Sur la réquisition du susdit commissaire du Directoire exécutif, dit le procès-verbal dressé par Denis, j'ai appelé, conformément à l'article 188 sus-cité, pour remplacer les membres manquants, jusqu'aux prochaines élections, les citoyens ci-dessous... (1).

Au nombre des citoyens choisis par Denis était « Hyacinthe Richaud ex-député ».

L'expérience des affaires publiques que Richaud avait acquise, à la Convention, au Conseil des Cinq-Cents, et surtout dans ses deux missions à l'armée de la Moselle et à Lyon, devait lui rendre très légères les fonctions temporaires qu'il avait acceptées dans l'administration municipale de Versailles.

La ville n'avait pas été bouleversée par le régime de la Terreur, et elle avait joui, pendant cette période tourmentée, d'un calme relatif. Ce dont elle avait le plus souffert, c'était la disette ; mais ces souffrances n'avaient point amené de troubles. Au mois de ventôse de l'an III, un journal de Paris le *Courrier républicain* avait annoncé que Versailles était le théâtre de mouvements séditieux et révolutionnaires. Le maire, Pétigny, et les officiers municipaux avaient écrit au rédacteur du journal pour démentir ses assertions :

... La tranquillité, disaient-ils, règne dans notre commune ; elle n'y a pas été troublée. Nos concitoyens réduits, depuis une décade, à une demi-livre de pain par jour, souffrent avec une patience républicaine cette privation pénible du premier des aliments.... Ils savent que la disette que nous éprouvons est une suite de la tyrannie odieuse du scélérat Robespierre et de ses complices, ainsi que de la friponnerie et de l'ignorance de leurs agents...(2).

Mais la situation avait empiré depuis l'an III, sinon à Versailles, du

(1) Archives communales de Versailles. Registres des délibérations.

(2) Archives communales de Versailles, etc.

moins dans les campagnes environnantes. Le département était, comme le reste de la France, la proie du brigandage qui fut une des plaies terribles du gouvernement directorial. Les populations, surmenées par les évènements, étaient devenues presque insensibles aux calamités publiques, comme aux malheurs particuliers; elles ne trouvaient plus la force de se défendre contre le pillage et l'assassinat. Le 26 brumaire an V (16 novembre 1796), l'administration centrale du département de Seine-et-Oise faisait afficher une de ses délibérations, dans laquelle elle tentait de secouer cette torpeur, en ces termes :

L'administration considérant que le vol, le pillage, l'assassinat, tous ces crimes atroces que quelques scélérats osaient à peine commettre isolément, sont maintenant organisés;

Que ces hordes nombreuses de brigands, peu contentes des vols particuliers, semblent menacer les villes, et surtout les villages, de leurs incursions désastreuses;

Que déjà, sur différents points du département, des voyageurs en route, des courriers en dépêches et des familles entières dans leurs paisibles demeures, ont été victimes de ces horribles attentats;

Considérant que, quelque peu de succès qu'aient eu jusqu'à présent, les soins continuels de l'administration, pour éveiller le zèle de ses administrés sur la destruction de ce fléau dévastateur, elle n'en doit pas moins redoubler d'efforts pour les arracher à leur *étonnante* apathie sur un objet dont dépendent essentiellement leur tranquillité, la sûreté de leurs personnes et de leurs biens;

Considérant, enfin, que l'activité des colonnes mobiles est le meilleur et peut-être le seul moyen certain de repousser et détruire les brigands et les assassins... (1).

Et l'administration réglait le service de ces colonnes mobiles composées presque exclusivement de gardes nationaux.

Ce brigandage désola la France pendant plusieurs années encore, et Richaud devait être appelé par ses fonctions à en poursuivre énergiquement la répression.

Le 29 floréal an VI (18 mai 1798) l'administration centrale du département de Seine-et-Oise ayant à se compléter, comme l'avait fait l'administration municipale de Versailles, fixa son choix sur Hyacinthe Richaud. Dans la lettre du président provisoire de l'administration centrale qui informait le ministre de l'intérieur de cette nomination,

(1) Archives nationales. F7 3689[8].

Richaud est qualifié d'ex député « à la Convention ». Les Cinq-Cents s'effaçaient devant les souvenirs de la Convention (1).

Le 30 floréal, le président de l'administration centrale écrivait à Richaud :

... Je vous invite, en son nom, à vous rendre, le plus tôt possible, à un poste où vous êtes impatiemment attendu par l'estime, la confiance et l'amitié... (2).

Moins d'un mois plus tard, le Directoire exécutif, par arrêté du 21 prairial (9 juin 1798), nommait Richaud commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département de Seine-et-Oise et agent général des contributions.

Créé par la Constitution de l'an III, le commissaire avait pour mission de surveiller et requérir l'exécution des lois. Dans un grand nombre de départements les commissaires du Directoire jouèrent un rôle actif qui dépassait leurs pouvoirs : les administrations départementales se déchargeaient volontiers, entre leurs mains, de la direction de toutes les affaires. Le 12 ventôse an IV, le ministre de l'intérieur adressait à tous les commissaires une circulaire, destinée à les arrêter dans leurs usurpations :

... Soyez vivement pénétrés, écrivait-il, que vous êtes l'œil du gouvernement, et non le bras de l'administration ; que c'est à l'administration à agir sous votre surveillance, que vous ne devez pas agir pour elle ; que vous devez, au contraire, l'observer, la diriger, l'éclairer au besoin, s'il est malheureusement nécessaire, dénoncer ses écarts et vous interdire de la remplacer jamais... (3).

Mais il était difficile d'empêcher cette interversion des rôles, lorsqu'un commissaire actif et intelligent, comme il y en avait quelques-uns, se trouvait à côté d'administrateurs peu expérimentés et peu zélés, comme il y en avait beaucoup.

Dans Seine-et-Oise les fonctions du commissaire n'étaient point une sinécure ; les questions de police, de sécurité publique y avaient une importance qu'elles ont toujours eue dans la banlieue de Paris, et qui demandaient alors une sollicitude toute particulière. En outre, le voisinage de Paris y mettait les hommes et les faits plus en vue ; on agis-

(1) Archives de Seine-et-Oise. Llm 250.
(2) *Id.*, *Id.*
(3) Archives de Seine-et-Oise. *Id.*, *Id.*

sait sous l'œil du pouvoir central et de mille surveillants officieux ; il fallait se tenir constamment sur ses gardes pour n'être point pris en défaut.

Au commencement de l'an VII, Richaud eut à fournir des renseignements au pouvoir central, sur le frère de l'ancien maire de Paris, Bailly, qui avait écrit au président du Directoire, Treilhard, pour lui demander un emploi.

Des renseignements avaient été demandés, à Versailles, par le ministre de l'intérieur. Le 26 brumaire, le ministre transmettait au Directoire ceux qu'il avait trouvés dans le rapport de l'administration centrale de Seine-et-Oise.

... Le citoyen Bailly, dit Saint-Paulin, maître de la Poste aux chevaux de Versailles, a toujours montré beaucoup d'originalité. C'est un honnête homme, un bon mari, aimant et cultivant, quoique sans succès, les arts agréables. Mais il n'est point patriote. Il n'y a qu'une voix à ce sujet. Au reste, il est incapable de rien faire contre les lois, et il est dans une parfaite indifférence politique... (1).

La recommandation était peu chaleureuse.

Les agissements des royalistes que l'anarchie et la faiblesse du Directoire encourageaient, la publicité que le clergé catholique donnait aux cérémonies du culte, chaque jour plus fréquentes et plus suivies, attiraient souvent l'attention de l'administration centrale.

Au mois de pluviôse an VII, le commissaire du Directoire près l'administration municipale d'Etampes adressait à Richaud un long rapport dans lequel il demandait qu'on fît fermer trois des cinq églises d'Etampes, deux devant suffire aux besoins religieux des habitants ; il signalait en même temps les réunions où, sous prétexte de religion, on faisait de la propagande électorale dans le sens royaliste.

... La plupart de ces affiliés, disait-il, qui, avant la Révolution, affichaient publiquement leur insouciance et même leur mépris pour un culte qu'ils regardaient comme un grossier aliment du vulgaire ignorant, s'en déclarent aujourd'hui les sectateurs les plus zélés. On voit ces hommes perfidement hypocrites, le missel sous le bras, se rendant assidûment aux offices de leur paroisse, et, en toutes occasions, observer avec affectation et scrupuleusement les rites de cette religion... (2).

(1) Archives nationales. F^7 3689[9]. | (2) Archives nationales. *Id. Id.*

Richaud transmet le rapport au ministre de la police générale. Mais toujours porté à se défier des exagérations, il n'accepte les renseignements qu'il a reçus, que sous bénéfice d'inventaire.

... Je savais bien, écrivait-il au ministre, que l'esprit public dans la commune d'Etampes n'était pas aussi bon qu'on pouvait le désirer; mais, si les observations du commissaire sont justes, si elles sont lé fruit d'un examen approffondi, si surtout elles sont rendues par un esprit dégagé de toute passion, on peut espérer de le voir s'améliorer en coupant le mal dans sa racine et en séparant sur le champ cette association scandaleuse... (1).

Mais ce n'était pas sous les efforts du parti royaliste que la république devait succomber. Quelques mois encore, et Bonaparte allait débarquer à Fréjus, pour saisir le pouvoir avili par le Directoire. Pendant que l'anarchie régnait à l'intérieur, la seconde coalition repoussait nos armées jusqu'aux frontières. L'Italie était perdue, la frontière de l'est menacée. Masséna seul tenait tête à l'ennemi. Sous l'impression des évènements extérieurs, les coups d'état se succédaient. Le 30 prairial (18 juin 1799), le Corps législatif avait destitué un des directeurs, Treilhard et forcé Merlin de Douai et Lareveillère-Lépeaux à donner leur démission,

On essayait de présenter au pays ce nouvel épisode de la lutte entre le Directoire et le Corps législatif, comme le point de départ d'une ère nouvelle.

Le 19 messidor, le ministre de la police générale écrivait aux administrations centrales et aux commissaires du Directoire placés près d'elles, que, si l'ennemi nous avait arraché momentanément la victoire, s'il avait conçu l'espérance de violer le territoire français et de concourir à la résurrection du trône abhorré « tous ces malheurs étaient dûs au système impie que nos représentants venaient de renverser. » On avait chassé les républicains de presque toutes les administrations, on avait essayé de ramener les Français à l'abrutissement de la monarchie (2).

Le 27 messidor Richaud et les administrateurs du département adressaient à toutes les administrations municipales du département une circulaire dans laquelle ils cherchaient à ranimer les enthousiasmes éteints.

(1) Archives nationales. F[7] 3689[9]. 8 pluviôse an VII.

(2) Archives communales de Versailles. Documents historiques.

... Dans la circonstance actuelle, toute faiblesse est un crime, toute négligence est une trahison; et tout fonctionnaire public qui ne se sent pas animé de l'ardent désir de concourir au salut de la Patrie doit avoir celui de se voir remplacé par des hommes dont la fermeté et l'énergie puissent la servir plus utilement...

... Stimulez le zèle de la garde nationale; surveillez les fauteurs et partisans du fanatisme; tenez la main à l'observation des fêtes décadaires et nationales..., arrêtez les complots de la malveillance, faites une chasse non interrompue aux brigands..., allumez dans le cœur des jeunes gens le feu sacré de l'amour de la Patrie .. (1).

Mais après les excès de la Terreur qui avaient brisé tous les ressorts, les hontes du Directoire avaient abaissé toutes les croyances. Des généreux enthousiasmes de 1789 et de 1790, des élans patriotiques de 1792 et de 1793, il ne restait qu'une lassitude extrême, de grandes désillusions, une indifférence sceptique, un besoin de se reposer dans l'obéissance à qui saurait commander.

Le coup d'État du 18 brumaire eut l'assentiment de l'immense majorité du pays. Sans parler des royalistes qui crurent, un instant, voir en Bonaparte un futur restaurateur de la monarchie, les hommes qui s'étaient défaits de toutes croyances politiques mettaient leurs espérances dans le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, ou bien escomptaient les profits à tirer du nouveau régime dont ils prévoyaient ou mieux encore préparaient déjà l'avènement. Quant à ceux qui restaient dévoués aux idées de la Révolution et à la forme républicaine, un coup d'État de plus ne leur semblait pas devoir consommer la ruine d'un ordre de choses dont l'étiquette était encore conservée.

C'était au nom de la République que le nouveau gouvernement promettait des jours glorieux, la paix générale, le bonheur de tous.

Dans une adresse aux administrations municipales et aux citoyens du département de Seine-et-Oise, Richaud et les administrateurs du département disaient :

... Le Corps législatif va s'occuper en liberté, de faire disparaître à jamais les maux qui désolent l'intérieur de la République, et forcer par la raison ou par les armes les ennemis extérieurs à accepter la paix. Regardez cette époque comme l'aurore des jours glorieux qui sont réservés à la République.

Citoyens, soyez calmes; défiez-vous des perfides suggestions des ennemis

(1) Archives communales de Versailles. Documents historiques.

qui vous environnent, et qui prennent toutes les formes pour vous séduire, vous aveugler et vous perdre ; soyez unis et vous serez forts ; que les passions, les animosités et les haines se taisent, et ne soyez pas vous-mêmes les artisans de vos maux, en paralysant, par faiblesse ou par insouciance, les travaux qui se préparent pour élever l'édifice de la paix générale et du bonheur de tous.

Magistrats du peuple, et vous fonctionnaires publics, pénétrez-vous vivement des devoirs que réclame le salut de la Patrie : veillez sans cesse ; il s'agit de concourir à assurer le bonheur des Français ; prenez les mesures que la sagesse et votre zèle vous dicteront, pour faire régner la tranquillité publique, écarter les malveillants et faire respecter, par l'exécution des lois, les personnes et les propriétés... (1).

Afin de bien affirmer que le gouvernement nouveau n'était qu'une nouvelle forme du gouvernement républicain, l'héritier de la Révolution, l'administration redoubla de vigilance pour prévenir ou réprimer les manifestations hostiles qui s'étaient donné beau jeu sous le Directoire, soit contre les hommes qui avaient été les agents de la Révolution, soit contre les choses dont on en avait fait le symbole. Depuis le 9 thermidor, on s'était partout attaqué aux arbres de la liberté, et les auteurs de ces attentats étaient très mollement poursuivis.

Le 27 brumaire, le ministre de l'intérieur écrivit à Richaud pour lui reprocher de ne l'avoir pas informé de la destruction d'arbres de la liberté commise dans plusieurs communes du département.

Mais ce n'était pas l'attention de Richaud, c'était celle du ministre qui était en défaut. Le 3 frimaire Richaud répondait :

Citoyen Ministre,

Par votre lettre du 27 brumaire, vous vous plaignez de n'avoir pas été informé, ni par moi, ni par l'administration centrale, des attentats commis sur plusieurs arbres de la liberté, dans diverses communes faisant partie des cantons de Dammartin et de Septeuil.

Vos plaintes à cet égard ne sont point fondées, et j'ai fait, à l'époque où ces sortes de délits se renouvellaient chaque jour, tout ce que les devoirs de ma place et ma propre inclination m'engageaient à faire. J'ai entretenu la correspondance la plus suivie avec le ministre de la police que ces sortes d'affaires concernent naturellement. J'ai fait poursuivre devant les tribunaux plusieurs individus sur lesquels on n'avait que des soupçons. J'ai donné connaissance à votre prédécesseur de tous ces faits, ainsi qu'il est constaté par la circulaire que j'ai faite aux commissaires du canton, circulaire que

(1) Archives communales de Versailles. Documents historiques.

je vous ai adressée, et de laquelle vous m'avez accusé réception par votre lettre du 24 fructidor...(1).

En même temps, on redoublait d'efforts pour anéantir les bandes de brigands, qu'on appelait alors brigands royaux, et auxquels on livrait de véritables combats.

Le 10 frimaire an VIII (1er décembre 1799), Richaud écrivait au ministre de l'intérieur :

Citoyen Ministre,

Je vous ai annoncé, dans la conférance que j'ai eue avec vous le 4 de ce mois, l'invasion de Pacy-sur-Eure par une bande de brigands royaux, que la déclaration des deux courriers de la marine, qui ont été arrêtés par eux portait au nombre d'environ six cents.

Je vous fis part des mesures que nous avions prises, et de celles que je venais de concerter à Paris avec le général commandant la 19e division militaire, pour arrêter ce torrent dévastateur qui menaçait de se déborder sur plusieurs cantons de notre département qui avoisinent celui de l'Eure, et pour anéantir, s'il était possible, cette horde abominable.

J'ai la satisfaction de vous annoncer aujourd'hui que ces mesures ont rempli leur objet, et que si, au premier abord, ces brigands profitant de la surprise, du petit nombre et du peu d'ordre et de liaison qu'il y avait encore parmi les détachements de troupes et de garde nationale qui marchaient contre eux, ont eu quelque succès, ils ont, bientôt après, senti la force et la valeur républicaine les presser de toutes parts.

Les lettres que je reçois ce matin du lieutenant commandant la gendarmerie à Mantes, et du brigadier de Bonnières qui ont été à leur poursuite, avec les autres troupes et gardes nationales, m'annoncent que la bande qu'ils ont poursuivie n'était que d'environ deux cents, que dans les diférents combats qui ont été engagés avec eux, tant dans la commune de Nantelly qu'au château de Pinçon, et enfin auprès de Nonancour, quatre-vingt de ces scélérats ont été pris, dans lesquels est compris un de leurs chefs supérieurs, nommé Bienvenue, qui a été blessé, un autre de leurs officiers nommé Leblond a été tué, et le chef nommé Jugant de Saint-Maur a eu les bras cassés; on ne sçait ce qu'il est devenu.

Tout est maintenant tranquile et débarassé des brigands dans ces contrées.

Je vous annonce avec plaisir aussi, citoyen ministre, que partout, au bruit du tocsin, les citoyens se sont réunis, armés le mieux qu'ils ont pu, qu'ils se sont montrés dans le meilleur esprit, et fortement prononcés contre les brigands.

Salut et respect,

Hte. RICHAUD (2).

(1) Archives nationales. F7 3689⁹.

(2) Archives nationales. F7 3689⁹. (De la main de Richaud.)

Le 28 frimaire (19 décembre 1799), Richaud signait encore, en sa qualité de commissaire près l'administration centrale de Seine-et-Oise, la circulaire dans laquelle cette administration donnait aux municipalités du département les instructions relatives au vote pour l'acceptation de la Constitution du 22 frimaire an VIII, qui établissait le gouvernement consulaire.

Le 28 pluviôse suivant (17 février 1800), une loi réorganisait les administrations départementales, créant les préfets, les conseils de préfecture, les conseils généraux de département.

Un arrêté du premier consul, en date du même jour, nommait Hyacinthe Richaud membre du conseil de préfecture du département de Seine-et-Oise.

La vie publique de Richaud était loin d'avoir fait prospérer sa fortune privée. La maison de commerce de l'avenue de Saint-Cloud était devenue un important établissement de merciers en gros et de marchands de toiles. Mais Hyacinthe Richaud avait cessé de prendre une part active à sa gestion. La direction était surtout aux mains de François Richaud. Le jeune fils de Jean Richaud, Jean-Baptiste Richaud (1), secondait son cousin François ; il l'accompagnait dans ses voyages à l'étranger nécessités par leurs opérations commerciales ; quant à Louis Richaud, il ne s'était plus occupé, depuis 1792, de la maison de ses frères et de sa tante. Employé depuis 1794, à la manufacture d'armes de Versailles, il abandonna cette place en 1800, pour entrer dans les bureaux de la préfecture de Seine-et-Oise. Au mois de prairial an II, il avait épousé une demoiselle W... qui avait joué, à Versailles dans quelques fêtes civiques, le rôle de la déesse Raison.

Au mois de prairial an VII, Hyacinthe Richaud céda à sa tante et à son frère François sa part dans les immeubles qu'ils possédaient indivisément, et il se retira de l'association commerciale (2). Lorsque sa situation fut liquidée, elle se trouva être beaucoup plus modeste que celle qu'il avait au début de la Révolution. Un maigre revenu remplaçait désavantageusement la part de bénéfices qu'il touchait dans la maison de commerce lorsqu'il en partageait les travaux. A ce revenu allait

(1) Père de M. Charles Richaud, conseiller d'Etat, sous le second Empire.

(2) Minutes de Me Dépinay, notaire à Versailles.

s'ajouter son traitement de conseiller de préfecture, le dixième de celui du préfet, c'est-à-dire douze cents francs (1).

A quels mobiles obéissait Richaud, lorsqu'il se retira définitivement du commerce pour entrer dans l'administration? Si des promesses capables de le tenter lui avaient été faites, elles ne furent jamais tenues, puisqu'à sa mort, en 1827, il était encore conseiller de préfecture à Versailles. S'il avait eu des prétentions ambitieuses, il eût été en mesure de les faire soutenir : il aurait pu, sous le Consulat, l'Empire ou la Restauration, faire appel à ses anciens collègues ou coreligionnaires politiques qui prêtaient à tous les gouvernements leurs dévouements successifs; il aurait eu l'appui des familles de quelques-uns des prisonniers d'Orléans, avec lesquelles il était resté en relation depuis septembre 1792; du général de Hédouville qui lui devait en partie d'avoir pu devenir chambellan de Napoléon et pair de France sous Louis XVIII; des anciens généraux de l'armée de la Moselle qui avaient servi sous l'Empire et sous la Restauration; des riches familles bourgeoises de Lyon dont il avait contribué à relever la fortune. Mais il ne voulut jamais rien demander ; et l'on a pu dire de lui « qu'il n'entrait pas dans son caractère de changer le titre d'ami contre celui de protégé » (2). Avait-il cru que les services rendus plaideraient pour lui, sans qu'il eût rien à solliciter? S'il eut cette illusion, elle suffirait à justifier l'hommage rendu, sur sa tombe, à « la candeur de sa probité et à la naïveté de ses vertus ». Quant au reproche qu'on pourrait être tenté d'adresser à l'ancien conventionnel, pour avoir servi son pays comme fonctionnaire de Napoléon Ier et de Louis XVIII, peut-on le soutenir sérieusement, quand on voit ce que sont devenus, sous les mêmes régimes, quelques-uns des survivants de la Montagne et du Comité de salut public, et les généraux sans-culottes, qui n'avaient point pour eux, comme le bon Richaud, la circonstance atténuante de leur désintéressement ?

Le principal motif de la résolution de Richaud fut, très probablement, l'état de sa santé très ébranlée par les évènements de la Révolution, et surtout par les terribles émotions des journées de septembre 1792,

(1) Dans les villes où la population n'excédait pas 30,000 habitants, le préfet touchait 12,000 francs. En l'an VIII la population de Versailles n'atteignait pas le chiffre de 27,000 habitants.

(2) *Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise* : année 1827.

dont il se ressentit jusqu'à sa mort. Ne se sentant plus la force de supporter les fatigues physiques et les soucis quotidiens d'une exploitation commerciale, il demanda à l'administration des préoccupations moins personnelles, et une compensation partielle aux pertes que lui avaient coûtées son dévouement à la Révolution et le service de son pays.

Le beau rêve qu'il avait fait en 1789 s'était heurté à la réalité : plus son enthousiasme avait été sincère, plus amère était sa désillusion. Revenu à ses habitudes de régularité, à son amour de l'ordre, il avait sa place marquée dans le nouveau personnel administratif qui allait être pour la France le cadre solide d'un régiment bien discipliné.

Comme tous les Français, Richaud se laissa griser par la gloire militaire que Napoléon donnait au pays en échange de sa liberté et de son repos. S'il ne fut pas un adulateur, mendiant les faveurs du maître, il ne servait pas à contre-cœur : on n'hésitait jamais à employer le zèle de ce fonctionnaire exact et soigneux qu'on pouvait ne payer qu'en bonnes paroles.

En 1809, au moment où des milliers de prisonniers autrichiens sont internés en France, le préfet de Seine-et-Oise, Laumond, écrit à Richaud à la date du 6 juin :

Les mesures, Monsieur, que j'ai prescrites pour le placement des prisonniers autrichiens, exigent dans leur exécution une suite et une activité pour lesquelles j'ai recours avec confiance au zèle dont vous m'avez donné si souvent des preuves. Je vous invite, en conséquence, à diriger toutes les opérations, à en surveiller les détails, et à m'en faire connaître les progrès et les résultats successifs. Je me repose sur vous du soin de faire toutes les dispositions que les circonstances vous paraîtront rendre nécessaires pour assurer le succès de la mesure ordonnée par Sa Majesté : votre dévouement bien connu pour tout ce qui intéresse son service m'est un sûr garant de votre empressement à me seconder en cette occasion (1).

Le 17 mai 1810, lorsque Napoléon et Marie-Louise reviennent par Dieppe, le Havre et Rouen du voyage qu'ils ont fait dans le nord de la France, la Belgique, la Hollande, le secrétaire général écrit à Richaud :

Je sais, mon cher Richaud, que M. le préfet a toujours recours à votre

(1) Archives de Seine-et-Oise. M. Personnel administratif.

obligeance lorsqu'il a besoin d'être assuré du succès d'une mission, et j'ai dû, en son absence, compter que vous accepteriez celle que je suis obligé de donner à un commissaire spécial pour se rendre dans les communes de Saint-Germain, Triel et Meulan (1) à l'effet de requérir des chevaux et des conducteurs, dans le cas où l'Empereur reviendrait par la route de Rouen dite d'en bas. Je vous prie en conséquence de venir à la préfecture prendre connaissance de cette mesure, et si vous acceptez, comme je l'espère, je vous remettrai les instructions.

J'ai l'honneur de vous saluer cordialement.

PEYRONET.

Du 3 mai au 6 juillet 1806, il avait rempli les fonctions de préfet par intérim. Le 31 octobre de la même année, le préfet l'avait chargé de prendre la direction du service laissé vacant par le départ précipité du Commissaire des guerres Ricard pour l'armée.

Entre temps, de nombreux arrêtés le nommaient pour représenter ou substituer le préfet dans diverses opérations administratives.

La politique de Napoléon, la rapidité et l'imprévu de ses décisions, exposaient parfois ses fonctionnaires à d'embarrassantes surprises.

Le 7 juin 1812, alors que Napoléon venait de passer la Vistule, l'ambassadeur du czar s'était promené à Versailles, et avait été faire une visite au préfet, le comte de Gâvre qui écrivait le lendemain au duc de Rovigo, ministre de la police générale de l'Empire :

Monseigneur,

Je crois devoir rendre compte à Votre Excellence d'un petit événement qui m'est arrivé hier. M. le prince Kourakin, ambassadeur de Russie, est venu se promener dans le Parc de Versailles : il a cru apparemment devoir me faire une visite, et je l'ai vu chez moi. Comme j'ignore sur quel pied nous sommes avec lui dans ce moment, j'ai cru devoir en rendre compte à Votre Excellence, la priant de vouloir me dicter ma conduite en cas qu'il lui prît fantaisie de revenir encore à Versailles.

Sur cette lettre, le duc de Rovigo écrivait au crayon :

Lui répondre qu'il a bien fait de lui faire beaucoup de politesses, que nous sommes sur un pied fort amical, qu'il n'y a point d'inconvent (2).

(1) Sur chacun de ces points, les relais devaient se composer de : « 1° quatre vingt chevaux de trait garnis de brides, de colliers et de traits longs ; 2° dix bidets avec leurs brides seulement ». Il devait y avoir un conducteur pour trois chevaux ou deux au moins (Archives de Seine-et-Oise, *Id.*).

(2) Archives nationales. F^7 3689^9.

Viennent les désastres de 1812. Napoléon use de toutes les forces vives de la France. Le premier ban de la garde nationale est réuni à l'armée active. Le 1er janvier 1813, un arrêté du préfet de Seine-et-Oise nomme Richaud membre de la commission chargée de toutes les opérations relatives à l'habillement et à l'équipement des cohortes de grenadiers et de chasseurs du département mises temporairement en activité (1).

Mais la lutte contre l'Europe était devenue trop inégale : la France est envahie. Versailles regorge de malades et de blessés français, russes, prussiens, autrichiens. « Une commission composée de MM. Richaud, Dodun de Neuvry, Farmain de Sainte-Reine, Truffet, administrateur de l'hospice, Texier et Voisin, l'un médecin et l'autre chirurgien en chef du même hôpital, fut chargée de prendre toutes les mesures convenables pour assurer le service, veiller à la salubrité, et diminuer autant que possible les effets contagieux et funestes d'un si grand nombre de malades et de blessés » (2).

Napoléon est relégué à l'île d'Elbe. La première Restauration maintient Richaud dans ses fonctions de conseiller de préfecture. Le 17 mars 1815, alors que Napoléon, mettant à profit les fautes de la monarchie légitime, marche sur Paris, le baron Delattre, préfet de Seine-et-Oise, délègue Richaud pour le représenter au Conseil supérieur militaire qui s'assemble le jour même (3). Le 20 mars, le drapeau de l'Empire flotte sur les Tuileries.

Richaud conserve encore ses fonctions auprès du préfet de l'Empereur.

Un décret impérial du 30 avril convoque les électeurs pour nommer les députés à la chambre des représentants : le 11 mai, Richaud est nommé député.

Huit jours après, le 19 mai, un décret le nomme sous-préfet de l'arrondissement de Versailles.

Parmi les notes confidentielles qui avaient été fournies au Ministre de la police sur les élus du 11 mai, figurait celle-ci :

Richaud. — Sa conduite dans les diverses places qui lui ont été confiées,

(1) Archives de Seine-et-Oise. M. Personnel administratif.

(2) Le Roi, *Histoire des rues de Versailles.*

(3) Archives de Seine-et-Oise. M. Personnel administratif.

et notamment à la Convention, ont mis au grand jour la pureté de ses intentions et son entier dévouement à ses devoirs. L'administration a employé son zèle dans les circonstances les plus difficiles, et sa loyauté, sa franchise, ont toujours été d'un grand secours. Il n'a jamais sollicité de récompense pour ses services, et ce n'était pas sans étonnement que l'on avait remarqué qu'il n'avait pas reçu plus tôt un témoignage authentique de la reconnaissance de ses concitoyens (1).

Le 8 juillet 1815, Louis XVIII rentre à Paris.

Richaud est toujours conseiller de préfecture : les préfets, qui se succédaient avec la rapidité des événements, avaient besoin du fonctionnaire intelligent et zélé qui, depuis plus de quinze ans, faisait partie de l'administration du département. En 1817, un arrêté préfectoral du 30 avril lui confia, pour quelque temps, les fonctions de secrétaire général de la préfecture.

La Restauration ne fit point un crime à Richaud de son rôle pendant la période révolutionnaire. Lorsque, le 10 septembre 1817, on célébra, à Versailles, dans « l'église royale, cathédrale et paroissiale de Saint-Louis », un service funèbre anniversaire pour le repos de l'âme des prisonniers d'Orléans, Richaud eut la place d'honneur dans cette cérémonie, dont le *Journal du département de Seine-et-Oise* rendait compte ainsi :

Le catafalque simple, mais noble, avait été enrichi d'ornements convenables, sous les ordres de M. de Saint-James, par l'architecte de l'évêché, M. Mariaval. Deux drapeaux, aux armes de France, désignant les fidèles militaires, se groupaient avec la crosse et la mître de l'évêque de Mende, et le cordon bleu du duc de Brissac, ancien gouverneur de Paris, qui étaient au nombre de ces infortunés, prévenus, mais nullement condamnés.

A la tête des personnes invitées, on voyait, entre M. de la Chevarderie, général commandant le département, et le marquis de Lalonde, notre maire actuel, M. Hyacinthe Richaud, cet ancien maire, tant honoré par sa forte résistance aux crimes expiés, et qui, comme on sait, après avoir vu braver l'autorité de la loi, sous l'égide de laquelle il avait vainement tenté de couvrir les objets de la fureur de ces farouches sicaires, ne réussit pas mieux lorsqu'il fit succéder aux efforts du magistrat intègre, ceux de l'homme généreux, qui se dévouait au salut de ses semblables.

Pardonnons au style en faveur de l'intention.

En 1821, Louis XVIII donna à Richaud la croix de la Légion d'honneur, en souvenir de la journée du 9 septembre 1792 « comme la ré-

(1) Archives de Seine-et-Oise. M. Elections de 1815.

compense, tardive mais bien méritée, de sa belle et généreuse conduite dans cette funeste journée. »

Les dernières années de Richaud s'écoulèrent, sans secousses, au service d'un gouvernement qui donnait à la France le repos dont elle avait tant besoin.

Au numéro 67 de l'avenue de Saint-Cloud, dans la maison achetée en 1793 et qui n'est point sortie de la famille, Hyacinthe Richaud vivait avec sa tante la veuve de Jean Richaud, avec son frère François, célibataire comme lui. François Richaud s'était retiré des affaires en 1819 : de 1792 jusqu'à 1816, il avait siégé au tribunal de commerce. En 1816, une des filles de Jean Richaud avait épousé le chevalier Le Bertre, colonel d'état-major, prévôt de la Cour prévôtale du département de Seine-et-Oise (1), qui vint habiter, avec sa femme, auprès de la maison familiale. Louis Richaud était devenu sous-chef de bureau à la préfecture : ainsi avait fini son « apostolat révolutionnaire. »

Hyacinthe Richaud partageait son temps entre les affections dont l'entouraient sa famille et des amis dévoués, les paisibles audiences du conseil de préfecture, la présidence de quelques cérémonies publiques où le préfet se faisait représenter par lui. On retrouve souvent sa signature au bas des rapports journaliers que la préfecture de Seine-et-Oise envoyait au ministre de l'Intérieur, et qui présentaient, presque tous, l'intérêt de la pièce suivante :

Versailles, 14 septembre 1818.

Monseigneur,

J'ai l'honnenr d'informer Votre Excellence que, le 10 de ce mois, le feu s'est manifesté dans la commune de Vanderlhan (2), arrondissement de Pontoise, au domicile du sieur Clément Thomas, aubergiste ; environ 3,000 gerbes de blé et 1,500 bottes de foin ont été la proie des flammes : on évalue la perte à 12,361 francs.

Cet accident a été causé par un rat qui a emporté une chandelle allumée qui était collée au mur.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Pour le préfet de Seine-et-Oise en congé, le cons[or] de préf[re] délégué.

H[te] Richaud (3).

(1) Plus tard, colonel commandant à Versailles, puis à Chartres, la 2e légion de gendarmerie royale. Retraité comme maréchal-de-camp. Mort à Versailles le 14 septembre 1847.

(2) Vaudherland.

(3) Archives nationales. F7 3689 10.

Les temps héroïques étaient passés.

Hyacinthe Richaud mourut à Versailles, le 22 avril 1827, dans sa soixante-dixième année. Il avait perdu son frère François le 9 juin 1823. La vieille tante Richaud ne lui survécut que quelques semaines : elle succomba le 14 mai 1827.

Dans son numéro du 10 juin, le *Moniteur universel* reproduisait un article nécrologique du *Journal de Versailles* :

Un homme de bien dont le nom seul rappelle les actes du plus rare et du plus courageux dévouement à la chose publique, M. Hyacinthe Richaud, chevalier de la Légion d'honneur, doyen du Conseil de préfecture de Seine-et-Oise, ancien maire de Versailles, ancien député, membre de la Société d'agriculture du même département, est mort récemment à Versailles, à l'âge de 70 ans.

Parmi les nombreuses fonctions administratives que M. Richaud a remplies dans le cours de la Révolution et depuis, toujours avec autant de justice que de loyauté, et dans lesquelles il a su trouver des titres d'honneur là où tant d'autres n'ont rencontré que la honte et le mépris de leurs concitoyens, nous ne citons que le fait suivant.....

Suivait le récit de la journée du 9 septembre 1792.

Aux parents et aux amis qui entouraient son lit de mort, Hyacinthe Richaud disait « qu'il mourrait content s'il savait être conduit à sa dernière demeure par tout ce qu'il y avait de gens de bien dans sa ville. »

Son vœu suprême fut exaucé. Sur sa tombe, son ami, le docteur Battaille, pouvait dire :

Le nombre et le choix des personnes dont la présence donne à cette pieuse cérémonie une pompe peu commune semblent faire penser que la Société vient de perdre un de ses membres les plus éminents par le rang et les dignités ; mais combien est pour nous plus solennel et plus touchant ce spectacle du concours de citoyens de toutes les classes, entourant la tombe d'un homme dont la vie toute pleine de nobles actions et d'éminents services, fut cependant aussi simple et modeste que son cœur fut noble et généreux, son caractère doux et conciliant, son âme forte et inébranlable, son esprit juste et inflexible dans le bien, d'un homme qui, par la seule candeur de sa probité, par la seule naïveté de ses vertus, le seul naturel de son courage, força la justice et la reconnaissance de ses concitoyens à ce degré d'estime, de respect et d'affection qui ne meurent pas avec lui.

Que, de là haut où il vient d'être appelé, l'homme de bien que la Société regrette, jouisse du moins de la manifestation d'un sentiment que nos ménagements pour sa modestie n'ont pu que lui faire deviner durant sa vie.....

Dans un des cimetières de Versailles (1), les soins pieux de Mme la générale Le Bertre ont réuni, sous une même pierre, les restes de ceux que les plus saintes affections avaient unis pendant leur vie, Hyacinthe Richaud, François Richaud, le veuve de Jean Richaud, le général Le Bertre. Elle-même repose aujourd'hui auprès d'eux (2).

Dans la première édition de son *Histoire des Girondins*, Lamartine, faisant le récit des massacres de Septembre, donnait à l'héroïque maire de Versailles le nom de Lachaud.

M. Charles Richaud signala l'erreur à l'historien qui répondit :

J'étais informé déjà depuis mon arrivée à Paris du véritable nom du héros civique de Versailles. Je l'ai restitué. L'héroïsme est si rare qu'il faut le rendre fidèlement à qui il appartient Cinq lettres de l'alphabet sont tout ce qui reste de nous, encore ne faut-il pas les intervertir.

Au mois de mars 1848, un arrété municipal donna le nom de Richaud à une rue de Versailles.

Au mois de décembre 1854, la municipalité versaillaise fit placer sur la fontaine des Quatre-Bornes, devant laquelle Richaud avait voulu « mourir pour la loi » une plaque de marbre avec cette inscription :

RICHAUD HYACINTHE
Maire de Versailles
Dévouement héroïque
9 septembre 1792

A notre époque où l'on n'est point avare de statues et de bustes, les concitoyens d'Hyacinthe Richaud doivent plus que cet humble hommage, à l'homme qui fut le serviteur loyal et désintéressé de sa patrie; qui donna, dans un jour de fureur populaire, un héroïque exemple de courage civique, et, sur le champ de bataille, l'exemple du courage militaire; qui ne voulut, pour seule récompense, que le souvenir intime des services rendus sans calcul, et du devoir accompli sans peur.

Georges MOUSSOIR.

(1) Cimetière de Montreuil.

(2) Mme la générale Le Bertre est morte à Versailles, le 10 février 1873.

CHRONIQUE

I

NÉCROLOGIE

La Société a eu le regret de perdre un de ses membres les plus érudits, en même temps que les plus sympathiques, M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales, à Paris, qui est décédé le 3 mai dernier, à peine âgé de quarante-cinq ans.

M. Pierre Bonnassieux était des nôtres depuis 1888 et prenait part, autant qu'il le pouvait, à nos travaux. C'était pour nous une bonne fortune d'entendre les communications qu'il nous réservait à l'époque où, chaque année, il venait passer quelques mois dans notre ville.

Parmi les travaux si appréciés dus à notre confrère, prématurément enlevé à l'affection des siens, rappelons seulement ici le charmant volume intitulé : *Le Château de Clagny et Madame de Montespan*, qui parut en 1881 et fut une véritable révélation sur l'histoire de l'un des quartiers de Versailles.

II

MUSÉE DE VERSAILLES

Notre confrère, M. Pierre de Nolhac, n'est pas de la race des conservateurs de collections oisifs et timides. Armé de la sûre méthode que nos lecteurs lui connaissent, il n'a pas craint de mettre de l'ordre dans un coin du Château de Versailles, de briser avec les traditions, d'introduire la logique dans ce grand cube de pierre où l'anachro-

nisme s'est toujours logé à l'aise. La reconstitution des appartements du Dauphin, fils de Louis XV, lui fait le plus grand honneur.

Pour cette partie de l'édifice, M. de Nolhac est remonté aux sources et a remanié les dispositions modernes jusqu'à ce qu'il eût rendu à quelques pièces du rez-de-chaussée une homogénéité de décor plausible et artistique. Le vandalisme inauguré en 1835 par la transformation en musée des appartements jadis occupés par les membres de la famille royale n'avait pas d'excuses ; en revanche, notre temps n'avait pas à respecter les vulgaires boiseries et les tristes échantillons de la peinture officielle de Louis-Philippe ; ces derniers monteront remplacer dans les attiques nord et sud, si inconfortables, les œuvres d'art du XVIII[e] siècle qu'ils avaient supplantées.

L'ancienne ornementation de 1747 existe en partie dans la chambre à coucher et l'antichambre attenante : la cheminée et ses bronzes authentiques de Caffiéri, des consoles contemporaines, des bustes de Houdon, presque entièrement ignorés (Diderot, Voltaire, Duquesnoy), ont été ingénieusement introduits dans la décoration et constituent aujourd'hui un ensemble où rien ne détonne, tout étant approprié pour recevoir les peintures que M. de Nolhac y a disposées.

Pour ces dernières, dont l'identification a été l'objet de nouvelles recherches, la série s'ouvre par le magnifique portrait du chroniqueur de Louis XIV, le marquis de Dangeau, par H. Rigaud, daté de 1702 ; viennent ensuite : Louis XV enfant, et l'infante d'Espagne, par Largillière ; le portrait de Louis XV en tapisserie des Gobelins, d'après Michel Vanloo ; Louis XV, par Drouais (1773) ; le Dauphin, fils de Louis XV, par Natoire ; la première Dauphine, par Tocqué ; la seconde (Marie-Josèphe de Saxe), par Nattier, récemment découverte dans les remaniements du Musée ; Philippe V et sa femme Elisabeth Farnèse, par Michel Vanloo, avec l'esquisse originale de son grand tableau du Musée du Prado, la famille de Philippe V, etc. Parmi les portraits de littérateurs : un Gresset, de Tocqué, et un Voltaire jeune, de l'école de Troy, sont à noter.

Une salle voisine contient trois tableaux d'Olivier, représentant des scènes de forêt et de chasse à l'Isle-Adam et un souper du prince de Conti au Temple, faits en 1766 pour la salle à manger du Château de l'Isle-Adam, et curieux pour les costumes et les usages du dix-huitième siècle. On y voit aussi le Maréchal de Noailles, par Rigaud ; le Maré-

chal de Belle-Isle, par Valade (médaillon soutenu par des Renommées), le Maître des requêtes Lepelletier, par Largillière ; la famille de Carle Vanloo par Michel Vanloo, d'une facture un peu lourde par endroits, mais d'une charmante composition; le très fin portrait de Grétry, par Mme Vigée-Lebrun, etc...

Souhaitons que les salles voisines du rez-de-chaussée bénéficient sans tarder du classement synchronique si heureusement inauguré; on pourra dire alors que Versailles est un musée neuf à visiter, à étudier sur de nouvelles bases.

III

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le rapport présenté, le 30 juin 1895, à M. le Préfet de Seine-et-Oise par notre confrère M. Coüard, archiviste du département, contient un paragraphe qu'il est bon de reproduire ici. En voici le texte :

« M. Alexandre Lartigue, demeurant au Raincy, nous a offert, par « l'entremise de M. Roger Ballu, conseiller général représentant ce « canton, un superbe plan manuscrit, colorié, ayant pour titre : *Nou-« veau plan de Versailles dédié à Monseigneur le Prince de Poix, Che-« valier Né de l'Ordre de Malthe, Capitaine des Gardes du Corps de « Sa Majesté, Mestre de Camp de Dragons, Gouverneur et Capitaine « des Chasses des Ville, Château et Parc de Versailles, Marli et dépen-« dances, etc. par le Sieur Coutant de la Motte, Ingénieur-Géographe. « 1781*. Ce plan, collé sur toile, — malheureusement endommagé en « deux endroits — est des plus intéressants pour la topographie ver-« saillaise, mais ce qui en rehausse encore le prix, c'est la présence de « notes au crayon, au nombre de vingt, qui sont attribuées au roi « Louis XVI, ainsi qu'il résulte d'une mention conçue en ces termes : « *Transcription des notes écrites au crayon par Sa Majesté Louis XVI* ».

A signaler également dans ce rapport de curieux renseignements sur les convocations du *Ban et Arrière-Ban dans le Bailliage de Dourdan* au XVIIe siècle, et le résumé d'un mémoire, dont la rédaction est

postérieure à 1785, concernant « la formation d'une colonie puissante qui seroit une seconde métropole aux Isles de France, de Bourbon et de Madagascar. »

IV

CONGRÈS ANNUEL DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

Le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'est tenu à Paris, pendant la semaine de Pâques. Deux de nos confrères y ont pris la parole.

M. Victor Bart a donné lecture d'un mémoire sur *les Francine et leur œuvre*. « Des titres divers dont Thomas Francine fut gratifié par la couronne, le plus séduisant est celui d'intendant général des eaux et fontaines de France. Thomas est ainsi qualifié en 1651. Thomas eut deux fils, François et Pierre. François bénéficia du titre d'intendant des eaux et fontaines à dater de 1651, tandis que Pierre eut la survivance d'une autre fonction remplie par son père, celle de Conseiller maître d'hôtel du Roi. François eut un fils (François-Henri) et lui transmit sa charge d'intendant; Pierre eut également un fils (Jean-Nicolas) qui hérita du poste de Conseiller maître d'hôtel. Voilà, ce me semble, une généalogie qui se laisse comprendre. Mais des trois intendants des eaux et fontaines, lequel a été le plus grand, le plus habile? M. Bart vous répond : c'est François. Honneur donc à François, le prestigieux auteur des « effets d'eau » de Versailles! [Henri Jouin. Rapport général.]

M. A. Dutilleux a communiqué un nouveau mémoire sur *le Musée spécial de l'Ecole française à Versailles*. « Poussin, Le Sueur, Bourguignon, La Hire, Valentin ne sont pas des peintres de second plan. Bien au contraire. M. Dutilleux nous signale leur présence dans le musée spécial de l'Ecole française pendant la période révolutionnaire. Hâtons-nous de nous rendre près de ces maîtres incontestés. Benezech, le ministre de l'intérieur en 1797, devançant les ministres du gouvernement de Juillet, a décidé qu'un Musée d'œuvres françaises serait ouvert au Palais de Versailles. La correspondance administrative concernant cette

fondation a été lue avec soin par M. Dutilleux. Aussi est-il en mesure de faire connaître le personnel dirigeant, sa discipline, le caractère, l'importance de la collection nouvelle. Messieurs les conservateurs avaient droit à un uniforme et à des insignes. Cette prérogative flatterait sans doute la vanité de plus d'un fonctionnaire de nos jours. Mais il advint que la descente en Angleterre ayant été résolue, on frappa d'une retenue le traitement de ces mêmes conservateurs. D'impôts en impôts ils virent ce traitement réduit d'un quart. L'intérêt national exigeait qu'il en fût ainsi, mais de pareilles taxes sont, à proprement parler, le contraire d'une prérogative. Certaines autres décisions sont plus en rapport avec l'esprit de notre époque. M. Dutilleux a lu des dépêches de l'an VIII qui, si elles avaient été maintenues en vigueur, auraient doté l'Etat depuis un siècle d'une caisse des musées. N'est-ce pas Chamfort qui a dit : « On croit trop aisément que les idées fausses ont seules le privilège de se perpétuer. » Dieu merci, les pensées justes et généreuses ont aussi leurs aïeules » ? [Henri Jouin. *Ibid.*]

V

DOCUMENTS

Le banc d'une paroissienne de Notre-Dame de Versailles

Les deux documents que nous publions empruntent à la qualité de l'une des parties contractantes l'intérêt qu'ils présentent. Les minutes de l'un et de l'autre sont actuellement conservées en l'étude de Me Haizet, notaire, 3, place Hoche, qui les a mises à notre disposition avec une bonne grâce dont nous tenons à le remercier. Ils concernent le banc que Mme de Montespan occupa dans l'église Notre-Dame à partir de 1687, et qu'elle rétrocéda, par voie de donation, en 1695, au concierge de son château de Clagny.

Concession de banc.

16 décembre 1687.

Furent présens Louis Chaudy et Nicolas Hoüet, marguilliers en

charge de l'œuvre et fabrique de l'esglize paroissiale Nostre-Dame dudit Versailles, lesquels, en la présence et du consentement de Me François Hébert, supérieur des prestres de la congrégation de la Mission et curé dudit Versailles, ont concédé et accordé à très haute et très puissante dame Françoise de Rochechouart de Montespan, demeurant au chasteau de Versailles, à ce présente et acceptant, une place sur laquelle est posé un banc de menuiserie numéroté quarante huit, garny de siège, marchepied et ferrure, situé en ladite esglize au bout de l'œuvre du costé du chœur, tenant d'un costé au banc de Madame la duchesse d'Arpajon, d'autre costé à ladite œuvre et par devant sur la nef, contenant trois pieds de large sur trois pieds de proffondeur, pour de ladite place et banc jouir par ma dite dame sa famille et descendans comme il est accoutumé en pareilles concessions. En considération de laquelle concession pour reconnaissance que ladite dame fait à ladite esglize, œuvre et fabrique, elle a présentement payé audit Chaudy, quy [a] confessé avoir reçu, la somme de deux cens vingt-cinq livres, dont quittance; de laquelle concession lesdits marguilliers feront mention sur le martirologe de ladite esglize. Promettant, obligeant, renonceant.

Fait et passé à Versailles, au chasteau, en la présence de François Lamy, de Charles Hardy, praticiens, tesmoins, l'an XVIe quatre-vingt-sept, le seizième jour de décembre.

Et ont signé :

Françoise de Rochechouart,
Hébert, Hoüet, L. Chaudy,
Lamy, Hardy.

Donation.

8 octobre 1695.

Fut présente très haute et très puissante dame madame Françoise de Rochechouart de Montespan, chef du conseil et surintendant de la maison de la feüe Reyne, estant de présent au chasteau de Clagny, laquelle a reconnu avoir donné, cédé, quitté, transporté et délaissé par donation faite entre vifs et en la meilleure forme que don puisse valloir, à Charles-François Pescheur, concierge dudit chasteau de Clagny, à ce présent et acceptant, une place sur laquelle est posé un banc de menuiserie numéroté XLVIII, scize dans la nef de l'églize de cette ville, tenant d'un costé à l'œuvre, d'autre au banc de Madame la duchesse

d'Arpajon, par derrière au pilier de l'œuvre et par devant sur ladite nef, à ladite dame de Montespan appartenant au moyen de la concession qui luy en a esté faite. . . . . le seize décembre 1687. . . . . Cette donation ainsy faite par ladite dame en reconnaissance des services que ledit Pescheur luy a rendus et par ce que tel est son plaisir et volonté. . . . .

Fait et passé audit chasteau de Clagny, en l'appartement de ladite dame, l'an mil six cens quatre-vingts quinze, le huitiesme jour d'octobre avant midy. Et ont signé :

Françoise de Rochechouart,
Pescheur,
Mabile, Lamy.

VI

BIBLIOGRAPHIE

E. Coüard. — INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790. — ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. SÉRIE G. — Versailles, Cerf et Cie, 1895, 1 vol. in-4°.

Ce vaste répertoire contient l'analyse et la description des titres, cartulaires, registres des délibérations, terriers, censiers, plans, etc., qui constituent la série G des archives de Seine-et-Oise. Une introduction fait connaître la marche qui a été suivie pour le classement des papiers et leur inventaire, et une table méthodique des matières facilite la consultation de cet inventaire, indispensable à toute personne qui, dans le département de Seine-et-Oise, s'occupe d'histoire et d'archéologie. Les articles consacrés à Versailles [Paroisses Saint-Julien, Notre-Dame, Saint-Louis, Saint-Symphorien], Trianon [Fabrique de l'église Notre-Dame de], le Chesnay [Paroisse Saint-Germain et chapelle Saint-Antoine du Buisson] doivent tout particulièrement être signalés.

Jacques Bouché. — VERSAILLES (1627-1769). Versailles, impr. Veuve Aubert, 1894.

Imprimé avec un très grand luxe et tiré à un nombre très restreint

d'exemplaires, pour le régal de quelques lettrés, ce livre fait défiler sous nos yeux, avec une verve et un esprit qu'on rencontre rarement dans les travaux de pure érudition, les personnages principaux qui ont figuré à la cour de Versailles. Les anecdotes croustillantes n'y manquent certes pas; mais notre confrère, étant données ses tendances, n'en a que plus de mérite à écarter dédaigneusement, comme il l'a fait, un certain nombre de légendes, trop facilement acceptées d'ordinaire, sur le Régent et sur Louis XV.

L'ouvrage est enrichi de charmantes eaux-fortes de M. F. Prodhomme et d'un plan de M. Favier (la promenade du Roi) dont nos lecteurs se souviennent d'avoir eu l'an dernier la primeur, grâce à une bienveillante autorisation de M. Bouché.

F. Cossonnet. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR PALAISEAU. — Versailles, Pavillet, 1895, 1 vol. in-12.

Notre exact et laborieux confrère, M. Cossonnet, a groupé en 500 pages et distribué avec beaucoup de méthode en une suite de douze chapitres d'inégale importance, mais judicieusement coupés, tous les renseignements, tous les documents d'archives qu'il a pu découvrir sur la commune de Palaiseau. Nous trouvons dans son livre, après un bref aperçu des origines, la liste complète des seigneurs de Palaiseau, dont les derniers ont été le roi Louis XV, Mlle de Sens et le prince de Condé; puis la biographie des personnes notables qui sont nées à Palaiseau, qui y ont demeuré ou qui ont été mêlées d'une façon quelconque à son histoire; ensuite la description du sol: géologie, cadastre, chemins; l'historique des principales maisons; les mœurs et usages, l'administration, l'industrie locale; le prix des denrées à diverses époques; la liste des électeurs en 1895. Enfin un index alphabétique des noms de lieux et de personnes cités dans l'ouvrage en augmente singulièrement la valeur.

Goyau, Pératé et Fabre. — LE VATICAN, LES PAPES ET LA CIVILISATION. Paris, Didot, 1895, 1 vol. grand in-8°.

Nous n'analyserons pas ici ce livre, auquel l'un de nos plus distingués confrères, M. André Pératé, a collaboré pour une part très importante *(Les Papes et les Arts).* Il nous suffit de renvoyer nos lecteurs au magistral article dans lequel M. Gabriel Monod a présenté et

recommandé l'ouvrage aux lecteurs de la *Revue historique* (livraison de Mars-Avril 1895). Ce compte rendu a été pour M. Monod l'occasion d'exprimer avec autant de modération que d'autorité son opinion dans le débat récemment ouvert sur la prétendue faillite de la science.

Henri Forgeot. — JEAN BALUE, CARDINAL D'ANGERS (1421?-1491). Paris, Emile Bouillon, 1895, 1 vol. in-8°.

Sous ce titre vient de paraître dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes* [106ᵉ fascicule], un travail des plus instructifs et des plus complets. Notre confrère a instruit « un grand procès de révision » au sujet d'une personnalité historique sur laquelle les jugements les plus divers ont été portés, et il a pu le faire grâce aux nombreux documents inédits qu'il a su découvrir et dont il a tiré le meilleur parti. Tous les chapitres de cet ouvrage se lisent avec intérêt et plaisir ; parmi les plus curieux citons ceux dans lesquels il est question de l'entrevue de Péronne, dont Balue se montra « l'adversaire résolu », de la trahison du cardinal d'Angers, arrêté le 23 avril 1469, de la fameuse cage de fer, dont l'existence n'est nullement prouvée, tout amenant au contraire « à cette conclusion qu'il y a de fortes raisons pour ne pas admettre le récit traditionnel de l'incarcération ». Le mot de la fin est celui-ci : « On l'a à bon droit méprisé [Jean Balue], il faut aussi justement l'apprécier ».

Docteur Cabanis. — LE CABINET SECRET DE L'HISTOIRE ENTROUVERT PAR UN MÉDECIN. Précédé d'une lettre de M. Victorien Sardou. Paris, 1895. Aux bureaux de la *Chronique médicale*, 17, rue d'Odessa, 1 vol. in-12.

Ce livre intéresse tout spécialement Versailles, puisqu'il s'agit de la santé de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI et de Marie-Antoinette. L'auteur, avec sa double compétence professionnelle, veut y dire le dernier mot sur des faits historiques, généralement mal connus.

Jean Cruppi. — UN AVOCAT JOURNALISTE AU XVIIIᵉ SIÈCLE. LINGUET. Paris, Hachette, 1895, 1 vol. in-8°.

Dans notre numéro de Janvier-Mars 1894, nous appelions l'attention sur un article de M. André Lichtemberger, *Linguet socialiste*, en faisant remarquer que l'histoire de cet avocat ne pouvait pas nous être

indifférente, puisque c'est tout près de Versailles, dans sa maison de Marnes, qu'il fut arrêté le 28 septembre 1793.

M. Cruppi, conseiller à la Cour de cassation, a entrepris de faire connaître la vie et les œuvres de Linguet. Le premier volume de cet important travail a paru tout récemment ; il mène jusqu'à l'année 1775, au moment où Linguet est rayé du barreau de Paris.

Rendant compte de ce livre dans la *Revue historique*, M. Monod a dit qu'il « est un des livres les plus vivants, les plus amusants, les plus instructifs qui aient été écrits sur la société française du XVIIIe siècle... ... La plume de M. Cruppi est alerte, elle ne s'attarde pas aux choses inutiles ; elle va droit à l'essentiel et a appris l'art des maîtres : beaucoup dire en peu de mots, faire comprendre en faisant voir ».

A signaler enfin dans les périodiques :

Gazette des Beaux-Arts. — Articles de M. *P. de Nolhac* : LA DÉCORATION DE VERSAILLES AU XVIIIe SIÈCLE (1er Avril 1895) ; NATTIER, PEINTRE DE MESDAMES, FILLES DE LOUIS XV (1er Juin 1895).

Ces articles sont le commencement de deux séries distinctes ayant, pour les choses de Versailles, l'intérêt des recherches originales et fortement documentées. La première entreprend une étude méthodique, qui n'a jamais été tentée, des œuvres de décoration que le dernier siècle a laissées à Versailles. Les dates et les noms d'artistes paraissent devoir y être nombreux : nos lecteurs auront, d'ailleurs, les résultats de ces études, moins les gravures et les développements artistiques, dans le travail d'un plan tout différent que M. de Nolhac commence dans notre présente livraison. L'article signalé ici fait revivre, pour la première fois, la figure artistique d'Antoine Rousseau, sculpteur né à Versailles, en 1710, et qui fit le plus grand honneur, par ses œuvres, à la ville natale qui a perdu son souvenir.

La seconde série des articles de *la Gazette* porte sur l'iconographie de la Cour sous Louis XV, telle qu'elle est au Musée de Versailles. Beaucoup de nos plus célèbres Nattier sont désignés sous de faux noms par le catalogue Soulié. Le laborieux successeur de Soulié apporte sur tous les points, à l'aide de mémoires inédits de l'artiste, une lumière inattendue.

Versailles. — Imp. Aubert, 6, avenue de Sceaux.

LE CHATEAU DE VERSAILLES

SOUS LOUIS XV

III

LE CABINET DE LA PENDULE (GRAND CABINET, CABINET OVALE).

Les cabinets qui suivent la chambre à coucher de Louis XV et qui continuent son appartement privé ont subi de son temps des transformations successives, dont nous allons essayer l'histoire en rapprochant les récits anciens des plans gravés et des plans inédits des Archives Nationales. On est bien loin de compte, quand on pense avoir sous les yeux aujourd'hui l'état de cet appartement tel que Louis XV l'habita pendant la plus grande partie de son règne.

Les travaux exécutés à l'époque où fut faite la nouvelle chambre ne se bornèrent pas à l'installation de cette pièce. Tous les cabinets voisins furent modifiés en même temps, et c'est de là que datent les premiers grands changements des Cabinets de Louis XIV, que le plan de Dubois, en 1732, nous montre encore à peu près intacts. Ce fait nous est attesté par un beau plan partiel « de l'étage de l'appartement du Roi en 1738 (1) » ; il porte au lavis rouge les parties nouvelles qui sont à exécuter en même temps que l'agrandissement du billard, qui devient la chambre à coucher, et que la construction de l'alcôve et du petit cabinet adjacent. Ce plan comporte la transformation complète de tout le côté droit de la Cour de marbre. Le mur qui sépare les pièces C et D dans notre reproduction du plan de Dubois est abattu, C et D devant former une pièce unique (salle 127), qui va bientôt s'appeler le Cabinet de la pendule ; la pièce E, qui était en réalité la continuation de la pièce D, dont la séparaient seulement des colonnes, devient un cabinet distinct; enfin l'escalier D, qui était l'escalier particulier du Roi et le dégagement de ses Cabinets, disparaît pour faire place à une anti-

(1) Archives Nationales, carton O[1] 1771. Ce plan, numéroté 3, supplée assez heureusement au silence des mémoires et à la rareté des pièces d'archives pour cette époque.

chambre (salle 128), et l'escalier se trouve reporté en N, avec une porte de communication ouvrant sur cette antichambre (1). Le plan à grande échelle de Blondel donne cette disposition.

Ces pièces ne sont point celles que nous possédons, avec cette décoration délicate et riche sur laquelle nous reviendrons plus tard ; mais du moins la forme générale de tout ce qui s'éclaire sur la Cour de marbre est arrêtée et ne changera plus. Il faut excepter seulement le grand cabinet qui touche à la chambre (2), et qui affecte à son autre bout une forme ovale très accentuée. Cette forme nous donne d'abord la clef de la désignation si fréquente « Cabinet ovale » qu'on ne saurait sans cela où appliquer (3). Tout ce qu'on trouve dans Luynes sur le Cabinet ovale se rapporte à ce grand cabinet, qu'on retrouve avec la forme indiquée dans tous les plans successifs des cartons des Bâtiments et sur les deux plans de Blondel. Le 28 décembre 1744, par exemple, lors du contrat de mariage du duc de Penthièvre, que le Roi signe dans l'Œil-de-Bœuf, la Reine et les princesses arrivent par la Galerie, tandis que seules arrivent par la chambre du Roi Mme et Mlle de Modène : « Elles attendoient, dit Luynes, dans le Cabinet ovale du Roi qui est avant sa nouvelle chambre, du côté de l'escalier de dégagement (4) ». Ce cabinet, qui a existé pendant la plus grande partie du règne, et dont j'ai retrouvé les dessins complets, est ainsi décrit par La Martinière :

On continue de parcourir l'appartement par un grand cabinet, éclairé de trois croisées, ouvertes sur la cour de marbre : la cheminée est dans le milieu du côté opposé : elle est ornée de glaces, qui sont au-dessus du chambranle de marbre de brèche violette, avec des ornements travaillés dans le marbre même (5) : dans la face de l'entrée il y a un pareil trémeau de

(1) L'antichambre construite alors prend le nom de « Cabinet des chiens ». Quant à l'escalier, il est un peu plus tard déplacé encore une fois. V. le chapitre IV.

(2) La salle 127 est désignée souvent sans nom précis, comme dans ce passage de Luynes (15 février 1751) : « Le Roi entra avec M. de Saint-Florentin et M. de Gesvres dans le Cabinet du Conseil, et passa avec M. le premier Président dans sa chambre à coucher. Après quelques moments de conversation dans l'embrasure d'une fenêtre, le premier Président tira de sa poche un papier qu'il remit au Roi. Le Roi passa ensuite de sa chambre dans le *grand cabinet qui est par delà*. S. M. demanda du papier pour écrire... » (XI, 48).

(3) Il y a bien le « salon ovale » sur l'emplacement de l'arrière-cabinet 131, dont nous aurons à reparler ; mais les indications des récits ne peuvent aucunement s'y rapporter.

(4) VI, 197. Le 16 juin 1746, « M. et Mme De Machault présentèrent au Roi *dans son cabinet ovale* la layette de Mme la Dauphine... » (VII, 330).

(5) C'est évidemment la cheminée qui existe encore, et qui daterait par conséquent de 1738.

glaces. Il y a plusieurs portes entre deux ; on en voit une d'une partie circulaire, arrêtée par des pilastres aux angles à celles des croisées ; quatre tremeaux garnissent les espaces entre les chambranles ; toutes les décorations sont aussi richement ornées que celles de la chambre d'où nous sortons. Sur les cinq portes, vrayes ou fausses, il y a cinq tableaux dont quatre sont du Poussin (1), et le cinquième est le mariage de sainte Catherine par Alexandre Véronèse (2). Dans les deux grands tableaux (3) qui décorent les parties circulaires aux côtés du fond, il y a une curiosité particulière dans son espèce, qui consiste dans des cadrans ingénieusement ajustés dans les ornements ; ces cadrans marquent par des mouvements placés derrière les lambris, l'un le lever et le coucher du soleil, l'autre le lever et le coucher de la lune de tous les jours. Ils sont du prieur de Saint-Cyr, qui a fait plusieurs beaux ouvrages de cette nature pour le Roi (4).

Un très beau dessin des Archives, que nous nous réservons de reproduire, montre la disposition du côté cintré de la pièce, avec sa porte sculptée au milieu, entre deux larges panneaux ovales richement ornés. On y voit les cadrans du prieur de Saint-Cyr. Derrière ces panneaux se dissimulaient deux armoires-cabinets, qui contenaient les mouvements ; l'une d'elles était éclairée par la barbacane encore existante ouverte sur la Cour de marbre entre deux pilastres accouplés. Il est certain, d'après ce qu'on peut conclure du passage général de Blondel sur ces cabinets, que cette décoration ancienne était de Verberckt.

L'auteur de l'*Architecture françoise* parle d'un beau cabinet intérieur, dit le *Cabinet doré*, qui est précisément l'aboutissant des garderobes sur la Salle du Trône (5), « et dont la sculpture, dit-il, ainsi que la plus grande partie de celle des *anciennes* pièces précédentes, ont été

(1) Piganiol indique ces quatre tableaux de Poussin, dont deux devaient se trouver du côté de la chambre à coucher, les deux autres, faire face aux fenêtres. Ce sont : *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon* (H, 2 pieds 11 pouces L. 3 p. 10 p.), *Moïse changeant sa verge en serpent* (mêmes dimensions), *La sainte Famille* (H. 2 p. 1 p. L. 1 p. 7 p.) et *Les pasteurs d'Arcadie* (H. 2 p. 8 p. L. 2 p. 7 p.). Ces tableaux sont au Musée du Louvre. Les autres tableaux indiqués par Piganiol, qui d'ailleurs ne se mettait pas au courant des remaniements des Cabinets, n'étaient pas pris dans les boiseries, comme ceux-là paraissent l'avoir été.

(2) Ce tableau aurait été dans la chambre de Louis XIV, où l'indique Piganiol (éd. citée, I, 262). H. 3 p. 10 p., L. 5 p. 3 p. Il aurait figuré ici au-dessus de la porte ouvrant dans le Cabinet d'angle.

(3) Ce sont des panneaux de boiseries.

(4) *Grand Dictionnaire géographique*, VI, éd. de 1768, p. 119. Je rappelle que la description de la plupart des appartements de Versailles par La Martinière n'a pas été mise au courant au delà de 1738.

(5) Ce cabinet (O de notre plan Dubois) existe encore et a une grande importance décorative, qu'augmente le texte peu connu de Blondel. Je ne vois nulle part que son nom ancien lui soit donné.

faites par *Dugoulon* et *Roumier*, deux des plus habiles sculpteurs en bois du commencement de ce siècle. Les sculptures faites *de nos jours* sont du sieur *Verbrek*, dessinateur et sculpteur de beaucoup de mérite en ce genre (1). » Ce renseignement s'applique dans le texte à l'ensemble des cabinets antérieurs à 1755. Si Blondel n'a pas mentionné Rousseau, c'est que c'est précisément en 1755 que Rousseau va s'affirmer, dans le Cabinet du Conseil, par d'importants ouvrages, comme le rival de Verberckt.

Le Cabinet ovale allait prendre un autre nom, qui lui est resté, celui de Cabinet de la pendule, qui lui vient de la pendule de Passemant, ingénieur du Roi, exécutée par l'horloger Dauthiau et dont le bronze est de Caffiéri. Cette pièce unique, transportée au garde-meuble et exceptée de la vente révolutionnaire, a repris place aujourd'hui dans le même salon. Elle n'y avait été apportée qu'en janvier 1754 (2), ayant été présentée d'abord au Roi, à Choisy, le 10 octobre 1753 (3). Le duc de Luynes la décrit au 28 janvier :

J'ai vu aujourd'hui chez le Roi la pendule de Passement dont j'ai parlé, elle est dans une boîte de bronze doré très riche et bien travaillée ; elle est surmontée d'un globe de cristal contenant le soleil et toutes les planètes comme dans une sphère, suivant le système de Copernic. Les planètes font toutes leur mouvement régulièrement, comme elles le font dans le ciel. Vers le milieu de la boîte sont des ouvertures où l'on voit l'année, le jour de la semaine, le mois et le quantième dudit mois et le quartier de la lune. Cette pendule est placée dans le Cabinet ovale après la Chambre à coucher, auprès de la ligne méridienne (4).

La désignation de Cabinet ovale continua à exister (5), en même

(1) *Architecture françoise*, IV, 124.

(2) Je ne sais dans quel document Soulié (II, 207) a pris la date de 1749 pour cette installation. Tout ce qui est dans Dussieux (I, 315) du cabinet qui nous occupe est rempli d'inexactitudes ; le passage cité du duc de Luynes sur la réfection de 1748 se rapporte, comme on l'a vu, au véritable Cabinet du Conseil.

(3) Luynes, XIII, 90. Ce passage et les suivants sont restés inconnus à Dussieux.

(4) XIII, 142. Cf. pour l'arrivée, XIII, 141. On remarquera la mention de la ligne méridienne, placée dans ce cabinet bien avant Louis XVI.

(5) Cf. Luynes, XIV, 242, 264; XV, 424, etc. Le 3 mars 1759, Louis XV y tint le sceau, fonction qu'il remplissait ordinairement dans le Cabinet : « Cette cérémonie », dit Luynes, « se fit *dans la pièce ovale avant la chambre du Roi*. Cette pièce devenant cabinet dans ce moment, l'huissier du Cabinet croyait avoir droit de se tenir à la porte, mais il fut décidé que la porte seroit gardée par l'huissier du sceau... On avoit établi une grande table longue vis-a-vis de la cheminée ; le Roi étoit assis vis-à-vis le milieu de cette table, ayant le fauteuil le dos à la cheminée. Il ne se couvrit point pendant la séance. Il y avoit à droite et à gauche du fauteuil du Roi, aux deux bouts de la table, six conseillers d'Etat, trois de chaque côté... » (Plus tard le Roi tint le sceau à l'Œil-de-Bœuf, XV, 456; XVI, 55.)

temps que celle de Cabinet de la pendule ou des pendules, ce pluriel venant sans doute de ces cadrans ajustés dans la boiserie sur le côté ovale de la pièce et dont les dessins nous font connaître la disposition (1). On appelait aussi quelquefois cette pièce, où se tenait le premier valet de chambre, « grand Cabinet », et c'est sous ce nom que le comte d'Hézecques la décrit pour l'époque Louis XVI (2). La désignation « Cabinet du Conseil », que porte le plus ancien plan de Blondel et qui a donné lieu à des confusions, se rapporte à une période toute transitoire, le Cabinet du Conseil ayant toujours été, sauf pendant les travaux de réfection, sur l'emplacement où nous l'avons vu. Le Conseil lui-même se tint en 1755 et 1756 dans le Cabinet d'angle ; Luynes dit expressément, le 24 août 1755 : « Le Conseil ne se tient point dans ce cabinet ovale, il se tient dans le cabinet qui est au delà (3) » ; le Cabinet de la pendule n'était devenu « Cabinet du Conseil » qu'au point de vue des « entrées » ainsi qu'on le verra plus loin.

Lisons à présent, à l'aide des indications précédentes, la note du duc de Gesvres, racontant l'organisation des services intérieurs, lors de la destruction de l'ancien Cabinet du Conseil et du Cabinet des Perruques. Une perturbation sérieuse y fut apportée alors par la séparation provisoire de la nouvelle chambre et de l'ancienne, où se faisaient le lever et le coucher, et par la suppression momentanée d'une pièce aussi importante que le Cabinet du Roi. Il n'y a pas de texte plus précis pour faire comprendre, avec la « mécanique » de la vie du Roi à Versailles, l'organisation des services qui se transportaient de résidence en résidence et qui donnait parfois au même local, par une fiction d'étiquette, la destination dont le fonctionnement de la Cour avait besoin :

Le Roi faisant travailler à son grand appartement a couché dans la pièce

(1) Blondel décrit ainsi en 1755 le Cabinet des pendules : « On y en voit une entr'autres d'un travail exquis et d'un prix inestimable, inventée par Passemant, et exécutée par Dauthiau. On a vu long-tems dans cette pièce plusieurs beaux tableaux du Poussin, particulièrement celui qui représentait *La mane que Dieu envoya aux enfans d'Israël*, et dont Le Brun a donné la description dans un discours qu'il fit sur son art, le 5 novembre 1667. Aujourd'hui cette pièce étant toute revêtue de menuiserie, on n'y remarque que quatre dessus de portes de ce même peintre, et qui sont fort estimés » (IV, 123).

(2) *Souvenirs d'un page*, p. 154 : « On y voyait, au milieu, le modèle en petit de la statue en bronze de la place Louis XV et la fameuse pendule de Passemant... Aussi, la veille du premier jour de l'an, le Roi ne se couchait qu'après minuit pour voir le changement total de sa pendule. Dans ce même cabinet étaient les portraits de Louis XV et de Marie-Leczinska, ainsi que ceux du père du Roi et de sa femme. »

(3) XIV, 242.

où est la grande pendule. Après sa chambre à coucher, il y a un carré qu'on appelle le Cabinet des chiens (1), qui a tenu lieu d'Œil-de-Bœuf, j'y ai mis, après que la garde-robe a été entrée dans la chambre du Roi, un huissier pour le garder, car avant cela, les garçons le gardent. Il n'y entre que les grandes entrées et le service de la garde-robe. Quand l'huissier de la Chambre est dans cette pièce, les entrées de la Chambre et le service de la Chambre y entrent, mais les courtisans restent sur l'escalier (2) ou dans la Cour de marbre.

Après le lever du Roi, les huissiers de la chambre du Roi vont garder la salle du Trône (3), qui devient chambre du Roi, et l'huissier du Cabinet s'empare de la porte de cette pièce où le Roi couche, et alors cette pièce devient Cabinet du Conseil, où les personnes qui ont des entrées du Cabinet du Conseil entrent (4). Quand le Roi sort de son arrière-cabinet (5), alors tout le monde sort de cette pièce, qui devient Cabinet des Perruques. Quand le Roi est poudré et accommodé, il entre dans l'intérieur, alors cela redevient Cabinet du Conseil, et ceux qui ont attendu dans la pièce des chiens restent dans cette pièce où le Roi couche, laquelle change à tout moment de dénomination. Quand le Roi va à la messe le matin, les grandes entrées et tout son service font le tour (6) et vont l'attendre dans le Trône ; le Roi passe par un petit corridor intérieur, où il y a une porte qui donne dans la pièce du Trône (7). Il n'y a que le grand chambellan, le premier gentilhomme de la Chambre et le capitaine des gardes qui ont l'honneur de le suivre et les princes du sang qui s'y trouvent.

On présente tous ceux qui veulent être présentés dans la salle du Trône ; on ne présente pas dans la chambre où le Roi couche. Quand le Roi soupe dans les Cabinets, il donne l'ordre dans la pièce des chiens. Quand S. M. soupe au grand couvert (8), il passe par le petit corridor intérieur, il donne l'ordre dans le Trône et va par la galerie chez la Reine ; un huissier de la chambre marche avec deux flambeaux d'huissier devant le Roi, depuis la chambre où il couche jusque chez la Reine, passant par le corridor et le ramenant de même. Les personnes qui ont l'honneur de suivre le Roi ne passent dans le corridor qu'à sa suite ; la porte est toujours fermée à double tour quand le Roi y a passé (9). Quand la Reine vient le matin chez le Roi, elle passe par cette porte ; aussitôt qu'on l'a averti, le premier valet de chambre va ouvrir la porte. La Reine s'en retourne comme elle est venue, sans personne à sa suite ; un premier valet de chambre porte sa queue.

(1) V. sur cette pièce (salle 128) le chapitre suivant.

(2) L'escalier intérieur du Roi.

(3) Salle 111.

(4) Voir plus haut, p. 24.

(5) L'arrière-cabinet est la salle 131, étudiée au chapitre VII.

(6) Sans doute en redescendant au rez-de-chaussée par l'escalier intérieur, car je ne vois pas de passage au premier étage.

(7) Le corridor O de Dubois et la porte encore existante du cabinet.

(8) Dans la salle 117, aux appartements de la Reine.

(9) Cette porte est devenue, en effet, la communication directe entre les grands appartements, qui sont publics, et les Cabinets du Roi.

Mgr le Dauphin passe par les cours quand il vient au lever du Roi. Mesdames ont suivi le Roi un jour en revenant de la messe, ont passé par le corridor à sa suite, leurs dames d'honneur les suivant et rien de plus. Quand le Roi va le soir chez Mme la Dauphine, et qu'il fait beau, il passe par les cours avec son appareil ordinaire. Quand il pleut, il passe par la salle du Trône, traverse les appartements, descend par le petit escalier accompagné de son capitaine des gardes, et de tout ce qui le suit quand il va au grand couvert (1).

Ce curieux morceau, qu'il n'est pas inutile d'annoter un peu, montre que, pendant les travaux de 1755-56, le Cabinet de la pendule remplit, suivant les heures, l'office de Chambre à coucher du Roi, celui de Cabinet du Conseil et celui de Cabinet des perruques; ce dernier cabinet semblait indispensable à cause de la place qu'il avait tenu jusque là dans la journée des deux souverains; l'étiquette dut plus tard aviser à s'en passer. Il est possible de suivre les moindres pas du Roi, avec le plan de Blondel sous les yeux. « Le petit corridor intérieur » dont il est question est le corridor marqué O dans notre reproduction du plan de Dubois, et qui faisait en 1755, comme aujourd'hui encore, communiquer la salle à manger (salle 129), avec le « Cabinet doré » où se trouvait une sortie sur le Trône ou Salon d'Apollon. Quant à la « Pièce des chiens », qui a tenu lieu d'Œil-de-Bœuf, c'est celle qui porte dans l'usage actuel le nom erroné de « Cabinet des chasses » (salle 128) et sur laquelle nous allons revenir.

L'histoire du Cabinet de la pendule est loin d'être achevée. Il nous reste à voir à quel moment il perd sa forme de « Cabinet ovale » et nous démontrerons plus loin que c'est en 1760; nous avons aussi à renseigner brièvement sur sa décoration, qu'il est nécessaire d'attribuer tout entière à Verberckt. L'histoire topographique sera reprise au chapitre VI, en traitant celle du « Cabinet d'angle » qui s'y trouve intimement unie, le remaniement de l'un ayant entraîné le remaniement de l'autre. On trouvera au même endroit les indications artistiques essentielles; mais cette dernière question a été traitée, avec une partie du détail qu'elle comporte, dans nos études sur la *Décoration de Versailles au XVIIIe siècle* (2). Comme il est rarement utile d'imprimer deux fois les mêmes choses, nous croyons devoir y renvoyer le lecteur.

(1) Transcrit par le duc de Luynes, XIV, 168 (3 juin 1755). Cf, O¹822, p. 351.

(2) Deuxième article. *Gazette des Beaux-Arts*, du 1er septembre 1895.

IV

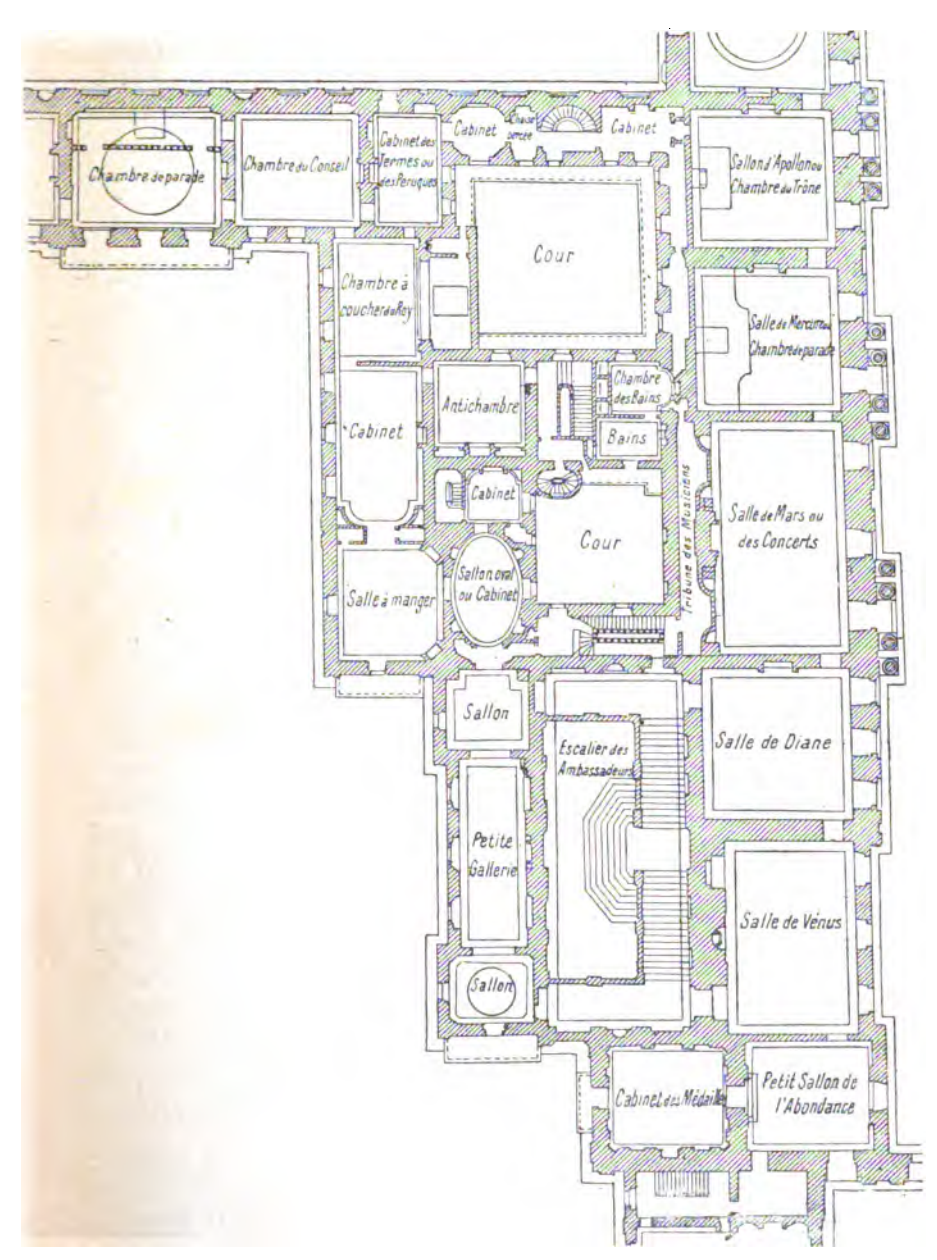
L'ANTICHAMBRE DES CHIENS. — LE PETIT ESCALIER DU ROI

La pièce, qui s'ouvre par une porte de glaces sur le Cabinet de la pendule, porte dans Vatout, dans Soulié et dans Dussieux, le nom de « Cabinet des chasses ». Ce nom n'est justifié, à ma connaissance du moins, par aucun texte antérieur à la Révolution. D'Hézecques, qui est décidément un témoin exact, y a vu, comme page de Louis XVI, « l'antichambre des garçons du Château qui portaient la livrée et servaient le Roi dans son intérieur, faisant auprès de lui le service de nos laquais » (1). En effet, c'est la pièce où aboutit l'escalier intérieur du Roi, dont la belle rampe en fer forgé, la seule de ce genre conservée au Château, porte le chiffre de Louis XV. L'origine de la dénomination arbitraire paraît provenir de la magnifique frise de stuc représentant des scènes de chasse. Quant au nom oublié que portait autrefois la pièce, il est dans tous les documents originaux : c'est la pièce, chambre ou cabinet « des chiens », ou plus exactement « l'antichambre des chiens ».

Avec les plans qui sont mis actuellement à la disposition des curieux, on arrive difficilement à se reconnaître chez le Roi. La faute en est, pour le dire en passant, à la manière insouciante avec laquelle on semble avoir traité ces documents pourtant essentiels. Une des causes d'erreurs indéfinies sur l'histoire du Château vient de ce qu'on a consulté et reproduit les plans anciens sans les dater ou en les datant faussement. Un des plus importants, par exemple, est le plan à grande échelle du premier étage publié par Blondel, et dont je me crois autorisé à reproduire un morceau avec une date vraisemblable (2). L'auteur le donne, en 1755, parmi ceux qui ont été levés « environ

(1) *Souvenirs d'un page*, p. 156.

(2) Blondel, pl. VIII. J'ai déjà parlé plus haut, p. 4, n. 2, de ce plan dont la date est nécessaire à fixer, pour un grand nombre de raisons, que montrent à chaque instant nos études. J'ai fait, dans le croquis ci-joint, disparaître des légendes la désignation « Cabinet du Conseil » pour celui de la Pendule, car elle peut, comme on l'a vu au chapitre III, induire en erreur.



Plan des appartements du Roi vers 1742, par Blondel.

vingt ans » plus tôt. En cela ses souvenirs ne sont pas fidèles; on y trouve, en effet, la chambre de Louis XV et les autres aménagements de 1738. On peut aller plus loin; un plan manuscrit du 7 février 1742 (1) indique qu'on fait alors un petit escalier et un cabinet étroit sur l'emplacement G de notre croquis du plan de Dubois; or, ces travaux sont exécutés dans le plan de Blondel, qui est donc au plus tôt de 1742. Cela n'a pas empêché Dussieux, reproduisant ce plan, de dire qu'il offre l'état des appartements « à la fin du règne de Louis XIV et au commencement du règne de Louis XV ». Que de transformations cependant à Versailles, et surtout dans les appartements, de 1715 à 1742! Cet état ancien serait bien mieux exprimé par le plan de Jacques Dubois, daté avec précision de 1732 et antérieur aux remaniements des Cabinets, ou par des plans d'ensemble qui sont aux Archives Nationales. Un autre historiographe s'est servi du même plan de Blondel plus inexactement encore : J.-A. Le Roi l'a publié avec la date de 1776 (2), et ailleurs, comme donnant l'état des appartements en 1789, pour suivre le récit de la journée du 6 octobre (3). Or, on y trouve encore le Salon ovale de Louis XIV et l'Escalier des Ambassadeurs! Il n'est pas étonnant que la topographie du Château reste à débrouiller presque partout, puisque les érudits qui s'en sont occupés ne se sont pas donné la peine d'en fixer même les grandes lignes.

Revenons, après cette digression, à l'antichambre des chiens et aux pièces qui l'avoisinent, où nous croyons suivre assez bien, rien qu'avec les plans gravés, la série des transformations.

Cette partie de l'intérieur du Roi est une de celles qui se modifient le plus souvent. Sous Louis XIV, dans le plan de Demortain, c'est un escalier, le « petit escalier du Roi »; même escalier dans le plan de Dubois, de 1732 (K de notre croquis). En 1738, cet escalier se déplace et vient en M, où le montre le plan à grande échelle de Blondel (4); plus tard il passe en G où le montre le second plan. L'antichambre des chiens est constituée en 1738; elle succède comme destination à la pièce du billard, que Demortain appelle simplement « chambre des chiens du Roi », qu'un plan manuscrit appelle « chambre du bil-

(1) Archives Nationales, O[1] 1773.

(2) Dans les *Mémoires de la Société des Sciences morales*, t. II, 1849.

(3) Dans les mêmes *Mémoires*, avec un texte heureusement meilleur, t. VIII.

(4) La date certaine de ce déplacement et par suite de la création du Cabinet des chiens est donnée par le plan des travaux de 1738 (Archives Nationales, carton O[1] 1772).

lard et des chiens » (1), et qui est devenue la petite chambre à coucher de Louis XV. La « chambre des chiens » s'est trouvée repoussée par cette transformation dans les Cabinets intérieurs du Roi, mais elle ne s'est pas sensiblement éloignée. La petite meute particulière de Louis XV, peinte par Oudry avec les noms des chiens préférés, habite dans ce cabinet, dont la décoration paraît avoir subi peu de modifications depuis cette époque. En voici l'usage précisé par La Martinière :

« A un des côtés de la cheminée (2) il y a une porte par où on entre dans une antichambre de dégagement, qui conduit sur un degré particulier, qui monte depuis le bas, et qui a son entrée par le vestibule qu'on prend sur la Cour de marbre (3). Cette antichambre est éclairée sur la petite cour intérieure (4) et sa croisée sort sur un balcon autour de cette petite cour, pour la commodité du service, et afin d'éviter de passer par le grand cabinet et par la chambre du Roi. C'est par ce degré que le Roi sort ordinairement pour monter en carrosse dans la grande cour, sans traverser tout l'appartement pour venir au degré de la Reine. Il y a même une petite salle de gardes au bas, près le vestibule (5), pour que les deux côtés par lesquels on entre chez le Roi soient gardés (6) ».

L'antichambre des chiens semble échapper aux transformations qui l'entourent. Blondel la décrit telle que l'a vue La Martinière (7). Quant à l'escalier, qui a occupé trois emplacements différents, il est d'une extrême importance dans la vie du Roi. C'est celui qu'il prend pour toutes ses sorties officielles ou privées ; en effet, l'Escalier de marbre qui est la seule entrée des appartements royaux et qui sert à la Reine, est à une trop grande distance des cabinets où vit Louis XV ; ce serait tout un trajet pour l'aller chercher. L'escalier qui le remplace pour l'usage quotidien du Roi débouche par un passage sur la Cour de marbre (8) ; mais, quand il monte en carrosse, le Roi traverse la petite

(1) Archives Nationales, O[1] 1770.

(2) Du Cabinet de la pendule.

(3) C'est celui dont il est question dans les récits de l'attentat de Damiens et que le Roi remonta blessé.

(4) La Cour des cerfs. Le balcon existe encore.

(5) Cette petite Salle des Gardes, marquée sur les plans du rez-de-chaussée, occupe l'emplacement de la salle 27, exactement sous le cabinet d'angle 130, dont une fenêtre donne sur la Cour de marbre. C'est là que Damiens fut amené et appliqué à la question, aussitôt après son attentat.

(6) Ed. de 1768, VI, 120.

(7) « Antichambre revêtue d'ancienne menuiserie, qui encastre plusieurs tableaux, et dans laquelle sont pratiquées plusieurs loges et banquettes pour les chiens du Roi » (IV, 124).

(8) A la porte qu'a remplacée une fenêtre éclairant la salle 28, la seconde fenêtre à partir des degrés.

salle des gardes (salle 28) et sort par la porte de cette salle sur la Cour royale, où l'attend son carrosse au bas des degrés.

Voici un texte de Luynes fort instructif à ce sujet ; c'est le récit du départ de Louis XV pour l'armée, le matin du 29 mai 1747, à l'insu de la Reine :

Le Roi a donné l'ordre que ses carrosses n'entrassent point dans la petite cour du Château pour ne point éveiller la Reine, qui couche dans un appartement dont les fenêtres donnent sur cette petite cour (1). A quatre heures et demie, le Roi s'est habillé dans le Cabinet du Conseil, a descendu *l'escalier de derrière* de son appartement et traversé la *nouvelle salle des gardes,* près la voûte de la chapelle (2) ; il a été dans la grande cour qu'on appelle cour des Ministres, qu'il a traversée presque toute entière à pied... (3).

La « petite salle des gardes » avait été faite dans l'hiver de 1746-47, pour servir de passage à couvert pour le Roi, quand il montait en carrosse ou en descendait. Cette date est donnée par un rapport du 31 décembre : « Le percement est fait et l'on travaille à baisser le terrain de ladite salle, pour que les marches par lesquelles S. M. descendra en cas de pluie, pour monter dans son carrosse n'excèdent pas les murs dans la cour (4). » C'est en descendant la dernière marche, à la sortie de la salle des gardes, que Louis XV a été frappé par Damiens (5). Le récit très précis du duc de Croÿ mérite d'être rappelé et comparé à ceux plus connus de Luynes et de Bernis :

Vers six heures du soir, par un temps assez clair quoique couvert, la lune étant pleine, et y ayant des flambeaux qui éblouissaient, le Roi voulait retourner à Trianon où tout le monde était resté. Comme il descendait la dernière marche de la petite salle des gardes pour monter en carrosse, étant

(1) Marie-Leczinska couchait, par suite des travaux, dans ses cabinets et chez le Dauphin, dans « l'appartement de M. le comte de Clermont, qui n'est séparé de celui de la Reine que par l'escalier de marbre » (VIII, 7 ; cf. 32, 46, 116, 150, 151, 193...). On le désignait alors comme *petit appartement de la Reine.*

C'était l'ancien appartement de Mme de Maintenon. Il en est question à diverses époques, sous Louis XV, comme ayant été occupé par le roi Stanislas pendant ses visites à Versailles : en 1751 (XI, 239), en 1754 (XIII, 355, 360), en 1755 (XIV, 253), en 1758 (XVII, 65). Madame Henriette est logée par le Roi dans l'appartement du comte de Clermont, en février 1748, pendant la petite vérole de Madame Adélaïde (VIII, 444).

(2) Exacte désignation du vestibule 25 actuel.

(3) VIII, 231.

(4) Archives Nationales, O^1 1810.

(5) L'emplacement est certain. La tradition qui fait cacher Damiens dans le passage de la petite cour à la Cour des cerfs est inexacte. Il est curieux de la trouver déjà dans d'Hézecques (p. 158), comme courante à Versailles sous Louis XVI, au moins parmi les pages.

appuyé sur son grand et premier écuyer le duc d'Ayen, et M. le Dauphin le suivant, et le capitaine des Cent-Suisses marchant devant, la garniture bien faite, un homme s'élance entre deux gardes qu'il fait tourner, l'un à droite l'autre à gauche, fait tourner aussi un officier des gardes en le poussant vivement, et vient un peu par derrière frapper de toute sa force le roi au côté droit avec un couteau à canif, et si fort que le bout du couteau fait pencher le Roi en avant, et lui fait dire : « Duc d'Ayen, on vient de me donner un coup de poing. »

L'homme exécute cela avec tant de promptitude qu'il rentre par la trouée qu'il a faite avant que ceux qu'il a presque culbutés soient remis, et personne ne voit le coup, tant à cause des flambeaux, que parce qu'on regardait à ses pieds à la dernière marche. Sur le propos du Roi, le maréchal de Richelieu, qui était aussi derrière, dit : « Qu'est-ce que c'est que cet homme avec son chapeau ? ». Le Roi tourna la tête, et voyant que c'était du côté où il avait senti le coup, et y ayant porté la main qu'il avait retirée pleine de sang, dit : « Je suis blessé ! Qu'on arrête cet homme et qu'on ne le tue pas ». Un valet de pied, qui tenait la portière, voit couler du sang, et s'écrie : « Le roi est blessé ! » On saute au collet de l'homme et le roi retourne sur ses pas. On veut l'emporter, il dit : « Non, j'ai encore la force de monter », et il remonte effectivement *son escalier*, ayant jusque-là marqué beaucoup de courage et de présence d'esprit (1).

L'escalier qui rappelle ce dramatique souvenir évoque aussi des souvenirs très intimes de la vie de Louis XV. Tel qu'on le voit aujourd'hui, il continue au-delà du premier étage et donne accès à l'appartement Du Barry. Ce détail est à noter ; je ne sais pas la date exacte de cette dernière forme de l'escalier intérieur ; mais je puis faire constater par les plans que l'escalier s'arrêtait antérieurement au premier étage. Celui de Blondel le marque encore ainsi en 1755 (2) ; son texte indique, en même temps, qu'il monte aux petits appartements ; peut-être le prolongement était-il projeté précisément au moment où écrivait l'architecte et eut-il lieu peu de temps après. On trouve, en effet, quelques mois plus tard, dans le rapport du 30 juillet 1756 : « Les nouveaux ouvrages des Cabinets du Roi commencent à prendre forme ; l'*escalier neuf* en est posé... » (3). Il se posait et se déposait sans doute bien des

(1) *Revue rétrospective ou Bibliothèque historique*, t. I, Paris, 1833, p. 357 (Publié d'après les papiers de Lemontey, qui cite le t. XIV des Mémoires manuscrits, retrouvés et en ce moment dépouillés avec tant d'intérêt dans la nouvelle *Revue rétrospective*, par M. le vicomte de Grouchy).

(2) Il est à noter que l'escalier actuel à partir du 1er étage se continue avec des marches de bois ; la partie inférieure, qui est de pierre, paraît être l'ancien escalier du plan Blondel.

(3) Archives Nationales, O1 1779.

escaliers; mais la coïncidence est notable et pourrait appuyer l'hypothèse. En tous cas, un fait reste intéressant : l'accès ordinaire à l'appartement des maîtresses avait lieu par l'escalier de la forge; il n'en allait pas de même au temps où cet appartement fut occupé par Mme du Barry. Que de textes restent sans vie, que de détails sans contrôle, tant que la topographie réelle du Château n'est pas fixée !

Au point où le lecteur en est arrivé de ces études, il peut suivre avec quelque intérêt topographique et replacer exactement dans l'intérieur du Roi deux récits inédits, que j'extrais des registres où les Premiers gentilshommes de la Chambre notaient leurs observations et les menus faits qui regardaient leur service. Ce service étant celui qui touchait le plus près la personne du Roi, ces registres complètent sur quelques points les mémoires du duc de Luynes, qui s'en est d'ailleurs quelquefois servi ; ils pourraient former un supplément utile à ses mémoires, surtout à partir de 1758, année où nous manque la précieuse chronique du mari de la dame d'honneur de la Reine.

Le premier récit est celui de l'audience exceptionnellement privée et comme secrète (omise par Luynes), accordée dans le Cabinet de la pendule au prince Charles-Edouard, en octobre 1747, peu de mois avant son arrestation et son expulsion de France. C'est un mémoire du duc de Gesvres, premier gentilhomme d'année et en exercice :

Audience particulière du prince Charles-Edouard d'Angleterre, fils aîné du roi Jacques Stuard. — Ce prince me fit avertir. J'allay le recevoir à la porte sur l'escalier du cabinet des chiens. Il étoit suivi de MM. de Bouillon, de Turenne et de trois de ses grands officiers. Le Roy étoit dans son grand cabinet. Je marchay devant le prince. Tout ce qui l'avoit suivi ressortit et resta dans le cabinet des chiens. Le 1er valet de chambre garda la porte de ce costé-là et ne resta pas dans le grand cabinet. Je restay dans le cabinet à la porte, du costé de la chambre, où il n'y avoit personne. La conversation finie, j'ouvris la porte que gardoit le 1er valet de chambre et je conduisis le prince jusqu'à l'escalier. — Le même jour, ce prince alla chez M. le Dauphin. Je le fis entrer par les derrières. Mgr le Dauphin luy donna audience dans son cabinet (1). Tout ce qui l'avoit suivi chez le Roy, qui n'étoit pas resté, resta à l'audience de M. le Dauphin. Je reconduisis le prince jusqu'à la porte de ces derrières, qui donne dans la Gallerie et par laquelle il étoit entré (2).

L'autre morceau est tiré du récit de la courte maladie de Louis XV,

(1) Salle 48.

(2) Archives Nationales, O1 825, p. 21.

à la suite d'une chute de cheval dans une chasse à Saint-Germain, le 4 février 1769 ; il était tombé sur son bras droit, qu'on avait cru cassé. Le premier gentilhomme a noté rapidement les diverses inquiétudes de Versailles, mais très au long la perturbation apportée dans l'intérieur du Roi :

Le 5, tout le service s'est rendu à neuf heures dans l'appartement du Roi. Sur les onze heures, on a fait le pansement... Le Roi a eu plusieurs faiblesses. Un peu avant midi, on a appelé les entrées ; à celle de la Chambre, les deux huissiers ont pris les portes de la Chambre du Roi. Le Cabinet étoit rempli de tous les seigneurs de la Cour qui ont cette entrée ; mais, comme ils ne pouvoient pas tous entrer, ils ont attendu jusqu'après la messe, à laquelle il n'est entré que M. le grand-aumônier, deux aumôniers et l'ordinaire (1).

Après la messe, M. le maréchal de Richelieu est revenu à la porte et a fait lui-même entrer un nombre de seigneurs. Le Roi ayant dit de faire passer, ces messieurs sont sortis. S. M. a demandé pour l'ordre. Tous les chefs de corps sont entrés, ainsi qu'un ou deux officiers de chacun. Les gendarmes, chevau-légers et mousquetaires ont prétendu entrer et ne sont entrés que jusqu'à la porte. Il s'est encore glissé quelques seigneurs ayant les entrées, qui sont ressortis.

Mgr le Dauphin et les princes ses frères sont entrés, n'ayant à leur suite que M. le duc de la Vauguyon, leur gouverneur. Les sous-gouverneurs et le reste de leur service dans le Cabinet. A la suite de Mesdames, il n'est entré que les dames d'honneur et d'atours, celles de compagnie dans le Salon de la pendule ou dans le Cabinet. Le chevalier d'honneur est resté dans le Cabinet ; on l'a averti lorsque Madame Adélaïde est sortie de la chambre du Roi (2).

Sur les 2 heures, le Roi a renvoyé la Chambre et la Garde-robe jusqu'à 7 heures. Il s'est mis dans son lit à roulettes, et s'est fait conduire dans son cabinet par-delà celui de la pendule (3), dans lequel il n'est entré que les grandes entrées et celle de la Garde-robe en grandes charges seulement. A 6 heures et demie, le Roi a pris un bouillon, à la conduite duquel entrent le contrôleur, le maître d'hôtel, le contrôleur ordinaire de la bouche, l'écuyer de la bouche et un chef de gobelet (4)... Un peu avant 7 heures, M. le maréchal a dit aux huissiers de prendre les portes et à l'un d'eux d'aller avertir le Con-

(1) On lit plus loin que le service de la messe « se tient dans le Salon de la pendule ».

(2) Au récit du lendemain, jour où la petite Madame Elisabeth est amenée chez le Roi, il est dit expressément que « Mesdames sont arrivées par le Cabinet de la pendule ». Au mois de février 1769, Madame Adélaïde habitait peut-être encore l'appartement voisin du Roi. En tous cas, Mesdames montaient par l'escalier des chiens.

(3) Cabinet d'angle 130.

(4) Sur le bouillon du Roi malade, v. plus haut, p. 34.

seil d'Etat. Lorsque les ministres sont arrivés, ils sont entrés dans la pièce où étoit le Roi, et le Conseil a commencé à 7 heures. Après le Conseil, le Roi est revenu dans sa chambre à coucher où il a donné l'ordre. On a laissé entrer le gendarme et le chevau-léger et les entrées de la Chambre des seigneurs pour faire leur cour comme le matin (1).

On a vu, par tous les témoignages, que l'accès ordinaire aux appartements privés du Roi avait lieu par l'escalier à rampe de fer forgé, qui nous est conservé (2). Il a porté jusqu'à la fin, indépendamment du nom d'escalier intérieur ou de petit escalier du Roi, le nom plus familier d' « escalier des chiens ». Voici pour en témoigner une anecdote que je prends tardive avec intention; il s'agit de la disgrâce du garde des sceaux, en septembre 1788 : « Le jour de sa retraite, M. de Lamoignon, n'osant traverser la Galerie, passa par le petit escalier nommé *escalier des chiens*. Cette fuite et le passage qui l'a favorisée ont donné lieu à plusieurs plaisanteries plus mauvaises les unes que les autres (3) ».

Le dernier épisode de cette petite histoire de l'escalier intérieur est postérieur au 6 octobre. On lit dans une note de « travaux de Versailles pendant les six derniers mois de 1789 » : « *Escalier du Roi.* Par ordre de Sa Majesté depuis qu'elle est à Paris, la construction de deux grilles ouvrantes, dont une posée au pied dudit escalier par la petite salle des gardes du corps du Roi, et l'autre donnant du côté de la cour des Cerfs (4) ». La première grille a disparu lors de l'installation du Musée, qui a transformé la petite salle des gardes et tout le rez-de-chaussée avoisinant ; la seconde doit être la grille très solide qu'on trouve encore en place, au débouché de l'étroit escalier sur la petite cour. Ces ouvrages semblent avoir été ordonnés à la suite de l'émotion causée à la famille royale par l'invasion du Château, et quand on eut constaté alors le peu de sécurité de l'appartement du Roi. Cette sécurité était désormais assurée; mais Louis XVI ne devait plus remonter l'escalier de Versailles.

(1) Archives Nationales, O¹823, p. 156-157. Le registre 821 contient, sur tous ces intérieurs du Roi, des mentions plus précises encore dans le récit de la maladie et de la mort de Louis XV, qui sera imprimé intégralement.

(2) A la fin du règne de Louis XV, n'avaient accès par le Cabinet des chiens, outre « les entrées particulières », que les capitaines des gardes, les Premiers gentilshommes, le gouverneur de Versailles et les Premiers valets de chambre (Récit de 1771. O¹ 3258, p. 46).

(3) *Correspondance secrète*, p. p. M. de Lescure, II, 289.

(4) Archives Nationales, O¹1807.

V

LA SALLE A MANGER.

La question de la salle à manger des Cabinets sous Louis XV n'est pas dépourvue d'intérêt historique. C'est là qu'avaient lieu les soupers fréquemment mentionnés dans les mémoires, notamment ceux qui suivaient le retour de la chasse. Ces soupers procuraient une faveur très recherchée : « On regardoit l'honneur de souper dans les Cabinets comme égal à celui de monter dans les carrosses (1). » C'est après avoir donné l'ordre que le Roi faisait faire la liste pour les cabinets :

« Le Roi, dit Luynes, soupa avant-hier dans ses cabinets; il y soupe presque toujours au moins une fois la semaine. Ces soupers commencent ordinairement à sept heures ou sept heures et demie. Ceux qui veulent se présenter pour avoir l'honneur de souper avec Sa Majesté entrent dans le Cabinet s'ils ont les entrées, sinon demeurent dans la chambre à la porte du Cabinet. Le Roi sort un moment de son Cabinet, regarde ceux qui se présentent et rentre aussitôt pour faire faire la liste. L'huissier nomme ceux qui sont sur cette liste, lesquels entrent à mesure qu'ils sont appelés et vont se mettre à table aussitôt. Ces soupers durent ordinairement jusqu'à minuit ou environ ; ils ne se font presque jamais que les jours de chasse (2). »

Les registres signalés plus haut des Premiers gentilshommes de la Chambre fournissent des indications, dès 1735, sur l'étiquette qui règne aux soupers du Roi et sur le jeu qui les suit : « Les jours que les dames soupent avec le Roi, Sa Majesté après souper joue dans son Cabinet ovale. Les dames qui n'ont pas l'honneur d'y souper viennent après en grand habit. Les dames mangent en grand habit avec le Roi. Toutes les princesses toujours ; une dame d'honneur pour toutes les princesses, quatre dames et huit hommes. La table de vingt couverts. M. le duc de Gesvres laisse entrer tous les hommes connus dans le cabinet, en le

(1) Luynes, II, 202-204. Cf. 214, 289, 295, 309, etc. Le duc de Luynes présente quelques observations contre l'équivalence des deux faveurs.

(2) Luynes, I, 169 (février 1737). Suivent quelques autres détails.

faisant demander. Tous ceux qui veulent jouer jouent. Il fait donner des tables, fait les honneurs, fait asseoir les dames qui ne sont pas titrées. Les officiers des gardes du corps ni des gardes françoises n'y entrent pas (1). »

Il ne faut pas confondre ces soupers réguliers avec ceux, plus intimes, qui ont lieu en haut, dans les « petits cabinets » et qui ont commencé en 1738, pour M[me] de Mailly (2). Il y a, en effet, au moins à partir d'un certain temps, deux salles à manger, dont la coexistence nous a embarrassés parfois dans le classement des documents, mais qu'il est nécessaire de toujours distinguer. Une autre source d'embarras vient de ce que la salle à manger des Cabinets du Roi change plusieurs fois de place et de forme Celle qui nous reste aujourd'hui, sous le nom de salle à manger de Louis XV (salle 129), et à laquelle donne accès le Cabinet des chiens, appartient seulement à la fin du règne.

La première salle à manger que nous trouvions indiquée dans les plans est, sur le plan imprimé de Blondel, le cabinet d'angle. En 1750, le Roi ordonne à M. de Tournehem des travaux, sur le but desquels il ne se prononce pas tout d'abord (et c'est là un trait assez conforme au caractère connu de Louis XV) et qui, en fin de compte, se rapportent au déplacement de sa salle à manger et à son transfert dans la pièce des bains : « Le Roi me dit dimanche, écrit Tournehem à Lécuyer, qu'il n'y avoit qu'à faire défaire ses bains à Versailles; à quoi lui ayant demandé qu'il n'en auroit plus, et m'ayant répondu qu'il ne se baigneroit pas, sans doute qu'il a besoin de cette pièce pour autre chose dont il ne m'a pas parlé. Ainsi il faut s'en tenir à ses ordres et à faire défaire lesdits bains; c'est ce que je vous prie de faire au plus tôt. »

La réponse de Lécuyer montre que ces bains devaient être transformés en salle à manger; une antichambre réservée aux buffets devait y être adjointe. On préparait ce travail en novembre, en même temps que ceux de l'appartement nouveau de M[me] de Pompadour (3). C'est donc bien sur l'emplacement marqué MN dans notre reproduction du plan de Dubois, et désigné dans Blondel par les mots *bains* et *chambre des bains* que se transporte la salle à manger des Cabinets.

(1) Archives Nationales, O[1] 822, p. 45.

(2) Cf. Luynes, II, 181 et note.

(3) « Le changement que le Roi vous a demandé, Monsieur, dans ses bains pour en faire une salle à manger, avec une antichambre, sera fait pour le retour de S. M. » (Lettre du 6 novembre 1750).

Mais l'exécution définitive de ce changement n'a lieu qu'en 1751, comme le prouvent les deux mentions suivantes dans les lettres de Lécuyer à M. de Tournehem : « Nous commençons de ce matin à prendre tous nos arrangements pour le changement de la salle à manger du Roi et les peintures de l'appartement de Mme de Pompadour » (25 juin 1751). « Aussitôt que le Roi a été parti, nous avons établi des ouvriers pour poser la menuiserie de la nouvelle salle à manger des Cabinets de S. M., et cette pièce sera achevée pour son retour » (15 octobre 1751) (1).

Un ordre du directeur général, du mois d'août de l'année suivante, établit la distinction entre la salle à manger des petits appartements et celle d'en-bas ou des Cabinets : « Vous ferez, Monsieur, pendant le voyage de Fontainebleau, mettre en couleur de verny, le fond blanc et les moulures en petit vert tendre, le nouveau cabinet du Roy près *la salle à manger des petits appartemens*, rétablir les menuiseries déffectueuses de la salle à manger et netoyer les vernis (2). Vous ferez faire aussy, dans *la petite salle à manger du Roy, neuve en-bas*, deux bas d'armoire avec leur dessus de marbre pareil à celuy de la cheminée dans les deux écoinçons de la croisée qui donne sur la petite terrasse » (3).

Cette pièce nouvelle ne dure guère. La destruction en est exigée par une fantaisie de Louis XV, dont l'explication serait peut-être à chercher dans quelque détail de la vie de la Cour à ce moment. Il faut agrandir la salle à manger sur le même emplacement. Dès le 1er août 1754, Lécuyer écrit à M. de Vandières (Marigny) : « Le parquet de l'ancienne salle à manger et de la petite pièce des buffets du Roi n'ayant pu être reposé dans la nouvelle que nous faisons actuellement qui est de beaucoup plus grande... a été porté au magasin...

(1) Archives Nationales, O1 1810.

(2) Ce passage, qui a de l'intérêt pour la décoration Louis XV à Versailles, peut être rapproché de cet ordre des ouvrages à faire « pendant Compiègne 1763 » :

« Pièce au-dessus du cabinet particulier du Roi. [Probablement la première pièce où aboutit, à droite du palier, le « petit escalier »]. Lorsque le parquet sera reposé, peindre ladite pièce en gris blanc avec les moulures et les sculptures en vert tendre, le tout à l'encaustique. Nettoyer les bordures et les redorer, s'il est nécessaire, et mettre ladite pièce en état. Rétablir la ferme de la petite galerie, en nettoyer les vernis et la mettre en état de propreté » (O1 1774). Cf. Luynes, XIII, 91, qui nous montre en 1753, à Fontainebleau, la chambre du Roi « en blanc comme l'année passée, mais le cabinet est doré avec des camaïeux alternativement vert et gris de lin; cela est fort beau et unit les ornements anciens et modernes. »

(3) Archives Nationales, O1 1799.

Les ouvrages de cette nouvelle salle et ceux pour Mesdames, comme aussi l'escalier neuf du Roi pour pouvoir descendre chez Mme la comtesse de Toulouse (1), sont très avancés, et j'espère qu'ils seront achevés pour le retour de la Cour en y faisant travailler jour et nuit ». Le directeur général approuve en marge son agent, et ajoute cette indication sur les parquets : « Puisqu'ils sont bons, on pourra trouver occasion d'en faire le remploi utilement » (2).

Le travail continue tout l'été (3), mais on ne se met à dorer, suivant l'habitude des travaux du Château, que l'été de l'année suivante. L'état des ouvrages au 15 juillet 1755 dit que « les doreurs travaillent avec toute la diligence possible à la nouvelle salle à manger du Roy et à son petit Cabinet à pans pour que S. M. puisse en jouir à son retour » (4). Les travaux sont terminés au moment où Blondel décrit cette nouvelle pièce « décorée à la moderne et ornée de tableaux relatifs à Comus, nouvellement exécutés par nos plus habiles peintres » (5). Les tableaux n'existent plus; on ne voit pas, dans la pièce Louis XV telle que nous l'avons aujourd'hui, où ils auraient pu trouver place. Le léger doute que laisse dans l'esprit le témoignage si autorisé de Blondel m'empêche d'affirmer que nous ayons exactement dans la salle 129 la salle à manger de Louis XV, achevée en 1755. Il est certain que cette partie des Cabinets a été remaniée après cette date (6); l'emplacement, du moins, était définitif. Après tant d'hésitations, le Roi avait enfin arrangé le lieu où il dînait chez lui avec ses filles et donnait à souper à Mme de Pompadour.

(1) C'est-à-dire chez Mme de Pompadour. Fixons en passant la place de cet escalier. A mon avis, l'escalier, qui est tournant, est marqué par Blondel (2e plan) sur l'emplacement de la tribune détruite, qui servait aux musiciens pour les concerts du Salon de Mars. Je n'en vois pas d'autre qui convienne aussi bien. La forme circulaire de la cage d'escalier se retrouve encore aujourd'hui, dans un passage non éclairé, derrière la salle à manger 129.

(2) Archives Nationales, O1 1798.

(3) Rapport du 14 août 1754 : « Le plancher de la nouvelle salle à manger des Cabinets du Roi est fait, ainsi que le plafond; les sculpteurs en posent actuellement les ornements de la frise et cet ouvrage va très bien, comme aussi la pièce des buffets de derrière. ».

(4) Archives Nationales, O1 1799.

(5) *Arch. fr.*, IV, 123.

(6) On ajouta d'abord une pièce des buffets, annexe ordinaire des salles à manger. Gabriel écrit à Marigny, le 10 août 1756 : « La menuiserie de l'antichambre des buffets de la salle à manger du Roi, à Versailles, est prête à poser; mais M. Lécuyer propose d'en remettre la pose au voyage de Fontainebleau, parce que les plâtres sont tout frais... Ladite pièce pourra servir sans menuiserie » (O1 1811). La pièce n'existe plus; le second plan de Blondel la marque sur un emplacement qui correspond à une partie de la petite cour et au cabinet actuellement le plus voisin de la salle 129. Cette petite cour a vu sans cesse sa forme changer par des constructions provisoires.

Plus tard, aux dernières années du règne et au moment de l'installation de Mme du Barry à la Cour, nous voyons constituer une autre salle à manger au même étage des Cabinets. Cette nouvelle salle, avec pièce des buffets et dépendances, est destinée à remplacer, à ce qu'il me semble, celle de l'étage supérieur, qui se trouve annexée à l'appartement créé pour la favorite. Elle occupe la salle 134, ou plutôt une partie de cette salle, et est aménagée, dès 1769, dans l'appartement retiré à ce moment à Madame Adélaïde (1). Il y aura alors, dans les Cabinets, les « salles neuves » ou « nouvelles salles à manger du Roi »; mais la salle 129 conservera sa destination (2); Louis XVI, qui, il est vrai, n'aura plus de salle à manger « en haut » en fera sa salle à manger particulière. C'est là que « sous des tables vitrées se trouvaient placées les pièces de la vaisselle d'or du Roi, aussi précieuse par le travail que par la matière » (3). Ce n'était pas alors dans la salle de la vaisselle d'or, c'était dans les salles neuves qu'avaient lieu les soupers des jours de chasse.

VI

LE CABINET D'ANGLE (CABINET A PANS).

A l'époque où se font les grands travaux du Cabinet du Roi et où « le Cabinet ovale est réputé Cabinet du Conseil quoique le Roi y couche », le duc de Luynes ajoute que « le Conseil ne se tient point dans ce cabinet ovale, il se tient dans le cabinet qui est par-delà » (4). De même, après l'attentat de Damiens, « les conseils de dépêches se tiennent dans le cabinet qui est par-delà la pièce ovale où est la pendule » (5). Ce cabinet est la salle d'angle, sur la Cour de marbre et la Cour royale (aujourd'hui salle 130), celle qu'on a cru jusqu'à présent avoir servi aux présentations et dont la décoration est du plus beau style Louis XV.

(1) Nous retrouverons ces questions plus loin. V. les notions déjà acquises dans *Le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 27 et 46.

(2) L'état des ouvrages ordonnés aussitôt après la mort de Louis XV l'appelle « la petite salle à manger ». Je publierai plus loin ce document important pour nos études.

(3) D'Hézecques, p. 158 (avec d'autres détails d'ameublement).

(4) XIV, 242 (avril 1755).

(5) XV, 359 (janvier 1757).

En 1757 comme en 1755, le « Cabinet d'angle » (tel est bien le nom qu'il porte sur beaucoup de documents) n'avait pas la forme qu'il a aujourd'hui : il communiquait avec le Cabinet de la pendule par une large porte ouverte au milieu de l'ovale de ce dernier, à l'endroit même où deux glaces sont aujourd'hui adossées. Son ouverture sur l'arrière-cabinet ou Cabinet particulier du Roi (salle 131) était également au centre du panneau, où est aujourd'hui la cheminée. De chaque côté de cette porte étaient deux pans coupés dont l'un, celui de gauche, contenait la cheminée. De cette disposition venait le nom de « Cabinet à pans », que les pièces émanant de la Direction des Bâtiments lui donnent aussi souvent que le premier. Le Roi aimait ce cabinet, auquel une double exposition procurait une jolie vue; Sa Majesté, écrit M. de Luynes en 1741, se tient « presque toujours dans le cabinet qui est au bout du Cabinet ovale » (1).

Ce cabinet est indiqué par le premier plan de Blondel comme ayant servi, à un certain moment, de salle à manger des Cabinets avant que la salle à manger fût transportée sur la cour des Cerfs. Plus tard, au contraire, Blondel indique, dans le corps de sa description, que le cabinet est devenu un salon de jeu (2). Le Conseil s'y tient en 1755 et 1756, comme on l'a vu en commençant; de là vient l'expression de Bernis le désignant, en 1757, comme « ancien cabinet du Roi » (3). C'est un titre auquel n'a eu droit ce cabinet que d'une façon toute provisoire. Sa proximité de l'escalier intérieur le rendait commode pour les réunions du Conseil, quand la salle officielle ne pouvait servir; ce fut le cas notamment pour le moment où, le Roi gardant le lit après l'attentat de Damiens, le Cabinet du Conseil servait de passage et se trouvait encombré par les services médicaux et les entrées. Au temps où Dufort de Cheverny était introducteur des ambassadeurs et vivait dans l'intérieur du Roi, le Cabinet d'angle était le « Cabinet intérieur » (4) ou le « Cabinet intime »; il figure avec ce dernier nom

(1) III, 301. C'est sans doute par un *lapsus* que Luynes dit ailleurs ce cabinet octogone et non hexagone : « Au retour de la messe, le Roi est revenu dans son cabinet des glaces et a passé dans son *cabinet octogone* qui donne sur la cour ; il a vu de dessus le balcon 112 tambours qu'on a fait venir de tous les régiments français et étrangers au service de France; on les exerce depuis longtemps pour leur apprendre ce que l'on appellera la nouvelle marche française » (XIII, 399, 1er décembre 1754).

(2) V. la citation plus bas.

(3) V. p. 33.

(4) « Le roi de Danemark envoya huit étalons superbes qu'on lui avait deman-

dans deux anecdotes d'inégale importance et dont nous ne prenons ici, selon notre habitude, que la partie ayant un intérêt topographique :

Un jour, à Versailles, Villepail (1) accompagnait le Roi à son débotter ; lorsqu'il fut fini, le Roi se leva et traversant son Cabinet, sa vraie chambre à coucher, passa dans la pièce avant son Cabinet intime et descendit chez Mme de Pompadour. Dès qu'il fut parti, l'intérieur devint une arène de polissonneries entre Bontemps et Villepail ; ce dernier, qui avait son fouet de poste s'en servit et, voyant Bontemps prendre le fouet de chasse du Roi, s'enfuit par l'escalier. Bontemps se poste derrière la porte de la vraie chambre à coucher et s'enveloppe dans la portière, le fouet sur l'épaule... (2).

Champlost, premier valet de chambre, était alors [1764] de service et couchait dans la même chambre que le Roi. Un cordon de sonnette passé dans son bras et tenant au lit du Roi, était le signal si dans la nuit le Roi avait besoin de lui. Le Roi dormait peu et se levait, aussitôt éveillé, pour se dérober même à son intérieur et passer dans son Cabinet. Enfin le jour de l'enterrement de la marquise arriva. Le Roi, par les ordres de qui tout se faisait, savait l'heure. Il était six heures du soir, en hiver, et par un temps d'ouragan épouvantable... Le Roi prend Champlost par le bras ; arrivé à la porte de glace du Cabinet intime (donnant sur le balcon qui fait face à l'avenue de la Cour), il lui fait fermer la porte d'entrée et se met avec lui en dehors sur le balcon. Il garde un silence religieux, voit le convoi enfiler l'avenue (3), et malgré le mauvais temps... il le suit des yeux jusqu'à ce qu'il perde de vue tout l'enterrement. Il rentre alors dans l'appartement ; deux grosses larmes coulaient encore le long de ses joues, et il ne dit à Champlost que ce peu de mots : « Voilà les seuls devoirs que j'aie pu lui rendre ! » (4).

Au moment de la mort de Mme de Pompadour, le Cabinet d'angle était déjà celui que nous avons. Sous sa forme Louis XV la plus ancienne, c'est-à-dire après la séparation de la pièce d'avec le Cabinet ovale, La Martinière en a fait, à la date de 1741, une description qui concorde avec celle des plans manuscrits et la complète :

Rentrons dans le grand Cabinet pour en sortir par une porte prise dans la ligne circulaire du fond, afin d'en examiner un second, qui est à l'encoi-

dés. Ils furent rangés sous la fenêtre du Cabinet intérieur du Roi, près la voûte du passage de la Chapelle. » (*Mémoires de Dufort de Cheverny*, p. p. R. de Crèvecœur, I, 149.)

(1) Le baron de Villepail, écuyer de la petite écurie en 1750. (Note de M. de Crèvecœur). Le Bontemps dont il est question est le fils du célèbre premier valet de chambre, auquel le Roi avait conservé la charge de son père et son gouvernement des Tuileries.

(2) Dufort de Cheverny, I, 100.

(3) L'avenue de Paris.

(4) Dufort de Cheverny, I, 324.

gnure du pavillon du bout de l'aile sur la grande cour. Ce cabinet a une croisée en face de la porte, et une autre dans le retour. Il y a deux pans dans les angles de la face qui lui est opposée : c'est dans l'un de ces pans qu'on a placé la cheminée de marbre de gruyote, laquelle est ornée de sculpture, comme les autres. Les glaces qui en font un des ornemens sont renfermées dans de riches bordures; l'autre pan est décoré d'un tremeau de glaces, avec une magnifique commode dessous. Ces pans sont coupés par une grande porte, qui entre dans le salon ovale. Ce second cabinet n'a que des lambris d'appui, ornez de pilastres et de panneaux richement sculptez. La corniche qui est dans le plafond est du même goût de toutes celles dont nous avons déjà parlé (1). Au-dessus des lambris d'appui de ce cabinet on tend des tapisseries de damas cramoisi bordées de galons d'or, sur lesquelles on met des tableaux des plus grands maîtres. On les arrange par symétrie; ils sont au nombre de vingt-sept, dont six du Guide... (2).

A quelle époque ce cabinet orné de tableaux disparaît-il pour faire place au cabinet à riches boiseries que nous avons sous les yeux? Voilà la question vraiment intéressante sur le sujet et à laquelle permet de répondre une lettre heureusement conservée de M. de Vandières (Marigny); il écrit à Portail, garde des tableaux du Roi, le 24 juin 1753 : « J'écris, Monsieur, à M. Lécuyer de faire travailler pendant le voyage de Fontainebleau à la boiserie du Cabinet à pans du Roy et d'en faire transporter les tableaux au Cabinet de la Surintendance. Vous aurez agréable de vous transporter sur les lieux, lors du déplacement de ces tableaux et de donner toute votre attention à ce qu'ils soient transportés avec toutes les précautions possibles. Je suis, etc. (3) » Gabriel avait fourni, à l'occasion de ce travail, un devis qui avait été mis sous les yeux du Roi (4). Les travaux de menuiserie et de sculpture commencèrent aussitôt, et dès le départ de la

(1) Ce qui suit est supprimé dans l'édition de 1768, qui mentionne seulement l'existence de tableaux de maîtres. La description précédente, qui est maintenue, n'est plus du tout au courant à cette date.

(2) Edition de 1741, VI, 101. Les tableaux sont indiqués, plus ou moins exactement, dans les éditions successives de Piganiol. Pour 1741, la liste est complète dans La Martinière : on y trouve la Sainte Famille de Raphaël, le portrait d'Erasme et de « Cromel (*sic*) tenant une petite croix dans la main droite » par Holbein, etc.

(3) Archives Nationales, O[1] 1810.

(4) « Etat de la dépense à faire pour boiser et dorer les parties qui sont en étoffe du Cabinet à pans du Roy. Savoir :

Menuiserie	960
Sculpture	1.860
Dorure et rechampissage	700
Réparations aux autres parties dudit cabinet	450
Total	3.970

A Versailles, ce 11 juin 1753.

Gabriel. »

Cour les ouvriers s'emparèrent de la pièce. D'autres travaux se poursuivaient à cette date dans le Château, et rarement année apporta plus de besogne intérieure à l'Administration des Bâtiments. On travaillait à la « pièce de jeu des Cabinets », que je n'arrive pas à identifier, étant obligé de la chercher au premier étage, à moins de la chercher dans une partie de la salle 129, comme on l'a vu plus haut; on faisait surtout de grandes installations pour la famille royale, dont la principale était celle de l'appartement de Madame Adélaïde, joignant celui du Roi et pris sur l'emplacement de l'Escalier des Ambassadeurs, qui venait d'être détruit. Deux rapports de cette campagne, adressés au directeur général (1), sont intéressants à publier dans leur majeure partie, comme spécimens de ceux qui nous ont été conservés et dont la suite, si elle était sans lacunes, épargnerait bien des tâtonnements à nos recherches.

Etat où sont actuellement les ouvrages du Château de Versailles, ce 13 juillet 1753.

L'on travaille avec toute la vivacité possible aux armoires de la pièce du jeu des Cabinets du Roy ainsi qu'aux deux portes que S. M. a ordonnées en partant, pour que cet ouvrage puisse être fait à son retour (2).

L'on continue la pose de la menuiserie de l'apartement de Mme Adélaïde à mesure qu'elle arrive de Paris, et le sieur Pollevert en avance la dorure autant qu'il lui est possible.

L'on pose aussi la menuiserie de la chambre de Mme Victoire (3), dans laquelle l'on travaille vivement à y faire une cheminée neuve. Son tuiau devant passer dans un des trumeaux de la Galerie est un ouvrage très difficile, lequel nous sera d'une grande avance pour l'arrangement de cèt apartement pendant Fontainebleau. Les planchers des Enfants de France sont faits et l'on travaille aux entre-soles au-dessus, ainsi qu'au passage des deux tuiaux neufs de cheminées qu'il faut monter jusqu'au haut, ce qui est un ouvrage de conséquence (4).

(1) Archives Nationales, O1 1798. Ces rapports sont de Lécuyer.

(2) « Ce que le Roy a ordonné en partant de faire dans la *pièce du jeu* de ses *Cabinets* ne consiste qu'en des armoires dans tous les endroits où ils se trouvent des renfoncements derrière les lambris, de les lessiver et reblanchir à neuf seulement pour le retour de Compiègne, Sa Majesté remettant les vernis pendant Fontainebleau ; cet ouvrage, compris le reparage général des ornements de la menuiserie, pourra monter à 1500 l. ou environ, compris les deux portes neuves cintrées pour une autre pièce à côté.... Versailles, 15 juillet 1753 » (O1 1798).

(3) Salle 53, d'après Blondel.

(4) L'appartement des Enfants de France, à cette date, occupait, au rez-de-chaussée de l'Aile du midi, l'emplacement des salles 67 à 72 du Musée actuel (Blondel, IV, 115).

Etat où sont actuellement les ouvrages du Château de Versailles, ce 20 *juillet* 1753.

L'on posera dans peu de jours les nouvelles armoires de la pièce du jeu des Cabinets du Roy, et l'on attend les deux portes ceintrées d'une autre pièce à côté, que le sieur Guesnon doit envoier de Paris dans peu.

S. M. ayant ordonné qu'on levât le lambris de l'embrasement d'une des croisées de cette même pièce de jeu pour y placer son tour, il seroit très nécessaire que Mme Mauboit vint icy à ce sujet, pour que cette partie de menuiserie puisse être reposée et blanchie comme le reste (1).

Quant au Cabinet à pans du Roy, dont la sculpture qu'on y fait demande du temps pour la bien traiter, je n'ai pas cru devoir le faire démeubler, n'étant pas possible que la menuiserie en soit faite ny posée pour le retour.

Toute la menuiserie du Cabinet de compagnie, de la Chambre à coucher et du Cabinet particulier de Mme Adélaïde est posée, et l'on est après celle des autres pièces de cet apartement à mesure qu'elle arrive de Paris. Pendant ce temps le sieur Pollevert en avance la dorure autant qu'il lui est possible.

L'on continue la pose de la menuiserie de la chambre à coucher de Mme Victoire, la cheminée en est faite par le bas et l'on construit le tuiau au-dessus à travers un des murs de la Galerie, cet ouvrage étant achevé, sera d'une grande avance pour ceux à faire dans les autres apartements.

L'on continue toujours de travailler aux appartements des Enfants de France.....

La sculpture si « bien traitée » du Cabinet à pans avait été confiée à Verberckt. La chose n'est pas douteuse pour qui se rappelle le renseignement donné par Blondel, deux ans plus tard, et qui a été cité plus haut à propos du Cabinet de la pendule. L'année suivante, il s'agit de dorer ces boiseries, pendant l'absence du Roi ; les lettres de Lécuyer tiennent au courant des phases diverses de ce travail :

14 août 1754 : « Le plancher de la nouvelle salle à manger des Cabinets du Roi est fait, ainsi que le plafond ; les sculpteurs en posent actuellement les ornements de la frise et cet ouvrage va très bien, comme aussi la pièce des buffets de derrière. Les peintres travaillent à blanchir et réparer le *Cabinet à pans* de S. M., dont les lambris ont

(1) « Toute la menuiserie de la pièce du jeu des Cabinets du Roi est reposée et blanchie, ainsi que les armoires neuves à l'exception des deux embrasemens d'une des croisées qui reste en souffrance, jusqu'à ce que Mme Mauboit vienne faire placer le tour... Versailles, 27 juillet 1753 » (O[1] 1810).

été posés pendant le dernier voyage de Fontainebleau (1) ». 15 octobre : « Le sieur Pollevert travaille avec toute la diligence possible à la dorure du Cabinet à pans du Roy et à réchampir celuy en deçà (2), ainsi qu'à sa chambre à coucher. Au moyen de 10,000 livres, monsieur, que vous venez d'avoir la bonté de luy ordonner, il est en état de répondre avec vivacité aux ouvrages qui luy sont ordonnés ». 16 novembre : « La dorure du Cabinet à pans sera entièrement achevée demain, et lundi Messieurs du Château pourront y mettre les frotteurs et les meubles ensuite ». 11 décembre : « Le Roy ayant trouvé en arrivant de Fontainebleau que les bras de son Cabinet à pans ne répondaient pas à l'éclat de la dorure neuve des lambris de cette pièce, je les ay faits dorer et S. M. en a paru contente ».

Le Cabinet à pans est alors un Cabinet de jeu, et Blondel, qui écrit en 1755, lui donne expressément ce nom : « Il est, dit-il, revêtu de menuiserie ornée de sculpture, de dorure et de glaces. Plusieurs excellens tableaux sont placés dans ce cabinet ; mais, comme ils se renouvellent et changent de place, nous n'en parlerons pas ici (3) ». Notons en passant, à moins qu'il n'y ait là une confusion faite par Blondel avec l'ancien cabinet en partie tendu d'étoffes, que ces tableaux devaient être posés sur les panneaux de boiseries. Au reste, la décoration ne pouvait exister alors telle qu'elle est aujourd'hui que sur les deux côtés des fenêtres.

La première modification que subit ce cabinet, d'après les plans que nous essayons de classer, se lie avec celle de l'arrière-cabinet dont il sera question plus loin ; c'est le déplacement de la cheminée d'angle, entraînant la suppression des pans, l'installation de cette cheminée à la place de la porte donnant sur l'arrière-cabinet et l'établissement de la communication par une porte prise dans la boiserie. Cette modification n'existe pas encore dans les plans de 1755, et se montre, au contraire, comme déjà accomplie, dans ceux de 1760 ; elle figure aussi dans des dessins des boiseries de notre cabinet qui, autant qu'on peut le conjecturer, ont servi à projeter les transformations définitives (4).

(1) Archives Nationales, O[1] 1798. La suite du rapport (citée plus haut, p. 12) mentionne en même temps la réfection à neuf des plâtres du plafond de la chambre à coucher et du Cabinet de la pendule, et les travaux de la nouvelle salle à manger.

(2) Le Cabinet de la pendule.

(3) IV, 123.

(4) O[1] 1772, 3e dossier. « Dessins des lambris actuels et des lambris neufs pour le cabinet d'angle de l'appartement du Roi. Dessins du cabinet joignant la chambre du Roi. »

Dans ces dessins se voit, du côté du Cabinet de la pendule, la porte placée au milieu de la cloison. La forme actuelle a été prise et les boiseries dernières exécutées, au moment où se transformait le Cabinet de la pendule, confié visiblement au même artiste pour la décoration. L'histoire des deux cabinets se rejoint ici et doit être poursuivie en même temps.

En 1760, de grands travaux furent exécutés chez le Roi. Après divers projets préparatoires, un plan complet des trois étages fut dressé, avec l'indication des travaux à faire, au-dessus et au-dessous des cabinets, travaux entraînés notamment par la construction d'un mur entre le Cabinet d'angle et le Cabinet de la pendule, qui perdit sa forme ovale (1). Le plan définitif porte les annotations suivantes de la main de Marigny : « 1° En combien de tems ? 2° Combien cela coûtera en employant tout le vieux et ce que nous avons en magasin? 3° Régler les termes des payemens. 4° Commencer dès tout à l'heure les dispositions nécessaires pour ces ouvrages. Le 5 mai 1760. *Le marquis de Marigny* ». On y travaillait encore jour et nuit au mois d'octobre, tant l'ouvrage était considérable (2).

Cette transformation faisait disparaître les deux armoires-cabinets ménagées dans l'ovale entre les deux pièces et qui contenaient les cadrans du prieur de Saint-Cyr ; elle donnait à une glace, de chaque côté, la place de l'ouverture entre les deux cabinets ; elle cachait, par une des nouvelles portes de petites glaces, la barbacane ouverte sur la cour de marbre, et qui se trouvait éclairer autrefois une des armoires-cabinets. Vraisemblablement le bâtis, où se trouve la pendule de Passemant, date de ce remaniement. Il n'y avait plus de place désormais que pour quatre dessus-de-porte. Nous ne savons si on y conserva les quatre tableaux du Poussin qui s'y trouvaient déjà, ou si on profita de l'occasion pour les changer ; dans ce cas, ce serait à ce moment qu'auraient été placés les portraits de Louis XV, de Marie

(1) Archives Nationales, O¹ 1772.

(2) Voici un rapport du 17 octobre 1760, de Lécuyer à Marigny sur les « nouveaux cabinets du Roi » : « La pose de la menuiserie et le blanchissage des Cabinets du Roy avancent très fort et j'y fais veiller les ouvriers jusqu'à minuit, afin que S. M. qui voudrait trouver cet ouvrage achevé à son retour puisse en être satisfaite.

« Cy joint un état des glaces pour lesdits cabinets : *Cabinet des pendules* : Un trumeau en 2 glaces... Un trumeau entre les croisées... Plus, pour les trois croisées feintes, 120 carreaux au teint... » Ces indications sont aisées à reconnaître sur place.

Leczinska, du Dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe ; ces portraits, qu'y vit d'Hézecques, devraient y être rétablis, à la place des tableaux grecs et romains du commencement du siècle, qui altèrent et attristent l'aspect de ce brillant cabinet (1).

Pour les boiseries, suivant l'ordre de Marigny d'employer « tout le vieux », elles ne furent pas entièrement refaites. Si on s'en rapporte aux dessins, qui teintent de rouge les panneaux neufs, on voit que pour le Cabinet d'angle la seule partie des boiseries refaite entièrement à cette date fut celle qu'on appliqua sur le nouveau mur ; la glace même est marquée comme conservée, ce qui laisserait croire que la porte ancienne était entre deux glaces. On remarque aisément que les dessus de porte, trophées musicaux placés au-dessus de battants fort simples, sont d'un autre style que le reste de la pièce. L'explication de cette différence est donnée par le remaniement révélé par nos dossiers.

Quant au Cabinet de la pendule, le panneau de la cheminée et les deux qui le flanquent sont marqués comme devant rester intacts ; en face, du côté des fenêtres, ne sont ajoutés que la porte de glaces qui couvre la barbacane et le panneau de glaces qui sépare cette porte de la première fenêtre. En réalité, un seul des grands panneaux sculptés fut conservé, celui qui est à gauche de la cheminée et où le travail du bois est le plus vigoureux (2). Les trois panneaux ajoutés à la décoration première ont été fidèlement copiés sur les anciens, et il faut un œil assez exercé pour retrouver sur place trace de leur adjonction. C'est là un des meilleurs exemples qui nous restent de cette « conservation du vieux », dont la Direction des Bâtiments, économe des deniers royaux, nous fournirait souvent l'occasion de la louer, si nous avions à publier toute sa correspondance.

Il y avait, d'ailleurs, une circonstance facilitant cet arrangement de la décoration nouvelle, qui conservait une aussi grande partie de l'ancienne ; c'est qu'on avait sous la main l'artiste qui l'avait sculptée, et qui était Verberckt, selon le témoignage de Blondel. Il lui était aisé de se copier lui-même pour les parties ornementales des

(1) Les noms et sujets sont dans Soulié, II, 207.

(2) Voir, sur ce point, d'observation purement artistique, les indications présentées dans la *Gazette des Beaux-Arts*, du 1er septembre 1895.

panneaux et d'exécuter deux petits bas-reliefs nouveaux d'un style semblable aux anciens, pour les coquilles inférieures. La dorure à neuf de l'ensemble se chargeait d'harmoniser le tout. Nous trouvons en effet Verberckt recevant, pour ses travaux de 1760, la somme de 5500 livres (1). Le Cabinet de la pendule se trouve donc entièrement l'ouvrage de Verberckt, mais à deux époques.

Pour le Cabinet d'angle la question est un peu différente. Que l'ensemble de cette délicate décoration soit de Verberckt, cela ne saurait faire de doute ; on le reconnaît au dessin général des panneaux et des glaces, à la grâce spirituelle des petits médaillons en bas-reliefs représentant des jeux enfantins. Mais les dessus de porte, comme on l'a vu, sont d'un autre style. Pour obtenir une exécution plus rapide, on a pu les demander à un second sculpteur : je n'en vois pas d'autre qu'Antoine Rousseau, à cette date de 1760 ; il a touché alors 1600 livres, et les deux bas-reliefs, que paierait fort bien cette somme, ne s'écartent guère du style de Rousseau, tel que le Cabinet du Conseil nous a permis de l'étudier. L'ensemble du cabinet n'en reste pas moins une œuvre de Verberckt, et peut-être la plus achevée de toutes celles que Versailles garde de lui.

VII

L'ARRIÈRE-CABINET

L'arrière-cabinet, aujourd'hui numéroté 131, n'offre pas l'intérêt d'art des pièces qui le précèdent et qui le suivent ; mais il ne manque pas d'importance dans la vie intime de Louis XV et a été sans cesse remanié. C'est ce cabinet qui a fait, jusqu'en 1769, communiquer les Cabinets du Roi avec l'appartement aménagé pour Madame Adélaïde ; il occupe l'emplacement du « Salon de l'Ovale » de Louis XIV (2).

Dans le plan de Dubois, d'où partent nos études sur les remanie-

(1) Archives Nationales, O1 2260.

(2) La désignation est dans Demortain. Le registre des Magasins, au 9 janvier 1739, parle du « petit salon oval précédant la Petite Galerie du Roi ». Le peu que dit Dussieux de ce salon est inexact (I, 219).

ments de Louis XV, cette pièce est ovale et s'éclaire par une fenêtre sur la petite cour. Elle s'ouvre de trois côtés : sur le cabinet d'angle E, sur un cabinet G s'éclairant du même côté et que Demortain nomme « Cabinet des livres du Roi », enfin sur le salon H qui fait un des bouts de la Petite Galerie. C'est le Salon ovale de Louis XIV, dont je crois avoir retrouvé la décoration dans un dessin signé de Mansart, daté du 3 mai 1692, et portant comme indication : *Elévation de la pièce ovale du côté de la porte qui entre dans la pièce à alcôve* (1). La « pièce à alcôve » serait dans ce cas le Cabinet des livres (2), qui est encore marquée avec une alcôve par Dubois, et qu'on transforme en 1742, en y faisant un escalier étroit et un petit cabinet (3). La Martinière décrit encore le Salon ovale de Louis XIV à la suite du Cabinet à pans de Louis XV :

La porte entre les pans nous introduit dans le Sallon ovale : vis-à-vis de cette porte il y a une croisée sur la petite cour, et deux portes dans les bouts : l'une conduit à la Petite Galerie qui est à droite ; l'autre à de petits cabinets particuliers. Ce sallon est décoré de pilastres, d'ordre corinthien, couronné d'une corniche avec des modillons. On remarque quatre niches dans les lignes circulaires, dans trois desquelles il y a des groupes de bronze, portés sur des riches piédestaux en guêne : dans la quatrième niche on y a placé un poële, qui a la même forme des piédestaux des grouppes, et qui est richement orné ; on y met le feu pour échaufer cette pièce par derrière la niche. Ces quatre grouppes sont l'enlèvement de Proserpine, l'enlèvement d'Orithie par Borée ; Jupiter monté sur un aigle au-dessus d'une mappemonde, portée par trois géants ; et le dernier, Junon montée sur un paon, au-dessus d'une mappemonde, portée par trois cyclopes. Ces morceaux sont de Girardon (4).

Le sort du Salon ovale semble lié à celui de la Petite Galerie de Mignard, avec laquelle il doit disparaître. La date approximative de

(1) Archives Nationales, O¹ 1771. Le carton O¹ 1773 contient dans le 2e dossier l'élévation au lavis « des faces 2 et 3 du Salon ovale », et celle du côté de la croisée, ainsi que des dessins de la Petite Galerie, dont je ferai usage ailleurs.

(2) Faudrait-il l'identifier avec la « pièce des coquilles » dont il a été question plus haut, p. 9, n. 7 ? Cela serait à étudier ; un plan des Archives, correspondant à peu près à l'époque de celui de Dubois, et qui est dans le carton O¹ 1770, donne expressément cette dénomination.

(3) Le plan qui fait connaître ce travail porte la date du 7 février 1742 (O¹ 1773). Ce détail m'a aidé plus haut à dater le plan à grande échelle de Blondel (planche VIII), pour cette partie des appartements, plan qui porte le cabinet nouveau et l'escalier.

(4) Ed. de 1768, VI, 120.

1750 donnée par Soulié pour cette destruction, et adoptée sous forme d'affirmation formelle par Dussieux, n'est fournie par aucun de nos documents. Nous adoptons la date de 1752, qui est celle de la destruction de la Petite Galerie et de l'Escalier des Ambassadeurs, destruction entraînant celle de tous les vestiges de l'époque Louis XIV dans l'appartement privé du Roi.

A partir du moment où disparaît l'ancien Salon ovale, la pièce est une de celles qui sont le plus souvent remaniées. Elle hérite bientôt du nom de Cabinet à pans qu'abandonne le Cabinet d'angle ; elle devient dans les désignations courantes le « Petit cabinet à pans du Roi », ou le « Cabinet à pans sur la cour ». On en achève la dorure en 1755 (1). Un plan coté avec soin, et qui semble donner sa première transformation (2), nous dit sa destination spéciale : c'est le Cabinet particulier du Roi, où se trouvent son grand et son petit bureau et où il travaille. La partie du cabinet à gauche de la fenêtre est occupée par un réduit contenant la chaise percée et prenant sortie de l'autre côté, sur l'escalier intérieur (3). Le Cabinet avait alors deux pans de chaque côté de la porte sur l'appartement de Madame Adélaïde, porte placée au milieu du panneau, au point où est aujourd'hui la cheminée de la salle 131. La cheminée se trouvait dans le pan de gauche, c'est-à-dire du côté de la cour.

Le remaniement du Cabinet d'angle entraîne un remaniement du Cabinet particulier, à moins que ce ne soit le contraire qui se produise. Les pans coupés de ce dernier sont déplacés, et sont formés désormais par la cheminée, transportée à droite de la porte ouvrant chez Madame Adélaïde, et par une porte ouvrant sur l'étroit passage qui aboutit dans le Cabinet d'angle, à côté de la cheminée de celui-ci (4). Le réduit de la chaise percée se trouve agrandi et avance sur le cabinet. Adossé à la cheminée du Cabinet d'angle, entre les deux nouveaux pans coupés le Roi a fait établir un rayonnage pour des cartons, dans un encadrement de boiserie. Ce rayonnage, aux tablettes blanc et or, a été respecté, même par les organisateurs du Musée, qui l'avaient seule-

(1) Rapport de Lécuyer à M. de Marigny, daté du 15 juillet et cité plus haut, chapitre V, à propos de la nouvelle salle à manger.

(2) Archives Nationales, O¹ 1772.

(3) Le plan de Blondel de 1755 indique ce passage.

(4) Ce passage a été conservé, mais le pan coupé du cabinet a disparu.

ment couvert par un grand portrait de Mme de Maintenon (1). C'est la dernière chose qui demeure de l'état représenté par les dessins anciens de cette pièce; c'est en même temps un témoignage de l'exactitude des renseignements de Blondel, quand il écrit qu'elle est « un arrière-cabinet servant de retraite à Sa Majesté, où elle tient ses papiers, et où elle écrit, ordonne et reçoit ses dépêches ».

L'arrière-cabinet a été remanié au moins deux fois encore, mais assez tard, car un plan de 1766 l'indique exactement dans l'état où nous venons de le décrire (2). Un autre, levé en juillet 1768 (3), indique une modification importante du côté à droite de la fenêtre : la porte sur le salon 132 ne s'ouvre plus au milieu du panneau, mais sur le côté, à l'endroit où elle est aujourd'hui, et la cheminée est installée à sa place (4). C'est sans doute au commencement du règne de Louis XVI que le côté à gauche de la fenêtre est à son tour modifié ; la garde-robe de la chaise en deux parties se trouve rétrécie et le pan coupé, qui donnait accès au Cabinet d'angle, disparaît. Je ne sais dans quelle mesure on a utilisé les boiseries antérieures de la pièce, ni si c'est à ce changement définitif ou au précédent que prennent place au-dessus des portes et des glaces les six petits tableaux qu'on y voit encore. Mais pour la date, elle me semble attestée par les extraits suivants de rapports adressés à M. d'Angivilliers : (14 octobre 1774) « L'on travaille actuellement à l'arrière-cabinet du Roi... » (3 novembre) « La menuiserie sera absolument posée après-demain au soir à l'arrière-cabinet du Roy ; la peinture et la dorure pour cet objet ne seront terminées qu'un instant avant que le Roi arrive (5) ». Ce travail, qui avait été beaucoup plus long qu'on n'avait pensé d'abord, est évidemment l'arrangement définitif de notre cabinet.

(1) On sait, en effet, que Vatout faisait de ces pièces Louis XV l'appartement de Mme de Maintenon; le réduit de la chaise devenait le confessionnal de Louis XIV et toute une légende s'échafaudait sur cette belle hypothèse. J. A. Le Roi, qui a eu le mérite de la détruire dès 1849 (*Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise*, t. II), place dans le cabinet 131 le confessionnal de Louis XVI *seulement*. Il aurait pu s'épargner ce dernier sacrifice à une tradition de ciceroni. Le « mélange d'ignorance et de supercherie », que qualifie fort bien Dussieux, a pris fin officiellement en 1880; mais j'ai dû moi-même en faire disparaître les traces persistantes, en retirant de la garde-robe le prie-Dieu et le bénitier Louis-Philippe qui s'y trouvaient encore.

(2) Blondel ajoute, p. 123, que dans la petite pièce attenante, servant de garde-robe, « est placée une chaise percée ».

(3) Archives Nationales, carton O¹ 1772.

(4) O¹ 1771. De même dans un plan du 4 mars 1769 (même carton) et un autre du 4 juin 1770 (O¹ 1772).

(5) O¹ 1802. Cf. un rapport de Heurtier du 13 octobre.

Personne n'est obligé de lire les pages qui précèdent et qui peuvent sembler trop minutieuses. Elles indiquent cependant, par les détails précis accumulés sur un exemple, les modifications incessantes apportées à l'aménagement et à la décoration des pièces royales sous Louis XV. L'inconstance du Roi se marque singulièrement dans les remaniements continuels apportés à cette pièce, qui lui sert pourtant sans cesse, puisqu'elle est, pendant longtemps au moins, son lieu particulier de travail (1). Cet arrière-cabinet, qui termine la suite de ses Cabinets du côté de Madame Adélaïde, est le passage commode qui lui permet de communiquer avec sa fille ; il lui est non moins aisé de rejoindre de là ses petits appartements, par un passage situé derrière la porte de glaces et où aboutissent d'étroits escaliers de service dont la forme change constamment dans les plans (2). Il est utile de constater l'existence de ces escaliers, dont toutefois l'étude détaillée n'importe aucunement à l'histoire du Château.

(A suivre.) Pierre DE NOLHAC.

(1) La *Note des ouvrages ordonnés pour les appartements pendant Compiègne 1763* (Archives Nationales, O[1] 1774) mentionne cette partie des cabinets, non sans quelque incertitude :

« S. M. ordonne que l'on dore seulement la *pièce de l'horloge* et son *cabinet de travail*, ainsy que le passage qui communique au petit cabinet sur la petite cour et à la chaise percée, après avoir mis des cadenats par dedans aux portes de ces deux endroits-là, dans lesquels le Roy compte retirer les effets de son cabinet de travail ; et la dorure des dites deux pièces est remise au voyage de Fontainebleau.

« S. M. laisse la liberté aussy de dorer d'or repassé l'antichambre si l'on en a le temps, mais elle demande de préférence le netoyement et le rechampissage à neuf de sa chambre à coucher et de sa salle à manger. »

(2) Le passage et les escaliers occupent sur le plan de Dubois l'emplacement que j'ai marqué I et celui de l'escalier voisin. On gagne aussi par là l'emplacement L, « tribune où se placent les musiciens » qui se font entendre dans la Salle de Mars, comme l'indique le grand plan de Blondel. Cette tribune avait disparu avant 1755, et les concerts n'avaient plus lieu dans cette salle.

UN AUTOGRAPHE DE MARIE-ANTOINETTE



LETTRE A LA COMTESSE D'OSSUN AVANT LA FUITE A VARENNES

Convient-il de ranger au nombre des documents inédits la lettre que la reine Marie-Antoinette écrivit à Mme la comtesse d'Ossun dans la soirée du 20 juin 1791 ? Doit-on même tenir pour authentique cette pièce qui, dès le mercredi 22, fut traitée d'apocryphe?

A la première de ces deux questions il semble qu'il faille répondre négativement, puisqu'on en connaît ou plutôt qu'on croit en connaître le texte, qui se trouve imprimé dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* (1). Quant à la seconde, étroitement liée à la première, elle n'a pas été, croyons-nous, traitée de manière à ce qu'on puisse la considérer comme résolue. Nous nous proposons donc ici de donner le texte intégral de la lettre dont il s'agit; de publier à cette occasion, soit *in-extenso* soit en partie, les documents qui contiennent, heure par heure, le récit des événements au cours desquels on la produisit en public, ce qui eut au moins l'avantage d'en assurer la conservation; enfin, de discuter l'authenticité de la lettre dont nos lecteurs auront sous les yeux le fac-simile.

***

Rappelons d'abord brièvement les faits.

Dans la nuit du 20 au 21 juin, les membres de la famille royale s'échappaient de Paris sous des déguisements divers, espérant pouvoir,

(1) Buchez et Roux. *Histoire parlementaire de la Révolution Française.* Tome X, p. 349 (Paris, 1834).

avec le secours d'amis dévoués, rejoindre le marquis de Bouillé, qui leur préparait un asile à Montmédy. Mais, avant de quitter les Tuileries, la Reine s'était souvenue de ceux qu'elle allait, dans quelques heures, laisser derrière elle. Et elle avait songé d'une manière plus particulière à sa dame d'atours, Mme la comtesse d'Ossun. Ne la considérait-elle pas comme l'amie des mauvais jours? N'était-ce pas chez elle qu'elle avait trouvé un salon familier pour remplacer celui de Mme de Polignac? Dans son beau livre *La Reine Marie-Antoinette*, M. de Nolhac a consacré deux pages à Mme d'Ossun; nous ne saurions mieux faire que de les reproduire ici (1) :

« Geneviève de Gramont, comtesse d'Ossun, est nièce de M. de Choiseul et sœur du duc de Guiche. Cette parenté l'a depuis longtemps rapprochée de la Reine, qui, dès 1780, l'a attachée à son service et n'a cessé de lui témoigner toujours plus d'affection et de confiance. Il faut un certain temps pour goûter Mme d'Ossun, car chez elle les dehors manquent et aussi le piquant de l'esprit; c'est le contraste le plus complet avec la séduisante Polignac; mais le caractère est solide et sans arrière-visées ambitieuses. Marie-Antoinette, mûrie et instruite, a mieux placé son amitié.

« Quand elle s'est mise à venir régulièrement chez sa dame d'atours, elle lui a offert un traitement pour l'indemniser de ses dépenses de réception quotidienne. La comtesse, qui a peu de fortune, a demandé seulement quelques mille livres par mois, et depuis n'a rien sollicité pour elle, ni pour personne. Le bonheur d'avoir chez elle sa reine lui suffit, et, s'il lui vient enfin une pension royale, c'est Marie-Antoinette qui a exigé qu'elle l'acceptât. L'état des finances ne permet pas à la souveraine de rien faire pour cette amie de ce qu'elle a fait pour l'autre; mais Mme d'Ossun s'ingénie à lui procurer les mêmes plaisirs. Elle la reçoit à dîner avec quatre ou cinq personnes seulement, qui apportent la gaieté sans la gêne. Elle organise de petits bals, des concerts où elle fait entendre les chanteurs à la mode, à l'époque où la Reine ne va plus à l'Opéra. Par une coïncidence singulière, Mme d'Ossun occupe au Château l'ancien appartement de Mme de Polignac; l'intimité de Marie-Antoinette semble destinée à ce logis, où chaque coin lui rappelle mille souvenirs tristes et doux. »

(1) PIERRE DE NOLHAC. *La Reine Marie-Antoinette*, 6e édition, Paris, 1895. In-12, p. 210 et 211.

Depuis les journées des 5 et 6 octobre 1789, la dame d'atours avait suivi la Reine à Paris, où elle habitait, rue de Grenelle, en l'hôtel de Caumont (1). Elle n'avait pas cessé, toutefois, de conserver, à Versailles, un pied-à-terre, dans lequel se trouvaient réunis des effets et des meubles. Ce petit logement touchait presque au château, car il était situé au n° 6 de la rue des Bons-Enfants (2); il consistait en quelques pièces, deux au rez-de-chaussée, deux au premier étage, deux caves, le tout faisant partie de la maison connue sous le nom de : « Hôtel Souvraye ». Elle en était locataire depuis le 1er janvier 1789, sur le pied de 870 livres par an (3). Ces détails ont leur intérêt, on verra plus loin pour quelle raison.

C'est donc à Mme d'Ossun que pensa la Reine en ce grave moment, et, soit qu'elle n'eût pas cru devoir auparavant la mettre dans la confidence, ce qui est vraisemblable (4), soit qu'elle voulût ne pas l'exposer à des poursuites, elle lui écrivit un billet qu'on prit soin de lui faire remettre par un domestique. Ce billet, non signé, aurait été conçu en ces termes :

« Tous les devoirs réunis m'ont empêchée, Madame, de vous avertir de notre départ; je risque pourtant à vous engager de me suivre, ne fût-ce que pour n'être pas ici. Je vous assure de mon inviolable amitié. Dieu veuille que nous soyons bientôt réunies! (5) »

Un sieur Bouchard, qui était à la fois valet de garde-robe de la Reine et valet de chambre de Mme d'Ossun, fut l'intermédiaire dont on

(1) Interrogatoire de Mme d'Ossun devant le Tribunal du District de Versailles.

(2) Devenue sous la Révolution la rue *de Lille*, et actuellement rue du *Peintre-Lebrun*.

(3) *Alias* Hôtel Souvré. Ces divers renseignements nous sont fournis par le « Livre-Journal servant à inscrire les locataires occupant la maison du citoyen Auneau (Jean-Dominique, le montant des locations et le paiement d'icelles ». Il paraît, par ce livre, que « la citoyenne Daussun » paya son loyer sur ce pied du 1er janvier 1789 au 1er juillet 1793. D'autre part, on lit, dans une déclaration du citoyen Auneau, faite le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), qu'il prétendait lui être dû « la somme de 400 livres pour une année de loyer échu le 1er juillet present mois; ladite d'Ossun a été guillotinée hier ». Archives départementales de Seine-et-Oise, série Q, Rues de Versailles.

(4) Telle est sans doute l'opinion de M. VICTOR FOURNEL, car, dans son livre intitulé *L'Evénement de Varennes* (Paris-Champion, 1890, 1 vol. in-8°), il n'est pas question de Mme d'Ossun ni de la lettre que lui adressa Marie-Antoinette. Voir notamment les chapitres ayant pour titre : Les préparatifs. Le comte de Fersen. — Imprudences et indiscrétions. — Dénonciations. Complicités prétendues. — Journée du 20 juin 1791. — Le départ de Paris. — Poursuites contre les complices.

(5) Texte, *inexact et incomplet*, donné par BUCHEZ et ROUX, *loc. cit.* Voir plus loin celui que nous publions et le *fac-simile.*

se servit. Le mardi 21 juin, au matin, il remettait à la dame d'atours le billet qu'on lui avait confié, et celle-ci, en ayant pris connaissance, s'éloignait de Paris en toute hâte, vers neuf heures, pour se retirer dans le château que sa mère, Mme la comtesse de Gramont (1), possédait auprès de Versailles, à Noisy-le-Roi (2). Si pressée qu'elle fût cependant, elle n'avait pas négligé de faire donner ordre à l'un de ses gens de se rendre à Versailles, d'y prendre dans son logement une somme de 1,200 liv., en billets ou assignats, que renfermait une écritoire, et, ce qui pouvait faire naître bien des suppositions, de brûler ensuite les lettres et papiers qui se trouvaient dans le meuble. Une pareille mesure en de telles circonstances était au moins imprudente ; nous allons voir comment elle motiva l'arrestation de la comtesse d'Ossun, qui se croyait à l'abri de tout danger dans la retraite qu'elle s'était choisie.



Le domestique chargé de se rendre ainsi à Versailles était un sieur Pierre Lefèvre, qui remplissait auprès de la dame d'atours l'emploi de « domestique coiffeur ». Il se mit donc aussitôt en mesure de sortir de Paris, ce qui lui fut malaisé, car les portes étaient fermées partout, et ce fut à dix heures du soir seulement qu'il y réussit. Le mercredi 22, à une heure du matin, il arrivait à Versailles, gagnait son domicile, 4 rue Saint-Honoré, rencontrait dans la maison le major de bataillon Perrot (3), revenant lui-même de Sèvres, engageait conversation avec lui et ses domestiques, et leur faisait part, sans méfiance aucune, de la mission qu'il accomplissait.

Que se passa-t-il alors? Pour être renseignés, nous n'avons qu'à consulter le précieux document qui relate dans le plus grand détail ce qui se fit en « l'Assemblée du Conseil général de la Commune [de Versailles], à laquelle se sont réunis les deux Corps Administratifs supérieurs [Directoire du Département et Directoire du District], le Tribunal de District et deux députés de chacune des 13 Sections de la Ville,

(1) Marie-Louise-Sophie de Faoucq, comtesse de Gramont, émigrée, décédée le 9 juillet 1800. Archives départementales de Seine-et-Oise, série Q, dossier veuve Gramont.

(2) Noisy-le-Roi, arrondissement de Versailles, canton de Marly.

(3) Garde-Nationale. Etat-major de la première Division. Majors : MM. Perrot, Dessingy, Desguichard et Desroches. [*Almanach de Versailles et du Département de Seine-et-d'Oise*, année 1791, p. 81].

tenue sans interruption, depuis le 21 juin 1791 jusqu'au 27 dudit inclusivement, à la Maison Commune, relativement aux circonstances » (1).

Mercredi 22 juin. Vers 10 heures du matin.

« M. Perrot, major de bataillon, vient de faire une dénonciation. Je tiens, dit-il, du valet de chambre de Mme d'Ossun qu'hier matin, sa maîtresse reçut une lettre qui l'effraya beaucoup, et qui la détermina à quitter Paris avec précipitation, pour se rendre à Noisy ; que ce domestique ajouta qu'il avoit reçu une lettre par laquelle sa maîtresse le chargeoit d'aller à Versailles prendre un sac de 1,200 livres et de brûler tous ses papiers.

« Un membre propose d'envoyer à Noisy s'assurer de Mme d'Ossun, faire apposer les scellés dans la maison où elle s'est retirée à Noisy et dans l'appartement qu'elle occupoit à Versailles.

« Un membre observe que l'Assemblée telle qu'elle est constituée n'a pas le pouvoir d'ordonner une arrestation hors le territoire de Versailles, puisqu'il est vrai que les membres du Conseil Général de la Commune, que les commissaires des sections exerceroient une jurisdiction sur le territoire d'une autre municipalité, qu'il est possible de respecter les lois qui circonscrivent les pouvoirs, sans pour cela perdre un tems précieux, que les administrateurs du Département peuvent se retirer un instant de l'Assemblée, prendre tel arrêté qu'ils jugeront convenable de faire passer à MM. les administrateurs du District, qui l'envoyeront à la municipalité, avec réquisition de donner les forces nécessaires pour son exécution.

« Ce parti est adopté. »

En conformité avec cette décision, le Directoire du Département prenait immédiatement l'arrêté suivant :

« Sur la dénonciation qui a été faite à l'Assemblée par M. Perrot que le sieur Lefèvre, valet de chambre de Mme d'Ossun, a dit que sa maîtresse, ayant reçu un billet dont la lecture l'a déterminée à se sauver presque nue, et que, peu de tems après, ledit valet de chambre a reçu un billet de Mme d'Ossun, qui lui intime l'ordre de brûler tous ses papiers, de prendre un sac de 1,200 livres et d'aller la rejoindre, et ledit valet de chambre a dit qu'il devoit la rejoindre à Noisy ;

« Ouï M. le Procureur général sindic, le Département a arrêté que le District enverra sur le champ dix cavaliers des chasseurs de Loraine et un officier de la Garde nationale pour arrêter le sieur Lefèvre et la Dme d'Ossun,

(1) Voir à ce sujet :
Imprimés : BONDOIS, *Versailles pendant la fuite de Louis XVI à Varennes*. Mémoires de la Société des Sciences Morales de Seine-et-Oise, tome XVII, p. CIII-CXLIII et spécialement CXXXVI-CXXXVIII. Consulter également : LAURENT HANIN, *Histoire municipale de Versailles*, Tome II, p. 78-105.
Sources : Archives départementales, L I m, 272 Fuite du roi ; Q. Comtesse de Gramont et comtesse d'Ossun ; Archives municipales de Versailles. Délibérations. Registre de juin 1791.

les amener l'un et l'autre à Versailles en la Maison Commune, et que le District requerra la Municipalité d'apposer sur le champ les scellés sur la maison, les effets et papiers de la Dme d'Ossun.

Le Directoire du District, à son tour, requit la municipalité de faire apposer aussitôt les scellés sur les maisons, effets et papiers de Mme d'Ossun. Réquisition était également faite « au commandant du détachement actuellement à Noisy » d'amener celle-ci à Versailles. Ce dernier, un sieur Delahaye, officier de la garde nationale de Versailles, commandant un détachement des chasseurs de Lorraine, n'eut aucune peine à exécuter les ordres qu'il avait reçus.

« A midi, arrive une ordonnance chargée de dépêches de la part de M. Delahaye. » En voici le texte :

« Messieurs,

« J'ai exécuté vos ordres avec la plus grande vigilance. J'ai trouvé Madame Dossun, qui s'est montré soumise à rester chez elle en état d'arrestation; Elle [m'a] confié cette lettre de la Reine pour vous l'envoier ; faite-moi, je vous prie, passer vos ordres, Messieurs ; mon détachement étoit à la porte, mais je vais prendre sur moi de le faire entrer au château.

« Quel conduite dois-je tenir vis-à-vis de Madame Dossun ? Je ne puis l'empêcher d'aller dans ses apartemens; je vous prie de me faire parvenir promptement des ordres à ce sujet par l'ordonnance que je vous envoy, Messieurs.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Delahay.

« Noissy, ce 22 juin 1791, à onze heures. »

P. S. — Madame Dossun vous prie, Messieurs, de lui renvoier la lettre de la Reine : Elle n'a sçu le départ de la Reine que hier, à 9 heures, par sa lettre. Elle est partie de suitte pour Noisy, pour éviter d'être enfermé à Paris (1).

Le maire de Versailles, Jean-François Coste (2), donne alors lecture du billet (3) :

Ce lundy 20 au soir.

Tous les devoirs reuni m'ont empeché Madame, de vous avertire de notre depart. J'ai pourtant risqué de vous engager a faire une course,

(1) Archives départementales Liv. Original signé.

(2) Voir ce que dit de lui J.-A. Le Roi, *Histoire de Versailles* (1868), tome Ier. p. 402-403.

(3) Archives départementales Liv. Original et enveloppe.

ne fusse que pour vous s'avoir hors d'icy. J'ai bien peu de moment a moi et beaucoup d'affaire, je me borne donc a vous assurer de mon eternel et inviolable amitie. Dieu veuille que nous puissions etre promptement reuni. Je vous embrasse.

Dépourvu de signature, il était renfermé dans une enveloppe mesurant 0m,09 de long sur 0m,06 de haut, laquelle portait la suscription :

A Mde la Ctesse Dossun

et qui était fermée par un cachet en cire rouge, dont l'empreinte, une tête d'empereur romain, est parfaitement conservée.

Non content d'en avoir lu le texte, le maire fit alors circuler le billet, et il importe de noter le sentiment qui se manifeste :

« M. Belin observe que les fautes d'orthographe dont cette lettre est remplie ne permettent pas de croire que cette lettre ait été écrite par la Reine, que l'on sait être lettrée.

« M. Gauthier dit qu'il connoit beaucoup l'écriture de la Reine et qu'il ne la reconnoit point dans ce billet.

« M. Blaizot fait la même observation; il dit que l'écriture de la Reine est d'un caractère plus petit.

« Un troisième appuye cette observation. »

L'Assemblée fait donc savoir à Delahaye qu'il ait à exécuter entièrement sa mission.

De son côté, la municipalité de Noisy-le-Roi procède à l'apposition des scellés au château :

« L'an mil sept cent quatre-vingt onze, le vingt-deux juin, nous maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Noisy, assistés du secrettaire de notre municipalité, en vertu d'une lettre à nous adressée par Messieurs les administrateurs du District de Versailles à l'effet de mettre le scellé sur les effets de Mme d'Ossun dans la maison de Noisy, mais comme cette maison appartient à Mme de Gramont, sa merre, et que ladittc dame d'Ossun nous a déclaré qu'elle ne possédoit aucuns meubles ni papiers, même nous a fait l'ouverture des armoires et comodes de la chambre qu'elle occupe ordinairement dans ladittc maison, où effectivement nous n'avons rien trouvé; en conséquence, pour nous conformer aux ordres de Messieurs les administrateurs, nous avons posé le scellé sur toutes les portes d'entrée du rez-de-chaussée et des chambres de ladittc maison, où nous en avons laissé la garde à Jean-Baptiste Vilard, consierge domicilié de ladittc maison,

ce lundi 20 au soir

tous les devoirs reunis m'ont empeché
madame, de vous avertire de notre
depart. j'ai pourtant risqué de vous
engager a faire une course, ne fusse que
pour vous savoir hors d'icy. j'ai bien
peu de moment a moi et beaucoup d'affaire
je me borne donc a vous assurer de
mon eternel et inviolable amitie. dieu
veuille que nous puissions etre prompte
-ment reuni je vous embrasse

G. Gramont d'Ossun

Lasalle

Pinon

Bonnet



Dont nous avons procédé comme dit est à laditte opération, après que M. Delahaye, officier de la garde nationnalle de Versailles, commandant le détachement des chasseurs de Lorraine actuellement à Noisy, ayant mis en état d'arrestation laditte dame d'Ossun, nous a présenté un extrait de délibération du Directoire du Département de Seine-et-d'Oise en datte du vingt-deux juin, et nous y sommes conformé.

« Fait audit Noisy, le jour et an que dessus, et nous avons signé.

« Daloyau, procureur. Trevet, maire de Noisy.
« F. Bornay, officier.
« Charpentier, secrétaire. F. L....., officier.

« Le commandant aynsi que le détachement si est comporté avec toute la sagesse possible » (1).

Après quoi le détachement se met en marche, escortant la comtesse d'Ossun, qui est amenée à l'Hôtel-de-Ville de Versailles. Il est cinq heures du soir quand elle arrive à destination.



Le « Procès-verbal de l'Assemblée » est le plus fidèle témoignage de ce qui se passe alors à la Maison Commune :

« A cinq heures Mme d'Ossun est amenée à l'Hôtel-de-Ville : M. Belin présidoit momentanément l'Assemblée, en l'absence de M. le Maire.

« Trois questions s'élèvent :

« Mme d'Ossun sera-t-elle interrogée par l'Assemblée ? Ne le sera-t-elle que par les Corps administratifs ?

« Nommera-t-on des commissaires pour l'entendre ?

« Sera-t-elle renvoyée sans interrogatoire préalable devant le Tribunal ?

« Ceux qui opinent pour que Mme d'Ossun soit interrogée publiquement à l'Assemblée disent : Cette enceinte rassemble tous les pouvoirs du département, puisque tous les corps y sont réunis. Il s'agit non d'une affaire particulière, mais d'une affaire qui intéresse tout l'Empire. L'Assemblée est donc compétente, et on ne sauroit donner trop de publicité à des faits qui intéressent aussi essentiellement la tranquillité publique.

« Ceux qui opinent pour que les Corps administratifs seuls connoissent de l'arrestation de Mme d'Ossun disent : Le Conseil Général de la Commune de Versailles, les commissaires des sections n'ont sûrement pas le droit de gouverner le Département. Ils ne peuvent faire ni un acte d'administration ni un acte de police, encore moins un acte de juridiction hors le territoire de cette ville. L'Assemblée a reconnu cette vérité lorsqu'il s'est agi de l'arres-

(1) Archives départementales Liv. Original signé.

tation de Mme d'Ossun, puisqu'elle n'a pas cru devoir l'ordonner, et que dans cette circonstance c'est l'Administration de département qui a agi seule.

« Ceux qui s'opposent à ce que l'interrogatoire soit fait publiquement disent : Deux raisons doivent déterminer l'Assemblée à ne pas entendre publiquement Mme d'Ossun. D'abord elle peut avoir à révéler des faits qu'il seroit intéressant de tenir cachés pendant quelque tems, afin de ne pas donner l'éveil à des personnes compromises. Ensuite il faut avoir quelques égards pour la situation douloureuse dans laquelle doit se trouver en ce moment Mme d'Ossun. On doit bien se garder d'intimider par l'appareil les personnes qui sont accusées ; ce seroit leur ôter le calme nécessaire pour se défendre. Il faut songer que Mme d'Ossun n'est qu'accusée, qu'elle est peut-être innocente, que déjà elle a éprouvé toutes ces craintes, toutes ces inquiétudes dont on ne peut se défendre, quoiqu'innocent, lorsque dans des conjonctures aussi allarmantes on se trouve saisi par la force.

« Au milieu de ces opinions relatives à un événement qui avoit attiré beaucoup de monde à la Maison Commune, M. le Maire est rentré dans la séance et, peu au fait de ce qui se passoit, il a prié M. Belin de vouloir bien continuer à présider l'Assemblée.

« Un moment après, M. le Maire, instruit de la question qu'on agitoit, a dit qu'il ne croyoit pas qu'aucun motif pût engager l'Assemblée à interroger Mme d'Ossun, puisque l'Assemblée formée inconstitutionnellement par elle-même, mais par la loi de la nécessité, par la loi suprême du salut du peuple, pouvoit bien être approuvée, ainsi qu'elle l'avoit été déjà, par l'Assemblée Nationale relativement aux dispositions propres à concerter les moyens d'assurer la tranquillité publique; mais, Messieurs, a-t-il ajouté, il est des momens où chacun des corps constitutionnels réunis ici extraordinairement et pour la circonstance peut et doit exercer séparément l'autorité qui lui appartient. C'est ainsi que, de l'avis général, la Municipalité seule donne les ordres militaires et de police. C'est ainsi que, de l'avis général, MM. du Département ont seuls pris une délibération pour faire arrêter Mme d'Ossun. C'est ainsi que, transmise officiellement par MM. les Administrateurs du District à la Municipalité de Versailles, celle-ci, puisqu'elle en étoit chargée, a dû, par la force dont elle dispose, immédiatement faire mettre à exécution la délibération concernant Mme d'Ossun. Elle a été arrêtée, conduite ici..... Là se borne la mission donnée à la Municipalité. C'est aux administrations supérieures à aviser, dans leur sagesse, au parti qui reste à prendre.

« Plusieurs voix s'élèvent et disent que l'Assemblée est une, que l'Assemblée ayant voté l'arrestation, tout ce qui reste à faire est de son ressort, que la Municipalité a participé à l'arrêté comme les autres corps.

« M. le Maire prie l'Assemblée de se rappeller exactement les faits et que hier (1) il a positivement exprimé que la Municipalité de Versailles n'étoit dans

(1) Une confusion se produit évidemment dans l'esprit du Maire, car c'est ce jour même, 22 juin, après dix heures du matin que les faits ont eu lieu.

cette affaire que pour l'exécution des ordres du Département qui lui avoient été transmis par le District. Il y a plus, Messieurs, ajoute-t-il, si la Municipalité de Versailles avoit voulu s'immiscer dans cette affaire autrement qu'en exécutant des ordres supérieurs, les administrations supérieures n'auroient pu se dispenser de la rappeller à ses devoirs. La Municipalité de Versailles n'auroit pu d'elle-même et par elle-même exercer sur Mme d'Ossun, habitante de la Commune de Noisy, aucun acte de jurisdiction quelconque sans empiéter sur les droits de la Municipalité de Noisy.

« Un murmure considérable s'élève contre cette assertion. M. le Maire éprouve quelque difficulté à obtenir le moment d'attention qu'il sollicite. Il somme le secrétaire-greffier de lire l'arrêté pris hier (1). On en fait la lecture. Il en résulte que le Département seul a ordonné, et que le District a fait passer officiellement à la Municipalité l'ordre en vertu duquel Mme d'Ossun a été mise en état d'arrestation.

« Profitant du moment de silence que cette explication avoit produit, M. le Maire demande la permission de donner son opinion sur la publicité de l'interrogatoire qu'on est prêt à faire subir à Mme d'Ossun.

« Il dit que Mme d'Ossun n'étant pas déclarée coupable, n'étant pas même déclarée prévenue, mais seulement accusée, le parti d'un interrogatoire aussi public ne lui paroissoit conforme ni aux lois de la justice ni à celles de la décence, ni à celles des simples procédés ; qu'au surplus il n'y a rien qui commande cette publicité, rien peut-être qui l'excuse, qu'il croit qu'il appartient à MM. du Département et qu'il leur appartient exclusivement de déterminer le mode et le lieu de cet interrogatoire, qu'il les prie de décider s'ils entendent qu'il soit fait dans la gallerie, qu'alors on la leur abandonnera ; que, s'ils préfèrent se retirer dans une autre pièce de la Maison Commune, il va s'occuper de la faire préparer.

« Plusieurs de ceux qui avoient opiné pour la publicité de l'interrogatoire ajoutent que jusqu'à présent toutes les personnes qui ont été arrêtées ont subi l'interrogatoire publiquement, qu'il ne faut pas avoir l'air d'accorder un privilège au nom de Mme d'Ossun.

« Messieurs, a repris M. le Maire, c'est avec une peine sensible que je compte parmi ceux qui insistent le plus à rendre cet interrogatoire public des hommes qui, au moment où j'ai été absent de l'Assemblée, me faisoient concourir à un acte de bonté semblable à celui que je réclame de votre générosité. Un particulier à qui l'on a voulu sauver le désagrément de paroître et d'être interrogé en public, avant qu'on eût vérifié si l'inculpation qu'on lui faisoit avoit quelque fondement, vient d'être examiné par M. Le Cointre, M. le Curé de Saint-Louis, M. Pacou, et trois ou quatre autres membres de l'Assemblée, que je n'ai pas l'honneur de connoître par leurs noms. Nous l'avons fait à deux pas d'ici, dans une chambre qui m'est personnelle. Nous n'avons

(1). Même observation. Les événements se succédaient avec une telle rapidité que la confusion s'explique facilement.

rien découvert qui valût la peine de vous être transmis. Pourquoi exerceroit-on plus de rigueur envers une femme? Quels motifs excuseroient cette partialité ? Nous entendons, Messieurs, de continuer à être François et libres ! Ne cesserons-nous pas de l'être, si nous hésitons d'être généreux?

« Le murmure redouble. M. le Maire déclare qu'il ne présidera point l'Assemblée pour un acte qu'il improuve et qu'il déclare que ni la Municipalité ni lui ne prendront aucune part à la délibération. Il s'est fait un profond silence. MM. les juges du Tribunal, M. La Salle, président, portant la parole, déclarent qu'ils ne peuvent prendre part à la délibération.

« Ceux dont l'avis est de renvoyer Mme d'Ossun devant le Tribunal sans interrogatoire préalable disent : Le décret de l'Assemblée Nationale charge bien les Corps administratifs de faire toutes les diligences nécessaires pour mettre les personnes suspectes en état d'arrestation, mais il ne les autorise pas à instruire contre elles.

« M. Belin ayant mis la première question aux voix, l'Assemblée arrête que Mme d'Ossun sera entendue publiquement.

« M. Belin, membre du Département, continue de présider.

« Mme d'Ossun est introduite. On lui fait lecture du procès-verbal de son arrestation.

« M. le Président lui demande si elle savoit que le Roi eût formé le projet de quitter la France.

« Elle répond : La lettre que j'ai reçue hier de la Reine, et que je vous ai envoyée, annonce bien que je n'étois pas dans le secret ; si j'y avois été, je ne serois plus ici ; j'aurois précédé la Reine (1). Si quelque chose me fâche, c'est que la Reine ne m'en ait pas prévenue. Je n'ai donc reçu la nouvelle qu'hier en recevant cette lettre. Je suis aussitôt partie de Paris, parce que j'ai craint tous les événemens auxquels ce départ pouvoit donner lieu, mais je n'ai point cherché à fuir du royaume, puisque je suis allée publiquement à Noisy, lieu fort peu éloigné de la capitale, et où j'espérois trouver de la tranquillité.

« La lettre est représentée à Mme d'Ossun ; on lui demande si elle la rereconnoit.

« Oui, répond-elle.

« Est-il vrai que vous ayiez envoyé chercher ici précipitamment un sac de 1,200 liv. et ordonné à votre domestique de brûler tous vos papiers?

« Je n'avois pas un sac de 1,200 liv. ; je n'ai point d'argent. J'ai envoyé prendre pour 1,200 liv. d'assignats que j'avois dans une écritoire, dont la clef étoit perdue. J'ai donné l'ordre de brûler tous les papiers qui s'y trouvoient, parce qu'ils étoient sans conséquence et qu'il m'avoit paru plus court de les

(1) « En principe et dans les intentions du Roi et de la Reine, le nombre des confidents était réduit au chiffre de deux ou trois indispensables, qui étaient moins encore les confidents que les auxiliaires et les *complices* de l'évasion..... Mais la réalité, on va le voir, n'était pas absolument conforme aux paroles. » VICTOR FOURNEL, *loc. cit.*, p. 77-78.

faire brûler en présence de plusieurs domestiques que d'exciter la curiosité de celui qui seroit chargé de me les rapporter.

« Après un moment de silence, Mme d'Ossun prie elle-même M. le Président de l'interroger et de lui dire de quoi elle est accusée ? Quelle raison ou quel prétexte ont pu l'exposer à se trouver ainsi enlevée comme une criminelle et traduite devant l'Assemblée où elle se trouve ? Quelle est la loi qui autorise ce traitement ?

« Un administrateur du Département lui dit que cette affaire concerne le Tribunal.

« Hain ? répond Mme d'Ossun.

« Je demande, s'écrie un membre de l'Assemblée, que Madame soit avertie par M. le Président qu'elle doit du respect à l'Assemblée et qu'on ne dit pas *hain*.

« Mme d'Ossun dit qu'elle n'a point eu l'intention de manquer à l'Assemblée, qu'en s'exprimant de cette manière, elle n'a fait que suivre une habitude qu'elle a contractée pour marquer qu'elle n'a pas entendu.

« M. le Procureur général, qui étoit absent, arrive ; il marque son étonnement de ce que l'Assemblée fait subir un interrogatoire à Mme d'Ossun. Il ne conçoit pas cette confusion de tous les pouvoirs. De quoi, dit-il, Mme d'Ossun est-elle soupçonnée ? D'avoir trampé dans le complot de l'enlèvement du Roi. Elle est donc prévenue d'un délit grave. Elle doit donc être interrogée légalement. Il faut donc pour cet effet la renvoyer devant le Tribunal.

« Alors la question est de savoir si l'Assemblée continuera d'interroger Mme d'Ossun ou si elle la renverra devant le Tribunal.

« L'Assemblée, sur les conclusions expresses de M. le Procureur général sindic, dénonce Mme d'Ossun à l'accusateur public, la renvoye devant le Tribunal avec le procès-verbal de son arrestation, ensemble le billet non signé que Mme d'Ossun déclare avoir reçu de la Reine et être de la main de la Reine.

« Mme d'Ossun se retire.

« On introduit son domestique, le sieur Lefèvre. On lui donne lecture de la dénonciation faite par M. Perrot. Il dit : Tout ce qu'a déclaré M. Perrot est faux. Il a rendu ce que j'ai dit d'une manière toute opposée. Il me fait perdre mon pain. Je dois avoir contre lui des dommages et intérêts. Voici dans le vrai sens ce qui m'est arrivé :

« J'étois dans les rues de Paris, lorsque la nouvelle du départ du Roi se répandit. Cela me détermina à retourner à l'Hôtel. Je rencontrai quelqu'un en chemin qui venoit de voir Madame. Elle l'avoit chargé de me dire d'aller promptement à Versailles prendre 1,200 liv. qu'elle y avoit en billets dans une écritoire, ajoutant que je pourrois brûler les autres papiers qui pourroient s'y trouver parce qu'ils ne sont pas utiles. Je suis venu à Versailles. J'ai rempli ma commission. Je n'ai rien dit autre chose ni à M. Perrot ni à personne.

« Un membre observe que cet exemple doit rendre discret en matière de dénonciation.

« M. Belin, qui présidoit, met aux voix si on renverra ce domestique devant le Tribunal.

« L'Assemblée, après avoir ouï M. le Procureur général syndic, considérant que cette affaire est la suite de celle de Mme d'Ossun, renvoye également le sieur Lefèvre, son domestique, devant le Tribunal. »

Cette discussion et ce double interrogatoire n'avaient pas pris plus d'une heure. Il était six heures du soir quand Lefèvre quitta l'Assemblée.

***

La procédure devant le Tribunal du District de Versailles était déjà commencée (1).

L'accusateur public, en effet, déclarant prendre pour dénonciateur des faits dont il avait été porté plainte contre Mme d'Ossun M. Belin, président du Département, avait immédiatement requis les juges de ce tribunal de lui donner acte de la plainte qu'il rendait et d'interroger l'accusée, « actuellement en état d'arrestation en l'Hôtel-de-Ville de Versailles ». Le Tribunal faisait droit à sa demande, et MM. Joseph-Henri La Salle, François Gourdel, Ponce Le Laurain, juges, assistés de MM. Charles-Athanase Pinon et Antoine-François Bonnefoy, bourgeois de la ville, adjoints nommés par la Municipalité pour l'instruction des procédures criminelles, se retiraient en l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. L'interrogatoire commençait aussitôt, à six heures du soir.

« Avons mandé ladite Dame d'Ossun, et, ladite Dame étant comparue devont nous, lui avons demandé ses nom, surnom, âge, qualité, demeure et lieu de naissance.

« A quoi elle a répondu se nommer Geneviève de Grammont, veuve du sieur d'Ossun, maréchal de camp, âgée de trente-neuf ans (2), dame d'atours de la Reine, demeurant ordinairement à Paris, rue de Grenelle, hôtel de Caumont, native de Paris.

(1) Composition du Tribunal du District. Juges : MM. Roberspierre (*sic*), Gauthier de Biauzat, de Plane, La Salle, Gourdel. — Suppléans : MM. Meaux, Le Laurain, Cairol, Fabre d'Eglantine. — Commissaire du Roi : M. Hennin. — Accusateur public : M. Benoît. [*Almanach de Versailles et du Département de Seine-et-d'Oise*, année 1791, p. 264.]

(2) L'acte d'accusation devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris donne à Mme d'Ossun quarante-quatre ans au mois de juillet 1794.

« Interrogée si elle sçait pourquoi elle a été arrêtée,

« A répondu qu'elle n'a d'abord pas sçu pourquoi elle a été mise en état d'arrestation dans sa maison par un officier de la Garde Nationale suivi de huit chasseurs et muni d'un ordre par écrit du Département, où aucun motif ne se trouvoit exprimé, que, depuis, elle a été amenée en cette ville en vertu d'un arrêté du Département rendu sur la dénonciation du sieur Perrot.

« Interrogée si elle connoît le sieur Lefèvre,

« A répondu qu'il est à son service depuis quatre ou cinq ans en qualité de domestique coiffeur.

« Interrogée si elle connoît la dénonciation que le sieur Lefèvre a faitte contre elle,

« A répondu qu'elle la connoît par la lecture qu'elle a prise de l'arrêté du Département.

« Interrogée si les faits contenus en la dénonciation du sieur Lefèvre sont vrais,

« A répondu qu'hier le nommé Bouchard, son valet de chambre, lui a apporté un billet de la Reine, que ce billet lui apprenant le départ de la Reine et elle répondante craignant d'être enfermée dans Paris, elle a pris le parti de se retirer dans la petite maison de sa mère à Noisy, près Versailles, où elle est arrivée publiquement et à la vue de tout le village, qu'avant de partir de Paris, elle a dit audit Bouchard de prendre dans son écritoire deux assignats, dont l'un de cent pistoles et l'autre de deux cent francs, liés ensemble, qu'elle y avoit laissé, de brûler les lettres qui s'y trouveroient et de venir la rejoindre avec sa femme, qui est femme de chambre d'elle répondante, et sa voiture.

« Interrogée si elle a eu connoissance du projet du départ du Roi et de la Reine,

« A répondu qu'elle nous affirmoit sur sa parole d'honneur qu'elle n'en avoit point eu connoissance, que d'ailleurs la lettre de la Reine, qu'elle avoit produite elle-même, prouve que la Reine ne lui avoit pas fait part de son projet de départ.

« Interrogée quelles étoient les lettres qui étoient dans son écritoire, et quels ont été les motifs qui ont pu l'engager à les faire brûler,

« A répondu que ces lettres étoient de sa mère, de ses frères et de ses amis, qu'elle a ordonné qu'on les brûlât parce que n'ayant pas retrouvé ses clefs, elle avoit dit qu'on forçât son écritoire pour prendre les deux assignats de 1,200 liv., et que, dans ce cas, elle n'auroit pas été bien aise que ces lettres fussent exposées à la curiosité des gens de la maison, que la preuve que ces lettres ne contenoient rien de suspect, c'est qu'elle s'en étoit rapportée à son valet de chambre pour les brûler.

« Interrogée pourquoi elle s'est sauvée de Paris presque nue,

« A répondu qu'elle ne s'est point sauvée de Paris, qu'elle est partie à neuf heures du matin et habillée comme elle est maintenant devant nous,

ainsi que ceux qui l'ont vue à Noisy et même à Paris pourroient le certifier; que le sieur Lefèbre, qui a déposé, ne l'a point vu partir, n'étant point chez elle alors, et ne l'ayant revu que ce jour d'huy, à onze heures du matin.

« Interrogée quels ont pu être les motifs qui ont pu l'engager à quitter brusquement Paris;

« A répondu que c'est la crainte du tumulte que pouvoit occasionner le départ de la famille royale, que d'ailleurs elle va souvent à Noisy et y avoit passé les quatre derniers jours de la semaine dernière, qu'au surplus elle n'avoit plus rien à faire à Paris, la Reine n'y étant pas.

« Lui avons ensuitte fait représenter la lettre de la Reine mentionnnée dans l'arrêté du Département, ensemble son enveloppe, et l'avons sommé et interpellé de nous déclarer si elle les reconnoît,

« A dit les reconnoître, et ont été en ce moment lesdites lettre et enveloppe de lettre signées et paraphées tant par M. La Salle que par laditte De d'Ossun et lesdits sieurs adjoints.

« Lecture à elle faitte de son interrogatoire cy-dessus, a dit ses réponses en icelui contenir vérité, y a persévéré et a signé avec lesdits sieurs adjoints et le sieur Thibout, greffier.

« Approuvé dans le cours du présent acte la rature de vingt-quatre mots et deux lignes nuls.

« G. de Gramont d'Ossun.
Pinon. — Bonnefoy. — Le Laurain. — Gourdel » (1).

Ce fut ensuite le tour de Lefèvre, dont l'interrogatoire commença à sept heures.

« Avons mandé devant nous ledit Lefèvre, auquel nous avons d'abord demandé ses nom, surnom, âge, qualité, demeure et lieu de naissance.

« A quoi il a répondu se nommer Pierre Lefèvre, âgé de trente-deux ans environ, domestique chez la De d'Ossun, demeurant ordinairement chez ladite Dame ou à Versailles en son domicile, rue Saint-Honoré, n° 4, natif de Boulogne en Picardie.

« Interrogé si il a connoissance d'une dénonciation faitte par le sieur Perrot contre la De d'Ossun. A dit qu'il alloit répondre la vérité sur cet objet : Qu'hier matin, il étoit dans Paris à vaquer à ses affaires, ce qu'il fait ordinairement parce qu'il sçait que Mme d'Ossun ne se lève que sur les onze heures, qu'ayant appris le départ du Roi, il est revenu chez Mme d'Ossun, parce qu'il la sçait très peureuse, vers neuf heures et demie; qu'il ne l'a point trouvé chez elle; qu'il a appris par un domestique de sa connoissance et qui est aussi de la connoissance de Mme d'Ossun, étant dans une maison où elle va, qu'elle étoit partie, qu'elle lui a fait dire par ce même domestique de prendre douze cent livres en papier qui étoient dans son écritoire, que,

(1) Archives départementales Liv. Original signé.

ne sçachant point où étoit la clef de son écritoire, elle lui ordonnoit de le crever et de brûler les papiers qui étoient dedans, vu qu'ils n'étoient d'aucune conséquence, et ne voulant point qu'ils fussent exposés à la curiosité de tout le monde, étant dans une maison qui ne lui appartient pas, que Mme d'Ossun lui avoit fait dire pareillement de venir la trouver à Noisy, ou, s'il ne la trouvoit pas, de l'attendre à Versailles, qu'il n'a pu sortir de Paris qu'à dix heures du soir, vu que les passages étoient fermés, et qu'il n'est arrivé ici qu'à une heure du matin; qu'en montant chez lui il a trouvé le sieur Perrot, qui loge dans la maison, et revenoit de Sèvres, à qui il a rendu compte de ce fait ainsi qu'à ses domestiques qui étoient présents, que ledit sieur Perrot lui a souhaitté le bonsoir et s'est retiré.

« Interrogé si il a connoissance que Mme d'Ossun ait reçu une lettre de la Reine hier mardi,

« A répondu qu'il a appris à Paris que Mme d'Ossun avoit reçu une lettre qui l'avoit déterminée à partir, mais qu'on ne lui a point dit que cette lettre étoit de la Reine, qu'il ne l'a sceu que ce matin, quand elle a été arrêtée.

« Interrogé si il est vrai qu'il ait dit que ladite De d'Ossun soit partie presque nue,

« A répondu qu'il a dit à M. Perrot qu'elle étoit partie avec rien c'est à dire sans pacquet, ce qu'elle ne fait point ordinairement, et sans femme de chambre.

« Lui avons ensuitte fait representer la lettre mentionnée en l'arrêté du Département de ce jourd'huy et l'avons sommé et interpellé de nous déclarer si il la reconnoit.

« A dit ne point la reconnoître.

« Lecture à lui faitte de son interrogatoire cy-dessus, a dit ses réponses en icelui contenir vérité, y a persévéré et a signé avec nous, lesdits sieurs adjoints et le sieur Thibout, greffier.

« Lefèvre.

« Pinon. — Le Laurain. — Gourdel. — Bonnefoy (1). »

Après avoir pris communication de ces deux interrogatoires et des pièces qui l'accompagnaient, l'Accusateur public posa ses conclusions :

« J'estime qu'il n'y a pas lieu à faire suitte à l'accusation portée contre laditte De d'Ossun; en conséquence je requiers qu'elle soit mise en liberté.

« J'estime qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le nommé Lefèvre; en conséquence je requiers qu'il soit mis en liberté. »

Le Commissaire du Roi formula, de son côté, les siennes en ces termes :

(1) Archives départementales Liv. Original signé.

« Je requiers, attendu qu'il ne résulte tant de la représentation dudit bille que desdits interrogatoires aucune preuve que ladite Dame d'Ossun ait eu aucune connoissance du départ projetté de la Reine ni qu'elle ait pu y concourir, qu'il soit déclaré par le Tribunal n'y avoir lieu à arrestation, ni à suivre sur la plainte rendue par l'accusateur public, et que ladite Dame d'Ossun soit mise en liberté. »

Adoptant ces conclusions, le Tribunal fit à dix heures trois quarts sa rentrée dans la galerie de l'Hôtel-de-Ville, et M. de La Salle y prononça publiquement le jugement dont la teneur suit :

« Vu par le Tribunal du District de Versailles l'extrait du registre des délibérations du Directoire du Département de Seine-et-Oise; vu la lettre signée Delahaye, sur laquelle est une mention signée Belin, président dudit Département, portant renvoi par l'Assemblée des trois Corps administratifs et députés des sections au tribunal du District; l'acte de dénonciation dressé par l'Accusateur public; la requête dudit Accusateur public; le jugement du Tribunal rendu sur icelle; l'interrogatoire subi devant le Tribunal par Dlle Geneviève de Gramont veuve du sieur d'Ossun, maréchal de camp; l'interrogatoire aussi subi devant le Tribunal par Pierre Lefèvre, domestique de laditte Dame d'Ossun, en marge de chacun desquels deux interrogatoires est l'ordonnance de soit communiqué tant au Commissaire du Roy qu'à l'Accusateur public, et les conclusions du Commissaire du Roy et de l'Accusateur public, le tout en datte de ce jour d'huy, lesdittes dénonciation et plainte ayant pour objet que la Dame d'Ossun avoit eu connoissance du départ de la famille Royale et s'étoit précipitamment évadée de Paris pour la rejoindre, après avoir donné l'ordre de brûler ses lettres, et tout considéré;

« Attendu que la dénonciation contre la De d'Ossun posant essentiellement sur la prévention de la connoissance qu'elle pouvoit avoir du projet de départ de la famille royale et de sa sortie de Paris pour aller la rejoindre se trouve détruite, entre autres choses, par la lettre de la Reine du vingt juin soir à elle adressée, qui prouve que la De d'Ossun étoit dans l'ignorance absolue de ce projet;

« Attendu que l'ordre donné par la De d'Ossun de brûler ses lettres contenues dans son écritoire n'étoit que la suite d'un autre ordre précédemment donné par elle de forcer ledit écritoire, dont elle n'avoit pu trouver la clef, pour y faire prendre deux assignats montant ensemble à douze cent livres, et encore de la crainte qu'elle avoit que, la maison où elle logeoit ne lui appartenant pas, ses dites lettres (l'écritoire forcé) ne fussent exposées à la curiosité des domestiques de ses hôtes;

« Attendu enfin la conformité des réponses de la Dame d'Ossun et du sieur Lefèvre, son domestique;

« Le Tribunal, ouy l'Accusateur public et le Commissaire du Roy en leurs conclusions, déclare qu'il n'y a lieu à arrestation contre la Dame d'Ossun et

le sieur Lefèvre, non plus qu'à suivre sur la plainte rendue contre laditte D[e] d'Ossun, ce qui sera exécuté nonobstant et sans préjudice de l'appel.

« Ce fut fait et jugé par nous Joseph-Henry La Salle, François Gourdel et Ponce Le Laurain, tous trois juges du Tribunal du District de Versailles, en l'Hôtel-de-Ville de Versailles, et prononcé publiquement en la grande salle dudit Hôtel-de-Ville, le mercredy vingt-deux juin mil sept cent quatre-vingt unze.

« La Salle. — Le Laurain. — Gourdel (1). »

*
* *

Remise en liberté à onze heures du soir, la comtesse d'Ossun ne pouvait alors songer à regagner le château de Noisy-le-Roi. Elle accepta donc l'hospitalité que le Maire de la Ville ne craignit pas de lui offrir dans la maison qu'il habitait rue des Chantiers. Ellè s'y trouvait le lendemain, le jeudi 23, quand elle reçut, à six heures du soir, la visite du Président du Tribunal, J.-H. La Salle. Les questions qui lui furent posées, les réponses qu'elle y fit donnèrent lieu à la rédaction d'un procès-verbal, dont il importe de publier le texte :

« L'an mil sept cent quatre vingt onze, le jeudy vingt-trois juin, six heures de relevée, nous Joseph-Henry La Salle, faisant les fonctions de Président au Tribunal du District de Versailles, sur le bruit qui s'est répandu et nous est parvenu que la lettre de la Reine, produite par la Dame d'Ossun, jointe à l'arrêté du Département remis au Tribunal le jour d'hier relativement à ladite Dame d'Ossun n'est point véritablement de la Reine, nous sommes, assisté du sieur François-Joachim Thibout, gradué, greffier dudit Tribunal, et des sieurs Antoine-François Bonnefoy et Charles-Athanase Pinon, tous deux bourgeois demeurant à Versailles, nommés par la Municipalité de cette ville pour l'instruction des procédures criminelles, transporté en une maison sise à Versailles, rue des Chantiers, occupée en partie par le sieur Coste, maire de laditte ville, chez lequel nous avons appris que ladite Dame d'Ossun s'est retirée depuis le jour d'hier, à l'effet de constater le fait ci-dessus d'une manière constante et non équivoque; où étant, nous avons demandé à laditte Dame d'Ossun, qu'effectivement nous avons trouvé dans une pièce dépendante de l'appartement de M. Coste, si laditte lettre, que nous lui avons en cet instant représentée, comme nous l'avons fait le jour d'hier pendant le cours de son interrogatoire, lui est parvenue dans l'enveloppe y jointe de la part de la Reine, de quelle manière et par qui elle luy a été remise, et enfin si elle reconnoit l'écriture de la même lettre et de la suscription de l'enveloppe pour être celle de la Reine.

« A quoi laditte dame d'Ossun nous a répondu que cette lettre lui est

(1) Archives départementales Lıv. Original signé.

parvenue par Bouchard, son valet de chambre, lequel est encore valet de garde-robe de la Reine, et lui a dit la tenir d'un des gens de la Reine, qu'elle reconnoît l'écriture de la lettre et de l'enveloppe pour être précisément celle de la Reine.

« Dont et de tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal, en la demeure de M. Coste et en présence desdits sieurs adjoints, et a laditte De d'Ossun signé avec nous lesdits sieurs adjoints et ledit sieur Thibout, greffier, et ce sans désemparer et avant de nous retirer.

« G. Gramont d'Ossun.

« La Salle. — Bonnefoy. — Thiboust. — Pinon (1). »

Ainsi, au dire de la comtesse d'Ossun, le billet qu'elle déclarait avoir reçu et dont une copie fut envoyée à l'Assemblée Nationale le 24 juin (2), était bien authentique : elle reconnaissait l'écriture de la lettre et de l'enveloppe pour être précisément celle de la Reine. Devons-nous admettre que son témoignage soit l'expression de la vérité ; faut-il au contraire nous ranger à l'opinion de ceux qui, on l'a vu plus haut, prétendirent qu'il était impossible d'admettre que la lettre eût été écrite par la Reine ? Les arguments que ceux-ci invoquaient sont de deux sortes.

La Reine est lettrée, donc elle n'a pu écrire un billet qui est rempli de fautes d'orthographe. Telle est la raison que donne le Président du Département.

L'écriture du billet n'est pas celle de Marie-Antoinette, car « l'écriture de la Reine est d'un caractère plus petit ». Ainsi pensent trois membres de l'Assemblée : M. Gauthier, « qui connaît beaucoup l'écriture de la Reine » — à quel titre ? nous ne saurions le dire, — M. Blaizot, le libraire de Louis XVI et de Marie-Antoinette (3), et un troisième, dont le nom n'est pas mentionné au procès-verbal.

Examinons, à notre tour, la question en nous plaçant à ce double point de vue.

(1) Archives départementales Liv. Original signé.

(2) Assemblée Nationale. Juin 1791. Vendredi 24. Un de messieurs les secrétaires fait lecture d'une lettre des membres composant le Tribunal du District de Versailles.

« Les corps administratifs réunis ont dénoncé au Tribunal de Versailles madame d'Ossun, dame d'atour de la reine, comme prévenue d'avoir trempé dans l'évasion du roi. Nous avons commencé l'information, d'où il résulte que madame d'Ossun n'a été instruite du départ du roi que par une lettre de la reine, datée du 21 de ce mois, dont nous envoyons copie à l'Assemblée. » Buchez et Roux, *loc. cit.*, p. 349.

(3) « *Almanach de Versailles et du Département de Seine-et-d'Oise, année* 1791. .... A Versailles, chez Blaizot, libraire ordinaire du Roi et de la Reine ; et à Paris, chez le même, quai et place de l'Ecole, n° 6. »

La Reine avait-elle pu commettre les fautes d'orthographe que renfermait la lettre? Evidemment oui. « Il n'est pas besoin de rappeler « ici que l'orthographe n'entroit point dans l'éducation du dix-huitième siècle » (1), et, comme le remarque fort judicieusement M. Paul Bondois, « outre que l'orthographe n'était pas le côté fort des gens de « ce temps-là, [on aurait] dû savoir que Marie-Antoinette ne s'était « jamais préoccupée d'écrire très correctement » (2). Il ne serait que trop facile de multiplier les exemples. Voici un billet confidentiel de Marie-Antoinette qui porte la date du 31 août [1789] : « J'approuve entièrement ce que vous avez fait; mais qu'on l'*ammene* et je lui ferai *sentire* combien toutes ses révoltes m'*afflige* » (3). Une autre, adressée à la duchesse de Polignac, le 12 août, contient les passages suivants : « .....Ma santé est assez bonne, quoique nécessairement un peu *affoibli* par tous les *choques* continuels qu'elle éprouve. Nous ne sommes *entouré* que de peines, de malheurs et de malheureux, — sans compter les absences. Tout le monde *fuie* et je suis encore trop heureuse de penser que tous ceux qui m'intéressent sont *éloigniez* de moi » (4). Le 14 mai 1791, la Reine écrit au comte d'Artois: « .....J'aime à penser que vous changerez d'opinion après la lettre que le Roi vous a écrite et qu'il vous fera *tenire* avec celle-ci. Non, mon cher frère, nous sommes *loins* d'avoir *cessés* de vous regarder comme le meilleur des parents. Vous *dittes*..... Les armements des émigrans sont ce qui irrite le plus *autoure* de nous..... » (5). A Mme de Lamballe elle adresse cette prière, postérieurement au mois de septembre 1791 : « Non, je vous le *répette* ma chère Lamballe, ne revenez pas en ce moment ;..... je sens chaque jour augmenter mon amitié pour vous avec mes *malheures* ; Dieu veuille que le temps *ramenne* les esprits.... » (6). C'est encore à Mme de Polignac qu'est écrite cette lettre, le 7 janvier 1792 : « Je ne *peu* résister au plaisir de vous embrasser..... Encore, si *l'on avoit* que ses propres peines, mais trembler pour le Roi ... c'est un *poid* trop fort à endurer..... Adieu..... et qui sait si nous ne sommes pas *animé* de l'amour le plus vrai pour ce pays » (7). Enfin, pour ne citer que les premières lignes de la lettre autographe datée

(1) E. et J. DE GONCOURT, *Histoire de Marie-Antoinette*. Paris, 1878 [Edition illustrée], p. 495.

(2). P. BONDOIS, *loc. cit. p.* CXXXVII.

(3) DE GONCOURT, *loc. cit.* p. 285.

(4) DE GONCOURT, *loc. cit.* p. 494.

(5) *Ibidem*, p. 337-338.

(6) *Ibidem*, p. 314.

(7) *Ibidem*, p. 354-355.

de la Conciergerie, connue sous le nom de Testament de Marie-Antoinette et conservée aux Archives Nationales (1) [16 octobre 1793], ne lit-on pas dans ce document : « .....Je viens d'être *condamne*..... j'espère *montre*..... dans ces derniers *moment*..... *quant* la *consience* ne reproche rien..... vous *s'avez* que je *n'existoit*..... vous qui *avoit* par votre amitié..... *qu'elle* position je vous laisse » ?

Incontestablement le Président du Département se faisait illusion, et l'argument qu'il produisait est sans valeur : ce n'est pas parce que le billet contient de nombreuses et graves fautes d'orthographe qu'il faut ne pas l'attribuer à Marie-Antoinette. Reste à savoir si Blaizot et ceux qui partageaient sa manière de voir étaient mieux fondés dans leurs critiques : pour cela choisissons comme terme de comparaison un document dont l'original puisse être facilement consulté et dont il ait été fait des reproductions fidèles. La lettre du 16 octobre 1793 dont il vient d'être question réunit ces deux conditions (2).

Si donc nous rapprochons ces deux pièces pour les comparer soit dans leur ensemble soit dans leurs détails, n'est-il pas évident qu'elles ont été l'une et l'autre écrites par la même main ? N'est-on pas frappé immédiatement de la ressemblance absolue qui se manifeste par la physionomie générale de l'écriture, par la disposition et la hauteur des caractères, par la forme particulière et typique de certaines lettres ou certains groupes de lettres, par l'absence de liaison entre les caractères qui sont tracés isolément, par certaines habitudes graphiques absolument personnelles. Pour nous borner ici à quelques exemples, les minuscules d, f, h, p, s, t, le groupe ss, la majuscule D ne sont-ils pas identiquement les mêmes dans les deux pièces ? Certains mots ne se retrouvent-ils pas avec la même forme et reproduisant des fautes de même nature ? (3).

La conclusion qui s'impose est donc celle-ci : La déclaration faite

(1) Vitrine nº 85. J. GUIFFREY. *Catalogue sommaire du Musée*.

(2) L'original, avons-nous dit, est aux Archives Nationales, exposé dans une vitrine du Musée ; d'autre part, la *Marie Antoinette* de E. et J. de Goncourt en donne une reproduction en fac-simile par le procédé Gillot ; mais on ne devra pas considérer comme suffisamment exacte la reproduction parue dans l'*Autographe*, Paris, 1864 et 1872. Au sujet de ce testament voir l'intéressant travail de M. E. WELVERT, intitulé : *La saisie des papiers du Conventionnel Courtois*, 1816, publié dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires de la France*, tome II (1890-1891), p. 97 et suivantes.

(3) Désignant le billet à Mme d'Ossun par le numéro I, et la lettre du 16 octobre 1793 par le numéro II, nous signalerons tout particulièrement à l'attention les mots : *devoirs*, I 2e ligne ;

par Mme d'Ossun était parfaitement exacte, car c'est bien la Reine qui avait écrit la lettre remise à sa dame d'atours.

***

Trois ans plus tard, « la femme Grammont Dossun, ex-comtesse et femme d'atour de la Capet », accusée d'avoir « participé à tous les complots infâmes qui se sont ourdis dans cette cour aussi perfide que corrompue », était arrêtée de nouveau à son domicile, rue de Varennes à Paris, traduite devant le Tribunal Révolutionnaire, et jugée le 8 thermidor an II (1).

Peut-être, quand elle entendit prononcer la sentence qui la condamnait à la peine de mort ainsi que ses co-accusés, « convaincus de s'être déclarés ennemis du peuple en entretenant par l'émigration et des correspondances contre-révolutionnaires des intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de l'Etat, leur faisant parvenir des secours en hommes, argent et chevaux, préparant, de complicité avec le tyran et tous les chefs des conspirations, l'anéantissement de la liberté, le rétablissement de la tyrannie » (2), peut-être revit-elle alors, dans une image fugitive, cette « Maison Commune » de Versailles où, le 22 juin 1791, elle avait ressenti de poignantes émotions sans doute, mais où

devoirs, II 17e ligne ; — *avertire*, I 3e ligne ; *jouire*, II 14e ligne ; — s'*avoir*, I 6e ligne ; vous s'*avez*, II 7e ligne ; s'*achant*, II 42e ligne ; — d'*icy*, I 6e ligne ; *icy*, II 43e et 52e lignes ; — *a* faire, *a* moi, *a* vous assurer, I 5e, 7e et 8e lignes ; *a* une mort honteuse, *a* aller, *a* ce que, II 3e, 15e lignes et *passim* ; — *éternel* et inviolable amitié, I 9e ligne ; confiance *mutuel*, II 18e ligne ; — *amitie*, I 9e ligne ; *amitie*, II 18e et 20e lignes ; — *Dieu*, I 9e ligne ; *Dieu*, II 45e ligne ; — *veuille*, I 10e ligne : *veuille*, II 48e ligne ; — *reuni*, I 11e ligne ; *reunir*, II 14e ligne ; — *embrasse*, I 14e ligne ; *cessé*, II 16e ligne ; *tendresse*, II 35e ligne ; *laissoit*, II 37e ligne ; *embrasse*, II, 58e ligne.

(1) Archives Nationales. Tribunaux Révolutionnaires W 433, no 972. Tribunal du 10 mars 1793. Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). Voir à ce sujet WALLON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, tome V, p. 153, 154, 162, 164, 165, et [Liste des accusés, au nombre de 30, soumise par Dumas au verdict du Jury] p. 165-167 : sous le numéro 23 figure « Geneviève Grammont veuve Dossum, ex-comtesse, 44 ans, (son mari maître de camp), dame d'atour de l'infâme Antoinette », p. 167.

(2) Le dossier indiqué sous la cote précédente ne contient aucune pièce qui concerne exclusivement Mme d'Ossun ; nous ne saurions donc dire s'il fut question devant le Tribunal révolutionnaire de la lettre du 20 juin 1791, toutefois nous ne le pensons pas. Fouquier-Tinville, en effet, ayant expliqué comment un père, appelé pour son fils, avait profité de cette erreur pour mourir en le sauvant, expliquait ainsi cette erreur : « Après la loi du 22 prairial, on ne fit plus d'interrogatoires ; on envoyait seulement dans les prisons des individus ou des huissiers qui étaient chargés de prendre les noms des détenus et de les amener au tribunal. Celui qui est allé à Lazare a pris le père pour le fils ». WALLON, *loc. cit.*, p. 137 et 139. La comtesse d'Ossun laissait une fille, Sophie-Pauline duchesse de La Force, qui était née le 20 janvier 1772 [Paroisse Saint-Sulpice, acte de baptême du 21 janvier].

elle avait du moins rencontré chez le premier magistrat de la Ville des sentiments délicats et chevaleresques, auxquels il est juste de rendre hommage, et chez les juges du District l'impartialité sur laquelle un accusé a toujours le droit de compter (1).

E. COUARD.

(1) Qu'il nous soit permis, en terminant, d'offrir nos sincères remerciements à deux de nos excellents collègues et amis. M. Dutilleux a bien voulu photographier à notre intention le document dont le *fac-simile* est joint au présent Bulletin. M. P.-E. Mangeant, nous a gracieusement fait la surprise de dessiner avec le talent qu'on lui connaît, la lettre initiale de notre article, dans laquelle il a donné une fidèle reproduction du cachet apposé par Marie Antoinette sur l'enveloppe renfermant le billet [p. 106].

CHRONIQUE

I

NÉCROLOGIE

Le lundi 9 septembre ont eu lieu à la cathédrale les obsèques de M. Ch. Hueber, chef d'institution, officier de l'instruction publique, décédé le 6 septembre, dans sa 68e année.

Elevé à Versailles par son père, qui y dirigeait une institution, M. Hueber, ses études terminées, partit pour l'Algérie, afin d'y accomplir son service militaire. De là, les nécessités de la vie le conduisirent en Australie, où il vécut près de onze années, s'occupant d'enseignement. Il y fit plusieurs voyages d'exploration, dont il rapporta des notes intéressantes.

Revenu à Versailles en 1865, il prit la direction d'un établissement d'enseignement auquel il consacra tous ses soins et qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

M. Hueber appartenait à la Société des Sciences morales depuis 1866. Il en avait été élu membre titulaire le 13 mars 1868.

***

La Société a également eu le regret de perdre M. Ch. Fleury, ancien chef d'institution, décédé à Versailles, le 20 septembre, à l'âge de 67 ans.

Il avait d'abord appartenu à l'Université qu'il avait quittée, en 1858, pour prendre la direction de l'institution Membrée. Il se retira vers 1883 et devint un des membres les plus assidus de notre Société, qui le nomma titulaire en 1892.

II

CHATEAU ET PARCS

M. Marcel Lambert, le savant architecte des Palais de Versailles et de Trianon, continue l'œuvre de restauration à laquelle il aura la bonne fortune d'attacher son nom. Les dernières campagnes de travaux ont été heureusement menées et ont produit des résultats très appréciables.

On poursuit la réparation de l'immense façade du Château qui s'étend du côté du Parc, depuis l'Orangerie jusqu'aux Réservoirs de l'Opéra, avec un développement d'environ 700 mètres : la réfection est achevée sur une longueur d'environ 215 mètres. Une grosse question reste en suspens : c'est la réfection des vases et trophées qui surmontaient jadis la balustrade. Cette ornementation s'impose : elle tenait, non sans raison, une grande place dans la conception des architectes auxquels on doit le Château, et dont l'œuvre resterait défigurée, décapitée, si l'on ne réparait la mutilation qui remonte au premier Empire.

En 1895, a été commencée la restauration de la façade de l'Orangerie : ce travail, devenu absolument nécessaire, sera l'œuvre de plusieurs années.

Le bosquet des Dômes est presque terminé. L'or des balustres et les effets d'eau brilleront parmi les marbres aux fines sculptures, devant les visiteurs de l'été de 1896. Resteront à refaire les deux dômes dont la réfection n'est pas encore décidée, bien que M. Marcel Lambert ait retrouvé les éléments nécessaires pour la restitution d'un des dômes et de la moitié de l'autre.

En face, ont été entrepris les travaux de restauration de la Colonnade : on n'en est encore qu'aux substructions ; là aussi, il faudra plusieurs années pour l'achèvement des travaux.

Au Grand-Trianon, l'aile appelée Trianon-sous-Bois a été complètement remise en état.

La décoration du bassin du Plafond a été complétée par deux groupes de plomb; il y manque encore quatre vases de plomb, dont l'aspect vient d'être retrouvé dans un dessin faisant partie des collections de la Bibliothèque Nationale.

Le Fer à cheval qui fait face au bras du Canal, et qui était, depuis longtemps, lamentablement dégradé, se relève de ses ruines. Les réparations seront achevées en 1896 probablement, et certainement en 1897.

Les quatre façades du Petit-Trianon ont été achevées ; reste à refaire les rampes et les dessous ; il faut compter, pour ces derniers travaux, deux années encore.

Le Pavillon français, dont la restauration extérieure a été complètement faite pendant ces dernières années, sera prochainement achevé à l'intérieur. Déjà est terminée une petite pièce dont on peut admirer les délicieuses boiseries. La décoration de la grande pièce centrale est en bonne voie d'achèvement.

Mais si l'on a fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire. Et si le chiffre des crédits votés annuellement pour la restauration des Palais de Versailles et de Trianon n'est pas augmenté, il est fort à craindre que l'œuvre entreprise ne soit pas achevée, ainsi qu'on l'avait espéré, lorsque Versailles recevra les visiteurs de l'année 1900.

G. M.

III

BIBLIOTHÈQUE

Les enrichissements de la Bibliothèque de Versailles ont été considérables cette année. Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous a fait d'importants envois d'ouvrages d'histoire, d'archéologie, etc. Ces dépôts du Ministère, sans cesse accrus, forment à eux seuls une très précieuse collection. Les acquisitions faites directement par le conservateur de la Bibliothèque, avec l'approbation du Comité,

et qui s'élèvent, pour l'exercice courant, à plusieurs centaines de volumes, comprennent non seulement les nouveautés importantes de tout ordre, mais aussi certains ouvrages de fond, d'un prix élevé, qui depuis longtemps nous manquaient, comme par exemple la *Patrologie latine* de Migne. Les crédits de la Bibliothèque ayant été notablement augmentés dans ces dernières années par l'administration municipale permettent aujourd'hui de combler ces regrettables lacunes. Parmi les dons qui nous ont été faits tout récemment, il faut signaler en première ligne la *Collection de la Carre*, offerte à la Bibliothèque par Mme la baronne D. de L., et qui remplit toute une salle. Ces livres, par la qualité des éditions, comme par le bel état des exemplaires et l'élégance des reliures, ont mérité d'être classés parmi les ouvrages dits de *réserve*, qu'on ne prête pas au dehors.

Sur la proposition de M. le maire de Versailles, le conseil municipal a voté, dans sa séance du 21 octobre dernier, un crédit pour la restauration de la galerie du rez-de-chaussée, cette galerie historique où furent signés les traités de Versailles et où étaient installées, sous l'ancien régime, les archives des Affaires étrangères. Les travaux commencés le 11 novembre de cette année se poursuivent activement. M. Taphanel, conservateur de la Bibliothèque, en signalant à M. le maire de Versailles l'urgence de ces réparations, avait indiqué la nécessité de rétablir les parties détruites sans rien changer, ni surtout rien ajouter aux dispositions primitives. Il ne s'agissait en somme que de restitutions partielles dans la décoration et l'aménagement des salles. Ce sentiment était celui de M. le maire aussi bien que de M. l'ingénieur de la Ville, chargé de la direction des travaux. C'est dans ce sens que les choses ont été conçues et seront exécutées. On ne remettra pas à neuf la galerie; on ne remplacera pas maladroitement l'or vieilli mais si riche des boiseries; on ne fera rien en un mot que l'amateur le plus délicat ne puisse approuver.

Les Sociétés savantes, qui occupaient le second étage de la Bibliothèque, l'ont abandonné pour prendre possession d'une nouvelle salle de séances et de salles annexes situées au rez-de-chaussée de l'hôtel.

Ce changement depuis longtemps souhaité, et qui est dû encore à la sollicitude du maire et du conseil municipal de Versailles, satisfait à la fois aux convenances des sociétés et aux besoins de la Bibliothèque qui commençait à manquer de place pour ses livres.

A cette occasion, la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise a offert, le mardi 3 décembre, à M. Edouard Lefebvre, un dîner dans le grand salon de l'hôtel des Réservoirs. Le président, M. de Nolhac, dans une charmante improvisation, a exprimé tous les remerciements dus par la Société à l'administration municipale.

Il a fait ensuite l'éloge personnel de M. le Maire, qui compte beaucoup d'amis dans la Société, et proposé de porter la santé non seulement de M. le Maire de Versailles, mais encore et surtout de M. Edouard Lefebvre, dont chacun apprécie la droiture et la noblesse de caractère.

M. le Maire a répondu en ces termes :

« Je remercie M. le Président des paroles trop aimables qu'il vient de m'adresser. La création de la nouvelle salle de réunion des Sociétés des Sciences morales, d'Agriculture, d'Horticulture, des Sciences naturelles, n'a été, en somme, que le complément de la restauration de la Bibliothèque.

« Je me plais à rappeler que c'est avec une parfaite bonne grâce, et, je crois, à l'unanimité, que le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires, pour l'exécution de l'ensemble de ces importants travaux. Il a montré ainsi l'intérêt qu'il attache à la conservation, à l'embellissement d'un des fleurons de la couronne de notre cité, et le désir de donner aux sociétés savantes de Versailles, dont les travaux sont si favorablement appréciés, un lieu de réunion convenable et une marque de sa sympathie.

« Je lève mon verre en l'honneur de la Société des Sciences morales qui a pris l'initiative de cette charmante fête. Je bois à la santé de son très distingué Président et à celle de ses collaborateurs. »

VI

DOCUMENTS

LETTRE INÉDITE DE STENDHAL (H. Beyle), publiée d'après l'autographe appartenant à la Bibliothèque de Versailles (Don récent de Mme la baronne D. de L.).

A Monsieur ***

Aimable classique,

J'espérais vous rencontrer chez notre ami Linjay et vous remercier de votre bel article. Il est bien long et bien fait pour faire acheter. Je vous dois d'autant plus de reconnaissance que plusieurs des idées de l'auteur ont dû vous faire dresser les cheveux d'horreur. Je crois qu'il n'y a point de paix possible entre vous autres et nous autres. Il faut qu'un des deux mange l'autre.

En attendant ce grand repas, je suis votre très dévoué et très obligé serviteur.

H. BEYLE.

Dimanche 20.

***

LETTRE INÉDITE DE MÉRIMÉE, publiée d'après l'autographe appartenant, comme l'autographe précédent, à la Bibliothèque de Versailles, qui le tient du même donateur.

Bien que cette lettre ne soit pas datée, elle a été écrite évidemment en 1844, après le 15 mars, date de la publication d'*Arsène Guillot* dans la *Revue des Deux-Mondes*. Mérimée venait d'être élu membre de l'Académie française. La lettre est tout entière consacrée à ces deux faits.

Ministère
de l'Intérieur

Paris, le 184
[1844]

Mon cher ami, je vous remercie bien de votre aimable lettre et de l'intérêt que vous avez pris à mon affaire. C'est un quine superbe,

d'autant plus que la moitié de ceux qui ont voté pour moi se repent de m'avoir nommé. L'autre moitié ne savait peut-être pas ce qu'elle faisait. En outre, on me dit que je viens de causer un scandale énorme par une fille mienne qui vient de se produire sous le nom d'Arsène Guillot dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il résulte de son apparition que je suis athée, scélérat, non jésuite, etc., et qu'il est singulier qu'on ne m'ait pas arrêté dans la rue de Lourcine. Si vous prenez la peine de lire cette bagatelle, je vous serai obligé de me dire si vous vous êtes senti *compris d'horreur* comme M. Furia, à la vue de la tache d'encre (1).

Adieu, mon cher ami, veuillez agréer la nouvelle expression de tous mes sentiments dévoués.

P. Mérimée.

Vendredi matin.



Lettre inédite du Général Baron Thiébault. — *L'Annuaire du département de Seine-et-Oise* paru en 1808 renferme une notice sur : « *Dieu-Donné Thiébault, membre de l'académie de Berlin, de plusieurs associations littéraires, proviseur du lycée de Versailles* », rédigée par Antoine-Nicolas Duchesne, censeur du même établissement.

La faveur avec laquelle ont été accueillis les mémoires du général baron Thiébault nous porte à croire qu'on lira peut-être avec intérêt les deux documents dont nous allons publier le texte. Le premier est une lettre autographe du général recommandant la candidature de son père ; le second, une note résumant les titres invoqués par Dieudonné Thiébault, pour solliciter la place de proviseur du Lycée. Ils sont conservés l'un et l'autre aux archives départementales (2).

(1) Allusion au passage connu de P.-L. Courier dans sa *Lettre à M. Renouard* : « Il ne peut y repenser sans se sentir *compris* tout entier d'horreur ».

(2) T. Lycée de Versailles. Origines.

1re DIVISION
MILITAIRE.

SUBDIVISIONS
du Loiret
et d'Eure-et-Loir.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Au Quartier Général, à Orléans, le 26 Germinal an 12.
[16 avril 1804.]

P. Thiébault, Général de Brigade, Commandant, etc.,
Membre de la Légion d'honneur.
Au Citoyen Montalivet, Préfet de Seine-et-Oise.

Citoyen Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, et de recommander à votre sollicitude, une note concernant mon père, et portant demande de la place de proviseur dans le licée de Versailles.

En prenant connoissance du contenu de cette note, vous verrez, citoyen Préfet, que mon père réunit tous les titres qui peuvent fonder des droits à la place qu'il sollicite.

Citoyen vertueux, littérateur distingué, toute sa vie a été laborieuse et utile, et pendant plus de vingt ans, elle a été honorée par les bontés particulières de Frédéric second.

Je vous [prie], Citoyen Préfet, de vouloir bien prendre tant de titres honorables en considération et d'accueillir favorablement les vœux que je vous adresse pour mon père.

Oserois-je vous prier de me répondre à cette lettre, dont l'objet m'intéresse d'une manière si vive.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma très haute considération.

THIÉBAULT.

Note concernant Dieudonné Thiébault, académicien de Berlin, professeur aux Écoles centrales, et président de l'Administration de celle de la rue Antoine, à Paris.

Né en 1733 au département des Vosges (1), il a consacré sa vie à l'instruction de la jeunesse.

(1) A RUE près LA ROCHE [Annuaire de 1808, p. 353]; nommé proviseur par décret impérial du 25 Thermidor an 12 (13 août 1804); décédé à Versailles, le 5 décembre 1807.

Indépendamment du zèle avec lequel il a rempli ses fonctions, il peut citer en sa faveur les ouvrages dont les noms suivent, savoir :

1° Les Adieux du duc de Bourgogne et de l'abbé de Fénelon, son précepteur, ou dialogue sur les gouvernements . . .	1 vol. in-8°.
2° Traité de l'Esprit public	1 vol. in-8°.
3° De l'Enseignement dans les Ecoles centrales, ouvrage adressé à toutes ces Ecoles et spécialement recommandé par le Gouvernement	1 vol. in-8°.
4° Principes de lecture et de prononciation, ouvrage déclaré classique par le Gouvernement.	1 vol. in-8°.
5° Traité du style adressé aux Ecoles par le Gouvernement	2 vol. in-8°.
6° Grammaire philosophique.	2 vol. in-8°.
7° Mes souvenirs ou Frédéric-le-Grand, ouvrage actuellement sous presse	5 vol. in-8°.
8° Un grand nombre de Dissertations académiques, sans parler même de presque tous les articles raisonnés du Dictionnaire de l'Exécution [*sic*] française et de beaucoup d'autres morceaux détachés.	

C'est ainsi qu'après une vie laborieuse et utile, Dieudonné Thiébault, âgé de 71 ans, ayant tout perdu à la Révolution, se trouve encore à la veille de perdre par la suppression des Ecoles centrales la place qui lui reste.

Enhardi par la confiance que doivent lui inspirer la justice éclairée du Gouvernement et tous les titres que peuvent lui donner le zèle, les services, la régularité de la conduite et son âge et même le zèle de son fils, membre de la Légion d'honneur et Général de Brigade, il ose demander une place de Proviseur dans le Lycée de Versailles.

THIÉBAULT.

V

BIBLIOGRAPHIE

Emile Bourgeois. — LE GRAND SIÈCLE ; LOUIS XIV, LES ARTS, LES IDÉES, D'APRÈS VOLTAIRE, SAINT-SIMON, SPANHEIM, Mme DE SÉVIGNÉ, CHOISY, LA BRUYÈRE, LAPORTE, DANGEAU, LE « MERCURE DE FRANCE », LA PRINCESSE PALATINE, ETC. — Paris, Hachette, 1896, in-4°.

Dans ce livre, par lequel l'auteur a voulu nous ouvrir l'intimité du Grand Siècle et du Grand Roi, la place a été faite largement, comme il convenait, à Versailles. On n'y trouvera pas sans doute le château actuel, singulièrement transformé depuis l'époque de Louis XIV et parfois déformé. Mais on sera, croyons-nous, bien aise d'y voir réunis par un choix qui n'a point encore été fait, et reproduits près de cent objets d'art, bustes et portraits, meubles et motifs de décoration qui ont survécu, dans le château, le musée, les jardins aux remaniements successifs des âges postérieurs. C'est une iconographie très complète de Louis XIV et de sa Cour, une restitution, dans l'ensemble et par les détails surtout, de Versailles au XVIIe siècle, un hommage rendu à des artistes trop éclipsés dans la gloire de Le Brun et Le Nôtre, et dont les œuvres constituent à Versailles même une galerie incomparable de l'art français à l'une de ses plus belles époques.

M. Bourgeois exprime le vœu qu'on revienne de l'admiration exclusive de l'époque impériale à la justice envers le génie, si français, du Grand Siècle. D'une manière générale, il a cherché le moyen de préparer ce retour à la vérité, en nous montrant ce siècle moins classique, moins empesé, plus amoureux de la forme et plus libre que l'on ne se l'imagine. En ce qui concerne Versailles particulièrement, dans le musée officiel il a voulu retrouver le château de Louis XIV, meublé, vivant, intime. Cette restitution plaira à ceux qui depuis quelques années s'en préoccupent. Elle vient à point, au moment où les architectes et l'Etat poursuivent des restaurations intelligentes et nécessaires. Elle les justifiera auprès du public, et pourra lui être un guide précieux, quand il les voudra juger dans leur ensemble.

Lettres de Marie-Antoinette. — Recueil des lettres authentiques de la Reine, publié pour la Société d'histoire contemporaine, par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt. — Tome I, Paris, Alph. Picard, 1895, in-8°.

« Il est bien extraordinaire », écrivait en 1856 le bibliographe Quérard, « que, depuis près de soixante-trois ans que date la mort de Marie-Antoinette, personne n'ait encore songé à rassembler toutes les lettres authentiques de cette reine et à en faire une publication exacte et complète ». Ce vœu n'était point encore réalisé, quand deux érudits pleins de zèle se sont mis à l'œuvre, avec la pensée de séparer une bonne fois, dans cette correspondance, le bon grain de l'ivraie, de fournir aux curieux des documents contrôlés, et de faire en même temps « un hommage à la grande et royale victime, et une protestation contre les faussaires, odieux insulteurs jadis, complaisants flatteurs aujourd'hui, qui se sont acharnés sur elle comme sur une proie ou qui ont osé spéculer sur sa tombe » (p. viii). Remercions MM. de Beaucourt et de la Rocheterie d'avoir apporté à cette œuvre nécessaire tant de scrupule et tant de soin.

Deux introductions précèdent le recueil des lettres dont vient de paraître le premier des deux volumes, qui s'arrête à 1780. L'une, due à M. de la Rocheterie, est un portrait historique de Marie-Antoinette, d'après sa correspondance, qui vient compléter le grand ouvrage, couronné par l'Académie française, que l'auteur a consacré à la reine en 1892.

L'autre, écrite par M. de Beaucourt, est une étude critique et bibliographique sur les lettres apocryphes de la reine, depuis celles qui ont circulé dès l'époque révolutionnaire jusqu'aux plus récentes fabrications. On y trouvera la liste des autographes vrais ou faux mis en vente ou en circulation au cours du siècle, à partir du moment où, sous la Restauration, les autographes devinrent à la mode. L'auteur a dépouillé les catalogues de ventes, les descriptions de collections, discutant et classant chaque pièce avec une précision parfaite. Les spécialistes goûteront dans le livre ce curieux travail. Il suffit ici de signaler le second chapitre, d'intérêt plus général, qui résume ce qu'on doit savoir sur de trop célèbres correspondances connues sous le nom de recueil d'Hunolstein et recueil Feuillet de Conches.

Ces correspondances de Marie-Antoinette, parues en 1864, plusieurs fois réimprimées et conservées encore religieusement dans de nombreuses bibliothèques, contiennent une masse de lettres apocryphes, dont l'origine est encore douteuse, mais dont la fausseté, dénoncée dès le premier jour par quelques critiques, ayant à leur tête MM. de Sybel et Geffroy, a mis très longtemps à être définitivement admise. L'indignation soulevée à Vienne par ces inventions, d'ailleurs habiles, nous a valu la précieuse publication, par M. d'Arneth, de la correspondance entre Marie-Thérèse et Marie-Antoinette conservée aux archives privées de la famille impériale d'Autriche. On vit alors, pour ne prendre qu'un exemple, que toutes les lettres de la reine de France à l'archiduchesse Marie-Christine étaient l'œuvre d'un faussaire, qui ignorait que Marie-Antoinette n'avait jamais entretenu de correspondance avec cette sœur pour laquelle elle n'avait aucune sympathie et que tout séparait d'elle. Les falsificateurs, en lui prêtant toute une correspondance d'intimité, n'avaient pas eu la main heureuse. Ils n'avaient pas eu meilleure chance sur un autre point : ignorant que l'écriture de la reine s'était beaucoup modifiée avec le temps et qu'on en retrouverait la suite aux archives de Vienne, ils avaient fabriqué des lettres « autographes » de Marie-Antoinette dauphine écrites de l'écriture de ses dernières années. La paléographie joua, en effet, un grand rôle dans les débats de cette époque, et de nombreux *fac-simile* furent échangés, non sans résultat, dans le duel d'articles qui eut lieu dans les revues. Les phases de cette longue polémique sont résumées par M. de Beaucourt avec beaucoup de netteté, et, bien que tout cela soit loin de l'attention publique, c'est une page d'histoire morale qu'il n'est pas inutile d'avoir écrit. Il en ressort que le recueil d'Hunolstein, tout en méritant d'être jeté au feu, n'entache aucunement l'honorabilité littéraire du parfait gentilhomme qui l'avait mis au jour, trompé lui-même par les faussaires qui lui avaient vendu sa collection. Il en ressort aussi (car on doit aux morts la vérité) que le recueil Feuillet de Conches, où sont d'ailleurs des pièces intéressantes mêlées aux fausses pièces, ne se trouve pas, quant à ses origines, dans des conditions morales aussi honorables que celui du comte d'Hunolstein.

Le travail de choix des documents était préparé par les recueils postérieurs, qui ont apporté des pièces d'une provenance insoupçonnée ; et où il n'y avait qu'à puiser avec confiance dans leurs publications,

en complétant seulement l'annotation qu'ils avaient donnée. C'est dans ces conditions que ce premier volume contient 99 lettres empruntées au recueil d'Arneth-Geffroy, une au recueil d'Arneth-Flammermont, 9 aux autres publications de M. d'Arneth. Il n'en va pas aussi aisément avec les recueils Feuillet, où on n'a même pas la ressource de tout rejeter en bloc, car il s'y trouve des documents dont les références sont souvent insuffisantes, mais qu'on ne rencontre pas ailleurs et qui semblent offrir des caractères intrinsèques d'authenticité. C'est ici que l'esprit critique a dû entrer en jeu, et il y a dû avoir chez les éditeurs mainte hésitation. Le choix exécuté pour le premier volume est d'ailleurs irréprochable, sauf peut-être pour un billet insignifiant adressé à la duchesse de la Trémoille, qui a fait partie du cabinet Feuillet de Conches, et que M. Flammermont a signalé comme faux (*Révolution française*, mai 1895, tome XXVIII, *p.* 478). Les sources et les éditions antérieures sont indiquées avec soin par MM. de la Rocheterie et de Beaucourt. L'annotation est sobre, mais suffisante. Les lettres, qui offrent tant d'attrait par le nom même de celle qui les a écrites, présentent peu d'obscurités sérieuses et s'éclairent les unes les autres par leur succession même. C'est un recueil qui s'adresse à des publics très divers et les satisfera également. On voudrait espérer que les éditeurs auront coupé court à tant de traditions fausses et niaises, accréditées sur Marie-Antoinette par les documents fabriqués, et qu'ils auront servi, avec un succès égal à leur bonne volonté, la cause de la vérité.

L'abbé J. Géhin. — LOUIS XVI ET MARIE-ANTOINETTE A CHILLY-MAZARIN. — Versailles, Henry Lebon, 1895.

Désireux comme beaucoup de ses confrères de faire revivre le passé de sa paroisse, M. l'abbé Géhin donne aujourd'hui en une élégante plaquette le récit d'une fête que la duchesse de Duras-Mazarin offrit au Dauphin et à la Dauphine en son château de Chilly, au mois de septembre 1770.

Après avoir raconté comment Marie-Antoinette connut la duchesse de Mazarin et fut invitée à Chilly, l'auteur cite le texte d'une lettre de la Dauphine [20 septembre 1770], racontant à sa sœur Marie-Christine qu'elle a été enchantée de la réception qui lui a été faite. Cette lettre est malheureusement apocryphe. Il reproduit ensuite le récit publié dans le *Mercure de France* de novembre 1770.

De jolies illustrations — un plan du château et parc de Chilly, deux vues du même château, un joli dessin de Maurice Pallandre « Louis XVI à Chilly conduisant la charrue », — rendent plus attrayante encore la lecture de cette brochure.

Maurice Tourneux. — MARIE-ANTOINETTE DEVANT L'HISTOIRE. — ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE. — Paris, librairie Techener, 1895, VII-87 pages in-8°.

En publiant ce travail d'aspect élégant et de contenu austère, l'éminent bibliographe rend un véritable service aux études historiques. On y trouvera, en effet, la description et presque la critique de toutes les sources de l'histoire de Marie-Antoinette et des travaux que son souvenir a inspirés. Le dépouillement des pamphlets est notamment fort important et tout à fait nouveau. Toutefois ce qui a trait aux journées d'octobre et en général à Marie-Antoinette pendant la Révolution figure ici le plus souvent sous forme de renvois, et doit être cherché dans la grande *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution,* du même auteur. C'est donc surtout Marie-Antoinette avant 1789 qui fait le sujet de ces recherches; c'est d'ailleurs la partie de sa vie qui intéresse le plus nos lecteurs.

Voici la disposition de l'ouvrage, qui est précédé d'une courte et substantielle introduction :

I. Ecrits authentiques et apocryphes de Marie-Antoinette.

II. Particularités relatives à la personne et à la vie de Marie-Antoinette. A. Iconographie. B. Résidences et distractions favorites. C. Bibliothèques. D. Modes et mobilier.

III. Vie publique, règne et mort de Marie-Antoinette. A. Correspondances secrètes, mémoires authentiques et apocryphes. B. De 1770 à 1788. C. De 1789 à 1793.

IV. Historiens de Marie-Antoinette. A. De 1789 à 1802. B. De 1814 jusqu'à nos jours.

Gaston Maugras. — LE DUC DE LAUZUN ET LA COUR DE MARIE-ANTOINETTE. — Plon, 1895, in-8°.

Ce volume fait suite à un volume précédemment publié sous ce titre : *Le duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV.* Marie-Antoinette et sa Cour n'y occupent pas autant de place que semble l'annoncer le titre adopté par l'auteur. Ce qu'il y a d'un peu neuf dans ce travail se

rapporte à Lauzun lui-même et non à la Reine qui, faute de documents nouveaux sans doute, est laissée au second plan.

Journal d'une élève de Port-Royal. — CHARLOTTE DE POMPONNE A MADELEINE DE LOUVOIS; OCTOBRE 1678 A MAI 1679. — Ollendorf, 1896, in-12.

Ce volume n'a rien de documentaire ni même, à proprement parler, d'historique. C'est la description par lettres d'un Port-Royal de fantaisie. La pensée de l'auteur semble avoir été de faire connaître sous une forme attrayante, aux jeunes filles du temps présent, la vie des pensionnaires d'autrefois, et de leur donner par surcroît quelque idée de la célèbre abbaye. Il n'y a pas là l'ombre d'une supercherie littéraire; l'auteur en est de toute façon incapable : il n'a nul souci de la couleur locale ni même d'aucune vraisemblance, et le langage qu'il prête à ses personnages est outrageusement moderne.

Revue de Paris. 1er août 1895. — LES PAGES DU ROI LOUIS XV.

Tout autres sont les fragments de mémoires qu'a donnés à la *Revue de Paris*, avec l'autorisation de la famille de X***, notre confrère M. Louis Batiffol. Il s'agit ici d'un ancien élève de l'Ecole militaire de la Grande Ecurie, qui raconte en de fort bons termes les impressions et les aventures de ses années de page. Ce récit forme un intéressant complément aux Souvenirs du comte d'Hézecques. Il est à lire et à retenir. Nous n'en citerons qu'un trait emprunté par l'auteur au *Catéchisme des Nouveaux :* « Un *nouveau* est un animal savatable, bernable, croquignolable, argent prêtable et non rendable, foutable par les fenêtres, si les anciens, ses seigneurs et maîtres, veulent bien s'en donner la peine sans se salir les mains. Un *nouveau* parmi nous ne fut jamais qu'un sot... » Les brimades existaient déjà alors de fait et presque de nom, et ne différaient de celles d'à présent que par des nuances qui, il faut le dire, sont tout à l'avantage de nos jeunes contemporains.

L'abbé J. Violette. — HISTOIRE DE LA PAROISSE DU PERRAY, CANTON DE RAMBOUILLET, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS. 1242-1895. — Cîteaux. En vente chez l'auteur, au Perray.

M. l'abbé Violette — poète et historien à la fois — a voulu retracer dans un style simple et aussi peu aride que possible l'origine et l'histoire de la paroisse du Perray.

Une succession de dix-huit chapitres permet au lecteur d'avoir des renseignements sur l'origine du nom de Perray, la forêt Yveline, la construction et la bénédiction de l'église, le clocher, les cloches et le cimetière, les seigneurs, la justice haute, moyenne et basse, la circonscription et la population, les legs et fondations pieuses, les biens et rentes de l'église, les rues et hameaux, la croix du Perray, les endroits légendaires, le château de Saint-Hubert, la succession des curés et vicaires depuis 1535, etc.

La commune du Perray, dont le passé était peu connu, a donc maintenant son historien; elle ne peut que s'en féliciter.

G. Larroumet. — NOUVELLES ÉTUDES DE LITTÉRATURE ET D'ART. — Hachette, 1895, in-12.

Un chapitre est consacré, dans ce volume, aux travaux littéraires de notre confrère, M. Pierre de Nolhac.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. XVe vol. Versailles, Cerf et Cie, 1895.

Indépendamment des procès-verbaux des séances, le volume publié cette année par la Commission renferme les travaux suivants : M. E. Coüard. *La Renommée du Roi* (note sur le groupe de Domenico Guidi qui décore le pourtour du bassin de Neptune). — M. Dufour. *La Justice au* XVIIIe *siècle.* — M. Laroche. *Pièce d'artillerie du* XVIe *siècle.* — M. Plancouard. *Note sur un acte de Henri IV daté de 1593.* — M. Plancouard. *Note sur un vase trouvé à Arthies.* — M. Moussard. *Notice sur l'église de Jeufosse.* — M. V. Bart. *La rue Carnot et la grotte de Téthys à Versailles.* — M. J. Depoin. *Le Prieuré de Saint-Germain-en-Laye. Origine et cartulaire.* — M. l'abbé Gauthier. *Note sur l'église de Saint-Germain-de-la-Grange.*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX. 1re année, 1895. 1re livraison. Paris, Alphonse Picard et fils, 1895.

Souhaitons la bienvenue à la nouvelle Société historique et archéologique qui vient de se fonder dans notre département, et dont les statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral du 19 février 1895. Elle a déjà fait paraître le premier fascicule de ses mémoires, imprimé avec beaucoup de soin, nous dirions même avec luxe. On y trouvera,

indépendamment des renseignements généraux, de savants articles de MM. Hauréau, *Guillaume et Guy d'Etampes,* Dufour, *Saint Spire à Ballencourt et à Corbeil,* R. de L., *L'Eglise de Saint-Germain et sa restauration,* ainsi qu'un article bibliographique dû à M. J. Périn.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, publié d'après les documents inédits par* J. DEPOIN, 1895, Pontoise. Aux bureaux de la Société historique.

Encore une importante contribution à l'histoire de Pontoise et de la région environnante due à M. J. Depoin, le savant et actif secrétaire de la Société du Vexin.

Le premier fascicule du cartulaire, seul paru en 1895, contient une Introduction, et le texte de 137 chartes, dont la plus ancienne remonte au premier tiers du XIe siècle.

Le second fascicule, en cours d'impression, comprendra, outre les dernières chartes, une série d'annexes et d'appendices et une table.

Comme toutes les publications faites par M. Joseph Depoin, celle-ci ne manquera pas d'être appréciée comme elle le mérite par les vrais connaisseurs.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE de Rambouillet. T. X., 1895.

Dans ce nouveau volume de la Société de Rambouillet, sont à signaler particulièrement les études de M. Lorin, sur Port-Royal, sur le consul Lebrun, sur Florian à Rambouillet, sur les Etats-Généraux ; de M. le comte de Dion, sur l'Architecture militaire du Moyen-Age ; de M. Guillois, sur Roucher à Montfort.

Citons aussi les comptes rendus des nombreuses excursions faites par la Société et auxquelles elle avait eu la bonne pensée de convier les Sociétés voisines.

Gazette des Beaux-Arts. — Articles de M. *Pierre de Nolhac* : NATTIER, *peintre de Mesdames* (1er juillet 1895) ; LA DÉCORATION DE VERSAILLES AU XVIIe SIÈCLE (1er septembre 1895).

On trouvera dans le premier article l'achèvement des recherches de l'auteur sur les portraits de Mesdames, et dans l'illustration hors

texte le portrait de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe peint par Nattier en 1750, et que M. de Nolhac a été assez heureux pour retrouver dans les collections du Musée (cette œuvre importante est aujourd'hui exposée dans les appartements du Dauphin). L'article se termine par une liste de rectifications proposées, d'après les documents découverts par l'auteur et les confrontations qu'il a faites, aux attributions du catalogue actuel du Musée de Versailles. On verra que le travail d'Eudore Soulié a besoin de beaucoup de remaniements :

2179. Madame Henriette	est	Marie-Josèphe de Saxe.
2181. Madame Victoire		Madame Adélaïde.
3799. Madame Henriette		Marie-Josèphe de Saxe.
3805. Madame Victoire		Madame Adélaïde.
3806. Madame Victoire		Madame Infante.
3808. Madame Sophie		Madame Henriette.
3811. Madame Sophie		Madame Victoire.
3817. Duchesse d'Orléans		Madame Victoire.
3818. Duchesse d'Orléans		Madame Henriette.
3819. Duchesse d'Orléans		Madame Victoire.
4392. Princesse de Conti		Madame Sophie.
4428. Princesse inconnue		Madame Louise.
4442. Princesse inconnue		Madame Louise.
4457. Madame Sophie		Madame Henriette.
4459. Mmes Adélaïde, Victoire, Sophie		Mmes Victoire, Sophie, Louise.
4465. Princesse inconnue		La petite Infante Isabelle.
(Louvre) Fille de Louis XV en vestale		Madame Henriette.

Le second article de M. de Nolhac étudie, spécialement au point de vue de leur intérêt décoratif, la suite des appartements de Louis XV au Château, qu'il étudie ici même au point de vue topographique et historique. Toute la série de boiseries qui figurent dans cet article doit être attribuée, selon lui, au sculpteur Jacques Verberckt.

Le Monde Moderne. — Dans la livraison de décembre, M. de Nolhac a publié un article intitulé : Le Chateau de Versailles musée d'art décoratif, où il présente un itinéraire nouveau pour la visite du Château, avec des indications sur les parties anciennes de chaque pièce. Nous en détachons la conclusion :

« On voit que Versailles est demeuré un riche musée d'art décoratif. Il serait facile d'en augmenter encore la valeur en meublant digne-

ment les parties qui valent la peine de revivre. Beaucoup des meubles qui les ornaient autrefois ont été exceptés de la vente révolutionnaire, et sont conservés aujourd'hui dans les magasins du Garde-Meuble ou dans les bureaux des ministères. Il ne s'agirait que d'en rechercher quelques-uns. Il serait alors possible et même aisé de constituer dans certaines pièces historiques des ensembles d'art instructifs et évocateurs.

« Ce sera la conclusion pratique de cette étude, que nulle part le mobilier et la décoration murale ne peuvent se faire mieux valoir l'un l'autre qu'à Versailles. Ne faudrait-il donc pas retirer des appartements Louis XIV et Louis XV ces appliques Louis-Philippe et ces lustres Empire qui les attristent ? Quelques pièces, rares si l'on veut, mais bien choisies, ne devraient-elles pas les remplacer ? L'avenir réalisera sans doute ce vœu unanime des amis de Versailles. Dès à présent, la visite dont nous venons d'indiquer l'itinéraire, et que complétera si bien celle des jardins et de Trianon, peut apprendre plus que beaucoup de livres sur l'histoire du goût français pendant deux siècles. »

/

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DISCOURS ET RAPPORTS

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

PLANCHES

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1894-1895.

Séance du 9 novembre 1894.

La Société a repris ses séances hebdomadaires à la Bibliothèque de Versailles, le 9 novembre 1894.

M. Messines, élu président de la Société dans la séance du 27 juillet précédent, prend place au bureau et prononce une allocution ; puis il annonce à la Société la mort de M. René de Sémallé, membre titulaire, décédé à Versailles, le 29 octobre 1894. Les regrets unanimes de la Société accueillent cette communication.

M. Pierret fait une conférence sur les récentes découvertes de M. de Morgan en Égypte.

Séance du 16 novembre 1894.

La Société nomme membres associés M. l'abbé Groux, curé de l'église Saint-Louis de Versailles, et M. Bosquet, compositeur de musique.

M. Coüard communique à la Société un travail intitulé : l'*abbé Roy, ses dernières années, sa mort à Versailles.*

Séance du 23 novembre 1894.

La Société nomme membre associé M. Charner, ancien trésorier-payeur général.

M. Meynier communique à la Société un travail intitulé : la *Haute-Alsace*, notes historiques, géographiques et ethnographiques.

Séance du 30 novembre 1894.

La Société nomme membres associés MM. Lesbazeilles, conservateur

adjoint honoraire de la Bibliothèque de Versailles et M. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix, lauréat de l'Académie française.

M. Thénard fait à la Société trois communications : l'une intitulée *Histoire d'une locution royale* ; la deuxième concernant une anecdote relative au général Thiébault et au père du maréchal Berthier ; une troisième enfin, ayant trait à diverses lettres adressées par Mme de Maintenon à d'Aubigné, son frère.

M. Cossonnet communique à la Société diverses anecdotes relatives à la ville de Palaiseau.

Séance du 7 décembre 1894.

La Société nomme membre associé M. Bigot, attaché au cabinet du préfet de Seine-et-Oise.

M. Moussoir fait une analyse et lit plusieurs passages des Mémoires du général Thiébault.

Séance réglementaire du 7 décembre 1894.

M. le comte Eugène de Bricqueville, membre associé, est élu membre titulaire en remplacement de M. René de Sémallé, décédé.

Séance du 14 décembre 1894.

La Société nomme membres associés MM. Pératé, agrégé de l'Université, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, attaché à la conservation du Palais de Versailles et le baron de Magnanville, homme de lettres.

M. Digard fait une analyse et lit divers passages d'un ouvrage nouvellement publié par M. Sabathier sur St François d'Assises.

M. Terrade lit une notice sur M. Nepveu, architecte du Palais de Versailles sous la monarchie de juillet.

Séance du 21 décembre 1894.

La Société nomme membres associés MM. le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire ; Maurice Croiset, professeur au Collège de France ; Léopold Littmanson, homme de lettres et artiste musicien.

M. Paul Favier communique à la Société un travail intitulé : *Plans*

des jardins du Château de Versailles sous la Régence, avec la promenade officielle des Ambassadeurs.

La Société entend la lecture d'un travail de M. Desjardins, membre correspondant, travail intitulé : *Supplément à l'histoire du Petit-Trianon.*

M. Coüard a donné communication à la Société d'un *Bulletin général des prisons de la ville de Versailles*, dressé par Duclos, officier de santé, à la date du 13 vendémiaire an III [4 octobre 1794]. Les prisons visitées sont au nombre de quatre : la Maison de Justice, la Maison des Récollets, la Maison d'Arrêt et la Maison Ripaille. Cette dernière correspond actuellement à la prison située avenue de Paris, n° 28 ; elle portait alors le nom du maître de pension Ripaille, qui l'avait fait bâtir, en 1750, dans ce qu'on appelait le quartier des Sables.

Séance du 28 décembre 1894.

La Société nomme membre associé M. Georges Legrand, docteur en droit, avoué près le tribunal civil de Versailles.

La Société entend la lecture de la deuxième partie du travail de M. Desjardins, intitulé : *Supplément à l'histoire du Petit-Trianon.*

M. Taphanel continue la lecture de son étude sur La Beaumelle.

Séance du 11 janvier 1895.

La Société nomme membre associé M. Charles Robert, ancien conseiller d'Etat.

M. le trésorier présente le compte du deuxième semestre de l'année 1895. Une commission, composée de MM. Bart, Moussoir et Hepp, est chargée de l'examen de ce compte.

M. Coüard fait une communication intitulée : *Un nouveau volume d'inventaire des archives de Seine-et-Oise, concernant spécialement l'officialité de Pontoise.*

La Société entend la lecture d'un travail de M. Léonardon sur l'étymologie du mot *brindezingues*, mot d'origine germanique et dont le sens est celui de : *toast porté à la fin d'un repas.*

Séance du 18 janvier 1895.

La Société nomme membres associés MM. Kœchlin, entreposeur des tabacs de l'Etat, et Brasseau, professeur à l'Ecole du Génie.

M. de Nolhac fait une communication intitulée : *Le cabinet du Roi, étude sur l'histoire du Château de Versailles*, d'après des documents inédits.

Séance du 25 janvier 1895.

M. Comte fait une analyse critique d'un nouveau drame de François Coppée, intitulé : *Pour la Couronne.*

Séance réglementaire du 25 janvier 1895.

La Société approuve le compte des recettes et dépenses présenté par le trésorier pour le deuxième semestre de l'année 1894.

En raison de la rigueur de la température, la Société n'a pu tenir séance les 1er, 8 et 15 février.

Séance du 22 février 1895.

M. Rodouan, secrétaire-adjoint, fait part à la Société de la mort de M. Vallée, avoué honoraire, membre associé, décédé à Versailles, le 1er février. — Les regrets unanimes de la Société accueillent cette communication.

M. Pierret fait une étude sur Monselet.

Séance du 1er mars 1895.

La Société nomme membres associés M. l'abbé Delbos, aumônier au Lycée de Hoche, M. Victor Couderc, ancien attaché à la Bibliothèque nationale, M. Henri Le Roy, artiste peintre.

M. le vicomte de Grouchy communique à la Société un document inédit intitulé : *Etat de la Maison du Comte de Provence en 1771.*

Dans une communication intitulée : *La Renommée du Roi*, M. Coüard rappelle que le groupe en marbre placé devant le bassin de Neptune et qui figure la Renommée écrivant l'histoire de Louis XIV n'est plus

aujourd'hui ce qu'il était en 1688, année de son érection. Le profil de Louis XIV, représenté sur le médaillon central, n'est pas celui que sculpta Girardon. Ce médaillon fut, en effet, gratté en 1792 par les frères Rousseau, sculpteurs, qui laissèrent assez de bossage pour d'autres allégories. Le profil de Louis XIV fut rétabli, sous la Restauration, par le sculpteur François Lhorta qui paraît s'être inspiré du médaillon en cire exécuté en 1706 par Antoine Benoit.

Séance du 8 mars 1895.

M. DE NOLHAC fait une analyse et lit divers passages d'un livre nouvellement publié par M. Florentin Loriot, et intitulé : *Oriens*.

M. COMTE fait une communication intitulée : *Notes et Corrections sur quelques vers d'André Chénier*.

Séance du 15 mars 1895.

M. MAURION DE LARROCHE fait une communication intitulée : *La première représentation d'un opéra à Versailles en 1845*.

Séance du 22 mars 1895.

M. THÉNARD fait à la Société une communication intitulée : *Le procès de Cinq-Mars et de De Thou*.

Séance du 29 mars 1895.

La Société nomme membre associé M. Jacques Bouché, homme de lettres.

Le Président annonce à la Société la mort de son Secrétaire perpétuel, M. Anquetil, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, décédé à Versailles, le 23 mars, à l'âge de 85 ans. Il propose à la Société de lever la séance en signe de deuil.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Séance du 5 avril 1895.

La Société, par un vote au scrutin secret, autorise M. Moussoir à faire une série de communications sur la biographie de Richaud, ancien maire de Versailles.

La Société entend la lecture d'une notice biographique sur M. Anquetil rédigée par M. Gréard, son ancien élève au collège de Versailles. Cette lecture est faite par M. Lenoir, membre associé.

M. Comte fait connaître à la Société un volume de poésie nouvellement publié par Henri de Régnier et intitulé : *Aréthuse.*

Séance réglementaire du 5 avril 1895.

M. l'abbé Vantroys, aumônier du Lycée de Versailles, membre associé, est élu membre titulaire en remplacement de M. Anquetil, décédé.

La Société décide que les discours lus sur la tombe de M. Anquetil et la notice que lui a consacrée M. Gréard seront publiés dans le prochain annuaire et qu'il en sera fait un tirage à part. Elle donne acte à M. Lenoir, exécuteur testamentaire de M. Anquetil, de l'offre faite par la succession de prendre à sa charge les frais de cette publication. Elle prie M. Lenoir de vouloir bien transmettre ses remerciements aux héritiers de M. Anquetil.

Séance du 26 avril 1895.

M. Rodocanachi donne lecture d'un travail intitulé : *Renée de France en Italie.*

Séance du 3 mai 1895.

M. de Bricqueville fait à la Société une communication intitulée : *La trompette marine dans Molière.*

M. Moussoir lit la première partie de son travail sur Richaud, maire de Versailles.

Séance du 10 mai 1895.

Le Secrétaire-adjoint fait part à la Société de la mort de M. Bonnassieux, membre associé, archiviste aux Archives nationales, décédé à Paris le 3 mai 1895. Les regrets unanimes de la Société accueillent cette communication.

M. Moussoir fait à la Société une deuxième communication sur la biographie de Richaud, maire de Versailles.

M. BATIFFOL, dans une communication intitulée : *Un procès criminel au* XVe *siècle*, fait l'analyse d'un ouvrage publié par M. Brossard sur Gilles de Rays.

Séance du 17 mai 1895.

M. MOUSSOIR continue la lecture de son travail sur Richaud, maire de Versailles.

Séance du 24 mai 1895.

M. DE BRICQUEVILLE fait une communication intitulée : *L'Idée de l'opéra au* XVII[e] *et au* XVIII[e] *siècles*.

Séance du 31 mai 1895.

La Société nomme membre associé M. Wiéner, imprimeur.

M. HEPP fait une analyse d'une histoire de la ville de Palaiseau, publiée par M. Cossonnet.

Séance du 7 juin 1895.

La Société nomme membre associé M. Heim, secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Oise.

M. MOUSSOIR continue la lecture de son travail sur Richaud. Il entretient notamment la Société du massacre des prisonniers d'Orléans commis en septembre 1792.

M. CERF fait une analyse et lit plusieurs passages d'un livre publié par M[me] Octave Feuillet et intitulé : *Quelques années de ma vie*.

Séance du 14 juin 1895.

M. COMTE analyse un volume de poésies publié par M. Audic et intitulé : *Simples poèmes*.

M. FLEURY donne lecture d'une traduction de l'ode d'Horace : *Sic te diva potens Cypri*.

Séance du 21 juin 1895.

M. DUTILLEUX donne lecture d'un travail sur le Musée de l'École française de Versailles (1792-1823).

Séance du 28 juin 1895.

M. Maurice Croiset fait une communication sur l'évolution des genres en littérature.

Séance du 5 juillet 1895.

M. Pierret entretient la Société de la statuette de la prêtresse Toui, récemment acquise par le Musée du Louvre.

M. Moussoir termine la lecture de son travail sur Richaud. Il raconte notamment les dernières années de Richaud et sa mort.

Séance du 12 juillet 1895.

M. le Trésorier présente le compte des recettes et des depenses du premier semestre de l'année 1895. — Une commission composée de MM. Bart, Moussoir et Hepp est nommée au scrutin de liste pour l'examen de ce compte.

M. de Nolhac communique à la Société un travail sur la décoration de la chambre de Louis XV, au Palais de Versailles.

Dans une seconde communication M. de Nolhac fait connaître à la Société un livre récemment publié par MM. Frédéric Masson etBiagi et intitulé : *Napoléon inconnu.*

Séance du 19 juillet 1895.

La Société nomme membre associé M. Deroisin, ancien maire de Versailles.

M. Coüard fait une analyse et lit divers passages d'une étude sur le cardinal de La Ballue, publiée par M. Forgeot dans la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes et d'une étude sur Linguet, due à M. Cruppi, avocat général à la Cour de cassation.

Séance réglementaire du 26 juillet 1895.

La Société, sur le rapport de la Commission de comptabilité lu par M. Bart, déclare approuver le compte des recettes et dépenses présenté par le trésorier pour le 1er semestre de 1895.

La Société, sur la proposition de la Commission réglementaire dont

le rapport est lu par M. Taphanel, prend les trois délibérations dont la teneur suit et qui portent modification au règlement.

Première délibération. — Art. 1er. 1° Ce Recueil (le Recueil des mémoires) est publié sous la direction d'une Commission composée de neuf membres titulaires élus au scrutin secret et à la majorité absolue dans la séance réglementaire de juillet. Cette Commission nomme son président et son secrétaire-rapporteur. Elle se réunit sur la convocation de son président.

2° Le président et le secrétaire de la Société ne peuvent faire partie de la Commission des mémoires; mais ils ont le droit d'assister à ses séances avec voix consultative.

II. 1° La Commission des mémoires choisit parmi les travaux communiqués à la Société ceux qui lui paraissent devoir être publiés et elle s'entend, s'il y a lieu, avec les auteurs pour la révision de ces travaux.

2° Les choix faits par la Commission des mémoires devront être sanctionnés par la Société qui, à cet effet, se réunira en séance réglementaire dans le courant de chaque trimestre. Toutefois, en cas d'urgence, la Commission pourra, après avoir pris l'avis du Bureau, décider d'office la publication d'un travail.

3° La Commission surveille l'impression du Recueil.

Deuxième délibération. — Le chapitre V du règlement est ainsi modifié. — Art. 1er. 1° Les recettes se composent des cotisations des membres, des droits d'admission, des intérêts des fonds placés, des subventions accordées à la Société par l'Etat, le département de Seine-et-Oise ou la Ville de Versailles; du produit de la vente des publications.

2° Les dépenses ont pour objet : la perception des cotisations, le traitement du préposé, l'entretien, le chauffage et l'éclairage de la salle des séances et de ses dépendances, les frais de bureau et de correspondance, les achats de jetons, les publications, les prix, les frais relatifs aux solennités annuelles et extraordinaires.

Art. II. — 1° Chaque année au mois de novembre, le Bureau préparera pour l'année suivante un projet de budget des recettes et dépenses.

2° Ce projet sera soumis à l'examen de la commission réglementaire dans la première quinzaine du mois de décembre, et à l'approbation de la Société statuant en séance réglementaire dans la deuxième quinzaine du même mois.

3° Tout budget devra comprendre, outre les recettes et les dépenses indiquées ci-dessus, une réserve égale au vingtième des recettes au minimum. Aucune imputation ne pourra être faite sur la réserve sans l'autorisation de la Commission réglementaire.

Art. III. — 1° L'exercice du budget s'ouvrira le 1er janvier et sera clos le 31 décembre.

2° Les recettes sont recouvrées et les dépenses acquittées par le trésorier sur l'ordonnancement du président. Le trésorier tient un registre des recettes et des dépenses ; il est tenu de donner reçu de toutes les sommes qui lui sont payées.

Art. IV. — 1° Chaque année au mois de janvier dans la quinzaine qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier présentera ses comptes à la Société, et soumettra s'il y a lieu à la Commission réglementaire un projet de budget supplémentaire.

2° Chaque fois que le trésorier présente ses comptes, une commission de trois titulaires, dont le Bureau ne peut faire partie, est nommée en séance ordinaire, par les membres titulaires et associés au scrutin de liste et à la majorité relative pour examiner sa gestion. Elle fait son rapport à la séance réglementaire la plus prochaine. La Société statue sur l'approbation des comptes présentés, et, s'il y a lieu, vote le projet de budget supplémentaire. Le Bureau peut assister aux voix consultatives aux séances de cette commission.

Art. V. — Le mobilier, les manuscrits, la bibliothèque et les objets d'art, etc., appartiennent à la Société. Les membres qui cessent d'en faire partie ne peuvent réclamer leur quote part.

Art. VI. — Les §§ 2 et 3 de l'art. XXXVII sont ainsi modifiés :

§ 2. — Tout membre titulaire ou associé paye un droit d'admission de cinq francs et une cotisation annuelle de douze francs exigible dans le courant du premier trimestre de l'année. Les nouveaux membres admis dans la Société dans le courant du premier semestre doivent la cotisation entière ; ceux admis dans le courant du second semestre n'en doivent que la moitié.

§ 3. — La cotisation est due jusqu'à démission donnée par écrit, et tout membre qui n'a pas annoncé avant le 1er janvier l'intention de se retirer de la Société doit la cotisation de l'année courante. Néanmoins celui qui, après avis du trésorier, aurait laissé passer un an sans acquitter sa cotisation pourra être considéré comme ne faisant plus

partie de la Société, et sur le rapport du trésorier, rayé en séance réglementaire de la liste des membres, la Commission réglementaire entendue.

Art. VII. — L'art. II de la délibération du 23 janvier 1880 portant que le trésorier peut racheter aux sociétaires les jetons d'argent à raison de cinq francs est ainsi modifié : « Le trésorier est autorisé à racheter aux sociétaires les jetons d'argent à raison de trois francs. Six jetons de bronze pourront être échangés contre un jeton d'argent ».

Troisième délibération. — Article unique. Les fonctions du secrétaire de la Société ne seront plus perpétuelles; elles seront annuelles comme celles des autres membres du Bureau.

Le secrétaire sera élu dans la séance réglementaire de juillet.

Il est toujours rééligible.

La Société, après avoir entendu le rapport de la Commission des prix de vertu lu par M. Pierret, décide que, pour l'année 1895, il n'y a lieu de décerner ni le prix Caron ni le prix Courteville.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau et des Commissions pour l'année 1895-1896. Sont élus :

Président, M. de Nolhac; vice-présidents, MM. Simon, et Messines; secrétaire, M. Rodouan; secrétaires-adjoints, MM. Léonardon et Digard; trésorier, M. Hermann; conservateur de la Bibliothèque et des objets d'art, M. Taphanel; membres de la Commission réglementaire, MM. Taphanel, Bart, Moussoir, Hepp, Pierret; membres de la Commission des prix de Vertu, MM. Messines, Paisant, l'abbé Vantroys; membres de la Commission des mémoires, MM. Taphanel, Moussoir, Hepp, Coüard, Léonardon, Digard, Monod, Cerf, Simon.

La séance est levée à 10 heures 1/2 et la Société entre en vacances.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 26 OCTOBRE 1895

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EDOUARD LEFEBVRE

MAIRE DE VERSAILLES,
L'UN DES PRÉSIDENTS D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Discours de M. MESSINES

PRÉSIDENT ANNUEL

UN POETE GASCON

Jasmin.

MESDAMES, MESSIEURS (1),

Vous allez assister à un spectacle assez rare, au spectacle d'un gascon — c'est moi — faisant l'éloge d'un autre gascon — c'est Jasmin — et restant au-dessous de la vérité. Et pour le cas où vous croiriez que ce n'est là que la première des gasconnades qui vont suivre, je m'abriterai tout de suite derrière les écrivains et les critiques les plus éminents de l'époque. Sainte-Beuve a consacré à Jasmin dans la *Revue des Deux-Mondes* plusieurs articles des plus élogieux. Ch. Nodier disait de lui : « C'est un Lamartine, un Victor Hugo, un Béranger gascon. » Et Lamartine enfin l'a appelé « le plus vrai et le plus grand poète de son temps ».

Ce jugement, au temps où il fut rendu, était accepté de tous. Il peut cependant vous paraître étrange et exagéré au premier abord, au-

(1) Cette étude pour la lecture de laquelle nous disposions d'une heure à peine n'est que la réduction d'un travail plus étendu qui avait fait l'objet de cinq communications successives à la Société et pour lequel nous avions mis largement à contribution non seulement les articles des grandes critiques de l'époque, mais aussi une biographie très bien faite, due à la plume de M. Léon Rabain, un compatriote de Jasmin. Dans le premier travail les citations portaient d'honnêtes guillemets. Dans celui-ci ils ont été omis bien souvent, soit parce que la pensée de l'auteur cité y est résumée, soit parce que le temps nous a manqué pour faire le départ, sur un manuscrit hâtivement écrit, entre ce qui était pure citation et ce qui était simple emprunt d'idée. On voudra bien nous en excuser.

jourd'hui que l'on ne parle plus ou presque plus du poète agenais. Cela tient uniquement à ce qu'il a chanté dans une langue qui n'est pas la langue nationale. Oh ! s'il eût chanté en français, avec la même inspiration, avec le même génie que dans le patois languedocien, n'en doutez pas, ses vers admirables seraient dans toutes les mémoires et sur toutes les lèvres. Jugez-en par cette citation d'une de ses poésies, ayant pour titre : « Me cal mouri — Il me faut mourir ». Je puis vous la dire dans l'original. Je crois que vous la comprendrez. Vous en saisirez dans tous les cas l'harmonie douce et vraiment musicale : ce sera d'ailleurs la seule citation — et pour cause — que je me permettrai. La voici :

Déjà la nèy encrumis la naturo :	Déjà la nuit *obscurcit* (1) la nature :
Tout ès tranquille et tout cargo lou dol ;	Tout est tranquille et tout *revêt* le deuil ;
Dins lou clouché la brézàgo murmuro	Dans le clocher la chouette murmure
Et lou tuquet succédo al roussignol.	Et le hibou succède au rossignol.
Del mal, hélas ! bébi jusqu'à la ligo ;	Du mal, hélas ! je bois jusqu'à la lie ;
Moun cò gémis sans espouèr de gari ;	Mon cœur gémit sans espoir de guérir.
Plus de bounhur, èy perdut moun amigo :	Plus de bonheur, j'ai perdu mon amie :
Mé cal mouri ! mé cal mouri !	Il me faut mourir ! il me faut mourir !
Luno d'amou, précipito ta courso	Lune d'amour, précipite ta course
Et disparèy, car me fas trop de mal ;	Et disparais, tu me fais trop de mal ;
Dé moun bounhur nou sès plus la ressourço:	De mon bonheur tu n'es plus la ressource,
Dé moun bounhur nou sès plus lou signal.	De mon bonheur tu n'es plus le signal.
Dé ta clartat la douçou mé fatigo	De ta clarté la douceur me fatigue
Et mé rappèlo un trop dous soubéni.	Et me rappelle un trop doux souvenir.
Luno, plan mé, car, lén dé moun amigo,	Lune, plains-moi, car, loin de mon amie :
Mé cal mouri ! mé cal mouri !	Il me faut mourir ! il me faut mourir !
Aourés flourits, amistouzo hiroundélo,	Arbres fleuris, *amicale* hirondelle
N'anounças plus lou rétour dèl printèn,	Vous n'annoncez plus le retour du printemps ;
Dédins tous prats poulido pimparèlo,	Dans tes prés, gentille pâquerette,
Moun cò n'ès plus dins lou rabissomen.	Mon cœur n'est plus dans le ravissement.
Rès aci-bas, nou, rès plus nou mé ligo ;	Rien ici-bas, non, plus rien ne m'attache ;
La mort, la mort, tèl ès moun abéni :	La mort, la mort, tel est mon avenir :
Sèy malhurous, èy perdut moun amigo :	Je suis malheureux, j'ai perdu mon amie :
Mé cal mouri ! mé cal mouri !	Il me faut mourir ! il me faut mourir !
Mèjonèy sôno... Ah ! senti dins mas bénos,	Minuit sonne... Ah ! je sens dans mes veines
Dambé placé, coula lou glas mortel.	Avec plaisir couler le *froid de la mort*.
Anfin moun cò, libre dé sas cadénos,	Enfin mon cœur, délivré de ses chaînes
Bay débala dins la nèy dèl toumbèl.	Va *descendre* dans la nuit du tombeau.
Moun èl féblis... ma forço s'amatigo.	Mon œil *faiblit ;* ma force *tombe*.
Astre dé nèy, qué té sèr dé luzi ?	Astre des nuits, que te sert-il de briller ?
Animès tout, et, lén dé moun amigo,	Tu ranimes tout, et, loin de mon amie,
Jou baou mouri ! jou baou mouri !	Moi, je vais mourir ! moi, je vais mourir !

A cette chanson — je vais m'écarter de l'ordre que je m'étais tracé,

(1) Les mots *italiques* correspondent à des expressions intraduisibles.

mais tant pis, pourvu que je parvienne à vous intéresser — à cette chanson se rattache une anecdote bien jolie, contée par Jasmin lui-même et qui vous montrera l'homme par le côté moral après que vous l'aurez vu par le côté poétique.

Tout jeune encore, il se trouvait à une frairie, lorsque tout près d'un banc couvert de gaufres, il aperçut un vieux soldat, invalide, qui vendait des bagues et des contes de fées. Notre petit garçon, qui déjà avait la fièvre de la lecture, convoitait cette marchandise plus encore que celle d'à-côté. Les livres ne coûtaient pas cher cependant, trois sous pièce. Mais les trois sous manquaient. Soudain un coup de vent emporte les livres çà et là. Jasmin se précipite et répare le mal en un moment. Pas tout à fait pourtant. Un des petits volumes avait été se fourrer derrière une haie. Il l'avait vu; et, que voulez-vous? la tentation fut trop forte. Il alla le chercher et... le garda. Disons vite à sa décharge qu'il ne voulait pas se l'approprier, mais seulement le lire en cachette. Il le lut trop de fois et quand il voulut le rendre, le marchand était parti.

La réparation devait se faire toute seule et de la façon la plus touchante. Dix ans après, notre poète — il l'était déjà — se trouvait à une autre frairie. Il a toujours aimé ces fêtes populaires. Il aperçoit à quelques pas un chanteur, dans lequel il reconnaît aussitôt son vieux soldat, mais moins misérable que jadis, ayant un petit cheval, une carriole, une vielle fort jolie et à son bonnet de police un petit gland doré qui brillait. Jasmin ne pense plus qu'à payer sa vieille dette et il avance une pièce de vingt sous. Le chanteur lui offre alors quatre ou cinq cahiers de chansons; et, au mouvement de refus de Jasmin, le vieux soldat se redresse et d'un ton fier lui dit « : Monsieur, vous vous trompez, je ne demande pas la charité ». Une petite explication s'ensuit, au cours de laquelle le chanteur explique que son changement de situation est dû à un changement de méthode. Avant de vendre ses chansons, il les chante. Une jeune fille lui en a appris une qui lui a toujours valu les plus grands succès et de magnifiques recettes. Il lui doit tout, sa capote, sa vielle, son cheval et sa carriole. « Tenez, continue-t-il, je vais la chanter ici pour la première fois et vous allez voir ». Et il la chante. Mais aux premières notes, aux premiers mots, Jasmin a reconnu sa chanson à lui, celle que je vous ai lue tout à l'heure. Il ne dit rien cependant. Mais tandis que la foule s'amasse, que l'argent ne cesse de pleuvoir et qu'à la fin, demoiselles, paysannes,

messieurs, enfants, tous enfin, font chorus au refrain, lui sent ses yeux se mouiller de larmes ; et le soir, en s'en allant, sous un ciel serein, étoilé, en songeant au conte, au vieux soldat, le vent frais chantait à son oreille que sa chanson avait largement payé sa dette.

I

Et maintenant que je vous l'ai ainsi présenté, faisons plus ample connaissance avec lui.

Il naquit à Agen au mois de février 1799. Ce nom de Jasmin, qu'il a immortalisé, n'était pas son vrai nom. C'était un sobriquet donné à son bisaïeul, mais qui était resté à la famille, dont le vrai nom était Boé. Il reçut le prénom de Jacques. Son père était tailleur, comme celui de Béranger, et poète lui aussi à ses moments de loisir. Il était le chantre ordinaire des charivaris, sortes de sérénades ou plutôt de bruits tumultueux de poëles, de chaudrons et de cornes, accompagnés de cris, de huées et de chansons quelque peu grivoises, que l'on faisait à la porte des veufs ou vieux garçons qui se mariaient. Mais ni l'aiguille ni la muse du père n'amenaient l'argent à la maison. On y chantait souvent, on n'y dînait pas toujours, c'était la misère la plus complète ; et le plus clair du revenu, c'était le pain mendié que l'aïeul rapportait le soir.

Le petit Jacques, qui grandissait, s'apercevait bien à divers signes que l'on n'était pas riche ; et cela le rendait songeur et triste par moments. Mais à cet âge les tristesses ne vont jamais bien profond et sa gaieté naturelle avait vite fait de reprendre le dessus. Un jour cependant, dans sa dixième année, il eut de la pauvreté des siens une révélation terrible qu'il ne devait pas oublier. Il était en train de jouer avec ses camarades, qui l'avaient fait roi, quand il aperçut un vieillard porté sur un fauteuil par deux voisins. C'était son grand'père. « Où vas-tu comme cela, parrain, et pourquoi pleures-tu ? — Je vais à l'hôpital, mon petit. C'est là que les Jasmin meurent ! » Cinq jours après l'aïeul était mort. Bien des choses alors furent expliquées pour l'enfant. Cette femme, à la figure sévère, qu'il voyait chaque matin une marmite à la main, venait apporter le bouillon de la charité. Cette besace, pendue au mur, c'était la besace du vieux qui allait dans les métairies demander le pain de chaque jour. « Pauvre grand'père, dit-

il, lorsque j'allais à sa rencontre, il me choisissait toujours le morceau le plus tendre ». Il en savait trop maintenant et quand il lui arrivait de rire, il nous dit que ce rire ressemblait au malingre rayon d'un soleil de jour de pluie. Oh ! ne croyez pas que ce fut de la honte chez lui. C'était un sentiment autrement noble. Sa pauvreté, il ne l'a jamais reniée et plus tard il nous dira que l'on peut en souffrir les étreintes sans en être flétri, que c'est le creuset où s'éprouvent les âmes et qu'elle a aussi sa grandeur, la pauvreté, quand elle sait garder à l'abri du mal sa belle page blanche. Non, il n'en rougissait pas. Mais il en souffrait, pour les siens surtout. Aussi bien ne regrettons pas qu'il l'ait connue. Ce fut sans doute à cette rude école qu'il puisa cet amour des malheureux qui, comme nous le verrons, valut à sa muse le beau nom de « sœur de charité. »

Cependant un sien cousin, instituteur à Agen, le reçut gratuitement dans sa classe. Il y fit de si rapides progrès que le curé de la paroisse, le bon curé Miraben, qui s'intéressait à la famille, obtint son admission au séminaire. Il s'en fit chasser pour une peccadille, bien innocente, certes, mais qui ne dénotait pas une grande vocation sacerdotale. Il avait essayé de faire la cour à une servante de la maison ; et, mis pour cela au cachot dans une pièce qui servait d'office, il avait fait main basse sur les pots de confiture. Je crois même que ce fut ce dernier délit qui fut considéré comme le péché irrémissible.

Il entre alors comme apprenti chez un coiffeur. Le jour, il est tout entier aux leçons du patron. Mais la nuit, dans le grenier qui lui sert de chambre, il lit et versifie déjà. Florian fait ses délices et son Estèle le plonge dans des rêves sans fin. Pour elle et en secret il s'essaie à la poésie dans ce doux patois qu'elle parlait si bien. Il lui demande d'être son ange gardien. Sa pensée en est pleine et si elle lui fait oublier bien des misères, elle lui vaut souvent des maladresses, au grand détriment des visages pleins de mousse confiés à sa main distraite.

Deux années se passent ainsi et d'apprenti il devient maître à son tour. Les débuts furent rudes. Mais le rire revint, et avec lui les chansons, et avec les chansons les clients, attirés par son humeur joviale, par sa verve intarissable. L'amour — un amour sérieux — vint aussi. Dans le monde il a trouvé, nous dit-il, une âme qui lui plaît. Aimant, aimé, il est heureux enfin. Pas complètement encore pourtant, parce que sa jeune femme, la pratique Magnounet, trouvant qu'il y avait plus de profit à raser

qu'à rimer, lui cachait souvent le papier et l'encre. De là des scènes domestiques assez fréquentes. Elles devaient servir à quelque chose. Ce fut grâce à l'une d'elles, en effet, que Jasmin fit la connaissance de celui que l'on peut appeler son parrain en poésie, de Charles Nodier.

C'était en 1832, Nodier était venu à Agen. Un matin, en se promenant sur le Gravier, il entend une altercation fort vive qui avait lieu dans une boutique de coiffeur. Il entre. « Tu m'avais promis pourtant de n'en plus faire, disait la femme au mari. — Eh ! ma chère, certainement ; mais... — Mais votre femme a raison, Monsieur le coiffeur, dit Nodier, qui crut d'abord qu'il était question de dettes. C'est par là que la misère entre dans la famille. — Ah ! ma foi, répondit l'artisan avec conviction, si vous étiez poète, vous verriez qu'il n'est pas facile d'y renoncer. — Poète ! je le suis peut-être un peu. — Vous êtes poète? Eh bien ! tant mieux; vous allez me donner raison. — Ne l'espérez pas ; j'ai compris qu'il s'agissait de dettes, et...— Ah ! bien oui, des dettes ! dit le coiffeur en éclatant de rire. Ce sont des vers, Monsieur. — Oui, interrompit la femme, des vers et de douze pieds encore, n'est-ce pas une horreur? — Montrez-les moi, demanda alors Nodier ; et Jasmin lui remit quelques stances qu'il venait de composer en français et quelques autres sans doute en patois. Nodier lit, écoute ; et, saisi d'admiration, il se tourne vers la femme courroucée et lui dit : « Madame, la poésie frappe à votre porte, ouvrez. Laissez votre mari faire des vers. Cela vous portera bonheur... Puis, après s'être enquis du nom de l'auteur et l'avoir chaudement félicité et plus chaudement encore encouragé à continuer, il se sépare de lui comme d'un ami. Bientôt après, le premier volume des *Papillotes* parut et « Charles Nodier annonçait à la France, qui ne s'en doutait guère, qu'un poète venait de lui surgir, un grand poète qui n'avait de commun avec Bellaudière, Goudouli, Dastros et tous ses prédécesseurs, que le charme piquant d'un idiome plein de nombre et d'harmonie, mais qui les surpassait de toute la portée d'un talent inspiré ».

Après cette visite et aussi quand elle vit que ses vers lui valaient de hautes relations en ville et au dehors et que surtout ils faisaient affluer de l'argent à la maison, vous pensez bien que Magnounet changea de ton. C'était elle maintenant, nous dit Jasmin, qui lui offrait d'un air gracieux la plume la plus fine et le papier le plus doux. Et malheur à lui quand les muses l'oubliaient. Fais des vers ! fais des vers ! lui criait Magnounet.

II

Et il en faisait d'admirables. Rêvait-il déjà de percer dans le monde? Je ne saurais le dire. Il voulait tout d'abord et tout au moins percer dans sa ville natale. Ce n'était pas facile. La plus sérieuse difficulté venait de ce que le patois était, alors plus encore qu'aujourd'hui, une langue qui ne s'écrivait pas, sans grammaire, sans lexique et parlée par des gens dont la plupart ne savaient pas lire. Un jour il avait récité dans une réunion un morceau que le journal d'Agen inséra. Que fait alors le poète? Le soir, il va rôder autour d'une maison voisine où il savait qu'on recevait le journal et il s'arrête sur le seuil, haletant, prêt à jouir de son triomphe. Mais, ô déception, dès qu'on arrive à la poésie en question, l'un déclare que c'est du latin, un autre quelque chose d'incompréhensible et d'illisible. Jasmin n'y tient plus ; il entre, prend le journal, lit sa poésie et la fait applaudir à outrance. Ce même soir il en fit autant dans une dizaine d'endroits différents. « J'avais, nous dit-il, saisi le défaut de la cuirasse, la difficulté de la lecture. Il fallait apprendre au public à lire le patois et commencer par le lui lire moi-même. » Il le fit pendant cinq années. C'est par le même procédé, en devenant lui-même l'acteur de ses propres œuvres, qu'il devait s'imposer plus tard à des auditoires entiers ne comprenant pas un traître mot de sa langue et pour lesquels il était obligé de se traduire. En attendant, il conquit à jamais ses compatriotes. Quelques-unes de ses plus belles poésies étaient déjà composées : *le Charivari, la Mort du général Foy*, *le Trois-Mai*, *les Souvenirs* et un grand nombre d'autres morceaux, chansons, romances, épîtres, dont deux ou trois en français, notamment une lettre à Béranger. On se le disputait dans Agen.

Il lui fallut bientôt en sortir. A mesure que sa renommée grandissait, on l'appelait de tous côtés. Organisait-on quelque part une fête, il fallait qu'il y fût. Et il y allait et il y soulevait l'enthousiasme. A cinquante, à cent lieues à la ronde, dans tous les pays qui s'étendent de Bordeaux à Toulouse, on ne parlait que de Jasmin ; ses vers étaient sur toutes les lèvres. J'entends encore ma vieille grand'mère — une illettrée cependant — m'en réciter des pages entières. Les ovations faites à quelques-uns de nos hommes politiques ou de nos poètes con-

temporains ne sont rien à côté de celles dont il était l'objet partout. Les journaux du temps en sont pleins. A Bergerac, toute la contrée se soulève. On ne trouve point de salle assez vaste pour contenir la foule. Le poète ne peut qu'à grand'peine parvenir à l'estrade qui lui est réservée; cette estrade même est envahie; bientôt on dresse des échelles contre les murs de la maison, les fenêtres sont escaladées, des grappes d'auditeurs se suspendent à tout ce qui peut offrir un point d'appui. A Gontaud, où l'avait appelé une séance au profit des pauvres, une calèche attelée de quatre chevaux et ornée de guirlandes va le recevoir aux portes de la ville, escortée par le conseil municipal; douze jeunes filles, vêtues de blanc, lui offrent des fleurs et le haranguent. A Damazan des jeunes filles jettent des fleurs sur son passage en chantant ce refrain de son *Aveugle* adapté à la circonstance :

Las carréros diouyon flouri,	Les chemins devraient fleurir,
Tan grand poèto bay sourti;	Si grand poète va sortir;
Diouyon flouri, diouyon grana,	Devraient fleurir, devraient grainer,
Tan gran poèto bay passa!	Si grand poète va passer!

A Dax, au milieu d'une réunion des plus brillantes, les dames, à défaut d'autres couronnes, arrachent les fleurs et les plumes de leurs chapeaux et les jettent au poète qui venait de les électriser.

Vox populi vox Dei. C'est bien le cas de le dire. Mais cette consécration ne saurait lui suffire et nous allons le voir en désirer et poursuivre une autre. Son rêve c'est d'ajouter aux suffrages, déjà assurés des campagnes et des petites villes, les suffrages des grandes villes et des académies, aux suffrages du midi les suffrages de la France entière. Son rêve c'est la restauration et la reconnaissance de la langue romane. Son rêve, c'est cette magnifique apostrophe dans la dédicace d'un de ses volumes à M. Ch. Nodier :

O ma lengo, tout me zou dit!	O ma langue, tout me le dit
Lançarèy une estèlo à toun frount encrumit!	Je lancerai une étoile à ton front obscurci!

Il lui en a lancé des centaines; il l'en a comme entouré; il lui en a fait une auréole. J'ai déjà eu l'occasion de mentionner *le Charivari, le Trois-Mai*, *les Souvenirs;* il faut y ajouter la lettre à M. Dumon, où il défend précisément sa chère langue attaquée, *l'Aveugle, Françounette, Marthe la Folle, les Oiseaux voyageurs, les deux Jumeaux, la Semaine d'un fils, ma Vigne, la Charité*, *le voyage à Marmande*, *le voyage à Paris*,

un Prêtre sans église et combien d'autres, tous des chefs-d'œuvre, de quoi immortaliser dix fois et sa langue et son nom.

Mais ce n'était pas assez, pour atteindre le but, que d'ajouter chefs-d'œuvre à chefs-d'œuvre. Il fallait les faire goûter et amener autour de son idiome un concert d'admiration unanime. Or, nous l'avons déjà dit, sa langue était une langue parlée et non écrite ; de plus elle n'était parlée que dans une partie assez restreinte de la France et seulement par les illettrés. Il n'aurait donc pas suffi qu'il publiât ses poésies ; et il dut faire en grand, dans tout le midi et ensuite dans toute la France, ce qu'il avait fait en petit dans sa ville natale et dans les environs. Il dut aller de lieu en lieu ; et c'est ce qu'il fit.

Evidemment nous ne pouvons songer à le suivre partout. Ce serait fastidieux ; et puis il nous faudrait plus de temps que nous n'en avons pour vous raconter toutes ses pérégrinations poétiques à travers presque toutes les villes du midi, de Bayonne à Marseille, de Marseille à Lyon, puis au-delà de la Loire, au-delà même de Paris. Nous ne le suivrons qu'à Toulouse et à Paris, parce que ces deux villes étant, l'une la capitale littéraire du midi et l'autre la capitale — sans épithète — de la France, Jasmin estimait, non sans raison, que la conquête de ces deux villes serait la conquête de la France entière.

III

Nous commencerons donc par Toulouse. Il redoutait quelque peu cette « ville savante » comme il l'appelle. Il attachait cependant un tel prix à son suffrage qu'il résolut de s'y rendre. Il y alla une première fois en 1836. Sa grande réputation l'y avait précédé. On s'y tenait néanmoins sur la défensive ; et, sans nier son talent, on attribuait ses succès à sa seule et habile déclamation. Il y récita, dans une première séance, son *Aveugle de Castel-Cuillé* et quelques autres morceaux. Ce fut un triomphe. Tout le monde voulut le posséder et l'entendre. Quand il partit, il dut promettre de revenir. Il y revint en 1840. Il avait composé pour la circonstance son incomparable poème « *Françounette* » qu'il dédia d'ailleurs à la ville où il se rendait. Il la récita dans la vaste salle du musée, devant un auditoire des plus nombreux et des plus distingués. L'impression fut si grande qu'on lui en demanda une nouvelle audition. L'assemblée transportée décida par acclamation qu'une

souscription serait ouverte pour offrir à Jasmin, au nom de la ville, un témoignage d'admiration et de reconnaissance, qui devait consister en une branche de laurier en or. En outre le conseil municipal lui donna le titre de « fils adoptif de la ville de Toulouse. »

La cité de Clémence Isaure était à jamais conquise. De nouveaux triomphes l'y attendaient. En 1846, il y était allé pour une œuvre de charité. Une des séances qu'il y donna eut lieu au Capitole. Le succès fut aussi grand que précédemment. A cette occasion quarante dames, appartenant à la plus haute aristocratie, organisèrent un banquet en l'honneur du poète gascon. A la fin du repas, une jeune fille plaça sur le front du poète une couronne d'immortelles et de pensées, unies par un ruban terminé en tresses d'or et sur lequel était tracée cette devise : « Vos pensées sont immortelles ». Au bruit des applaudissements que firent éclater alors toutes les dames, Jasmin, visiblement ému, improvisa séance tenante une charmante et spirituelle réponse en vers qui se terminait ainsi :

Riche et joli bouquet, que d'envieux tu vas faire!
Son parfum dans mon cœur lance des bouffées
À rendre les anges jaloux.
Aussi, genou en terre et les deux mains croisées,
J'attends, troubadour heureux :
Car je sais que les fleurs par les femmes tressées
S'accompagnent de deux baisers!

Et aussitôt le poète alla recevoir, genou en terre, le prix que sa muse réclamait et qu'on lui donna bien volontiers.

Un suprême témoignage d'admiration lui était encore réservé dans la cité toulousaine. En juillet 1853, il recevait de la vieille et célèbre Académie des Jeux Floraux le titre de « Maître ès jeux », titre qu'elle n'accordait d'une manière spontanée qu'aux écrivains ou poètes d'un talent vraiment supérieur. Dans la lettre qui le lui annonçait, il était appelé « le restaurateur de la magnifique langue des Troubadours ». Ce fut une grande et belle fête que celle de la réception. Elle eut lieu dans la vaste salle des Illustres au Capitole. L'archevêque, le préfet, le maire, l'état-major, la haute magistrature, plusieurs évêques du midi avaient sollicité la faveur d'assister à la séance. Toute la ville était sur

pied. Lorsque Jasmin sortit du Capitole, la foule qui l'attendait dans la cour, sous les péristyles, sur la place, battit des mains; toutes les têtes se découvrirent et le peuple lui fit cortège jusqu'à son logement en criant : « Vive Jasmin ! »

Cette multitude ne se faisait à ce moment que l'écho de toutes les provinces où le patois était parlé et où Jasmin avait recueilli et devait recueillir encore bien des triomphes de ce genre. La première partie de son programme était donc remplie. Tout le midi était à lui.

IV

Que dis-je? A l'époque où nous en sommes de sa vie, Paris avait déjà jeté sa couronne aux pieds de ce poète extraordinaire. Et, revenant en arrière, il nous faut vous le montrer maintenant dans la capitale.

La première fois qu'il y alla, ce fut en 1842. S'il était craintif en se rendant à Toulouse, il l'était bien plus encore en venant à Paris. Quelle mine y ferait sa muse qu'il appelait « ma paysanne » à côté de tant de grandes dames, dans de si beaux salons? Quel accueil lui réserverait-on? Il ne pouvait pourtant pas hésiter après la belle réputation que Ch. Nodier, Sainte-Beuve, Léonce Lavergne et tant d'autres lui avaient faite, dans la capitale et dans le monde entier, par la voix des plus grands journaux et des revues les plus répandues. Il brûlait d'ailleurs d'aller demander aux maîtres de la littérature française la sanction des applaudissements que le midi lui avait décernés.

Le voilà donc parti. Après une semaine passée à voir les merveilles de la grande ville, accompagné de son fils, qui ne s'accommodait pas toujours des bruyantes exclamations du coiffeur et essayait de maîtriser des élans d'expansion qui les faisaient par trop remarquer, Jasmin se souvint qu'il y était venu pour sa muse plus encore que pour lui-même; et, laissant là les boulevards et les monuments, il va de salons en salons et donne séance sur séance. Ici, je laisserai parler un journal de l'époque. L'auteur de l'article, Martial Delpit, après avoir dit dans quelles conditions difficiles Jasmin venait se faire entendre, en arrive à la plus intéressante de ces séances, celle qui eut lieu chez Augustin Thierry et il s'exprime ainsi : « De nombreux amis s'étaient rendus à son invitation avec empressement, mais non sans quelque défiance. Une lecture, la lecture d'un poème et d'un poème patois! N'y

avait-il pas là de quoi effrayer un peu des femmes élégantes, des gens du monde, des académiciens, des artistes? Jasmin était à peine arrivé depuis quelques minutes que déjà cette inquiétude avait disparu pour faire place à l'intérêt le plus vif. Obligé pour être compris de se soumettre à la plus rude épreuve, de traduire lui-même ses vers avant de les lire, Jasmin sut donner à cette traduction improvisée la vie et la valeur d'une production originale. Les expressions étaient toujours calquées sur le patois, qu'il conservait au besoin, en le faisant valoir par un commentaire piquant et spirituel; et si l'on était frappé des pensées vraiment poétiques qui abondent dans ses vers, on ne l'était pas moins des mots heureux qui lui échappaient et de l'à-propos comme de la vivacité de ses saillies méridionales. Son auditoire ainsi préparé, il lut ses vers d'une voix sonore et accentuée, qui prêtait à sa belle langue un charme tout particulier; il les lut simplement, sans prétention, mais comme il sait lire, en grand artiste. Son âme tout entière passe dans sa voix, dans son regard, dans son geste; il est impossible de rester indifférent, l'émotion est électrique et se communique à tous. Au second chant de l'*Aveugle*, lorsque le poète arriva à ces plaintes éloquentes de la jeune Marguerite abandonnée : « Jour pour les autres toujours! et pour moi, malheureuse, toujours nuit! toujours nuit! Qu'il fait noir loin de lui... » tous les regards se portèrent sur M. Thierry. Ce dernier trait : « qu'il fait noir loin de lui » produisit dans toute l'assemblée un frémissement involontaire. On savait que, dans ses moments de tristesse, l'illustre aveugle dit quelquefois : « Je vois plus noir! » Comment le poète avait-il trouvé ce mot si simple et pourtant si expressif et si amer? Le génie seul devine ainsi. Au troisième chant, un autre incident procura un nouveau triomphe au poète. Il récitait le texte; et, craignant de fatiguer l'attention, il avait passé la description d'une église. M. Thierry l'interrompit par un mouvement spontané et lui dit avec une vivacité pleine de grâce : « Pardon, Monsieur, vous passez quelque chose. » Qu'on juge de la joie du poète à ce trait d'attention et de mémoire si aimable pour lui. Il l'exprima naïvement; et jamais interruption ne fut plus flatteuse ni plus applaudie. Différentes pièces de vers succédèrent au poème de l'*Aveugle* et soutinrent l'intérêt. La plus charmante de toutes, la chanson de *Françounette*, vint à la fin. Après l'avoir récitée délicieusement, le poète, qui lui-même en a fait la musique, se mit à la chanter avec

un goût exquis. Je n'essaierai pas de décrire l'impression que fait éprouver ce divin chant d'amour : il caresse et parfume l'âme, comme si un zéphire embaumé l'effleurait. Chaque couplet a sa grâce particulière, chaque mot son accent vif et doux. Compatriote de Jasmin, j'admirais surtout l'harmonie imitative des vers, l'agréable coupure du rythme, que le poète change et varie avec une élégance à la fois juste et capricieuse et le plus incroyable talent : sur ce point Jasmin est peut-être sans rival.

« La soirée de M. Augustin Thierry, si flatteuse pour le poète d'Agen, a été comme le signal d'un empressement universel. Chacun a voulu le voir et l'entendre. Les plus grandes dames se sont disputé le plaisir de le recevoir. Les soirées ne suffisant pas, des matinées ont été données pour lui. Impossible d'énumérer tous ses succès. Bornons-nous à citer quelques noms et à dire que chez M. Ch. Nodier comme chez M. de Lamartine, chez Mme de Rémusat comme chez Mme la vicomtesse d'Haussonville, chez Mme la comtesse de Boignes comme chez Mme la duchesse de Rauzan, il a reçu des applaudissements unanimes. Chose plus difficile à croire, de graves députés, sous le feu de la discussion du budget, ont ambitionné la faveur de l'entendre et se sont montrés sensibles au charme de sa poésie. Des ministres l'ont invité à leur table, entre autres M. Villemain, si juste appréciateur du mérite littéraire en tous genres. Enfin, cet accueil déjà si brillant a été couronné pour Jasmin par une invitation royale et il a eu l'honneur d'être écouté et admiré par Leurs Majestés à Versailles. »

La séance chez le roi vaut d'être racontée. Jasmin avait déjà été présenté au duc et à la duchesse d'Orléans, lors de leur passage à Agen. Le duc d'Orléans lui avait fait remettre en son nom une bague en brillant d'un très haut prix et la duchesse une épingle en or, en forme de fleur, enrichie de perles et de diamants. Quelques jours plus tard cette même princesse avait écrit à Jasmin pour lui demander un exemplaire de ses *Papillotes*. Il devait donc trouver chez le roi des figures connues et amies. Et, de fait, le roi et la duchesse d'Orléans lui firent l'accueil le plus aimable. Ils le saluèrent en patois et lui récitèrent quelques-uns de ses vers. Sans s'inquiéter de l'étiquette, Jasmin s'assit bravement, bien qu'en présence du roi. Il récita l'*Aveugle* et *la Charité*. A peine avait-il commencé que Louis-Philippe, charmé de cet accent original, approcha son fauteuil, disant qu'il ne voulait rien perdre.

Puis, la conversation s'engagea. Jasmin, qui était fort peu homme de Cour, parla d'Henri IV et avec plus d'enthousiasme de Napoléon. Il avait un culte pour l'*ampérur*. On ne s'en fâcha pas et vraiment il n'y avait pas moyen. En visitant les Tuileries, Jasmin n'avait pas manqué de s'asseoir, sans façon aucune, sur le trône. Le roi, qui l'avait appris, lui rappela cette circonstance : « C'est vrai, Sire, je me suis assis sur le trône de France, mais pendant une minute seulement, le temps de voir voler une pauvre mouche qui bourdonnait autour de moi et à qui j'avais déjà l'envie de couper les ailes. Ce que c'est pourtant que la royauté, ajouta le satirique gascon. » Peu de temps après il recevait, comme souvenir de sa visite et comme témoignage de satisfaction du roi, une belle montre en or, ornée de diamants.

V

Jasmin pouvait quitter la capitale. Elle avait ratifié le jugement de la province. Le but était atteint et une mission plus belle encore attendait le poète, celle à laquelle j'ai déjà fait allusion et qui, je l'ai dit aussi, a valu à sa muse le beau nom de sœur de charité. Permettez-moi de vous en dire quelques mots.

Il l'avait commencée depuis longtemps et cette propagande poétique dont je viens de vous entretenir avait été le plus souvent et du même coup une propagande charitable.

C'est à Tonneins que nous le voyons débuter dans cette voie. La municipalité de cette charmante petite ville avait organisé un concert pour les pauvres, en 1837. Elle eut l'idée de demander à Jasmin le concours de son talent. Jasmin ne savait jamais dire non et il alla à Tonneins. Il composa même pour cette occasion une poésie, intitulée *la Charité*, qui devait faire les frais de bien des séances et dont on peut dire qu'elle a soulagé autant de misères que de larmes d'émotion elle a fait couler. Elle est trop belle pour que je résiste à la tentation de vous la traduire. La voici :

Parce qu'on voit sur la mer de grandes maisons voyageuses
Glisser sur l'eau tranquille ou sur le flot courroucé
Et dans un autre monde emporter l'homme audacieux ;
Parce qu'on voit des gens voyager dans les airs,
Des savants illustrer les siècles qui s'en vont,

L'homme ne cesse de crier : Mon Dieu, que l'homme est grand!
Mon Dieu, qu'il est petit au contraire! Qu'il sache
Que s'il a du génie, le génie n'est rien sans la bonté.
Sans la bonté ici-bas il n'y a pas de grandeur qui tienne!
Seul, l'homme compatissant, quand il fait la charité,
Qu'il se cache, qu'il se dérobe
Tout en ne faisant que ce qu'il doit,
Il est grand, aussi grand que le monde,
Presque grand comme le bon Dieu!

Et la grandeur de Dieu ne brille tout entière
Que lorsqu'il fait la charité, avec son petit soleil,
D'une bouffée de chaleur
De son haleine
A la terre aimée,
L'hiver quand elle a froid;
Ou d'une ondée
De sa fontaine sacrée,
L'été quand elle a soif.

Que l'homme fasse ainsi. Il y a des peines cruelles
Qui se cachent partout, entre deux murs.
Qu'il aille les chercher dans les chambres étroites;
Et au lieu de compter les astres, les étoiles,
Qu'il compte ici-bas le nombre des malheureux.

Ce n'est pas assez pour tuer la misère
Qu'en passant, d'un air appitoyé,
Il jette deux sous, dans la rue,
Au pauvre déguenillé qui meurt de faim.
Qu'il s'en aille l'hiver, quand il gèle, quand il neige,

Dans ces réduits, encombrés de famille.
Et s'il voit le manœuvre, au visage rêveur,
Dire à ses enfants dont les larmes coulent :
« Ah! pauvres petits, que le temps est dur! »
Oh! que la charité, ici, sans être aperçue,
Tombe, mais sans bruit, sans sonner,
Car il est amer de la recevoir
Autant qu'il est doux de la donner.

Vous qui la donnez, vous êtes ses apôtres maintenant.
Aussi votre concert, messieurs, n'en est que plus beau.
Et votre musique, tout à l'heure,
Va se changer dans l'air en rosée de miel.

Chaque pauvre en aura sa goutte. Plus de souffrance :
Ce que vous faites ici bientôt partout se fera.
Chantez, chantez, messieurs, on peut chanter et rire,
Quand le fruit de ce rire empêche de pleurer !

Vous devez penser si cette poésie, dont la traduction ne fait ressortir que la beauté de la pensée et nullement celle de la forme, fut goûtée des Tonneinquais. L'émotion fut grande et la recette magnifique.

Je l'ai dit, ce n'était ici que le début, que le premier pas dans une voie où il ne devait être arrêté que par la mort et où il devait remporter les plus beaux triomphes en même temps qu'y puiser, par une juste récompense, l'inspiration de ses meilleures poésies. Quand on sut avec quelle grâce, avec quel empressement il s'y prêtait, les demandes affluèrent. Voulait-on établir quelque part une salle d'asile, une crèche, une école et l'argent faisait-il défaut, on écrivait à Jasmin, Jasmin venait et la salle d'asile et la crèche et l'école sortaient de terre comme par enchantement. Il dut souvent faire des prodiges pour répondre à toutes les invitations. Ses journées étaient prises quelquefois six mois à l'avance. De Carcassonne une dame charitable lui écrit : « Parmi nos plaisirs de cet hiver se mêlait toujours le désir de secourir nos pauvres. Mais le moyen de le tenter efficacement ! Notre pensée s'est dirigée naturellement vers vous... » et Jasmin va à Carcassonne. L'établissement des orphelines de Bordeaux n'a pas de dortoir et les ressources sont épuisées. Jasmin arrive et l'on a bientôt et au-delà de quoi construire le dortoir; au fond du Périgord, un prêtre travaille depuis longtemps à la création d'une colonie agricole. L'œuvre est patronnée par tous les grands noms du pays; pourtant elle marche avec lenteur et il faut que Jasmin vienne pour la mener à bonne fin. Une autre fois, c'est l'association des gens de lettres et des arts qui, dans une lettre signée des noms les plus illustres, Ingres, Ambroise Thomas, Auber, Meyerbeer, Adolphe Adam, Jules Simon, Halévy, etc., fait appel à son dévouement, et lui demande de faire une tournée dans tout le Midi. Un jour, un brave curé de campagne lui écrit que son église ne tient plus debout, et que ses paroissiens la désertent : « Venez m'aider, lui dit-il, à trouver des souscriptions ». Jasmin ne se fit pas prier : « L'église m'attendait, dit-il, son curé m'a choisi; j'ai pris la galopée. » Et le voilà, pèlerin à côté du prêtre, courant de ville en ville et ramassant assez d'argent pour en construire une nouvelle.

C'est à cette circonstance que sont dues deux de ses plus belles poésies : l'*Eglise sans toiture* et *le Prêtre sans église.* Elles firent les frais de la tournée. Faisant allusion à son ancienne pauvreté et aux secours que sa famille et lui reçurent de la paroisse, il y disait : « J'étais nu; l'Eglise, je m'en souviens, m'a vêtu bien souvent quand j'étais petit. Homme, je la trouve nue, à mon tour je la couvre. Oh ! donnez, donnez tous ! que je goûte la douceur de faire pour elle une fois ce qu'elle a fait tant de fois pour moi. » Un autre jour, c'est une misère d'un autre genre qui le sollicite. Une famille amie, jusque-là dans l'opulence, fut tout à coup ruinée par une catastrophe imprévue et inévitable. L'unique fille des Roaldès était une artiste, une musicienne incomparable, qui souvent, aux jours prospères, avait accompagné sur sa harpe les chansons de Jasmin et y avait ajouté un charme de plus. Elle vient chez le poète et lui conte ses malheurs, espérant trouver près de lui aide et secours. Elle avait bien jugé le cœur de Jasmin. Il n'hésita pas. Ils partirent tous deux emportant, elle sa harpe et lui ses *Papillotes.* Ensemble, et après avoir débuté à Agen, ils allèrent à Montauban, à Toulouse, à Albi, à Rodez, à Montpellier, à Nîmes, à Avignon, à Marseille; et partout tant de piété filiale et tant de talent, tant de noblesse et tant de malheur firent couler des larmes et permirent à la noble et courageuse enfant d'arracher les siens à la misère et au désespoir. Dans la poésie composée pour cette tournée et s'adressant à la jeune fille, Jasmin disait :

Que vous êtes belle ainsi. On vous plaint, mademoiselle,
Mais, moi qui vois briller tant de choses en vous
Je comprends que votre belle âme
Trouve dans le malheur le bonheur le plus doux.
Au cœur d'un noble père pour qui tout devient amer
Vous voulez rendre deux gouttes du miel d'autrefois ;
Vous voulez sécher les pleurs d'une mère en larmes.
Et sous un air riant votre âme chante
Sur un chemin raboteux et couvert de ronces !
Eh bien ! il fleurit pour vous ; voyez ! mères et filles
Vous jettent des bouquets tout mouillés de pleurs.
Ces bouquets, recevez-les
Ils portent l'encens de nos cœurs.

Ainsi vous en aurez partout; chantez, vierge timide.
Je vois la double étoile au milieu de votre front.

Tombée du siège doré,
Ne vous croyez pas diminuée :
Votre grosse fortune, avant d'être engloutie,
Ne vous *grandissait* pas autant que la pauvreté!

Et toutes les misères trouvaient ainsi en lui un génie pour les chanter et un cœur plus grand encore que son génie pour les soulager. Tout le bien qu'il fit pendant près de quarante ans que durèrent ses courses charitables, quelques chiffres vous le diront. Le nombre des séances qu'il donna au profit d'œuvres de bienfaisance de toute nature dépasse le chiffre de douze mille. Quant aux sommes que cet héroïque labeur a produites, et dont Jasmin a toujours fait le complet abandon, ne retenant que ses frais de route, les documents les plus irrécusables permettent de les évaluer à 1,500,000 francs. On ne commente pas, dit un de ses biographes, de tels faits. On les enregistre et l'on admire.

VI

On fit plus. Déjà en 1843, le ministre de l'instruction publique l'inscrivait parmi les hommes de lettres dont l'Etat encourage les travaux en lui allouant une pension annuelle de 1,000 francs. Un peu plus tard, il était fait chevalier de la Légion d'honneur, en même temps que Balzac et Alfred de Musset. Enfin, en 1853, l'Académie française lui accordait un prix Monthyon de 5,000 francs. Il est certain que si les règles ne s'y étaient pas opposées, on lui aurait donné un fauteuil dans l'illustre compagnie. Elle devrait bien — soit dit en passant — reviser son règlement de manière à pouvoir, à l'avenir, ouvrir ses portes à des poètes de cette trempe. Et en disant cela, je pense à un incomparable émule de Jasmin, dont le nom est sur vos lèvres, je pense à Mistral. Parmi nos immortels, combien qui ne le valent pas! Je reviens à Jasmin.

Malgré le vieux dicton que nul n'est prophète dans son pays, sa ville natale ne resta pas en arrière. Jusque-là il n'en avait reçu que des sympathies... platoniques. Déjà il avait tout un musée d'objets précieux donnés par les villes qu'il avait visitées. Agen n'y figurait encore pour rien. Peut-être voulait-elle avoir le dernier mot. Elle l'eut et magnifique. Une splendide couronne d'or lui fut offerte par ses concitoyens, dans une séance solennelle et publique qui eut lieu le 27 no-

vembre 1856, dans une vaste salle du Grand-Séminaire, en présence d'une foule immense. Ce fut comme une sorte de couronnement du poète. Il avait reçu bien des triomphes. Mais celui-là fut le plus doux et le plus cher à son cœur. Le temps dont je dispose ne me permet pas de vous en faire la description. Mais vous devinez ce que, en terre méridionale, ce dut être!

Tant de succès ne le grisaient point. Il en était fier, heureux... mais pour sa muse, pour son cher patois plus que pour lui-même. Lui, il restait simple; il ne ferma jamais sa boutique de perruquier. On la voit encore, je la revoyais ces jours-ci avec sa même enseigne : Jasmin, coiffeur. Ses concitoyens lui ayant élevé une statue tout en face, on peut dire qu'il continue à la voir lui-même. Il y vivait modestement, partageant son temps, comme quand il était apprenti, entre le travail du peigne et le travail de la plume, dont il disait spirituellement que l'un et l'autre étaient un travail de tête. Une fois même, dans une de ses tournées, il montra qu'il n'avait pas oublié son métier. C'était à Auch. Il y avait été appelé en faveur d'un établissement de charité. Quelques instants avant l'ouverture de la séance, il se trouvait dans le salon du maire, en compagnie du préfet. Le chef de la municipalité procédait à sa toilette dans une chambre à côté. Craignant d'impatienter ses hôtes par sa lenteur, il entr'ouvrit la porte de sa chambre et, montrant un visage tout blanc de mousse : « Encore un moment, Messieurs, dit-il, je vais avoir fini. — Eh! que ne le disiez-vous plus tôt, lui cria Jasmin. » Et aussitôt il dépouille l'habit noir et en un tour de main le maire est rasé par ce même homme, dont quelques minutes plus tard la foule en délire applaudissait les créations poétiques.

Le seul luxe qu'il se permit, ce fut l'achat, sur la côte, d'une petite maison entourée d'une petite vigne. Il aimait à y aller faire le propriétaire. Il l'a chantée d'ailleurs en vers exquis, aussi exquis que les chasselas dorés ou que les pêches veloutées qu'elle lui donnait. Hélas! les maraudeurs en profitaient plus encore que lui. Mais il ne leur faisait pas la guerre. Au contraire. Il se souvenait qu'enfant, il l'avait été lui-même. « Que voulez-vous, disait-il, ce que j'ai pris, je le rends et je le rends avec profit. A ma vigne, je n'ai pas de porte. Deux ronces en barrent le seuil et lorsque, par une trouée, je vois le nez des ma-

raudeurs, au lieu de prendre un bâton, je m'en vais pour qu'ils puissent y venir :

> Lou qui, jouyne, panet, biel, sé daycho pana
> Celui qui jeune vola, vieux se laisse voler.

Il mourut le 5 octobre 1864. Un mois avant cette date il avait composé sa belle réponse au livre peu orthodoxe de Renan sur Jésus-Christ. Cette œuvre finie, il se coucha pour ne plus se relever. Je n'ai pas à toucher ici aux questions religieuses. Mais je dois à sa mémoire de bon catholique et de bon chrétien d'ajouter ce seul mot et vous me le permettrez bien : Dieu voulut que le dernier chant du poète de la charité fût un acte de foi.

VII

Vous aurez remarqué que je me suis attaché à vous faire connaître l'homme plus que le poète, sa vie plus que sa langue. Et pour être complet je devrais maintenant vous parler de cette vieille langue romane qui fut la sienne et vous faire une analyse de ses principales poésies, des plus belles tout au moins. Je n'en ai pas le temps et je dois me borner, en vous demandant encore cinq ou six minutes de votre bienveillante attention, à vous donner un aperçu rapide de son genre et de sa manière.

A quelle école appartient-il ? A aucune. Tout d'abord et dans la langue qu'il a chantée il n'a pas eu de devanciers. Sans doute et malgré sa défaite au XIII[e] ou XIV[e] siècle, la langue d'oc survécut dans l'âme du peuple et de temps à autre l'on vit une flamme poétique s'échapper encore du foyer mal éteint. Dans le Béarn, à Toulouse, dans le Rouergue et en d'autres lieux, elle eut des chanteurs nombreux et de mérite. Mais ces poètes faciles et gracieux, comme on l'a dit, ne firent aucun effort pour sortir de l'esprit du cru et pour élargir l'horizon tout local où les avait confinés le patois. Aucun d'eux n'avait non plus ce « *nescio quid* » qui remue et qui entraîne. Ils n'ont été en aucune façon les précurseurs de Jasmin. De nos jours, il est vrai, il semble que nous assistions à un vrai réveil. Nous avons toute une phalange de poètes de la vieille langue, nos aimables et charmants félibres, qui, s'ils eussent vécu quelques siècles plus tôt, l'auraient empêchée peut-

être d'être vaincue par sa rivale, la langue d'oyl. Mais Jasmin n'a pas eu à apprendre d'eux : il les a devancés et peut-être préparés. Je le répète, il n'appartient à aucune école. Il est lui, et c'est à Jasmin surtout que, comme un de ses critiques l'a fait observer, on peut appliquer ces vers que Ducis met dans la bouche de son Othello :

Mais moi, fils du désert, moi, fils de la nature
Qui dois tout à moi-même et rien à l'imposture
Je marche dans ma force et dans ma liberté !

Il ne s'est inspiré de personne. Je me trompe. Dans les commencements, quand il sentit en lui le feu sacré de la poésie, il chercha sa voie, il n'échappa même pas à l'influence de quelques lectures de jeunesse. C'est ainsi que dans « *Me cal mouri* » sa première composition, son premier jet, sa première étincelle, comme il dit, on sent qu'il a lu Florian et qu'il s'en est épris. C'est ainsi également que le « *Charivari* » rappelle le « *Lutrin* » de Boileau. Mais s'il tâtonna, ce ne fut pas longtemps et il laissa bientôt les maîtres de côté. Il ne chercha même pas à les connaître. Il donna tout simplement essor à son génie. Il était né poète et il fut poète. Il nous dit lui-même qu'il ne sait pas quand il a commencé à faire des vers. Il lui a suffi de regarder en lui et autour de lui. Il y a tout trouvé. « Je crois, écrivait-il à Léonce de Lavergne, je crois m'être affranchi plus que jamais de toute école et m'être mis dans un rapport plus direct encore avec la nature. J'ai laissé la poésie tomber de mon cœur, j'ai pris mes tableaux autour de moi, dans les conditions les plus humbles et j'ai fait pour ma langue ce qu'il m'a été possible de faire. »

Prévost-Paradol a dit ceci : « Poètes, nous le serions tous, s'il suffisait, pour mériter ce nom, d'être remué, jusqu'au fond de l'âme, par les grands ou touchants spectacles de la nature ou de la vie; oui, cette émotion profonde qui s'éveille alors en nous, qui envahit tout notre être, qui monte jusqu'à nos lèvres tremblantes et jusqu'à nos yeux humides, n'est autre chose que le flot sacré de la poésie, qui se soulève par intervalles et à divers degrés dans presque toute âme humaine. Mais tandis que nous laissons passer cette émotion divine, craignant de ne pouvoir l'exprimer que par des mots indignes d'elle, le poète, plus hardi parce qu'il sent sa force, recueille comme son bien ce souffle d'en haut, le concentre, le modère, le mesure, l'épanche enfin à son

gré en des flots d'harmonie. » Pour cela, pas n'est besoin de maître. Il ne faut qu'avoir le don. Et alors, on rend ce que l'on sent. Je comparerai volontiers le poète, le vrai, à ces harpes éoliennes qui, au moindre souffle du vent, laissent échapper les sons les plus harmonieux, gais ou tristes. Cela est vrai surtout de Jasmin. Il n'a été qu'un écho, qu'un instrument sous la main de la nature, mais un écho, mais un instrument admirable. Il a lu dans ce grand livre de Dieu, jamais fermé, jamais fini et il nous a dit ce qu'il y a lu. Il a senti en lui-même les besoins, les aspirations, les souffrances, les joies du cœur humain et il s'en est fait l'interprète. Aussi comme sa poésie est humaine et vraie ! Que nous offre ce monde ? Que trouvons-nous dans la vie ? Tour à tour des sujets de joie et des sujets de tristesse. Cette double note, vous la retrouvez toujours chez Jasmin et dans presque chacune de ses poésies, le rire à côté des larmes, le comique à côté du tragique. Il a une pièce intitulée : « *Lous brots et las flous*; *les Epines et les fleurs* » C'est toute sa muse. Mais n'est-ce pas l'existence même ? La vie est un chant, mais elle est aussi un drame. Jasmin est à la fois lyrique et dramatique. Enfin il n'y a pas que de basses passions qui font agir les hommes. Grâce au ciel, il y en a aussi de bonnes, de grandes, de saintes ; il y a la pensée de Dieu, l'amour de la patrie, de la famille ; il y a l'amour fidèle, l'amitié reconnaissante, le zèle pour les pauvres, pour les petits ; il y a le devoir, la vertu, la vérité. Jasmin a chanté tout cela.

Il en est résulté que, plus que pour tout autre, sa poésie se ressent du milieu où il a vécu, des mœurs pures et simples des paysans. Ce sont eux surtout qu'il a chantés et il serait facile, rien qu'avec ce qu'il nous en a dit, de faire une histoire de la vie des champs à son époque, de ses travaux, de ses vertus, de ses défauts aussi, de ses croyances puériles, y compris la sorcellerie, une histoire qui serait autrement vraie et autrement prise sur le vif que celle que nous trouvons dans la *Terre* de Zola.

VIII

Etre simple et vrai, ce fut son grand souci. Il en eut un autre, celui de la perfection. Pour y arriver, il ne compte pas sur sa facilité. Il s'en méfie au contraire. A le lire, on sent qu'il a le jet facile et prompt. Tant de gaieté naturelle, tant de gentillesse de pinceau, tant d'allégresse

de tour, semblerait indiquer que tout cela vient tout seul, sans recherche et sans travail. Il a ce vers charmant sur l'Adour :

> Oh ! l'Adour ! aquèl riou ta grand, ta cla, qué court !
> Oh ! l'Adour ! ce ruisseau si grand, si clair, qui court !

On dirait sa poésie à lui, qui, si elle n'est pas précisément grande et forte — le patois ne s'y prêtant pas — est du moins de la plus belle et de la plus courante limpidité. On se tromperait cependant si l'on se figurait qu'il se laissait aller à une sorte d'improvisation. Non, il étudie, il touche et retouche. Une fois que son cadre est tracé, son canevas dessiné, ses personnages mis en action, il cherche à retrouver toutes leurs pensées, toutes leurs paroles les plus simples, les plus vives, et à les revêtir du langage le plus naïf, le plus fidèle, le plus transparent, d'un langage vrai, éloquent et sobre. Puis il s'occupe de rechercher le vrai mot patois. Et comme il est heureux quand il entend et qu'il peut emprunter d'un artisan, d'un laboureur un de ces mots qui en valent dix. Redisons-le, il vise à la perfection et il y a touché. Mais de quelque talent, de quelque génie que l'on soit doué, on n'y arrive pas sans travail et sans lutte.

Une bien jolie anecdote — et je terminerai par là — va vous en dire plus long et mieux, sous ce rapport, que je ne le saurais. Au cours d'une de ses tournées tandis qu'il se trouvait à Montpellier, il reçut d'un prétendu poète de l'endroit la curieuse lettre que voici :

« Monsieur, j'ose, dans ma témérité, qui est bien près de la hardiesse, vous proposer un défi... Je me rendrai à Montpellier aux jour et heure que vous voudrez. Nous nommerons quatre personnes connues en littérature, pour nous donner trois sujets que nous devrons traiter en 24 heures. Nous serons enfermés tous les deux. Un factionnaire veillera à la porte. Les vivres seuls entreront. Enfant de l'Hérault, je tiens à l'honneur et à la gloire de mon pays ! Comme en pareille circonstance une bonne action est de rigueur, on fera imprimer et vendre les trois sujets donnés au profit de la crèche de Montpellier. Je voudrais bien entrer en lice avec vous pour la déclamation, mais un défaut de langue bien prononcé me le défend. » Il ajoutait en *post-scriptum* qu'il faisait distribuer copie de sa lettre à diverses personnes de Montpellier.

Ecoutez maintenant la réponse de Jasmin et, du même coup, la leçon qu'il y donne à d'autres encore qu'à son étrange antagoniste :

« Monsieur, je n'ai reçu qu'avant-hier, veille de mon départ, votre cartel poétique; mais je dois vous dire que, l'eussé-je reçu en temps opportun, je n'aurais pu l'accepter. Quoi ! Monsieur, vous proposez à ma muse, qui aime tant le grand air et la liberté, de s'enfermer dans une chambre, gardée par quatre sentinelles qui ne laisseraient passer que des vivres, et là, de traiter trois sujets en 24 heures ! Vous me faites frémir, Monsieur. Dans le péril où vous voulez mettre ma muse, je dois vous avouer, en toute humilité, qu'elle est assez naïve pour s'être éprise de faire antique, au point de ne pouvoir m'accorder que deux ou trois vers par jour. Mes cinq poèmes, *l'Aveugle*, *Mes Souvenirs*, *Franconnette*, *Marthe la Folle* et les *Deux Jumeaux*, m'ont coûté douze années de travail et ils ne font pourtant en tout que deux mille quatre cents vers. Les chances, vous le voyez, ne seraient pas égales; à peine nos deux muses seraient-elles prisonnières, que la vôtre pourrait bien avoir terminé sa triple besogne, avant que la mienne, pauvrette, eût trouvé sa première inspiration de commande. Je n'ose donc pas entrer en lice avec vous : le coursier qui traîne son char péniblement, mais qui arrive pourtant, ne peut lutter contre la fougueuse locomotive du chemin de fer. L'art qui produit les vers un à un ne peut entrer en concurrence avec la fabrique. Donc ma muse se déclare vaincue d'avance et je vous autorise à faire enregistrer ma déclaration. »

Cette lettre avait, elle aussi, un *post-scriptum*, et ce *post-scriptum* était le suivant : « Maintenant que vous connaissez la muse, en deux mots connaissez l'homme : j'aime la gloire, mais jamais les succès d'autrui ne sont venus troubler mon sommeil. »

Il se réjouirait donc de voir l'aimable phalange, dont j'ai parlé, continuer sa tâche; et les succès de celui qui en est le chef incontesté, de l'immortel auteur de *Mirèyo*, doivent le faire tressaillir de joie là-haut.

La séance publique annuelle s'est terminée par une lecture de M. le comte de Bricqueville sur les éléments de l'Opéra en France au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle.

BUREAU ET COMMISSIONS

Année 1895-1896

Présidents d'honneur	M.	le Préfet de Seine-et-Oise.
	M.	le Maire de Versailles.
Président	M.	Pierre de Nolhac.
Vice-Présidents	MM.	Henri Simon.
		le Pasteur Messines.
Secrétaire	M.	Rodouan.
Secrétaires-adjoints	MM.	Digard.
		Léonarden.
Trésorier	M.	Hermann.
Trésorier honoraire	M.	Catillon.
Conservateur de la Bibliothèque et des objets d'art	M.	Taphanel.
Commission réglementaire	MM.	Taphanel.
		Bart.
		Moussoir.
		Hepp.
		Pierret.
Commission des Prix de Vertu.	MM.	le Pasteur Messines.
		Paisant.
		l'Abbé Vantroys.
Commission des Mémoires	MM.	Taphanel.
		Cerf.
		G. Digard.
		Moussoir.
		Hepp.
		Henri Simon.
		Coüard.
		Léonardon.
		Monod.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 15 JUILLET 1896.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. **Gentil**, ✻, préfet de Seine-et-Oise.
M. **Edouard Lefebvre**, O ✻, maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

24 février 1864. **Rudelle**, avocat au barreau de Versailles, conseiller général de Seine-et-Oise, rue Saint-Lazare, 4, à Versailles (1861). P. (1).

3 août 1866. **Doublet**, juge au tribunal civil de Versailles, rue Neuve-Solférino, 11, à Versailles (1858). P.

13 mars 1868. **Delerot**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Versailles, rue des Réservoirs, 28, à Versailles (1855). P.

1 août 1873. **Haussmann**, conseiller général de Seine-et-Oise, avocat au barreau de Versailles, rue des Réservoirs, 17, à Versailles (1870). P.

6 mars 1874. **Marcel Rodouan**, sous-chef au service de la Bibliothèque des Collections et des Travaux historiques de la ville de Paris, rue des Réservoirs, 22, à Versailles (1872).

(1) La date qui suit le nom d'un membre indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre que son titre actuel. La lettre P indique que ce membre a été président de la Société.

6 mars 1874. **Taphanel**, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, rue Gambetta, 5, à Versailles (1872). P.

9 avril 1875. **Léopold Cerf**, ancien élève de l'École normale supérieure, imprimeur-éditeur, président du tribunal de commerce de Versailles, rue Duplessis, 59, à Versailles (1873).

24 janvier 1879. **Bart**, ✻, membre du conseil municipal de Versailles, rue Neuve, 13, à Versailles (1868).

23 janvier 1880. **Lacombe**, homme de lettres, avenue de Villeneuve-l'Etang, 42, à Versailles (1860).

16 juillet — **G. Digard**, docteur en droit, rue Maurepas, 41, à Versailles (1875).

11 février 1881. **L'abbé Gauthier**, ancien curé de Saint-Cyr-l'École, à Saint-Cyr-l'École (1873).

— — **Dutilleux**, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, avenue de Picardie, 15, à Versailles (1872).

4 novembre — **D'Aigremont**, homme de lettres, rue Mansart, 25, à Versailles (1880).

7 juillet 1882. **Moussoir**, avocat au barreau de Versailles, rue Carnot, 28, à Versailles (1873). P.

9 février 1883. **Edgar Hepp**, ✻, docteur en droit, vice-président du conseil de préfecture de Seine-et-Oise, rue des Réservoirs, 17, à Versailles (1881). P.

20 juillet — **Guénin**, sténographe-réviseur au Sénat, rue Montessuy, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) (1882).

25 janvier 1884. **Legrand**, ✻, conseiller général de Seine-et-Oise, avoué honoraire, avenue de Villeneuve-l'Etang, 24, à Versailles (1877). P.

16 janvier 1885. **Alglave**, ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, avenue de Paris, 27, à Versailles (1883).

24 avril — Le docteur **Remilly**, ✻, médecin honoraire de l'hôpital civil de Versailles, rue des Chantiers, 75, à Versailles (1884). P.

29 janvier 1886. **Simon**, docteur en droit, avocat au barreau de Versailles, membre du conseil municipal de Versailles, rue Rameau, n° 1, à Versailles (1883).

30 juillet — **Pierret**, ✻, conservateur du Musée des Antiquités égyptiennes au Louvre, professeur à l'École du Louvre, rue Royale, 4, à Versailles (1885). P.

1 juin 1888. **Ducrocq**, avoué près le tribunal de Versailles, place Hoche, 8, à Versailles (1884).

27 juillet 1888. **Albert Lefaivre**, O. ❋, ministre plénipotentiaire, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, rue Saint-Médéric, 23, à Versailles (1852).

17 octobre — **Couard**, archiviste du département de Seine-et-Oise, rue Carnot, 2 *ter*, à Versailles (1879). P.

17 octobre — **Th. Desdouits**, docteur ès lettres, agrégé et professeur honoraire de l'Université, rue du Refuge, 10, à Versailles (1885).

25 juillet 1890. **Batiffol**, docteur ès lettres, archiviste-paléographe, rue Magenta, 4, à Versailles (1886).

— — **De Nolhac**, docteur ès lettres, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, conservateur du Musée de Versailles, au Château de Versailles (1888) P.

20 mai 1892. **Léonardon**, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Versailles, boulevard de la Reine, 47, à Versailles (1886).

— — Le pasteur **Messines**, boulevard de la Reine, 24, à Versailles (1888). P.

11 novembre — **Charles Comte**, agrégé de l'Université, professeur au Collége Rollin, boulevard de la Reine, 83, à Versailles (1891).

— — **Paisant**, ❋, président du tribunal civil de Versailles, rue Neuve, 35, à Versailles (1887).

16 mars 1894. **Gabriel Monod**, ❋, maître de conférences à l'École normale supérieure, rue du Parc-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (1884).

7 avril — **Hermann**, ❋, correspondant de la Société de statistique de Grenoble, professeur à l'École du Génie, rue des Chantiers, 9, à Versailles (1889).

27 juillet — **Catillon**, ancien caissier de la Banque de France, rue Duplessis, 63, à Versailles (1872).

7 décembre — Le comte **Eugène de Bricqueville**, membre de l'Académie de Vaucluse, rue des Missionnaires, 22, à Versailles (1891).

5 avril 1895. L'abbé **Vantroys**, aumônier du Lycée Hoche, docteur en droit, boulevard de la Reine, 72, à Versailles (1886).

15 novembre — **Maurice Croiset**, ❋, professeur au Collège de France, rue Saint-Louis, 27, à Versailles (1894).

— — **Emile Renaud**, organiste de la Chapelle du Château de Versailles, avenue de Saint-Cloud, 77, à Versailles (1881).

— — **Lenoir**, ❋, adjoint au maire de Versailles, rue Duplessis, 43, à Versailles (1881).

28 février 1896. **Pératé**, ancien membre de l'Ecole de Rome, agrégé de l'Université, attaché à la Conservation du Musée de Versailles, au Château (1894).

MEMBRES ASSOCIÉS

18 juillet 1884. **Moreau**, ancien magistrat, rue Duplessis, 65 *bis*, à Versailles (1881).

17 octobre — **Hennet**, ✳, sous-chef de bureau aux archives du Ministère de la guerre, à Trappes (Seine-et-Oise) (1881).

16 janvier 1885. **Maurion de Larroche**, secrétaire général de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, avenue de Saint-Cloud, 5, à Versailles (1884).

13 février — **Legrelle**, docteur ès lettres, rue Berthier, 25, à Versailles (1855).

1 mars — **Silvestre de Sacy**, percepteur à Versailles, rue d'Angiviller, 2 *bis*, à Versailles (1885).

24 avril — **Thierry de Maugras**, attaché au cabinet du Ministre de la guerre, avenue Duquesne, 40, à Paris (1884).

13 novembre — **Paul Rousselot**, ✳, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard de la Reine, 79, à Versailles (1884).

— — **Lefebvre**, ✳, professeur à la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 242 *bis*, à Paris (1884).

30 juillet 1886. **Lorin**, avoué près le tribunal civil de Rambouillet, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, à Rambouillet (1885).

— — **Chételat**, membre titulaire de la Société des Gens de Lettres, rue Duplessis, 54, à Versailles (1886).

1 juin 1888. **Gauthier de Clagny**, député et conseiller général de Seine-et-Oise, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, docteur en droit, à Paris, rue Tronchet, 35, et à Versailles, 4, rue des Moulins (1884).

26 juillet 1889. **Emmanuel Rodocanachi**, membre de la Société des Études historiques, rue de Lisbonne, 54, à Paris (1888).

31 janvier 1890. **Auguste Jehan**, homme de lettres, rue Neuve, 51, à Versailles (1888).

20 mai 1892. **Albert Terrade**, imprimeur et homme de lettres, avenue de Sceaux, 6, à Versailles (1891).

27 janvier 1892. **Paul Favier**, architecte, rue des Réservoirs, n° 1, à Versailles (1891).

28 juillet 1893. **Sicot**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue Duplessis, 43, à Versailles (1885).

1 novembre — **Paul Verrier**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, à Paris (1892).

— — **Paul Deschamps**, compositeur de musique, 40, avenue de Saint-Cloud, à Versailles.

— — L'abbé **Rouïé**, vicaire de l'église Notre-Dame de Versailles, rue Berthier, 43, à Versailles.

26 janvier 1894. **Cossonnet**, membre du conseil municipal de Versailles, boulevard de la Reine, 18 *bis*, à Versailles (1889).

16 mars — L'abbé **Gallet**, chanoine de la cathédrale de Versailles, archiviste de l'Évêché, rue Royale, 16, à Versailles (1889).

— — **De Courcel**, O. ✻, membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, boulevard Haussmann, 178, à Paris (1891).

6 avril — **Guillaume Beer**, conseiller général de Seine-et-Oise, rue des Mathurins, 34, à Paris, et à Louveciennes (S.-et-O.).

27 avril — **Valentin de Courcel**, maire d'Athis (Seine-et-Oise), à Athis, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.

27 juillet — **Nansot**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue des Réservoirs, 19, à Versailles (1877).

— — **Alphonse Bertrand**, ✻, secrétaire-rédacteur au Sénat, adjoint au maire de Versailles, rue Saint-Louis, 7, à Versailles (1879).

— — **Angliviel de la Beaumelle**, avocat, rue Duplessis, 68 *bis*, à Versailles (1880).

— — **Guétonny**, ancien adjoint au maire de Versailles, rue Mademoiselle, 15, à Versailles (1881).

— — **Gatin**, receveur municipal de la ville de Versailles, rue Jacques Boyceau, villa Charlotte, à Versailles (1882).

— — **Deguingand**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue de l'Orangerie, 30, à Versailles (1883).

— — **Planquette**, agréé au tribunal de commerce de Versailles, boulevard de la Reine, 18 *bis*, à Versailles (1884).

— — **Seré-Depoin**, ✻, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, à Neuilly-sur-Seine (1884).

27 juillet 1894. **Gruber**, compositeur de musique, rue Durantin, 13, à Paris (1884).

— — **Jolly**, homme de lettres, rue Fontaine, 19 à Paris (1884).

— — Le vicomte **d'Amphernet**, ✳, ancien directeur des Postes de Seine-et-Oise, rue Royale, 92, à Versailles (1884).

— — **Périnard**, chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations, impasse des Chevau-Légers, 2, à Versailles (1885).

— — **Guérin**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue Satory, 27-29, à Versailles (1885).

— — **Rigollet**, membre du Conseil municipal de Versailles, avenue de Paris, 63, à Versailles (1885).

— — **Flamand**, avocat, membre du conseil général de Seine-et-Oise, rue du Parc-Clagny, 37, à Versailles (1885).

— — **Vormser**, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Versailles, rue Sainte-Victoire, 10, à Versailles (1885).

— — **Gast**, homme de lettres, boulevard de Courcelles, 50, à Paris (1885).

— — **Charpentier**, attaché au Ministère des finances, au Chesnay, près Versailles (1886).

— — **Lagrange**, directeur de l'École professionnelle et industrielle de Versailles, av. de St-Cloud, 52, à Versailles (1886).

— — **Brincard**, ✳, député et conseiller général de Seine-et-Oise, boulevard Malesherbes, 92, à Paris (1886).

— — **Jollois**, homme de lettres, rue Duplessis, 46, à Versailles (1887)

— — **Mercier**, notaire à Hermeray (Seine-et-Oise) (1887).

— — **Boulé**, ancien conseiller de préfecture, membre du Conseil municipal de Versailles, rue d'Anjou, 3, à Versailles (1887).

— — **Tissu**, avoué près le tribunal civil de Versailles, membre du conseil municipal de Versailles, place Hoche, 4, à Versailles (1888).

— — **Dépinay**, notaire, rue Satory, 17, à Versailles (1888).

— — Le rabbin **Bloch**, rue Albert-Joly, 10, à Versailles (1888).

— — **Ottenheim**, ✳, ancien président du tribunal de commerce de Versailles, rue Duplessis, 73, à Versailles (1888).

— — Le pasteur **Maulvault**, av. de Picardie, 17, à Versailles (1890).

— — **Lucien Remilly**, avocat au barreau de Versailles, place Hoche, 10, à Versailles (1890).

— — **Allaire**, agent de change, rue des Réservoirs, 16, à Versailles (1891).

27 juillet 1894. **Ploix**, ancien notaire, membre de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, avenue de Villeneuve-l'Étang, 54, à Versailles (1892).

— — Edgar **Mareuse**, secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, boulevard Haussmann, 81, à Paris (1892).

— — Henry **Lebon**, imprimeur-libraire, rue du Potager, 9, à Versailles (1892).

— — L'abbé **Aubé**, curé de Ville-d'Avray, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise) (1893).

— — **Lhomédé**, ancien avoué, rue d'Angivillers, 19, à Versailles (1893).

16 novembre — L'abbé **Groux**, curé de la cathédrale de Versailles, rue Satory, 39, à Versailles.

— — **Bosquet**, compositeur de musique, rue Neuve, 17, à Versailles.

23 novembre — **Charner**, ancien trésorier payeur général, avenue de Villeneuue-l'Etang, 7, à Versailles.

30 novembre — **Lesbazeilles**, conservateur-adjoint honoraire de la Bibliothèque de Versailles, rue de Savoie, 5, à Versailles.

— — Auguste **Rey**, ancien maire de Saint-Prix, homme de lettres, rue Sainte-Cécile, 8, à Paris.

14 décembre — **Forgeot**, archiviste aux Archives nationales, 10, rue du Pré-aux-Clercs, à Paris (1894).

14 décembre — Le baron de **Magnanville**, à Versailles, 26, rue de l'Orangerie.

21 décembre — Le vicomte de **Grouchy**, ministre plénipotentiaire, avenue Montaigne, 29, à Paris.

— — Léopold **Littmanson**, homme de lettres et artiste musicien, boulevard de Lesseps, 8 *bis*, à Versailles.

28 décembre — Georges **Legrand**, avoué près le tribunal civil de Versailles, docteur en droit, avenue de Saint-Cloud, 41, à Versailles.

11 janvier 1895. Charles **Robert**,, O ✻, ancien conseiller d'Etat, rue de Béthune, 37, à Versailles.

18 janvier — **Kœchlin**, entreposeur des tabacs, rue Duplessis, 60, à Versailles.

— — **Brasseau**, professeur à l'Ecole du génie, rue d'Anjou, 64, à Versailles.

1 mars	1895.	L'abbé **Delbos**, aumônier du Lycée Hoche, avenue de Saint-Cloud, 73, à Versailles.
—	—	**Victor Couderc**, de la Bibliothèque nationale, rue de la Paroisse, 30, à Versailles.
—	—	**Henri Le Roy**, artiste peintre, avenue de Villeneuve-l'Etang, 30, à Versailles.
29 mars	—	**Jacques Bouché**, homme de lettres, boulevard de la Reine, 82, à Versailles, et à Mareuil-sur-Ay (Marne).
31 mai	—	**Wiéner**, homme de lettres, rue Solférino, 9, à Versailles.
7 juin	—	**Heim**, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, hôtel de la Préfecture.
19 juillet	—	**Deroisin**, ☼, ancien maire de Versailles, rue des Chantiers, n° 77, à Versailles.
8 novembre	—	**De Coulomb**, rue Albert-Joly, 21, à Versailles.
—	—	**Frédéric Masson**, maire d'Asnières-sur-Oise, rue de La Boëtie, 122, à Paris.
—	—	**Troupeau**, négociant, rue de l'Orangerie, 28, à Versailles.
15 novembre	—	**Monzat**, compositeur de musique, avenue de Saint-Cloud, n° 58, à Versailles.
29 novembre	—	**Sayvé**, artiste peintre, rue de Noailles, 9, à Versailles.
—	—	**Leon Duval**, ☼, horticulteur, rue de l'Ermitage, 8, à Versailles.
13 décembre	—	**Paul Lacombe**, bibliophile, membre du Comité des Inscriptions parisiennes, rue de Moscou, 5, à Paris.
10 janvier	1896.	**Eugène Réveillaud**, avocat et publiciste, rue des Chantiers, 85, à Versailles.
17 janvier	—	**Marcel Lambert**, ☼, architecte des Palais de Versailles et Trianon, au Palais de Versailles.
—	—	Le docteur **Duhaut**, ☼, médecin-major au 27ᵉ régiment de dragons, rue Saint-Médéric, 9, à Versailles.
7 février	—	**Ernest Hamel**, ☼, sénateur de Seine-et-Oise, rue de la Néva, 1, à Paris.
14 février	—	Le baron **Alphonse de Courcel**, G. O. ☼, sénateur, ambassadeur à Londres, au château d'Athis, à Athis-Mons (Seine-et-Oise).
21 février	—	**Paul Boselli**, avenue de Villeneuve-l'Etang, à Versailles.
28 février	—	**De Laboulaye**, G. O. ☼, ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, avenue des Champs-Elysées, 129, à Paris.

28 février	1896.	**Henry Besnard**, ✱, ancien député, avenue de Villeneuve-l'Etang, 1, à Versailles.
13 mars	—	**Paul Laffitte**, publiciste, rue Jacob, 18, à Paris.
—	—	**Aymé Darblay**, propriétaire, à Saint-Germain-lez-Corbeil (Seine-et-Oise).
—	—	**Dufour**, bibliothécaire-archiviste de la ville de Corbeil, à Corbeil.
—	—	**Eugène Lefebvre**, ✱, agrégé de l'Université, professeur honoraire au lycée de Versailles, membre du conseil municipal de Versailles, 2, rue des Réservoirs, à Versailles.
—	—	**Germain Lefèvre-Pontalis**, secrétaire d'ambassade, boulevard de la Madeleine, 52, à Paris, et à Boissy, par Taverny (Seine-et-Oise).
—	—	**Gavin**, inspecteur principal, en retraite, du service des Eaux de Versailles, rue des Tournelles, 6, à Versailles.
20 mars	—	**Paul Decauville**, O. ✱, sénateur de Seine-et-Oise, place d'Iéna, 8, à Paris, et à Petit-Bourg (Seine-et-Oise).
27 mars	—	**Leriche**, agrégé de l'Université, boulevard de la République, 4, à Versailles.
—	—	**Dhombres**, ✱, proviseur du Lycée Hoche, au Lycée, avenue de Saint-Cloud, 73, à Versailles.
—	—	**Mayrargues**, agrégé de l'Université, boulevard Malesherbes, n° 103, à Paris, et aux Vallières, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).
24 avril	—	**Rameau**, O. ✱, député de Seine-et-Oise, rue de Noailles, 8, à Versailles.
8 mai	—	Le baron **Frédy de Coubertin**, homme de lettres rue Berthier, 19, à Versailles, et au château de Coubertin, par Saint-Rémy-lez-Chevreuse.
19 juin	—	**Morise**, docteur en droit, juge suppléant au tribunal de première instance de Versailles, rue du Parc-Clagny, n° 35 *bis*, à Versailles.
—	—	Le comte **Fleury**, rue Berthier, 5, Versailles.
8 juillet	—	**Maillard**, publiciste, avenue de Paris, 30, à Versailles.
10 juillet	—	**Juglar**, ✱, membre de l'Institut, rue de l'Orangerie, 28, à Versailles.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1 octobre 1838. **Vacherot**, ✻, membre de l'Institut, ancien titulaire, fondateur de la Société, boulevard de Port-Royal, 47, à Paris (1834).

21 juillet 1857. **Morize**, à Luynes (Indre-et-Loire).

23 juillet 1858. **Gréard**, G. O. ✻, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne.

22 juillet 1859. **Menault**, O. ✻, inspecteur général de l'agriculture, à Angerville (Seine-et-Oise).

15 juillet 1861. **Chatel**, ancien archiviste du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

15 décembre — **Ch. Révillout**, ✻, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier, ancien titulaire, 1862.

1 janvier 1865. **Sayous**, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, ancien titulaire (1863).

18 février 1870. **Dramard**, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

1 mars 1872. **Fontaine**, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

1 janvier 1873. **Levacher d'Urclé**, receveur particulier des finances, à Soissons, ancien titulaire, P. (1861).

20 décembre — **Varagnac**, ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien titulaire, rue de l'Université, 35, à Paris (1872).

30 juin 1876. **Desjardins**, ✻, chef du bureau des archives au Ministère de l'Instruction publique, ancien titulaire, rue de Fleurus, 26, à Paris (1872).

20 novembre — **Antoine**, ancien inspecteur d'Académie, ancien titulaire, à Montrésor (Indre-et-Loire) (1873).

9 août 1878. **A. Mallet**, percepteur, à Brou (Eure-et-Loir).

1 janvier 1879. **Stopler**, ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, ancien associé (1874).

17 décembre — **Maurice Bourguin**, professeur à la Faculté de droit de Lille, ancien associé (1880).

7 janvier 1881. **Chardon**, ✻, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Rouen, ancien titulaire (1861). P.

21 juillet 1882. **Thibierge**, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien titulaire, rue Fontaine-Saint-Georges, 35, à Paris (1867).

5 janvier 1883. **Durand de Laur**, agrégé de l'Université, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles, ancien titulaire, rue du Val-de-Grâce 1, à Paris (1891). P.

20 juillet — Le docteur **Jules Guégan**, médecin-major de 2e classe, au 4e régiment de spahis, à Sfax.

16 janvier 1885. **Ploix**, O. ✵, colonel du 25e régiment d'artillerie, à Chalons.

— — **Grandmougin**, homme de lettres, à Paris.

8 janvier 1886. **Aublé**, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université, professeur de rhétorique au Lycée Janson de-Sailly, ancien titulaire, avenue Malakoff, 91, à Paris (1861). P.

5 mars — **Bourgault-Ducoudray**, ✵, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de musique et de déclamation, villa Molitor, 16, à Paris.

4 juin — **Guilmant**, organiste de l'église de la Trinité, à Paris, chemin de la Station, 10, à Meudon.

— — **Collin**, homme de lettres, place de la Madeleine, 7, à Paris (1885).

26 novembre — **Voisard**, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur au Collège Rollin, ancien associé, 30, rue Fontaine, à Paris (1885).

29 juillet 1887. Le comte **de Dion**, président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

4 juin 1888. L'abbé **Batiffol**, docteur ès lettres, aumônier du Collège Sainte-Barbe, place du Panthéon, à Paris.

19 octobre — **Lanier**, ✵, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Janson-de-Sailly, ancien titulaire, rue Boissière, 59, à Paris (1879).

— — **Paul Marrot**, homme de lettres, ancien associé, rue Menessier, 6, à Paris (1886).

25 janvier 1889. **Georges Bertin**, directeur de la *Revue rétrospective*, rue Ballu, 11, à Paris.

26 juillet — **Frédéric Passy**, O. ✵, membre de l'Institut, conseiller général de Seine-et-Oise, rue La Bordère, 8, à Neuilly-sur-Seine.

29 juillet 1892. L'abbé **Lanusse**, O. ✵, aumônier de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, à Saint-Cyr-l'Ecole.

25 septembre — **Bondois**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Buffon, ancien titulaire, rue du Ranelagh, 51, à Paris (1885). P.

26 janvier 1894.		**Aristide Marre**, chargé de cours à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, avenue du Château, à Vaucresson (Seine-et-Oise).
—	—	**Enjalbert**, O. ✻, contrôleur général de l'armée, ancien membre associé, 4, rue Bara, à Paris.
25 septembre 1895.		Le docteur **Meynier**, O. ✻, ancien membre titulaire, à Besançon.
8 novembre	—	**Boris-Minzès**, de Kiew, professeur à l'Université de Sofia.
22 novembre	—	Le comte de **Marsy**, directeur de la Société française d'archéologie, rue Pigalle, à Paris.
10 janvier 1896.		**Philippe Gille**, publiciste, rue Jouffroy, 62, à Paris.

Versailles. — Imp. Aubert, 6, avenue de Sceaux.

LES PORTRAITS DE LOUIS XIV

AU MUSÉE DE VERSAILLES

Les pages qui suivent sont un sommaire descriptif et critique plutôt qu'une étude complète, qu'il serait malaisé de faire définitive. Elles négligent ces innombrables figures de Louis XIV, dont plusieurs fort intéressantes, qui occupent le premier rang dans les vastes compositions exécutées par Le Brun et ses élèves, aussi bien que dans les tableaux de Martin et d'Allegrain représentant les bosquets de Versailles. Elles ne s'attachent qu'aux effigies isolées, sculptées ou peintes, et, réduit même à ces simples termes, on reconnaîtra que le champ d'études est vaste. Presque toutes ces images sont connues, et leurs attributions n'ont plus à être discutées. Toutefois il est possible de préciser quelques dates, de formuler quelques hypothèses, de reconstruire entièrement l'état civil de certaines œuvres importantes, à l'aide des matériaux inappréciables réunis par M. Guiffrey pour le plus grand avantage des futurs historiens de Versailles. Ce sont les *Comptes des Bâtiments du Roi*, de 1664 à 1715, dont les trois premiers volumes, publiés à l'Imprimerie Nationale, nous mènent jusqu'en 1695, et dont les deux derniers sont actuellement sous presse (1). Avec ces Comptes, et en recourant aux précieuses Notices sur la vie et les ouvrages des Membres de l'Académie Royale de peinture et de sculpture (2), aux anciens Inventaires imprimés et manuscrits des tableaux du Roi, aux Mémoires et Journaux du temps, enfin aux premières Descriptions de Versailles, on peut composer dans ses grandes lignes, et à peu de

(1) Grâce à une obligeante communication du Ministère de l'Instruction publique, j'ai pu consulter également les bonnes feuilles de ces deux volumes.

(2) *Mémoires inédits*, etc., publiés d'après les manuscrits conservés à l'Ecole des Beaux-Arts. 2 vol., Paris, Dumoulin, 1854.

chose près selon la chronologie, ce notable chapitre de l'iconographie du grand siècle.

Un tableau récemment cédé par le Louvre (salle des Nouvelles Acquisitions) nous montre le Roi, poupon de quelques jours, emmailloté, le cordon du Saint-Esprit au cou, et tenu par sa nourrice, la dame Amelin, coiffée en cheveux, vêtue d'une robe jaune paille relevée de dentelle, qui lui présente le sein. Œuvre curieuse, de petite valeur d'art, mais que l'on pourrait indirectement rattacher à la série des portraits du Roi tout enfant qu'exécutèrent les Beaubrun, ces peintres infatigables des personnages royaux (1).

Agé de trois ans, il est assis avec son frère puîné sous l'œil vigilant de Mme de Lansac (3370, salle 155 de l'attique du Nord) (2). Agé de cinq ans peut-être, c'est un enfant joufflu et naïf aux cheveux bouclés, vêtu à l'antique, d'une petite cuirasse, dans un charmant buste de marbre anonyme posé sur la cheminée de la Salle des gardes de la Reine (3). Agé de dix ans (en 1648, la grande année de la paix de Munster), Henri Testelin le peint deux fois : debout, le manteau bleu fleurdelisé aux épaules, et appuyant à sa hanche le sceptre garni de velours (3475, salle 156 de l'attique du Nord); puis assis sur le

(1) « En 1638, l'ambassadeur d'Angleterre les employa avec une riche récompense accompagnée d'un superbe festin pour faire le portrait de la sérénissime reine Anne d'Autriche, qui alors étoit enceinte de l'auguste Dauphin qui est aujourd'hui notre monarque. L'ambassadeur affecta qu'ils représentassent la reine avec les apparences de sa grossesse, ayant résolu d'en envoyer le portrait en cet état à Sa Majesté Britannique. Cependant la reine voulut bien en ce temps-là les honorer d'une visite, ce qui leur attira celles des principales personnes de la cour; et cette grande princesse étant ensuite heureusement accouchée, le roi voulut qu'ils fissent le portrait du jeune prince à l'âge de huit jours. » (Mémoire historique de GUILLET DE SAINT-GEORGES, dans *Mémoires inédits*, t. I, p. 141).

(2) Cette toile, de grandes dimensions et de facture austère, pourrait être attribuée aux Beaubrun. Elle ne figure point cependant parmi les nombreux portraits de dames de la Cour, exécutés par ces artistes, que mentionne l'*Inventaire général des Meubles de la couronne sous le règne de Louis XIV* (publié par M. GUIFFREY, Paris, librairie de l'Art, 1886. V. tome II, p. 5 et suiv.) SOULIÉ en a donné une description minutieuse (*Notice du Musée National de Versailles*, 3e partie, p. 126).

(3) On aimerait mettre au bas de ce buste le nom du premier sculpteur de l'époque, Jacques Sarrazin, alors pensionné du roi et logé aux galeries du Louvre. « En 1639, » raconte GUILLET DE SAINT-GEORGES, « la reine voulant s'acquitter d'un vœu qu'elle avoit fait à Notre-Dame de Lorette, en 1638, pour l'heureuse naissance de notre incomparable monarque, fit faire à M. Sarrazin un Ange fondu d'argent de trois pieds et demi de hauteur et un enfant fondu d'or qui représentoit cet auguste Dauphin, ce qui se voit aujourd'hui à Lorette. Il travailla par l'ordre de la reine à un buste fondu de bronze, qui représente le roi dans les premières années de son règne, et qu'elle fit depuis poser dans un des appartements du Palais-Royal, où elle logeoit. » (*Mémoires inédits*, t. I, p. 119).

trône, inclinant de la main droite le sceptre d'or, présentant de la gauche une couronne de lauriers, avec, à ses pieds, les attributs de la peinture et de la sculpture (102, salle 8 du rez-de-chaussée Nord) (1).

C'est à la même époque qu'il faut rapporter un autre portrait assez gracieux, dans la manière allégorique de Simon Vouet, qui orne le dessus d'une cheminée de l'appartement du Roi (2051, salon de Mars). Le jeune Roi, de mine fière et candide, en cuirasse et en casque, monté sur un cheval blanc, s'avance dans un riche décor qui a pour fond la Seine, le Pont-Neuf et les bâtiments de la Cité. La Gloire, agenouillée sur les nues, tend au-dessus de sa tête une couronne de lauriers, et un Amour ailé, soulevant une draperie rouge, lui présente un rameau d'olivier.

Six ans plus tard, Gilles Guérin, dans un marbre spirituel et charmant, placé à Chantilly, et dont Versailles conserve l'unique moulage (sous les arcades qui font communiquer la cour des Princes avec la terrasse du Midi), représentait le Roi vainqueur de la Fronde, le sceptre en main, un pied posé sur un soldat gisant qui symbolise la Discorde (2).

L'époque triomphale commence, et c'est Bernin, appelé de Rome pour terminer le Louvre, qui a l'honneur, en 1665, de sculpter le premier grand buste officiel du Roi (2040). Ressemblant, non pas, mais d'un faste, d'un orgueil merveilleux, dans les plis de sa draperie tourbillonnante. Ce buste fut célèbre dès l'origine (3), et aujourd'hui encore

(1) Ce second tableau, signé : H. TESTELIN FE 1648, avait été ordonné par l'Académie à Testelin pour son ouvrage de réception. Il est mentionné dans le Discours de GUILLET DE SAINT-GEORGES « sur le Portrait du roi que l'Académie royale de peinture et de sculpture a fait mettre dans la grande salle où elle s'assemble », discours où Guillet décrit minutieusement un portrait ordonné par l'Académie à Testelin en 1667 (*Mémoires inédits*, t. I, p. 229 et suiv.).

(2) L'histoire de ce marbre, dressé d'abord dans la cour de l'Hôtel-de-Ville de Paris, où il fut remplacé, en 1689, par une statue de bronze de Coyzevox, est racontée tout au long dans le Mémoire de GUILLET DE SAINT-GEORGES (*Mémoires inédits*, t. I, p. 264).

(3) Voici, dans les *Comptes des Bâtiments du Roi* (t. I), l'indication des dépenses exigées, en 1665, par la fourniture du marbre, puis, les années suivantes, par les moulages de ce buste :

(c. 98) 1er septembre (1665) : à PHILIPPES BUISTER, pour un blot de marbre blanc qu'il a fourny pour faire le buste du Roy. . . . . 784 l.

à GILLES GUÉRIN, sculpteur, pour un bloc de marbre qu'il a fourny pour faire le buste du Roy. . . . . 819 l.

26 décembre (1665) : à luy, pour un bloc de marbre blanc de 19 pieds livré pour faire le buste du Roy. 482 l. 10 s.

(Cf., sur la recherche des marbres, le *Journal du voyage du cavalier Bernin en France, par M. de Chantelou*, publié par L. LALANNE en 1885, p. 36 et p. 40-41 : « Le dernier juin, l'on lui a apporté dans la salle du Conseil du Louvre, qui lui a été donnée pour travailler à son buste, deux pièces de marbre, l'une de Bistel, l'autre de Guérin, qui se trouvent assez belles. »)

(c. 150) 15 juillet (1666) : à GUILLAUME

il fait en quelque sorte partie intégrante et nécessaire du décor du Château. Dans le salon de Diane, en face des fenêtres, il se dresse sur un piédouche de marbre qu'encadrent des trophées de bronze. Au dessus, deux amours de bronze se détachent du mur, et soutiennent une couronne. C'est une apothéose (1).

Un autre buste, attribué également à Bernin (1889, extrémité sud de la Grande Galerie), semble d'époque postérieure (2), et rappelle par sa facture lâche et boursouflée la statue équestre, le Marcus Curtius dont il sera question plus loin.

CASSEGRAIN, sculpteur, pour avoir fait le moule du buste du Roy fait par le sr Cavalier BERNIN. . . . . 120 l.

(c. 209) (28 octobre 1667) : à POISSANT, sculpteur, pour avoir monté (*sic*, au lieu de : moulé) le buste du Roy fait en marbre. . . . . 267 l. 10 s.

(c. 277) 13 septembre (1668) : à THIBAUT POISSNAT, pour quatre bustes du Roy qu'il a moulez sur celuy du Cavalier BERNIN . . . . 200 l.

(c. 359) (12 avril 1669) : au sr PHILIPPES BUISTER, pour trois bustes du Roy qu'il a moulez après celuy du Cavalier BERNIN. . . . . 175 l.

(c. 553) (10 décembre 1671) : à FRANÇOIS LANGLOIS, pour le moulle de plastre du Roy du Cavallier BERNIN. . . 215 l.

(c. 735) (21 septembre 1673) : à POISSANT, pour six bustes du Roy qu'il a livrez. . . . . 270 l.

GUILLET DE SAINT-GEORGES raconte comme un de ces moulages fut envoyé à l'Académie : « L'Académie, qui est très féconde en habiles sculpteurs, a une fois accepté avec autant de joie que de respect le modèle d'un buste du roi fait par une main étrangère, elle qui en cette occasion est assez riche de son propre bien, et qui se peut contenter de son propre fonds. Mais le présent étoit d'un grand prix, puisqu'il lui fut envoyé de la part du roi. C'étoit le modèle en plâtre d'un buste de Sa Majesté que le cavalier Bernin avoit fait en marbre. Ainsi le présent reçu avec respect fut posé dans la petite salle de l'Académie. » (*Mémoires inédits*, t. I, p. 236).

L'histoire du buste est narrée tout au long dans le *Journal du voyage du cavalier Bernin*. Cf. *Mémoires de* PERRAULT, éd. Jouaust, 1878, p. 51.

(1) Le buste de Bernin, d'abord exposé au Louvre, fut installé, en 1685, au salon de Diane, dans le décor qui s'est conservé intact jusqu'aujourd'hui; et nous connaissons, par les *Comptes des Bâtiments* (t. II et III), tout le détail de ce décor. Ce sont les sculpteurs Pierre Mazelines et Noël Jouvenet qui ont dessiné et modelé, les Keller qui ont fondu en bronze, Devaux « sculpteur, mouleur et doreur en bronze, » (II, c. 1175) qui a doré les trophées, les amours et la couronne :

(II, c. 627) 19 aoust (1685) : à PIERRE MAZELINES et JOUVENET, à compte des ouvrages de marbre et modèles de figures et ornemens qu'ils font autour du buste du Roy, fait par le cavalier BERNIN. 600 l.

(II, c. 621) 10 septembre (1685) : à DEVAUX, parfait payement des enfans et ornemens de bronze qu'il a entrepris de dorer pour mettre autour du buste du cavalier BERNIN. . . . . 2.000 l.

(II, c. 994) 18 aoust (1686) : à PIERRE MAZELINES et JOUVENET, parfait payement de 1,451 l. pour les ouvrages de sculpture et d'architecture de marbre par eux faits autour du buste de Sa Majesté dans la salle du billard à Versailles. . . . . 851 l.

(III, c. 103) 11 avril (1688) : à KELLER, pour deux enfants, deux consolles, deux bas-reliefs de trophées et une couronne, qu'il a jetté en bronze pour estre dorés et appliqués autour du buste du Roy fait par le cavalier BERNIN, et treize pièces de canon de fonte, de quatre et six livres de balles, qu'il a fondues et réparées pour le vaisseau du Canal de Versailles. . . . . 6.850 l.

L'idée de Bernin était de poser son buste, en guise de piédestal, sur le globe du monde, un globe de cuivre doré, émaillé de bleu (*Journal du voyage du cavalier Bernin*, p. 150).

(2) On peut douter que ce buste soit de Bernin. Il n'y a nulle part de mention d'un second buste du Roi par Bernin, ni dans les *Comptes des Bâtiments*, ni dans le *Journal de voyage du cavalier Bernin* (o

Warin voulut surpasser Bernin. Il élargit sa manière flamande, minutieuse et sèche, tout en lui conservant ses qualités de patiente observation, et créa un buste extraordinaire, qui ne le cède qu'à l'œuvre analogue de Coyzevox, puissant, paisible dans la cuirasse précieusement ciselée où rayonne le soleil emblématique (224, rez-de-chaussée Nord) (1). Il fut moins heureux, et froidement théâtral dans la statue solennelle, costumée à la romaine, debout dans une niche lambrissée et peinte au milieu de ce salon de Vénus qui précède le salon de Diane, et où s'ouvre encore une porte de l'ancien escalier des Ambassadeurs (2667), travail trop ingénieux d'un grand sculpteur où domine l'art du médailleur émérite (2).

En 1672, Jean Garnier exécute pour sa réception à l'Académie un portrait du Roi (2184, antichambre des Chiens). C'est une œuvre sin-

ce buste a été gravé, par erreur, à la place de l'autre), ni dans la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments*, publiée par M. DE MONTAIGLON.

(1) Une anecdote de la *Gazette de France* (année 1666, p. 948), communiquée à M. Courajod par M. de Boislisle, nous apprend à quel moment fut terminé le buste de Warin : « De Paris, le 11 septembre 1666. Le 2 du courant, le Roy fut à Colombes visiter la Reyne d'Angleterre et vint pareillement ici voir ses bâtiments et un buste de marbre que le s[r] Varin a fait de Sa Majesté, laquelle loüa fort ce bel ouvrage, ainsi que tous les seigneurs qui l'accompagnoyent, jugeans par là que la France possede, dans les beaux-arts, d'aussi grands hommes qu'il s'en puisse trouver ailleurs. » (*Jean Warin, ses œuvres de sculpture et le buste de Louis XIII du Musée du Louvre*, par L. COURAJOD, Paris, Champion, 1881, p. 10).

Aucun paiement spécial de ce buste ne figure aux *Comptes des Bâtiments*; mais on peut supposer qu'il est compris dans le paiement suivant, en date du 13 janvier 1669 (I, c. 291) :

Au s[r] VARIN, à compte des médailles et autres ouvrages qu'il fait pour le Roy. . . . . 6.000 l.

D'autre part, et nous pouvons considérer cette nomination comme le témoignage de la satisfaction du Roi, nous savons que Warin fut appelé, en 1667, aux fonctions d' « intendant et ordonnateur des bastimens de S. M. » (I, c. 169, 171, 216). En 1668, comme intendant alternatif des Bâtiments (l'autre intendant était le conseiller du Roi Coquart de la Mothe), il touche, pour trois quartiers de ses gages, 4,565 l. (en 1670, 1671 et 1672, 4,665 l.), (I. c. 292, 461, 574, 636). Cf. BLANCHET, *Jean Warin, notes biographiques*, 1888; et *Journal du voyage du cavalier Bernin*, p. 167, 215, 229.

(2) SOULIÉ a reproduit, dans la *Notice du Musée National de Versailles* (t. II, p. 331), et d'après les *Archives de l'Art français* (t. I, p. 297), le codicille du testament de Warin, en date du 25 août 1672, par lequel il lègue cette statue à Louis XIV : « Ledit sieur testateur supplie très humblement le Roy de vouloir agréer le présent qu'il luy fait de la statue de Sa Majesté qu'il a sculptée en marbre blanc pour marque de son respect et de sa recognoissance des bontez dont il a pleu à Sa Majesté de lui donner en plusieurs occasions des témoignages fort advantageux pour lui. »

Le cadeau fut agréé — et payé aux héritiers du sculpteur; car nous voyons figurer aux *Comptes des Bâtiments*, à la Recette de l'année 1683, l'ordonnance suivante :

(II, c. 270) 11 may : de luy (GÉDÉON DU METZ, garde du Trésor royal), 7,000 l. pour délivrer aux hérittiers du feu s[r] WARIN, pour une figure de marbre blanc faite pour le Roy par led. deffunt Warin, et 58 l. 6 s. 8 d. pour les taxations. . . . . 7.058 l. 6 s. 8 d.

Et le paiement des 7,000 l. figure plus loin, aux « Fondz libellez », à la date du 7 juillet 1683 (II, c. 373).

gulière, présentée comme un tableau de nature morte, de façon peu séante à la dignité du modèle. Dans une salle obscure, appuyé sur une table où l'on voit des instruments de musique, ce portrait, encadré d'une bordure ovale, est suspendu par un ruban rouge à des cordons; à terre il y a des livres, des papiers, un compas, une équerre, un crayon, une mappemonde, un buste de Minerve et des fruits (1).

A la même époque environ appartiennent de solennelles figures équestres. Attribué à Le Brun, mais plutôt de Houasse, un Louis XIV en tenue de guerre, sans la moindre allusion mythologique : coiffé d'un chapeau à grande plume, vêtu de rouge et d'or, une canne de commandement à la main, il monte un cheval blanc qui se cabre, dans une attitude de statue (2109, antichambre de la Reine) (2). De Mignard, le Roi en armure, couronné par la Victoire, après la prise de Maëstricht. Ce tableau (2032), que l'on vit en 1682, au salon de l'Abon-

(1) « Le roi, » écrit GUILLET DE SAINT-GEORGES, « paroît entouré de fruits et de plusieurs instruments de musique, pour signifier, sous un sens allégorique, l'abondance du royaume et l'harmonie ou les parfaits accords qui se rencontrent dans le gouvernement de l'Etat. » (*Mémoires inédits*, t. I, p. 235).

(2) Cette belle peinture ne paraît point l'œuvre de Le Brun, mais bien d'un de ses meilleurs élèves. Les *Comptes des Bâtiments* mentionnent, à partir de 1669, un certain nombre de portraits équestres du Roi :

(I, c. 366) 25 octobre (1669) : à MICHEL BALIN (Ballin) et JOSEPH CUXAT (Cussat ou Cussac), peintres, pour quatre portraits du Roy à cheval qu'ils ont livrez pour le service de S. M. . . . . 1,600 l.

(I, c. 367) 12 décembre (1669) : à SIMON REGNARD DE SAINT-ANDRÉ, peintre, pour un portrait du Roy à cheval qu'il a fait et livré pour le service de S. M. 400 l.

(Ces deux paiements sont ordonnancés, le 28 mai précédent, par le garde du Trésor, I, c. 314).

(I, c. 470) 29 avril (1670) : à CUSSAR, peintre, pour avoir fait un portrait du Roy à cheval pour envoyer en Angleterre. . . . . 400 l.

(I, c. 554) 10 octobre (1671) : au sr RABON, peintre, pour un grand tableau représentant le portrait du Roy à cheval. 600 l.

(Paiement ordonnancé précédemment, I, c. 491-492).

(I, c. 803) 4 décembre (1674) : à HOUASSE, peintre, pour un portrait du Roy. 180 l.

Il ne semble pas, vu la petitesse de la somme, que ce dernier paiement soit d'un portrait équestre, mais un Inventaire des tableaux du Roi, signé Du Metz, et daté du 30 janvier 1681, à Paris (complément de la liste de 1673 publiée par M. GUIFFREY au t. II, p. 21 et 22, de l'*Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV*, Rouam, 1886) signale plusieurs exemplaires d'un portrait équestre, par HOUASSE, dont la description rappelle exactement la toile de Versailles :

430 — Un tableau fait par le sr HOUASSE, représentant le Roy à cheval en justaucorps de broderie, ayant 8 pieds de hault, sur 6 pieds 1/2 de large. (Deschargé, ayant esté donné à M. de Guilleragues s'en allant à Constantinople, le 3e juillet 1679. — D. M.).

431 — Deux portraits du Roy à cheval sur leurs chassis, de 8 pieds de hault, sur 6 pieds 1/2 de large, faits par ledit HOUASSE, dessein de M. LE BRUN. (Deschargé, attendu que l'un a esté donné à M. de Bethune, porté en Pologne et l'autre envoyé à Lille le 17e avril 1681). — D. M.)

434 — Trois grands portraits du Roy à cheval, en son habit ordinaire, faits par le sr HOUASSE, dessein de Mr LE BRUN, de 8 pieds, sur 6 pieds 1/2. (Deschargé, un qui a esté donné à M. d'Opède s'en allant en Portugal, le 28e avril 1681 ; un autre aux mandarins envoyés du Roy

dance, puis à Trianon, a remplacé, dans un splendide cadre de Vassé, une des deux peintures de Véronèse qui décoraient autrefois le salon d'Hercule (1). Au salon de l'Œil-de-Bœuf, une réplique assez différente (2156; le Roi est costumé à l'antique et a pour selle une peau de tigre) (2).

En 1678 apparaissent, dans les Comptes des Bâtiments, les premiers paiements pour des œuvres de Coyzevox (3). Parmi les bustes du Roi conservés à Versailles, un seul, un chef-d'œuvre, appartient sans conteste à Coyzevox : c'est le buste plus grand que nature (dans les

de Siam, le premier jour de febvrier 1685; un autre envoyé à Lille dès l'année 1682, pour la citadelle, partant deschargé. — D. M.)

Beaucoup plus tard, dans les *Comptes des Bâtiments*, nous retrouvons encore mention de portraits équestres par Houasse :

(III, c. 721) 16 novembre-28 décembre (1692) : au sieur HOUASSE, peintre, parfait payement de 600 l. pour la peinture d'un grand tableau du portrait du Roy à cheval, que S. M. a donné à M. le premier président de Novion. . . . 300 l.

(IV, c. 187) 17 mars-29 septembre (1697): au sieur HOUASSE, peintre, pour deux tableaux qu'il a peints de la statue équestre du Roy, pour les faire graver. 840 l.

(1) Les deux tableaux de Véronèse étaient Le Repas chez Simon (remplacé par le Passage du Rhin, de Franque) et la Rencontre d'Eliézer et de Rébecca. Ils sont maintenant au Louvre.

Voici, dans les *Comptes des Bâtiments*, le paiement du portrait équestre par Mignard :

(I, c. 805) 17 octobre (1674) : au sr MIGNARD, pour deux portraits qu'il a faits de S. M., l'un à pied et l'autre à cheval. . . . . 6,600 l.

Ces deux portraits figurent dans l'Inventaire de 1681, ainsi qu'il suit (*Inventaire général du mobilier de la Couronne*, t. II, p. 21) :

422 — Un grand tableau du Roy habillé à la Romaine, la teste de profil, ledit tableau hault de 8 pieds 2 pouces, large de 6 pieds, avec sa bordure dorée, par MIGNARD.

(Ce même portrait, qui n'existe plus à Versailles, — il a été gravé par P. Carré; v. Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat. — est décrit de façon plus précise dans l'*Inventaire des tableaux du Roi*, dressé par BAILLY en 1709 (inédit). Voici cette description (nº 8 des œuvres de Mignard) :

Un tableau représentant le portrait du Roy de profil en pied habillé à la romaine, appuyé sur sa canne, un page derrière tenant un casque proche une tente. Figures comme nature ayant de hauteur 8 pieds 3 pouces sur 6 pieds de largeur, dans sa bordure dorée).

424 — Un grand tableau du portrait du Roy à cheval, vestu à la romaine, couronné par la Renommée, dans le paisage duquel est représentée une veue de la ville de Mastrick, hault de 10 pieds 10 pouces et de 9 pieds 1 pouce de large, avec sa bordure dorée; par MIGNARD.

(Il faut noter toutefois que dans le portrait du salon d'Hercule, le Roi n'est pas vêtu à la romaine, mais seulement en armure; en sorte que cette description conviendrait mieux au nº 2156 (Œil de Bœuf), tandis que notre portrait serait celui, de dimension un peu moindre, qu'inventoriait BAILLY, en 1709, de la façon suivante (nº 7 des œuvres de Mignard) :

Un tableau représentant le Roy à cheval couronné par la Victoire, dans le lontain l'on découvre la ville de Mastrick. Figures comme nature ayant de hauteur 9 pieds 7 pouces sur 7 pieds 8 pouces de largeur, dans sa bordure dorée.

(2) Peinture d'aspect assez dur et métallique, d'un élève de Mignard. L'inventaire de 1681 mentionne les toiles suivantes (ouvrage cité, II, p. 22) :

432 — Deux portraits du Roy à cheval vestu à la romaine, faits par le sr RABON, dessein de M. MIGNARD, de 10 pieds de hault (Deschargé, ayant esté donnez, l'un à M. le comte de Tonnerre, et l'autre à M. l'evesque de Noyon. — D. M.).

433 — Un grand portrait du Roy à cheval, vestu à la romaine, fait par le sr GUARIGUE, dessein du sr MIGNART, de 10 pieds de hault (Deschargé, ayant esté donné à Monsieur le duc de Noailles, le 6 juillet 1680. — D. M.).

(3) (I, c. 1111) 1er octobre (1678) : à COISVAUX, à compte du portrait du Roy et celuy de Mgr le Dauphin. . . 1,500 l.

(I, c. 1228) 5 mars-11 juin (1679) : à

mêmes dimensions que celui de Warin), qui est exposé au rez-de-chaussée, proche de l'escalier de la Reine (789, vestibule 38). Rien de particulier dans le costume; c'est la cuirasse à l'antique, ornée d'une fleur de lis et de griffons, et à demi couverte d'un manteau; mais quelle autorité dans cette tête si noblement énergique, et comme l'on sent bien que cette expression superbe ne peut appartenir qu'au seul Coyzevox ! (1).

C'est à ce maître délicat et réfléchi entre tous que l'on aimerait attribuer aussi un charmant petit buste de marbre blanc à socle de marbre jaune, qui est posé sur une console de bois doré dans le cabinet du Roi (2195); il est traité avec la finesse et la souplesse d'un ivoire. Un autre buste anonyme (2128), et qui nous présente le Roi vers le même temps (c'est-à-dire environ l'année 1680), ressemble de très près à ce dernier, avec une exécution plus froide. Un peu postérieur, un buste de bronze, sur un socle de marbre vert et rouge (2166, chambre du Roi), qui donne une figure plus lourde, aux paupières gonflées, peut-être de Desjardins ?

On peut rapprocher du grand buste de Coyzevox, par leur date probable, deux peintures anonymes qui représentent Louis XIV à mi-corps, en cuirasse, avec une cravate de dentelle blanche et de soie rouge (3497, très bonne toile d'un élève de Le Brun), ou assis, en grand costume royal, ses gants à la main droite, et indiquant de la gauche

COISVEAU, sculpteur, à compte des bustes qu'il fait représentant le Roy et Monseigneur le Dauphin . . . . 1,000 l.

(II, c. 178) 21 aoust (1682) : à COISEVOX, sculpteur, parfait payement de 6.300 l. pour trois bustes de marbre dont deux du Roy et l'autre de Monseigneur. 3,800 l.

(II, c. 437) 23 juillet-11 octobre (1684): à COISVAUX, sculpteur, sur le même travail (la Vénus de Médicis et la Nymphe à la Coquille) et sur un grand vaze, et les bustes du Roy et de la Reyne. 2,000 l.

(II, c. 620) 4 febvrier-8 juillet (1685) : à COIZEVAUX, sculpteur, à compte des deux figures de marbre qu'il fait de la Nymphe à la Coquille et de la Vénus de Médicis, des bustes du Roy et de la Reyne, du grand vaze et de deux chapiteaux de l'antichambre du grand appartement de S. M. au chasteau de Versailles. . . . . 1,600 l.

(1) Qu'est devenu le grand buste de Coyzevox qui dominait l'Escalier des Ambassadeurs ? A en juger par la gravure de Surugue (*Cabinet du Roi*), il différait fort de celui-ci, et l'on songerait plutôt au buste 2128, exposé dans la loggia de l'escalier de la Reine, dont l'exécution toutefois n'annonce pas la main de Coyzevox. Le Journal de Lenoir, publié par M. COURAJOD (*Alexandre Lenoir, son Journal et le Musée des Monuments français*, t. I. 1888 , ne nous donne malheureusement point de renseignement utilisable sur les bustes ou statues de Louis XIV (v nos 314, 693, 803 et 934).

V. dans l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, *Archives du Musée des monuments français*, *première partie*, p. 365, une lettre écrite au ministre de l'intérieur, le 4 mai 1807, par Alexandre Lenoir, proposant d'acquérir un buste de Louis XIV, par Coyzevox, signé et daté de 1690, et provenant du château de Versailles.

un plan posé sur une table (3500) (1). Une toile de Geuslain, exposée au salon de Mercure (2066), accentue l'âge et la dureté des traits (2).

Au premier abord, on croirait reconnaître le Dauphin, plutôt que Louis XIV, au profil plus aigu, au nez plus aquilin, de narines très ouvertes, dans le délicieux petit bronze à patine noire, placé sur une table dans la chambre de Louis XV (2172). C'est un modèle de statue équestre, d'une finesse ardente et spirituelle; l'allure du cheval qui se cabre, la maigreur des jambes nerveuses, du bras tendu, qui tient le bâton de commandement (car c'est la tenue de rigueur, cuirasse et jambières à la romaine), la jeunesse de la tête sous ses longs cheveux bouclés, et la grâce même du socle aux incrustations de cuivre, avec, aux angles,

(1) Aucun des divers paiements réunis ci-dessous, et tirés des *Comptes des Bâtiments*, ne paraît s'appliquer de façon certaine aux portraits de Versailles; mais il n'est pas sans intérêt de les grouper :

(I, c. 151) (3 novembre 1666-28 janvier 1667) : au s[r] MIGNART, peintre, pour son paiement d'un portrait du Roy. . . 300 l.

(I, c. 217) 18 juin (1668) : aux s[rs] MIGNARD, BEAUBRUN, GOUGEON et DUPRÉ, pour plusieurs portraits qu'ils ont fait de Leurs Majestez et de Monseigneur le Dauphin . . . . 2,074 l. (cf., I, c. 172, à la Recette de l'année 1667 (3 may), le détail de ce paiement : 500 l. au sieur MIGNARD, et 750 l. au sieur BEAUBRUN, peintres, pour cinq portraits du Roy, de la Reyne et de Monseigneur le Dauphin, envoyez à la Reyne de Dannemark et à M. le duc de Beaufort).

(I, c. 480) 1[er] décembre (1670): à SAINT-ANDRÉ, peintre, pour un portrait qu'il a fait de S M. assis dans son trosne avec ses habits royaux. . . . . 600 l. (cf., I, c. 398, à la Recette de l'année 1670).

(I, c. 45) 26 janvier (1671) : au s[r] DE SÈVE, peintre, pour un portrait du Roy, de quatre pieds de haut sur trois de large, qu'il a fait. . . . . 150 l.

— Ici l'on peut ajouter le n° 429 de l'Inventaire de 1681 (ouvr. cité, II, p. 21): Un tableau fait par le s[r] RABON, représentant le Roy à demy corps (Deschargé, ayant esté donné à M. de Gomont s'en allant en Italie. — D. M.).

(II, c. 619) 25 febvrier (1685) : à POULLETIER, sculpteur, pour une grande bordure qu'il a fait pour un tableau du portrait de S. M. donné à M. le Procureur général. . . . . 660 l.

(II, c. 773) 6 may (1685) : au s[r] MIGNARD, peintre, pour le portrait du Roy qu'il a fait, donné par S. M. à M. le Procureur général. . . . . 1,100 l.

(III, c. 990) 5-19 décembre (1694) : à LA LANDE, sculpteur, pour une bordure qu'il a faite pour un tableau du portrait du Roy par le s[r] MIGNARD. 160 l. 16 s. 8 d.

(IV, c. 733) 13 février (1701) : au sieur POERSON, peintre, parfait payement de 600 l. pour le tableau du portrait du Roy, pour l'Académie d'architecture à Paris . . . . 300 l.

(Un portrait du Roi, par Person, a été gravé par Drevet en 1692; v. Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat.)

(2) Il y a, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, deux gravures d'après la peinture de Geuslin, l'une de Schenck, l'autre de Vermeulen (de cette dernière, en outre, une épreuve d'essai de la tête seule, très belle).

Voici, dans les *Comptes des Bâtiments*, quelques paiements faits à ce Geuslain, dont seul jusqu'ici le fils nous était connu :

(II, c. 665) 27 may (1685) : au nommé GUÉLIN, peintre, pour avoir rétabli le tableau de *Saint Michel*, de RAPHAEL. . . . . 2,200 l.

(II, c. 773) 14 octobre (1685) : à GESLIN, peintre, pour avoir racommodé les tableaux de l'ALBANE et les deux du POUSSIN venus de Rome. . . . . . . 250 l.

(II, c. 669) 16 décembre (1685) : au nommé GESLIN, peintre, pour avoir racommodé un tableau de RAPHAEL, représentant *Sainte Marguerite*. . . 1,100 l.

(III, c. 68) 9 may (1688) : à GEUSLAIN, peintre, pour avoir rétabli le tableau de la *Vénus* du TITIEN pour le service de Sa Majesté. . . . . 3,375 l.

quatre figures de faunes, tout ici paraît œuvre d'un grand sculpteur (1).

En 1680, Coyzevox travaille au décor du Salon de la Guerre; il y modèle ce stuc merveilleux de quatre mètres de haut (2090), où le Roi, jeune, radieux, vainqueur, foule aux pieds de son cheval les nations enchaînées, stuc destiné à être exécuté en marbre, sous la direction de Coyzevox (2), par ses élèves et amis les frères Coustou, les auteurs du délicieux marbre allégorique, d'une exécution si souple et si caressée, le Passage du Rhin, sculpté sous Louis XV et qui occupe, au vestibule de la Chapelle, l'emplacement premier du célèbre bas-relief de Puget, Alexandre et Diogène.

(1) Parmi les statues équestres de Louis XIV, il y en eut deux, semble-t-il, où le cheval était représenté dans le mouvement du galop: celle de Le Hongre pour la ville de Dijon, et celle de Desjardins pour Aix. Voici ce qu'on lit dans le Mémoire de Guillet de Saint-Georges sur Etienne Le Hongre :

« Monsieur le Prince, gouverneur du duché de Bourgogne, et les états de la province, le choisirent pour faire à la gloire du roi, une statue équestre, fondue de bronze, et destinée pour une des places publiques de la ville de Dijon. Le roi y est représenté avec son air héroïque dans une disposition grande, libre et naturelle. Le cheval y paroît dans un mouvement que nos plus habiles écuyers ont admiré. L'ouvrage est encore à Paris... » (*Mémoires inédits*, t. I, p. 379).

Nous savons, par Guillet, que Le Hongre avait fait une autre statue équestre : « Il fit après cela (après 1669) une figure du roi monté sur le cheval de bronze apporté de Nancy, et posé dans la cour du palais Brion. L'injure du temps a détruit la figure que son Altesse royale M. le duc d'Orléans avoit été voir avec attention, suivi d'une partie des seigneurs de la cour. » (*Mémoires inédits*, t. I, p. 371).

Est-ce à cette dernière statue que se rapporte le paiement ci-dessous, des *Comptes des Bâtiments* ?

(I, c. 735) 27 aoust (1673) : à Le Hongre, sculpteur, pour la figure équestre du Roy, de la cour de l'Académie de peinture, et autres dépenses. . . 561 l. 11 s.

La statue équestre d'Aix fut entreprise dans le même temps que celle de Dijon (celle de Rennes était ordonnée à Coyzevox en 1685) :

« La ville de Lyon et celle d'Aix en Provence firent solliciter si instamment M. Desjardins de travailler pour elles, qu'il se laissa gagner, et voulut répondre au zèle qu'elles témoignoient pour le roi. On convint que chacune auroit une figure équestre jetée en bronze. Il fit donc deux grands modèles, l'un représentant le roi monté sur un cheval qui se cabre, destiné pour la ville d'Aix, et l'autre, représentant le roi monté sur un cheval passant, destiné pour la ville de Lyon. La disposition de ces deux chevaux est si naturelle, et leur mouvement si conforme aux meilleures leçons du manège, que les plus habiles hommes en l'art de monter à cheval en demeurent étonnés. Mais sur l'un et sur l'autre l'action du roi paroît si libre, si dégagée et en même temps si majestueuse, qu'on ne la sauroit assez admirer. M. Desjardins, quelque temps avant sa mort, a jeté en bronze la statue équestre de la ville de Lyon : l'autre est sur le point d'être fondue. » (Mémoire de Guillet de Saint-Georges sur Desjardins, dans *Mémoires inédits*, t. I, p. 398-399).

(2) L'histoire de ce bas-relief est assez compliquée. Un mémoire anonyme rédigé en 1718, du vivant de Coyzevox, le décrit dans les termes suivants (*Mémoires inédits*, t. II, p. 33) : « Au bout de cette galerie (la Grande Galerie), dans le salon qui la termine et qui fait le retour du grand appartement, on voit encore de lui le roi à cheval couronné par la Renommée dans un bas-relief ovale qui fait le dessus et l'ornement de la cheminée de ce salon. Ce bas-relief, qui n'est que de stuc, étoit le modèle du même sujet qu'il alloit faire de marbre lorsque le roi est mort ».

D'autre part, les premières éditions de Piganiol n'en parlent point, et voici ce qu'on lit dans les dernières éditions (*Nouvelle Description des Châteaux et*

Il est inutile de décrire la statue en pied terminée en 1683, par Desjardins, et conservée à l'intérieur de l'Orangerie; la tête en est moderne (1). Il en va de même de la grande statue équestre du Roi, par Bernin, exécutée à Rome, et transportée à grands frais, en 1684 et 1685,

Parcs de Versailles et de Marly, par M. PIGANIOL DE LA FORCE, 9e éd., 1764, t. I, p. 172) : « Ce grand morceau de sculpture n'est encore qu'un modèle fait par *Desjardins*. Il y a long-temps qu'on travaille à l'exécuter en marbre ; et si l'on juge de l'ouvrage par l'excellence des sculpteurs qui y ont travaillé, ce sera sans doute quelque chose de parfait ; car ce sont *Antoine Coyzevox*, *Nicolas Coustou* et *Guillaume Coustou*, qui ont successivement mis la main à ce bas-relief qui n'est pas encore en place, ni même entièrement fini ».

Ici encore, c'est aux *Comptes des Bâtiments* qu'il nous faut demander une explication et des dates précises. Ils nous apprendront les noms des collaborateurs de Coyzevox, et comment son premier bas-relief, détérioré sans doute, fut remplacé en 1715 par un second exemplaire pareillement de stuc :

(I, c. 1285) 6 may (1680) : à COISEVAUX et consors, sur leurs ouvrages au sallon du bout de lad. gallerie (la Grande Galerie) . . . . 400 l.

(II, c. 14) 14 janvier 1682 : à BAPTISTE (Tuby), COISEVEAUX et PROU, sur les ouvrages de stuc au sallon du bout de la grande gallerie. . . . . 1,000 l.

(II, c. 138) 1er mars-21 juin (1682) : à TUBI, COISVEAUX et PROU, sur les ouvrages de stuc du sallon au bout de la grande gallerie. . . . . 4,000 l.

6 septembre-4 octobre (1682) : à COIZEVOX et PROU, sculpteurs, sur les neuf trophées de métail pour le sallon du bout de la Gallerie, et bas-relief de bronze pour la cheminée dud. sallon. . 1,200 l.

8 mars (1682) : à COYZEVAUX, sur la sculpture pour le sallon de la Gallerie. 600 l.

(II, c. 159) 15 febvrier (1682) : à COIZEVAUX, LE COMTE et ARCIS, sculpteurs, parfait payement de 1987 l. 10 s. pour leurs ouvrages de stuc du sallon du bout de la gallerie de Versailles, du costé de l'appartement du Roy . . . 687 l. 10 s.

(II, c. 277) 14 mars-18 juillet (1683) : à COIZEVAUX, sur le bas-relief de marbre qu'il fait pour le bas de la cheminée du salon du Roy. . . . . 3,500 l.

(II, c. 314) 3 juillet (1683) : à COIZEVOX et PROU, sculpteurs, parfait payement de 10,330 l., pour ouvrages de stuc et de métail faits pour le grand salon au bout de la grande gallerie . . . . . . 3,530 l.

(II, c. 617) 22 juillet-25 novembre (1685) : à ANTOINE COISVAUX, à compte des ouvrages de sculpture en plastre au plafond du salon, au bout de la Gallerie. 700 l.

(V, c. 873) 16 février (1716) : à ANTOINE COYZEVOX, pour le nouveau modelle d'un grand bas-relief oval, représentant le roy *Louis XIV à cheval*, qu'il a fait en plâtre pour le sallon de la Guerre du château de Versailles en 1715. . . . . . 1,350 l. (cf. *Antoine Coyzevox, sa vie, son œuvre*, par H. JOUIN, Didier, 1883, p. 191).

M. de Nolhac, au cours de ses recherches sur Versailles au temps de Louis XV, a rencontré, dans les Comptes inédits des Bâtiments, les documents suivants sur l'exécution en marbre du bas-relief de Coyzevox, qu'il veut bien me communiquer.

1726 : NICOLAS COUSTOU, 3,000 l. à compte du bas-relief qu'il fait pour le salon au bout de la Galerie.

1737 : (Guillaume) COUSTOU, 6,000 l. à compte des ouvrages au bas-relief de Louis XIV, qu'il fait en marbre pour le salon de la Guerre.

1739, 1740, mêmes mentions (Arch. Nat., O^1 2226, 2237, 2239-40).

(1) « On a posé dans l'orangerie, en attendant qu'on ait choisi un lieu plus avantageux, une figure de marbre blanc qui a dix pieds de hauteur. Elle représente le roi qui est en pied, parmi des trophées. M. Desjardins y fut employé par M. le maréchal duc de la Feuillade, qui d'abord la destinoit pour être érigée dans la place des Victoires........... Mais comme elle étoit de marbre, il résolut d'en ériger une de bronze, et voulut aussi qu'elle fît un groupe avec une figure de la Victoire. M Desjardins entreprit cet ouvrage, qui a paru avec un éclat extraordinaire. » (Mémoire historique des principaux ouvrages de M. Desjardins, par GUILLET DE SAINT-GEORGES, dans *Mémoires inédits*, t. I, p. 395-396).

Les *Comptes des Bâtiments* nous renseignent sur le transport et l'installation de cette statue à Versailles.

(II, c. 315) 22 juillet (1683) : à JOSEPH

à Versailles, où Louis XIV mécontent, et qui voulait d'abord la détruire, en fit changer la tête par Girardon. C'est le Marcus Curtius relégué à l'extrémité de la pièce d'eau des Suisses, au pied de la colline de Satory (1). Pendant que Bernin achevait cette statue malen-

VIRO et LA BASTILLE, pour avoir fait voiturer à Versailles la figure de marbre du Roy faite par le sr DESJARDINS. . . 730 l.

(II, c. 479) 9 avril (1684) : à JOSEPH VIRO, charpentier, pour transport de la figure de marbre du Roy qui estoit devant la porte de l'Orangerie. . . 211 l.

(II, c. 882) 6 octobre (1686) : à POTAGE, charpentier, pour avoir élevé par deux fois sur son pied d'estal la figure de marbre du Roy, de DESJARDINS. . . 96 l.

Nous apprenons également par une note du 4 janvier 1685 (II, c. 374, en note), que le sr FORMONT, banquier, qui fournit au Roi des colonnes et des blocs de marbre blanc et de couleur, a reçu « du sr DESJARDINS, sculpteur, le 29 juin 1679, 10,000 l., pour un blot de marbre blanc livré à M. le duc de la Feuillade, par ordre du Roy ».

La tête de la statue du Roi, brisée en 1793, fut refaite en 1816 par Jean-François Lhorta (cf. DUSSIEUX, *Le Château de Versailles*, t. II, p. 242, note 4).

(1) SOULIÉ a résumé, dans sa *Notice du Musée National de Versailles* (III, p. 496), l'histoire essentielle de ce groupe équestre, qui représentait primitivement Louis XIV gravissant la montagne de la Gloire. Grâce aux *Comptes des Bâtiments*, on peut suivre les phases de son transport et de son installation définitive.

(A la Recette de l'année 1669, en date du 28 mai (I, c. 312), figure une somme de 20,166 l. 13 s. 4 d., de Me ESTIENNE JEANNOT, sieur DE BARTILLAT, garde du trésor royal, « pour dellivrer au sieur FORMONT, banquier, pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée, tant pour le remboursement du payement du bloc de marbre qui a esté achepté pour faire la figure du Roy à Rome, que pour l'entretenement de l'Académye des peintres et sculpteurs ».)

(II, c. 561) 3 décembre (1684) : au sieur DE VAUVRÉ, intendant de la marine à Toulon, remboursement de ce qu'il a payé au sr JACOMO BROSSARDI pour le voyage qu'il fait au Havre pour conduire la statue équestre de S. M. envoyée de Rome . . . . 330 l.

(II, c. 565) 24 décembre (1684) : au sr DE BORZACHI, ingénieur romain, qui a conduit la grande statue de marbre du Roy à cheval, de Rome en France, pour sa subsistance pendant un mois qui finira le 17 du mois prochain. . . 330 l.

(II, c. 691) 8 avril (1685) : à FLEURY, cordier, pour plusieurs cordages qu'il a fourny pour lad. rivière (la rivière d'Eure) et pour les équipages servant à débarquer la figure équestre de Sa Majesté. . . . . 735 l.

(II, c. 759) 8 avril (1685) : à DEDIEU, sculpteur, pour le voyage qu'il a fait au Havre pour débarquer et conduire la statue équestre du Roy du Havre à Sève. . . . . 280 l.

(II, c. 760) 22 avril (1685) : à PIERRE DE LA PORTE, remboursement de ce qu'il a payé à plusieurs ouvriers qui ont travaillé au débarquement de la statue équestre du Roy . . . . 81 l.

(II, c. 719) 13 may (1685) : au sr CLERC, pour la dépense qu'il a faite à faire venir du Havre à Paris la statue équestre de Sa Majesté. . . . . 4,266 l. 15 s.

(II, c. 722) 28 janvier-22 juillet (1685) : au sr BORZACHI, ingénieur romain, pour six mois de ses appointements, pour avoir conduit la statue de marbre de S. M. à cheval, de Rome en France, et pour frais de débarquement de ladite statue à Gênes. . . . . 2,020 l.

(II, c. 752) 2 septembre (1685) : à NICOLAS MAIGRET, pour deux baraques qu'il a faites pour mettre la figure équestre de S. M., l'une au bout du pont Rouge, à Paris, et l'autre au bout du pont de Sève . . . . 593 l.

(II, c. 753) 6 may-2 septembre (1685) : à la femme de FRANÇOIS SIMON, charpentier, pour ouvrages de charpenterie faits tant aux deux baraques pour mettre la figure équestre de S. M., l'une au bout du pont de Sève et l'autre au pont Rouge, aux grandes escuries, aux barrières de l'hostel des Ambassadeurs, Palais-Royal et autres endroits. . . 2,080 l. 8 s. 7 d.

(II, c. 754) 2 septembre (1685) : à ETIENNE YVON, couvreur, pour ouvrages de couverture faits aux deux baraques du pont de Sève et pont Rouge, pour mettre la figure équestre de Sa Majesté. . . . . 357 l. 2 s.

(II, c. 763) (7 octobre 1685) : à GERMAIN RICHARD, facteur des nommez AUBERT, BUGNOT e autres marchands, pour 37

contreuse, Domenico Guidi sculptait aussi à Rome, sur les dessins de Le Brun, le groupe allégorique, la Renommée écrivant l'Histoire de Louis XIV, que l'on voit encore tel qu'il fut placé au pourtour du bassin de Neptune (1).

pièces 3/4 de bois réduit qu'il a fourny tant à la Monnoye des médailles que pour faire des roulleaux pour conduire la statue équestre de Sa Majesté à Versailles . . . . 138 l. 10 s. 8 d.

(II, c. 758) 12 septembre 14 octobre (1685) : au s[r] FOSSIER, pour estre employé suivant le réquisitoire du sieur DE LA CHAPELLE-BESSÉ, au paiement des ouvriers qui travaillent sous le sieur BORZACHI à conduire la statue équestre de S.M. de Sève à Versailles, depuis le 27 aoust jusqu'au 28 septembre. 1,173 l. 9 s. 6 d.

(II, c. 764) 30 décembre (1685) : au s[r] DE LA CHAMBRE, à compte de sa dépense pour la conduite de la figure équestre du Roy . . . . 800 l.

On peut intercaler ici les extraits du journal de DANGEAU qui se rapportent à cette première phase de l'histoire de la statue :

Samedi 10 (mars 1685), à Versailles. — J'appris que la statue du roi, faite à Rome par le chevalier Bernin, étoit arrivée à Paris sur un petit bâtiment hollandois que le peuple est fort soigneux d'aller voir (I, p. 134).

Mardi 9 (octobre 1685), à Fontainebleau. — Le nonce demande au roi quelque grâce pour le nommé Borgiati, qui a conduit à Versailles la statue équestre du roi, faite par le cavalier Bernin; elle est présentement placée à demeure dans l'orangerie de Versailles (I, p. 230).

Mercredi 14 (novembre 1685), à Versailles. — Le roi... se promena dans l'Orangerie, qu'il trouva d'une magnificence admirable; il vit la statue équestre du chevalier Bernin qu'on y a placée, et trouva que l'homme et le cheval étoient si mal faits qu'il résolut non seulement de l'ôter de là, mais même de la faire briser (I, p. 252).

(II, c. 894) 4 aoust-10 novembre (1686) : au nommé ARTEMAN, pour avoir fait descendre et transférer la figure équestre du chevalier BERNIN de dessus le piédestal devant l'Orangerie jusqu'au piédestal devant la pièce de Neptune, sur lequel il l'a remontée, y compris 300 l. pour avoir transféré la figure du s[r] DOMINIQUE GUIDI dedans l'Orangerie et monté sur le piédestal devant l'Orangerie. . . . . 2,100 l.

(II, c. 952) 10 mars (1686) : à COUTARD, sergent, 187 l. pour 187 journées qu'il a gardé la figure équestre du Roy depuis le 3 septembre dernier jusqu'à ce jour, et 97 l. 10 s. pour 163 journées du soldat qui est avec luy, à 12 s. par journée. . . . . 284 l. 10 s.

21 avril, 23 juin : à luy, pour ses journées et celles du soldat qui est avec luy, jusqu'au 18 juin. . . . . . . 156 l. 16 s.

(II, c. 1106) 27 avril (1687) : à FRANÇOIS POTAGE, charpentier, pour la façon de trois échafaux, l'un pour porter l'*Andromède* et les deux autres pour servir à la figure équestre et à celle du GUIDY . . . . 96 l.

(III, c. 94) 4 janvier (1688) : à FRANÇOIS GIRARDON, sculpteur, pour son remboursement des journées de sculpteurs qui ont travaillé sous luy à faire la médaille du Roy sur le groupe de marbre envoyé de Rome, de DOMINICO GUIDY, et à refaire la teste de la figure du cavalier BERNIN . . . . 1,325 l. 10 s.

(En réalité, la tête ne fut point refaite, comme on peut s'en assurer facilement, et Girardon se contenta de la coiffer d'un casque.)

(III, c. 104) 25 juillet-29 aoust (1688) : à FRANÇOIS DESCHAMPS, marbrier, à compte des pieds d'estaux qu'il fait en marbre pour la statue équestre faite par le cavalier BERNIN et pour le groupe fait par DOMINICO GUIDI . . . . 2,000 l.

(Cf., à la Recette de l'année 1692, ordonnance du 1[er] avril, III, c. 660).

V. encore, pour la statue de BERNIN et le groupe de GUIDI, la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome*, t. I, 1887 (directorats de Charles Errard, de Noël Coypel et de La Teulière).

(1) Aux *Comptes des Bâtiments*, comme on l'a vu ci-dessus, plusieurs paiements sont communs à la statue équestre de BERNIN et au groupe de GUIDI. Les *Comptes* nous apprennent la somme qui fut versée à GUIDI, les dates du transport et de l'installation de son groupe, enfin le nom du sculpteur qui, sous la surveillance de GIRARDON, y termina le médaillon du Roi :

(II, c. 953) 11 aoust-6 octobre (1686) : au s[r] FOSSIER, garde des magasins de S. M., pour son remboursement de la

Est-ce à Desjardins, est-ce à Girardon qu'il faut attribuer le modèle de statue équestre, en zinc (2194, Œil-de-Bœuf), où nous voyons le Roi, vêtu à la romaine, tenant le bâton de commandement solidement appuyé sur la cuisse, et campé lourdement sur un cheval aux formes massives? Ce modèle rappelle également, avec de faibles variantes, la fameuse statue de la place Vendôme, par Girardon (le Louvre en possède une réduction en bronze), et celle que fit Desjardins pour la ville de Lyon. Le Roi nous apparaît déjà vieux et triste, presque grimaçant, la figure élargie, les yeux cernés de plis (1).

Tel nous le voyons encore dans les toiles de Rigaud. Le grand portrait en pied du Salon de Diane (2041), où le Roi, debout, en manteau de velours et d'hermine, s'appuie sur son sceptre, ayant près de lui, sur un coussin, la couronne et la main de justice, n'est qu'une des ré-

subsistance de MORELLI et son compagnon, qui ont conduit de Rome à Paris le groupe de DOMINICO GUIDI, à raison de 3 l. par jour pour chacun, jusqu'au 15 septembre. . . . . 276 l.

(II, c. 1000) 6 octobre (1686) : au sieur FOSSIER, pour remboursement de pareille somme payée aux hommes qui ont conduit à Versailles le grouppe de DOMINICO GUIDI jusqu'au 30 aoust. . 1,099 l. 13 s.

(II, c. 894) 4 aoust-10 novembre (1686) : v. ci-dessus.

(II, c. 1106) 27 avril (1687) : v. ci-dessus.

(II, c. 1114) 20 juillet (1687) : à BOURGAULT, peintre, pour avoir peint les groupes du GUIDY et du sieur FLAMAND, et 125 vazes de cuivre qui estoient pour Trianon . . . . 171 l. 15 s.

(III, c. 94) 4 janvier (1688) : v. ci-dessus.

(III, c. 107) 11 avril (1688) : à GABRIEL MORIN, voiturier, pour la voiture par eau, de Rouen à Paris, de 139 caisses d'ouvrages de marbre et d'une grande caisse contenant le grouppe de la *Renommée*, de DOMINIQUE GUIDE, envoyez de Rome, montant à 104 tonnes 1/4, à 2000 miliers par tonneau, et 8 l. chaque tonneau. . . . . 834 l.

(III, c. 104) 25 juillet-29 aoust (1688) : v. ci-dessus.

(III. c. 69) 17 octobre (1688) : à DAVID DE CAZENOVE, sculpteur, par gratification, en considération de la médaille de S. M. qu'il a fait en marbre. . 1,500 l.

(Cf., à la Recette, ordonnance du 8 octobre, III, c. 17).

(III, c. 70) (26 décembre 1688) : à DOMINICO GUIDI, sculpteur à Rome, parfait paiement de la somme de 8,870 l. 19 s. 2 d. pour le prix du groupe de figures qu'il fait en marbre et livré pour Sa Majesté . . . . 5,322 l. 11 s. 6 d.

(Cf., à la Recette, ordonnance de décembre 1688, III, c. 19).

(A la Recette de l'année 1692, ordonnance du 1er avril, III, c. 660).

La concordance de dates entre les paiements faits à Girardon et à David de Cazenove (4 janvier et 17 octobre 1688) nous autorise à supposer que c'est à ce dernier sculpteur qu'il faut attribuer le travail primitif du médaillon du Roi; mais nous savons que ce médaillon, effacé par ordre officiel en 1792, fut sculpté à nouveau, à l'époque de la Restauration, par Jean-François Lhorta (cf. *La « Renommée du Roi »*, par M. COÜARD, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise*, XVe vol., 1895, p. 73 et suiv.).

(1) C'est évidemment au bronze du Louvre que se rapportent, dans les *Comptes des Bâtiments*, les paiements qui suivent :

(IV, c. 337) 29 juillet-24 aoust (1698) : à SLODTZ, sculpteur, pour la sculpture qu'il a fait à un pied d'estal de la petite statue équestre du Roy de M. GIRARDON . . . . 400 l.

(IV, c. 336) 5 octobre (1698) : à LE MOYNE le jeune, peintre, pour ouvrage de peinture en marbre au piédestal de la petite statue équestre du Roy . 30 l.

5 octobre : au sr PETIT, doreur, pour la dorure du pied d'estal de la petite statue équestre du Roy. . . . . 128 l. 1 s.

pétitions anciennes d'un original célèbre, peint en 1701 (au Louvre). Une autre réplique, avec variantes, est exposée au rez-de-chaussée de l'aile du Nord (103); et le Musée possède également une très fine réduction, provenant de l'atelier du maître (3563) (1). Enfin un portrait à mi-corps, où le Roi en armure, coiffé d'une perruque énorme, tient en main le bâton de commandement, (3499), semble une imitation de la magnifique toile que conserve le Musée du Prado, à Madrid (2).

Mieux que dans les marbres ou les toiles, le Louis XIV des dernières années revit dans la cire extraordinaire d'Antoine Benoist (2167,

(1) Voici, dans les *Comptes des Bâtiments*, les paiements qui intéressent les portraits du Roi par Rigaud, et les copies qui en furent faites :

(IV, c. 827) 16 septembre (1702) : au sr RIGAULT, peintre ordinaire du Roy, pour deux grands portraits du Roy en pied, avec l'esquisse en petit desdits portraits, comme aussy du portrait en pied du roy d'Espagne qu'il a faits pendant la présente année . . . . . . 10,000 l.

(Il s'agit du no 781 du Louvre, et des nos 2041 et 3563 de Versailles).

(IV, c. 851) 30 avril-13 aoust (1702) : à JOSSE TRISTAN, doreur, pour la dorure de la bordure du portrait du Roy et des consoles et culs de lampe qu'il fait pour porter les bijoux du cabinet de Sa Majesté. . . . . 756 l. 10 s. 10 d.

(V, c. 239) 23 mars (1708) : à FRANÇOIS STIÉMART, peintre, pour une copie qu'il a fait du portrait du Roy en pied d'après le sr RIGAULT, dont S. M. a fait présent à M. l'archevêque de Narbonne. 400 l.

3 septembre : à JOSSE TRISTAN, doreur, pour la dorure d'une grande bordure dud. portrait du Roy . 159 l. 11 s. 6 d.

(V, c. 339) 12 février (1709) : au sr STIÉMART, peintre, pour deux copies du portrait du Roy, en pied, d'après le sr RIGAULT, et d'un buste du même portrait, faits pendant l'année 1709. 900 l.

(V, c. 509) 10 septembre 1711-11 février 1712 : au sr STIÉMART, peintre, pour deux coppies du portrait du Roy en pied, d'après le sr RIGAULT, et réduites à moitié de hauteur et autres coppies faites pendant 1711 . . 1,171 l.

(V, c. 589) 25 novembre (1712) : à HÉLARD, peintre, pour la copie qu'il a faite du portrait du Roy peint par le sr RIGAULT pour l'appartement de Mme la duchesse DE VENTADOUR aud. château de Versailles . . . . 400 l.

(V, c. 693) 20 aoust (1715) : au sr NATTIER le jeune, peintre, pour le dessin d'un portrait du Roy d'après RIGAULT, qu'il a copié pour servir de modèle pour graver en 1713 . . . . 500 l.

(V. c. 786) 6 aoust (1714) : à PINEAU, sculpteur, pour une bordure qu'il a sculptée en bois pour le portrait du Roy en pied pendant les six premiers mois 1714. . . . . 993 l. 19 s.

(2) On croit généralement que la toile de Madrid est une réplique des grands portraits du Louvre et de Versailles. Voici, en effet, ce qu'on lit dans une notice attribuée à Rigaud lui-même, et rédigée en 1716 :

« Cet ouvrage (le portrait de Philippe V) donna lieu au roi d'Espagne de prier le roi, son grand-père, de lui donner aussi son portrait peint de la même main ; ce que Sa Majesté lui accorda. Rigaud eut l'honneur de le commencer l'année suivante ; et étant achevé, ce monarque le trouva d'une ressemblance si parfaite et si magnifiquement décoré, qu'il lui ordonna d'en faire une copie de même grandeur, pour l'envoyer au roi d'Espagne, à la place de l'original. Sa Majesté très chrétienne y est peinte en pied, revêtue de ses habits royaux. Ce tableau a dix pieds et demi de haut ; il est placé à Versailles, dans la salle du Trône, et celui du roi d'Espagne dans le cabinet de Sa Majesté. » (*Mémoires inédits*, t. II, p. 118-119).

Cependant les deux grands portraits de Rigaud, l'original et la réplique, restèrent à Versailles comme en fait foi l'Inventaire de BAILLY, en 1709. Cet Inventaire décrit, au nom de Rigaud :

1o Un tableau représentant le portrait du Roy en pied vêtu de son manteau royal doublé d'hermine, figure comme nature ayant de haut 8 pieds 6 pouces sur 6 pieds de large, dans sa bordure dorée (Versailles, grand appartement du Roy).

2o Un tableau représentant le portrait

chambre du Roi). C'est en 1706; il a soixante-huit ans. Et ce profil est vivant à tel point qu'on a l'impression de la chair jaune, exsangue, la moustache et la barbe rasées laissant leur trace, le nez à l'aile teintée de rouge, les lèvres pâles, l'inférieure avançant, l'œil d'émail, à prunelle gris verdâtre, luisant sous la peau plissée des paupières, où sont plantés des cils. Les sourcils sont peints. Une perruque de cheveux gris — ne fut-elle pas réellement portée? — un col de dentelle et un ruban de soie bleue se détachent sur un pan de velours rouge (1).

André PÉRATÉ.

du Roy en pied vêtu de son manteau royal doublé d'hermine qui avoit été destiné pour envoyer en Espagne, figure comme nature et pareil au premier, ayant de haut 8 pieds 6 pouces sur 6 pieds de large. Il y avoit une bordure dorée qui a été mise à une copie du même portrait du Roy que M. le M[is] Dantin a fait porter par ordre du Roy a M[me] de Mantoue à Vincennes le 13 may 1709 (Versailles, Cabinet des tableaux).

Dans la toile de Madrid, Louis XIV a exactement la même attitude que dans les toiles du Louvre et de Versailles; mais il est en armure : son bâton fleurdelisé pose sur un casque, et la figure se détache, non plus sur une architecture et des draperies, mais sur un paysage de bataille, dominé par un grand ciel nuageux.

On trouvera une bonne gravure de ce portrait dans un article de L. MABILLEAU sur *La Peinture française au Musée de Madrid* (*Gazette des Beaux-Arts*, mai 1895, p. 413). Cf. au *Catalogue de l'œuvre gravé du sieur Hyacinthe Rigaud* (par HULST), la mention du tableau suivant :

Louis le Grand.

Buste sans mains, dont la tête d'après le grand tableau en pied qui a servi d'original à la grande estampe employée a la page qui suit (l'estampe de P. Drevet, 1712). L'attitude en armure, d'après un autre tableau aussi en pied et composé aussi par Rigaud (Peint en 1701, gravé en 1704 par P. Drevet). (*Mémoires inédits*, t. II, p. 181-182).

(1) V., sur Antoine Benoist, les détails donnés par SOULIÉ (*Notice du Musée National de Versailles*, t. II, p. 202); les pièces publiées dans les *Nouvelles Archives de l'art français*, 1872, p. 301 et 306; et les curieuses anecdotes de Chantelou, dans le *Journal du voyage du Cavalier Bernin en France*, p. 122, 123 et 236.

Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale possède la photographie d'un médaillon en cire de Louis XIV, ayant appartenu au comte de Pontchartrain, et actuellement la propriété de M. le baron de Vinck, à Bruxelles. Il est signé ; A. BENOIST FECIT AD VIVVM. 1705. Dans ce médaillon, la perruque est modelée en cire.

LE CHATEAU DE VERSAILLES

SOUS LOUIS XV

(*Suite.*)

VIII

APPARTEMENT DE MADAME ADÉLAÏDE.

L'appartement de Madame Adélaïde est un de ceux sur lesquels le livre de Dussieux a accrédité le plus d'erreurs. L'état de conservation de cette partie de Versailles, son intérêt d'art et d'histoire intime obligent à faire à son sujet quelques recherches minutieuses en échange de l'à-peu-près fort inexact dont on s'est contenté jusqu'à présent.

Michelet a eu un jour, précisément à propos de cet appartement, l'idée très juste de tirer parti, pour l'histoire de Louis XV, des aménagements intérieurs du Château. Il a bien vu l'importance qu'a eue l'installation de la fille préférée du Roi auprès de son père après la mort de Madame Henriette : « Quelques rapports qu'ils eussent avant (1),... ce n'était rien auprès. Leur vie fut plus une, depuis lors, et tout à fait mêlée par la force des choses et par le local même... Du côté de Madame et du côté du Roi, des pièces intermédiaires tenaient les gens éloignés, à distance. Rien entre eux qui les séparât, nul valet, nul œil curieux ». Mais c'est une de ces erreurs de vision, auxquelles l'imagi-

(1) Michelet dit « avant le 27 décembre 1753 »; il tient à placer « la cabale dévote » et « les fêtes de Noël »; Luynes donne au contraire la date du 27 novembre.

nation de Michelet est trop sujette, quand il parle du sacrifice fait par Madame pour accepter « ce logis mansardé, ennuyeux, qui lui faisait perdre tous les agréments de son rang, logis inconvenant et indigne d'une aînée de France (1) ». Suivent des pages connues, où tout le détail des lieux est vu avec la même inexactitude que le caractère des personnages (2). La vérité est qu'un appartement complet fut créé pour Madame Adélaïde et hâta la destruction projetée depuis longtemps de l'Escalier des Ambassadeurs et de la Petite Galerie. Cet appartement, somptueusement décoré et donnant sur la cour de Marbre, au milieu de la plus grande animation du Château, était de beaucoup le plus honorablement placé et l'un des plus importants de Versailles.

A partir de l'époque où commence la démolition de l'Escalier des Ambassadeurs, c'est-à-dire du printemps de 1752, moment qui est aussi celui de la mort de Madame Henriette (3), Madame Adélaïde, qu'on appelle dès lors « Madame » tout court (4), habite sous Louis XV trois appartements différents. Le premier est au rez-de-chaussée, dans la partie du corps du Château donnant sur le Parterre du Nord et en retour sur le Parterre d'eau. Cet appartement, qui a été celui du duc et de la duchesse de Penthièvre et qui communique par un escalier dérobé avec les Cabinets du Roi, fait suite à celui de Mme de Pompadour, dont il n'est séparé que par un petit logement pour Mme de Beauvilliers, dame d'honneur de la princesse (5). C'est la favorite, selon d'Argenson (23 février 1752), qui a « obtenu pour Madame Adélaïde l'appartement qui fait tant de bruit ; on l'avait refusé à feu Ma-

(1) *Histoire de France*, XVI, 321-323.

(2) Par exemple, les sentiments de « prudence » prêtés à Blondel, « la petite porte et l'escalier de derrière », par où on entrait chez Madame Adélaïde (on entrait par les grands appartements), etc. Rien de tout cela ne tient debout. Michelet rend hommage aux « lumineuses explications de M. Soulié », que son imagination a sans doute bien transformées. Quant aux « bains étouffés, bas », qu'il prête à Madame Adélaïde, l'erreur n'est pas de lui, mais de Soulié.

(3) 10 février 1752.

(4) Selon Dussieux, Madame Adélaïde aurait porté le titre de « Madame » seulement du 2 septembre 1755, date de la mort de la seconde fille du Dauphin, au 23 septembre 1759, date de la naissance de la troisième fille (Madame Clotilde). Cf. *Généalogie de la maison de Bourbon*, 2e éd., p. 247. Mais on trouve ce titre dans les récits aussitôt après la mort de Madame Henriette, qui l'avait conservé dans l'usage, même après la naissance de la seconde fille du Dauphin, qui vécut de 1750 à 1755 et porta plus communément le nom de « Petite Madame ».

(5) Cf. D'Argenson, au 19 février 1752, où on lit encore : « Madame Adélaïde hérite de toute la tendresse qu'il [le Roi] avait pour Madame Henriette..... Il paroît ne vouloir plus faire sa société que de sa famille, en patriarche et en bonhomme. Aussi le grand crédit paroît se tourner de ce côté-là ».

dame Henriette (1); Mme de Pompadour, dans ces moments d'affliction, s'est mise aux genoux du Roi pour le demander et l'obtenir. Quel bruit fait dans le monde un appartement donné ou refusé à une femme ! Car il peut se faire qu'il dépende de cela plusieurs évènements considérables dans l'Etat... En attendant, cet objet fait une occupation vive pour le Roi, à qui ces petites passions sont si nécessaires. On accommode cet appartement pour Madame ; des ouvriers y sont, le Roi les conduit et les pique ; il y va continuellement (2) ». La description en est donnée par le duc de Luynes, au passage même où il parle de l'appartement nouveau projeté au premier étage :

Madame Adélaïde prit, le 5 de ce mois, possession de son nouvel appartement. Je dois avoir marqué que cet appartement est celui anciennement occupé par M. le comte et Mme la comtesse de Toulouse, et depuis par M. et Mme de Penthièvre. On entroit chez M. le comte de Toulouse par une grande antichambre à deux croisées, où il y a des colonnes (3). Toute la droite de cette antichambre, où M. et Mme de Penthièvre ont logé, et qui depuis a été occupée par l'infante Isabelle pendant son séjour ici (4), tout cela jusqu'à la voûte de la chapelle fait l'appartement de Mme de Pompadour.

De cette antichambre, tournant à gauche, on entroit dans une seconde pièce où on avoit fait des retranchements ; elle avoit aussi deux croisées, on l'a séparée en deux, et on en a fait une petite antichambre pour Madame Adélaïde (5). On y entre par la cour qui conduit à l'appartement du capitaine de quartier (6). De là, le grand cabinet qui est sous le salon de la Guerre (7), la chambre à coucher de Mme la comtesse de Toulouse (8), et la pièce par delà, où il y avoit deux marches à descendre dans le milieu et une alcôve établie sur une ancienne cuve de marbre dont j'ai parlé (9). Dans cette pièce on a fait plusieurs changements, et il n'y a plus de marches. On a fait, entre l'appartement de Madame Adélaïde et celui de Mme de Pompadour, un petit logement pour Mme de Beauvilliers (10).

Mais ce logement ne doit pas rester à Madame Adélaïde ; on lui en fait

(1) Cf. D'Argenson, au 16 janvier 1750.

(2) D'Argenson, VII, 118.

(3) C'est évidemment, d'après ce qui suit, la partie ouest de la salle 56, éclairée par les deux premières fenêtres.

(4) La fille de Madame Infante, qui avait séjourné avec sa mère à Versailles et dont Nattier a fait le joli portrait d'enfant, tableau célèbre alors et que j'ai été assez heureux pour identifier avec le nº 4465 du Musée (v. la *Chronique des Arts* du 20 avril 1895).

(5) Salle 55.

(6) C'est la Cour des cerfs. L'appartement du capitaine de quartier occupait les salles 29 et 30.

(7) Salle 54.

(8) Salle 53.

(9) Salle 52. Cf. Luynes, X, 180, 188.

(10) Donc sur l'emplacement de la salle 56, éclairé par la troisième fenêtre.

un autre actuellement, dans le grand escalier de Marbre. On détruit entièrement ce bel escalier, dont les marbres ne pourront point servir, à ce que l'on assure, dans l'escalier que l'on projette (1) dans l'aile de M. le comte de Noailles, auprès de la Chapelle (2), en laissant l'ouverture des trois arcades. Les marches mêmes de celui que l'on démonte ne pourront pas servir au nouveau, parce qu'elles n'ont que dix pieds de long et que les autres ont dix-huit pouces de plus. On entrera dans cet appartement par le palier de l'escalier qui est du côté de la Chapelle. Ce palier formera la première pièce (3). Le reste de l'appartement sera pris sur la Petite Galerie, dont on recule le mur pour lui donner plus de largeur ; l'autre palier de l'escalier fera des garde-robes, et on fait une petite cour dans le milieu pour donner du jour (4).

Le second appartement dont parle le duc de Luynes est celui que nous allons étudier au premier étage, joignant les Cabinets du Roi. Le troisième fut reporté au rez-de-chaussée et sensiblement identique, comme emplacement, à celui de Mme de Pompadour. J'ai déjà démontré que cette dernière installation n'eut pas lieu, comme on l'a répété, sur l'ordre de Louis XVI et après la mort de Louis XV, mais dès 1769, et on peut penser que le désir d'éloigner Madame Adélaïde de Mme du Barry, logée au second étage, y entra pour quelque chose. Je ne reviendrais pas sur un point aujourd'hui hors de discussion (5), s'il n'y avait à ajouter un détail, le motif allégué par le Roi pour le déplacement de sa fille. Mercy écrit, dans ses lettres à Kaunitz récemment publiées, à propos du projet de mariage avec l'archiduchesse Elisabeth dont Mesdames désiraient beaucoup la réalisation : « Le Roi... vient d'ordonner depuis peu qu'on arrangeât un appartement voisin au sien, et qu'il destine, dit-il, pour la future Reine » (6). Il n'est pas douteux que ce bruit de cour ne se rapporte à l'appartement de Madame Adélaïde ; Louis XV avait trouvé là un prétexte excellent pour en reprendre possession.

(1) Ce projet, sur lequel j'aurai à revenir et qui eût assuré l'entrée des grands appartements par le Salon d'Hercule (D'Argenson, VII, 121, 139, 160), fut repris à diverses époques du XVIIIe siècle. Il excuse la destruction de l'Escalier des Ambassadeurs, le seul escalier d'honneur du Château, qu'il était question de rétablir plus loin et même dans un emplacement meilleur.

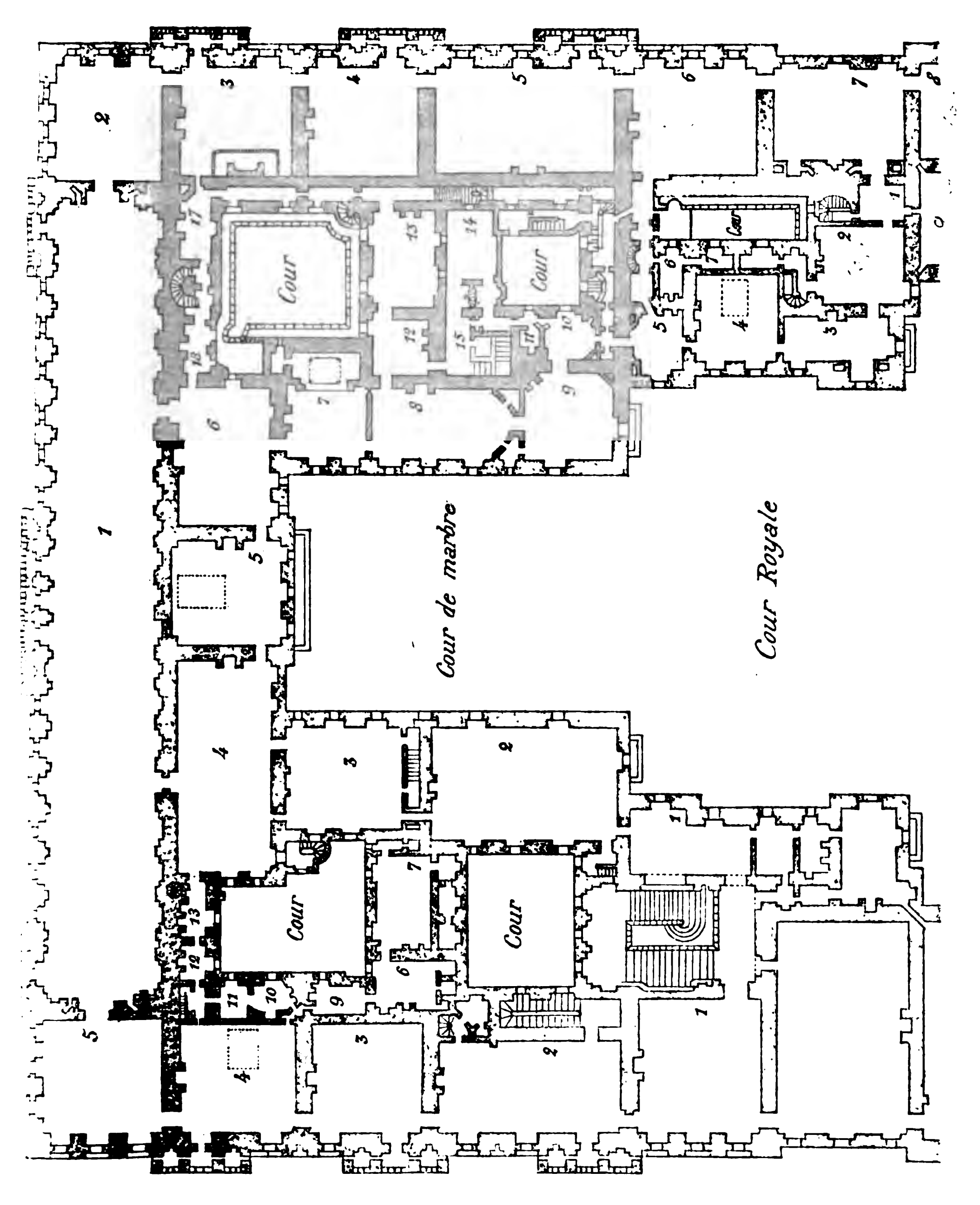
(2) C'est l'aile qui a été détruite et remplacée par Gabriel. On l'appelait quelquefois l'aile du Gouvernement, parce que le Gouverneur du Château y logeait.

(3) A peu près l'emplacement de la salle actuelle 136.

(4) XI, 448 (mars 1752).

(5) *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 25 et 90.

(6) *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau*, p. p. d'Arneth et J. Flammermont, Paris, 1889, II, 335 (lettre du 14 mars 1769).



Plan des appartements de la Reine, du Roi et de Madame Adélaïde, en 1755, par Blondel.

Nous ne nous occupons ici que de ce second appartement qui a gardé au Château le nom de Madame Adélaïde. Son installation, où Michelet a vu de longs retards, paraît au contraire avoir été assez rapide, si on songe à la quantité de travaux qu'il y avait à faire. Elle fut, en tous cas, très activement pressée (1). Louis XV y porta, outre son sentiment de père, l'intérêt extrême qu'il avait pour tous les travaux de ce genre et que d'Argenson marque avec amertume : « La marquise et ses amis disent qu'on ne peut amuser le Roi absolument que de dessins d'architecture ; que S. M. ne respire qu'avec des plans et des dessins sur sa table, ce qui ruine les finances » (2). On parlait, pour cet appartement, que Michelet trouve « indigne d'une aînée de France », d'une dépense qui ne devait pas être moindre de 800,000 livres (3). Ce chiffre toutefois est exagéré et les comptes de l'année, sans en marquer le détail, ne semblent pas le confirmer. Le Roi alla voir l'appartement terminé, en arrivant de Fontainebleau le 23 novembre 1753, et la princesse en prit possession le même jour (4).

Blondel en fit, en 1755, une description qu'il est nécessaire de rapprocher de son plan de la même date et qu'il faut bien réimprimer, puisque tel écrivain qui devrait, par son sujet même, l'avoir étudiée et discutée, ne paraît même pas l'avoir lue :

On entre communément dans l'appartement de Madame Adélaïde par la pièce *k* 7 (5). De cette pièce on arrive dans un passage marqué *i* 1, qui dégage par un escalier qui monte de fond en comble. Ce passage donne entrée à une antichambre marquée *i* 2. La pièce *i* 3 sert de salle à manger et de retraite pour les dames de compagnie de Madame Adélaïde. La pièce *i* 4 est sa chambre à coucher qui communique à l'arrière-cabinet de Sa Majesté, coté *h* 10, dont nous avons parlé plus haut ; *i* 6 est l'arrière-cabinet de cette princesse, au-dessus duquel, en entre-sol, est placée la pièce des bains de cet appartement ; *i* 7 est un oratoire, *i* 8 une garde-robe où est placée une chaise percée. La pièce *i* 9 étoit anciennement le Cabinet des Médailles et sert aujourd'hui de première antichambre à cet appartement et de buffet pour le service de la table de Madame Adélaïde (6), qui, tenant sa maison,

(1) D'Argenson, VII, 121.

(2) D'Argenson, VII, 299 (10 septembre 1752).

(3) D'Argenson, VII, 121.

(4) Luynes, XIII, 113.

(5) Salon de Vénus. Le plan que nous reproduisons porte les chiffres du texte sans les lettres.

(6) Voilà qui est clair. Cela n'empêche pas Dussieux de faire de cette salle 137 le « Cabinet » de Madame Adélaïde et de la décrire sous ce nom (II, 324).

traite ordinairement Mesdames Sophie, Victoire et Louise. Cette première antichambre communique aussi à la pièce *k* 8, faisant partie des grands appartements (1).

Il suffit de lire attentivement ce texte si court pour y apprendre plusieurs choses intéressantes et neuves : d'abord que le Cabinet de Madame Adélaïde n'était point la pièce où le met Dussieux, qui était simplement une première antichambre ouvrant sur le Salon de l'Abondance et servant aussi de salle des buffets ; ensuite, que la prétendue « salle à manger de Madame Adélaïde », du même auteur, qui serait celle où elle donnait à ses sœurs les soupers de minuit dont parle d'Argenson, n'avait ni la forme, ni l'importance de la pièce actuelle où on a voulu la désigner. Les « bains de Madame Adelaïde » ne se trouvaient pas non plus où on les place, puisqu'ils étaient à l'entresol. Ne nous occupons donc pas plus que d'ordinaire des fantaisistes désignations modernes, et partons de la description de Blondel pour rechercher les vicissitudes de cet appartement.

A y regarder de près, je crois, contrairement à l'opinion adoptée, qu'aucune de ces pièces de 1753 n'est conservée, telle qu'elle fut faite alors, sur aucun point de l'appartement présent (2). Les trois premières pièces numérotées par Blondel ont changé entièrement de disposition, dans le remaniement de 1769, pour la constitution des « nouvelles salles à manger du Roi », et ont formé les deux pièces 136 et 134 ; la quatrième (chambre à coucher) a changé de destination au même moment, a été agrandie par la destruction de l'oratoire placé derrière et a fait partie des « Salles neuves du Roi » avant d'être destinée, en 1774, à devenir la bibliothèque de Louis XVI que nous avons encore. L'arrière-cabinet, derrière la cheminée de la pièce 132, est devenu un cabinet de bains (3). Il n'est pas jusqu'à la petite cour, qui n'ait été transformée, non pas cette fois sous Louis XV ou Louis XVI, mais par

(1) IV, 125.

(2) Dès 1754, les remaniements commencent, comme en fait foi la note suivante d'un commis de M. de Marigny sur le travail de celui-ci avec le Roi : « Ledit jour, 10 juillet, j'ai envoyé à M. Perrier le bon du Roy, par lequel S. M. accorde à Madame Adélaïde les nouveaux ouvrages qu'elle demande dans son appartement au Château de Versailles, suivant le plan joint audit bon, enregistrés l'un et l'autre le 9 juillet 1754, et dont la dépense montera à quatre mille livres ». (Archives Nationales, O¹ 1064).

(3) Bien à tort attribué par Dussieux à l'année 1765, sur la foi d'un document apparemment imaginaire. Je ferai à part, plus loin, la petite histoire de ce beau cabinet.

l'installation sous Louis-Philippe, sur l'emplacement de cette cour et du passage au Salon de Diane, de l'escalier moderne 135 servant au Musée.

Reste le cabinet 132, sur lequel Blondel, par une omission qui n'a rien de volontaire (1), ne nous donne aucune indication et qui était une des pièces les plus importantes par sa décoration. C'était le point de jonction avec l'appartement du Roi, qui pénétrait par là chez sa fille, dont c'était visiblement le Cabinet, c'est-à-dire la pièce de réception. Aucune autre partie de l'appartement ne se prête à ce rôle, qui en fait disparaître, pour le dire en passant, le caractère mystérieux dont on a voulu l'envelopper (2). Je peux établir que ce Cabinet, vulgairement dit aujourd'hui « Salon de musique », n'a pas plus conservé que les autres salles l'état primitif de l'appartement de Madame Adélaïde.

En effet, les plans imprimés de 1755 marquent le Salon de musique avec une forme sensiblement différente de celle qu'il a aujourd'hui. Dans le mur fort épais qui le sépare de l'arrière-cabinet du Roi, la porte s'ouvre au milieu du panneau, et des encoignures de boiseries avancent de chaque côté de cette porte. Les plans manuscrits confirment cette forme jusqu'en 1766 (3). La forme actuelle est sur un plan levé en juillet 1768, où la grande porte a fait place à la petite porte latérale, évidemment celle qui se dissimule aujourd'hui dans la boiserie et coupe le trophée d'instruments. Un rapport de Lécuyer à Marigny, du 13 octobre 1767, atteste les travaux qui ont donné au Salon de musique son aspect définitif : « La partie de dorure du petit cabinet de S. M. de plein pied à son grand appartement est achevé d'être dorée. La menuiserie sculptée du Cabinet de Madame Adélaïde *joignant à celui cy-dessus du Roy* est fort avancée, et à mesure qu'il en arrive des morceaux de faits de Paris, on les pose, pour ensuite les peindre et dorer si on le peut, mais cette dorure peut se remettre à une autre absence (4). »

A cette date de 1767, de grands travaux de décoration s'exécutaient dans le Château, notamment aux appartements de Mesdames Cadettes.

(1) C'est la pièce I 5 de son plan.

(2) « Le saint des saints, le réduit des deux cabinets », dit Michelet, qui explique par une discrétion invraisemblable l'omission accidentelle de Blondel. Ce qui confirme le nom de *cabinet* que doit porter cette pièce, c'est celui d'*arrièr - cabinet* donné à la petite pièce derrière la cheminée.

(3) Archives Nationales, O1 1771.

(4) O1 1800.

Mais la détresse financière des Bâtiments du Roi, qui allait en augmentant chaque année et dont les témoignages les plus curieux sont aux Archives, empêchait les entrepreneurs de sculpture, comme les autres, de compter sur des ouvriers qu'ils ne pouvaient être assurés de payer. Nous devons à ces circonstances un état adressé au Directeur général, qui fait connaître le nom des sculpteurs alors employés au Château et réclamant de l'argent comptant pour éviter l'interruption des travaux. Pour le cabinet 132, ce document équivaut à une signature de l'artiste sur son œuvre :

Quoyque vous veniez d'avoir la bonté, Monsieur, de me faire remettre un grand nombre d'ampliations pour les entrepreneurs de mon département sur 1762 et 1763, dont je vous remercie pour eux, n'étant point de l'argent comptant dont ils ont besoin, je ne puis me dispenser de vous observer mon extrême embarras d'être obligé de faire travailler jour et nuit une quantité considérable d'ouvriers qui auroient quitté il y a plusieurs jours sans les promesses que je leur ay faites qu'ils alloient recevoir de l'argent. Ils y comptent si bien que, passé dimanche prochain, la plus grande partie quitteront; l'on peut juger de l'effet que cela feroit et des propos désagréables qui en résulteroient, ce qu'il faut éviter s'il est possible.

Les sieurs Rousseau, sculpteurs, sur la petite galerie du Roy et les appartements de Mesdames Cadettes. . . . . . . 8.000 l.

Verbereckt, autre sculpteur, sur le Cabinet de Madame Adélaïde. . . . . 2.000 l.

Guesnon et Clicot, menuisiers, sur la petite galerie du Roy, les appartements de Mesdames et celui de M[me] la princesse de Guemené. . . . . 4.000 l. (1).

. . . .

C'est donc Verberckt qui a travaillé à ce cabinet en 1767, ainsi qu'il y avait travaillé antérieurement, en 1753, comme en témoignent les parties qui nous restent de cette époque. Sur ce dernier point, les vraisemblances de style peuvent suffire (2), après ce que nous avons établi plus haut ; Soulié (3), qui n'avait pas pensé au remaniement de 1767, a déjà prononcé le nom de cet artiste pour le travail de 1753, mais en y ajoutant celui de Dugoulon, qui est tout à fait invraisemblable,

(1) Même carton que le rapport du 13 octobre.

(2) Voir notamment la composition des glaces et le travail des fleurs dans les montants des glaces et dans les huit panneaux étroits.

(3) II, 211.

Dugoulon représentant une autre génération d'artistes et ayant cessé, d'ailleurs, de paraître dans les Comptes à partir de 1732 (1). Nos plans délimitent exactement les deux séries de travaux; ils attestent qu'on a refait, en 1767, toute la partie du cabinet qui touche à l'arrière-cabinet du Roi, mais cette partie seulement. Elle est, en effet, d'un aspect notablement différent de l'ensemble, malgré que l'artiste ait cherché à mettre d'accord ses nouveaux travaux avec ses anciens. C'est là que sont ces magnifiques trophées d'instruments de musique et d'ustensiles de pêche et de jardinage, qui caractérisent la pièce (2). Nous ne reviendrons pas sur ces œuvres dont il a été parlé ailleurs au point de vue artistique (3), et qui sont, croyons-nous, les derniers travaux de Verberckt pouvant être signalés au Château.

C'est bien Louis XV qui a retiré à sa fille l'appartement à l'étage royal qu'on supposait lui être resté jusqu'à l'avènement de Louis XVI. De nouveaux documents m'ont appris que le plan définitif des travaux à exécuter dans cet appartement, pour le service particulier du Roi et ses « nouvelles salles à manger », fut approuvé par lui le 4 mars 1769 (4). Cette pièce fut remise au charpentier le 13 avril (les dates ont ici quelque intérêt, à cause de la présentation de Mme du Barry qui est du 22). Ce plan se trouve aux Archives Nationales. Il comprenait le remaniement et l'aménagement nouveau des pièces, formant aujourd'hui les salles 133 à 137, le cabinet 132 restant seul dans l'état où il avait été mis en 1767. Voici ce que devenaient les pièces de l'appartement de Madame Adélaïde, destiné à servir tout entier à une augmentation des Cabinets du Roi :

L'ancienne chambre à coucher (I 4 de Blondel, future bibliothèque de Louis XVI), s'agrandissait aux dépens de l'oratoire et du petit passage marqué dans Blondel ; les deux fenêtres sur la petite cour étaient bouchées, la pièce devenait un cabinet de jeu. La pièce (I 3 de Blondel) qui servait de salle à manger à Madame Adélaïde (5) s'élargissait,

(1) O¹ 2232.

(2) Une partie de ces panneaux a été moulée, il y a assez longtemps. La dorure, restée jusque-là intacte, a été emportée à demi par cette opération, faite sans soin et sans contrôle, et qui s'est répétée ailleurs dans le Château. Il est triste que, sous un prétexte d'art, on ait souillé, mutilé ces merveilles.

(3) *Gazette des Beaux-Arts* du 1er septembre 1895.

(4) Archives Nationales, O¹ 1772. Le plan est dans le carton O¹ 1773.

(5) On voit donc en quoi est erronée, pour la salle 134 telle qu'elle est depuis 1769, la désignation d'usage « salle-à-manger de Madame Adélaïde ».

devenait carrée, doublait presque d'étendue par le recul du mur faisant face aux fenêtres du midi jusqu'à l'alignement du mur de la petite cour; elle devenait la salle à manger principale de Louis XV (1). L'antichambre (I 2 de Blondel) restait antichambre, mais plus étroite, et formait un accès nouveau aux Cabinets du Roi par les grands appartements, puisqu'elle s'ouvrait sur le Salon de Vénus. Enfin une « 2ᵉ pièce pour salle à manger » était installée dans la salle 137, ancien Cabinet des Médailles. A partir de 1769, ce fut ici l'extrémité de l'appartement du Roi.

La date de l'entrée en jouissance du Roi est fixée par un rapport à Marigny du 17 novembre 1769 : « Le Roi, en arrivant ici le 15, a été visiter les nouvelles pièces de son appartement, dont il a été très content. Il nous a donné une quinzaine de jours pour achever toutes les parties qui n'ont pu l'être en aussi peu de temps, ce qui nous met à notre aise. Mesdames ne l'ont pas moins été des leurs avec juste raison .. Malheureusement que la dépense en est énorme dans un temps bien opposé » (2). L'agent des Bâtiments fait allusion à cette détresse administrative, dont nous trouverons plus loin, pour cette date, des confirmations nombreuses, mais qui n'empêchait pas Louis XV de multiplier, à l'occasion de Mᵐᵉ du Barry, les plus coûteux aménagements dans les maisons royales.

Il ne faut pas quitter l'appartement de Madame Adélaïde sans dire un mot des *obscena* qu'on prétend exister au Château de Versailles et que Louis XV aurait fait mettre dans cet appartement (3). Cette légende s'est établie au sujet de la salle 134, faussement désignée comme « salle à manger de Madame Adélaïde », et qui servait sous Louis XVI à l'exposition des produits de la Manufacture de Sèvres, d'où lui vint le nom de « Salon des Porcelaines », qui devait lui rester (4). Les chro-

(1) Le plan indique la reconstruction complète du mur entre 133 et 134, et naturellement l'installation de la cheminée actuelle. Il indique aussi quelques travaux aux fenêtres, sauf à celle qui est la plus rapprochée de 133.

(2) Archives Nationales, O¹ 1801. Le rapport du 6 novembre portait, au sujet du rez-de-chaussée : « Nous avons été très lentement aux appartemens de Mesdames, faute d'argent. Cependant je compte que les plats-fonds avec la sculpture des frises et les parquets de Madame Louise en seront faits et posés pour son retour ». Madame Louise devait entrer au Carmel de Saint-Denis, le 11 avril suivant.

(3) Cette question a été traitée déjà dans la *Gazette des Beaux-Arts* ; mais il s'agit d'une légende à déraciner, on ne saurait y revenir trop de fois. Vatel, entre autres historiens, a contribué à l'établir (*Histoire de Mᵐᵉ du Barry*, II, 121).

(4) Cf. D'Hézecques, p. 157, dit que cette exposition occupait à Noël, pendant trois jours, les trois dernières pièces de l'a partement.

niqueurs qui n'ont pas craint de broder leurs fantaisies sur de prétendues relations coupables du Roi et de sa fille, ont trouvé dans les boiseries de ce salon des indices précieux à recueillir des excès de dépravation de Louis XV. Quelque récente que fût la tradition (car aucune allusion n'y est faite au XVIIIe siècle, même dans les pamphlets les plus immondes), elle a promptement fait son chemin ; et à l'heure actuelle plus d'un curieux demande à voir les mystérieuses boiseries, où se cache un témoignage si concluant du cynisme royal.

Voici la vérité que nous apprennent les plans et l'examen du remaniement des boiseries. Tout d'abord, comme on l'a vu plus haut, la salle à manger de Madame Adélaïde n'avait pas la forme de celle où des yeux bien exercés ont deviné dans quatre coquilles des intentions particulières. Cette pièce était longue et celle que nous avons est carrée ; Louis XV la fit faire après le départ de sa fille, pour recevoir plus de monde à ses soupers. Sous Louis XVI, la pièce remplit continuellement le même usage, sans parler de l'exposition de Sèvres, et il faudrait supposer que ce roi eût toléré des sculptures équivoques en un lieu presque public. Il est en outre certain que nous n'avons pas sous les yeux la salle à manger royale telle que la Révolution l'a trouvée. Les voussures et peut-être les chambranles des fenêtres, les beaux panneaux à côté de la cheminée, les dessus de portes, voilà les parties anciennes de cette pièce ; le reste a été arrangé par Nepveu, sous Louis-Philippe, qui avait tenu à faire disparaître les quatre glaces, pour y installer quatre tableaux de Van der Meulen, dont deux seulement y furent définitivement maintenus (1). Des motifs de plâtre, de mauvais style, ont servi aux raccords, et d'anciens panneaux sculptés de la pièce ont été rétrécis par le milieu et rapprochés pour fournir les panneaux plus étroits dont Nepveu avait besoin. J'avais examiné de près toutes ces boiseries, avec l'aide très compétente de M. Marcel Lambert, architecte du Château, et nous étions arrivés à une certitude matérielle ne laissant place à aucun doute. Le rétrécissement de quatre panneaux dans les aménagements du Musée avait donné de fausses coquilles, où l'imagination de quelque cicérone avait vu ce que le hasard seul avait

(1) Voir les extraits des rapports de Nepveu cités au chapitre suivant, et notamment celui du 10 août 1834. Le rapport du 5 décembre parle d'une dorure faite au plafond, aux chambranles et à l'encadrement des dessus-de-portes. Mais la boiserie définitive ne fut acceptée par le Roi qu'en 1835 (rapport du 18 octobre).

pu y mettre. Cet état de choses a disparu sans mériter aucun regret ; si on ne peut se flatter d'avoir restauré la pièce telle qu'elle fut faite sous Louis XV, en 1769, aucun scrupule du moins n'obligeait à conserver des arrangements de plâtre et des panneaux fictifs posés sous Louis-Philippe (1).

Pour détruire des légendes, il faut autre chose que des arguments de bon sens; il faut des arguments de fait. Mais il est permis, après les avoir donnés, de forcer les gens à regarder les invraisemblances morales qui auraient dû suffire à les détromper. Louis XV, en ses pires excès (d'ailleurs prodigieusement exagérés), n'a jamais perdu une certaine décence extérieure, ni dépassé la limite de bienséance à laquelle il se jugeait tenu comme père de famille et comme roi. Hors le cas d'ivresse, on ne cite pas de lui de paroles grossières prononcées devant témoins. Comment admettre qu'il eût fait confidence à un sculpteur d'un désir de fixer le témoignage de ses rêves de débauche? Comment admettre qu'on eût étalé des obscénités à portée de la vue, dans la salle à manger de sa fille, qui fut la sienne, où toute la Cour, où des étrangers même pouvaient entrer? L'énormité d'une pareille supposition saute aux yeux, dès qu'on y réfléchit. Il faut que l'érudition libidineuse en prenne son parti : il n'y a pas eu, il ne pouvait pas y avoir d'*obscena* au Château de Versailles.

IX

LE CABINET DES MÉDAILLES.

Le Cabinet des Médailles de Louis XIV (salle 127), où Louvois avait

(1) Il serait nécessaire de fixer ici, suivant la méthode que nous apportons à l'histoire du Château, l'état des restaurations commencées dès 1892, dans le Salon des Porcelaines; mais, au moment où j'écris, les travaux ne sont pas achevés. Je ne mentionnerai donc que les changements déjà acquis sur le côté de l'est. La fenêtre voisine de la salle 136 s'ouvrait, avant les importants travaux de M. Marcel Lambert, sur un balcon ancien, qui ne remontait sans doute pas au delà de l'établissement de la salle elle-même en 1769, et qui a été détruit pour des raisons de symétrie extérieure; on a placé des glaces destinées à cacher l'appui de la fenêtre qui a remplacé la porte-fenêtre. L'autre fenêtre du même côté a vu rétrécir sa maçonnerie, ce qui a entraîné un léger remaniement de la boiserie du cintre et une diminution de la largeur du champ des volets. L'encadrement entre les fenêtres, faisant face à la cheminée, est une composition moderne entre deux étroits panneaux anciens rapportés.

En résumé, les parties d'ancienne boiserie qui resteront dans cette pièce seront celles du côté de la cheminée (moins la glace), les panneaux d'angle, enfin les sculptures des fenêtres, y compris les chambranles.

fait transférer en 1684 les médailles et les pierres gravées du Roi et qui les garda jusqu'en 1741 (1), n'est jamais devenu, comme l'a dit Dussieux (2), le « Cabinet de Madame Adélaïde ». Le même écrivain laisse entendre que nous aurions encore la décoration intacte de cette pièce importante de l'appartement de la princesse. Un simple coup d'œil au texte de Blondel, qu'on vient de lire dans le chapitre précédent, suffit à écarter cette erreur. Loin d'être le « Cabinet », cette pièce était simplement la « première antichambre » de l'appartement de Madame Adélaïde, qui servait aussi de buffet pour son service de table.

Le Cabinet était resté sans usage déterminé, depuis le transport à Paris des curiosités qu'il renfermait, mais on en avait conservé l'ancienne désignation. Il avait servi comme loge d'acteurs aux représentations des Cabinets, alors que le théâtre dirigé par M[me] de Pompadour était dans la Petite Galerie et naturellement aussi, quand un théâtre mobile fut construit sur le grand Escalier des Ambassadeurs (3). Le 21 décembre 1747, Luynes écrit qu'on fait usage, pour les acteurs les moins considérables, « du cabinet qu'on appelle des médailles, où elles ne sont plus, mais qui en porte toujours le nom (4) ».

Après avoir servi d'antichambre à l'appartement de Madame Adélaïde, que nous venons d'étudier, la pièce fut comprise dans le remaniement qui créa, comme on l'a vu plus haut, les « Salles neuves du Roi ».

La salle 136 en faisait également partie, avec une forme peu différente de celle qu'elle a aujourd'hui, et un éclairage bien insuffisant, si on en juge par les plans. C'était la salle de billard (5), qui s'ouvrait à l'ouest sur l'escalier de Mesdames, et qui servait aussi de salle des buffets à la salle à manger (Salon des Porcelaines), pour les soupers des Cabinets. « Ils se donnaient, disent des mémoires de cette époque,

(1) V. la préface historique de Mariette aux *Pierres gravées du Cabinet du Roi*, t. II du *Traité des pierres gravées*, Paris, 1750.

(2) I, 324. L'auteur contredit ici ce qu'il dit p. 216.

(3) Sur cet usage du grand escalier, qui avait fini par en détériorer les peintures, on consultera Luynes, V, 356, IX, 94, 132, 165, 245, X, 175; D'Argenson, V, 272, 291; Campardon, *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV*, p. 104, 109.

(4) VIII, 356. Cf. V, 452, pour les expériences de physique de l'abbé Nollet, faites en 1744 dans ce même cabinet, devant la famille royale.

(5) V. *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 47.

dans des appartements si peu vastes qu'on couvrait le billard de planches pour y poser le buffet, et que le Roi était forcé de hâter sa partie pour faire place au service (1) ». Ces détails se rapportent évidemment à la pièce 136, qui fut aussi le billard de Louis XVI (2).

Pour la pièce 137, elle devint, à partir de l'installation des « Salles neuves », le salon de jeux, dont les inventaires du garde-meuble font connaître le mobilier spécial (3). En 1789, on n'entrait dans ce salon que par la salle 136. Il était redevenu, comme l'ancien Cabinet des Médailles, une pièce à une seule issue (4). La porte sur le Salon de Vénus est marquée sur les plans comme condamnée, et d'autre part la communication avec l'aile Gabriel n'existait pas. Aujourd'hui il y a trois entrées à la pièce, ornée de gouaches et d'aquarelles importantes, notamment de la série des Van Blaremberghe; on a rétabli la communication avec le Salon de Vénus, et une porte se trouve ouverte sur la salle 138, qui contient la suite des Van Blaremberghe.

Il est assez intéressant de savoir à quoi s'en tenir sur les derniers remaniements apportés à cette pièce, afin de voir ce qui y reste de véritablement ancien. Il y a beaucoup plus de Louis-Philippe qu'on ne se l'imagine. Dans une des visites faites au Château pour l'installation de son Musée, visites dont les rapports de Nepveu au directeur des Bâtiments de la Couronne conservent le récit détaillé, le Roi donne l'ordre suivant : « A l'ancien Cabinet des Médailles, faire ouvrir à travers le lambris doré une ancienne baie de porte ». C'est la porte sur le Salon de l'Abondance. La porte qui va dans la salle 138 a été ouverte l'année suivante, à la place de la cheminée, alors qu'on établissait la salle dite des Etats-Généraux. Louis-Philippe et son entourage désignaient alors

(1) G. Maugras, *Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV*, Paris, 1893, p. 102. L'auteur ne donne malheureusement aucune indication sur les « Mémoires de Mme de X. », qui sont d'une femme de la Cour et paraissent avoir de l'intérêt pour l'histoire intérieure du Château.

(2) On trouve dans l'état des travaux de Versailles « pendant les six derniers mois de 1789 », que j'ai cité ailleurs, mention du percement d'une porte « communiquant de la Salle de billard aux grands appartements avec recoupement en pierre dure des deux côtés de la baie, revêtement en menuiserie dans les embrasemens et au plafond ». Ce ne peut être que la porte du Salon de Vénus ouvrant à droite de la niche.

(3) Dans l'inventaire de 1789 on marque : « Un meuble de lustrine brocard (comprenant 30 chaises), 3 tables de quadrilles, 2 tables rondes de brelan, une table de try, 2 tables de piquet ».

(4) On le voit notamment par le plan 9 de M. Paul Favier, donnant l'état des cabinets en 1789. Outre celle de la salle 137, plusieurs des légendes mises à ce plan par Dussieux sont erronées.

le Cabinet des Médailles sous le nom erroné de « Salle de billard ». Ces faits et quelques autres, sur l'arrangement des pièces voisines, m'ont paru utile à mettre sous les yeux du lecteur par les extraits suivants des rapports de Nepveu, transcrits de l'exemplaire appartenant à M. Paul Favier (1).

Rapport du 29 juin 1834 :... Dans les appartements éclairés sur la cour de Marbre, qui sont tous en état et parfaitement dorés et sculptés, il a été décidé que, si on y mettait quelques tableaux, ce ne pourrait être que des tableaux de petites dimensions ou suspendus dans des cadres. Il serait bien fâcheux que cette sage résolution reçût plus tard quelque atteinte. De grands tableaux seront placés dans les deux pièces (2) entre la bibliothèque et la Salle d'Abondance, dont le Roi a vu avec plaisir le travail de dorure de la nouvelle porte.

Rapport du 19 juillet :... Salle d'Abondance. Le Roi est resté très satisfait de la dorure de la nouvelle porte ouverte et de l'arrangement des huit tableaux de Vandermeulen, dont les cadres sont dorés.

Rapport du 10 août :... Dans la chambre après la bibliothèque (3), le Roi a décidé qu'on enlèverait les quatre glaces pour y placer 4 tableaux de Van der Meulen. Si le tableau qui doit s'asseoir sur la cheminée n'oblige pas à la démolir, on la conservera. — Dans la salle de billard à la suite, le Roi a paru regretter qu'on eût enlevé la cheminée que vous m'aviez donné l'ordre de démolir à votre dernier voyage; puis il a décidé que les dispositions des tableaux convenues entre M. de Cayeux et moi auraient lieu.

La visite des grands appartements a commencé par la salle de billard, dont la cheminée va être convertie en porte. Dans la salle à la suite, derrière le Salon de Vénus, les menuisiers disposent les encadrements des tableaux.

La Salle des Porcelaines est terminée ; mais le Roi a ordonné que, pour en faire un complément indispensable à la bibliothèque, je ferais établir, suivant un modèle qui sera convenu, trois grandes armoires en forme de buffet à tablettes à coulisses, avec panneaux en glace, pour recevoir les portefeuilles

(1) Je remercie mon savant confrère d'avoir mis entre mes mains les rapports de Nepveu, qui sont une source de renseignements souvent inattendus sur l'état ancien du Château. Il y aurait un grand intérêt à publier, au moins par extraits, une partie de ces rapports, qui sont aussi minutieux et aussi curieux en leur genre que les rapports du XVIII[e] siècle, et qui sont pleins de détails instructifs sur l'organisation du Musée. Ce travail revient de droit à M. Paul Favier, qui possède par héritage ces précieux volumes et qui est si bien préparé à les utiliser.

(2) Salles 136 et 137. Le projet a été dérangé pour la salle 137, dont les lambris ont échappé à la destruction pour placement forcé de tableaux.

(3) Salle 134 (Salon des Porcelaines).

et estampes qui devront augmenter la bibliothèque actuelle (1). J'ai ordre également de faire établir deux armoires pareilles dans la bibliothèque même (2).

Rapport du 4 février 1835 :... Salle de billard. Il reste convenu que je n'exécuterai le percement arrêté pour la communication [avec l'aile Gabriel] qu'au moment utile.

Détruisons donc une erreur assez importante bien qu'enracinée depuis peu de temps. La porte actuelle de la pièce occupant l'emplacement de l'ancien Cabinet des Médailles n'est point, comme on le croit, du temps de Louis XIV; ce n'est qu'un pastiche de Nepveu, pastiche habile d'ailleurs, puisqu'il a trompé des yeux exercés. On a utilisé des panneaux anciens du côté du Salon de l'Abondance.

(A suivre.) Pierre DE NOLHAC.

ADDITION AU CHAPITRE VII

(p. 105 du précédent volume).

On peut ajouter à ce chapitre une anecdote connue et qui se rapporte à une époque postérieure à celle que nous étudions, mais qui a l'avantage de mettre, par le récit très sûr d'un contemporain, des scènes précises dans les diverses pièces dont nous venons de parler. Il s'agit de l'arrestation du cardinal de Rohan, le jour de l'Assomption de 1785, beaucoup mieux racontée par Besenval que par la trop citée Mme Campan :

Toute la Cour remplissait le Cabinet du Roi [salle 125]; le cardinal de Rohan, en rochet et en camail, attendait S. M. qui allait passer pour la messe, où sa charge de grand-aumônier l'appelait. Le Roi le fit demander

(1) Dans la pensée de Louis-Philippe, la bibliothèque de Louis XVI devait, comme on le voit, reprendre son usage.

(2) Ces armoires existent encore dans la bibliothèque de Louis XVI; les autres font partie du mobilier administratif du Musée.

dans son cabinet intérieur [cabinet d'angle 130], où il fut un peu étonné de trouver la Reine. Le Roi lui demanda ce que c'était qu'un collier qu'il devait avoir procuré à la Reine : « Ah, Sire, s'écria le cardinal, je vois trop tard que j'ai été trompé »..... « Monsieur le cardinal, reprit le Roi,.. remettez-vous; et pour vous en donner le moyen, et que la présence de la Reine ni la mienne ne nuisent pas au calme qui vous est nécessaire, passez dans la pièce à côté [arrière-cabinet 131]. Vous y serez seul; vous y trouverez du papier, une plume et de l'encre; écrivez-y votre déposition que vous me remettrez ensuite. Prenez tout le temps qui vous sera nécessaire ». Le cardinal obéit, resta à peu près un demi-quart d'heure, rentra et remit un papier au Roi. En le prenant, S. M. lui dit : « Je vous préviens que vous allez être arrêté... » Le cardinal voulut insister, mais le Roi le quitta brusquement. J'ai entendu faire tout ce détail à la Reine... Le cardinal, au sortir de chez le Roi, fut arrêté (1).

(1) Besenval, *Mémoires*, éd. de 1857, p. 266.

LE CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION

DE VERSAILLES

FONDATION

(2 août 1790).

I

Les journées des 5 et 6 octobre 1789 dépouillaient Versailles de tout ce qui l'avait tiré du néant, faisait sa raison d'être et entretenait son existence. Non seulement, le nom de Versailles cessait d'être le vocable sous lequel se personnifiait l'idée du pouvoir central, la formule qui signifiait la France, pour l'étranger; mais déchue politiquement, la Ville était, en outre, matériellement ruinée, rien dans ses institutions n'ayant prévu le jour où elle cesserait d'être moins une ville que les dépendances du Château.

Cette déchéance imprévue plongea dans une douloureuse stupeur toute la population versaillaise : ces industriels et ces commerçants dont la riche clientèle s'enfuyait; ces parasites qui voyaient s'évanouir leurs futiles fonctions ; ces ouvriers demeurant sans travail pour le lendemain ; ces indigents abandonnés à leur misère par les familles bienfaisantes; cette municipalité rudimentaire qui n'avait eu encore ni le temps, ni les moyens d'apprendre à être utile, et que les mains qui l'avaient fait mouvoir jusque-là laissaient sans guide, sans confiance, surtout sans argent, à la tête d'une cité désemparée.

Dans cette détresse, c'était sans doute un insuffisant réconfort que d'avoir mérité le surnom de *Berceau de la liberté;* c'était une mince compensation à la perte du rang de capitale, que d'avoir obtenu d'être le chef-lieu d'un département, le séjour des nouveaux corps

administratifs qui apportaient plus de dévouement à la chose publique, que de luxe à leur résidence appauvrie. L'indigence et la dépopulation ne cessèrent de faire des progrès pendant toute la période révolutionnaire; et, après avoir perdu environ la moitié de ses habitants, la ville de Versailles a mis près d'un siècle pour retrouver le chiffre de sa population de janvier 1790.

Mais, à la fin de 1789, en même temps que les évènements frappaient si durement les habitants de Versailles, la vie politique naissait pour eux et allait faire diversion, dans une certaine mesure, aux tristes préoccupations de leur vie privée, par ses émotions nouvelles et sincères. Emotions sincères chez l'immense majorité du peuple de France, nouvelles surtout pour Versailles qui avait vécu jusqu'alors, très doucement d'ailleurs, sous l'absolue tutelle et la police du Château, sans qu'on eût songé à lui reconnaître des droits de cité. Car il ne faut pas parler de vie publique et de franchises municipales en face de l'humble municipalité de 1787, dont les attributions se bornaient à prendre certains soins de voirie, à contribuer à la répartition d'impôts dont quelques deniers seulement restaient à sa disposition, à préparer les logements pour les Notables ou pour les députés aux Etats-Généraux, c'est-à-dire à rendre plus de services à la Cour qu'à la Ville.

Combattue entre les regrets que lui laissaient les profits perdus de l'Ancien Régime et l'attrait des nouveautés troublantes qu'apportait le Régime naissant, la population versaillaise mit assez de convenance dans ses regrets pour qu'on louât son patriotisme, assez de véritable désintéressement dans son dévouement aux intérêts communs pour pouvoir fournir d'autres hommes que des ambitieux et des incapables, aux fonctions, c'est-à-dire alors aux charges publiques.

Nulle ville, d'ailleurs, n'avait été en meilleure situation pour se laisser entraîner par le courant qui devait, sitôt, emporter sa fortune, et pour se tenir prête à conformer désormais sa vie publique, sa vie privée même, au nouvel ordre de choses qui surgissait devant elle. Au milieu d'elle, la Révolution avait concentré, sinon toutes ses forces vives, du moins toutes les forces légales avec lesquelles elle entamait la lutte : chaque heure lui apportait l'écho des discussions passionnées où se posaient et se tranchaient des questions séculaires, et lui annonçait une brèche de plus dans l'édifice du passé. Sous ses yeux, les

Etats-Généraux bravaient l'autorité royale et en triomphaient dans la Salle du Jeu-de-Paume. Les retentissants discours de l'Assemblée nationale lui révélaient le pouvoir de la parole et préparaient ses oreilles aux griseries des réunions publiques.

Un pareil contact eût jeté hors de toute mesure une race ardente vivant avec de vieux souvenirs de liberté : il laissa la population versaillaise plus calme dans son acceptation des événements, plus réfléchie, plus facilement dirigeable dans son obéissance aux lois nouvelles, séduite et soumise par l'espoir d'un renouveau meilleur, mais n'ayant ni une lourde servitude à venger, ni des haines féroces à assouvir. Et peut-être, entre les accueils différents qui furent faits à la Révolution suivant les tempéraments, les climats et les traditions, cet état d'esprit peut-il donner une moyenne de ce qu'était l'état général des esprits.

Versailles fit donc preuve de virilité et d'un patriotisme plus réel que bruyant, en s'arrachant au spectacle de sa ruine, pour vivre de la vie nouvelle de la France. Electeurs et citoyens actifs donnèrent une large part de leur temps, aux assemblées électorales, petits parlements où l'on parlait de tout, même des élections; aux assemblées de sections, autres corps délibérants qui passaient de la discussion aux décisions sans grand souci de la légalité; aux réunions de chaque compagnie de la garde nationale, assemblées délibérantes aussi qui ne le cédaient point aux autres en discussions, motions et arrêtés; sans compter l'assemblée générale de la garde nationale à qui l'excès de son zèle valut une existence éphémère.

Mais pour ne pas rester en arrière sur les autres villes du royaume, Versailles voulut, en outre, avoir son club. Le mot était alors fort à la mode, comme toutes les importations anglaises : à cet égard, notre « snobisme » ne date pas d'hier. Quant à l'institution, elle se développait, par toute la France, avec une grande rapidité, sous l'impulsion d'un mot d'ordre, parti de Paris.

II

Pendant le séjour de l'Assemblée nationale à Versailles, un premier club y avait été formé, par un groupe de députés, sous le nom de Société des Amis de la Constitution. Il s'était nécessairement transporté à Paris, au mois d'octobre 1789, avec l'Assemblée et ne tarda

pas à se faire connaître sous son nouveau nom de club des Jacobins. Les quelques séances qu'il avait tenues à Versailles appartiennent donc à l'histoire du club des Jacobins.

Lorsque Versailles fut livré à ses seules ressources, quelques citoyens, appartenant en grande partie au commerce, un peu à la bourgeoisie issue du commerce, et se sentant aptes à prendre en main la direction de l'opinion publique, essayèrent inutilement, à deux reprises, de créer dans leur ville un club ou une Société des Amis de la Constitution. Ces deux échecs ne lassèrent pas leur persévérance : une troisième tentative fut plus heureuse; et, le 2 août 1790, la Société des Amis de la Constitution de Versailles était bien et dûment constituée par quinze membres fondateurs.

Le titre d'Amis de la Constitution choisi par toutes les sociétés politiques qui se créaient et s'affiliaient d'un bout de la France à l'autre prenait une signification bien plus précise, et indiquait une ligne de conduite plus nette qu'il ne le ferait aujourd'hui. Nos pères de 1789 n'avaient pas, comme nous, usé assez de constitutions pour être devenus sceptiques ou au moins indifférents à leur égard, Non seulement la Constitution qu'élaborait l'Assemblée avait pour elle les séductions de la nouveauté, mais elle concentrait sur elle tous les désirs, toutes les espérances, toutes les illusions : elle devait ouvrir une ère de bonheur; elle recélait le remède à tous les maux, et faisait l'objet d'un culte qui allait jusqu'au fétichisme.

Mais, en outre, pour la foule entraînée par la Révolution, elle représentait le triomphe de la Nation sur la Royauté; elle passait pour être odieuse aux partis vaincus, et le parti populaire s'y attachait d'autant plus, comme au symbole et au gage de sa victoire.

Et ce gage paraissait toujours en danger, non pas tant, peut-être, par le fait du Roi que par celui de la Cour. Tant que la Constitution ne serait pas solennellement proclamée, on pouvait craindre pour son achèvement. Le devoir de tout patriote était de faire bonne garde autour de son berceau. Les clubs, qui se multipliaient sous les auspices du club des Jacobins, devaient entretenir les défiances des vainqueurs et empêcher que leur surveillance ne s'endormît.

Et puis il faut tenir compte de l'esprit d'imitation qui est de tous les temps et de tous les pays. A force de se passionner pour les délibérations législatives, tout le monde éprouvait le désir de légiférer

quelque peu. Les discussions des clubs, leurs motions, leurs arrêtés, devaient donner satisfaction à ce besoin.

La Société des Amis de la Constitution de Versailles ne fit exception à la règle, ni dans sa vigilance autour de la Constitution, ni dans l'abondance de ses délibérations.

Au mois d'août 1790, la nouvelle division du territoire français et l'installation de presque toutes les nouvelles administrations étaient des faits accomplis. Versailles était le chef-lieu d'un des six départements formés avec l'Ile-de-France, Paris, le Soissonnais, le Beauvaisis, l'Amiénois et le Vexin-Français (Décret du 26 février 1790). Le Conseil général et le Directoire du département avaient été élus au mois de mai, le Conseil général et le Directoire du district aux mois de juin et de juillet.

Quant à la municipalité de 1787, elle avait disparu. Abandonnée au mois d'août 1789 par son maire, Thierry de Ville-d'Avray, et le président de l'Assemblée générale, le prince de Poix, elle n'avait trouvé aucunes forces nouvelles dans la réélection à laquelle elle s'était offerte le 29 août, ni dans des élections complémentaires tentées quelques jours après le départ de la Cour, le 19 octobre. Dirigée par des présidents provisoires, elle avait péniblement achevé sa carrière, pour faire place, le 7 mars 1790, à la première municipalité constitutionnelle élue au mois de février, en vertu du décret du 14 décembre 1789.

Presque tous les fondateurs de la Société des Amis de la Constitution de Versailles, et un grand nombre des citoyens qui se groupèrent bientôt autour d'eux, appartenaient aux administrations nouvelles.

Le 2 août 1790, les quinze membres fondateurs tenaient leur première réunion dans une des salles du District de Versailles, et en dressaient le procès-verbal suivant :

Club des Amis de la Constitution.

Fondation de la Société de Versailles.

L'an second de la liberté française, le lundi deuxième jour du mois d'août, se sont réunis dans une des salles du District de Versailles:

MM.

1. Bassal.	6. Hyacinthe Richaud.	Félix Nogaret. 11.
2. Laurent le Cointre.	7. Girard des Cotils.	Haussemann. 12.
3. Chapuy.	8. La Salle.	Le Gry. 13.
4. Haracque.	9. Corderant.	François Richaud. 14.
5. Jouanne.	10. Tessier Bothereau.	Durup de Baleine. 15.

à dessein de former un club sous le titre de la Société des Amis de la Constitution, d'après les principes et suivant les règlemens de celle de Paris ; et ont procédé par la voie du scrutin, et à la pluralité absolue des suffrages à la nomination d'un président. M. Félix Nogaret nommé secrétaire, les scrutins comptés et dépouillés, M. Bassal a réuni l'unanimité des suffrages moins un, et a été proclamé président de la Société. Procédant de suite à la nomination d'un secrétaire, d'après un scrutin recueilli dans la même forme que celle adoptée pour la nomination du président, la majorité des voix s'est réunie en faveur de M. Corderant. Une égale majorité des suffrages a nommé M. Félix Nogaret trésorier de la Société, entre les mains duquel il a été arrêté que chacun des membres présens ou admis par la suite déposerait la somme de 12 livres qui serait renouvellée d'après les comptes rendus par le trésorier, lorsque les fonds seraient épuisés.

La Société a pris ensuite les délibérations suivantes, et a arrêté comme articles fondamentaux que les 15 membres présens seraient regardés comme fondateurs de la Société;

Que toutes les personnes qui se présenteraient par la suite seraient soumises à l'épreuve du scrutin ;

Que pour être admis à cette épreuve, il faudrait être présenté par un des amis fondateurs ou reçus ;

Qu'il serait mis un intervalle de huit jours entre la présentation et l'admission de chaque sujet, et que leur nom serait pendant ce tems inscrit dans un tableau placé dans la salle de l'assemblée ;

Que la société ne pourrait faire de récipiendaire que lorsqu'elle serait complette et qu'elle serait réputée telle par la présence des trois quarts de l'effectif des membres ;

Que la réunion des suffrages des trois quarts au moins des membres délibérans déterminerait l'admission du récipiendaire.

M. le Président a levé la séance, et l'a ajournée au lendemain 7 heures du soir.

Signé : Bassal, président, Félix Nogaret, Le Cointre, Chapuy, La Salle, Tessier Bothereau, Haracque, François Richaud, Hyacinthe Richaud, Haussemann, Corderant secrétaire (1).

III.

Bassal, le premier président du nouveau club, était un prêtre : il appartenait à la mission de Notre-Dame, composée de missionnaires Lazaristes que Louis XIV avait appelés à Versailles pour le service de la paroisse Notre-Dame et de la chapelle du Château.

Au mois de juin 1790, il avait été élu membre du Conseil du District de Versailles. Son éligibilité avait été mise en doute parce qu'il n'avait pas acquitté sa contribution patriotique; mais il avait établi que son revenu ne dépassait pas trois cents livres, ce qui l'exemptait de cette contribution (2). Nommé Président du Conseil du District et Directeur, il devait bientôt être élu curé de la paroisse Saint-Louis.

Au mois de mai 1791, il présida l'assemblée électorale qui nomma les députés à l'Assemblée législative et fut lui-même élu député. En septembre 1792, les électeurs l'envoyèrent à la Convention. Très ardent et très brouillon, il se jeta fort avant dans le parti terroriste, parvint à se sauver de la réaction thermidorienne, et mourut au commencement de ce siècle, après avoir été employé par le Directoire en Suisse, par Bonaparte en Italie, par Championnet à Naples.

Laurent Le Cointre était établi marchand de toiles au n° 37 de la rue de Paris (aujourd'hui n° 108 de la rue de la Paroisse). Choisi en 1790 comme électeur par les citoyens actifs de la deuxième section, il avait été, au mois de mai, élu Président du Conseil général du département. Il était, en outre, lieutenant-colonel de la garde nationale, commandant la première division (Notre-Dame). Cette situation l'avait, au mois de novembre 1789, mis aux prises avec Alexandre Berthier, qui commandait en second la garde nationale de Versailles sous les ordres de La Fayette. Berthier avait exigé que Le Cointre remît à l'Hôtel-de-Ville les drapeaux de sa division qu'il voulait garder

(1) Collection des Manuscrits de la Bibliothèque de Versailles. — 787 (568 F) Premier registre des délibérations du club des Amis de la Constitution de Versailles. 1790-1792.

(2) Archives de Seine-et-Oise. — L II K, Versailles, 4 (Registre).

à son domicile. Il fallut l'intervention de La Fayette pour vaincre la résistance de Le Cointre; celui-ci ne pardonna pas cet échec à Berthier, le poursuivit de sa rancune jusqu'à son départ de Versailles en 1791, et le remplaça dans le commandement en chef de la garde nationale. Très hostile au parti de la Cour, professant un dévouement bruyant aux idées nouvelles, il fut envoyé par les électeurs à l'Assemblée législative, puis à la Convention : après avoir été un des fauteurs de la Terreur, il se rangea du côté des thermidoriens; exilé sous le Consulat, il revint mourir en France, ruiné et oublié.

Nicolas Haussmann, représentait à Versailles l'importante manufacture de toiles peintes, créée par son frère aîné, Jean-Michel, à Logelbach (Haut-Rhin), où elle existe encore sous le nom de son fondateur. Depuis le mois de mai 1790, il était membre du Conseil général du département. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il se distingua pendant ses missions aux armées, sur les frontières du Nord et de l'Est, et, notamment, à l'armée du Rhin, avec Merlin de Thionville et Rewbell. C'était un des plus jeunes fondateurs du club : il était né à Colmar, en 1759, il avait donc trente et un ans; Le Cointre en avait près de cinquante. Haussmann mourut à Paris, en 1846, après avoir été, pendant de longues années, maire de Chaville.

Commerçants aussi les deux frères Richaud, François et Hyacinthe, qui tenaient avec leur tante, la veuve Jean Richaud, au numéro 32 de la rue de Paris, non loin de Le Cointre, un magasin de merciers. Originaires de Barcelonnette, les frères Richaud étaient venus à Versailles, l'aîné en 1773, le second en 1787; François avait quarante et un ans, Hyacinthe, trente-trois.

François Richaud était entré, en octobre 1789, dans la municipalité de 1787, et comme notable dans la première municipalité constitutionnelle de 1790, où il fut bientôt élu officier municipal. Les élections de novembre 1792 le firent entrer dans le Conseil général du département, dont il devint président. Destitué le 23 septembre 1793 par les représentants Delacroix et Musset envoyés en mission dans Seine-et-Oise, il fut replacé par eux à la tête du Conseil du District de Versailles. De 1792 à 1816, il siégea au Tribunal de Commerce.

Hyacinthe Richaud avait été élu, en juin 1790, membre du Conseil du District de Versailles. Nommé membre du Conseil général du département, le 17 septembre 1791 et, trois jours après, commissaire

pour la formation des compagnies de volontaires nationaux du département, il fut élu maire de Versailles, le 15 novembre 1791. On sait son héroïque dévouement, dans la journée du 9 septembre 1792, lors du massacre, à Versailles, des prisonniers d'Orléans. Réélu maire en décembre 1792, il n'avait pas accepté. Mais, en septembre, il avait été nommé député suppléant à la Convention, et il fut appelé à siéger, à partir de février 1793, en remplacement de Kersaint, démissionnaire. Envoyé en mission à l'armée de la Moselle en 1793, puis à Lyon après thermidor, il fut nommé par les Lyonnais membre du Conseil des Cinq Cents, devint commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de Seine-et-Oise, puis conseiller de Préfecture à Versailles en 1800, et mourut dans ce poste en 1827, après avoir été député de Seine-et-Oise à la Chambre des Représentants et sous-préfet de Versailles, pendant les Cent-Jours.

Quant au trésorier du club, Félix Nogaret, ce n'était pas, comme les précédents, un homme d'affaires et un homme d'action. Ses biographes le font naître en 1740 à Versailles; il serait entré en 1761 dans les bureaux de la police et de l'intérieur et y serait resté jusqu'à la Révolution. Cependant, dans l'Almanach de Versailles pour l'année 1789, il figure parmi le personnel de la Maison de Madame Comtesse d'Artois, comme « Aide » dans le service de « Panneterie et Échansonnerie-Bouche ». D'autre part, lorsqu'il fut élu en juin 1790, membre du Conseil du District de Versailles il fut désigné ainsi : « M. Félix Nogaret du Musée de Paris ». En juillet 1790, il avait été nommé Directeur du District (1).

Nogaret faisait profession de poëte. En l'an 2, la sixième section de Versailles donnait sur lui les renseignements suivants : Etat avant la Révolution : Commis. — Etat depuis la Révolution : Poëte pour chanter la Révolution. — Ouvrages de sa composition : Hymnes et ouvrages pour la liberté. —Quelle fonction il peut exercer : La Poésie (2). Le rôle politique de Félix Nogaret fut effacé et court. Quant à ses œuvres littéraires, aussi médiocres que nombreuses, elles ne lui ont pas survécu.

Le Gry l'aîné, originaire de Sèvres, était venu en 1765 à Versailles

(1) Archives de Seine-et-Oise. — L II K, Versailles, 4 (Registre).

(2) Archives de Seine-et-Oise. — L II. Versailles, M. 62.

et s'était établi marchand de bois rue Sainte-Sophie : il avait été élu en juin 1790 membre du Conseil du District, puis Directeur. A deux reprises, en 1792 et en l'an 2, il fut appelé, par des arrêtés du pouvoir exécutif, à faire partie du Conseil général du département : il siégea au Tribunal de Commerce.

Chapuy et Haracque étaient tous deux négociants, notables dans la municipalité de 1790, officiers de la garde nationale. Chapuy avait fait partie de la municipalité de 1787.

Jouanne était également un commerçant, élu notable en même temps que Chapuy et Haracque. Tessier-Bothereau, autre négociant, alors âgé de moins de trente ans, ne remplit jamais de fonctions publiques.

Corderant, appelé quelquefois Corderant-Chatillon, était un employé : le Conseil du District l'avait choisi pour secrétaire.

Girard des Cotils et Durup de Baleine n'ont pas laissé de traces à Versailles : ils n'y avaient point de situation officielle avant la Révolution et semblent n'y avoir joué aucun rôle depuis.

Quant à La Salle (de la Salle), il fut, en 1791, juge au Tribunal du District.

Des quinze fondateurs de la Société des Amis de la Constitution de Versailles, dix avaient déjà été envoyés par les électeurs dans les assemblées délibérantes du Département, du District et de la Commune; quatre, Bassal, Le Cointre, Haussmann et Hyacinthe Richaud devaient bientôt siéger dans les assemblées législatives. Ce petit groupe de citoyens ne présumait donc pas trop de lui-même, en se croyant autorisé à prendre la direction de l'opinion publique.

Neuf d'entre eux étaient des commerçants : la proportion n'était pas exagérée. Ce chiffre représentait bien l'importance qu'avait alors à Versailles la classe commerçante. La bourgeoisie n'existait pour ainsi dire pas; mais la présence de la Cour avait enrichi les successeurs des petits boutiquiers du temps de Louis XIV; et lorsque la population versaillaise fut appelée à prendre en main la gestion de ses affaires, ce furent les commerçants qui se présentèrent comme classe dirigeante, avec l'aide de quelques hommes de loi : ces derniers entrèrent dans la Société des Amis de la Constitution en même temps qu'ils arrivaient aux fonctions publiques.

Georges Moussoir.

DOCUMENTS

OBERKAMPF A JOUY, EN 1791

Le 4 octobre 1816, mourait, à Jouy-en-Josas, Christophe-Philippe Oberkampf : « Le commerce perdait en lui un de ses membres les plus distingués et l'humanité un de ses plus beaux ornemens » (1).

La collection des *Annuaires du département de Seine-et-Oise* fournit d'utiles renseignements sur ce grand industriel, dont le nom est resté, à juste titre, populaire dans la commune dont il fut le bienfaiteur. L'*Annuaire* de l'an X de la République française (1801-1802) consacre un article aux « Manufactures de toiles peintes établies par le citoyen Oberckampf à Jouy et Essône » (2). Dans celui de 1817, on lit une notice historique sur « Oberkampf, propriétaire de la manufacture de toiles peintes de Jouy (3). »

Il est intéressant de constater que, dès l'année 1791, le Conseil général de Seine-et-Oise appréciait les services rendus par Oberkampf, et que, pour lui témoigner sa satisfaction, il prenait, le 15 décembre de cette année, la délibération dont la teneur suit :

Séance du 15 décembre 1791.

MENTION HONORABLE DE M. OBERKAMF.

M. le Président a rappelé à l'assemblée qu'elle avoit ajourné un rapport sur les encouragemens aux manufactures et fabriques et la mention honorable à faire de M. Oberkamf. L'assemblée, après avoir

(1) Annuaire de 1817, p. 346.
(2) Annuaire de l'an X, p. 454-455.
(3) Annuaire de 1817, p. 346-347.

entendu ce rapport, a arrêté qu'extrait en sera consigné dans le procès-verbal ainsi qu'il suit :

L'administration ne peut voir sans intérêt, Messieurs, s'élever et se soutenir dans son arrondissement une de ces branches d'industrie qui vivifie à la fois l'agriculture et le commerce, une de ces manufactures, dont les travaux et les succès attestent déjà depuis longtemps l'intelligence et le talent de son propriétaire. Mais si à ces avantages particuliers, qui sont déjà réels dans le département, vous en trouviez d'autres plus grands encore réunis ; si le propriétaire de cette manufacture étoit un patriote aussi incorruptible qu'éclairé ; si, pendant les orages d'une révolution, l'endroit qu'il habite eût été préservé constamment des horreurs de l'anarchie, des maux de la famine et des plaintes de l'indigence ; si, appelé par la confiance de ses concitoyens à la place honorable de maire, vous voyiez que son village est le premier à acquitter toutes les espèces de contributions ; qu'en ce moment, où les municipalités sont encore presque toutes en retard, la sienne a régulièrement acquitté toutes ses charges et rempli tous ses devoirs, ne seriez-vous pas à la fois pénétrés d'admiration et de reconnaissance ? Eh bien, Messieurs, cet homme rare, ce commerçant industrieux, ce maire respectable, c'est M. Oberkamf, maire de Joui et propriétaire de la manufacture. Votre Bureau a pensé, Messieurs, qu'un si bel exemple méritoit de votre part une récompense proportionnée à son utilité. Sous l'ancien régime, on eût sans doute cru faire beaucoup pour récompenser un tel homme de lui donner la noblesse, c'est-à-dire qu'on l'eût récompensé d'être le premier de sa classe en le rendant le dernier d'une autre. Sous le règne de l'égalité, les récompenses sont mieux calculées ; votre Bureau a pensé qu'un témoignage public de satisfaction étoit plus digne de son objet que toute autre faveur, et vous propose, en conséquence, l'arrêté suivant :

Le Conseil général, instruit que M. Oberkamf, maire de Joui, déjà connu par ses travaux et son talent, malgré la suspension de l'activité de sa manufacture, occasionnée par la Révolution, a constamment entretenu un grand nombre d'ouvriers, les a seul préservés de tous les maux de la famine, de l'anarchie et de l'indigence ; considérant que sa Municipalité, dont il est maire, est toujours la première en règle et sur ses fonctions et sur ses tributs, qu'il donne enfin l'exemple du patriotisme éclairé et de l'active et ingénieuse industrie ;

Ouï M. le Procureur-général-syndic ;

Arrête qu'il sera fait mention honorable du zèle et des vertus de M. Oberkamf et que le district et le département pourront autoriser la commune de Joui à graver cette mention sur une pierre placée dans un lieu apparent du village comme un témoignage de l'admiration et de la reconnoissance de ses concitoyens.

[Délibérations du Conseil général. Registre de 1790-1792, pages 310-311. — Archives départementales de Seine-et-Oise, L1. 3.]

Il est bon de rappeler que la célèbre manufacture de toiles peintes — auxquelles la mode donna le nom d'*indiennes* — portait avant la Révolution le titre de manufacture royale (1).

Un certificat délivré le 17 décembre 1785, par plusieurs négociants, au nombre desquels Oberkampf, et qui est actuellement conservé aux Archives de Seine-et-Oise (2), commence ainsi :

« Nous entrepreneurs de la Manufacture Royale de Jouy et négociants demeurants à Versailles, soussignés, certiffions à tous qu'il apartiendra, et pour rendre justice à la vérité, que... »

La pièce est signée :

« Sarrasin-Demaraise. — Veuve Jouann et Peigné. — Oberkampf. — Ls de Boislandry et Compie. — Baumann et Compie. — Le Roy. — J. Richaud le Je et neveu. — V. Heurtin et Letellier. »

Signalons enfin à nos confrères l'existence à la mairie de Jouy-en-Josas d'un très curieux album renfermant des spécimens des différentes *indiennes* qui ont été fabriquées à la manufacture.

E. Coüard.

(1) Alexis Martin [*Promenades et excursions dans les environs de Paris. — Région de l'Ouest*, p. 170] donne à tort la date de 1787.

(2) Série B. Bailliage royal de Versailles. *Corporations.*

CHRONIQUE

I

BIBLIOGRAPHIE

M. le chanoine V. Davin. — La Relique d'Argenteuil. Etude historique et critique. — *Paris, à la Société des* Revues indépendantes, 1895. (In-8°, 55 pages.)

Nous ne saurions laisser passer sans la signaler à nos confrères l'étude que M. le chanoine Davin, docteur en théologie et en droit canonique, vient de consacrer à la relique d'Argenteuil.

Après avoir brièvement rappelé que la possession de la *Tunique inconsutile* fait l'objet d'une controverse six fois séculaire entre Argenteuil et Trèves, et qu'après Léon X le pape Léon XIII a prononcé qu'elle est en cette dernière ville, l'auteur croit devoir reprendre une question qui lui est chère, à juste titre, et il s'efforce de la remettre au point.

A ses yeux, tout dépend de la constatation exacte des faits à deux époques — celle de Charlemagne et celle de Louis le Jeune — et de l'examen aussi précis que possible du monument lui-même. De là une triple étude : la relique sous Charlemagne ; la relique sous Louis le Jeune ; la relique en elle-même.

Le savant chanoine est amené à conclure des textes qu'il produit et qu'il commente, aussi bien que de l'examen du monument, qu'il y a eu confusion entre la *Cappa* et la *Tunica*, que l'appellation de *Tunica* a prévalu à tort et qu'Argenteuil possède le *manteau* du Christ, au lieu de sa *tunique*.

M. le vicomte de Grouchy. — La Presse sous le premier Empire d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Opéra. — *Paris, Techener.* (In-8°, 1896.)

Le document que publie notre savant confrère provient du Ministère de l'intérieur et fait partie des archives de l'Opéra. On y trouve plusieurs titres de périodiques non cités dans Hatin. Nous signalons cette brochure comme une importante contribution à l'histoire de la Presse parisienne sous le premier Empire.

L.-A. Gatin. — Un Rêve sur la solution de quelques questions sociales. — *Versailles. Imprimerie Aubert,* 1896. (In-8°, 48 pages.)

Cette brochure, toute d'actualité, s'inspire des plus louables et des plus généreux sentiments. M. Gatin, au cours d'une carrière administrative déjà longue, a appris à connaître la situation et les besoins des classes laborieuses. Il croit avec beaucoup de bons esprits qu'il y a des réformes sociales à faire. Il se demande quelles doivent être ces réformes, et il indique celles qui lui semblent particulièrement légitimes et pratiques.

Nous ne pouvons suivre M. Gatin sur ce terrain trop étranger à nos études habituelles, ni prendre parti pour ou contre son opinion. Mais nous croyons devoir signaler aux personnes que ce grave problème préoccupe le consciencieux et lumineux travail de notre confrère.

Ferdinand Bonnange. — Projet d'un Catalogue général unique et perpétuel des imprimés compris dans les Bibliothèques nationales et les Bibliothèques municipales. mémoire explicatif. — Corbeil. Imprimerie Louis Drevet, 1896 (In-8°, 13 pages.)

La Commission des Bibliothèques nationales et municipales, chargée d'examiner l'état de l'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale et les moyens d'en effectuer l'impression, après avoir constaté l'achèvement complet de cet inventaire, en a demandé l'impression dans un remarquable Rapport présenté, le 24 décembre 1893, à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

M. Bonnange, ancien chef de bureau au Ministère de l'Agriculture, maire de Palaiseau, applaudit à l'heureux accomplissement d'un aussi immense travail; mais, estimant qu'on pourrait remplir un cadre plus vaste et dans un temps très limité, il se propose de démontrer la possi-

bilité de *dresser* et d'*imprimer* pour l'Exposition universelle de 1900 le *Catalogue général des ouvrages et des pièces imprimées de toutes les Bibliothèques nationales et municipales, et de leur attribuer un Catalogue particulier*. Le catalogue général serait *perpétuel*. Il pourrait être constamment tenu à jour, sans le secours de suppléments, et chaque notice indiquerait toutes les bibliothèques où se trouve l'ouvrage ou la pièce que signalerait cette notice.

Tel est l'objet de cet important mémoire, dont la lecture et l'examen s'imposent à tous ceux qui, comme bibliothécaires ou comme érudits, ont à cataloguer ou à consulter les richesses que renferment nos bibliothèques, si nombreuses et parfois si mal connues.

Périodiques. — CHRONIQUE DES ARTS (18 janvier 1896). Article de M. P. DE NOLHAC : *Quelques sculptures de Versailles sous Louis XIV*.

Cet article apporte quelques renseignements nouveaux sur des sculptures encore existantes dans l'intérieur du Château et dont les auteurs étaient inconnus. Le groupe d'Amours de stuc doré, qui se trouve dans la niche du haut de l'escalier de la Reine, est de Masson et date de 1682. Les six bas-reliefs dorés du dessus de porte du même escalier et les bas-reliefs analogues de la salle des Gardes de la Reine sont de Legros et Masson. Quant aux décorations de bronze, trophées d'armes et Amours soutenant une couronne, qui embellissent le petit monument de marbre de la salle de Diane, portant le buste de Louis XIV, par le Bernin, elles sont de Pierre Mazelines et Noël Touvenet en 1685 ; on les trouvera mentionnées avec plus de détail dans le présent numéro de notre *Bulletin*, par M. Pératé. Ces divers renseignements sortent d'une source encore à peine consultée, les *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par M. Guiffrey, où l'on peut chercher aisément aujourd'hui toute l'histoire artistique du Versailles de Louis XIV.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ETAMPES ET DU HUREPOIX, 1895 (2e liv.) — *Paris, A. Picard et Fils*.

Cette livraison renferme les travaux suivants : la Chapelle et la Fontaine de Saint-Symphorien à Etampes, par M. Maxime Legrand ; une Page de l'histoire de Soisy-sous-Etiolles, par M. l'abbé E. Colas ; une Mention de Corbeil, en 1639, par M. E. Mareuse ; Etréchy et les fiefs environnants, par M. L. Marquis.

II

NÉCROLOGIE.

Le jeudi 6 février 1896, ont eu lieu, à l'église Sainte-Elisabeth, les obsèques de M. Thénard, professeur honoraire au lycée, conseiller municipal, décédé à Versailles, le lundi 3.

M. Thénard appartenait à notre Société, comme membre titulaire, depuis 1885. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les paroles prononcées sur sa tombe par le président de la Société, qui s'est exprimé en ces termes :

« C'est l'hommage d'un regret particulièrement profond qu'apporte à la mémoire de M. Thénard la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Il y a douze ans qu'elle le comptait parmi ses membres, et on peut dire qu'il s'était fait de ses confrères autant d'amis. Toujours assidu à nos réunions, toujours mêlé à nos travaux, il voulait bien nous faire participer à toutes les découvertes dont sa patiente et vaillante érudition enrichissait le domaine de l'histoire révolutionnaire.

« Notre Société a eu la primeur de la plupart de ses écrits destinés aux publications de la Société de la Révolution française. Une des dernières communications que nous ayons reçues de lui se rattache précisément aux plus glorieux souvenirs que Versailles ait inscrits dans les fastes de l'histoire qui lui était chère. Nous nous rappelons tous quelle ardeur il sut montrer quand il nous signala la nécessité de refondre, sur des documents nouveaux et mieux contrôlés, la série complète des inscriptions de la salle du Jeu-de-Paume.

« Ce travail, qu'il n'a pas eu la joie de voir achevé, était une des choses qui lui tenaient à cœur dans les dernières années de sa vie. J'aime à rappeler ici ce souvenir parce qu'il unit le nom de M. Thénard à celui de notre Société, et aussi parce qu'il montre en lui ce double caractère qui fait l'honneur de sa vie, le dévouement et la conscience de l'érudit et la généreuse initiative du citoyen ».

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME VINGTIÈME

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT

6, AVENUE DE SCEAUX, 6.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME VINGTIÈME

VERSAILLES

IMPRIMERIE AUBERT, 6, AVENUE DE SCEAUX

EN VENTE CHEZ MARPON ET FLAMMARION

9, RUE SATORY.

—

1896

LE CHATEAU DE VERSAILLES

SOUS LOUIS XV

(Suite.)

X

LA CHAMBRE DE PARADE.

La chambre de Louis XIV restait la chambre officielle du Roi. C'était là qu'avaient lieu le lever, le coucher et les grandes audiences que l'étiquette plaçait dans la chambre (1). C'était exactement « la chambre du lit de parade » (2). Pour le cérémonial du lever et du coucher au XVIII[e] siècle, on a plusieurs passages de Dufort de Cheverny et de Luynes; le plus piquant est sans aucun doute celui où le premier raconte un coucher de Louis XV, à une heure un quart du matin : « Le roi, après avoir fait son coucher en public, se relève, passe par son cabinet, entre dans sa vraie chambre et referme la porte. Etc. » (3). J'aime mieux rapporter un règlement inédit fournissant pour les entrées du cabinet, qui avaient lieu par cette chambre, un supplément fort précis à ce qui a été réuni au chapitre II. Il est extrait des registres des Premiers gentilshommes de la Chambre, à qui incombait le gouvernement de ces deux pièces :

(1) V. ce qui a été dit plus haut, ch. I, p. 8 et 17, note 5.

(2) C'est la désignation la plus fréquente dans les registres des Premiers gentilshommes de la Chambre, qui doivent ici faire autorité.

(3) Dufort de Cheverny, I, 262.

Le 10 mars 1727. Règlement pour les entrées (1).

Le Roi voulant arranger les entrées a ordonné ce qui suit :

Quand S. M. aura donné l'ordre le matin après son lever dans son cabinet, tout le monde sortira. L'huissier restera à la porte en dehors du côté de la chambre, ainsi que cela se pratiquoit du temps du feu Roi, et il en sera usé de même toutes les fois que le Roi rentrera dans son cabinet, soit après la messe, soit après son dîner et son souper, et enfin dans toutes les autres occasions tout le monde sortira ; l'huissier passera dans la chambre à la porte du cabinet, et il n'y restera que les grandes entrées.

Quand le Roi voudra du monde, on fera entrer l'huissier dans le Cabinet et il demandera pour tout le monde au premier gentilhomme de la Chambre, et en son absence au premier valet de chambre, à l'exception

du Grand Aumônier,
du Grand Ecuyer,
du Premier Aumônier,
du Capitaine des Gardes du Corps,
du Capitaine des Cent-Suisses,
du Premier Ecuyer,
du Capitaine lieutenant des Gendarmes,
du Capitaine lieutenant des Chevaux-légers,
du Colonel des Gardes françoises,
des Ministres,
des Secrétaires d'Etat,
et des personnes qui ont les *premières entrées*,

lesquelles entreront sans demander quand l'huissier sera en dedans du Cabinet.

Lorsque le Conseil ou le travail finira, le premier gentilhomme de la Chambre et les *grandes entrées* entreront, l'huissier restera dans la chambre jusqu'à ce qu'on le fasse appeler.

Quand le Roi ira à la messe ou au sermon, les grands officiers iront attendre S. M. dans la Grande Galerie, à la porte du Cabinet. Le capitaine des gardes en quartier seulement passera par le Cabinet pour suivre le Roi, quand on le fera appeler, et le grand chambellan et le premier gentilhomme de la Chambre suivront.

Lorsque le Roi ira au salut, les grands officiers iront attendre S. M. à la porte du Trône, et il ne passera par la garde-robe que le premier gentilhomme de la Chambre en année et le capitaine des gardes en quartier (2).

Ce règlement est signé de la main du Roi, le 10 mars 1727. Sur les représentations de M. de la Rocheguyon, le Roi, par apostille, lui a permis de passer par la garde-robe, comme aussi au maître de la garde-robe en année.

En vertu du règlement, M. le duc de Gesvres donna cet ordre : Il ne passera par l'escalier de la garde-robe, par où le Roi monte quand il rentre de la chasse (3), que le major des gardes du corps et l'écuyer de quartier avec les

(1) Archives Nationales, O[1] 822, p. 127-129.

(2) Sur cet itinéraire du Roi, voir plus haut, p. 22 et 24.

(3) La garde-robe étant aux pièces S-P de notre croquis du plan de Dubois donné p. 5, cet escalier n'est autre que Q, appelé aujourd'hui « escalier de la forge ».

personnes qui ont les entrées. Les autres seront obligées de faire le tour.

Le porte-manteau entrera le matin avant que le Roi aille à la messe, quoique l'huissier soit en dehors. Le matin, quand l'huissier sera en dehors, il entrera M. de la Hitte et les contrôleurs des Bâtimens, lesquels seront dans la porte du billard (1) au cabinet des Perruques.

Un morceau de Luynes nous apprend, avec des détails d'étiquette assez intéressants sur la chambre de parade, la place de la pendule, du côté de la cheminée, c'est-à-dire du côté droit de la chambre, et celle du prie-dieu, à droite du lit :

J'ai appris aujourd'hui qu'il y avoit eu, il y a quelques jours, une difficulté par rapport aux aumôniers du Roi. Ils avoient autrefois les entrées de la Chambre comme les capitaines des gardes et plusieurs autres charges ; elles leur ont été ôtées. Ils ne les ont plus que le matin au lever, où ils entrent avec la Chambre. Comme les heures du coucher du Roi sont souvent incertaines et qu'ils sont obligés de l'attendre, ils sont dans l'usage de s'asseoir dans la Chambre du Roi en dedans du balustre, tout auprès dudit balustre du côté de la cheminée, à la première place, presque au-dessous de la pendule. Le grand aumônier et le premier aumônier n'ont point d'autres places quand ils attendent le coucher du Roi dans sa Chambre. Cependant cet usage de s'asseoir n'est qu'une tolérance venue de l'impossibilité qu'il y a d'attendre deux ou trois heures debout dans le même lieu. Nul n'a droit de s'asseoir dans la chambre du Roi (2). Les valets de chambre, valets de garde-robe et autres, par la même tolérance, s'asseoient de l'autre côté du lit, aussi en dedans du balustre. Ils avoient un peu étendu cette permission ; ils arrangeoient des tabourets le long du lit du Roi, ils se couchoient sur lesdits tabourets et tiroient par-dessus eux les rideaux du lit. M. le cardinal de Fleury, ayant trouvé cet usage indécent, donna l'ordre qu'il n'y eût que le valet de chambre de garde assis en dedans du balustre, et que ce valet de chambre eût soin que personne ne fût assis que lui. L'aumônier de quartier ayant demandé à M. le cardinal si cet ordre regardoit les aumôniers, M. le cardinal lui répondit que non. Cependant, dès le jour même, le valet de chambre, exact à ce qui lui avoit été ordonné, ayant vu l'aumônier de quartier assis à sa place ordinaire, lui dit les intentions de Son Eminence. L'aumônier, ne voulant point faire de dispute dans la chambre du Roi, se leva aussitôt et se tint debout ; il alla dès le lendemain en instruire M. le cardinal de Rohan, qui venoit d'arriver à Paris. Cette affaire a duré huit jours

(1) A la date de 1727, le billard est dans la pièce B de Dubois.

(2) « On n'est point ordinairement assis dans la chambre du Roi ; il n'y a point même de sièges qu'en dedans du balustre... Du temps du feu Roi, lorsqu'il étoit dans son cabinet avec ses enfants, après le souper, on s'asseyoit dans la chambre dans l'embrasure des fenêtres » (II, 6).

sans aucune décision. Les aumôniers sont demeurés debout. Pendant ce temps, le valet de chambre de garde s'est emparé de la place près de la pendule que les aumôniers occupoient ordinairement. Cette nouveauté a donné occasion à de nouvelles représentations. On m'a dit aujourd'hui que M. le cardinal avoit décidé que l'aumônier de quartier et même le grand et le premier aumônier ne pourroient s'asseoir dans le balustre que du côté de l'antichambre. On croit qu'il pourra y avoir quelque changement à cet ordre, cette place n'étant guère convenable, et ce côté du lit n'étant pas même celui du prie-Dieu du Roi... (1).

Je ne puis songer à rappeler ici les nombreux souvenirs du règne de Louis XV qui se rattachent à la chambre de parade; je ne citerai que deux de ces récits d'audience, si nombreux dans Luynes et dans les registres des Premiers gentilshommes. Le premier est celui de l'audience publique du nonce Durini, à son arrivée en France, l'autre celui des harangues prononcées à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle :

Le 26 avril 1746, M. le Nonce eut audience du Roi dans sa chambre et entra dans les balustres. M. le cardinal de Tencin s'étoit mis dans les balustres. N'y devant pas être, on le fit sortir. Le premier valet de chambre étoit appuyé sur le balustre à gauche en dehors. M. d'Argenson, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, étoit à droite appuyé sur le balustre en dehors. M. le Nonce entra dans le balustre. M. le prince de Guise qui le menoit n'y entra pas. Il y avoit M. le duc de Bouillon et M. le duc d'Aumont dans le balustre du Roi, derrière le fauteuil, et MM. les princes du sang à droite et à gauche du fauteuil. Le capitaine des gardes en dehors du balustre. — M. le Dauphin donna le même jour audience à M. le Nonce dans la ruelle de son lit. Tout s'y passa comme chez le Roi ; il n'y avoit point là de capitaine des gardes (2).

Aujourd'hui [21 février 1749], le Roi a reçu les harangues des cours supérieures : le Parlement, M. le premier président de Maupeou portoit la parole ; la Chambre des comptes, c'est M. de Nicolaï, premier président, qui a parlé ; la Cour des aides, c'est M. de Blancmesnil, premier président de cette Cour, qui a harangué le Roi ; et la Cour des monnoies, c'est M. Choppin de Gouzangré qui a porté la parole. Cette après-dînée le Roi a eu les harangues du Grand Conseil ; c'est M. Poultier qui a parlé ; il préside cette année au Grand Conseil. Ensuite l'Université ; c'est toujours le recteur qui parle ; celui-ci s'appelle Amelin. La dernière de toutes les harangues étoit celle de l'Académie ; elle a été faite par M. de Richelieu.

(1) Luynes, I, 139 (1er déc. 1736). Parmi les passages sur l'étiquette de la Chambre, noter dans le même volume es p. 262-263, 269-270, 279, 431. Pour le dîner et le souper du Roi dans sa chambre, v. II, 8.

(2) Archives Nationales, O¹ 822, p. 227.

L'usage est que le secrétaire d'Etat de la Maison du Roi aille chercher le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides et le Grand Conseil jusque dans le lieu où ils s'assemblent; la Ville, la Cour des monnoies, l'Université et l'Académie seulement jusqu'à la porte de la chambre du Roi. Il les reconduit jusqu'aux mêmes lieux où il les a pris. Le Roi reçoit toutes ces visites dans sa chambre ; il est assis dans son fauteuil, le dos tourné à la cheminée, et son chapeau sur sa tête; le capitaine des gardes, le grand chambellan derrière le fauteuil; M. le chancelier à la droite du fauteuil. M. le Dauphin a assisté aux harangues; il étoit à la droite du Roi, un peu en avant de M. le chancelier. Après la harangue de l'Académie, M. de Richelieu a nommé au Roi, suivant l'usage, tous les académiciens qui étoient présents. On les nomme suivant l'ancienneté de leur réception ; il n'est point question d'autre rang. Il y en avoit en tout vingt-trois (1).

Avant d'être amenés dans la chambre, suivant le cérémonial, par l'escalier de Marbre, les corps de l'Etat avaient attendu dans les locaux du rez-de-chaussée, où ils avaient eu accès par la Cour des Princes. Il existe mention du fait dans celui des registres contenant la consigne des Suisses du Roi qui est à la Bibliothèque de la ville de Versailles. Voici ce petit document, qui complète le récit de l'audience et rappelle le nom des anciennes pièces de l'aile Louis XIII, aujourd'hui sans intérêt et transformées en ateliers et magasins pour le service du Musée :

Etat des salles destinées pour les Compagnies qui sont venues complimenter le Roy sur la Paix.

Le matin.	Salles.
Le Parlement,	Salle des Ambassadeurs.
La Chambre des Comptes,	Salle du Conseil.
La Cour des Aides,	Salle des Parties.
La Cour des Monnoies,	Salle du Grand-Maître.
La Ville,	A l'appartement de M. le Gouverneur de Paris.

(1) IX, 338. Citons encore une note du duc de Gesvres, du 17 novembre 1755, sur la naissance du comte de Provence (Luynes, XIV, 305). « Le Roi reçut l'après-midi les visites de toutes les princesses et dames de la Cour, qui passèrent par devant S. M., qui étoit debout dans son Cabinet du Conseil. J'en avois fait ranger la table. On entroit par l'appartement du Roi et on sortoit par la Galerie [Cf. plus haut, p. 30]. Les hommes ne passèrent point et ne firent point de révérences. Il y eut le soir un bouquet d'artifice ; j'allai chercher la Reine quand il fut prêt à tirer. Le Roi vit le feu *de dedans sa grande chambre.* J'avois fait éteindre toutes les bougies. La Reine, Mgr le Dauphin et Mesdames étoient dans cette même chambre, et Mgr le duc de Bourgogne dans le Cabinet du Conseil. Toutes les dames et les hommes virent le feu de l'appartement du Roi ; il étoit à l'esplanade ».

L'après-midi.

Le Grand Conseil,	Salle des Ambassadeurs.
L'Université,	Salle du Conseil.
L'Académie françoise,	Salle des Parties.

Nota. — Au cas que M. le Gouverneur de Paris ne se trouve pas à Versailles lorsque la Ville y viendra ainsi que toutes les autres Compagnies, on peut les mettre à l'appartement de quartier.

Il doit se trouver deux garçons du Château dans la Cour des Princes pour recevoir et conduire lesdites Compagnies aux salles désignées ci-dessus.

Revenons à la chambre de parade. Le mobilier a été entièrement restitué sous Louis-Philippe, d'après les souvenirs personnels du roi, qui se rappelait y avoir assisté notamment, comme premier prince du sang, à la réception des députés aux Etats-Généraux par Louis XVI (1). Les souvenirs du jeune duc de Chartres ont-ils trompé le roi Louis-Philippe ou bien la disposition du lit avait-elle été complètement changée au XVIII° siècle ? Il est certain, en tous cas, que le lit installé lors de l'organisation du Musée historique ne ressemble en rien à celui de Louis XIV, lit à rideaux fermés que montrent les anciens documents (2). J'ai d'ailleurs trouvé dans l'Etat général du mobilier des appartements en 1787 la description du lit qui se trouvait dans la chambre de parade au moment de la Révolution. Ce n'était déjà plus le lit de Louis XIV (3), mais c'était toute autre chose que celui qu'on a restitué sous Louis-Philippe, ainsi que le lecteur en peut juger par l'extrait suivant :

Un grand et riche meuble de brocard fabriqué en largeur d'une aune, dessin à cartouche or frisé et or fillé, liseré broché verd sur fond cramoisi...

(1) Je tiens ces détails de Monsieur le duc d'Aumale. Joignons l'extrait d'un rapport de Nepveu, du 4 juin 1834, sur une visite de Louis-Philippe : « S. M. s'est longtemps arrêtée dans la chambre de Louis XIV, dont l'aspect est de la plus grande richesse, et a prescrit différentes dispositions pour l'ameublement, lesquelles seront exécutées par qui de droit; mais Elle m'a ordonné de faire encadrer la tenture en velours du fond de la pièce par un tore ou câble en pâte » (Mss. de M. Paul Favier).

(2) Tout d'abord le précieux petit tableau anonyme, n° 2149 du Musée de Versailles, que Soulié croit avec vraisemblance l'esquisse d'une des compositions qui devaient continuer aux Gobelins l' « Histoire du Roi ». Elle est postérieure à la mort de Louis XIV et le représente instituant l'ordre militaire de Saint-Louis. La scène se passant en 1695 offre un anachronisme de décor, car le tableau donne une vue très exacte de la chambre faite en 1701. Ajoutons l'estampe de Cochin sur la mort de Louis XIV, qui a été reproduite par M. Ed. Drumont, en tête de son édition du *Journal des Anthoine*. Je ne connais pas autre chose, car le dessin à l'aquarelle signalé par Dussieux (I, 232) au Cabinet des Estampes parmi les dessins de Robert de Cotte, ne peut aucunement se rapporter à notre chambre de Louis XIV. (Il y a deux dessins de chambres à balustre, dans ce vol. coté V a 363, n° 1472.)

(3) Qui était « de velours cramoisi..., de damas ou drap d'or suivant la saison » (*Curiosités* citées par Dussieux).

ledit meuble composé, savoir : Un lit à la duchesse à un chevet de 6 pieds 6 pouces de large, 7 pieds 6 pouces de long et de 13 p. de hauteur de colonnes au chevet, l'impérial en voussures, orné d'une corniche en dedans, sculpté et doré, le dehors de l'impérial orné d'une riche corniche taillée de divers ornements, surmonté de casques, têtes et dépouilles de lyon, branches de lauriers et attributs militaires, enfants tenant des couronnes. Ledit impérial surmonté d'une voussure en dôme terminé par une couronne royale posée sur un carreau, le tout sculpté en bois et doré.

La couchette ornée de soubassement en frise taillée d'ornements et têtes de lions, les pieds de devant ornés de haches d'armes et couronnes de laurier et griffes de lions, ceux du chevet à faisceaux de piques, le chantourné orné de boucliers et cornes d'abondance, fruits et fleurs qui en font l'ornement, le tout sculpté et doré (1).

La « grande chambre du Roi en hiver » est décrite complètement en 1776, dans un grand inventaire du garde-meuble, bien précieux pour remeubler Versailles par la pensée. On y trouve : « Deux pièces de tapisserie de velours cramoisi ensemble de 16 lez sur 12 pieds 4 p. de haut... Un riche ameublement de velours cramoisi brodé d'or, consistant en un lit à impérial et *à colonnes*, complet de ses étoffes, avec entour de gros de Tours cramoisi garni de franges.... 2 fauteuils, 12 pliants, 2 écrans, 2 carreaux. Un beau lustre en cristal de roche à 12 bobèches... 1 pendule à répétition ayant 18 pouces de haut, à cadran d'émail et argent doré... 4 portières des Saisons fond or » (2).

A défaut du mobilier, la décoration de la chambre est encore celle de l'époque de Louis XIV. Un détail cependant, qu'on n'a pas remarqué jusqu'à ce jour, a été retouché par Louis XV. C'est à lui que remontent les deux cheminées actuelles. Sous Louis XIV, il n'y avait qu'une cheminée, à droite, dans le mur du Cabinet du Roi ; elle était, comme on va le voir, d'un marbre ancien, assez semblable à la brèche violette, et c'était la plus belle cheminée du Château. Celle qui fait face et qui va rejoindre le corps de cheminée de l'Œil-de-Bœuf fut faite, quand Louis XV se mit à souffrir du froid à son lever dans l'hiver de 1758. Comme il fut impossible d'en assortir le marbre à celui qui existait déjà dans la chambre, on prit le parti de retirer celui-ci et de faire les deux cheminées semblables. Voici le petit dossier qui donne toutes les preuves à ce sujet :

(1) Archives Nationales, O[1] 3475. C'est le meuble d'hiver, c'est-à-dire le plus important.

(2) O[1] 3457. En été, l'ameublement était de brocart de Lyon fond violet et cramoisi.

26 janvier. — Lécuyer à Marigny.

Le Roy m'ordonna dimanche dernier de faire mettre un poële dans son ancienne chambre à coucher, y ayant senti du froid pendant sa toilette. Ce poële a été posé et chauffé le lendemain au soir. S. M. ayant demandé ensuite d'en faire mettre un grand dans le Salon d'Hercule et dans celui de la Chapelle, j'ai été à Paris pour les choisir...

25 mars. — Gabriel à Marigny.

Monsieur, nous serons obligez de faire faire deux cheminées de marbre dans la chambre du Roy à Versailles; la cheminée qui existe aujourd'hui est un marbre ancien qui ne se trouve plus depuis longtemps, et quoique la brèche violette fut celui qui en approchât davantage, il y auroit une si grande disproportion de couleur qu'il ne faut pas, je crois, balancer à en faire deux. Comme cette opération est très pressée, pour être faite pendant le voyage de Compiègne, je mande au sieur Trouard de fureter tous les blocs pour en connoître ce qu'il y a de meilleur et de m'en donner sur-le-champ avis pour que vous en ordonniez la délivrance...

31 mars. — Marigny à Gabriel.

Puisqu'il n'est pas possible, Monsieur, d'assortir la nouvelle cheminée de la chambre du Roy à Versailles avec la cheminée ancienne, j'approuve le parti que vous avez pris de les faire toutes les deux d'un marbre égal. Dès que le sieur Trouard aura fait le choix des marbres nécessaires et qu'il vous en aura donné avis, vous aurez agréable de m'en informer, afin que je fasse expédier l'ordre de délivrance de ces marbres...

De la main de Marigny : Il faudra trouver à placer ailleurs chez le Roy cette cheminée de sa chambre. Elle est, je crois, unique pour la beauté du marbre (1).

La mise en place des cheminées n'eut lieu qu'en 1761 (2).

L'original du projet du service des Bâtiments pour l'exécution de la seconde cheminée (3) apporte un détail de plus : « Projet pour mettre une double cheminée dans la Chambre du Roi, juin 1758. La mesure et l'ordre est donné *(sic)* à MM. Caffiery et Trouard. » Trouard est le fournisseur des marbres de Versailles; quant à Jacques Caffiéri, les

(1) Archives Nationales, O¹ 1811.

(2) Ordre de Marigny au garde-magasin De la Fontaine, 7 juin 1761 :

« Je vous préviens, Monsieur, qu'on va changer ces jours cy les deux cheminées de marbre qui sont dans la Chambre du Roy, ainsi que celle du grand cabinet de Madame Victoire et y en substituer de nouvelles. Vous aurés agréable de faire veiller à la démolition de ces trois cheminées et de les faire transporter dans le magasin où vous tenez les marbres du Roy. » (Archives Nationales, O¹ 1812.)

(3) Conservé dans un autre carton, O¹ 1771.

bronzes assez ordinaires où il s'est essayé à faire du Louis XIV n'ajouteront guère à son œuvre. Nous y inscrirons plus loin des morceaux d'une importance plus grande.

Les tableaux qui se plaçaient de chaque côté du lit et qu'on retirait pendant l'été n'avaient pas changé depuis Louis XIV. C'est là un témoignage du respect avec lequel on conservait intacte la chambre du Grand Roi. On les voit tous les deux sur le tableau 2149 du Musée. Pour la fin du règne de Louis XV, les descriptions des guides comme Piganiol ou même La Martinière ne prouveraient pas grand'chose, car cette sorte d'ouvrages ne se gênait guère, autrefois comme aujourd'hui, pour perpétuer des indications devenues erronées. Mais un document officiel du mois de juillet 1759 nous montre encore en place le Raphaël et le Dominiquin. A cette date, le garde des tableaux du Roi, Portail, proposa d'en faire refaire les encadrements, pour les raisons suivantes, exposées à M. de Marigny, qui donna aussitôt des ordres en conséquence :

Monsieur, J'ai l'honneur de vous donner avis que j'ay examiné scrupuleusement les bordures du *Saint-Jean* de Raphaël et du *David* du Dominiquin, qui se placent annuellement aux deux côtés du lit du Roi. Ils sont d'un poids énorme et ils ne s'attachent sur des tapisseries que par dix vis, chacune desquelles traverse l'épaisseur des bordures et les tapisseries pour entrer dans les écrous scellés dans le mur. Cet usage ne peut être permis que pour des tableaux permanents ; ceux dont il est question sont dans le cas contraire. Il les faut placer et déplacer tous les ans avec beaucoup de difficulté, en sorte que le grand usage que l'on en a fait pendant et depuis le règne du feu Roy a tellement fatigué ces bordures, ainsi que les vis, que... je prévois un danger indubitable d'hasarder d'entreprendre de les replacer dans l'état où elles sont. Je vous prie d'avoir agréable de donner incessamment vos ordres pour profiter de l'intervalle de temps où nous sommes à celui de la fin de l'automne, où se placent les meubles d'hiver, auquel temps on feroit sceller solidement quatre écrous dans le mur pour y suspendre les deux nouvelles bordures qui seront ornées de ferrures suffisantes pour ne craindre aucun danger. J'ai l'honneur d'être, etc. PORTAIL (1).

L'un de ces deux célèbres tableaux, le *David* du Dominiquin, vient de revenir à Versailles, après avoir été exposé au Louvre pendant la plus grande partie de ce siècle ; mais la bordure de style Louis XVI

(1) Archives Nationales, O[1] 1811.

dont il est aujourd'hui entouré n'a pas permis de le remettre dans la chambre de Louis XIV. A défaut d'authenticité, les meubles actuellement placés dans la pièce ont l'avantage de ne point être en trop grand désaccord avec la décoration où triomphe la France de Coustou. Le *David* ne ferait bonne figure ici que dans un cadre Louis XIV, et avec une copie de son pendant ; il y a du moins intérêt, pour les visiteurs de Versailles, à le trouver, aux grands appartements, dans le salon de Diane.

XI

LA CHAMBRE DE LA REINE.

La chambre à coucher de la Reine est restée une des plus belles pièces du Château, malgré les aménagements qui en ont détruit trois côtés. Au point de vue historique, elle rappelle des souvenirs de tout genre, sur lesquels je ne puis m'étendre ici. Au point de vue artistique, elle réunit, ainsi que je vais le démontrer, dans les deux parties d'époque différente dont se compose sa décoration, les noms des deux grands sculpteurs-décorateurs de l'époque Louis XV à Versailles, Verberckt et Rousseau.

On sait le moment où Marie Leczinska a fait changer la décoration qui accompagnait le plafond peint par Gilbert de Sève, sous Louis XIV, pour la reine Marie-Thérèse. La date traditionnelle s'écarte peu ici de celle que fournit un document irrécusable des Archives nationales, une *Elévation du costé de la cheminée de la chambre de la Reyne, comme elle est résolue de faire lambrisser en* 1735 (1). Je n'ai pas retrouvé le bon du Roi qui ferait connaître la somme allouée pour ce grand travail ; en revanche, deux beaux dessins lavés, dont l'un porte l'inscription qu'on vient de lire, représentent le projet adopté, et qui fut en effet exécuté dans ses lignes principales. Le côté des fenêtres est tel que nous l'avons encore aujourd'hui : on y voit la glace entourée de tiges de palmier, laissant dans le haut de l'encadrement la place d'un portrait ovale. Un des portraits placés ainsi dans la pièce dut être celui

(1) « Avec un bon ». Archives Nationales, O[1] 1774.

CHAMBRE DE LA REINE. 1735.

du roi Stanislas (1). Le second dessin donne les lambris du côté faisant face à la cheminée, avec une glace identique. (C'est ce dessin que reproduit notre gravure.) Dans l'original, un morceau de papier collé au-dessous de la glace en diminue un peu la hauteur, en indiquant la place d'une cheminée chantournée sur le troisième côté de la pièce, contre le mur du Salon de la Paix. Le quatrième était occupé par le lit et était tendu de tapisseries, qui revenaient sur les angles de la pièce, jusqu'au balustre doré.

Les deux glaces latérales ont été impitoyablement détruites, comme on le verra à la fin de ce chapitre, pour l'installation de deux grands tableaux de musée. Les parties de boiserie ancienne conservées sur les côtés de la pièce actuelle se réduisent aux portes, aux dessus-de-porte et aux étroits panneaux qui les avoisinent. Ces fragments, complétés désormais par nos dessins, donnent une grande idée de la richesse de décoration déployée dans cette pièce.

Le travail de sculpture offre la plus grande ressemblance avec celui que nous avons reconnu, dans les Cabinets du Roi et dans la chambre de 1738, pour être de Verberckt. On doit remarquer notamment, outre la glace, les bordures au-dessus des portes, qui rappellent la glace par leurs montants en tiges de palmier et les larges chambranles rocaille fleurdelisés. Les médaillons représentant des jeux d'enfants font penser, quoique avec moins de souplesse et peut-être d'expérience dans le travail, à ceux du Cabinet de la pendule et du Cabinet d'angle chez le Roi (2). Mais nous avons dans les Comptes l'argument décisif pour l'attribution ici proposée. Jacques Verberckt reçoit pour ses travaux de 1735 la somme de 20,021 livres, et pour ceux de l'année suivante 29,328 livres, alors que le seul des sculpteurs « en plâtre et bois », dont le compte vaille d'être cité après lui, ne reçoit pour 1735 que 9,193 livres et 3,344 livres pour 1736 (3).

Verberckt, qui s'est déjà fait connaître par des travaux dans la

(1) Dans un mémoire antérieur d'Alexis Belle, relatif à un portrait de Stanislas Leczinski, placé dans la chambre de la Reine sa fille, pendant une de ses grossesses, on lit : « Ce portrait a été placé, le 25 mai 1730, au-dessus du trumeau de glace dans la chambre de la Reine » (V. Fernand Engerand, *Les commandes officielles de tableaux au XVIIIe siècle*, dans la *Chronique des Arts*, 1895, p. 356). Il est vraisemblable que le portrait du roi de Pologne fut maintenu dans un des trois cadres ovales des nouvelles glaces.

(2) V. plus haut, chap. III et VI.

(3) Archives Nationales, O^1 2235-2236. Le second sculpteur se nomme Gervais.

bibliothèque du Roi à Versailles et aux petits appartements du second étage, qui va exécuter la Chambre de Louis XV et le Cabinet ovale, arrive de plus en plus à la première place parmi les artistes de Versailles. Il est permis de penser que les beaux travaux de la chambre de Marie Leczinska, les plus anciens qui nous restent de lui aujourd'hui, ont achevé d'établir sa réputation et de donner à son talent, auprès de l'administration des Bâtiments, le renom et l'autorité qu'il méritait.

Les tableaux et dessus-de-porte, dont l'encadrement si élégant est remarqué par La Martinière comme « de forme singulière », avaient été ordonnés dès l'année précédente à deux peintres en renom. Les Comptes de Versailles pour 1734 mentionnent, en effet, mais comme payé seulement le 25 avril 1735 : « Au sieur *Natoire*, pour un tableau allégorique représentant la Jeunesse et la Vertu qui présentent les deux princesses à la France, qu'il a fait pour l'appartement de la Reine, 1,800 livres. Au sieur *Detroyes*, pour un tableau allégorique représentant la Gloire qui s'empare des enfants de France, qu'il a fait pour *id.*, 1,800 livres (1) ». Les deux tableaux sont encore en place, dans un état de conservation parfaite, et signés par les deux peintres avec la date de 1734. Celui de Natoire, placé du côté du Salon de la Paix, représente Mesdames Elisabeth et Henriette, nées jumelles le 14 août 1727, et par conséquent âgées de sept ans ; l'une s'appuie sur la France au manteau fleurdelisé ; l'autre est soutenue par la Jeunesse à genoux, ayant près d'elle le génie de la Vertu. La composition de De Troy donne plus de place à l'élément enfantin : il y a trois enfants, parmi lesquels on reconnaît à son costume le Dauphin, né en 1729. La Gloire l'amène par la main aux pieds de la France assise et tenant près d'elle les autres enfants. Ce tableau, d'une coloration chaude et où le chatoiement et l'éclat des étoffes font penser aux peintres vénitiens, est peut-être l'œuvre la meilleure qu'ait laissée l'artiste.

Un troisième peintre, Boucher, a travaillé dans cette chambre, mais seulement au plafond, où quatre compositions en camaïeu sont de lui. Elles représentent, toutes portées sur des nuages, la *Charité*, entourée d'enfants, l'*Abondance*, répandant des fruits autour d'elle, la *Fidélité* auprès d'un autel et tenant un cœur enflammé, la *Prudence* avec un miroir où s'enroule un serpent. Elles ont subi sans doute quelques res-

(1) O[1] 2234. Cf. F. Engerand, dans la *Chronique des Arts*, 1895, p. 252.

taurations au XVIII[e] siècle, lors des réparations du plafond, mais leur authenticité n'est pas douteuse ; les Bâtiments donnent en 1738 « au sieur Boucher, pour son payement de quatre tableaux en grisaille qu'il a faits pour la chambre de la Reine en 1735, 1,000 livres (1) ».

Ces peintures remplaçaient dans les voussures celles où Gilbert de Sève avait peint des reines illustres, Didon faisant bâtir Carthage, Nitocris (*sic*), reine d'Assyrie, faisant construire un pont sur l'Euphrate, Rhodope, reine d'Egypte, élevant une des Pyramides, enfin, sujet moins édifiant, Cléopâtre festoyant avec Antoine. Ces ouvrages avaient fort noirci ; d'ailleurs, les vertueuses figures de Boucher convenaient mieux que ces pompeuses compositions au caractère de Marie Leczinska. Les camaïeux furent encadrés de bordures chantournées ovales, « couronnées d'un cartouche avec une tête au-dessus » et soutenues par « deux enfants de carton sculptés assis sur la corniche, avec des palmes et des festons qui s'étendent ». Ces bordures sont demeurées intactes. Du plafond de 1735 reste encore cette « coupole qui s'élève en perspective dans le haut du plafond, remplie par une mosaïque tournante garnie de roses fleuronnées » (2) et qui avait remplacé le Soleil accompagné des Heures, de G. de Sève. Le reste du plafond a subi de grands changements et n'a pris son aspect actuel qu'en 1770.

Marie Leczinska occupa toujours cette chambre et y attacha tous les souvenirs importants de sa vie royale et maternelle. C'est là qu'elle mit au monde ses dix enfants (3). Elle y posa, en 1748, devant Nattier pour le célèbre portrait, dont un exemplaire est placé aujourd'hui au-dessus d'une des portes donnant accès aux cabinets et en pendant à une Marie-Antoinette de M[me] Vigée-Lebrun (4).

L'étiquette qui régnait dans la chambre de la Reine, particulièrement au moment très important de la journée qu'était la toilette, devait être sensiblement la même au temps de Marie Leczinska qu'au temps de Marie-Antoinette. Les audiences particulières étaient naturellement

(1) O[1] 2235. Cf. André Michel, *François Boucher*, Paris, 1889, p. 34, et F. Engerand, dans la *Chronique des Arts*, 1896, p. 3.

(2) D'après la description de La Martinière, citée dans Soulié, II, 168. L'auteur ajoute qu'au milieu de la mosaïque est « un écusson des armes du Roi et de la Reine qui en fait la pointe ». Cet écusson n'a pas été conservé.

(3) Aux détails bien connus sur le cérémonial de l'accouchement de la Reine, ajouter Luynes, I, 75, 80.

(4) Nattier figure dans un récit inédit de la mort de Madame Marie-Thérèse, fille du Dauphin (Archives Nationales, O[1] 822, pièce).

accordées dans la chambre, généralement après la toilette. « La Reine était debout auprès de la table qui est dans le trumeau vis-à-vis du lit » (1). Pour les autres audiences, elles pouvaient avoir lieu, soit dans la chambre, soit dans le cabinet avant la chambre (2), soit dans le Salon de la Paix. Quand l'audience était donnée dans la chambre, le fauteuil de la Reine était placé le dos tourné à la cheminée, et s'il s'agissait d'une présentation, les tabourets ou les pliants pour la personne reçue et la dame d'honneur se trouvaient le long du balustre. Sur le cérémonial suivi et la variété des audiences de Marie Leczinska, il faut renvoyer au duc de Luynes qui, sur ce point plus que sur tout autre, tenait à avoir un journal exact (3). Je ne pourrais, sans surcharger cette étude, faire ici des extraits de ce journal, et je crois préférable de donner seulement un récit inédit se rapportant à l'étiquette des audiences :

Les Etats de Bourgogne eurent audience du Roi et de la Reine, ils furent présentés par M. le Duc (4). La Reine les reçut dans le cabinet avant sa chambre. M. Nestier, chef de brigade, prétendoit avoir droit d'être derrière le fauteuil de la Reine et M. de Dreux lui avoit dit. Messieurs les officiers des gardes soutenoient cette prétention, en disant que quoique le capitaine des gardes n'ait point de place derrière le fauteuil du Roi, lorsque S. M. dîne dans sa chambre, cependant aux audiences et cérémonies publiques, il est placé derrière le fauteuil du Roi, à moins que ce ne soit en dedans du balustre. Mais le Roi n'a qu'une seule chambre où il reçoit les audiences ; ce n'est pas dans son appartement. La Reine, au contraire, ne donne jamais audience en dedans de son balustre, et elle a sa chambre et deux cabinets qui sont réputés être sa chambre (5). D'ailleurs M. le cardinal de Fleuri, à qui la Reine en a parlé, a dit nettement que les officiers des gardes ne doivent pas être derrière le fauteuil dans le cabinet (6).

On ne fit pas de réparations importantes dans la chambre de la Reine, pendant le long règne de Marie Leczinska. Il devenait cependant nécessaire d'en faire, ne fût-ce que pour la dignité royale et alors que tant de dépenses avaient eu lieu pour les appartements de Mme de Pompadour et de Mesdames. La dorure surtout était fanée et

(1) Luynes, XIII, 48.
(2) Salle 116, Salon des nobles.
(3) Par exemple, I, 54, 64, 96, 107, 113, VIII, 199, IX, 448. Sur les audiences de la Reine après l'attentat de Damiens, XV, 397.
(4) Nous sommes en juin 1737. Il s'agit de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé.
(5) La salle 116 et le Salon de la Paix.
(6) Archives Nationales, O1 822.

demandait une réfection complète. Ce ne fut que trente ans après les premiers travaux que la Reine obtint le crédit nécessaire du Contrôleur général des finances : « Enfin, disait-elle, avec son habituelle bonne humeur, j'aurai donc ma chambre dorée (1) ». Il ne s'agissait pourtant pas d'une grosse somme. Le 11 septembre 1764, l'agent des Bâtiments Lécuyer écrivait à M. de Marigny : « La Reine m'ayant dit que M. le Contrôleur général l'avoit assurée de donner un fonds de 20,000 livres pour la dorure de sa chambre à coucher, j'en ai prévenu le sieur Brancour (doreur)... Comme il y aura quelques peintures à refaire au platfond de cette pièce, je vous supplieray, Monsieur, de vouloir bien en charger le frère de M. Vernet, étant très capable de les bien faire (2) ». Les peintures dont il s'agissait de charger le frère de Joseph Vernet n'étaient, je pense, que des peintures de décoration. On trouve au rapport du 17 octobre : « La dorure de la chambre à coucher de la Reine va autant bien qu'il est possible, y ayant soixante doreurs, et le sieur Vernet travaillant vivement aussi depuis huit jours. » Et le 4 novembre, peu avant le retour de Fontainebleau : « La chambre à coucher sera entièrement dorée le 9 ou le 10 au plus tard (3) ». Marie Leczinska y mourut le 24 juin 1768. On sait qu'il y avait pour la chambre royale un meuble d'été et un meuble d'hiver alternativement placé (4). Le meuble d'été était « en taffetas chiné et autres étoffes de soie » ; c'est celui qui fut remis, suivant l'usage, à la comtesse de Noailles, dame d'honneur, avec le lit où était morte la Reine (5).

(1) Archives Nationales, O¹ 1801. Rapport de Lécuyer du 10 septembre 1764. Le travail préparatoire avait commencé dès juillet ; le 26 juillet, le rapport mentionne que « le plafond et tous les lambris de la chambre à coucher de la Reine seront grattés et blanchis pour le 5 du mois prochain, son cabinet bien nettoyé et restauré ». Gabriel et Lécuyer avaient demandé par une lettre du 12 mai, qui est au dossier, de décider et de confier à Brancour ce travail du plafond du cabinet ; Marigny y a ajouté de sa main : « Il faut tâcher de donner satisfaction à la Reine ».

(2) O¹ 1800.

(3) O¹ 1801.

(4) Cf. Soulié, II, 170, note 1, et *Gazette des Beaux-arts*, 1er août 1896, p. 96.

(5) Archives Nationales, O¹ 822 (pièce). On trouve dans Soulavie une anecdote assez curieuse à attacher ici : « La reine [Marie Leczinska] aperçut un jour, dans sa chambre, de la poussière sur la courtepointe de son lit de parade, et la montra à Mme de Luynes. Mme de Luynes envoya chercher le valet de chambre tapissier de la reine qui était de quartier, pour montrer cette poussière au valet de chambre tapissier du roi. Celui-ci prétendit que cette poussière ne le regardait pas. Il dit que les tapissiers font à la vérité le lit de la Reine, mais qu'ils ne peuvent toucher au lit de parade, qui est réputé meuble quand la Reine n'y couche pas ; et dans ce cas là, la poussière ne pouvait regarder que les officiers du garde-meuble. On fut deux jours entiers pour trouver celui qui devait, par la charge qu'il avait achetée, ôter la poussière » (*Mém. de Richelieu*, VIII, 67).

Le mariage projeté du Dauphin et de l'archiduchesse Marie-Antoinette fit comprendre parmi les travaux de 1769 et 1770 la restauration des deux appartements situés l'un au-dessous de l'autre, qu'on destinait aux futurs époux. Mais le manque d'argent fut alors, sur ce point comme sur tant d'autres, l'occasion de retards continuels dans ces travaux. Les entrepreneurs des Bâtiments du Roi menaçaient sans cesse de quitter les chantiers, s'ils ne recevaient des fonds pour payer leurs ouvriers. Au 31 décembre 1769, l'entrepreneur de la menuiserie des deux appartements n'avait pas encore commencé d'y travailler et demandait d'abord à avoir de l'argent. Pour tous les travaux en train à cette date et notamment la salle de spectacle, nécessaire cependant aux fêtes du mariage, les mêmes réclamations se produisaient (1). M. de Marigny finissait par obtenir de l'abbé Terray un acompte de 10,000 livres pour empêcher l'abandon des travaux.

Comme le Roi l'avait craint, l'appartement de Marie-Antoinette n'était pas prêt pour la recevoir au moment du mariage, et il avait fallu, à son arrivée à Versailles, installer la jeune Dauphine dans un appartement du rez-de-chaussée avec tous les ennuis du provisoire. Une complication survenait en outre dans la chambre à coucher du premier étage. Une fois les travaux commencés, on s'apercevait que le plafond menaçait ruine. Lécuyer écrivait à M. de Marigny, le 21 juillet 1770 : « En faisant une ronde sur les ouvrages et après avoir eu bien examiné le platfond de la pièce qui doit faire la chambre à coucher de Madame la Dauphine, où l'on avoit commencé à y mettre des gratteurs, j'ai cru devoir les faire cesser, pour éviter un travail inutile, n'étant pas possible d'éviter de refaire à neuf ce platfond, les peintures, sculptures et plâtres s'en trouvant absolument usez et pourris. C'est une dépense de 30,000 livres au moins, autant qu'il est possible d'en juger, que l'on pourroit faire à l'aise pendant le courant de cette année et les trois premiers mois de la prochaine, cette princesse se trouvant

(1) Archives Nationales, O[1] 1609. (Lettre de Lécuyer, du 28 décembre 1769.) A la date du 2 avril 1770, les travaux des appartements du Dauphin et de la Dauphine étaient arrêtés pour Fontainebleau et allaient l'être pour Compiègne. Marigny en faisait part à l'abbé Terray, et ajoutait, à propos de Versailles : « J'ai grand lieu de craindre que l'appartement de M[me] la Dauphine ne reste encore dans peu sans ouvriers, si vous n'avez la bonté de destiner à l'achèvement de cet ouvrage, dans les premiers jours de ce mois, une somme de dix mille livres » (O[1] 1806).

bien de l'appartement du bas, qu'elle occupe actuellement. » Marigny notait sur le rapport : « Mettre sous les yeux du Roi », et celui-ci ne pouvait faire moins que d'ordonner aussitôt la réfection entière du plafond.

Plusieurs projets furent présentés, que pourraient faire connaître de beaux dessins en couleur des Archives (1). On y voit celui qui a été adopté et qui conserve en place, sans toucher à leur bordure, les camaïeux de Boucher. Ce fut sur les instances de Gabriel que les grandes lignes de l'ancien plafond furent maintenues. On avait été sur le point de faire un plafond plat, carré et entièrement blanc, avec une frise dorée et une simple rose au milieu. Marie-Antoinette, consultée sur la question, et poussée, comme on disait déjà, par ses « alentours », répondait qu'il fallait adopter le projet le plus facile et le plus prompt à réaliser. Cette réponse était un ordre, mais un ordre fâcheux, que Gabriel ne semble pas être pressé d'exécuter. On comprend l'impatience de la jeune Dauphine désireuse de prendre sans retard possession de la chambre royale; on excuse aussi celle des dames de sa maison, et notamment de la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur, dont le service se trouvait à la fois incommodé et amoindri par une installation insuffisante. Mais on partage les soucis d'artiste de Gabriel, qui souffrait de ce projet mesquin et qui tenait, avant tout, à faire un travail digne de l'importance de la pièce et d'accord avec l'ensemble du grand appartement.

Le détail de ces hésitations ne manque pas d'intérêt. On le trouve dans les extraits suivants des rapports adressés à M. de Marigny, qui montrent en même temps quels genres de travaux se poursuivaient alors dans le service de Versailles :

8 août 1770. — Monsieur,.... Les nouvelles cuisines de Trianon vont autant bien qu'il est possible et j'espère qu'on pourra en faire usage au retour de Compiègne (2). Les bains du Roy vont aussi très bien, y travaillant avec toute la diligence possible, ainsy qu'à ceux de Mgr le Dauphin et aux petits cabinets de Madame la Dauphine. — Quant au platfond de la chambre à coucher de cette princesse qui étoit celle de la Reine, pour lequel

(1) Ces dessins sont dans le carton O¹ 1774. Ils portent la date du 29 août 1770.

(2) C'est le déplacement des cuisines nécessité par l'installation des mécanismes de Loriot et dont M. Gustave Desjardins fait mention, à ce propos, dans *Le Petit Trianon*, p. 35.

je vous ay demandé en dernier lieu 4 à 5,000 livres par mois; quoy que M. de Montucla me demande un état de proposition de cette somme pour le 1er payement, il ne m'est pas possible de le lui donner que je ne sçache si on le fera avec tous les ornements qui y sont ou si on n'y observera qu'une riche frise avec une rose au milieu, ce qui coûteroit beaucoup moins et seroit plus tôt fait. Madame la comtesse de Noailles l'a proposé à Madame la Dauphine qui est de son avis ; je viens d'en escrire à M. Gabriel pour en sçavoir la décision avant d'y faire commencer.

19 août 1770. — Monsieur, J'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint le détail pour les ornements et dorures du platfond de la chambre à coucher de Madame la Dauphine, que M. Gabriel a chargé le sr Rousseau et le sr Brancourt de lui faire, par lequel vous verrez que ma demande de 50,000 l. n'étoit point trop forte.. .. L'on va meubler la chambre des bains de Madame la Dauphine, et les peintres ainsi que les doreurs achèvent ses cabinets; ceux de Mgr le Dauphin vont très bien aussi... (1).

Etat de ce qu'il en coûtera pour refaire en carton tous les ornements et figures du platfond de la chambre à coucher de Madame la Dauphine, à l'exception des quatre cartels sur les faces à conserver, qui sont en carton et fort bons, — suivant les détails très justes des srs Rousseau et Brancourt, ce dernier aiant opéré sur l'ancien mémoire, qui a été arêté et paié il y a plusieurs années.

Au sr Rousseau, pour les sculptures et architectures en carton......................	16.400 liv.	21.000 liv.
En maçonnerie, échaffauts, menuiserie, serrurerie, charbon et lumière..................	4.600	
Au sr Brancourt, en dorures neuves et racordements des anciennes......................	20.650 liv.	25.650
Dorures neuves sur plusieurs portes et croisées, gratage, charbon, lumière et autres...........	5.000	
Au sr Vernet, pour différentes peintures à faire et à rétablir.		4.000
Total....................		50.650 liv.

Lesdits Rousseau et Brancourt demandent six mois pour faire les ouvrages cy-dessus, et 8,000 livres tous les mois à commencer à la fin de celui-cy, ne pouvant s'en charger qu'autant que ces conditions auront lieu.

Fait à Versailles, le 19 aoust 1770. Lécuyer.

3 septembre 1770. — Monsieur,... Mgr le Dauphin et Madame la Dauphine sont on ne peut plus contents de leurs appartements. Ils ont demandé pour quoy on ne travailloit pas au platfond de la chambre à coucher en question. M. Gabriel étant toujours dans le sentiment de le rétablir dans le même

(1) Suivent des détails sur les travaux chez le Roi et chez Mme du Barry, dont il sera tiré parti plus loin.

goût qu'il est, pour être uniforme à ceux des pièces qui y joignent, au lieu de le faire plat avec une frise dorée au pourtour comme on l'a proposé, n'attend que vos ordres sur cela. A ce qu'il m'a dit, il est très important que vous vouliez bien les lui donner au plus tôt, pour profiter du reste de la belle saison, d'autant que cette princesse sera obligée de coucher dans cette chambre, le jour du mariage de Mgr le comte de Provence (1). J'ai eu l'honneur de vous en escrire le 10 du mois dernier et qu'il falloit six mois pour le faire... (2).

Cependant Marie-Antoinette perdait patience; dès cette époque apparaît en elle ce caractère emporté qui n'admettait pas qu'on résistât à son désir. La Dauphine voulait occuper « sa chambre »; elle avait accepté le plafond blanc, mais elle exigeait qu'il fût fini sur-le-champ. Elle en faisait écrire au Directeur général, sur un ton qui n'admettait point de réplique, par Mme de Noailles (3). Le Directeur donnait aussitôt à Gabriel l'ordre formel de commencer, avec le moins de dépense possible, le plafond blanc; mais il répondait en même temps à la dame d'honneur, pour excuser auprès de la Dauphine les retards de son service, une lettre émue et d'un grand accent de sincérité, où il fait connaître que la caisse des Bâtiments était vide et que les entrepreneurs étaient entravés dans leur travail par les dettes et la misère : « J'ose espérer, ajoutait-il, que quand Madame la Dauphine sera informée de cette situation des Bâtiments du Roi, elle voudra bien ne me point imputer un retardement qui a été uniquement l'effet de circonstances qu'il n'est pas en mon pouvoir de faire cesser » (4). Le document n'est pas à l'honneur du régime financier de Louis XV, mais M. de Marigny n'exagérait pas la détresse de ses entrepreneurs qui, à plusieurs reprises, l'hiver suivant, menaçaient d'arrêter tout le travail chez la Dauphine.

(1) Lécuyer écrit le 17 octobre : « Il faut absolument que cette princesse [Marie-Antoinette] puisse occuper sa chambre pour rendre celle où elle couche actuellement à Madame la comtesse de Provence, le jour de son mariage » (O1 1800).

(2) Archives Nationales, O1 1800. Le même dossier renferme : 1° un état du 19 février 1770, indiquant les sommes à payer pour des ouvrages indispensables à Versailles avant le mariage du Dauphin. On y trouve : 50,000 livres pour l'appartement du Dauphin et de la Dauphine, 150,000 livres pour la Salle de spectacle, 10,000 livres pour un acompte sur les travaux de l'appartement de la comtesse du Barry et quelques autres dépenses ; 2° une lettre de Gabriel (Compiègne, 22 août 1770) donnant l'état des *Ouvrages à faire en* 1771, sur lesquels 70,000 livres doivent être dépensées avant mai 1771, pour l'appartement du comte et de la comtesse de Provence.

(3) Cette lettre signée, « Arpajon de Noailles », du 17 septembre 1770, est, avec la réponse en minute, dans le carton O1 1800.

(4) O1 1800. Cf. un rapport du 16 novembre 1770, qui fait prévoir que les sculpteurs de la chambre de la Dauphine devront s'en retourner à Paris, s'ils ne sont payés.

Que devenaient en cette affaire les intérêts de l'art? Placé entre sa conscience d'architecte du Roi et les ordres de son chef appuyés sur la volonté de la Dauphine, Gabriel pouvait être embarrassé. Il n'hésita pas et envoya au Directeur général, alors à Ménars, la lettre suivante, que je crois utile de donner intégralement, car elle fait bien connaître, avec son ton moitié officiel, moitié familier, le caractère du vieil architecte :

26 septembre 1770. — Monsieur, J'ay receu la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20 de ce mois au sujet du plafond à restaurer dans la chambre de la Reyne destinée à Madame la Dauphine. Vous y paroissez surpris que dans une presse telle que celle où sont les Bâtiments du Roy, je m'occupe de projets qui tendent à en augmenter la dépense. Cela n'a pas été mon idée ny mon but, j'en suis bien éloigné, puisque je suis une des parties souffrantes de la disette de fonds. Mais j'aurois cru être coupable envers vous de ne vous pas proposer, sur une réparation totale, les moyens les plus convenables aux lieux où elle se fait et dont tous les accessoirs, jusqu'aux antichambres, sont au plus riches et traittez en peinture. Je désirois aussy écarter un projet d'un plafond tout quarré et tout blanc, proposé par les alentours du prince et de la princesse, qui auroit produit une prodigieuse dissonnance. Vous vous refusez à cette proposition, Monsieur, et appuyez votre jugement de l'impossibilité d'y réussir assez à temps et d'obtenir les fonds nécessaires. Il n'y a rien à répondre à cet argument, il nous prouve que vous continuèz à sentir notre mal-aise. Mais il m'est nécessaire que vous ne croyés pas que je cherche et inspire la dépense. Je ne fais ny l'un ny l'autre; mais je ne proposerai jamais, par aucune considération, de faire mal quand on peut faire bien, et mon sistème est qu'il vaut mieux ne rien faire. Vous m'avez donné carte blanche sur la salle (1) et vous avés été content; si j'eusse été gesné, elle n'eut pas eu le même succès.

Je vous demande en grâce, Monsieur, d'accueillir la dernière proposition que vous a faite M. Lécuyer, pendant mon absence, de rétablir le plafond comme il étoit. Au moins quand on le verra de même, il sera moins critiqué et ce sera toujours dans vos vues d'économie.

Nous espérons que l'appartement de Mme du Barry sera prêt pour toutes les choses qu'elle a demandées pendant le voyage de Fontainebleau, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous en prévenir par ma dernière.

S. M. est allé aujourd'huy à Choisy jusqu'à vendredy. Elle passera icy le samedy et le dimanche ; lundy elle ira à Saint-Ouen coucher, reviendra le mardy à Versailles, le mercredy à Choisy pour être le vendredy 5, à Fontainebleau.

(1) La grande salle de l'Opéra de Versailles inaugurée en 1770.

Si ma santé peut se rétablir d'icy au premier du mois, je partiray pour Chanteloup où j'arriveray le 2. J'y séjourneray le 3 et le 4, et le 5 je passeray par Ménars, ainsy que vous me l'avez permis, d'où je me rendray à Paris et de suitte à Fontainebleau. Je prends la liberté de vous demander le temps que vous y arriverés.

Je suis avec un profond respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Gabriel.

Le Directeur général était désarmé par la ténacité de Gabriel; l'original de la lettre porte, en effet, cette apostille : « En conséquence des représentations contenues dans cette lettre et d'une à peu près de même datte de M. Lécuyer, convenant de la dissonance que feroit un plafond simple avec les riches plafonds du reste de l'appartement, M. le Directeur général a agréé verbalement que celui dont il s'agit fût rétabli comme il étoit précédemment (1). »

Les sculptures du plafond de la Reine ont donc été refaites entièrement par Antoine Rousseau. Seul a été conservé l'encadrement des quatre Boucher avec son chantournement rocaille, qui étonne le regard sans le choquer. La spirale de caissons peints, qui tourne au centre de la pièce, paraît avoir été faite sur le modèle de celle qu'y avait vue Marie Leczinska, sauf que l'écusson du Roi et de la Reine a été remplacé par une rosace. Les petits caissons, qui occupent la plus grande surface des voussures, contiennent alternativement une rose et une fleur de lis. Les grands morceaux de sculpture sont aux angles et tout à fait considérables. La présence, à côté des armes de France, des armes de Navarre, que Soulié a prises pour celles d'Autriche (2), lui a fait croire que les haut-reliefs des angles remonteraient à l'époque de Louis XIV et au plafond fait pour la reine Marie-Thérèse. Nous avons vu que le plafond a été refait en 1735 pour la fille du roi de Pologne, et il est naturel de penser que l'aigle à deux têtes introduite dans les angles se rattache à la dauphine Marie-Antoinette, dont la présence à la Cour de Versailles devint le gage vivant de l'alliance autrichienne.

Rousseau s'est peut-être inspiré de la décoration primitive de la pièce, ayant aux angles du plafond « des espèces de sphinx qui soutenaient un globe aux armes de France ». On voit, en effet, des

(1) O[1] 1800.

(2) II, 168, n. 2.

sphinx à deux angles de la pièce actuelle, mais dans une disposition différente ; les sphinx aux seins très marqués et aux grandes ailes sont couchés de chaque côté d'une sorte de vasque, dont le pied repose sur la corniche ; ils tiennent la patte chacun sur une boule, portant l'une les armes de France, l'autre celles de Navarre. Sur la vasque posent les serres d'une aigle à deux têtes, aux ailes éployées, au-dessus de laquelle deux amours volent et soutiennent une couronne. Aux deux autres angles du plafond, des lions remplacent les sphinx et sont couchés auprès d'un trépied supportant un double écusson aux armes de France et de Navarre ; c'est au-dessus de cet écusson, qui remplace l'aigle, que les amours soutiennent la couronne. Les deux compositions sont l'une et l'autre enveloppées dans une vaste draperie sculptée, à larges plis frangés, qui dissimule assez bien l'arête de la voûte et donne leur parfait équilibre à ces groupes d'amours et d'animaux. L'œuvre entière est largement conçue et peut soutenir la comparaison avec les plus beaux des plafonds Louis XIV qui l'avoisinent.

Les faits à ajouter, au point de vue artistique, sur la chambre royale au temps de Marie-Antoinette, se rapporteraient à la réfection du meuble d'hiver et du meuble d'été de la Reine (1), au parquetage neuf exécuté en 1782, enfin, la même année, au remplacement de la cheminée de Marie Leczinska par une cheminée dans le goût nouveau (2). Cette dernière était de griotte ornée de bronzes dorés. Je crois l'avoir retrouvée dans celle qui orne le salon du conservateur des palais de Trianon et qui est un des chefs-d'œuvre de la ciselure française sous Louis XVI. Cette magnifique pièce est destinée à revenir au Château de Versailles et à être mise sous les yeux du public (3).

La dernière page de l'histoire de cette pièce est malheureusement un récit de destruction. Nous avons les documents sous les yeux, et ils chargent assez cruellement la mémoire artistique de Louis-Philippe, qui n'a pas craint de détruire, pour y installer de force trois

(1) V. les pièces et les inventaires dans l'article de la *Gazette des Beaux-Arts*, du 1er août 1896, intitulé *Le mobilier de Marie-Antoinette*. J'y ai remplacé par des renseignements certains l'inventaire révolutionnaire que les Goncourt ont publié dans leur *Histoire*, d'après un document mal lu par eux à la Bibliothèque Nationale et qui se rapporte à la chambre de la Reine ... *à Marly*.

(2) Archives Nationales, O1 1770. Extrait des réparations pour 1782. A cette même date, on refaisait le grand cabinet intérieur de la Reine.

(3) V. sur cette question l'article cité de la *Gazette des Beaux-Arts*, où a été gravée cette cheminée, p. 91.

grands tableaux de l'époque de Louis XIV, la chambre demeurée intacte de Marie-Antoinette. Voici l'ordre du roi, donné dans une de ses visites à Versailles, le 4 juin 1834 : « Dans la chambre à coucher de la Reine, faire enlever avec tous les soins convenables la belle cheminée en griotte avec les bronzes dorés, la faire encaisser et emballer; faire déposer les glaces, enlever les panneaux et les bordures en feuilles de palmier qui les encadrent, pour faire établir sur la seule glace restante le portrait de Marie-Thérèse ou de l'empereur Joseph (1), et parfaire les boiseries, encadrements et dorures de deux grands tableaux à placer. En plus, pour le tout, 2,000 francs (2). » Jamais deux mille francs n'ont été aussi mal employés.

L'architecte de Versailles, Fréd. Nepveu, ne doit pas ici partager la responsabilité du souverain. Dans son rapport adressé à M. Dubuc, directeur des Bâtiments de la Couronne, aussitôt après la visite royale, il fit entendre une respectueuse protestation : « Dans les appartements de la Reine, le roi a décidé qu'on enlèverait la cheminée et deux grandes glaces avec tous leurs panneaux pour faire place à deux grands tableaux. Comme l'intention de S. M. paraissait expresse, je n'ai soumis qu'à l'Intendant général les observations ci-dessous, savoir : Que jusqu'à ce moment tous les changements ordonnés n'avaient rien fait disparaître de notable, soit comme art, soit comme souvenir; qu'il importait peut-être de bien conserver cet avantage à la restauration actuelle et surtout pour une pièce que les étrangers remarquent particulièrement. »

On ne saurait trop regretter que les avis de Nepveu, qui avait, on le voit, une assez juste idée de ce qui devait être conservé à Versailles, n'aient pas été mieux écoutés.

(A suivre.) Pierre DE NOLHAC.

(1) On y a placé le portrait de Marie-Thérèse, reine de France (nº 2093 du Musée).

(2) Ce rapport et le suivant se trouvent dans les volumes déjà cités, que M. Paul Favier a bien voulu me communiquer.

VERSAILLES EN 1790

L'historien bien connu des guerres de la Révolution, M. Arthur Chuquet, professeur au Collège de France, vient de publier sous ce titre, *Paris en 1790* (Paris, Chailley, 1896, in-8°), avec une attachante introduction et une annotation copieuse, la traduction d'un récit de voyage fait à Paris en 1790, par Gérard-Antoine de Halem, d'Oldenbourg. Cet écrivain, qui a marqué honorablement dans la littérature allemande, avait été attiré en France par sa sympathie pour la Révolution, dont il avait voulu venir admirer sur place les progrès. Son récit est un document bien curieux d'histoire morale. Les pages consacrées à Versailles donnent assez bien l'idée de sa manière d'écrire et de voir. Elles ont, par certains détails précis, un assez vif intérêt pour l'histoire de la Ville, et nous remercions M. Chuquet de nous avoir autorisés à les reproduire avec les notes qu'il y a jointes.

Depuis la Révolution, Versailles, nous ont dit les habitants eux-mêmes, a perdu le tiers de sa population et les loyers y ont baissé presque des deux tiers. Le Château est une laide construction (1), et s'il impose, c'est par l'étendue de la façade et non par la régularité et la noblesse du style. Pierre le Grand l'appelait un pigeon aux ailes d'aigle. Mais du jardin, d'où l'on ne voit pas ces deux ailes informes, il se montre sous un aspect admirable.

La solitude règne maintenant dans l'intérieur. Tout ce qui garnissait les chambres a été enlevé, emballé, mis dans un garde-meuble, et les Versaillais en concluent que la Cour ne reviendra plus. Ils s'imaginent que le Roi leur en veut, parce qu'ils ont récemment nommé juges quelques démocrates déclarés (2), mais on peut trouver très naturel qu'après la scène de

(1) Arthur Young porte un jugement semblable (*Voyages en France* trad. Lesage, 2e éd., 1882, I, p. 19) : « Ce n'est qu'un assemblage de bâtiments, un beau quartier pour une ville, non pas un bel édifice. »

(2) Les électeurs de Versailles avaient nommé juges de paix Robespierre, Bouche et Biauzat (remplacé ensuite par Buzot). « Cette nomination, disait le *Patriote français* du 8 octobre, ne fait pas moins d'honneur aux électeurs qu'aux

meurtre du 5 octobre de l'an dernier, le séjour de Versailles soit devenu odieux au Roi et à la Reine (1). Nous passâmes rapidement de la vaste salle de spectacle et de la Chapelle de marbre dans le Salon d'Hercule où Le Moine s'est immortalisé par l'*Apothéose d'Hercule*, qu'il a peinte au plafond. Cette salle est également ornée d'un superbe tableau de Paul Véronèse, *le Christ chez Simon le pharisien et Madeleine baignant de ses larmes les pieds du Sauveur*. Cette toile, digne du Titien, est un présent de la République de Venise à Louis XIV. Du Salon d'Hercule, on arrive dans le Salon de l'Abondance, ainsi nommé parce que Houasse y a peint l'*Abondance et la Libéralité* (2). On entre ensuite dans le Salon de Vénus; car c'est là que, par l'art de Houasse, cette déesse, que couronnent les Grâces, trône sur son char attelé de colombes, au milieu d'hommes et de dieux. Je traversai en hâte la Salle de Diane pour me rendre au Salon de Mars où m'arrêtèrent Paul Véronèse et Le Brun. Avec le premier, on se mêle volontiers aux *Pèlerins d'Emmaüs*. Avec le second, je m'inclinai, à la suite de la malheureuse *famille de Darius*, devant le conquérant de l'univers, et je sympathisai alternativement avec les personnages, j'éprouvai leurs sentiments divers, ceux de la vieille mère profondément affligée qui se penche vers la terre tout près d'Alexandre, et ceux de la brillante épouse de Darius et son cortège dont les regards, élevés vers le vainqueur, expriment plutôt la curiosité et l'inquiétude que la tristesse. Je me rappelai alors une idée dont Marmontel s'est armé contre Shakespeare : « Si Le Brun, dit-il, avait mis des soldats ivres autour de la tente d'Alexandre, un Anglais n'en serait-il pas choqué? Pourquoi donc ce mélange ne le blesserait-il pas dans les œuvres du poëte? (3) ». La réponse découle bien naturellement de la nature de la pein-

élus ». « Elle a, lit-on dans les *Révolutions de Paris* (n° 67, p. 73), effrayé les ministres et toute la Cour; pour punir la Ville d'être si peu dans le sens de la contre-révolution, la reine a décidé que le roi passerait l'hiver à Saint-Cloud et que le château de Versailles serait démeublé. » La municipalité et la garde nationale de Versailles présentèrent une adresse au roi : « Notre ville, disaient-elles, vous a vu naître; notre ville, qui ne peut exister que par vous, qui ne veut exister que pour vous, aurait cessé un moment d'intéresser la pitié et la sensibilité de Votre Majesté!... Votre Majesté dédaignera les efforts impuissants de quelques ingrats, et votre peuple fidèle, qui a été indigné de l'offense, ne sera pas puni des torts qu'il n'a pas partagés. » Le roi répondit à cette adresse : « Je sais qu'il y a encore de bons citoyens à Versailles, et je suis étonné qu'ils prennent l'alarme sur quelques arrangements particuliers pour mes meubles. » (Cf. *Patriote français* du 19 octobre, et *Chronique de Paris* du 16). Mais les *Révolutions de Paris* remarquèrent qu'il y avait « quelque chose de sec et d'insultant » dans la réponse du roi, et que les députés de Versailles l'avaient bien mérité.

(1) Le roi ne retourna plus à Versailles. Une fois, il fixa le lieu de la chasse dans le parc de Clagny; mais, lorsque les Versaillais accoururent, lorsque la garde nationale arriva tambour battant, Louis XVI, « indigné de leur ingratitude », tourna bride et repartit pour Saint-Cloud (*D'Hézecques*, p. 324; cf. aussi p. 148.)

(2) Et non la Liberté (*Freiheit*), comme dit Halem, qui a mal lu ses notes.

(3) Voici le passage tout entier de Marmontel, qui se trouve dans son *Discours sur la tragédie* (p. xxxvij), en tête des *Chefs-d'œuvre dramatiques ou recueils des meilleures pièces du théâtre français* (1773) : « Il n'y a pas un Anglais instruit et cultivé qui ne fût choqué de voir un mélange indécent dans la composition d'un peintre, comme si Le Brun,

ture et de la poésie. Celle-ci représente une action progressive; celle-là doit se limiter au moment (1). Près de la tente de Coriolan, où la mère du héros et sa femme, tenant son fils par la main, apparaissent suppliantes, Shakespeare n'a pas campé non plus des soldats ivres.

Au Salon de Mercure, on admire maintenant (car de temps en temps on change les tableaux) une œuvre de Carrache, *saint François mourant et consolé par un ange*, et une œuvre de Salvator Rosa, l'*Ombre de Samuel*. Dans la Salle du Trône (2) il ne manque rien pour le moment..... que le trône. Enfin, par les Salons de la Guerre et de la Paix on arrive dans la Grande Galerie qui forme, avec les salons que je viens de nommer, toute la façade du Château du côté des jardins.

Nous avons vu également la Salle d'Attente (3), d'où l'on va dans les appartements du Roi et de la Reine, situés en face l'un de l'autre. C'est par cette salle que dans la fameuse nuit, la Reine s'enfuit à demi nue auprès de son mari. Le Suisse qui nous conduisait devait être bien informé; à plusieurs reprises il nous assura que le peuple n'était pas arrivé jusqu'à la chambre de Marie-Antoinette et que la souveraine n'avait jamais été en danger, puisqu'elle pouvait se rendre de sa chambre dans celle du Roi par un escalier dérobé, et sans passer dans la Salle d'Attente (4).

La Galerie de tableaux n'est pas dans le Château même. Elle se compose de quatre chambres qui ne sont pas belles, mais elle possède quelques œuvres remarquables. Sur les deux côtés d'une grosse ardoise, Michel-Ange a traité le même sujet : *David debout sur Goliath qu'il a terrassé et brandissant le glaive*. L'ardoise est placée au milieu de la chambre sur un tréteau, et je crois qu'on pourrait très bien la scier en deux; il serait ainsi plus aisé d'observer la différence d'exécution. Je vis encore dans cette galerie les *Pèlerins d'Emmaüs*, du Titien, un beau paysage de Claude Lorrain, beaucoup de toiles du Guide; *Hercule luttant avec Antée, Hercule combattant l'hydre de Lerne, Hercule sur le bûcher*, le *Centaure enlevant Déjanire*, un *saint François*, etc. Un tableau français (5), plein de goût, représente l'*Union du Dessin et de la Pein-*

par exemple, avait mis des soldats ivres autour des tentes d'Alexandre. Pourquoi donc ce même assemblage ne blesserait-il pas le goût dans les compositions d'un poëte? La scène est un tableau vivant. »

(1) On voit que Halem a lu le *Laocoon* de Lessing.

(2) La salle du trône se nommait le salon d'Apollon. « Il y avait là, dit d'Hézecques (p. 144) un trône sous un dais de damas cramoisi, mais qui ne servait jamais; il était très rare que le roi donnât des audiences du haut du trône, et ce n'était jamais sous celui-là ».

(3) Cette « salle d'attente » n'est autre que l'Œil-de-Bœuf, ainsi nommé de la croisée ovale de la voûte. Au 5 octobre, la reine s'enfuit chez le roi par l'Œil-de-Bœuf, pendant que Louis XVI, inquiet, venait la chercher par un passage secret, qui réunissait les deux chambres (*D'Hézecques*, 311; P. de Nolhac, *La reine Marie-Antoinette*, 1892, p. 295, et *Le Château de Versailles*, 1889, p. 41.)

(4) [Cet escalier dans les entresols était celui du *passage du Roi* dont Marie-Antoinette, le matin du 6 octobre, n'eut pas à se servir, puisqu'elle passa par l'Œil-de-Bœuf.]

(5) Ce tableau, l'*Union du dessin et de la couleur*, n'est pas, comme dit Halem, une œuvre française; il est du Guide et appartient au Musée du Louvre.

ture : le *Dessin*, jeune homme florissant de beauté à qui l'imagination rayonne dans les yeux; la *Peinture*, femme grave, réfléchie, tenant pinceau et palette. Je citerai aussi une noble image du vieux *Bayard*, par Giorgione. Mais le joyau de la collection, c'est la *Sainte-Famille*, de Raphaël. Ce tableau avait d'abord été peint sur bois, mais il commença à s'effeuiller, et il y a quelques années, grâce au procédé nouveau de Hacquin et de Picault (1) il fut enlevé du bois et mis sur toile, sans souffrir, à ce qu'on assure, de la transposition. Cette œuvre n'attire guère par le coloris; mais elle gagne à mesure qu'on la considère et qu'on se familiarise avec la beauté de l'invention, avec la parfaite ordonnance, avec la grâce répandue sur l'ensemble. On peut, en art, surpasser Raphaël; mais personne, comme a dit Mengs avec tant de vérité, ne sentira comme lui. Je vois encore la figure de sainte Anne, vieille, dévote, recueillie, et jusqu'au fichu qu'elle a noué autour de sa tête; de ses deux mains elle tient devant elle l'enfant Jean, et le petit, d'une naïve piété, joint ses mains pour prier. L'enfant Jésus, au visage aimable et parlant, se cramponne à sa mère qui baisse vers lui son doux regard et le prend avec complaisance sur ses genoux. Joseph, appuyé sur un bras, contemple la scène d'un air grave. Au-dessus, plane une gracieuse figure d'ange avec une couronne de fleurs. Ou je me trompe fort, ou ce doit être la même composition que je vis à Mannheim sur un tableau bien plus petit qu'on vénère là-bas comme un original de Raphaël (2).

En 1787, Mme Vigée-Lebrun a fait un portrait de la Reine avec ses trois enfants. Je ne puis m'empêcher d'en parler. Jamais je n'ai vu de portrait à la fois plus fidèle et plus beau. Madame Royale, aux traits charmants, expressifs, se serre contre sa mère dont elle enlace le bras droit, et lève vers elle ses regards affectueux. A gauche le Dauphin, mort depuis, est debout, près d'un berceau. La Reine tient sur ses genoux le plus jeune de ses enfants, le Dauphin actuel. La grâce, l'intelligence se répandent sur le visage de la souveraine. J'admire avec quel art le peintre a su rendre la couleur des étoffes. La soie brune du vêtement de Madame Royale et le velours rouge de la robe de la Reine sont d'une beauté qui fait illusion (3). Nous

(1) On sait que Picault a rentoilé la *Charité* d'André del Sarto et le *Saint-Michel* de Raphaël, que Hacquin rentoila de même la *Vierge de Foligno*. Voir dans l'édition française du *Raphaël* de Passavant (II, p. 621-629) l'appendice sur la restauration des tableaux de Raphaël en France et le rapport adopté dans les séances du 1 et 3 nivôse an X et présenté à l'Institut national par Guyton de Morveau, Vincent, Taunay, et Berthollet: les quatre commissaires y rendent compte des moyens efficaces de restauration qu'on a mis jusqu'alors en usage, et ajoutent que cet art a fait de nouveaux progrès à Paris, sous la direction du citoyen Hacquin dont ils vantent l'intelligence, l'adresse et l'habileté.

(2) Voir, sur tous ces tableaux, Piganiol de la Force, *Nouvelle description des Châteaux et Parcs de Versailles et de Marly*, 9e éd., 1764, t. I, p. 86-87 (*le Christ chez Simon*), 89-102 (*l'Apothéose d'Hercule* par Lemoine), 102 (*Salle de l'Abondance*), 146-148 (*la famille de Darius*), 148-149 (*les Pèlerins d'Emmaüs*, de Véronèse, avec le jugement de Nocret), 154-155 (*les Pèlerins d'Emmaüs* du Titien), 159-162 (*la Sainte-Famille* de Raphaël, avec le jugement de Mignard), 166-170 (*les Hercules* du Guide), etc.

(3) Cf. sur ce tableau, qui fut envoyé

eûmes bientôt l'occasion d'admirer le goût de Marie-Antoinette dans la disposition et l'ameublement de son Château et de son jardin du Petit-Trianon.

> Semblable à son auguste et jeune déité,
> Trianon joint la grâce avec la majesté.
> Pour elle il s'embellit, et s'embellit par elle (1).

Le Château est petit, mais orné et meublé avec tant d'élégance et de goût que je n'ai jamais rien vu de plus parfait en ce genre. Dans le boudoir, des arabesques, des bas-reliefs blancs sur fond bleu. Autour, des glaces dissimulées qu'on peut tirer à volonté (2). Partout on voit de tendres tableaux de Vien; partout vous sourient des groupes variés d'Amours en biscuit. Tantôt c'est un Amour caché sous des fleurs; tantôt le fripon se laisse vendre par une folâtre fillette; tantôt il vise un but et l'on devine qu'il ne le manquera pas. Aussi, comme de juste, lui a-t-on bâti un temple dans le jardin. Ce jardin, tracé à l'anglaise, a, selon le goût d'aujourd'hui, ses rochers, ses allées bordées de rocs, ses ermitages et ses grottes. Mais le plus beau de tout, c'est un charmant village, de neuf maisons environ; au milieu se trouve une pelouse verte, bordée d'un ruisseau qu'on passe sur de petits ponts très simples. Les maisons sont rustiques, il est vrai, mais très propres et pour la plupart couvertes de vignes grimpantes. Il ne manque rien à ce village, ni son moulin, ni sa tour, qu'on appelle tour de Marlborough. Tout est bien conservé. Mais les maisons qu'habitaient d'ordinaire les gens de service sont vides; et l'on n'entend plus les cris de joie qui remplissaient autrefois le petit village aux fêtes coûteuses que la Reine donnait presque chaque semaine. Il y a plus d'un an qu'elle n'a visité son séjour favori.

Si le Petit-Trianon intéresse par l'*intérieur*, c'est l'*extérieur* qui rend le Grand-Trianon remarquable. Il est bâti dans le goût oriental. Deux ailes, qui se terminent par deux pavillons, sont reliées par un péristyle de vingt-deux colonnes coniques, la plupart en marbre rouge. Le toit à l'italienne est garni d'une balustrade ornée de vases et de groupes de petits Amours. Cet édifice, qui n'a d'ailleurs qu'un rez-de chaussée, produit un effet d'une beauté peu commune.

Mansard, dont les œuvres remplissent Versailles, est aussi l'architecte de Trianon. Jamais je n'entends prononcer son nom sans me rappeler en même temps avec quel art il savait flatter son Auguste. Les plans qu'il présentait à Louis XIV renfermaient des fautes si absurdes qu'elles frappaient le Roi à première vue, et, de surprise, Mansard se récriait alors : « Sire! vous n'ignorez rien. Vous en savez en architecture plus que les maîtres mêmes ». Il savait que les rois veulent corriger; et, en homme avisé, pour que la

au salon de 1787, et qu'on voit aujourd'hui au Musée de Versailles, les *Mém. secrets*, XXXVI, p. 348-352; la *Corresp. littéraire*, XV, p. 163; *les Souvenirs* de Mme Vigée-Lebrun, I, p. 71-73, et ceux de d'Hézecques (p. 22 et 144), qui vit un jour, sous cette toile même, la reine avec sa famille, habillée de couleurs semblables, et qui put juger ainsi de la parfaite ressemblance.

(1) Delille, *Les Jardins*, chant I, vers 89-91.

(2) [On reconnaît l'ancienne disposition du boudoir entre le salon et la chambre.]

beauté de l'ensemble ne fût pas gâtée, il laissait visiblement des points faibles (1).

C'est dans ce Trianon oriental qu'ont logé les envoyés de Tippoo-Saïb, qui, avec leur suite, composée de cinquante hommes, étaient ici l'an dernier, peu de temps avant la Révolution. Ils coûtèrent cher au Roi, et ils partirent à regret, surtout le chef de l'ambassade, qui avait joui, dit-on, de grandes faveurs auprès des dames. Dans un pavillon particulier du jardin on vous montre les portraits de ces envoyés en grandeur naturelle et dans tout leur costume (2).

Les Indiens m'amènent à parler de la Ménagerie, qui a perdu beaucoup, mais qui possède encore quelques animaux rares. J'ai vu un grand rhinocéros, âgé de 22 ans, dont l'aspect est effrayant; un bubal (bœuf montagnard de l'Afrique), un couga, un faisan indien couronné, le plus bel oiseau qu'on puisse voir, et surtout un jeune lion de deux ans, qui vit avec un chien dans la plus grande intimité. Le lion se couche sur le ventre ; le chien, qui est venu avec lui de l'étranger, gambade autour de lui, saute sur lui, le tire par la crinière : il est comme une salamandre dans le feu (3).

Mais pourquoi vous attarderais-je dans des châteaux, auprès de tableaux et de lions qu'on voit partout? Un plus rare objet nous appelle. Suivez-moi au berceau de la liberté gauloise!

Le 17 Juin 1789 le Tiers-Etat s'était, sur la proposition de l'abbé Sieyès, constitué en Assemblée nationale et une partie de la noblesse et du clergé s'était déjà jointe à lui, lorsque, le 20, la salle de l'Assemblée fut tout à coup fermée par ordre du Roi et une séance royale annoncée par des hérauts d'armes pour le 22. Mécontents, les membres de l'Assemblée nationale erraient à l'aventure et, faute d'autre local, se réunirent dans la salle du Jeu de Paume, bâtiment qui, couvert d'un toit, mais ouvert de baies, ne les protégeait même pas contre le mauvais temps. C'est là qu'ils se communiquèrent leurs inquiétudes au sujet de la séance royale qui devait avoir lieu. C'est là que les saisit un noble enthousiasme pour la cause de la liberté, qu'ils voyaient en danger. C'est là qu'ils prêtèrent le serment solennel, de ne point se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exi-

(1) Halem écrit lui-même en note qu'il a tiré cette anecdote des « *Pièces intéressantes pour servir à l'histoire* », p. 189.

(2) Le chapitre XV des *Souvenirs d'un page* (ambassade indienne, p. 229-235 et p. 246) donne de curieux détails sur la mission qui fut envoyée en France par Tippoo-Saïb, et reçue le 10 août 1788 en audience solennelle dans le salon d'Hercule. Cf. également les *Souvenirs* de Mme Vigée-Lebrun (I, p. 59-62); les ambassadeurs, dit-elle, lui parurent si extraordinairement pittoresques qu'elle voulut faire leurs portraits et se rendit à l'hôtel qu'ils habitaient. Kotzebue voit leurs figures en cire dans le cabinet de Curtius (*Flucht nach Paris*, p. 108). [Un des portraits de Mme Lebrun se trouvait en vente, en 1895, chez un marchand de tableaux de la rue Drouot.]

(3) Voir sur cette ménagerie les *Souvenirs d'un page*, p. 249; d'Hézecques cite également le faisan de la Chine qui « promenait gravement sa robe et son aigrette dorées », et « ce beau lion amené des forêts du Sénégal avec un chien, compagnon de son enfance, consolateur de son exil ».

geraient, jusqu'à ce que la Constitution fût établie et affermie sur des fondements solides.

La séance redoutée eut lieu le 23 Juin. On sait que le Roi annula les arrêtés qu'avait pris jusqu'alors l'Assemblée nationale et qu'il termina en ordonnant à l'Assemblée de se séparer aussitôt et à chaque Ordre de reprendre ses séances particulières le lendemain matin. Conformément à cet ordre, les députés de la noblesse et une partie du clergé quittèrent la salle. Les autres demeurèrent à leurs places, et lorsque, bientôt après, le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies reparut pour rappeler à ceux qui restaient l'ordre du Roi, Mirabeau se leva : « Je vous déclare, dit-il, que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette (1)! » Tous les députés s'écrièrent : « Tel est le vœu de l'Assemblée! » et le despotisme succomba.

Plein de ces idées, je visitai l'ancienne salle de l'Assemblée et la salle du Jeu de Paume. Dans cette dernière est suspendue une plaque d'airain encadrée dans une bordure de marbre vert antique, sur laquelle on a gravé le serment du 20 juin 1789. Une société de patriotes a fait faire ce monument et, tout récemment, le 19 juin 1790 (2), elle a déposé solennellement cette plaque dans l'Assemblée nationale devant la table du président. Un des députés de la société (3) prononça une courte harangue : « Trois habitants des Alpes, réunis sur les bords du lac des Quatre-Cantons, jurèrent de rendre la Suisse libre, et la Suisse fut libre. Leurs noms furent gravés sur les rochers, leurs vertus sont devenues la leçon des siècles, et le lieu où leur serment immortel est écrit est encore aujourd'hui le point de ralliement et l'objet de la vénération de tous les hommes libres. Des Français ont fait graver sur le bronze le serment que les représentants ont prêté dans le Jeu de Paume. Ils le présentent à l'Assemblée nationale comme une offrande faite aux peuples et aux siècles. Demain, l'anniversaire du jour où il a été prononcé, ils le porteront religieusement et le placeront dans le lieu que vos vertus ont consacré. »

Menou, qui remplaçait à la présidence l'abbé Sieyès, répondit ainsi : « L'Assemblée nationale avait promis solennellement l'année dernière de ne pas se séparer que la Constitution ne fût entièrement décrétée. Ce serment, elle l'a tenu et elle le tiendra; je le renouvelle ici en son nom. Vous ne nous devez nuls remerciements, Messieurs, l'Assemblée nationale n'a rempli que ses devoirs; mais c'est à vous, c'est aux citoyens de Paris, que dis-je, c'est à tous les Français qu'elle doit son existence, et à l'opinion

(1) Halem cite ces fameuses paroles d'après le texte donné par Mirabeau dans la treizième *Lettre* à ses commettants (p. 10).

(2) Et non, comme dit Halem, « le jour anniversaire du serment »; il est vrai qu'il était onze heures et demie du soir (*Révol. de Paris*, n° 52, p. 758).

(3) Cet orateur était Anaclet, ci-devant religieux de l'ordre de Saint-François, et non pas, comme on l'a dit, Gilbert Romme, le futur montagnard.

publique, sa force. Soutenue par l'énergie et le courage qui animent la majeure partie des habitants du royaume, elle triomphera de tous ses ennemis, et verra bientôt le terme de ses opérations. Son but sera rempli, la France sera heureuse, et le monument que vous allez élever sera l'autel autour duquel se rallieront tous les amis de la liberté ».

Le lendemain matin eut donc lieu l'entrée solennelle à Versailles. Les confédérés, chacun une branche de chêne à la main, traversèrent la ville en deux colonnes. Huit d'entre eux portaient la plaque d'airain. Leur suite grossissait à chaque pas. Un détachement de la garde nationale de Versailles les escortait, et à l'entrée du Jeu de Paume ils furent reçus en grande cérémonie par les officiers municipaux, le maire en tête. La plaque fut scellée (1) et à l'aspect de ce monument tous les assistants renouvelèrent solennellement leur serment civique. Puis après avoir crié : « Vive la nation! » les confédérés se constituèrent dans toutes les règles en une société qui prit le nom de Société du serment du Jeu de Paume. La fête eut pour conclusion un repas frugal de 250 couverts au Ranelagh du bois de Boulogne. Les bustes de Rousseau, de Franklin et de Montesquieu étaient au centre de la table. On prononça des discours, on porta des toasts à la conversion des aristocrates, etc., et les dames, qui ne manquaient pas, eurent la galanterie de couronner de feuilles de chêne les députés de l'Assemblée nationale. Enfin, on apporta sur la table, à la place des bustes, un simulacre de la Bastille (2). Les conquérants de la Bastille s'approchèrent, croisèrent leurs sabres en signe de fédération et mirent l'image en pièces. Elle tomba, et du milieu de ses débris sortit le génie de la France régénérée. Un enfant en long habit blanc et à la ceinture tricolore, tenant d'une main une pique surmontée d'un bonnet de la liberté et de l'autre main la Déclaration des droits de l'homme, représentait ce génie. Il posa sur les bustes des couronnes de chêne et sur la tête des vainqueurs de la Bastille des couronnes de laurier. Deux cents exemplaires de la Déclaration des droits de l'homme se trouvèrent sous les ruines. On les distribua aux convives, et un poème récité par M. Joseph (3) termina le banquet (4).

Tout cela, raconté au Jeu de Paume, à la vue même du monument récemment établi, intéresse doublement.

(1) Avec des pierres tirées des fondations de la Bastille, et apportées de Paris par la Société.

(2) Que le compte rendu de la fête nomme « ce repaire des lâches vengeances du despotisme ».

(3) Ce M. Joseph était, comme Anaclet, un défroqué, et naguère gardien des Capucins; le journal les *Révol. de Paris* (nº 52 p. 759) déclare qu'il ne peut résister au plaisir de citer au moins les quatre vers suivants de M. Joseph :

Et toi, dans tous les cœurs, Louis, vois ton empire,
Il est digne de nous, il est digne de toi :
C'est sur les murs fumants où le despote expire
Qu'il est beau d'être roi.

(4) Cf. la brochure d'où Halem a tiré tous ces détails, et qui s'intitule : *Le monument élevé dans le Jeu de Paume le 20 juin 1790, détail extrait des procès-verbaux de la Société du Serment du Jeu de Paume*; on la trouvera dans les pièces justificatives, p. 79-89, de l'étude de Vatel, *Notice historique sur la salle du Jeu de Paume*, 1883. Voir aussi Alex. Lameth. *Hist. de l'Assemblée constituante*, II, p. 449-450.

CHRONIQUE

P. DE NOLHAC ET A. PÉRATÉ. — *Le Musée national de Versailles. — Description du Château et des collections.* — Braun, Clément et Cie, 18, rue Louis-le-Grand. Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

Le catalogue officiel rédigé par Eudore Soulié, complété par son successeur, le comte Clément de Ris, ne correspond plus sur beaucoup de points à la réalité. C'est le catalogue très exact de l'ancien musée; ce n'est pas celui du musée actuel, qui ne saurait d'ailleurs être établi dès maintenant d'une façon définitive. On sait les importants et si heureux remaniements qu'a entrepris M. de Nolhac. Par ses soins, le Château peu à peu se transforme; dans les appartements tout ce qui peut renaître des destructions du passé nous est rendu; parmi les collections, une distinction nécessaire et très judicieuse est faite entre les œuvres authentiques et originales qui seront désormais mieux classées, mieux placées surtout, et prendront ainsi une valeur nouvelle, et les œuvres douteuses ou de pure fantaisie qui seront rigoureusement éliminées. Ce travail demandera plusieurs années encore.

« En attendant, les curieux, de plus en plus persuadés de l'intérêt « des collections de Versailles, trouveront ici fixés les résultats déjà « obtenus. Le choix même des séries décrites leur montrera l'idée « générale qui préside au nouveau classement. »

Ce livre, imprimé luxueusement, orné de nombreuses planches en typogravure, mais surtout composé avec une méthode, un goût, un sens de l'histoire véritablement exquis, est le guide indispensable du promeneur et du touriste à Versailles. Et c'est en outre, pour quiconque s'occupe de l'histoire des deux derniers siècles, un instrument de travail aussi commode que sûr.

Versailles illustré, publication mensuelle de l'Association artistique et littéraire.

Versailles illustré vient d'entrer, avec la livraison de janvier, dans sa seconde année d'existence; et nous n'avons pu encore, par suite des retards dont a souffert bien malgré nous la publication de notre *Bulletin*, lui souhaiter la bienvenue.

Le parrain de cette nouvelle revue, M. Philippe Gille, lui a porté bonheur; le goût, l'expérience de M. Alphonse Bertrand, président de son comité de rédaction, l'intelligente activité de son directeur M. Albert Terrade, lui rendent chaque jour d'inappréciables services; elle a trouvé enfin dans le sein, et en dehors même de l'Association artistique et littéraire, des collaborateurs de talent. Mais la plus grande part dans le succès toujours croissant du recueil appartient sans contredit aux dessinateurs : MM. Gaston Renault, Ferdinand Prodhomme, Didier, Wannez, Larrue, Turlin, Le Roy, Favier. La livraison d'octobre dernier, consacrée à la visite de LL. MM. Impériales russes à Versailles, a été particulièrement remarquée; le texte qui, sous une forme élégante, offre la parfaite exactitude d'un procès-verbal, est enrichi d'illustrations charmantes. C'est un document précieux, et la municipalité de Versailles a eu grandement raison d'en multiplier les exemplaires en l'honorant d'une importante souscription. — Tout, d'ailleurs, est à conserver dans ce recueil : les futurs historiens de Versailles pourront le consulter avec autant de plaisir et plus de profit encore que nous-mêmes.

Le village de Croissy-sur-Seine sous l'ancien régime et pendant la Révolution d'après les pièces authentiques, par F.-Charles Bonnet. — Première partie : *Les seigneurs*. — Angers. Imprimerie A. Burdin et Cie.

M. Charles Bonnet se défend d'avoir écrit un livre d'histoire. « Simple monographie, dit-il, consacrée à un village obscur, il n'est pas autre chose qu'un essai sur la condition d'une petite population rurale sous l'ancienne monarchie et pendant la Révolution. »

M. Bonnet est trop modeste : il a certes fait œuvre d'historien. Les Archives communales de Croissy, les Archives de Seine-et-Oise, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, les collections du château de Chantilly lui ont fourni de très intéressants documents dont il a su tirer un excellent parti.

Des monographies ainsi documentées apportent un précieux contingent à l'histoire générale de la France.

M. Bonnet regrette de n'avoir pu faire une histoire complète du village de Croissy, ce qu'il appelle « l'anatomie de l'histoire, l'étude microscopique des infiniment petits », et d'avoir dû, faute d'une suite chronologique ininterrompue dans les documents recueillis, se contenter de « tableaux détachés ».

Ces tableaux détachés sont loin de faire un tout disparate et sans liens. Ce sont bien les chapitres d'un même livre.

Signalons le curieux passage du volume où M. Bonnet est amené à chercher, autour d'un des seigneurs de Croissy, les personnages que Molière a mis en scène dans *Tartuffe.*

Une grande partie du livre est consacrée à l'histoire du dernier seigneur de Croissy, Jean Chanorier : elle s'étend de 1779 à 1806. Il y a là, pour la période révolutionnaire, des documents et des détails d'un grand intérêt, intérêt qui dépasse les limites de la commune de Croissy : les faits qui constituent le récit, et les personnages mis en cause, font de cette moitié du livre un chapitre de l'histoire de la Révolution.

C'est donc un bel et bon ouvrage historique qui est sorti des savantes recherches de M. Charles Bonnet : et nous le recommandons vivement à l'attention des érudits, en regrettant de ne pouvoir en parler plus longuement.

Mémoire de la Société archéologique de Rambouillet. Tome XI. 1894-1896.

Ce volume renferme comme toujours d'excellents travaux parmi lesquels nous devons surtout mentionner les notices consacrées par M. le comte de Dion, président de la Société, à la commune de Beynes et à l'église Saint-Thomas d'Epernon; et plusieurs études historiques de notre confrère M. Lorin. La plus importante a pour titre : *Six victimes de la Terreur :* c'est une très intéressante contribution à l'histoire de la période révolutionnaire dans notre région.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil. — 2e année, 1re livraison de 1896.

Nous retrouvons ici le nom de M. Lorin au bas d'un article consacré à une autre victime de la Terreur, Pierre Guenot d'Arpajon.

Le savant et dévoué bibliothécaire de la ville de Corbeil, M. Dufour, fondateur et principal rédacteur du *Bulletin*, publie dans ce fascicule une étude topographique très documentée et accompagnée de belles héliogravures, sur un quartier de Corbeil. Ce travail appelle une suite que le laborieux historiographe nous donnera sans doute prochainement.

*
* *

Dans le peu de pages consacrées à cette Chronique, nous ne pouvons signaler que les ouvrages dont les auteurs appartiennent à notre Société, ou les livres signés de noms étrangers mais consacrés à l'histoire locale dont nous avons reçu directement communication.

Exceptionnellement, nous croyons devoir mentionner ici le recueil de dissertations intitulé : « Etudes d'histoire du moyen âge » que les élèves de notre éminent confrère, M. Gabriel Monod, viennent de composer et lui ont offert à l'occasion de sa nomination comme président de la section des sciences historiques à l'Ecole des Hautes Etudes. Ces *élèves* dont la plupart sont eux-mêmes aujourd'hui des maîtres, se sont réunis le 14 novembre dernier à la Sorbonne, dans la salle des doctorats, sous la présidence de M. Gaston Paris, pour offrir au savant historien, au professeur aimé et respecté entre tous, ce témoignage de leur reconnaissante affection. Auprès de M. Gabriel Monod se trouvaient réunis MM. Liard, Boissier, Perrot, Lavisse, Himly, etc. Plus de 300 professeurs français et étrangers ont pris part à cette touchante cérémonie.

Si tous ceux que M. Monod a aidés de ses conseils, tous ceux qu'il a encouragés et secourus dans leurs travaux, avaient eu le droit de se joindre, en cette occasion, à ses élèves et à ses collègues, la salle où se tenait la réunion n'eût pu les contenir. De ceux-là, notre Société en compte un grand nombre, et c'est en leur nom que nous parlons ici.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DISCOURS ET RAPPORTS

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

PLANCHE

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME VINGT-UNIÈME

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT
6, AVENUE DE SCEAUX, 6.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME VINGT-UNIÈME

VERSAILLES

IMPRIMERIE AUBERT, 6, AVENUE DE SCEAUX

EN VENTE CHEZ FLAMMARION ET VAILLANT

9, RUE SATORY.

—

1897

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1895-1896.

Séance du 8 novembre 1895.

La Société a repris ses séances hebdomadaires à la Bibliothèque de Versailles, le 8 novembre 1895, dans la nouvelle salle aménagée au rez-de-chaussée par les soins de l'administration municipale. Sur la proposition de M. Messines, président sortant, la Société vote des remerciements unanimes à la municipalité pour le soin qui a présidé à cet aménagement.

M. MESSINES fait part à la Société de la mort de MM. Hueber et Fleury, membres titulaires. Les regrets unanimes de la Société accueillent cette communication.

Sur l'invitation de M. Messines, M. Pierre de Nolhac, élu président pour l'année académique 1895-1896, prend place au bureau et prononce une allocution.

M. BATIFFOL donne lecture d'un travail intitulé : *Louis XIII journaliste.*

M. PIERRET dit plusieurs morceaux de poésie.

Séance du 15 novembre 1895.

La Société nomme membres associés : MM. Favier de Coulomb, Troupeau, négociant à Versailles, et Frédéric Masson, maire d'Asnières-sur-Oise ; et membre correspondant : M. Boris Minzès, de Kiew, professeur à l'Université de Sofia.

M. COÜARD communique à la Société des documents inédits sur l'ar-

restation de la comtesse d'Ossun, à Noisy-le-Roi, le surlendemain de la fuite de Louis XVI à Varennes. A la suite de cette communication, M. Coüard discute l'authenticité d'une lettre adressée à Mme d'Ossun par Marie-Antoinette. Cette lettre lui paraît offrir tous les caractères de l'authenticité.

Séance réglementaire du 15 novembre 1895.

La Société nomme membres titulaires : M. Maurice Croiset, en remplacement de M. Hueber, décédé ; M. Emile Renaud, en remplacement de M. Fleury, également décédé ; M. Lenoir, en remplacement de M. le docteur Meynier, devenu membre correspondant.

Séance du 22 novembre 1895.

La Société nomme membre associé M. Monzat, compositeur de musique, et membre correspondant, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie.

M. Comte entretient la Société des corrections apportées au texte des tragédies de Corneille par les éditeurs du XVIIIe siècle.

Séance du 29 novembre 1895.

M. le Président annonce que, le mardi 3 décembre, la Société offrira à l'hôtel des Réservoirs un banquet à M. Edouard Lefebvre, maire de Versailles.

La Société nomme membres associés : MM. Sayvé, artiste peintre, et Léon Duval, horticulteur.

La Société entend ensuite la lecture d'un travail de M. de Marsy, intitulé : *Nouveaux renseignements sur la machine de Marly*, ainsi que la lecture d'un travail de M. de Grouchy, ayant pour titre : *La province de Meudon*.

Séance du 6 décembre 1895.

M. Paul Rousselot, membre associé, fait hommage à la Société d'un exemplaire d'une œuvre posthume de M. Xavier Rousselot, son père ; cette œuvre est un poème philosophique et a pour titre l'*Avenir*. La Société décide que des remerciements seront adressés en son nom à M. Paul Rousselot.

Sur la proposition de M. de Nolhac, son président, la Société décide qu'il sera fait mention au procès-verbal du banquet offert par elle le 3 décembre à M. le maire de Versailles, banquet qui a été suivi d'une visite aux flambeaux des grands appartements du château de Versailles.

M. Moussoir donne lecture d'un travail sur la *Journée du 10 août 1792, à Versailles*. Des observations sont présentées par MM. Paisant, Hepp et Coüard.

Séance du 13 décembre 1895.

La Société nomme membre associé M. Paul Lacombe, bibliophile, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Taphanel communique à la Société, au nom de M. Emile Délerot, plusieurs lettres inédites adressées par Victor Cousin à Ernest Bersot, alors professeur de philosophie au collège royal de Versailles.

Des observations sont présentées par M. l'abbé Vantroys et par M. Paisant.

Séance réglementaire du 27 décembre 1895.

La Société procède au vote du budget de l'année 1896. Ce budget est fixé en recettes et en dépenses à la somme de 2,360 francs.

Séance du 10 janvier 1896.

La Société nomme membre associé M. Réveillaud, avocat, directeur du journal *Le Signal*, et, membre correspondant, M. Philippe Gille, publiciste.

M. Pierret, dans une communication intitulée : *Du symbolisme des pyramides*, fait l'analyse d'un travail de M. Schiaparelli sur *la signification religieuse de l'architecture des temples égyptiens.*

La Société entend ensuite la lecture d'un travail de M. Desdouits sur *le rôle joué dans la littérature par l'idée de la responsabilité morale.*

Séance du 17 janvier 1896.

M. Moussoir donne lecture d'un à-propos intitulé : *Conseils à un débutant.*

M. Coüard entretient la Société d'une excursion archéologique faite par lui dans le canton de Milly (Seine-et-Oise).

Séance du 24 janvier 1896.

M. PÉRATÉ lit une notice intitulée : *Les portraits de Louis XIV au musée de Versailles.*

M. TAPHANEL donne lecture d'un certain nombre de lettres inédites de Ducis.

Séance du 31 janvier 1896.

M. Edgar MAREUSE fait à la Société une conférence intitulée : *Le congrès bibliographique de Bruxelles : Exposé d'une classification des sciences.*

Séance du 7 février 1896.

La Société nomme membre associé M. Ernest Hamel, sénateur.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Thénard, membre titulaire, décédé à Versailles, le 3 février. Les regrets unanimes de la Société accueillent cette communication.

M. DE NOLHAC communique à la Société un travail sur les appartements de Mme Adélaïde et sur la chambre de la reine au château de Versailles.

Séance du 14 février 1896.

La Société nomme membre associé M. le baron Alphonse de Courcel, sénateur, ambassadeur à Londres.

M. DE NOLHAC donne à la Société un aperçu du livre récemment publié par M. Rodocanachi, sur Renée de France.

M. COÜARD fait une communication intitulée : *Le futur consul Lebrun et ses deux détentions à Versailles en 1793 et 1794.*

Séance du 21 février 1896.

La Société nomme membre associé M. Paul Boselli, puis elle entend la lecture qui lui est faite, par M. Charpentier, d'un travail sur l'Abyssinie.

Séance du 28 février 1896.

La Société nomme membres associés : MM. Paul de Laboulaye, ancien ambassadeur, et Henry Besnard, ancien député.

M. Moussoir fait une communication intitulée : *Le Club des amis de la Constitution à Versailles, en 1790.*

Séance réglementaire du 28 février 1896.

La Société nomme membre titulaire, en remplacement de M. Thénard, décédé, M. Pératé, membre associé, agrégé de l'Université et attaché à la conservation du musée de Versailles.

Séance du 7 mars 1896.

M. Cossonnet communique à la Société un travail intitulé : *La reine Blanche de Navarre à Neaufles-le-Chastel.*

Séance du 13 mars 1896.

La Société nomme membres associés : MM. Paul Lafitte, publiciste; Aymé-Darblay, propriétaire à Saint-Germain-lez-Corbeil; Dufour, bibliothécaire-archiviste de la ville de Corbeil; Eugène Lefebvre, professeur honoraire au Lycée Hoche; Germain Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade; Gavin, inspecteur principal en retraite du service des eaux de Versailles.

M. Comte fait une étude critique de l'édition publiée par M. Abel Lefranc, des dernières poésies de Marguerite de Navarre. Des observations sont présentées par M. de Nolhac.

Séance du 20 mars 1896.

La Société nomme membre associé M. Paul Decauville, sénateur de Seine-et-Oise.

M. Taphanel communique à la Société la première partie des mémoires inédits de Manseau sur la Maison royale de Saint-Cyr.

Séance réglementaire du 20 mars 1896.

La Société prend la délibération suivante : « La Société pourra, sous « la réserve expresse de son droit de propriété, solliciter du maire de « Versailles l'autorisation de mettre en dépôt à la Bibliothèque de la « ville ses livres et ses collections. Si cette autorisation est accordée, « la Société sera représentée par son Bureau auprès du conservateur

« de la Bibliothèque de la ville pour le règlement de toutes les questions relatives à l'administration de sa collection, et, pendant toute « la durée de ce dépôt, elle ne nommera ni bibliothécaire, ni conservateur de collections. »

La Société autorise son Bureau à faire une démarche auprès de l'administration municipale de Versailles en vue d'obtenir une souscription de la Ville au bulletin de la Société.

Séance du 27 mars 1896.

La Société nomme membres associés : MM. Leriche, agrégé de l'Université ; Dhombres, proviseur du lycée Hoche ; Alfred Mayrargues, agrégé de l'Université.

M. Moussoir communique à la Société la suite de son travail sur *Le club des amis de la Constitution de Versailles en 1791*.

En raison des vacances de Pâques, la Société s'ajourne au 17 avril.

Séance du 17 avril 1896.

M. Taphanel communique à la Société la suite du manuscrit inédit de Manceau, sur *la Maison royale de Saint-Cyr*.

Séance du 24 avril 1896.

M. de Nolhac communique à la Société la première partie d'un travail intitulé : *Marie-Antoinette et Mme Du Barry*.

Séance du 1er mai 1896.

M. de Nolhac continue la lecture de son travail sur *Marie-Antoinette et Mme Du Barry*.

Séance du 8 mai 1896.

La Société nomme membre associé M. le baron Paul Frédy de Coubertin, homme de lettres.

M. Coüard fait à la Société une communication intitulée : le *Département de la Seine et de l'Oise et la Ville de Versailles en 1791*.

Séance du 15 mai 1896.

M. Rodocanachi lit à la Société un travail : *Le Sifflet au théâtre. Étude de mœurs et d'histoire.*

M. le Président communique à la Société le compte rendu, lu à l'Académie de médecine, du mémoire de MM. Gavin et Lacour sur les *Eaux de Versailles* ; il se fait l'interprète des sentiments de la Société en félicitant M. Gavin de l'intérêt que présente son travail.

Séance du 22 mai 1896.

La Société entend une communication de M. le chanoine Gallet sur *l'abbé Jacques-Antoine Soldini,* aumônier du Grand Commun, confesseur de la Dauphine et de Louis XVI.

Séance du 29 mai 1896.

M. le chanoine Gallet fait une deuxième communication sur *la Vie et la Correspondance de l'abbé Soldini.*

M. Moussoir donne lecture à la Société d'un épisode de la vie de *Richaud, maire de Versailles.*

Séance du 5 juin 1896.

M. de Nolhac donne lecture d'un travail intitulé : *La présentation de Mme Du Barry à la Cour*, d'après des documents inédits.

Séance du 12 juin 1896.

M. le chanoine Gallet fait une troisième communication sur *la Vie et la Correspondance de l'abbé Soldini.*

Séance du 19 juin 1896.

La Société nomme membres associés : M. Raoul Morise, juge suppléant au tribunal civil de Versailles, et M. le comte Fleury.

M. Moussoir fait une communication intitulée : *Richaud à l'armée de la Moselle.*

Séance du 26 juin 1896.

M. Maurice Croiset fait à la Société une communication intitulée : *Un prédicateur païen sous Trajan. Discours de Dion Cassius aux Alexandrins.*

Séance du 3 juillet 1896.

M. Comte fait hommage à la Société de vingt exemplaires d'un travail publié par lui et intitulé : *Notes sur une page de J.-J. Rousseau.* M. le Président remercie M. Comte au nom de la Société.

M. Lenoir, prenant la parole au nom de la Société, adresse de chaleureux remerciements à M. Pierre de Nolhac, pour l'intéressante visite que les membres de la Société ont faite sous sa direction, le lundi 29 juin, dans les parties réservées du Château de Versailles.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Landais, membre associé. Les regrets unanimes de la Société accueillent cette communication.

M. Maillard, publiciste, est nommé membre associé.

M. Taphanel donne lecture d'une étude sur Emile Deschamps.

M. Comte fait une analyse critique et lit plusieurs passages d'un volume de poésies nouvellement publié par M. Robert de Montesquiou et intitulé : *Les Hortensias bleus.*

Séance du 10 juillet 1896.

La Société nomme associé M. Juglar, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

M. Moussoir fait une communication intitulée : *Vieilles familles Versaillaises.*

M. de Nolhac donne lecture d'un travail intitulé : *Un nouveau récit de la mort de Louis XV.*

Séance du 17 juillet 1896.

M. Léonardon entretient la Société d'une tournée qu'il a faite en Tunisie au mois d'avril 1896. Cette communication est accompagnée de projections photographiques exécutées par M. Eugène Lefebvre.

Séance du 24 juillet 1896.

M. Juglar fait à la Société une conférence intitulée : *De l'influence des Crises commerciales sur l'état social.*

Séance réglementaire du 31 juillet 1896.

La Société, en exécution de la délibération réglementaire prise par elle le 20 mars 1896, invite son Bureau à solliciter officiellement de M. le Maire de Versailles une décision l'autorisant à mettre ses livres et ses collections en dépôt à la Bibliothèque de Versailles.

La Société, sur la proposition de la Commission réglementaire, décide que, à l'avenir, la Commission des prix de Vertu comprendra cinq membres au lieu de trois.

La Société, après avoir entendu le rapport présenté au nom de la Commission des prix de Vertu par M. l'abbé Vantroys, décerne le prix Courteville de l'année 1895 à Mme Breteau, domiciliée au Chesnay, et le prix Courteville de 1896 à M. Quéhan (Achille-Victor-Emile), jardinier chez M. Claretie, à Viroflay.

La Société procède au renouvellement de son Bureau et de ses Commissions pour l'année 1896-1897. Sont nommés :

Président de la Société, M. Henri Simon ; vice-présidents, MM. Digard et de Nolhac ; secrétaire, M. Rodouan ; secrétaires-adjoints, MM. Batiffol et Léonardon ; trésorier, M. Hermann ; membres de la Commission réglementaire, MM. Taphanel, Bart, Moussoir, Hepp, Pierret ; membres de la Commission des prix de Vertu, MM. Legrand, Messines, Paisant, l'abbé Vantroys, Lenoir ; membres de la Commission des mémoires, MM. Taphanel, Cerf, Digard, Moussoir, Hepp, Coüard, de Nolhac, Léonardon, Monod.

La Société entre en vacances.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 30 OCTOBRE 1896

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE BERTRAND

ADJOINT AU MAIRE DE VERSAILLES

La Société a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 30 octobre 1896, à l'hôtel de la Bibliothèque de Versailles, dans la nouvelle salle des Sociétés savantes de Seine-et-Oise.

M. Edouard Lefebvre, maire de Versailles, qui devait présider cette séance, s'est excusé au dernier moment en raison d'un empêchement imprévu ; il a été remplacé par M. Alphonse Bertrand, l'un de ses adjoints.

M. Alphonse Bertrand a ouvert la séance à 8 heures 1/2 devant un nombreux auditoire, et a prononcé une allocution qui a été vivement applaudie.

M. Pierre de Nolhac, président annuel, a pris ensuite la parole et a prononcé le discours d'usage. Le sujet de ce discours était : *Les Fêtes du Mariage de Marie-Antoinette.* La Société regrette vivement de ne pouvoir donner ici le texte de ce discours, qui maintenant n'est plus inédit.

M. l'abbé Vantroys a lu ensuite le rapport sur les prix de vertu. Le prix Courteville de l'année 1895 est attribué à Mme Breteau, du Chesnay, et celui de l'année 1896 à M. Quéhan, de Viroflay. Ces prix sont remis aux lauréats par M. Bertrand.

M. Pierret a fait une curieuse communication sur *la Médecine dans l'ancienne Egypte,* puis M. Bertrand, après avoir remercié les orateurs, a levé la séance à 10 heures 1/2.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

Par M. l'abbé VANTROYS

MEMBRE TITULAIRE

MESDAMES, MESSIEURS.

La Société, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, a placé au premier rang, dans l'énumération de ses titres, celui de Société des Sciences *morales*. Ce n'est qu'après cette appellation, cette désignation initiale, qu'elle fait savoir à ses membres fidèles et à ceux qui l'entourent de leurs sympathies qu'elle s'occupe également des *Lettres* et des *Arts*.

Pour ne pas vouloir épiloguer, plus qu'il ne convient, sur un ordre de travaux qui n'est peut-être que fortuit, il sera cependant permis de penser et de dire que le hasard, s'il n'y a pas préméditation, a sagement inspiré l'auteur ou les auteurs de cette formule devenue notre programme.

En effet, la culture du Beau qui est le propre des Arts, la poursuite du Vrai, qui est, en définitive, le but élevé des Lettres, ne sauraient aller — qu'il s'agisse d'un individu ou d'une Société — sans une certaine préoccupation du Bien moral. Et comme, en matière de Morale, de Sciences morales, la recherche analytique des éléments aussi bien que la synthèse scientifique des principes généraux ne se désintéresse jamais complètement de l'application humaine, charitable, aux nécessités quotidiennes, aux situations touchantes, il est arrivé, tout naturellement, que l'étude en commun des Sciences morales a fait passer de la considération théorique et stérile à la pratique effective et féconde.

Dès lors, la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise est devenue, dans toute la mesure de ses ressources qui sont restreintes, à son grand regret, dans la sphère de son influence qui est réelle, non plus seulement un Cénacle, une réunion très cordialement ouverte où l'échange des communications instructives est singulierement charmé par une aimable confraternité; mais encore une Association bienfaisante qui, par le fait de généreux donateurs, peut accomplir le Bien, encourager la Vertu, après en avoir disserté dans l'intimité d'amicales causeries. Notre Société n'a pas de Prix dont elle récompense le mérite dans les Arts et dans les Lettres, à l'imitation de ce qu'ont le bonheur de pouvoir faire ses Illustres Aînées, les différentes classes de l'Institut de France. Mais, suivant de loin et modestement, comme il lui convient, les traces de la plus ancienne et de la plus glorieuse de nos Académies nationales, elle décerne, elle aussi, des Prix de Vertu. Et si l'Académie française, annuellement, se fait un pieux devoir de rappeler, dans sa séance solennelle, le nom de Montyon, le premier en date — qu'on nous permette cette appellation — des Banquiers de la Charité et de la Bienfaisance au service de la Vertu, nous aussi, nous nous honorons de redire, avec la même fierté et le même sentiment de gratitude, les noms de l'abbé Caron et de Courteville, membres de notre Société, dont les fondations, dont les legs nous font goûter l'une des joies les meilleures, celle de nous incliner devant le mérite, devant la vertu, en soulignant ce salut profond d'un don discret. Car il ne peut être question de s'acquitter complètement vis-à-vis de la vertu, le salaire qu'elle attend ici-bas et surtout plus haut n'étant pas de ceux qui se chiffrent en argent monnayé.

Ce que nous faisons, c'est bien moins récompenser, pour le passé, des actes méritoires inspirés par le dévouement, la bienfaisance, l'amour filial, une sage solidarité, la Charité, que de fournir, dans une mesure insuffisante, hélas! le moyen de les continuer à l'avenir. « Montyon avait fondé des Prix pour la bonté, pour le dévouement, « pour la piété filiale, pour la charité. Mais quelle charité? La charité « faite aux pauvres par des pauvres, c'est-à-dire l'aumône faite par « de braves gens qui n'auraient eu absolument rien à donner s'ils « n'avaient eu à se donner eux-mêmes. »

Cette touchante définition des conditions des Prix de Vertu, les mêmes, qu'il s'agisse de les discuter sous la coupole du Palais Mazarin

ou dans notre plus modeste Salle des Conférences, je l'emprunte au Rapport d'un spirituel et éloquent académicien, M. Ludovic Halévy, qui parlait, lui aussi, sur les Prix de Vertu, avec plus d'autorité, incontestablement, mais non, j'ose le dire, avec un plus grand désir d'exalter dignement le mérite à récompenser et de toucher le cœur d'un auditoire d'élite.

« On a dit, continue le Maître, mon modèle, qu'on avait toujours « assez de force pour supporter le malheur des autres, c'est un cou- « rage qui leur a manqué.... Ils comprennent que la meilleure « manière d'adoucir une souffrance, c'est de la partager. »

C'est ce qu'a fait notre première lauréate, Mme Breteau, demeurant au Chesnay, rue des Deux-Cousins, 15. Point n'est besoin, pour juger et apprécier sa conduite bienfaisante, charitable, de recourir à de longs développements. L'histoire suivante, dont de scrupuleuses enquêtes établissent l'absolue vérité, va nous renseigner à son sujet. Le ménage Breteau se compose du père, de la mère et de cinq enfants : deux sont morts. Le père est entré en 1863, à l'âge de vingt ans, chez un tôlier fumiste. Il faut bien croire que les différents patrons qu'il a servis étaient parfaits, et que lui-même était un excellent ouvrier, puisque, depuis trentre-trois ans, il n'a jamais quitté cette même maison.

Mais ce n'est pas lui que nous voulons et devons récompenser, quoiqu'il se soit associé, comme nous l'allons voir, à l'action généreuse dont est devenue, pour ainsi dire, complice la famille tout entière, père, mère, enfants.

Il y a treize ans, une étrangère, qui se cachait mystérieusement à l'hôtel Suisse, à Versailles, mettait au monde un pauvre petit être dont le père était inconnu, et que sa mère devait bientôt cesser de connaître.

Par l'intermédiaire d'un homme de cœur, le docteur Jacquot, le petit abandonné, Nicolas — c'était et c'est encore son seul nom — fut confié aux soins maternels de Mme Breteau, qui avait elle-même, à cette époque, un enfant du même âge. Le respect pour la vérité veut que nous ne dissimulions pas que les plus belles promesses furent faites à la mère nourrice : une rétribution très convenable devait être assurée, on entretiendrait une correspondance suivie, plus tard on récompenserait royalement le dévouement etc., etc., en un mot, tout le programme d'un de ces romans qui commencent par la faiblesse, qui se

continuent quelque temps par l'illusion et se terminent infailliblement par l'oubli.

Actuellement, Nicolas a treize ans et il y a déjà bien longtemps, bien des années, que Mme Breteau n'a plus entendu parler, en aucune façon, de la mère de son fils adoptif. C'est bien là le nom qu'il faut lui donner, l'abandonné ayant trouvé à ce foyer d'ouvrier, de la part du père, des enfants, de la mère surtout, le dévouement, l'amour, la tendresse, qui ont fait, ou plutôt qui font de lui un nouvel enfant de la famille, plus chéri peut-être parce que tous sentaient qu'il pouvait être plus malheureux.

Mme Breteau — elle en avait le droit et personne n'aurait eu à lui en faire reproche — pouvait remettre cet enfant aux soins de l'Assistance publique, le jour où l'on avait cessé de lui fournir le moyen matériel de l'élever. Elle n'en a jamais eu la pensée un seul instant. Cet orphelin de fait, dont le père et la mère vivent peut-être encore, elle l'a traité comme les siens, j'allais dire mieux que les siens. Par surcroît d'épreuve et aussi de mérite pour elle, la maladie est venue la frapper ainsi que son mari et l'un de ses enfants, le frère de lait de Nicolas. Nous avons eu sous les yeux des attestations détaillées fournies par le Médecin qui a soigné et soigne encore, par le Maire, par le Curé du Chesnay. Et de cette triple affirmation qu'on est heureux de voir donner la même note élogieuse, résulte un concert unanime qui a entraîné le vote non moins unanime de la Société des Sciences morales, laquelle décerne à Mme Breteau le premier prix de Vertu de cent francs dont elle pouvait disposer cette année.

Après la mère de famille adoptant un étranger, ou plutôt avec la mère de famille — car ce sont vertus à mettre sur le même rang — notre Société a eu la bonne fortune de découvrir un exemple de piété filiale et fraternelle digne de sa seconde récompense.

Voici, en quelques mots, ce qu'un dossier documenté nous permet de dire sur le compte de M. Quéhan, jardinier à Viroflay.

Quéhan (Achille-Victor-Emile) est né en 1858.

A douze ans, il était orphelin de père et de mère et n'avait plus pour famille qu'une grand'mère déjà infirme et âgée de soixante-quinze ans et un frère encore tout enfant. Il se mit résolument à l'œuvre, en bon fils et en frère dévoué qu'il était. Le Maire de sa commune d'origine, témoin autorisé de ses héroïques efforts, nous a attesté

que Quéhan, dès l'âge de dix-neuf ans, a pris complètement à sa charge sa bonne vieille grand'mère impotente et son jeune frère. Pendant douze ans, de 1876 à 1888, il a entouré l'aïeule de ses soins les plus attentifs et les plus empressés, charmant ses derniers jours, dont il adoucissait l'armertume, et excitant l'admiration de tous ceux qui ont pu juger sa tendresse filiale.

Comme le dévouement, en se donnant tout entier, ne s'épuise jamais, il lui en restait encore assez pour le dépenser au profit de son jeune frère dont il a été la véritable Providence et qu'il a élevé, c'est-à-dire suivant le beau sens de ce mot, qu'il a mis à même de s'élever par l'Instruction, par une saine Education morale, par la vue des bons exemples dont il apportait lui-même, en qualité d'aîné, sa large part.

Ajouterai-je que notre Société, en ce qui concerne M. Quéhan, ne pouvait demeurer indifférente à la recommandation d'un puissant protecteur, M. Jules Claretie, de l'Académie française, chez lequel Quéhan est employé comme jardinier. M. Jules Claretie n'est pas seulement Administrateur, au nom de l'Etat, d'une scène illustre où la vertu est quelquefois récompensée, il est aussi Membre de l'Académie française, où la vertu est toujours acclamée. Et parce qu'il a cru pouvoir fournir une éloquente et puissante apostille en faveur de son jardinier, nous nous sommes bien volontiers laissé guider par cette haute intervention émanée d'une plume qui, elle aussi, à son glorieux tour de rôle, a célébré les Prix de Vertu, et nous avons décerné notre seconde médaille de cent francs à M. Quéhan.

BUREAU ET COMMISSIONS

Année 1895-1896

Présidents d'honneur	**M.**	**le Préfet de Seine-et-Oise.**
	M.	**le Maire de Versailles.**
Président	**M.**	**Henri Simon.**
Vice-Présidents	**MM.**	**Georges Digard.**
		Pierre de Nolhac.
Secrétaire	**M.**	**Rodouan.**
Secrétaires-adjoints	**MM.**	**Batiffol.**
		Léonardon.
Trésorier	**M.**	**Hermann.**
Trésorier honoraire	**M.**	**Catillon.**
Commission réglementaire	**MM.**	**Taphanel.**
		Bart.
		Moussoir.
		Hepp.
		Pierret.
Commission des Prix de Vertu.	**MM.**	**Legrand.**
		le Pasteur Messines.
		Paisant.
		l'Abbé Vantroys.
		Lenoir.
Commission des Mémoires	**MM.**	**Taphanel.**
		Cerf.
		G. Digard.
		Moussoir.
		Hepp.
		Coüard.
		Pierre de Nolhac.
		Léonardon.
		Monod.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 15 AVRIL 1897

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Gentil, ✻, préfet de Seine-et-Oise.

M. Edouard Lefebvre, O. ✻, maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

24 février 1864. **Rudelle**, avocat au barreau de Versailles, conseiller général de Seine-et-Oise, rue Saint-Lazare, 4, à Versailles (1861). P. (1).

3 août 1866. **Doublet**, juge au tribunal civil de Versailles, rue Neuve-Solférino, 11, à Versailles (1858). P.

13 mars 1868. **Delerot**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Versailles, rue des Réservoirs, 28, à Versailles (1855). P.

1 août 1873. **Haussmann**, conseiller général de Seine-et-Oise, avocat au barreau de Versailles, rue des Réservoirs, 17, à Versailles (1870). P.

6 mars 1874. **Marcel Rodouan**, sous-chef au service de la Bibliothèque, des Collections et des Travaux historiques de la ville Paris, rue des Réservoirs, 22, à Versailles (1872).

(1) La date qui suit le nom d'un membre indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre que son titre actuel. La lettre P indique que ce membre a été président de la Société.

6 mars	1874.	**Taphanel**, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, rue Gambetta, 5, à Versailles (1872). P.
9 avril	1875.	**Léopold Cerf**, ancien élève de l'École normale supérieure, imprimeur-éditeur, président du tribunal de commerce de Versailles, rue Duplessis, 59, à Versailles (1873).
24 janvier	1879	**Bart**, ✻, membre du conseil municipal de Versailles, rue Neuve, 13, à Versailles (1868).
23 janvier	1880	**Lacombe**, homme de lettres, avenue de Villeneuve-l'Etang, 42, à Versailles (1860).
16 juillet	—	**G. Digard**, docteur en droit, rue d'Angiviller, 22, à Versailles (1875).
11 février	1881.	**L'abbé Gauthier**, ancien curé de Saint-Cyr-l'École, à Saint-Cyr-l'École (1873).
—	—	**Dutilleux**, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, avenue de Picardie, 15, à Versailles (1872).
4 novembre	—	**D'Aigremont**, homme de lettres, rue Mansart, 25, à Versailles (1880).
7 juillet	1882.	**Moussoir**, avocat au barreau de Versailles, place Hoche, 10, à Versailles (1873). P.
9 février	1883.	**Edgar Hepp**, ✻, docteur en droit, vice-président du conseil de préfecture de Seine-et-Oise, rue des Réservoirs, 17, à Versailles (1881). P.
20 juillet	—	**Guénin**, sténographe-réviseur au Sénat, rue Montessuy, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) (1882).
25 janvier	1884.	**Legrand**, ✻, conseiller général de Seine-et-Oise, avoué honoraire, avenue de Villeneuve-l'Etang, 24, à Versailles (1877). P.
16 janvier	1885.	**Alglave**, ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, avenue de Paris, 27, à Versailles (1883).
24 avril	—	Le docteur **Remilly**, ✻, médecin honoraire de l'hôpital civil de Versailles, rue des Chantiers, 75, à Versailles (1884). P.
29 janvier	1886.	**Simon**, docteur en droit, avocat au barreau de Versailles, membre du conseil municipal de Versailles, boulevard de la Reine, 49, à Versailles (1883). P.
30 juillet	—	**Pierret**, ✻, conservateur du Musée des Antiquités égyptiennes au Louvre, professeur à l'École du Louvre, rue Royale, 4, à Versailles (1885). P.
1 juin	1888.	**Ducrocq**, avoué près le tribunal de Versailles, place Hoche, 8, à Versailles (1884).

27 juillet 1888. **Albert Lefaivre**, O. ☼, ministre plénipotentiaire, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, rue Saint-Médéric, 23, à Versailles (1852).

17 octobre — **Coüard**, archiviste du département de Seine-et-Oise, rue Carnot, 2 *ter*, à Versailles (1879). P.

17 octobre — **Th. Desdouits**, docteur ès lettres, agrégé et professeur honoraire de l'Université, rue du Refuge, 10, à Versailles (1885).

25 juillet 1890. **Batiffol**, docteur ès lettres, archiviste-paléographe, rue Magenta, 4, à Versailles (1886).

— — **Pierre de Nolhac**, docteur ès lettres, directeur d'études à l'École des Hautes-Études, conservateur du Musée de Versailles, au Château de Versailles (1888). P.

20 mai 1892. **Léonardon**, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Versailles, boulevard de la Reine, 47, à Versailles (1886).

— — Le pasteur **Messines**, boulevard de la Reine, 24, à Versailles (1888). P.

11 novembre — **Charles Comte**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Condorcet, boulevard de la Reine, 83, à Versailles (1891).

— — **Paisant**, ☼, président du tribunal civil de Versailles, rue Neuve, 35, à Versailles (1887).

16 mars 1894. **Gabriel Monod**, O. ☼, maître de conférences à l'École normale supérieure, rue du Parc-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (1884).

7 avril — **Hermann**, ☼, correspondant de la Société de statistique de Grenoble, professeur à l'École du Génie, rue de Jouvencel, 11, à Versailles (1889).

27 juillet — **Catillon**, ancien caissier de la Banque de France, rue Duplessis, 63, à Versailles (1872).

7 décembre — Le comte **Eugène de Bricqueville**, rue des Missionnaires, 22, à Versailles (1891).

5 avril 1895. L'abbé **Vantroys**, aumônier du Lycée Hoche, docteur en droit, boulevard de la Reine, 72, à Versailles (1886).

15 novembre — **Maurice Croiset**, ☼, professeur au Collège de France, rue Saint-Louis, 27, à Versailles (1894).

— — **Emile Renaud**, organiste de la Chapelle du Château de Versailles, avenue de Saint-Cloud, 77, à Versailles (1881).

— — **Lenoir**, ☼, adjoint au maire de Versailles, rue Duplessis, 43 à Versailles (1881).

28 février 1896. **André Pératé**, ancien membre de l'Ecole de Rome, agrégé de l'Université, attaché à la Conservation du Musée de Versailles, au Château (1894).

MEMBRES ASSOCIÉS

17 octobre 1884. **Hennet**, ✻, sous-chef de bureau aux archives du Ministère de la guerre, à Trappes (Seine-et-Oise) (1881).

16 janvier 1885. **Maurion de Larroche**, secrétaire général de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, avenue de Saint-Cloud, 5, à Versailles (1884).

13 février — **Legrelle**, docteur ès lettres, rue Berthier, 25, à Versailles (1855).

1 mars — **Silvestre de Sacy**, percepteur à Versailles, rue d'Angiviller, 2 *bis*, à Versailles (1885).

24 avril — **Thierry de Maugras**, attaché au cabinet du Ministre de la guerre, avenue Duquesne, 40, à Paris (1884).

13 novembre — **Paul Rousselot**, ✻, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard de la Reine, 79, à Versailles (1884).

— — **Charles Lefebvre**, ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 242 *bis*, à Paris (1884).

30 juillet 1886. **Lorin**, avoué près le tribunal civil de Rambouillet, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, à Rambouillet (1885).

— — **Chételat**, membre titulaire de la Société des Gens de Lettres, rue Duplessis, 54, à Versailles (1886).

1 juin 1888. **Gauthier de Clagny**, député et conseiller général de Seine-et-Oise, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, docteur en droit, à Paris, rue Tronchet, 35, et à Versailles, 4, rue des Moulins (1884).

26 juillet 1889. **Emmanuel Rodocanachi**, membre de la Société des Études historiques, rue de Lisbonne, 54, à Paris (1888).

31 janvier 1890. **Auguste Jehan**, homme de lettres, rue Neuve, 51, à Versailles (1888).

20 mai 1892. **Albert Terrade**, imprimeur et homme de lettres, avenue de Sceaux, 6, à Versailles (1891).

27 janvier	1892.	**Paul Favier,** architecte, rue des Réservoirs, n° 1, à Versailles (1891).
1 novembre	—	**Paul Verrier,** agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, à Paris (1892).
—	—	**Paul Deschamps,** compositeur de musique, 40, avenue de Saint-Cloud, à Versailles.
—	—	L'abbé **Rouïé,** curé de Montlignon (Seine-et-Oise).
26 janvier	1894.	**Cossonnet,** membre du conseil municipal de Versailles, boulevard de la Reine, 18 *bis*, à Versailles (1889).
16 mars	—	L'abbé **Gallet,** chanoine de la cathédrale de Versailles, archiviste de l'Évêché, rue Royale, 16, à Versailles (1889).
—	—	**Georges de Courcel,** O. ✻, membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, boulevard Haussmann, 178, à Paris (1891).
6 avril	—	**Guillaume Beer,** conseiller général de Seine-et-Oise, rue des Mathurins, 34, à Paris, et à Louveciennes (S.-et-O.).
27 avril	—	**Valentin de Courcel**, maire d'Athis (Seine-et-Oise), à Athis, et à Paris, rue de Vaugirard, 20.
27 juillet	—	**Nansot,** avoué près le tribunal civil de Versailles, rue des Réservoirs, 19, à Versailles (1877).
—	—	**Alphonse Bertrand,** ✻, secrétaire-rédacteur au Sénat, adjoint au maire de Versailles, rue Saint-Louis, 7, à Versailles (1879).
—	—	**Angliviel de la Beaumelle,** avocat, rue Duplessis, 68 *bis*, à Versailles (1880).
—	—	**Guétonny,** ancien adjoint au maire de Versailles, rue Mademoiselle, 15, à Versailles (1881).
—	—	**Gatin,** receveur municipal de la ville de Versailles, rue Jacques-Boyceau, villa Charlotte, à Versailles (1882).
—	—	**Deguingand,** avoué près le tribunal civil de Versailles, rue de l'Orangerie, 30, à Versailles (1883).
—	—	**Planquette,** agréé au tribunal de commerce de Versailles, boulevard de la Reine, 18 *bis*, à Versailles (1884).
—	—	**Seré-Depoin,** ✻, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, à Neuilly-sur-Seine, 56, rue Charles-Laffitte (1884).
—	—	**Gruber,** compositeur de musique, rue Durantin, 13, à Paris (1884).

27 juillet	1894.	**Jolly**, homme de lettres, rue Fontaine, 19 à Paris (1884).
—	—	Le vicomte **d'Amphernet**, ✻, ancien directeur des Postes de Seine-et-Oise, rue Royale, 92, à Versailles (1884).
—	—	**Périnard**, chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations, impasse des Chevau-Légers, 2, à Versailles (1885).
—	—	**Guérin**, avoué près le tribunal civil de Versailles, rue Satory, 27-29, à Versailles (1885).
—	—	**Rigollet**, membre du Conseil municipal de Versailles, avenue de Paris, 63, à Versailles (1885).
—	—	**Flamand**, avocat, membre du conseil général de Seine-et-Oise, rue du Parc-Clagny, 37, à Versailles (1885).
—	—	**Vormser**, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Versailles, rue Sainte-Victoire, 10, à Versailles (1885).
—	—	**Gast**, maire de Ville-d'Avray, à Ville-d'Avray et à Paris, boulevard de Courcelles, 50 (1885).
—	—	**Charpentier**, rédacteur au Ministère des finances, au Chesnay, près Versailles (1886).
—	—	**Lagrange**, directeur de l'École professionnelle et industrielle de Versailles, av. de St-Cloud, 52, à Versailles (1886).
—	—	**Brincard**, ✻, député et conseiller général de Seine-et-Oise, boulevard Malesberbes, 92, à Paris (1886).
—	—	**Jollois**, homme de lettres, rue Duplessis, 46, à Versailles (1887)
—	—	**Mercier**, notaire à Hermeray (Seine-et-Oise) (1887).
—	—	**Boulé**, ancien conseiller de préfecture, membre du Conseil municipal de Versailles, rue d'Anjou, 3, à Versailles (1887).
—	—	**Tissu**, avoué près le tribunal civil de Versailles, membre du conseil municipal de Versailles, place Hoche, 4, à Versailles (1888).
—	—	**Dépinay**, notaire, rue Satory, 17, à Versailles (1888).
—	—	Le rabbin **Bloch**, rue Albert-Joly, 10, à Versailles (1888).
—	—	**Ottenheim**, ✻, ancien président du tribunal de commerce de Versailles, rue Duplessis, 73, à Versailles (1888).
—	—	Le pasteur **Maulvault**, av. de Picardie, 17, à Versailles (1890).
—	—	**Lucien Remilly**, avocat au barreau de Versailles, place Hoche, 10, à Versailles (1890).
—	—	**Allaire**, agent de change, rue des Réservoirs, 16, à Versailles (1891).
—	—	**Ploix**, ancien notaire, membre de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, avenue de Villeneuve-l'Étang, 54, à Versailles (1892).

27 juillet 1894. **Edgar Mareuse**, secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, boulevard Haussmann, 81, à Paris (1892).

— — **Henry Lebon**, imprimeur-libraire, rue du Potager, 9, à Versailles (1892).

— — L'abbé **Aubé**, curé de Ville-d'Avray, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise) (1893).

16 novembre — L'abbé **Groux**, curé de la cathédrale de Versailles, rue Satory, 39, à Versailles.

— — **Bosquet**, compositeur de musique, rue Neuve, 17, à Versailles.

23 novembre — **Charner**, ancien trésorier-payeur général, avenue de Villeneuve-l'Etang, 7, à Versailles.

30 novembre — **Lesbazeilles**, conservateur-adjoint honoraire de la Bibliothèque de Versailles, rue de Savoie, 5, à Versailles.

— — **Auguste Rey**, ancien maire de Saint-Prix, homme de lettres, rue Sainte-Cécile, 8, à Paris.

14 décembre — **Forgeot**, archiviste aux Archives nationales, rue du Pré-aux-Clercs, 10, à Paris (1894).

14 décembre — Le baron de **Magnanville**, à Versailles, rue de l'Orangerie, 26.

21 décembre — Le vicomte de **Grouchy**, ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Montaigne, 29, à Paris.

— — **Léopold Littmanson**, homme de lettres et artiste musicien, boulevard de Lesseps, 8 *bis*, à Versailles.

28 décembre — **Georges Legrand**, avoué près le tribunal civil de Versailles, docteur en droit, avenue de Saint-Cloud, 41, à Versailles.

11 janvier 1895. **Charles Robert**, O. ✻, ancien conseiller d'Etat, rue de Béthune, 37, à Versailles.

18 janvier — **Kœchlin**, entreposeur des tabacs, rue Duplessis, 60, à Versailles.

— — **Brasseau**, professeur à l'Ecole du génie, rue d'Anjou, 64, à Versailles.

1 mars — L'abbé **Delbos**, aumônier du Lycée Hoche, avenue de Saint-Cloud, 73, à Versailles.

— — **Victor Couderc**, de la Bibliothèque nationale, rue de la Paroisse, 30, à Versailles.

— — **Henri Le Roy**, artiste peintre, avenue de Villeneuve-l'Etang, 30, à Versailles.

29 mars 1895. **Jacques Bouché**, homme de lettres, boulevard de la Reine, 82, à Versailles, et à Mareuil-sur-Ay (Marne).

31 mai — **Wiener**, homme de lettres, rue Solférino, 9, à Versailles.

7 juin — **Heim**, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, hôtel de la Préfecture.

19 juillet — **Deroisin**, ✻, ancien maire de Versailles, rue des Chantiers, n° 77, à Versailles.

8 novembre — **De Coulomb**, rue Albert-Joly, 21, à Versailles.

— — **Frédéric Masson**, maire d'Asnières-sur-Oise, rue de La Boëtie, 122, à Paris.

— — **Troupeau**, négociant, rue de l'Orangerie, 28, à Versailles.

15 novembre — **Monzat**, compositeur de musique, avenue de Saint-Cloud, 58, à Versailles.

29 novembre — **Sayvé**, artiste peintre, rue de Noailles, 9, à Versailles.

— — **Leon Duval**, ✻, horticulteur, rue de l'Ermitage, 8, à Versailles.

13 décembre — **Paul Lacombe**, bibliophile, membre du Comité des Inscriptions parisiennes, rue de Moscou, 5, à Paris.

10 janvier 1896. **Eugène Réveillaud**, avocat et publiciste, rue des Chantiers, 85, à Versailles.

17 janvier — **Marcel Lambert**, ✻, architecte des Palais de Versailles et Trianon, au Château de Versailles.

— — Le docteur **Duhaut**, ✻, médecin-major au 27e régiment de dragons, rue Saint-Médéric, 9, à Versailles.

7 février — **Ernest Hamel**, ✻, sénateur de Seine-et-Oise, rue de la Néva, 1, à Paris.

14 février — Le baron **Alphonse de Courcel**, G. C. ✻, sénateur, ambassadeur à Londres, au château d'Athis, à Athis-Mons (Seine-et-Oise).

21 février — **Paul Boselli**, avenue de Villeneuve-l'Etang, à Versailles.

28 février — **De Laboulaye**, G. O. ✻, ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, avenue des Champs-Elysées, 129, à Paris.

28 février — **Henry Besnard**, ✻, ancien député, avenue de Villeneuve-l'Etang, 1, à Versailles.

13 mars — **Paul Laffitte**, publiciste, rue Jacob, 18, à Paris.

— — **Aymé Darblay**, propriétaire, à Saint-Germain-lez-Corbeil (Seine-et-Oise).

— — **Dufour**, bibliothécaire-archiviste de la ville de Corbeil, à Corbeil.

13 mars	1896.	**Eugène Lefebvre**, ✻, agrégé de l'Université, professeur honoraire au lycée de Versailles, membre du conseil municipal de Versailles, rue des Réservoirs, 2, à Versailles.
—	—	**Germain Lefèvre-Pontalis**, secrétaire d'ambassade, boulevard de la Madeleine, 52, à Paris, et à Boissy, par Taverny (Seine-et-Oise).
—	—	**Gavin**, inspecteur principal, en retraite, du service des Eaux de Versailles, rue des Tournelles, 6, à Versailles.
20 mars	—	**Paul Decauville**, O. ✻, sénateur de Seine-et-Oise, place d'Iéna, 8, à Paris, et à Petit-Bourg (Seine-et-Oise).
27 mars	—	**Leriche**, agrégé de l'Université, boulevard de la République, 4, à Versailles.
—	—	**Dhombres**, ✻, proviseur du Lycée Hoche, au Lycée, avenue de Saint-Cloud, 73, à Versailles.
—	—	**Mayrargues**, ✻, agrégé de l'Université, boulevard Malesherbes, 103, à Paris, et aux Vallières, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).
24 avril	—	**Rameau**, O. ✻, député de Seine-et-Oise, rue de Noailles, 8, à Versailles.
3 mai	—	Le baron **Paul Frédy de Coubertin**, homme de lettres, rue Mademoiselle, 9, à Versailles, et au château de Coubertin, par Saint-Rémy-lez-Chevreuse.
19 juin	—	**Morise**, docteur en droit, juge suppléant au tribunal de première instance de Versailles, rue du Parc-Clagny, 35 *bis*, à Versailles.
—	—	Le comte **Fleury**, rue Berthier, 5, Versailles.
3 juillet	—	**Maillard**, publiciste, avenue de Paris, 30, à Versailles.
10 juillet	—	**Juglar**, ✻, de l'Académie des Sciences morales et politiques, rue de l'Orangerie, 28, à Versailles.
27 novembre	—	**Salone**, avoué près le tribunal civil de Versailles, place Hoche, 10, à Versailles.
4 décembre	—	**Pierre de La Rochefoucauld**, duc de **La Roche-Guyon**, à la Roche-Guyon.
3 janvier	1897.	Le vicomte **Pierre d'Hugues**, élève de l'Ecole des sciences politiques, rue de l'Occident, 11, à Versailles.
—	—	**Marquet de Vasselot**, associé de la Société des Antiquaires de France, attaché à la Conservation du Musée de Versailles, au Château de Versailles.
15 janvier	—	Le docteur **Rist**, conseiller municipal de Versailles, rue des Moulins, 11, à Versailles.

15 janvier 1897. **Henri Grossœuvre**, propriétaire, rue des Réservoirs, 3, à Versailles.

22 janvier — **Louis Lefebvre**, avocat au barreau de Versailles, rue d'Angiviller, 17, à Versailles.

29 janvier — **Berthelemot**, juge de paix à Versailles, rue Neuve, 9, à Versailles.

7 février — **Alfred Lépine**, ancien percepteur, rue de Maurepas, 4, à Versailles.

— — **Barazer**, ✻, chef de bataillon en retraite, avenue de Saint-Cloud, 31, à Versailles.

19 février — **Gustave Yvos**, avocat au barreau de Versailles, rue Albert-Joly, 38.

19 mars — **Edmond Euvé**, entrepreneur, rue Satory, 58, à Versailles.

26 mars — **R. Materre**, secrétaire du Musée de Versailles, au Château de Versailles.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1 octobre 1838. **Vacherot**, ✻, membre de l'Institut, ancien titulaire, fondateur de la Société, boulevard de Port-Royal, 47, à Paris (1834).

31 juillet 1857. **Morize**, à Luynes (Indre-et-Loire).

23 juillet 1858. **Gréard**, G. C. ✻, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne.

22 juillet 1859. **Menault**, O. ✻, inspecteur général de l'agriculture, à Angerville (Seine-et-Oise).

15 juillet 1861. **Chatel**, ancien archiviste du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

15 décembre — **Ch. Révillout**, ✻, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier, ancien titulaire, 1862.

1 janvier 1865. **Sayous**, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, ancien titulaire (1863).

18 février 1870. **Dramard**, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

1 mars 1872. **Fontaine**, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

1 janvier 1873. **Levacher d'Urclé**, receveur particulier des finances, à Soissons, ancien titulaire, P. (1861).

20 décembre — **Varagnac**, ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien titulaire, rue de l'Université, 35, à Paris (1872).

30 juin	1876.	**Desjardins**, ✻, ancien chef du bureau des archives au Ministère de l'Instruction publique, ancien titulaire, rue de Fleurus, 26, à Paris (1872).
20 novembre	1876.	**Antoine**, ancien inspecteur d'Académie, ancien titulaire, à Montrésor (Indre-et-Loire) (1873).
9 août	1878.	**A. Mallet**, percepteur, à Brou (Eure-et-Loir).
1 janvier	1879.	**Stopler**, ✻, L[t]-colonel d'artillerie, ancien associé (1874).
17 décembre	—	**Maurice Bourguin**, professeur à la Faculté de droit de Lille, ancien associé (1880).
7 janvier	1881.	**Chardon**, ✻, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Rouen, ancien titulaire (1861). P.
21 juillet	1882.	**Thibierge**, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien titulaire, rue Fontaine-Saint-Georges, 35, à Paris (1867).
5 janvier	1883.	**Durand de Laur**, agrégé de l'Université, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles, ancien titulaire, rue du Val-de-Grâce 1, à Paris (1891). P.
20 juillet	—	Le docteur **Jules Guégan**, médecin-major de 2[e] classe, au 4[e] régiment de spahis, à Sfax.
16 janvier	1885.	**Ploix**, O. ✻, colonel du 25[e] régiment d'artillerie, à Châlons.
—	—	**Grandmougin**, homme de lettres, à Paris.
8 janvier	1886.	**Aublé**, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université, professeur de rhétorique au Lycée Janson-de-Sailly, ancien titulaire, avenue Malakoff, 91, à Paris (1861). P.
5 mars	—	**Bourgault-Ducoudray**, ✻, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de musique et de déclamation, villa Molitor, 16, à Paris.
4 juin	—	**Guilmant**, ✻, organiste de l'église de la Trinité, à Paris, chemin de la Station, 10, à Meudon.
—	—	**Collin**, homme de lettres, place de la Madeleine, 7, à Paris (1885).
26 novembre	—	**Voizard**, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur au Collège Rollin, ancien associé, 30, rue Fontaine, à Paris (1885).
29 juillet	1887.	Le comte **de Dion**, président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
1 juin	1888.	L'abbé **Batiffol**, docteur ès lettres, aumônier du Collège Sainte-Barbe, place du Panthéon, à Paris.

19 octobre 1888. **Lanier**, ✳, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Janson-de-Sailly, ancien titulaire, rue Boissière, 59, à Paris (1879).

— — **Paul Marrot**, homme de lettres, ancien associé, rue Menessier, 6, à Paris (1886).

25 janvier 1889. **Georges Bertin**, directeur de la *Revue rétrospective*, rue Ballu, 11, à Paris.

26 juillet — **Frédéric Passy**, O. ✳, membre de l'Institut, conseiller général de Seine-et-Oise, rue La Bordère, 8, à Neuilly-sur-Seine.

29 juillet 1892. L'abbé **Lanusse**, O. ✳, aumônier de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, à Saint-Cyr-l'Ecole.

25 septembre — **Bondois**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Buffon, ancien titulaire, rue du Ranelagh, 51, à Paris (1885). P.

26 janvier 1894. **Aristide Marre**, chargé de cours à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, avenue du Château, à Vaucresson (Seine-et-Oise).

— — **Enjalbert**, O. ✳, contrôleur général de l'armée, ancien membre associé, rue Bara, 4, à Paris.

25 septembre 1895. Le docteur **Meynier**, O. ✳, ancien membre titulaire, rue Morand, 9, à Besançon.

8 novembre — **Boris-Minzès**, de Kiew, professeur à l'Université de Sofia.

22 novembre — Le comte de **Marsy**, directeur de la Société française d'archéologie, rue Pigalle, à Paris.

10 janvier 1896. **Philippe Gille**, publiciste, rue Jouffroy, 62, à Paris.

6 novembre — **Dubief**, vice-consul de France à Roustchouk (Bulgarie).

Versailles. — Imp. Aubert, 6, avenue de Sceaux.

LETTRES INÉDITES DE V. COUSIN A E. BERSOT

1842-1865

Publiées par MM. E. Delerot et A. Taphanel.

M. Barthélemy-Saint Hilaire a publié l'année dernière, peu de temps avant de mourir, un ouvrage considérable sur Victor Cousin (1), ouvrage dans lequel il a inséré un grand nombre de lettres écrites, soit par Cousin lui-même, soit par ses principaux correspondants. Parmi ces dernières on remarque celles qui lui furent adressées par Ernest Bersot. M. Barthélemy-Saint Hilaire aurait inséré à leur rang dans son recueil les lettres de Cousin à Bersot, s'il les avait connues. Mais il en ignorait l'existence et nous-mêmes avons pensé trop tard à la lui révéler.

Ces réponses du maître au disciple, devenu pour lui un ami, méritaient de ne pas rester inédites. Cousin y témoigne une très vive affection à Bersot qu'il appelle « mon cher enfant », et il s'y livre en toute liberté à des épanchements qui peuvent aider à mieux pénétrer son caractère, si souvent l'objet d'attaques passionnées. — Surpris ainsi dans l'abandon d'une conversation tout à fait intime, Victor Cousin se montre tel qu'il était réellement; et si notre malignité peut y trouver parfois l'occasion de sourire, nous devons aussi, en bonne équité, reconnaître qu'il n'y avait rien d'artificiel dans les convictions à la défense desquelles il a consacré toute sa vie.

La première lettre est datée du 10 mars 1842. Bersot était alors professeur de philosophie à Bordeaux où résidait sa famille, et où, pour cette raison même, Cousin, ministre de l'Instruction publique, l'avait nommé deux ans auparavant. Les dispositions du jeune professeur étaient alors aussi pacifiques et aussi prudentes que pouvait le sou-

(1) *Victor Cousin, sa vie et sa correspondance*, Hachette, 3 v. in-8° 1895.

haiter Cousin. Nous en avons la preuve dans ce passage de la correspondance publiée par M. Barthélemy-Saint Hilaire.

« Voici, écrivait Bersot à son ancien maître, voici franchement ma position dans la ville. Mon prédécesseur est, comme vous le savez, dévot. L'archevêque et son parti le regrettent beaucoup, et déjà peu prévenus en faveur du successeur de M. Ladevi, ils n'ont pas été enchantés d'apprendre que j'étais simplement religieux, et que j'apportais votre philosophie dans ce diocèse. Je les ai fait rassurer, leur faisant dire, ce qui est très vrai, que je ne ferais jamais dans ma classe de polémique contre aucune forme de religion, et que j'enseignerais comme eux un noble spiritualisme.

« Ne craignez, Monsieur, aucune étourderie de ma part, je donnerai à mes élèves les grands principes de la raison et je leur apprendrai la logique, voilà tout. Si l'on m'attaque, je préviens que je ne répondrai pas, selon votre conseil, et je tiendrai parole. Je ne veux pas faire du bruit, mais du bien. » (I, 473.)

Il fit cependant bientôt du bruit et beaucoup.

Lacordaire était venu prêcher à Bordeaux; il était déjà alors dans tout l'éclat de sa renommée et l'on se pressait en foule à ses conférences dans lesquelles la philosophie et les philosophes étaient assez maltraités. « La philosophie, disait-il, ne peut pas nous donner une feuille pour nous abriter. — Pour respirer, les philosophes se mettent sous la machine pneumatique. — Tout ce que les philosophes anciens ont dit de bon n'est pas d'eux : tout ce qu'ils ont dit de faux leur appartient. — Le Dieu de Platon était un commissaire de police. — Les philosophes anciens aimaient la vérité, parce qu'ils ne l'avaient pas encore : les philosophes modernes la détestent tous, parce qu'elle est trouvée, etc., etc. »

Bersot crut que de semblables opinions exprimées du haut de la chaire par un tel orateur ne pouvaient rester sans réponse. Il oublia l'engagement qu'il avait pris de ne faire jamais de polémique, de ne répondre à aucune attaque, de se renfermer étroitement dans son rôle de professeur : il publia, dans un journal de la ville, deux articles qui excitèrent de violentes colères. Ici encore, il faut lui laisser la parole. Le récit qui va suivre, et qui nous paraît indispensable à l'intelligence complète de nos lettres, est emprunté encore à l'ouvrage de M. Barthélemy-Saint Hilaire :

« *Bordeaux, le 11 mars 1842.*

« Monsieur et cher Maître,

« Si vous renoncez à me protéger, bientôt peut-être je n'appartiendrai plus à l'Université. Voici ce qui s'est passé aujourd'hui, et c'est incroyable ; je vous le raconterai cependant mot par mot.

« Hier et aujourd'hui ont eu lieu dans ma classe les examens de Pâques. Au lieu de l'inspecteur de l'Académie qui les fait d'ordinaire, le recteur s'est adressé à M. Ladevi-Roche, professeur à la faculté.

« On m'avait demandé un programme détaillé de mon cours. Il portait, parmi les facultés de l'âme, la force motrice, faculté bien inoffensive et qui, du reste, n'a pas tenu grande place dans mes leçons. A l'article du langage, mon programme portait : Origine du langage, théorie de M. de Bonald, ou origine divine ; vraie théorie, institution humaine.

« Le recteur et le proviseur présents, la première question que M. Ladevi pose est celle-ci : De l'origine divine. Mes élèves présentent ma théorie ; M. Ladevi la combat pour établir l'autre. Pendant cette discussion, inconvenante de la part d'un homme qui venait examiner mes élèves, et non pas moi devant mes élèves, les deux assistants témoignaient, par des haussements d'épaules, des signes d'impatience, leur répulsion pour mes doctrines, et par des signes de tête et des exclamations, tout le plaisir que leur faisaient celles de M. Ladevi. Voilà pour une fois.

« La deuxième question posée par M. Ladevi, et sur laquelle M. Ladevi me combattit encore, d'une façon perfide, fut la question de la force motrice.

« La troisième fut sur l'autorité. Il eut à faire à si forte partie qu'il ne put établir sa doctrine favorite de la raison, s'exerçant à comprendre la tradition et s'égarant hors de là.

« Le lendemain, dès que le proviseur et le recteur arrivent, M. Ladevi change de terrain, et revient à l'origine divine. Il permet, à qui voudra, d'exposer mon opinion : une multitude demandant, il choisit un interne, puis un autre, cherchant à les fourvoyer sans y réussir : « Quiconque n'a pas « entendu parler ne parle pas. » « Les sourds et muets n'ont pas l'idée de « Dieu, ni celle de la justice. Dans les églises, ils ne font que des mouve« ments animaux. » Les sourds finissent par ne plus parler. Donc, l'homme a eu un premier instituteur qui a répété les mots à son oreille. Du reste, le fait est vrai : il n'y a plus à s'occuper du comment.

« Le recteur et le proviseur paraissent renversés par ma théorie, et me somment de l'exposer... »

Suit une discussion à la suite de laquelle le recteur furieux s'écrie : Je dois protester publiquement et avec énergie contre des doctrines aussi pernicieuses. C'est là de l'athéisme... C'est du pur matérialisme, etc...

« Après cette sortie prodigieuse, continue M. Bersot, il se tourne vers moi, attendant ma réponse. J'étais maître de moi et répliquai avec calme : M. le

Recteur, je donnerai à mes élèves l'exemple du respect et de l'obéissance en me taisant. J'ignore s'il comprit la leçon. *Vous rédigerez par écrit votre théorie,* me dit-il, *et M. le Ministre sera juge entre vous et moi.* »

M. Barthélemy-Saint Hilaire s'écarte involontairement de la vérité, lorsqu'il dit, après avoir cité cette lettre et plusieurs autres auxquelles nous renvoyons le lecteur, que le ministre d'alors, Villemain, justifia les espérances de ceux qui comptaient sur sa faiblesse pour perdre Bersot, et qu'il le sacrifia délibérément à ses ennemis. Bien au contraire, Villemain prit parti pour lui dans cette lutte et mit à la retraite ce recteur et ce proviseur qui étaient venus le braver et l'humilier jusque dans sa classe.

Bersot, tout d'abord, fut donc vainqueur, grâce à l'appui de son ministre. Mais les esprits étaient de part et d'autre trop excités pour qu'une telle situation pût se prolonger. Ces événements, d'ailleurs, n'étaient pas tous connus de Cousin, lorsqu'il adressait à Bersot la lettre suivante (1). L'ancien ministre, un moment éloigné de l'Université, venait d'y rentrer comme membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Conseil Royal
de
l'instruction publique

UNIVERSITÉ DE FRANCE

Paris, le [10 *mars*] 184[2].

Mon cher Bersot, me voici, et je veille sur vous. Mais du jour où vous recevrez ce billet, rappelez-vous mes deux maximes : Que je suis sévère en famille, et qu'au dehors je défends inébranlablement quiconque m'a paru irréprochable. 1° Faites votre cours avec cette sévérité psychologique qui écarte toute question irritante; 2° au dehors, évitez toute contestation sur la philosophie et renfermez-vous inflexiblement dans la profession d'un respect sincère pour la religion ; 3° ne vous mêlez de rien et ne renouvelez pas votre imprudence relative à Lacordaire. Laissez tout faire et tout dire et travaillez en silence; 4° oui, travaillez et songez à vos thèses. Ecrivez-moi où vous en êtes et si vous

(1) Cette lettre a été publiée (moins la dernière phrase) par M. Scherer dans la notice qu'il a mise en tête du volume posthume de Bersot : *Un moraliste.*

serez en mesure de les passer cette année. Cela serait bien convenable, peut-être nécessaire pour effacer *ici* les mauvaises impressions. — Je n'ai pas besoin de vous dire que cette lettre est tout à fait confidentielle.

10 mars 1842. V. Cousin.

[16 *janvier* 1842.]

Mon cher Bersot, je vous remercie de votre bon souvenir et de votre fidèle affection. Vous me faites grand plaisir de m'annoncer que vous viendrez me voir dans six mois; mais j'espère bien que c'est le candidat à l'agrégation des Facultés et le docteur que j'embrasserai ; car, ne vous le dissimulez pas, tout le monde travaille depuis que je suis rentré au Conseil, chacun étant bien certain de n'avancer qu'en donnant des preuves de capacité. Il y a longtemps que vous songez à votre thèse sur saint Augustin : il est plus que temps de l'achever, ainsi que la seconde dont je ne connais pas le sujet. Soyez docteur à Pâques et venez concourir en août. Pensez-y bien, le titre d'agrégé des facultés sera bien puissant pour l'avancement.

Laissez-là M. Dabas (1) et ne pensez qu'à servir la grande cause de la bonne philosophie. M. Lefranc est une de mes plus chères espérances. J'espère qu'il suit mes conseils et qu'il est solitaire et laborieux. Vivez ensemble, causez ensemble de vos thèses, et soyez-vous utiles l'un à l'autre.

Avez-vous formé à Bordeaux quelques jeunes gens amis de la philosophie? Vous avez tant d'hommes de mérite qu'il est impossible que la philosophie ne compte parmi eux beaucoup de partisans. Saluez de ma part M. Rabanis et remerciez-le des excellents écrits qu'il m'a envoyés. Il vous donne l'exemple du travail et de la fécondité.

J'ai fait vos amitiés à Barni (2). C'est un brave garçon et qui commence à se former. Dans le *Moniteur* d'hier il y a un article de sa façon sur mon *Pascal*. Si le gouvernement dispose de quelque journal estimable, vous feriez bien d'y faire reproduire cet article ou d'en faire un du même genre. Vous pourriez aussi vous adresser à quelque journal de l'opposition, mais d'une opposition très modérée. Adieu. Ecrivez de temps en temps à Barni. Tout à vous.

V. Cousin.

(1) Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres et l'un des adversaires de Bersot dans ses discussions au sujet de Lacordaire. (Note de M. Scherer qui cite dans sa notice des fragments importants de cette lettre.)

(2) Secrétaire de Cousin. Il venait de succéder dans cet emploi à Bersot lui-même.

15 *octobre* 1844.

Mon cher enfant, je me suis abstenu à dessein de vous écrire pendant votre lutte avec l'Administration. Mon rôle officiel m'interdisait toute correspondance privée. La lutte étant ou paraissant terminée, je puis vous dire, ce que vous soupçonnez bien, que j'ai défendu vivement les droits et l'honneur du corps enseignant engagés dans votre querelle. Malheureusement, les professeurs connaissent si peu la loi qui préside à leur sort que, au lieu de se renfermer dans leurs justes droits, ils élèvent des prétentions outrées et réclament l'arbitraire à leur profit Ainsi, une des choses qui m'ont le plus affaibli dans votre affaire, ce sont les lettres que vous avez adressées à M. le Ministre et dont vous m'avez adressé copie. Pour vous perdre, il n'a qu'à faire imprimer vos lettres, et vous n'aurez pas un seul défenseur. Vous y dites toujours : « Je veux ma place ». Cela n'est supportable sous aucun rapport. Une chaire n'est pas la propriété du professeur, et un collège n'est pas condamné à l'enseignement éternel du même professeur (1). Tout professeur, fût-il institué définitivement, peut être envoyé dans un autre collège. Sans cela, il n'y a point de service public. Mais l'Administration doit au professeur qu'elle déplace une chaire équivalente dans un collège de même ordre. Tels sont les droits respectifs des professeurs et de l'Administration. Ils sont écrits dans les décrets. Au lieu de droits vous argumentez de vos convenances personnelles, de vos liens, de vos affections à Bordeaux. Ce langage peut toucher votre famille, mais nullement le corps enseignant. Il en serait autrement si vous vous mettiez sur un autre terrain. On n'a pas le droit non plus de vous imposer successivement un congé et une prolongation de congé. Un tel congé est une *suspension temporaire*, et une telle suspension est une peine disciplinaire qui ne peut être infligée qu'après un jugement du Conseil académique. Voilà un langage bien différent de celui de vos lettres. Mais, hélas ! dans l'Université, le sentiment des droits du corps est éteint et on ne songe qu'à ses intérêts ou à ses agréments particuliers.

(1) Dans un article de la *Revue de Paris* du 15 avril 1895, M. Georges Lyon, à qui nous avions communiqué le recueil des lettres de M. Bersot, a cité cette phrase en l'accompagnant d'un commentaire très désobligeant pour Cousin. L'opinion de M. Lyon n'eût pas pu se soutenir, si, au lieu de l'appuyer sur cet unique passage malicieusement choisi, il eût bien voulu tenir compte de la lettre entière et des suivantes ; c'est ce que pourra faire maintenant le lecteur ; et assurément il se montrera moins sévère.

Rester à Bordeaux n'est pas un droit pour vous. Bordeaux n'est pas un fief qui vous appartienne. Cette prétention soulèverait contre vous tout le Conseil, elle serait un obstacle même à l'avenir. Car dès qu'une telle prétention se montre, elle doit être vaincue et repoussée avec fermeté.

Mais où veut-on vous envoyer? Et si on vous impose un congé, en a-t-on le droit? Voilà la vraie question.

On ne peut intéresser le public qu'à une querelle publique; et là où les justes droits de tous ne sont pas compromis, nulle sympathie générale ne peut être espérée. A votre place, je ferais une nouvelle lettre où je ne parlerais pas de moi, mais du droit violé et du piège tendu à la bonne foi qui croit obtenir un congé et se trouve condamnée sans jugement à la peine de la suspension. Vous pouvez invoquer le témoignage de M. l'Inspecteur général. Demandez justice et ne demandez pas grâce. Laissez là Bordeaux qui n'est pour vous qu'une convenance et non pas un droit, et réclamez un collège de même rang. Elevez votre pensée et votre langage à la dignité de la réclamation d'un droit, et vous aurez bien des défenseurs. Hors de là, vous aurez encore des amis qui s'affligeront de votre disgrâce, et vous savez que je serai toujours au premier rang.

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette lettre est pour vous seul. Le recteur a demandé votre éloignement aussi bien que le proviseur. On ne peut vous sacrifier une seconde fois toute l'Administration. Prenez-y garde, et ne gâtez pas votre cause. Consultez des hommes judicieux et faites-vous des appuis solides. Dites-moi aussi ce que vous comptez faire.

Tout à vous.

15 octobre 1844. V. Cousin.

29 *octobre* 1844.

Je suis très affligé de la réponse que vous m'avez faite. Elle contient le oui et le non sur le même point, le point en question. Vous me dites que vous n'appelez pas la chaire de Bordeaux votre place. La conséquence de cela, c'est que vous êtes prêt à aller où l'Université vous enverra, pourvu que *vos droits* soient respectés. Et cependant vous ajoutez que vous ne voulez pas vous adresser à M. le Ministre dans le langage noble et élevé du droit et de la raison, parce qu'un tel langage

aboutirait à ce que M. le Ministre vous proposerait Rouen ou Marseille; en un mot, un collège équivalent. Comment! vous refuseriez donc un tel collège! Vous voulez donc impérieusement et exclusivement Bordeaux? Bordeaux est donc une propriété, un fief entre vos mains? Une telle doctrine contraire à la loi et au bon sens est insupportable, et je vous déclare que, à la place de M. Villemain, je vous nommerais à la place à laquelle votre titre vous donne droit, et si vous refusiez de faire votre devoir, je vous déférerais au Conseil royal qui vous appliquerait les peines disciplinaires déterminées par les décrets.

On vous a sacrifié un proviseur et un recteur. Le proviseur et le recteur actuels résistent à votre rentrée à Bordeaux. Faut-il vous sacrifier encore ceux-ci?

Vous ne représentez point l'honneur de la Philosophie. Cet honneur consiste à défendre ses droits avec une fermeté respectueuse, mais inébranlable. Ici, le droit est contre vous, et c'est une faveur inouïe, un monopole insensé que vous réclamez. Loin de servir la Philosophie, vous lui nuisez beaucoup par cette conduite qui n'a pas ici un seul défenseur.

Faites connaître, je vous prie, mon opinion à votre famille qui ne doit pas être trompée, à M. Rabanis et à tous ceux qui s'intéressent à vous. On aurait pu, et je l'ai dit hautement, avec plus d'énergie procurer votre retour à Bordeaux; mais on n'y était pas tenu. On devait vous offrir un collège équivalent; on ne l'a pas fait; on a eu tort. Vous avez tort aussi de ne vouloir que Bordeaux; et il devient clair qu'avec cette obstination illégale et contraire aux plus simples devoirs universitaires, votre retour à Bordeaux est compromis même pour l'avenir; car quelle Administration sera jamais assez lâche pour couronner la résistance au droit manifeste de l'Administration?

Je vous parle avec sévérité, mon cher enfant, parce que je vous aime sincèrement, et que, bien dirigé, vous pouviez servir utilement la Philosophie et l'Université. Je vous vois avec peine rester à Bordeaux. Bordeaux ne vous vaut rien. Venez à Paris. Vous y retrouverez votre ancienne cellule, ma maison et mon amitié. Vous y aurez la société de vos amis de l'Ecole dont les conseils et les exemples vous fortifieront et vous élèveront. Souvenez-vous du mot : *Nul n'est prophète en son pays*. J'aimerais mieux encore vous savoir à Dijon ou à Toulouse dans une disgrâce imméritée qu'à Bordeaux dans une résistance illégale;

surtout je vous désirerais tranquille et utile à Marseille ou à Rouen. Tel est mon dernier mot.

29 octobre. V. COUSIN.

Un espace de vingt années s'écoule entre cette lettre et la suivante. Bersot a été nommé en 1843 professeur de faculté à Dijon, et, en 1845, il est venu s'installer à Versailles comme professeur de notre collège; ce n'était pas une disgrâce : il préférait une classe de lycée à un cours de faculté, parce qu'il aimait avant tout à exercer sur ses auditeurs une action directe. Il enseigna à Versailles jusqu'en 1852. A cette époque, il refuse le serment et est obligé de donner des leçons pour vivre. En 1859, il entre aux *Débats*, et c'est au rédacteur des *Débats* que Cousin adresse la lettre suivante. Il est assez piquant de voir l'ancien protecteur de Bersot lui demander à son tour un appui.

24 *juin* 1863.

Mon cher Bersot, oui, Saint-Hilaire m'a souvent parlé des services que vous lui aviez rendus, et jai grand plaisir à l'entendre vanter votre intelligence, votre activité, votre habileté même dans cette affaire difficile. Je vous remercie pour lui de tout mon cœur, et je regrette pour moi que vous partiez si vite pour les Pyrénées, car mon *Histoire de la Philosophie* qui va paraître aurait eu grand besoin de votre aide. J'ai perdu Paradol en n'approuvant pas sa très inutile candidature, et je ne vois plus trop qui pourrait m'annoncer dans les *Débats*. Mais je me sens assez philosophe pour supporter ce malheur. Dites-moi toujours où je puis vous adresser ce volume.

Ne regrettez pas d'être philosophe et libéral, car quoi de meilleur au monde que la philosophie et la liberté, j'entends la vraie liberté et la vraie philosophie. Je le sens à la paix qu'elles me donnent, *nisi cum pituita molesta est.*

Mille amitiés.

Mercredi matin. V. COUSIN.

Monsieur,

Monsieur Bersot,

Rue de la Chancellerie, 20,

à Versailles.

8 *juillet* 1863.

Mon cher Bersot, votre dernier petit billet m'a bien touché. J'y sens toute votre amitié et j'en suis bien reconnaissant. Mais permettez-moi de ne pas profiter de l'offre si aimable que vous me faites. Sans dédaigner le succès, je sais m'en passer, et n'entends pas m'arracher les cheveux pour être en disgrâce auprès des *Débats*. M. de Sacy a dit à mon libraire qu'il ne pouvait rien sans M. Bertin, et que M. Bertin est fort en colère que je n'aie pas suivi Paradol dans la brillante campagne électorale qu'il vient de faire contre l'avis de M. Thiers et le mien. M. de Sacy ajoute que M. Bertin est plein d'égards pour vous et ne vous refuserait rien. Mais je vous prie, moi, de ne pas vous compromettre et de ne pas me compromettre moi-même. Je vous enverrai demain ou après-demain ce gros livre, et vous ferez ce que vous jugerez convenable et possible. J'y joindrai la dernière feuille détachée du livre où vous trouverez ce que je vous avais prié de citer dans les *Débats*, à savoir un morceau sur Kant où je signale le principe des erreurs de toute la philosophie de Kant et de ses successeurs, avec un petit *finale* sur les leçons que nous donne l'histoire de la Philosophie. Ces deux morceaux ensemble feraient une citation très longue; le dernier tout seul suffirait. Voyez et ne vous troublez pas de ne pouvoir faire ce qui n'est pas entre vos mains.

Je trouve une douceur extrême à me retrouver avec Simon. C'est une âme délicate et élevée qui me manquait. Voilà la Philosophie rétablie dans ses justes droits, et le nouveau ministre est très bien pour elle (1). Il m'est bien venu une idée, mais je n'ose vous la soumettre (2).

Au revoir. Mille tendres amitiés.

8 juillet. V. Cousin.

Monsieur,
Monsieur Ernest Bersot, rue de la Cité, 2,
à Bagnères-de-Luchon.

1er *août* 1863.

Mon cher Bersot, vous avez dû recevoir et mon livre et ma lettre. Je vous récris aujourd'hui pour vous dire que, grâce à votre aimable

(1) M. Duruy.

(2) Il s'agit sans doute du projet de faire entrer Bersot à l'Institut.

insistance, M. de Sacy a mis l'annonce que vous avez lue en attendant un article sérieux qu'on suppose au bout de votre plume. Je suis loin de vous presser. Il est bon de laisser le livre faire son chemin et produire son propre effet avant de le juger définitivement. La vérité est qu'il réussit, et je me félicite d'avoir cédé aux conseils de mes amis en donnant cette histoire régulière et complète de la philosophie. Elle comble une lacune regrettable dans la littérature philosophique de la France, lacune un peu honteuse devant l'Allemagne si riche en ouvrages de ce genre. Elle sera utile à nos chers professeurs de lycée pour l'accomplissement de la dernière partie de leur nouveau programme : *Quelques notions d'histoire de la Philosophie*. Enfin, si je vis encore quelques années, je m'appliquerai à perfectionner cette esquisse à chaque édition. Personne mieux que vous, mon cher Bersot, ne sait qu'elle est déjà bien au-dessus du livre dont vous avez corrigé les épreuves en 1840.

Saint-Marc vient de faire un charmant discours à l'Académie française sur les prix de vertu. Je suis confondu que, dans son accablement (1), il ait été assez maître de son esprit pour en tirer des pages aussi agréables que solides.

Au revoir, mon cher moraliste, *vale et me ama*.

1er août. V. COUSIN.

Je vous préviens qu'à votre retour je vous tourmenterai pour que vous réunissiez vos derniers petits écrits sous ce titre commun : *Etudes de philosophie morale*. J'ai mes raisons pour cela.

6 *août* 1863.

Mon cher Bersot, voici ma pensée ou du moins une partie de ma pensée. Vos divers écrits sont trop disséminés et presque cachés sous des titres qui n'en donnent pas une juste idée et ne disent pas assez qui vous êtes et voulez être. Cependant l'âge vient, et je voudrais voir, avant de partir, vos écrits rassemblés, comme je vous l'ai dit, sous leur titre vrai : *Etudes de philosophie morale*. Votre petit livre sur la *Providence* en serait le frontispice, et mènerait à tous ceux que je connais qui feraient ainsi un ensemble uni et varié. J'y mettrais *Mesmer* (2) lui-même, et jusqu'à vos *questions actuelles*. Ces deux volumes in-8°

(1) M. Saint-Marc Girardin venait de perdre sa femme.

(1) Volume sur Mesmer publié d'abord dans la Bibliothèque des chemins de fer.

d'études de philosophie morale représenteraient au vrai votre carrière, votre entreprise, votre œuvre; et tout homme doit avoir son œuvre et y travailler sans cesse. Je me suis un peu ouvert sur tout cela avec Simon qui est bien sincèrement votre ami. A votre retour attendez-vous à des assauts combinés, fort nécessaires pour avoir raison de votre fière indépendance. Le reste me regarderait.

Quant au moment le meilleur pour votre article sur mon livre ou mes deux livres, vous en êtes bon juge. A mon gré, le moment présent est bon. Il faut féconder et soutenir le réveil de la philosophie dans l'Université et montrer aux honnêtes gens qu'il y a de la place entre M. Veuillot et M. Littré, et que, même dans l'état présent des esprits, la philosophie peut rendre *presque* autant de services que la religion. Les conférences positivistes et les conférences bien plus et bien moins que catholiques pullulent dans mon quartier. Il est bien temps que la philosophie se montre, et il faut lui préparer les voies. Ainsi, mon cher, votre article serait fort à propos, et je vous engage à tailler votre plume.

Aujourd'hui même, jeudi, au *Journal des Savants*, je ferai vos amitiés à Saint-Hilaire et à Franck.

Mille amitiés.

Jeudi 6 août. V. COUSIN.

Je viens de me délasser un peu dans l'histoire de France, et de faire une petite visite à Henri IV et à Richelieu.

Aux questions d'intérêt personnel, traitées dans les lettres qui précèdent, s'ajoute dans celles qui vont suivre une question d'intérêt plus général. Il s'agit d'un article que M. Bersot se proposait de publier sur le livre qui agitait alors si profondément l'opinion publique : la *Vie de Jésus*, de Renan. — Ici encore, Cousin se montre préoccupé à la fois de ce qu'il considère comme utile à son ami et comme utile aussi aux intérêts de la Philosophie, tels qu'il les entend. M. Scherer, dans la notice qui sert d'introduction aux *Etudes et pensées*, d'Ernest Bersot, dit à ce propos : « Bersot avait fait de bonne heure son choix entre l'école officielle, politique, préoccupée des ménagements, et l'école de l'indépendance et de la sincérité. » Et il donne raison à Bersot contre Cousin.

14 août 1863.

Cher Bersot, je vous réponds à la hâte pour vous dire que je ne suis nullement pressé et que j'ai tout le temps d'attendre, et même votre retour à Versailles ; mais, je suis épouvanté de ce que vous me dites que vous allez rendre compte de la *Vie de Jésus*, et je vous conjure d'y penser à deux fois avant de prendre sur vous une telle responsabilité. Vous êtes un moraliste, ou vous n'êtes rien, et que peut dire le moraliste d'un tel livre ? Je laisse là le vrai et le faux en soi, car cela n'est pas votre affaire ; je parle du bien et du mal moral, je parle des effets de ce livre sur les cent millions de chrétiens, nos frères, qui habitent les parties les plus civilisées de la terre. On leur dit : votre religion est fausse ; il faut la quitter. Eux répondent : vous en avez donc une meilleure à nous proposer ; quelle est-elle ? On n'en propose aucune. Ainsi plus de religion en Europe. Que faut-il donc que cent millions d'hommes pensent de Dieu, de leur destinée, de leur âme, de la vertu, de leurs devoirs ? Ce qu'ils pourront ; la Philosophie le leur apprendra.

La Philosophie spiritualiste confesse son impuissance à remplacer la religion auprès du genre humain. Elle sait qu'elle exige du loisir, de l'étude, du temps, beaucoup de temps.

La philosophie de Renan n'a pas ces scrupules et ces embarras. En effet, il n'y a pas besoin d'une religion pour enseigner Dieu dès l'enfance, car il n'y a pas de Dieu : Dieu est le nom du monde ; il n'y a pas d'âme : c'est le son d'une lyre qui cesse avec elle, etc.

Telle est la philosophie qu'on veut substituer au christianisme pour l'éducation, la grandeur, la dignité, la vertu du genre humain. Cette philosophie-là, Renan ne l'expose pas dans le présent livre, mais il l'a nettement et clairement exposée dans un autre livre, qui est entre les mains de la jeunesse, comme l'ont fait Littré et Straus. Ah ! je comprends que l'athéisme et le matérialisme n'aient pas de scrupules à renverser le christianisme ; mais vous, moraliste, vous théiste, vous spiritualiste, vous libéral, vous ami de l'humanité ! Mon enfant, pensez-y, il ne s'agit point ici de dévotion, il s'agit d'humanité. N'ôtez pas aux faibles ce qui fait leur force, et ayez compassion des pauvres qui composent les trois quarts du genre humain.

Et voilà le livre dont il faut que vous rendiez compte ! Pourquoi ? Vous n'êtes ni théologien, ni orientaliste, ni historien. Qu'en pourrez-vous

dire ? On vous demande de le louer avec quelques vagues réserves auxquelles on ne fera pas attention, et le nom d'un honnête homme, adorateur de Dieu, sera employé à la propagation d'un ouvrage athée.

Et c'est Saint-Marc Girardin et Sacy qui vous le demandent ! Ils ne pensent pas à vous, ils pensent au Journal.

Vous me dites qu'un article sur Renan ouvrirait bien la voie à un article sur M. Cousin. Cela est vrai. Eh bien ! je vous propose un marché. Récusez-vous sur Renan et récusez-vous aussi sur M. Cousin. Ah ! le bon, l'excellent marché !

Je ne pense qu'à vous. Je crains que vous ne vous rendiez coupable en nuisant à l'âme d'un de vos semblables qui, hier, croyait à Dieu, en Jésus-Christ et, demain, ne croira plus ni à l'un ni à l'autre.

A vous, V. Cousin.

Je vous ai parlé en philosophe, sans juger le fond du livre de Renan. Mais si sur ce fond vous entendiez l'orientaliste Saint-Hilaire et l'historien Mignet et le politique Thiers, ce serait bien autre chose. Saint-Hilaire en particulier est très prononcé contre cet ouvrage, et, s'il était là, je ne doute pas qu'il ne se joignît à moi. Mais, après vous avoir dit tout cela, et acquitté envers vous la dette d'une vieille amitié, vous restez libre, bien entendu, et, la chose faite à mon regret, nous n'en serons pas moins bons amis. Je vous prie même de ne pas répondre à cette lettre. Recueillez-vous et agissez selon votre conscience.

30 *août* 1863.

Mon cher Bersot,

C'est par votre billet seulement que j'ai appris que votre article avait paru. Je l'ai fait demander et me suis empressé de le lire. Je n'en suis pas mécontent, et vous sortez avec honneur de ce mauvais pas. Il y a, comme toujours en vos articles, une odeur d'honnêteté et un bon goût de style qui intéresse à tout ce que vous écrivez. Mais ici, entre nous, le fond est un peu léger, et le christianisme, même dans le catéchisme, n'est pas seulement une collection de bons préceptes moraux à laquelle vous le réduisez. C'est un vaste ensemble où se rencontrent une métaphysique, une morale théorique et pratique avec toute une juridiction préventive et répressive, une esthétique complète, etc.

Renan lui-même a bien vu cela : il déclare le christianisme, et avec raison, la dernière religion. Il faudrait donc y penser à deux fois, ce semble, avant de l'ôter au genre humain.

Mais assez sur ce chapitre. Quant au mien, il importe beaucoup moins, car il ne s'adresse qu'à un très petit nombre. Apparemment, j'ai trop peu insisté sur la querelle des Universaux dans la Scholastique ; c'est que je m'étais livré à une très longue controverse sur ce problème dans mon introduction à Abailard ; mais j'aurais dû cependant réfuter avec plus de force le nominalisme et ses désastreuses conséquences. J'ai aussi le dessein d'insister un peu plus sur Socrate, si l'ouvrage réussit et que j'en donne de nouvelles éditions. La dixième *du Vrai, du Beau et du Bien* paraît en ce moment, tirée à un fort grand nombre d'exemplaires.

Je vous quitte pour m'en aller avec Saint-Hilaire dîner à la campagne. Mes yeux sont très fatigués ; ils me commandent la suspension de mes recherches aux *Archives*, ce qui me contrarie plus que je n'ose vous le dire. *Vale et me ama.* V. COUSIN.

30 août.

Monsieur,

Monsieur Ernest Bersot, boulevard de la Plage, à Arcachon (Gironde).

5 *novembre* 1863.

Mon cher Bersot, je m'empresse de vous remercier de votre aimable et solide article (1). Il me plaît surtout en ce qu'il est parfaitement vous, affectueux et libre et je suppose qu'il aura fait le meilleur effet à Paris. Maintenant, si vous étiez là, ce que je voudrais bien, j'y relèverais plus d'une idée très hasardée. J'aime mieux m'arrêter aux idées qui nous sont communes. Non, certes, je ne vous parlais pas d'éclectisme, car vous n'alliez pas enseigner l'histoire de la Philosophie, et l'éclectisme est une méthode purement historique. C'est entre ces systèmes nombreux et des systèmes grands et différents qu'on peut porter une critique à la fois profonde et bienveillante qui, seule, nous y peut faire discerner et choisir ce que chacun d'eux a de vrai ; mais à la condition qu'une tout autre méthode nous ait appris ce qui est le vrai.

(1) Sur l'*Histoire de la Philosophie de Cousin.*

L'éclectisme est la lumière de l'histoire ; mais le spiritualisme repose sur une phsychologie exacte. Il n'appartient qu'à très peu de personnes de parler d'éclectisme ; il y a tant de vastes connaissances historiques qui ne sont pas de tous les temps ni de tous les esprits. Descartes et Locke ne savent pas un mot d'histoire ; mais Platon, mais Aristote, mais Plotin, mais Leibnitz, mais Schelling et Hegel ne regardent pas seulement l'avenir ; ils regardent aussi le passé et, pour le comprendre, je leur défie bien de n'être pas éclectiques, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent.

L'histoire de la Philosophie n'est pas l'histoire des religions. Confondre les limites des sciences n'est pas les avancer, c'est tout embrouiller. L'histoire universelle peut embrasser l'histoire de la Philosophie, celle des religions, celle des arts, etc. ; mais cela n'empêche-t-il qu'il n'y ait une histoire de la Philosophie qui n'est pas celle des religions ni celle des arts et qui ne traite que de son objet propre ? Sans ces histoires distinctes, solides, approfondies, que serait l'histoire universelle ?

L'histoire de la Philosophie est une science fixe et déterminée. Son domaine ne peut changer ; ce domaine, ce sont les grands systèmes anciens et modernes. Le seul progrès qu'il se faut ici proposer, c'est de les connaître mieux pour les mieux comprendre.

Votre philosophie nouvelle, qui s'applique aux religions comme aux systèmes philosophiques, comme aux arts, comme aux législations, n'est peut-être qu'une philosophie de l'histoire qui, n'étant pas appuyée sur des histoires spéciales, n'est et ne peut être qu'une ignorance présomptueuse, et je conviens que cette science-là est fort à la mode.

Je finis avec mon papier et par la faute de mes yeux qui m'abandonnent. Au revoir, mon ami. Rappelez-moi à M. de Sacy et à M. Saint-Marc Girardin, sans oublier Simon et Saint-Hilaire.

Causez avec Simon de mes chers *Essais de Philosophie morale* (1).

Bien à vous, V. Cousin.

5 novembre.

Monsieur,

Monsieur E. Bersot, ancien professeur de Philosophie, rue de la Chancellerie. (*Versailles*).

(1) Le livre que Cousin engageait depuis longtemps Bersot à publier.

Les lettres qui vont suivre se rapportent aux deux premières candidatures académiques de Bersot. Il ne devait entrer à l'Institut qu'en juin 1866.

6 janvier 1864.

Cher Bersot, je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur la composition de vos deux volumes, et de la promesse que vous me faites de leur très prochaine publication. Voilà qui est très bien. Vous ne pouviez trouver un meilleur interprète auprès du public que notre ami Saint-Marc Girardin. En lui serrant la main de ma part, dites-lui bien de vous peindre selon son cœur et le mien, c'est-à-dire selon la vérité. Il importe beaucoup qu'on vous donne pour ce que vous êtes, plus moraliste que politique, en sorte qu'à l'Académie on ne vous prenne pas pour un homme de parti. Et tandis que le bon Saint-Marc vous aplanira les voies, croyez-vous que votre vieil ami restera oisif? Pas du tout. Il a mis ses lunettes et a écrit à notre cher secrétaire perpétuel un petit billet où il réclame Janet pour la section de philosophie, et laisse libre la candidature à la section de morale à quelqu'un digne de remplacer Janet et dont Simon et moi lui répondons. Je me flatte qu'il a montré ce billet à Simon et à Saint-Hilaire et que la glace est rompue. Nous vous faisons candidat en dépit de vous.

Il vous faut l'unanimité de la section, et cela se peut en se conduisant bien. Simon vous donnera Reybaud; Janet, hors de cause, vous aura Garnier; Saint-Marc et moi nous vous l'assurerons, et lui [Garnier] vous donnera Lucas. Je puis en écrire à Lucas qui me connaît. Il croit, je l'espère, qu'à l'Académie je ne songe qu'à l'Académie, et que je ne répondrais pas de vous si je n'étais pas bien sûr d'introduire à l'Académie un homme digne d'en faire partie par son caractère aussi bien que par son talent. Laissons-là Beaumont (1) : nous n'en avons pas besoin, et il pourrait nuire, n'ayant pas la confiance de l'Académie, et passant pour voter toujours politiquement.

J'ajoute qu'il ne faut pas presser l'élection et que Simon peut très

(1) C'est précisément à Gustave de Beaumont que Bersot devait succéder plus tard.

bien dire que la section de morale désire voir se produire les candidatures à la section de philosophie pour bien établir les siennes; sur cela j'arriverai et tâcherai de vous être utile.

Adieu, je n'y vois plus. Bien à vous.

6 janvier. V. Cousin.

Cette lettre répond à la question que me faisait Saint-Hilaire. Je puis donc ajourner ma réponse jusqu'à ce qu'il se passe quelque chose de nouveau. Je ménage mes yeux.

Monsieur,
M. Bersot, rue de la Chancellerie, 20, à Versailles.

7 *mars* 1864.

Cher Bersot, je ne vous écris qu'un mot à cause de l'état de mes yeux, mais je veux vous remercier de votre *Mesmer* et vous exprimer mon profond regret de la façon dont les choses se sont passées à la section de morale. C'était là votre vraie place, et ceux qui vous ont fait quitter cette candidature si juste, si autorisée, pour vous renvoyer à une candidature plus qu'incertaine, sont d'étranges amis (1). Ce n'est pas Saint-Marc Girardin qui vous a donné ce conseil-là. Savez-vous que Janet s'est admirablement conduit et qu'il avait été se désister de sa candidature à la section de morale, entre les mains de Simon. Mais on l'a retenu et il s'est laissé faire. Je ne le blâme pas assurément, mais il n'y a qu'une voix pour blâmer la section de philosophie.

Vous sentez bien que je vous souhaiterais fort dans cette section, mais elle est toute métaphysique, et vous trouverez bien des concurrents redoutables, tandis qu'à la section de morale, après Janet, la justice et non pas seulement l'amitié, vous mettait au premier rang. Janet lui-même n'est moraliste qu'accidentellement en quelque sorte, vous, vous l'êtes essentiellement. Vous êtes de la famille de La Bruyère, de Vauvenargues, de notre ami Saint-Marc, et si j'avais été à Paris (2), vous seriez en ce moment à la place de Janet, et je le ferais passer hautement et après discussion, fort au-dessus de M. l'abbé

(1) Bersot, malgré l'avis de Cousin, s'était présenté dans la section de philosophie.

(2) M. Cousin était alors à Cannes.

Gratry et de Vacherot. Mais, cher Bersot, si la section de morale a fait la faute, je ne vous dissimule pas qu'il est bien difficile de la réparer.

La place que Bontoux (1) laisse vacante vous appartenait, et je voudrais que vous l'eussiez encore. J'ignore quel est M. Aubé. Si c'est Ravaisson qui l'a présenté, ce doit être un homme de mérite.

Le papier et mes yeux m'abandonnent.

Votre vieil ami.

7 mars. V. Cousin.

Monsieur
M. Bersot, rue de la Chancellerie, 20, à Versailles.

9 *janvier* 1865.

Mon cher Bersot, merci de vos vœux, et merci de votre bonne conduite dans nos élections académiques. Vous avez bien raison, il faut bien faire ce qu'on fait, et, puisque vous vous présentez, il faut tâcher de réussir, sans se laisser troubler le cœur par le résultat. Je considère la présentation unique (2) comme la condition du succès. L'*ex æquo* vous serait fatal. Or, je me crois certain que vous serez présenté en première ligne. Simon est votre ami et il est habile : il a avec lui, en se prononçant nettement, Janet, Reybaud, Beaumont, c'est-à-dire une majorité considérable. Ici il faut être inflexible. J'aime aussi M. Cochin (3), et c'est un homme de mérite, mais son volume unique ne peut être mis en comparaison avec tous vos ouvrages, et c'est déjà bien, pour un débutant, de commencer par être présenté en seconde ligne. J'ajoute que cette triste encyclique ne doit pas incliner de ce côté, et si j'étais à Paris, je m'efforcerais de faire prévaloir la maxime : ni révolutionnaire, ni contre-révolutionnaire, ni athée, ni clérical.

Au reste, je me fis à Simon. Ce qui lui manque, c'est de discerner le vrai but qu'il se faut proposer; mais il sait parfaitement ce qu'il faut faire pour arriver à un but; il aura de la modération et de la fermeté, il parlera et agira efficacement, et votre élection est entre ses mains.

(1) M. Bontoux venait de mourir. Il était professeur de philosophie à Versailles.

(2) Pour la section de morale. (Il s'agit ici d'une seconde candidature).

(3) C'est M. Cochin qui fut élu.

Le point stratégique de l'affaire est donc la présentation unique. De plus, n'effrayez pas les amis du gouvernement, car, entre deux candidats, qui ne leur appartiennent ni l'un ni l'autre, ils pourraient bien pencher pour le plus conservateur. Ne perdez pas de vue cette recommandation, je vous prie. Or, c'est par M. Dupin qu'il faut pénétrer dans ce parti. Dites-lui bien que je suis pour vous, dites-le à M. Giraud, à M. Delangle, à M. Faustin Hélie, et n'oubliez pas mon ami Wolowski. Faites agir les *Débats* sur Dupin. Ce grand procureur général n'est pas un Mathieu Molé : il a l'âme faible à l'endroit de la louange, et, ici, sa faiblesse est d'accord avec le fonds de ses opinions.

Enfin, il est impossible que les philosophes ne soient pas pour vous. Je vous ait dit ma conversation avec Janet; il vient de m'écrire que vous serez présenté en première ligne. Ne manquez pas de dire à M. Passy que je le remercie d'être pour vous, et que je suis charmé de faire de loin cette campagne avec lui. Il est impossible que Saint-Hilaire ne vous donne pas M. Thiers, et je ne crois pas même nécessaire d'en écrire de nouveau à M. Mignet.

Vous avez donc de grandes chances. Mais je connais l'habileté de M. Guizot et l'activité de ce que vous appelez le parti Cochin. Il me poursuit jusqu'à Cannes; mais à Cannes, comme à Paris, je suis hautement pour vous, et je vous autorise ou plutôt je vous prie de le dire.

Remerciez pour moi M. Franck de la note sur Proclus pour le jour nal des *Débats*. Tant mieux si les *Débats* la publient, car je préfère la bienveillance à l'hostilité; mais la cause qui m'a brouillé avec les *Débats* m'est trop chère pour que je la sacrifie jamais à quelque intérêt personnel. Si vous voyez paraître dans le journal la note en question et qu'elle vous semble aimable pour moi, je vous prie d'en remercier, en mon nom, M. Bertin.

Adieu, mon bon ami, je regrette de n'être pas à Paris pour vous donner une nouvelle preuve de ma vieille et tendre amitié.

Cannes, 9 janvier. V. Cousin.

10 mars 1865.

Je sais, mon cher ami, que je n'ai pas besoin de vous recommander la fermeté et la résignation. Vous avez tout cela et mieux, car vous êtes un vrai moraliste, et ce sont plutôt vos amis qu'il faut consoler.

J'espère vous voir dans les premiers jours d avril. Je quitterai Cannes un peu plus mal que je n'y suis venu, n'ayant trouvé ici que des neiges inaccoutumées, un mistral glacé, et un soleil brillant et impuissant, comme bien des choses de ce monde. J'arriverai avec un mal que je ne connaissais pas, des névralgies à la tête qui me rendent quelque peu imbécile. Il ne me reste d'entier que le cœur et je me flatte qu'il vous suffira.

A bientôt et tout à vous.

Cannes, 10 mars. V. COUSIN.

LE CHATEAU DE VERSAILLES

SOUS LOUIS XV

(Suite.)

XII

LES CABINETS DE MARIE LECZINSKA.

La question des Cabinets de la Reine à Versailles avant Marie-Antoinette n'a fait l'objet d'aucune recherche. Elle vaut cependant la peine d'être examinée, et je me propose de réunir ici quelques documents permettant de retrouver, dans une certaine mesure, un état antérieur de ces petites pièces aujourd'hui si admirées. Je compte en étudier un jour la décoration Louis XVI, à l'aide d'autres documents inédits.

Ce fut sous Marie Leczinska que les Cabinets de la Reine prirent la forme et la division générale qu'ils ont conservées. A quelle époque et dans quelles conditions ? C'est ce qu'on peut savoir par le classement des plans successifs de cette partie du Château et surtout par les dossiers des Bâtiments du Roi.

A la fin du règne de Louis XIV, le bâtiment qui sépare les deux petites cours intérieures du côté de la Reine ne présente au rez-de-chaussée, selon Demortain, qu'une sorte de portique à piliers. Au premier

étage, il contient l'appartement très étroit du duc de Bourgogne, qui ouvre d'un côté sur l'antichambre du Roi (Grand couvert), de l'autre sur celle de la Reine. Un plan manuscrit des Archives nationales montre que des deux grandes pièces qui composaient cet appartement, la chambre du prince était la première et occupait l'emplacement du salon actuel de Marie-Antoinette et des cabinets placés derrière le mur de la niche de glaces; la seconde pièce était le cabinet du duc de Bourgogne et se dégageait, par un cabinet de chaise-percée, sur l'antichambre de la Reine (1). Quant aux petites pièces derrière la chambre de la Reine, pièces ne communiquant pas avec les précédentes, elles complétaient le grand appartement de la duchesse de Bourgogne.

Avec Marie Leczinska, et sans doute entre 1728 et 1730 (2), la disposition des locaux se modifie. Tout cet ensemble est déjà changé sur le plan de Dubois, qui est de 1732 (3), et sur un plan de 1731, le plus ancien que j'aie sous les yeux (4), et la communication est déjà établie entre toutes les pièces annexées désormais au même titre à l'appartement de la Reine. Ce sont maintenant les Cabinets de Marie Leczinska, véritable petit appartement, et qu'on appelle parfois « l'appartement des bains de la Reine » (5) et que viennent compléter des entresols (6).

(1) Archives Nationales, O[1] 1774. Il y a un « Profil de la chambre de Mgr le duc de Bourgogne, du côté des croisées ».

(2) Voici les indices que nous utilisons. Les Comptes des Bâtiments, toujours trop sobres d'indications sous Louis XV, portent aux chapitres artistiques : 1728. « François Roumier... 967 l. pour ouvrages de sculpture en bois à une niche de l'appartement de la Reine » (On trouve, en effet, en 1731, un cabinet en niche). 1730. « Dugoulon, Legoupil et Verbereck... 4,326 l. pour sculptures à l'appartement de la Reine. » Belle et Ch. Coypel travaillent la même année, pour l'appartement des bains de Marie Leczinska, visiblement en transformation (O[1] 2228, 2230).

(3) V. dans le premier plan (chap. I) les pièces marquées *T* à *Z*.

(4) O[1] 1774, dossier 23.

(5) Dans la chambre de cet appartement est placé, le 2 décembre 1730, le portrait ovale du Dauphin, en pied, par A. Belle (F. Engerand, dans la *Chronique des Arts*, 1895, p. 356), et le portrait du roi de Pologne, livré la même année, est destiné sans doute au même appartement. Coypel travaille, en 1728, pour « la petite galerie de la Reine », en 1729, pour son oratoire, en 1733, 1734, 1736 pour « le petit appartement », etc. Ce sont des sujets religieux, sauf des allégories de famille, *l'Ange gardien qui enlève Madame Troisième dans le ciel* et *l'Apothéose de Mgr le duc d'Anjou* (*Chronique des Arts*, 1896, p. 324-325). Galloche, en 1732, D. de Chavanne, en 1736, travaillent également pour le cabinet [intérieur] de la Reine (*Chron. des Arts*, 1896, p. 180 et 230). Le 6 décembre 1738, Boucher est payé de 2,000 livres, pour deux tableaux destinés au cabinet et représentant des jeux d'enfants (O[1] 2238); mais il s'agit peut-être du grand cabinet.

(6) Luynes, IV, 297 (déc. 1742) : « La Reine est presque toujours dans le même degré d'affliction [pour la mort] du maréchal de Nangis; tout lui en rappelle le souvenir... Elle ne veut presque plus habiter ses petits appartements, parce que de là on voit les fenêtres du maréchal [qui habitait au-dessus, IV, 254], et présentement elle fait presque toujours usage de *ses entresols*, dont elle ne se servait point auparavant. »

Elle s'y retire, pour lire, peindre, méditer et y reçoit ses visites les plus intimes ; elle s'y enferme notamment de quatre heures à six et personne alors, sauf Mme de Luynes et seulement en cas urgent, n'ose venir l'y déranger (1).

Le duc de Luynes mentionne de temps en temps ces premiers Cabinets, rarement avec des indications topographiques ou artistiques intéressantes. Il parle cependant de l'escalier tournant par où la Reine peut descendre chez le Dauphin, et qui est l' « escalier des Dupes ». Il nomme un « grand cabinet vert », qui est vraisemblablement Z du plan de Dubois (cabinet à niche de la Reine), avec une niche entre deux petits cabinets, sans doute celle dont Roumier a sculpté la boiserie. Il mentionne enfin un petit réduit que Marie Leczinska appelle le cabinet des Poètes : « La Reine a un de ses cabinets qui est extrêmement petit, où elle a rassemblé beaucoup de poésies ; elle s'amuse volontiers de ce genre de lecture, indépendamment de beaucoup d'autres de piété et d'histoire (2)... Mme de Luynes fit mettre dans ce cabinet, appelé des Poètes, une petite écritoire de cristal de roche garnie d'or, sans que la Reine le sût (3) ».

Les Cabinets de la Reine avaient alors une « petite galerie », où furent placés en 1728 deux tableaux de Coypel représentant l'un la Nativité de N.-S., l'autre un groupe d'anges musiciens (4). Elle fut mise en vernis par Martin en 1740 (5). Cette galerie est la pièce longue marquée X dans notre reproduction du plan de Dubois (6). La pièce Y est la chambre de bains, que La Martinière décrit ainsi : « Dans son renfoncement, on voit les cuves environnées de compartiments, qui renferment des carreaux de faïence arrangés en panneaux ». Nous devons au même narrateur la description de la pièce Z : « Ensuite on trouve un cabinet qui sert de retraite, lequel est orné de riches lambris

(1) Luynes, II, 288, IV, 126, V, 223, 392, 421, VII, 45, etc.

(2) Cf. un témoignage de la société de la Reine, celui du président Hénault : « La Reine a des cabinets où elle passe une grande partie de la journée *à lire des livres* » (*Mémoires*, p. 232).

(3) VII, 190 (janvier 1746). Je pense que ce cabinet « extrêmement petit » pourrait être celui où des peintures ont été retrouvées. Les plans ne font penser à aucun autre.

(4) *Chronique des Arts*, 1896, p. 324.

(5) Comptes des Bâtiments, O1 2240. Du 27 juillet : « Parfait paiement au sieur Martin, vernisseur, de 3,578 l., pour journées et couleurs fournies pour un des cabinets et la petite gallerie des appartements de la Reyne ».

(6) V. plus haut, chap. I, p. 5. La partie de V qui touche à cette galerie devait alors servir d'oratoire.

avec des fleurs taillées sur les moulures, peintes en coloris au naturel (1). Le plafond est cintré en calotte ; la peinture en est en manière de treillages en perspective, avec différentes fleurs et feuillages mêlés d'oiseaux (2) ». La description de La Martinière, la seule qui nous reste des premiers Cabinets de Marie Leczinska, est particulièrement intéressante pour ce qui regarde cette pièce, ancienne chambre à coucher du duc de Bourgogne, qui devait devenir, après deux ou trois changements de décoration, le salon de Marie-Antoinette que nous avons conservé.

C'est pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau, en 1746, que commencent les remaniements d'ensemble chez Marie Leczinska. Ils portent alors sur les petits cabinets derrière la chambre à coucher et le salon la précédant (salles 115 et 116), et ils amènent la modification du cabinet de bains, qui se trouve entièrement changé. Voici d'ailleurs le texte de Luynes :

« Du jeudi 15 décembre. La Reine se baigna avant-hier. Les bains qu'elle a dans son appartement ont été changés pendant le voyage de Fontainebleau. Ce changement fait partie de ceux qui ont été faits dans les Cabinets de la Reine ; et comme les plâtres ne sont pas encore secs, la Reine ne fait nul usage de cette partie de ses Cabinets et ne se sert que du cabinet qu'elle a fait peindre en vert, comme je l'ai marqué dans le temps, et des petits qui sont à droite et à gauche par delà ce cabinet (3). Ces bains qui précèdent son grand cabinet vert ne pouvant lui être d'aucune utilité présentement, elle a fait demander ou demandé elle-même au Roi la permission de se baigner dans ses bains. Le Roi a accordé cette permission de la meilleure grâce qu'il soit possible et a répondu : « J'y consens et très volontiers » (4).

Tous ces travaux concordaient avec ceux qu'on exécutait au même moment au rez-de-chaussée, pour l'installation du Dauphin et de la Dauphine, et dont on trouvera le détail au chapitre suivant. La Reine obligée de quitter son appartement privé, qui était à peine terminé et

(1) On a retrouvé exactement cette sorte de fleurs dans le petit réduit dont il sera parlé plus loin.

(2) L'auteur, qui imprime en 1741, ajoute, d'une façon générale, sur ces cabinets : « Il y a sur les cheminées, qui sont d'un très beau marbre, des trémaux de glaces, et vis-à-vis il y en a aussi d'autres sur les lambris. On y remarque des tableaux de paysages et des sujets champêtres au dessus des portes, lesquels sont de Boucher. » (p. 117-118).

(3) C'est-à-dire, je crois, de chaque côté de la niche marquée sur les places dans ce cabinet.

(4) VIII, 31.

donnait sur des cours pleines d'ouvriers, voulut coucher dans un petit appartement, qui n'était autre que celui de Mme de Maintenon (1) et qu'occupait le comte de Clermont. Le duc de Luynes parle de cet arrangement, dès le 9 novembre, à Fontainebleau : « M. de Tournehem vint rendre compte au Roi, il y a quelques jours, de l'état des Bâtiments de Versailles. La Reine pourra habiter son appartement le 25; cependant comme on mettra encore du plâtre ce jour-là au bâtiment qui se fait derrière l'appartement de la Reine, on croit que S. M. ne pourra l'habiter que le jour; il n'est pas encore décidé dans quel appartement elle couchera. On lui avait proposé celui où Mme la Dauphine est morte; mais le souvenir de ce triste événement a empêché la Reine d'accepter cette proposition. Il est donc question de l'appartement de Mlle de Charolais, dans la galerie d'en bas, ou de M. le comte de Charolais et de M. le prince de Condé, ou plutôt de l'appartement de M. le comte de Clermont, qui n'est séparé de celui de la Reine que par l'Escalier de marbre. La Reine paraît désirer celui-ci, parce qu'elle pourrait faire usage de son appartement toute la journée » (2).

Il est plusieurs fois question de cet « appartement à coucher », dont la Reine se servit tout l'hiver de 1747; Luynes en parle notamment à propos de la mort de la reine de Pologne, mère de Marie Leczinska, qui doit recevoir la triste nouvelle par son confesseur polonais : « Helvétius amena le confesseur dans les Cabinets de la Reine; on vint l'avertir dans sa chambre que son confesseur la demandait; elle s'en alla les larmes aux yeux. Elle resta tout au plus une demi-heure dans ses petits cabinets et, repassant par son antichambre, elle alla tout de suite dans son petit appartement, fondant en larmes. Elle entra dans le cabinet de cet appartement; elle vit quelque temps après Mme de Luynes, Mme de Villars. M. de la Motte et Mme de Saint-Florentin, qui n'étoit pas habillée et à qui elle dit cependant de l'attendre dans sa chambre... A six heures et demie le Roi arriva chez la Reine, et resta près de cinq quarts d'heure tête à tête avec elle (3) ». Ce petit appartement servait de pied à terre dans la journée au roi Stanislas pendant ses séjours à Trianon, mais sans cesser d'appartenir au comte de

(1) Un plan des abords de l'escalier de la Reine, dans le carton O1 1774, donne le détail du logement de Mme de Maintenon.

(2) VIII, 7.

(3) VIII, 150. La scène se passe le 21 décembre 1747.

Clermont, qui demandait à la Reine la permission d'y coucher, même quand le roi de Pologne était à Versailles (1).

Sur les travaux de 1746 et 1747, qui ont donné aux Cabinets de Marie Leczinska leur forme définitive, j'ai trouvé beaucoup d'indications dans les dossiers des Bâtiments (2). Trois pièces furent entièrement refaites et boisées. L'une, dont la sculpture était estimée seulement 959 livres, fut faite derrière la chambre à coucher ; elle est décrite comme la « pièce à niche et à pans derrière la chambre », et les plans montrent qu'elle avait justement les dimensions et la forme de la petite méridienne de Marie-Antoinette, si élégante avec sa niche de glaces et ses pans coupés, et la cheminée placée comme elle le fut alors (3). L'invention de cette pièce remonte donc non pas à Micque, comme on le croit, mais au premier architecte de Louis XV, Gabriel (4). Quatre tableaux de Coypel étaient prévus pour sa décoration (5), mais il n'y a pas, dans les Comptes, preuve de leur exécution. C'était des tableaux ovales à placer au-dessus des glaces et des portes dans les pans coupés. Au cours des travaux, Marie Leczinska fit mettre encore des tableaux de dévotion à la place des deux glaces (6). L'entreprise de la sculpture fut confiée à Verberckt ; le dessin des lambris qui porte ces indica-

(1) IV, 477, VI, 26, VIII, 187, 196, IX, 86. Cf. le billet de la Reine sur la demande du comte de Clermont, IX, 227 (septembre 1748). D'autres mentions de l'appartement Maintenon-Clermont ont déjà été faites plus haut, en note au chap. IV.

(2) Archives Nationales, O¹ 1770 (devis); O¹ 1774 (dessins). Le plan général des travaux porte dans ce dernier carton la cote 17.

A partir de ce point de mon travail, je renvoie à un bel album formé de 51 plans très minutieux, dressés en 1747, album appartenant au Musée du Louvre et déposé, depuis peu, aux archives du Musée de Versailles. Le volume porte sur sa riche reliure fleurdelisée et aux armes royales : *Département de Versailles*, et a pour titre : *Recueil des châteaux, jardins, bosquets et fontaines de Versailles, Trianon et la Ménagerie. Année* 1747. Il y a lieu de penser que ce précieux recueil, d'une exécution soignée, a été fait par les soins de Gabriel et a peut-être servi à Louis XV lui-même.

(3) Le chambranle de la niche primitive était chantourné et surmonté d'un cartouche ailé.

(4) La forme de la pièce ne s'est peut-être pas maintenue sans interruption, car des plans postérieurs marquent en cet endroit, sous Louis XVI, un escalier.

(5) Voici, en effet, annexé à l'état des artistes qui doivent travailler à l'appartement du Dauphin et de la Dauphine, le nom de ceux qui sont proposés pour travailler chez la Reine :

Cabinet à niche.	4	Coypel.
Pièce communiquant aux bains.	2	Coypel.
Pièce des bains.	2	Natoire.

Louis XV a ajouté de sa main sur l'état : « A suspendre jusqu'à la décision de la Reine ».

(6) Voici le petit mémoire remis par Gabriel au Directeur général (O¹ 1810, p. 218) :

« La Reine a demandé que l'on supprime quatre parties de menuiseries à faire dans la pièce qui précède ses bains, pour y être mis à la place des châssis qui porteront des papiers avec une bordure postiche autour ;

« Que dans sa pièce des bains on mît deux glaces blanches dans une porte à deux ventaux, au lieu de panneaux, pour éclairer la chaise percée des bains, qui

tions fut envoyé en double au sculpteur et au menuisier Guesnon, le 30 décembre 1746.

Le même jour, les mêmes entrepreneurs recevaient les plans et dessins d'un « cabinet de la Reine communiquant aux bains » ; le devis de sculpture fourni par Verberckt montait à 1327 livres 5 sols. Ce cabinet devint l'atelier ou « laboratoire » de Marie Leczinska dont nous allons reparler, et pour lequel on commandait deux tableaux à Coypel. Il devait à l'origine avoir trois glaces : une entre les fenêtres, une en face, entre deux grands tableaux, et celle de la cheminée, placée au centre du panneau ouest, à droite en entrant, par une petite porte du cabinet à niche. Deux tableaux en hauteur devaient flanquer une grande porte placée en face de la cheminée (1). Cette porte, dont s'ouvrait un seul battant, donnait dans les bains.

Pour la chambre de bains, les trois dessins de décoration furent envoyés le 1er février 1747 « pour la menuiserie à M. Léchaudé, pour la sculpture à M. Rousseau ». Le devis de Rousseau s'élevait à 1738 livres (2); il fut exécuté, mais une partie de cette sculpture dut être refaite en 1764 « pour substituer une nouvelle menuiserie propre à recevoir des papiers de la Chine » (3). En 1747, Natoire exécutait pour les bains deux tableaux estimés chacun 750 livres : « *Un concert champêtre* et *Une bergère et sa compagne*, sujets pris des Eglogues de M. de Fontenelle » (4).

Le grand cabinet intérieur qui suit la pièce de bains n'est pas compris dans les travaux de cette période. Comme il figure pourtant sur

doit être dans un grand renfoncement d'armoire ;

« De supprimer les deux glaces, que l'on devoit poser sur la cheminée et trémeau vis-à-vis, de sa petite chambre à pans, derrière sa grande chambre, pour y substituer à la place des tableaux de dévotion.

« Comme M. de Tournehem a approuvé les desseins, il est nécessaire qu'il approuve cette réforme.

« A Versailles, ce 21 janvier 1747.

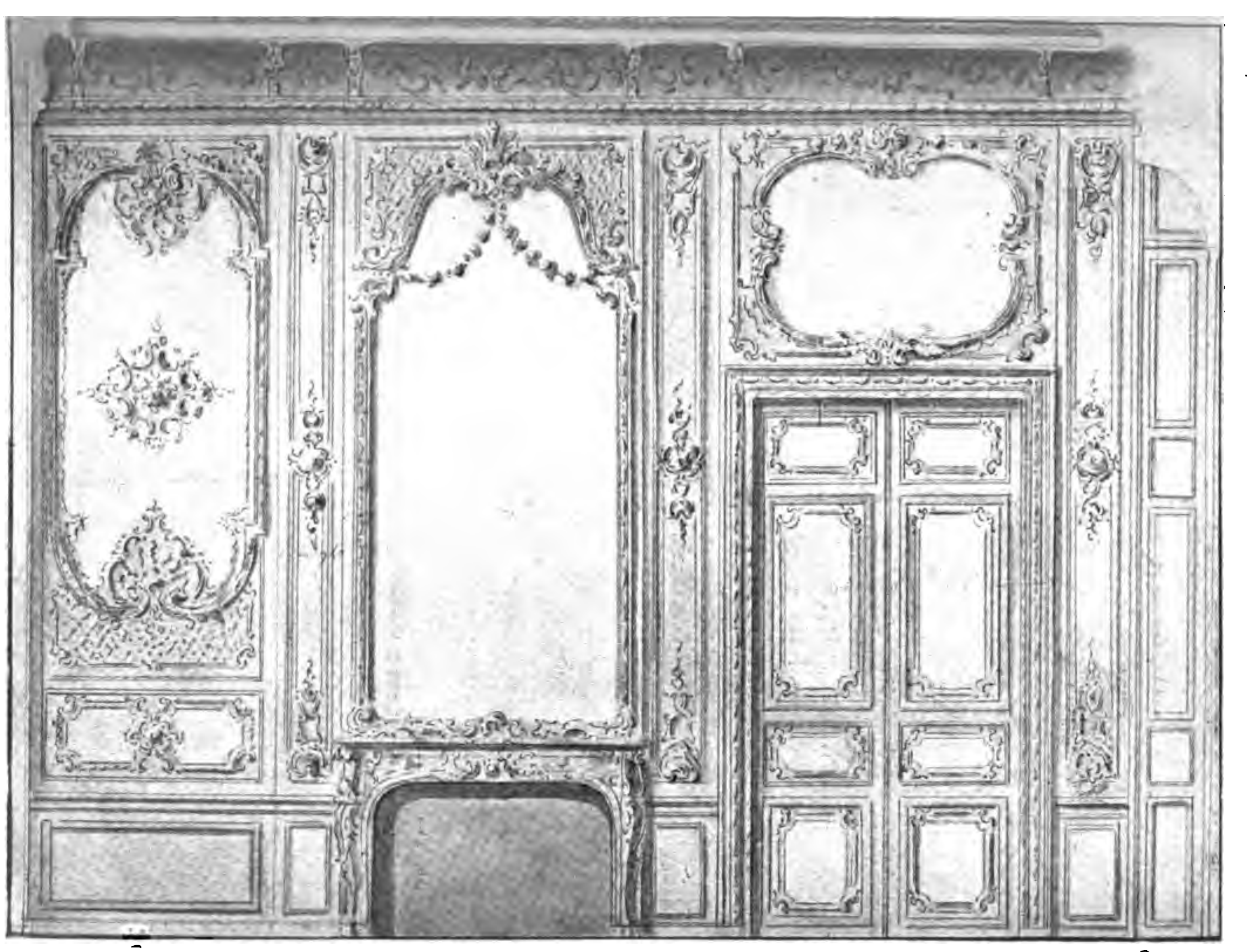
« *Gabriel* »

(1) On trouve précisément deux tableaux en hauteur, exécutés pour « le petit appartement de la Reine », par Charles Coypel, et payés 1,200 livres, le 19 janvier 1748 : 1° *l'Annonciation* ; 2° *Sainte Eustochie lisant au pied d'un arbre à l'entrée du clos de son monastère.* O1 2247. Cf. *Chronique des Arts,* 1896, p. 326.

(2) Le devis indique aussi, sans nom de sculpteur, pour 119 livres de sculpture à exécuter dans la pièce de la chaise percée. Aux bains on utilisait d'anciens panneaux.

(3) O1 1064. Bon du Roi du 9 mai 1764, « confirmant les ordres que M. le Directeur général avoit donnés en conséquence de ceux qu'il avoit reçus de la Reine, de faire changer une partie de la menuiserie de la pièce des bains de la Reine. Cette dépense est un objet de 1,800 livres ».

(4) O1 1934 A. V. la description détaillée de ces compositions dans la *Chron. des Arts*, 1895, p. 277.



GRAND CABINET INTÉRIEUR DE LA REINE.

les plans de 1747 avec une forme nouvelle et sans niche, on peut conclure qu'il est peu antérieur à ces travaux qui ont complété la transformation des Cabinets de la Reine. Les dessins de cette pièce sont les plus importants de nos dossiers, et font connaître exactement la décoration qui avait succédé à l'état ancien décrit par La Martinière pour ce que M. de Luynes, en 1746, appelle le « Cabinet vert ». Le devis de la sculpture, probablement confiée à Verberckt, nous manque, mais on peut le supposer considérable.

Le lecteur trouvera reproduit ici le dessin du côté de la cheminée et pourra se faire ainsi une idée de cette intéressante décoration. En face était une glace entre deux grands panneaux sculptés ; dans celui de gauche se dissimulait la porte d'un petit boudoir. Entre les fenêtres était une glace surmontée d'un encadrement ovale. La glace qui y faisait face sur le quatrième côté de la pièce n'occupait pas non plus la hauteur du panneau ; elle était surmontée d'un encadrement en largeur, chantourné dans le bas et qui contenait un tableau. Nous sommes bien tentés de croire que c'est dans cet encadrement qu'a figuré le délicieux portrait de Madame Henriette en Flore, que possède le Musée sous le n° 3318, et que Nattier a peint en 1742. Les dimensions concordent et Mme Tocqué dit, dans sa notice sur son père : « Ce tableau est sur la cheminée du Cabinet de la Reine » (1). La petite inexactitude à propos de la cheminée est facile à expliquer, et il est remarquable que le chantournement qui a laissé sa trace sur le tableau soit de même forme que celui du dessin.

Rien n'est resté de ce bel ensemble ornemental, que Marie-Antoinette a trouvé en place à Versailles (2). Elle a dû, selon toute apparence, jouir en cet état du Cabinet de Marie Leczinska pendant les premières années de son règne, et avoir sous les yeux, par conséquent, le décor que nous venons de faire connaître.

Sur ce Cabinet particulier de la Reine s'ouvraient de tout petits réduits et notamment la pièce très étroite existant encore du côté de

(1) *Mémoires inédits sur les membres de l'Acad. roy.*, II, 357. Le portrait qui portait, au catalogue Soulié, le nom de L.-H. de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, a été identifié dans mon étude de la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er juin 1895, où il a été reproduit en photogravure.

(2) Je compte établir la date de la nouvelle décoration lorsque j'arriverai à étudier, au point de vue de l'art, les Cabinets de Marie-Antoinette. La cheminée de notre gravure se trouve à peu près où est la porte de la pièce actuelle. (Je ne sais sur quel indice Dussieux, II, 4, a supposé que ce grand cabinet aurait pu être la salle de bains de Marie Leczinska).

l'antichambre du Roi et dont la décoration remonte vraisemblablement à l'époque de Marie Leczinska. C'est le seul reste de ses Cabinets qui ait échappé, on ne sait comment, et sans doute à cause de son peu d'importance, à la transformation Louis XVI. L'inventaire dressé après la mort de la Reine, et dont il sera parlé plus loin, nous donne le nom exact de la pièce ; c'est le « Boudoir ». Il prend jour, par une porte vitrée, sur un débris des balcons qui faisaient autrefois le tour de la petite cour du Dauphin, et il se trouve aussi en communication avec l'antichambre du Roi. A la fin du règne de Louis XV, cette communication était condamnée. Un dossier de plans et dessins, daté de 1749, nous apprend que ce boudoir fut refait cette année-là ; une armoire alors s'enfonçait dans le mur du fond (1). Les panneaux, dans les dessins, sont prévus en boiserie sculptée et la pièce est un peu plus large qu'elle ne l'est restée, par suite de l'établissement du corps de cheminée de la pièce voisine. La décoration peinte, dont on a retrouvé les restes en 1894, ne peut être antérieure à 1749. Elle laisse voir, sur les sept panneaux existants dans la forme actuelle, des scènes champêtres et des ornements à treillis. Plusieurs de ces scènes sont difficiles à reconstituer aujourd'hui, le badigeon dont elles ont été recouvertes sous Louis-Philippe les ayant en partie détruites. On goûte plus aisément la gracieuse idée du décorateur, qui a peint les fleurs sculptées dans l'encadrement des panneaux et les a continuées sur les champs. Des fleurs analogues se trouvaient en 1741 dans le grand Cabinet attenant, décrites par La Martinière comme « taillées sur les moulures, peintes au coloris en naturel ». Quant au procédé de la peinture, il n'est pas moins curieux à considérer : c'est évidemment le seul exemple qui demeure à Versailles de ces cabinets décorés en vernis Martin, dont il est si souvent question dans les dossiers des Bâtiments du Roi et dans le cours de notre travail.

Les petites pièces adossées au grand cabinet, et dont l'une sert d'oratoire, sont modifiées plusieurs fois (2). Elles sont ornées de tableaux.

(1) Plus tard, il paraît y avoir eu, au moins en projet, une petite cheminée, adossée à celle du cabinet de Marie-Antoinette, derrière le panneau sans peintures, et disparue en 1789 (*Vers. au temps de Marie-Ant.*, p. 37). Le remaniement aurait utilisé et ajusté les anciennes boiseries peintes.

(2) « La Reine est revenue [de Marly] ici... et a dîné dans sa chambre, comme à l'ordinaire, après avoir vu quelque changement qu'elle a fait faire dans ses cabinets. Derrière son grand cabinet vert, il y avait trois petites pièces ; elle a voulu que des deux premières l'on n'en fît qu'une » (Luynes, VIII, p. 437, 1er février 1748).

« La Reine, écrit Luynes en novembre 1749, vient de faire un petit changement dans ses Cabinets de Versailles. Dans le petit cabinet qui est par-delà le grand, et qui touche à la Salle des Gardes, elle avoit fait mettre cinq tableaux faits par un peintre nommé Pierre ; quatre représentent les « Quatre Saisons » et le cinquième une « Veillée de village » (1). La Reine a trouvé les figures trop fortes pour un aussi petit endroit ; elle les a fait mettre dans des cadres dorés et les a placés dans son Cabinet en bas, à Fontainebleau. Oudry, fameux peintre, vient d'en faire cinq autres qui seront posés ces jours-ci ; ils représentent les « Cinq Sens ». Ce sont de jolis paysages avec de très petites figures » (2). A la fin du règne, l'oratoire, éclairé par une seule fenêtre, conduit à une petite pièce éclairée de même, qui est la chaise (3). L'oratoire paraît avoir été surtout décoré des tableaux religieux de Charles Coypel (4).

Nous recueillons encore quelques détails sur les Cabinets de Marie Leczinska. La garde-robe est refaite dans l'été de 1751 : « La Reine trouva sa garde-robe de commodité nouvellement accommodée, peinte en blanc, les moulures en bleu, ornée des estampes peintes par la Reine et de deux glaces » (5). En 1753, d'autres indications sont données par Lécuyer à Marigny, sur une pièce qui reste incertaine : « La Reine me fit venir hyer pour prendre des mesures dans un de ses Cabinets, désirant d'y avoir des tablettes chantournées sur une des glaces, avec des montants en palmiers à la place des bordures, le tout dans le même goût de ce qui luy a déjà été fait à un des bouts de ce même cabinet ; présumant, Monsieur, votre empressement à satisfaire Sa Majesté, j'y ay fait commencer sur-le-champ » (6).

(1) Le mémoire de Pierre, s'élevant à 2,500 l. pour les cinq tableaux, est compté à l'exercice 1749 (Archives Nat., O¹ 1934 A). Oudry reçoit la même somme pour les *Cinq Sens*, livrés le 24 nov. 1749.

(2) X, 40. Le cabinet paraît être celui qui a été fait en 1748 et dont parle une note précédente. Cf. pour Oudry, F. Engerand, dans la *Chron. des Arts*, 1895, p. 146, et pour Pierre, L. Courajod, *Livre-Journal de Lazare Duvaux*, t. I, p. CLXXX, où il renvoie, pour les commandes de la Reine, à O¹ 1917, 1914.

(3) Je me sers ici d'un projet pour l'installation de la Dauphine Marie-Antoinette, dans le carton O¹ 1774.

(4) « La Reine a dans son oratoire un tableau de sainte Maranne. Il est singulier en ce que le visage de la sainte est caché sous un sac dont elle se voila toute sa vie, par un excès de modestie » (Hénault, *Mémoires*, p. 188). En 1742, le peintre Lefèvre avait fait pour la Reine trois petits tableaux, payés 240 livres : « *Sainte Marie, nièce d'Abraham, sainte Landrade, et un devant de cheminée du petit cabinet* » (O¹ 1774).

(5) XI, 200.

(6) O¹ 1798 (De Versailles, le 9 janvier 1753).

En 1755, les Cabinets sont décrits par Blondel, dans un passage qu'il conviendra de rapprocher de son plan reproduit plus haut et qui termine sa description de l'appartement de la Reine : « Ce grand appartement est accompagné de petites pièces qui fournissent toutes les commodités relatives à la destination ; elles sont toutes décorées avec beaucoup de dignité, de noblesse et de goût. La pièce marquée 6 est un cabinet des bains. Celle 7 un cabinet privé. Celles 8 sont les oratoires de la Reine. Celle 9 est un laboratoire, où cette princesse occupe ses loisirs à l'étude de la peinture. Celle 10 est une méridienne. Celle 11 une garde-robe. Celle 12 une pièce où se tiennent les femmes de chambre. Enfin celle 13 est une pièce de communication de l'appartement de la Reine avec celui du Roi, et au-dessus de laquelle est contenu le logement du premier valet de chambre de Sa Majesté. Toutes ces dernières pièces tirent leur jour sur une cour particulière, qui procure plus de recueillement à ce petit appartement ; il est pourvu d'ailleurs de plusieurs escaliers de dégagement, qui en rendent le service plus aisé et qui, par le secours des entresols qui sont au-dessus, multiplient ces genres de pièces, sans lesquelles le plus bel appartement n'aurait aucun mérite » (1).

Nous complétons aisément cette description par les indications portées, au 25 juin 1768, sur l'*Inventaire des objets précieux de la Reine*, qui fut dressé après sa mort par le comte de Saint-Florentin. Cet inventaire mentionne les pièces dans l'ordre suivant : « Pièce au fond de l'Oratoire... Première pièce dite l'Oratoire... Pièce dite le Boudoir (cabinet dit le Boudoir)... Pièce dite le grand Cabinet... (porte du Boudoir sur ladite pièce... Terrasse attenant le grand Cabinet et grotte)... Cabinet des bains... Cabinet des Chinois (à côté de la cheminée à droite, trois tableaux peints par la Reine, ainsi que tous les panneaux du cabinet)... Pièce appelée la Petite chambre (2)... Passage de la petite chambre à la garde-robe... Garde-robe (les panneaux de la garde-robe appartiennent à S. M., ayant été peints par elle ainsi que les dessus de porte)... Passage appelé le Passage du Roi (3)... Bibliothèque (4)... »

(1) *Archit. françoise*, IV, p. 121.

(2) La méridienne de Blondel.

(3) Cette indication se rapporte à la communication entre l'Œil-de-Bœuf et la chambre de la Reine.

(4) L'inventaire de Marie Leczinska, que nous étudierons ailleurs, est aux Archives Nationales, carton K, 147.

Toutes ces indications peuvent se suivre sur les plans, sauf pour la Bibliothèque, qui était aux entresols (1). Le passage du Roi chez la Reine était formé de deux petites chambres, marquées 13 et 12 sur le plan de Blondel (T et U dans celui de Dubois). La seconde était celle où se tenaient les femmes de la Reine. A côté de la première, débouchait l'escalier tournant descendant chez le Dauphin (2) et montant au logement du premier valet de chambre. Elle s'est trouvée rétrécie depuis par la création d'un petit escalier au temps de Marie-Antoinette. L'usage auquel elle servait est indiqué par une anecdote de Luynes se rapportant à l'année 1741 : « Il y eut hier une petite difficulté chez la Reine. Dans le passage particulier du Roi chez la Reine est la chambre où se tient pendant le jour le premier valet de chambre du Roi. Cette chambre tient à la garde-robe de commodité de la Reine. Bontemps, premier valet de chambre, étoit hier dans cette chambre avec sa femme et quelques uns de ses amis... La Reine appela une de ses femmes; Bontemps entendant que personne ne répondoit ouvrit la porte; la Reine entra même un moment dans la chambre où étoit Bontemps et sa compagnie. Mme Mercier, première femme de la Reine, trouva mauvais que cette porte ne fût pas fermée en dedans du côté de la Reine; la Reine décida qu'elle vouloit que Bontemps pût ouvrir ladite porte » (3).

Le « Cabinet des Chinois » était le « laboratoire » créé en 1747 (9 du plan de Blondel). L'abbé Proyart y décrit ainsi les occupations de Marie Leczinska : « Au sortir de son dîner, elle donnoit encore des audiences. Elle entroit ensuite dans ses appartements où elle s'amusoit à jouer de quelque instrument, à peindre au pastel ou à faire usage d'une fort petite et fort jolie imprimerie. Elle ne peignoit que des tableaux de dévotion (4), dont elle faisoit présent à des communautés religieuses et à des personnes qui avoient le goût de la piété... Elle imprimoit, pour les distribuer comme ses tableaux, des prières, des sentences et des maximes de morale ». Mme Campan décrit assez plai-

(1) Elle est marquée en projet dans le plan de 1731, au dessus du cabinet à niche et des bains, et forme deux grandes pièces avec petits cabinets.

(2) « La Reine... descendit chez M. le Dauphin par le petit escalier dérobé, qui est entre sa chambre et l'antichambre du Roi » (Luynes, III, 302, janvier 1741). J'ai souvent occasion de mentionner cet escalier.

(3) III, 336. La garde-robe à cette date pouvait être dans la pièce U.

(4) Il existe pourtant, exposé à Trianon (nº 149), un tableau d'après Oudry, *la Ferme*, signé : *Marie, Reine de France, fecit* 1753.

samment la façon dont le maître de peinture de la Reine préparait, corrigeait, complétait un travail que Sa Majesté s'imaginait naïvement avoir fait elle-même (1). La décoration des panneaux de son petit atelier fut exécuté dans ces conditions. Bien que nous n'en ayons pas trouvé la date, on peut la rapprocher avec vraisemblance de l'époque où le goût de la Reine se porta, avec celui du public français, vers les objets de la Chine (2). Elle y travaillait peut-être entre le moment où quatre peintres copistes, attachés au Cabinet du Roi, firent pour elle huit sujets chinois, soit juin 1761 (3), et celui où elle fit tendre ses bains de « papiers de la Chine », en mai 1764 (4). Ce sont là autant d'indices nouveaux de l'invasion du goût exotique à la Cour, révélée déjà par le livre-journal du marchand bijoutier du Roi et que ne marque pas moins l'inventaire inédit des objets meublant les Cabinets de Marie Leczinska.

Dans les panneaux chinois de son « laboratoire », la Reine avait voulu peindre des scènes se rattachant à l'évangélisation de la Chine par les Jésuites. C'est du moins ce que permettent de supposer un mot du comte de Noailles, dans le billet qu'on va lire, et la dévotion de Marie Leczinska pour saint François-Xavier (5). Quant à la valeur artistique de son ouvrage, elle fut nécessairement fort médiocre, et quand elle le légua, dans son testament, à M[me] de Noailles, la priant de conserver ces peintures « pour l'amour d'elle », la dame d'honneur dut regretter l'admiration obligatoire qu'elle avait prodiguée au talent de sa souveraine. La prise de possession des panneaux entraînait, en effet, de fortes dépenses, et les Noailles durent demander qu'on leur donnât au moins, par dédommagement, les boiseries et les glaces du Cabinet. C'est ce que nous apprend un billet du comte adressé à M. de Marigny, du petit château royal de Saint-Hubert, le 17 juillet 1768 : « Le Roy

(1) *Mémoires*, III, 69. En note est la citation de l'abbé Proyart.

(2) Cf. Courajod, *Livre-Journal de Lazare Duvaux* (1748-1758), Paris, 1873, introd., p. XVIII, CVIII, CIX.

(3) « Aux sieurs La Roche, Fredou, Prévôt et Coqueret, 2,000 livres, pour le paiement de huit tableaux représentant différens sujets chinois, qu'ils ont fait pour le service du Roi et ont été placés dans le cabinet de la Reine, au château de Versailles » (*Chron. des Arts*, 1896, p. 198).

(4) Sur ce genre de tenture et sa diffusion en France, cf. Courajod, *l. c.*, p. CXXI.

(5) Sur deux tableaux commandés par la Reine à Vien, l'un représentait l'arrivée de saint François-Xavier en Chine. Voir les observations très minutieuses qu'elle fait adresser à l'artiste par le Directeur général, au sujet des esquisses qui lui ont été soumises, dans Courajod, *l. c.*, p. XVIII, n. 2.

veut que Mme la comtesse de Noailles fasse bâtir un Cabinet à Paris pour placer le Cabinet des Chinois que la Reine lui a laissé et qui n'a d'autre mérite que d'avoir été peint par la Reine. Comme tout tient aux bastimens et qu'il y a des glaces qui en sont, j'avoue (entre nous soit dit) que la dépense de 10 mil francs m'affligeroit un peu, surtout s'il n'y a que les jésuites peints et les Chinois, et que tout ne soit pas possible à transporter comme il existe à présent, ce qui ne se peut sans votre attache; *nous ne demandons rien.* »

La demande ne fut présentée au Roi par le Directeur général qu'au travail du 6 novembre suivant : « La Reine ayant laissé à Mme la comtesse de Noailles son Cabinet des Chinois et l'intention de V. M. étant qu'elle fasse bâtir un cabinet à Paris pour y placer ces peintures, M. le comte de Noailles désireroit la permission de transporter le tout comme il existe à présent, boiseries et glaces. Je prends la liberté, etc. (1). » Le Roi ayant accordé cette grâce, « Mme de Noailles, depuis maréchale de Mouchy, fit construire un pavillon de plus à son hôtel du faubourg Saint-Germain, pour y placer dignement le legs de la Reine »(2). Comme elle avait reçu également les meubles qui garnissaient la pièce, ainsi que les tableaux, dont trois étaient aussi l'œuvre de Marie Leczinska (3), elle put rétablir aisément chez elle, dans l'état où elle l'avait vu, le « Cabinet des Chinois ».

XIII

L'APPARTEMENT DU DAUPHIN.

Les installations récentes faites par le Musée ont rappelé l'attention sur cette partie dédaignée du Château, qui fut l'appartement du Dauphin. Les détails de décoration qui ont survécu aux barbares mutilations de l'époque de Louis-Philippe comptent, du reste, parmi nos plus beaux morceaux du XVIIIe siècle. Ils sont, par surcroît, parfaitement datés et les documents qui m'ont permis de reconstituer l'intérieur du

(1) Archives Nat., O1 1069. La pièce porte le *Bon* du Roi.

(2) Campan, III, 70.

(3) On lit dans l'inventaire cité : « A côté de la cheminée, à droite, trois tableaux peints par la Reine, ainsi que tous les panneaux du cabinet » (K. 147).

fils de Louis XV autorisent en même temps à mettre quelques noms d'artistes sur les œuvres qu'il contient encore.

Le Dauphin avait habité une première fois cet appartement du rez-de-chaussée, au moment où il avait été remis entre les mains des hommes (14 janvier 1736) (1). Avant lui on y trouve, sous Louis XIV, le Grand Dauphin, puis le duc de Bourgogne; à la fin du règne, la duchesse de Berry (2), plus tard le Régent, enfin M. le Duc (3). Lors de leur mariage (23 février 1745), le Dauphin et la première Dauphine, infante d'Espagne, avaient été installés au premier étage de l'aile des Princes, dans un vaste et double appartement (4), occupant les deux premiers tiers de l'aile et dont le dégagement se faisait par la galerie à arcades conservée le long de la Galerie des Batailles (5). Le rez-de-chaussée du Dauphin passa à Mesdames Henriette et Adélaïde, en décembre 1744. « M. le Dauphin, écrit Luynes le 1er, doit venir loger cette semaine dans son nouvel appartement; on travaille sans cesse à le finir et à le meubler, on y a même travaillé dimanche et hier, jour de Saint-André. Il est nécessaire qu'il quitte son ancien appartement, pour qu'on puisse l'accommoder pour Mesdames et finir les arrangements nécessaires dans celui que Mesdames occupent aujourd'hui (6). » Ces travaux furent retardés de quelques jours par les réparations urgentes qu'il fallut faire à Trianon, le Roi ayant voulu s'y retirer après la mort de Mme de Châteauroux.

La première Dauphine, infante d'Espagne, habita l'aile des Princes

(1) Luynes, I, 60; Soulavie, *Mémoires de Richelieu*, VIII. 83.

(2) D'après Demortain, le duc de Berry (marié en 1710, mort en 1714), occupait l'appartement voisin, qui fut plus tard celui de la Dauphine.

(3) « L'appartement bas de feu Monseigneur, où M. le duc d'Orléans étoit mort et que Monsieur le Duc avoit eu ensuite... » (Saint-Simon, XVI, 260).

(4) « Je dois avoir marqué que M. le Dauphin et Madame la Dauphine logeront dans la galerie des Princes; ils l'occuperont presque tout entière, à la réserve du logement de M. et Mme de Châtillon... D'abord Madame la Dauphine devoit être du côté de l'escalier et en conséquence dans la pièce qui est au milieu de la galerie et dans laquelle étoient beaucoup de colonnes de pierre... Il a fallu ôter presque toutes les colonnes. » (Luynes, VI, 129, 8 novembre 1744. J'abrège ce texte qui fait mention d'un état des lieux bien des fois modifié depuis.)

(5) Les cabinets de la Dauphine s'éclairaient sur cette galerie publique, dite galerie des Princes. Cette disposition facilitait les indiscrétions. On dut mettre des barrières de fer devant ces fenêtres et aussi dans les arcades vis-à-vis, « pour empêcher l'indécence et la malpropreté, ces arcades servant ordinairement pour le soulagement du public. » (Luynes, VII, 366; avec d'autres indications sur l'incommodité de ces appartements).

(6) VI, 171; cf. 182, 201. Du 5 décembre : « Le Roi... est venu ce matin voir le nouvel appartement de M. le Dauphin, [qui doit y venir loger le 7] ». Cf. sur Mesdames le chap. XV.

du jour de son mariage (23 février 1745) à celui de sa mort (17 juillet 1746) (1). Cette mort amena nécessairement un changement. Avant même qu'il fût question d'un second mariage du prince, on proposa d'aménager à nouveau son ancien appartement, qui avait été, après Mesdames, occupé quelques mois par « la petite Madame », sa fille (2). La médisance déclara que ce projet n'avait d'autre intérêt que de mieux loger Binet, premier valet de chambre du Dauphin, qui ne l'était pas à son gré dans l'aile des princes (3); de fait, Binet fut magnifiquement logé au rez-de-chaussée sur la cour de Marbre, quand le plan, qu'il avait peut-être suggéré, se réalisa.

Le Roi avait reçu le projet à son travail du 19 septembre 1746 : « M. de Vandières a présenté à S. M. un plan des changemens à faire à l'appartement de la Reine et à celui actuel de Madame, au rez-de-chaussée du jardin, pour y loger à l'avenir Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine future, lesquels changemens le Roi a approuvés (4) ». Le surlendemain, M. de Luynes notait la décision royale dans son journal, ainsi que le transfert de « la petite Madame » au rez-de-chaussée de l'aile des Princes (5). Le 9 novembre, la Cour étant à Fontainebleau, le duc de Luynes notait l'avancement des travaux, d'après les nouvelles apportées de Versailles par M. de Tournehem : « L'appartement que l'on fait *en bas* pour M. le Dauphin et Mme la Dauphine n'est pas encore près d'être achevé, et quand même il le sera, il ne pourra être habité que quand les plâtres seront secs, c'est-à-dire au mois de juillet ou d'août de l'année prochaine. Ainsi la nouvelle Dauphine logera dans le même appartement que la dernière (6) ». C'était en effet le 9 février 1747 qu'avait lieu le mariage de Marie-Josèphe de Saxe, et les époux ne devaient prendre possession de l'appartement du rez-de-chaussée qu'en novembre de la même année (7).

Le 24 janvier, la maçonnerie des deux appartements étant terminée,

(1) Marie Leczinska y vint habiter pendant trois semaines, en août 1745 (Luynes, VII, 25).

(2) Née en juillet 1746, morte le 27 avril 1748. L'appartement est visité par Luynes VII, 372.

(3) Luynes, VIII, 8. Le projet est d'août 1746, aussitôt après la mort de la Dauphine (VII, 365, 390).

(4) Archives Nationales, O¹1810.

(5). « M. le Dauphin ne doit habiter ce nouveau logement que dans un an » (VII, 416).

(6) VIII, 8.

(7) Luynes, VIII, 330-333. Cf. VIII, 243, 246, 352. La Cour traverse les deux appartements et les petites cours intérieures pour les révérences de deuil, le 4 décembre 1748 ; l'itinéraire est indiqué par Luynes, IX, 139.

le Directeur général des bâtiments recevait de Gabriel un document qu'il faut reproduire, en partie du moins, parce qu'il me permettra plus loin des conclusions, et aussi parce qu'il montre l'étendue des travaux alors engagés et coïncidant avec la réfection d'une partie des Cabinets de Marie Leczinska :

Etat des différents entrepreneurs et artistes qui travaillent à la décoration des nouveaux appartements destinez pour M. le Dauphin et Madame la Dauphine, et à cette occasion aux petits appartements de la Reyne à Versailles.

APPARTEMENT DE MONSIEUR LE DAUPHIN.

Salle des gardes	Ve Gaultier,	menuiserie.
Première antichambre.	Bourgeois,	id.
Deuxième antichambre	Léchaudé,	id.
	Rousseau,	sculpteur en bois.
Chambre et grand cabinet.	Guesnon,	menuiserie.
	Verbereck,	sculpteur en bois.
Cabinet particulier.	Ménageot,	menuiserie.
	Poullet.	sculpteur en bois.
Bibliothèque, chaise percée et colidor *(sic)*	Rousseau,	id.
	Léchaudé,	menuiserie.
Bains	Ménageot,	id.
	Maurisant,	sculpteur en bois.
Premier valet de chambre.	Rousseau,	id.
	Léchaudé,	menuiserie.
Garçons de la chambre et garde-robe aux habits.	Bourgeois,	id.
Premier valet de garde-robe	Gautier,	id.
La sculpture de trois chambranles de cheminée en marbre.		Verbereck.
Les cheminées, tables et carreaux de marbre		Trouard.
Impressions, dorure et vernis.		Pollevert.
Bronze de cheminées avec dorure, bronze et dorure de bras de cheminée.		Caffiery.
Bronze des palastres des serrures et garnitures de portes, espagnolettes et garniture des croisées . .		Le Blanc, ciseleur.
		Gobert, doreur (1).

Les grands morceaux de décoration, comme on le voit, étaient

(1) Carton O[1] 1797. Comparer à la date le registre O[1] 1810.

réservés à l'entreprise de Verberckt, qui recevait pour l'ensemble de ses travaux de 1747 la somme considérable de 43,812 livres (1).

Pour l'appartement de la Dauphine, les sculpteurs en bois désignés étaient Rousseau (première et deuxième antichambres), Verberckt (chambre et grand cabinet), Maurisant (cabinet particulier) et Poullet (chaise percée). Les deux cabinets particuliers, les deux chaises percées et les bains devaient être peints par le maître ornemaniste Peyrotte (2). Pour les dessus de porte, chez le Dauphin, on faisait appel à quatre artistes : le paysagiste Aubert, qui devait faire quatre morceaux pour la deuxième antichambre; Pierre, qui devait en faire deux pour la chambre; Boucher, qui serait chargé de quatre pour le grand cabinet, et Oudry, à qui on demandait deux paysages pour le cabinet particulier (3).

Les tableaux de Pierre et d'Aubert ont été exécutés (4); ceux d'Oudry, peintre fort aimé du Dauphin, qui l'a fait souvent travailler (5), furent deux de ses sujets d'après La Fontaine (6); quant à Boucher,

(1) Comptes des Bâtiments, O¹2247. Verberckt ne fut achevé de payer qu'à la fin de 1750 ; le chapitre XVIII racontera à la suite de quelles difficultés.

(2) On y renonça pour le cabinet particulier du Dauphin. Le mémoire de Peyrotte, conservé dans le carton O¹1984 A, monte à 15,343 livres pour les dépenses suivantes : « 1° Esquisses exécutées en grand sur toile et rehaussées d'or ; — 2° journées d'ouvriers figuristes, fleuristes, ornemanistes et manœuvres ; — 3° toiles, couleurs et marouflage ; — 4° son temps de mars à novembre 1747. » Peyrotte a publié, mais plus tard, des recueils de « cartouches chinois » et autres ornements, gravés par Huquier et par M.-T. Martinet. Son chef-d'œuvre comme peintre est le Cabinet du Conseil, à Fontainebleau.

(3) M. de Tournehem écrivait, le 17 janvier 1747, au directeur de l'Académie royale, et parlait des artistes qu'il allait avoir à désigner « pour les ouvrages que j'ai à ordonner dans les nouveaux appartements de Versailles... étant juste que tous les bons sujets profitent des bontés de S. M. » (*Procès-verbaux*, p. p. A. de Montaiglon, VI, 45).

(4) Cf. *Chronique des Arts*, 1895, p. 312.

(5) En 1751, Oudry livre le tableau de la *Ferme*, qui est au Louvre, daté de 1750, et qu'il a fait « pour le cabinet de Mgr le Dauphin », qui lui en a « dicté » le sujet « et en a fait faire l'esquisse devant lui » (*Chronique des Arts*, 1895, p. 151).

(6) Quatre autres furent fournis par lui pour le cabinet particulier de la Dauphine dont il recevait en même temps la commande. Parmi les tableaux que la *Description* de Piganiol (éd. de 1764, I, 324) place dans l'appartement du Dauphin, sont les six morceaux d'Oudry d'après des fables de La Fontaine, « qui sont tous dans des bordures à oreilles ». D'Argenville les mentionne également. On en retrouve quatre à Compiègne (Durrieu, *Notice des tableaux du Louvre exposés au Palais de Compiègne*, p. 39). Le mémoire de l'artiste pour les six tableaux destinés à être posés dans l'appartement du Dauphin et de la Dauphine est du mois de novembre 1747 et monte à 1,800 livres (*Chronique des Arts*, 1895, p. 144). Plus tard, M. de Tournehem charge Oudry, le 28 janvier 1751, « de faire emporter de Versailles un tableau de lui représentant une fable de La Fontaine, *Les deux chiens et l'âne flottant*, qui a été fait pour l'appartement de Mgr le Dauphin, mais qui doit être posé dans le nouveau Trianon » (*Ibid.*, p. 152). V. aussi *Mémoires inédits*, II, 394.

que nous retrouverons plus tard travaillant pour le petit cabinet, il ne semble pas avoir exécuté sa commande pour le grand (1); dès le mois de janvier 1750, nous le trouverons remplacé par Nattier, qui peindra pour les dessus de porte du Cabinet du Dauphin les portraits de quatre de Mesdames, représentant les *Quatre Éléments*. Natoire avait travaillé pour le Dauphin et fourni deux tableaux, *Télémaque dans l'île de Calypso* et le *Songe de Télémaque dans l'île de Chypre*, tous les deux exposés au Salon de 1746 et dont le premier, daté de 1745, se retrouve au Petit Trianon (2).

D'autres dossiers fournissent le détail des devis et soumissions des entrepreneurs pour les nouveaux appartements, et le chiffre exact des dépenses. On y trouve même un état comparatif des ouvrages de sculpture sans peinture sur les panneaux, et des mêmes ouvrages comportant sur les panneaux des peintures « en grotesque et arabesque ». Ce genre de décoration paraît avoir été fort en usage à cette date dans les maisons royales; l'unique spécimen qui en est demeuré à Versailles semble être, comme nous l'avons dit au précédent chapitre, le petit boudoir si mal conservé de Marie Leczinska. Voici, à titre de curiosité, le devis de la sculpture en bois sans peinture (3) :

M. le Dauphin :				Mme la Dauphine :			
2e Antichambre. . .	40 l.	0 s.	0 d.	Grand cabinet . . .	5,502 l.	19 s.	0 d.
Chambre	2,907	8	0	Chambre	3,331	15	0
Grand cabinet. . . .	6,525	4	0	Cabinet particulier. .	2,849	7	6
Cabinet particulier. .	2,813	12	0	Chaise percée. . . .	312	0	0
Chaise percée. . . .	326	0	0				

Pièces particulières :

Pièce des bains.	578 l.	10 s.	0 d.
Bibliothèque	844	0	0
Chambre du premier valet de chambre. .	63	0	0

Les travaux se poursuivaient activement pendant les voyages de la Cour en 1747. On faisait en avril, « un degré pour communiquer de l'appartement du Roi à celui de M. le Dauphin » ; en juin, on posait « une grille à hauteur d'appui depuis l'encoignure du Cabi-

(1) Deux tableaux de cette commande auraient été peints et placés à Marly. Cf. *Chronique des Arts*, 1896, p. 20.

(2) O1 1934 A. Cf. Fr. Engerand, dans la *Chronique des Arts*, 1895, p. 277.

(3) O1 1770. Il y a un détail complet des parties de sculpture à exécuter, ainsi que de la sculpture des corniches en plâtre.

net de M. le Dauphin jusqu'à sa chambre à coucher, prenant à la dernière marche du perron afin d'éloigner les curieux » (1). L'escalier de Gabriel existe encore, quoique un peu changé de forme ; c'est celui qui débouche directement dans l'Œil-de-Bœuf èt qu'aucun plan antérieur à 1747 ne fait figurer. Il est d'ailleurs expressément signalé par le duc de Luynes comme devant remplacer l'escalier tournant (escalier des Dupes), qui avait jusqu'alors donné à l'appartement du Dauphin un accès intime fort incommode (2).

Pour la grille, elle est en place encore sous les fenêtres du Cabinet ; une serrure permettait de l'ouvrir quand le prince voulait descendre dans les jardins. Il n'est pas sans intérêt d'apprendre, par un aussi sûr document, la date et l'occasion de ce beau travail de fer forgé et doré, qu'on a prétendu jusqu'à présent remonter à Louis XIV (3). Le Château n'offre qu'un seul travail tout à fait analogue, c'est la rampe de l'escalier intérieur du Roi, et encore cette œuvre d'art, ignorée du public, est-elle dans un état de conservation moins parfait que notre élégante grille, au chiffre commun de Louis XV et du Dauphin.

Le 20 septembre, ordre était donné à la manufacture de glaces de délivrer les glaces nécessaires pour les deux appartements. Enfin le 21 novembre, Luynes écrivait : « Comme on a travaillé sans relâche, et même les fêtes et les dimanches, à l'appartement de M. le Dauphin et de Madame la Dauphine, il est prêt actuellement ou au moins le sera demain (4). » Le chroniqueur de la Cour donnait alors une description de l'appartement, dont on retrouvera dans notre texte les principaux renseignements (5).

Quelques travaux complétaient l'installation des augustes occu-

(1) O[1]1810. 1er avril et 18 juin 1747.

(2) « On construit actuellement un escalier tournant dans la petite cour sur laquelle donnent les petits cabinets de la Reine, l'Œil-de-Bœuf et l'antichambre du Roi. Cet escalier donne dans l'Œil-de-Bœuf. Il existe de tous les temps un petit escalier auprès de la pièce où se tient le premier valet de chambre au fond de l'Œil-de-Bœuf ; c'est par là que le Roi et la Reine ont souvent descendu chez M. le Dauphin. Cet escalier va du haut en bas du Château ; mais comme il est étroit et fort incommode par la hauteur des marches, le Roi a jugé à propos d'en faire construire un nouveau » (VIII, 258, 5 juillet 1747). L'escalier en vis prenait dans l'appartement du Dauphin, à l'endroit appelé encore le *Caveau*, et montait jusqu'à un corridor au-dessus de l'appartement de la Reine et qui servait de dégagement à quatre appartements, alors occupés par l'archevêque de Rouen, l'évêque de Chartres, M. et Mme de Champagne, M. et Mme de Fleury (VIII, 458).

(3) Dussieux, I, 296.

(4) VIII, 330.

(5) Dussieux a réimprimé cette description avec un commentaire insuffisant au point de vue artistique et souvent inexact au point de vue topographique (I, 334).

pants (1). On peut citer notamment la création assez inattendue, dans la petite cour intérieure dite du Dauphin, d'un petit jardin, formé de terre rapportée, orné de rocailles et clos de treillages. Ce fut un caprice des deux époux, qu'il fallut réaliser coûte que coûte et malgré l'humidité qui allait en résulter pour ce côté de l'appartement. Voici, au reste, le rapport adressé par Lécuyer, à M. de Tournehem, le 16 mai 1748 :

M. le Dauphin, lequel visite souvent les ouvrages que l'on fait actuellement chez luy, ayant eü ces jours cy diférents projets vagues de mettre sa cour en jardin, j'ay cru devoir luy en faire un qui puisse convenir, puisqu'il en veut un absolument, ainsy que Madame la Dauphine, ayant fort aprouvés celuy que j'ay l'honneur de vous envoyer cy-joint et en désirant l'exécution avec tout l'empressement que vous leur connoissés. Il est question de suprimer l'enceinte que M. le Dauphin demandoit à mettre en face de sa bibliothèque, et la terrasse de l'entre-sol vis-à-vis la croisée de l'oratoire de Madame la Dauphine, pour éviter les montans de fer qui devoient être posés sur des dez dans le jardin, se contentant d'un balcon seul. M. le Dauphin et Madame la Dauphine demandent de mettre de la recoupe à la place du pavé et des caisses dans toute la longueur, remplies de fleurs, avec un petit bassin au bout et des treillages à petites mailles pour la fermeture de ce jardin. N'y voyant, Monsieur, aucune difficultés à vous objecter, je vous suplie de vouloir bien m'honorer promptement de vos ordres pour sçavoir à quoy m'en tenir (si vous pensés pouvoir vous éviter d'en parler au Roy). En attendant, je fais enlever tous les fers et pierres qu'on y avoit aportés pour suivre le premier projet, afin que par ce mouvement d'ouvriers, M. le Dauphin voye qu'on travaille conformément à ce qu'il demande, sans luy rien dire de plus. J'ay l'honneur d'être, etc (2).

Des travaux d'une certaine importance furent exécutés dans les deux appartements en 1755 et 1756, comme l'apprennent les Comptes des Bâtiments et les documents qui vont suivre. On y trouve une preuve nouvelle de la vogue qu'avaient encore à la Cour les cabinets peints par Martin, qu'on verra plus loin appelé en même temps chez Mesdames pour des ouvrages semblables. Voici d'abord le bon du Roi autorisant la dépense totale, à son travail du 27 mai 1755 : « Bon du Roi, par lequel S. M. ordonne qu'il soit fait dans le cours de l'année 1755

(1) On trouve au registre O[1] 1810, le 13 décembre 1747, un plan signé de Gabriel « pour changer la bibliothèque de l'appartement de M. le Dauphin et y faire un entresol ». (Au 21 mai 1748, on voit que cette bibliothèque donne sur la petite cour.)

(2) O[1] 1810.

quelques changements dans l'appartement de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine, qui, suivant le devis arrêté et signé de M. Gabriel, le 7 avril, et le plan joint audit bon, monteront à 23,204 livres, y compris deux glaces que l'on compte prendre dans le magasin. Lesdits bon, devis et plan enregistrés le 7 juin 1755 » (1). Les travaux commencent aussitôt, et les rapports les mentionnent : « L'on achève tout ce que le peu de temps a pu permettre d'entreprendre pour loger Monseigneur le duc de Bourgogne, avant les couches de Madame la Dauphine. Les ouvrages pour M. le Dauphin avancent autant qu'il est possible, et il paroist en être content voyant qu'on y fait de son mieux. (Versailles, 26 septembre 1755) ».

Après une pose de boiseries, Marigny envoie au peintre Martin un ordre du 17 février 1756, qui nous paraît se rapporter, comme on le verra plus loin, au « cabinet en bibliothèque » (salle 48) : « M. le Dauphin veut que vous commenciez demain matin à peindre son cabinet (2). Ne manquez pas de vous rendre à Versailles ce soir, pour être en état de commencer cet ouvrage dès demain matin. » Au même cabinet se rapporte l'ordre de Marigny à Boucher, du 22 avril 1756 : « Monsieur, Monseigneur le Dauphin désirant avoir quatre dessus de porte en paysage de votre façon, pour son petit cabinet à Versailles, j'ay ordonné qu'on fît les châssis sur les places même. On vous les enverra incessamment. Il faut que vous exécutiez avec grand soin et grande attention ces paysages, le plus tôt qu'il vous sera possible. Je suis, Monsieur, etc. » (3). La régularisation de la commande était présentée au Roi, pour avoir son bon au travail du 28 mai 1756 :

« Monseigneur le Dauphin a ordonné à Monsieur le marquis de

(1) O[1] 1064. Registre du bureau des discussions. Le rapport du contrôleur Lécuyer, du 26 septembre, dit : « L'on achève tout ce que le peu de temps a pu permettre d'entreprendre pour loger Mgr le duc de Bourgogne avant les couches de Madame la Dauphine. Les ouvrages pour M. le Dauphin avancent autant qu'il est possible et il paroist en être content, voyant qu'on y fait de son mieux » (O[1] 1799).

(2) Le valet de chambre Binet écrivait le 5 octobre 1755 : « M. le Dauphin en arrivant de Fontainebleau a demandé qu'on mette son petit cabinet en vernis » (O[1] 1811).

(3) O[1] 1811, f. 79. Le même jour Marigny écrit à Cochin : « Mgr le Dauphin ayant désiré, Monsieur, pour son petit cabinet à Versailles, quatre dessus de porte en paysage de la façon de M. Boucher, je vous préviens que je lui écris qu'il recevra incessamment quatre châssis de ces dessus de porte, qui ont été faits sur les places mêmes, qu'il faut, toutes choses quittées, qu'il se mette après sans aucun délai et qu'il y apporte tout le soin, toute l'attention et toute la vigilance possible. Je suis, etc. »

Marigny de faire faire quatre tableaux dessus de porte en paysages, pour son appartement à Versailles par le sieur Boucher. Votre Majesté veut-elle bien donner ses ordres à Monsieur de Marigny ? » (Le Roi a mis de sa main : Bon, le 28 mai 1756) (1). Les travaux chez la Dauphine comportaient également la réfection d'un cabinet et la pose de stucs dans les bains. On le voit par le rapport de Lécuyer à Marigny, du 14 novembre 1756 : « Le cabinet de Madame la Dauphine est entièrement fini, ainsi que les lambris en stuc de ses bains... Si cette princesse eût voulu permettre qu'on y eût travaillé les fêtes et les dimanches, elle n'y auroit point trouvé de peintres à son retour » (2).

Dans l'automne de 1765, l'appartement du Dauphin et de la Dauphine fut entièrement redoré et remis à neuf (3). Le prince ne vit point ce travail, puisqu'il mourut le 20 décembre de cette année à Fontainebleau, sans être revenu à Versailles. Gabriel fit remettre aussitôt un rapport au Roi, établissant que ce serait un grand inconvénient de disposer de l'appartement qui venait d'être aussi complètement réparé, et qu'il valait mieux le réserver en cet état pour le jeune duc de Berry (Louis XVI), au moment où il se marierait. Le 31 décembre, à son travail, le Roi décida « que l'appartement ne serait accordé à personne ». Au même moment, comme on le verra au chapitre suivant, Marie-Josèphe quittait l'appartement voisin et en recevait un autre plus près du Roi.

Visitons maintenant l'appartement du Dauphin, en recherchant parmi les défigurations modernes les parties qui rappellent le fils de Louis XV, et en essayant de dire un mot instructif sur chaque pièce. On entrait chez le Dauphin par la cour de Marbre, presque en face de l'entrée particulière du Roi. La porte était à la troisième fenêtre actuelle à partir de l'angle et donnait dans la salle des gardes (salle 34), à l'intérieur de laquelle il fallait descendre quatre ou cinq marches (4).

(1) O[1] 1609.

(2) O[1] 1799.

(3) O[1] 1801. Rapport du 11 octobre : « L'on travaille à achever la partie de dorures de l'appartement du Roy qui étoit restée à faire au retour de Compiègne, faute d'avoir eu assez de tems, comme aussi à blanchir et à restaurer les parties de dorures écaillées dans les appartements de Mgr le Dauphin et celui de Madame la Dauphine que ce prince vous a demandés. » Le travail de Brancour achevé, le 27 octobre, Lécuyer constate : « ces appartements sont actuellement comme neufs ».

(4) Ces marches n'existent pas à l'époque où les salles 34, 33 et 50 forment, avec le bout de la galerie, un appartement pour le duc de Châtillon, gouverneur (premier plan de Blondel). On entre alors chez le Dauphin par la petite cour derrière l'escalier de Marbre, la

Le niveau intérieur était alors sensiblement au-dessous de celui de la cour de Marbre, qu'on a baissée sous Louis-Philippe au grand détriment de l'architecture, et que la restauration récente a fâcheusement achevé de défigurer. A la salle des gardes du Dauphin donnait également accès la petite cour débouchant sous l'escalier de marbre. De cette salle, dit Luynes, « on entre dans une antichambre qui n'est pas fort grande, à droite de laquelle est le logement de Binet, et à gauche la porte qui donne dans l'*escalier nouveau*, lequel rend dans l'Œil-de-Bœuf ». C'était la partie méridionale de la salle 33 (dite des nouvelles acquisitions du Musée) (1); le valet de chambre occupait le reste de la salle et une partie de la Galerie Louis XIII. Quant à l'escalier montant à l'Œil-de-Bœuf, c'était, sans contestation, le large et commode escalier tournant fait pour l'usage du Roi et de son fils, et dont la cage avait été prise sur la cour du Dauphin. Le Roi s'en servait au lieu de l'escalier tournant très incommode, qu'il avait dû prendre jusqu'en 1747, pour descendre à cet appartement (2). On trouve le nouvel escalier souvent mentionné dans les récits. C'est celui, par exemple, que prend Louis XV pour se rendre auprès de Marie-Antoinette, le jour de son mariage; après le cérémonial du coucher, « les princes ont reconduit le Roi chez lui par un petit escalier particulier, qui conduit de son appartement à celui de Madame la Dauphine » (3).

La deuxième antichambre (salle 50) s'éclairait par deux fenêtres sur la terrasse du Parterre d'eau (4). C'est la première pièce qui n'ait pas été tout à fait modernisée. Les chambranles des portes et fenêtres y sont encore tels qu'ils étaient au temps du Grand Dauphin, car ils appartiennent au modèle Louis XIV fréquent dans le Château; on y trouve de plus une fort belle corniche de pierre sculptée, qu'il faut peut-être reporter avant 1747, et qui présente des enfants montés sur des lions, des fleurs de lis et de singuliers écussons à figures d'animaux. Rappelons que c'est Rousseau qui avait été l'entrepreneur de la

salle des gardes occupant l'emplacement de la salle 44, et l'antichambre celui de la salle 45. — La disposition de l'appartement à partir de 1747 se suit très bien dans le volume de plans aux armes royales, qui est aux archives du Musée et date précisément de cette année.

(1) Salle des Rois de France, dans Soulié.

(2) V. plus haut, p. 32, n. 5.

(3) Récit inédit, Archives Nationales, K, 147. On a vu plus haut la date de cet escalier (1747); toutefois, d'après les plans, il a été refait depuis, probablement pour Marie-Antoinette.

(4) Dans le plus ancien plan de Blondel, cette pièce, moins profonde, est l'antichambre du duc de Châtillon.

sculpture pour cette pièce. Elle est en ce moment la première des salles consacrées à la nouvelle exposition de portraits du XVIIIe siècle.

La chambre à coucher qui suit (salle 49) est une des trois pièces qui avaient servi sous Louis XIV de cabinets au Grand Dauphin. La salle 48 et la salle 50, qui ouvrait sur la Galerie Basse, étaient les deux autres. Quand La Martinière écrivait sa description, l'état ancien existait encore pour le Cabinet des glaces, « revêtu dans son pourtour de marqueterie bien dessinée, et orné de glaces avec de riches consoles disposées pour y placer des bronzes, des vases précieux et des porcelaines ; le parquet est aussi de marqueterie, le tout par compartiments; il y a des glaces représentantes ceux qui marchent, la tête en bas » (1). Cette description correspond à celle que Félibien fait du troisième cabinet (salle 50), ouvrant sur la Galerie Basse et qui était un des chefs-d'œuvre de Boulle (2).

Le cabinet 49 devait alors correspondre à la description suivante de La Martinière : « Le second n'est décoré que de lambris très riches, dorés en plein, qui renferment en symétrie des tableaux originaux des différents grands maîtres anciens, le tout mêlé de consoles qui portoient aussi des porcelaines. Le plafond de ce cabinet étoit peint par Lafosse; on a été obligé de l'abattre pour refaire les planchers » (3). C'était le Cabinet d'étude du Dauphin, lors de sa première installation. Lorsque le premier plan de Blondel en fait le « Cabinet de glaces » il y a évidemment une erreur de légende, car les textes du duc de Luynes sont aussi précis que possible pour cette époque, et distinguent nettement les trois cabinets de l'appartement : « Il y eut hier (1er mars 1740) un bal en masque chez M. le Dauphin, qui commença à sept heures. On dansa dans le Cabinet de M. le Dauphin (salle 48) jusqu'à ce qu'il se couchât ; à dix heures et demie, il s'en alla et l'on dansa dans le

(1) La Martinière, éd. cit., VI, 114.

(2) Dussieux, I, 295.

(3) Le plafond du grand cabinet, peint par Mignard selon Félibien, représentait Monseigneur. La description de Piganiol, de 1717, mentionne ce plafond, les tableaux garnissant la pièce et les marqueteries de Boule; mais il semble y avoir quelque confusion dans le texte de cette description, dont l'exactitude est toujours sujette à caution.

Je suppose que le plafond de Mignard pourrait avoir été transporté à l'église Notre-Dame de Versailles, car on y trouve, plafonnant la sacristie d'une façon assez inattendue, une reproduction du tableau de Mignard, *Le Grand Dauphin et sa famille*, qui est au Louvre et dont une réduction par Delobel est à Versailles (salle des gardes de la Reine). La provenance dont j'émets l'hypothèse expliquerait qu'on eût conservé à ce tableau un rôle de plafond qu'il jouait déjà au Château.

Cabinet d'étude (salle 49) et dans le Cabinet de glaces (salle 50). Le buffet pour la collation étoit dans la salle à manger de M. de Châtillon » (1). On est heureux de trouver des récits aussi sûrs pour tirer au clair des questions forcément assez obscures, les pièces ayant changé de forme, d'usage et de désignation.

J'espère pouvoir étudier un jour les appartements de Versailles sous Louis XIV et reconstituer, à l'aide des dessins des archives et des comptes, une partie de ces merveilles disparues. Pour les cabinets de Monseigneur, si admirés des contemporains, un document d'une valeur inappréciable existe dans un tableau de la collection de feu le baron Pichon, décrit par lui dans les anciennes *Archives de l'Art français* (2) et qui représente Monseigneur dans son cabinet de travail. Les moindres détails de la décoration et de l'ameublement sont rendus avec une parfaite exactitude, et la disposition de la pièce nous permet de reconnaître la salle 49, telle qu'elle est dans le plan de Demortain. Je suis en ce moment les traces de ce morceau, si précieux pour l'histoire du Château, et que j'espère faire entrer prochainement dans les collections du Musée.

Cette salle 49 fut le cabinet de travail du Régent, celui où il mourut subitement, dans les circonstances que l'on sait, le 2 décembre 1723. La chambre à coucher était encore comme au temps de Monseigneur, d'après tous les plans concordants de l'époque, sur l'emplacement des deux cabinets actuels 46 et 47, et la salle d'angle 48 était toujours le grand Cabinet de l'appartement. Cette topographie est nettement marquée dans le récit de la mort, fait par Saint-Simon : « La Falari... redoubla ses cris. Voyant que personne ne répondoit, elle appuya comme elle put ce pauvre prince sur les deux bras contigus des deux fauteuils, courut dans le grand Cabinet, dans la chambre, dans les antichambres sans trouver qui que ce soit, enfin dans la cour et dans la Galerie Basse » (3). La disposition était la même au temps de

(1) III, 147. En janvier 1742, indications analogues : « Hier, il y eut bal en masque chez M. le Dauphin. On dansoit dans le grand cabinet de M. le Dauphin et dans son cabinet d'étude. Il y avoit deux tables dans le Cabinet des glaces où l'on jouoit à cavagnole, et la collation étoit dans la salle de M. de Châtillon » (IV, 84; cf. III, 242, 440, IV, 4). Blondel indique dans son plus ancien plan la salle 50 comme dépendant de l'appartement du gouverneur; dans le texte descriptif de ce plan, il en fait un « arrière-cabinet servant de garde-robe ». La salle 49 est le « cabinet en bibliothèque » et la salle 48 le grand Cabinet.

(2) Documents, t. IV, p.403 (cf. p. 328). Cette description, parue en 1856, est restée inconnue à Dussieux.

(3) Saint-Simon, éd. Chéruel, XIII, 86.

Monsieur le Duc et lors de la première installation du fils de Louis XV. La future chambre de 1747 était encore un cabinet. Nous y avons placé, il y a peù d'années, plusieurs précieux portraits du XVIIIe siècle, parmi lesquels ceux des deux Dauphines et du Dauphin lui-même. Ce dernier a été peint par Natoire en 1747, l'année même où il vint coucher dans cette pièce agrandie et entièrement refaite.

Elle conserve en place assez d'éléments décoratifs, pour qu'on puisse aisément par la pensée en reconstituer l'ensemble. Les portes dorées, les fenêtres, plusieurs étroits panneaux d'angle, la large frise en partie dorée, où des divinités mêlées à de petits amours s'ébattent dans les rocailles, tout cela est intact. Huit cartouches avec bas-reliefs mythologiques s'espacent sur cette frise, ceux des angles étant soutenus par des coqs dorés aux ailes éployées. Trois grandes glaces étaient dans la pièce, le quatrième côté ayant le grand lit derrière son balustre. Une de ces glaces est en place, entre les fenêtres; c'est une des plus belles de Versailles, avec ses roseaux en bordure, ses dauphins et sa guirlande retombant dans le haut (1). Si nous ne savions pas, par notre état des artistes, que Verberckt est l'auteur de cette pièce, nous penserions déjà à lui au seul examen de la manière dont est traitée toute cette sculpture. Les bordures au-dessus des portes semblent celles qui encadraient les mythologies peintes par Pierre(2), *Junon qui demande à Vénus sa ceinture* et *Junon trompant Jupiter avec cette ceinture*, excellentes allégories pour la chambre d'un époux aussi fidèle que le Dauphin.

Le morceau exceptionnel de la chambre est une œuvre de ciselure. La cheminée, d'un beau marbre rouge campan, qui a été faite sur un modèle de Verberckt, chargé de le fournir avec le reste de la sculpture de la pièce, tire une valeur particulière des bronzes dorés qui la décorent. Au centre est une coquille accostée de rocailles ; aux montants sont fixés deux termes. La gaîne fleurie enserre à mi-corps deux élégantes et jeunes figures tenant des fleurs; celle de droite est Zéphyre, la joue très légèrement gonflée par le souffle ; celle de gauche, Flore,

(1) V. le dessin de M. Prodhomme et les observations de M. Pératé, dans *Versailles illustré* d'avril 1897.

(2) V. le mémoire du peintre aux Archives Nationales, carton O¹ 1934 A. Les tableaux ont 4 pieds 1/2 de long sur 3 pieds 1/2 de haut. Plus tard, ils passent dans le Cabinet de la Dauphine, où ils sont mis en dessus de porte « dans des bordures magnifiques et à oreilles » (Piganiol, éd. de 1764, I, 327).

le bras levé, semble s'abriter en souriant. Le symbole est gracieux et simple, l'exécution digne de Jacques Caffiéri. Je suis, en effet, assez heureux pour pouvoir ici affirmer un nom ; le document publié plus haut établit que Jacques Caffiéri seul a travaillé aux bronzes de cheminée du Dauphin (1). Versailles a perdu beaucoup d'ouvrages du maître ciseleur, si souvent appelé sous Louis XV à l'ornementation des appartements ; il avait même fait, pour celui qui nous occupe, des bras de lumière, dont toute trace est perdue. La cheminée de Flore et Zéphyre est du moins une œuvre authentique et importante que le temps a laissé en place et qu'il plaît d'y retrouver.

Le grand Cabinet du Dauphin (salle 48) était à l'angle du Château, sous le salon de la Paix, éclairé par six fenêtres. Il avait été de tout temps, depuis Monseigneur, le cabinet principal de l'appartement. Mignard, en 1687, en avait peint le plafond (2). Au temps de La Martinière, le grand Cabinet « n'est décoré que de lambris très riches, dorés en plein, qui renferment en symétrie des tableaux originaux des différents maîtres anciens, le tout mêlé de consoles qui portoient aussi des porcelaines. Le plafond de ce cabinet étoit peint par La Fosse (*sic*) ; on a été obligé de l'abattre pour refaire les planchers ». Ce grand Cabinet, dont le Dauphin, fils de Louis XV, se servit pour la première fois, le 15 janvier 1736, « en entrant aux hommes » (3), était à côté de la chambre du lit ; celle-ci occupe, sur tous les plans antérieurs à 1747, l'emplacement des cabinets 46 et 47 et fut celle où mourut le duc de Bourgogne (4).

Parmi les souvenirs historiques du cabinet d'angle, il faut rappeler le piège tendu au maréchal de Villeroy, lors de son arrestation par La Fare, capitaine des gardes du Régent, et d'Artagnan, capitaine des mousquetaires gris. On connaît le récit de Saint-Simon, dont je tire seulement la description des lieux : « Au-delà de la chambre à cou-

(1) Dans le livre de M. J.-J. Guiffrey sur *Les Caffiéri*, Paris, 1877, p. 86, on voit que Caffiéri a fait à Versailles, en 1747, pour 9,000 livres de travaux, mais aucune indication de ces ouvrages n'y est donnée.

(2) *Comptes des Bâtiments*, p. p. Guiffrey, II, 1139.

(3) « M. le Dauphin, en entrant chez lui, passa tout droit dans son Cabinet, qui étoit celui qu'occupoit en dernier lieu M. le duc d'Orléans régent et qui étoit auparavant celui de Monseigneur. Il y trouva les volets fermés, un théâtre dressé et des marionnettes toutes prêtes qui commencèrent à jouer aussitôt... » (Luynes, I, 60).

(4) Saint-Simon, racontant sa maladie, parle « du bruit qu'il pouvoit entendre sur sa tête où la Dauphine étoit morte » (Ed. Chéruel, VI, 236).

cher de M. le duc d'Orléans étoit un grand et beau cabinet, à quatre fenêtres sur le jardin (1), et de plein pied, à deux marches près, deux en face en entrant, deux sur le côté vis-à-vis de la cheminée (2), et toutes ces fenêtres s'ouvroient en portes, depuis le haut jusqu'au parquet. Ce cabinet faisoit le coin, où les gens de la Cour attendoient, et en retour étoit un cabinet joignant (salle 50), où M. le duc d'Orléans travailloit et faisoit entrer les gens les plus distingués qui avoient à lui parler (3).. » C'est par une des fenêtres décrites que Villeroy, jeté dans une chaise à porteurs, fut entraîné par les mousquetaires.

Quand le duc de Luynes, en 1747, dit qu'on n'a « rien changé dans cette pièce », il veut dire que la disposition générale du grand Cabinet est restée la même (ce qu'établissent en effet les plans), tandis que pour la nouvelle chambre, par exemple, transportée dans l'ancien cabinet de travail, la pièce primitive a été élargie vers le fond et rendue carrée aux dépens d'un emplacement touchant au Caveau du Grand Dauphin (4). Luynes ajoute, d'ailleurs, qu'on a décoré le Cabinet « par une belle cheminée et beaucoup de dorures ». Nous savons, en effet, que la seule sculpture sur bois y était évaluée à la somme de 6,525 livres (5). On devait d'abord, comme le lecteur l'a vu, y placer quatre dessus de porte de Boucher; on y mit au contraire, mais un peu plus tard, les *Quatre Éléments* de Nattier, exécutés spécialement pour cet emplacement. Le Dauphin avait lui-même demandé à y voir le portrait de ses sœurs. Voici l'ordre de M. de Tournehem qui révèle ce détail : « M. le Dauphin a demandé pour dessus de porte, dans son Cabinet, les portraits de Mesdames d'après M. Nattier. M. Lécuyer enverra audit Nattier les châssis afin qu'il puisse faire les copies dans la forme que M. le Dauphin les a demandées. A Versailles, le 11 janvier 1750. *Lenormant* » (6). On sait que Nattier fournit, non des copies, mais de nouvelles compositions originales, connues seulement aujourd'hui par les gravures (7). Un document assez inattendu, l'état

(1) Saint-Simon se trompe; la pièce a toujours eu six fenêtres.

(2) Autre inexactitude, l'entrée ayant lieu par la salle 47 et la cheminée n'ayant jamais changé de place.

(3) Saint-Simon, XII, 400. Cf. Duclos, éd. Petitot, I, 507.

(4) Dussieux, I, 295. Cf. le plan du rez-de-chaussée par Dubois, identique ici à Demortain.

(5) O[1] 1770.

(6) O[1] 1810. V. mon étude sur *Nattier, peintre de Mesdames* (*Gazette des Beaux-Arts* du 1er juillet 1895, p. 33).

(7) Le mémoire de Nattier, daté de 1751, donne les dimensions précises :

des glaces délivrées pour le Dauphin, achève de fixer la disposition de la pièce ; il y avait au mur adossé à la chambre un trumeau de glaces semblable à celui de la cheminée ; entre les croisées étaient quatre étroits trumeaux de glaces surmontés d'une glace ovale (1). Cette pièce somptueuse, qui ne le cédait en rien à la chambre voisine et qui servit de Cabinet à Louis XVI comme Dauphin et après lui au comte de Provence, a dû se conserver à peu près intacte jusqu'à la Révolution. Il est regrettable qu'on n'y retrouve presque rien de l'œuvre de Verberckt. Les panneaux de l'ébrasement des fenêtres, les volets, les chambranles, quelques beaux cuivres surtout, dont ceux qui sont de modèle Louis XV doivent être attribués au ciseleur Le Blanc, voilà les débris qui représentent l'état d'autrefois. Le cabinet a été entièrement dénaturé quand des portraits de maréchaux du XVIe et du XVIIe siècle ont été placés par Louis-Philippe. Les travaux de restauration entrepris dans la salle 48 permettront d'utiliser des panneaux anciens, de beaux cadres de dessus de porte et un marbre de cheminée conservés en magasin. On vient déjà d'y rétablir une frise de plâtre d'un bon style, qui est le moulage de celle d'une salle faisant pendant à l'autre angle du Château (ancien cabinet de Madame Victoire) ; l'auteur de cette frise est justement Verberckt, qui avait été chargé de la décoration de ce cabinet placé sous le salon de la Guerre et que nous étudierons en son temps.

La petite pièce qui terminait l'appartement en retour sur la terrasse du Midi pourra être restaurée sans donner prise à la critique. Elle est d'une conservation presque intacte et présente un spécimen instructif de la décoration intime du milieu du siècle. C'est le « cabinet en bibliothèque » mentionné par Blondel et que tous les documents désignent comme le « cabinet particulier » du Dauphin (2). Dussieux a fait prévaloir, on ne sait pourquoi, le nom de « Bibliothèque du Régent », nom qu'ont reproduit ensuite quelques gravures et auquel il faut renoncer. Nous avons le nom du sculpteur des boiseries

3 pieds 3 pouces de haut, sur 4 pieds 3 pouces de large. On vient de rétablir d'anciens encadrements sculptés au-dessus des portes, dans le style de la pièce.

(1) O[1]1810 (20 sept. 1747). Le parquet indiquant l'existence de ces glaces s'est trouvé encore en place entre les croisées, en 1896, quand on a déposé les panneaux de portraits du musée de Louis-Philippe.

(2) Dans le premier appartement du Dauphin, et antérieurement à lui, ce cabinet 47 et le cabinet voisin 46 ne forment qu'une seule pièce, qui est la *chambre à coucher*. La salle 45 est l'*antichambre*.

de 1747, Poullet (1) ; mais les plans ne montrent qu'à partir de 1755 la disposition actuelle en bibliothèque, et le détail des boiseries portées au devis de 1747 ne correspond pas à celles qui s'y trouvent aujourd'hui. D'autre part, en 1756, des dessus de porte, au nombre de quatre et non plus de deux, sont commandés à Boucher. La pièce a donc été refaite lors des travaux de 1755, et le vernis vert commandé alors à Martin se retrouve justement sous le badigeon blanc qu'il faudra faire disparaître un jour.

A la frise sont des enfants musiciens et, en médaillons, des figures d'anges jouant de l'orgue et du violon (2). Les glaces sont d'un heureux effet sous les deux arcades ménagées dans le mur et se faisant face. Peut-être y en avait-il une troisième (3), en face de la fenêtre, à la place du fâcheux portrait équestre encastré dans la boiserie sous Louis-Philippe. L'or n'apparaît, hors les bordures des glaces, qu'aux encadrements des dessus de porte et des vitrages d'armoires à livres. Le ton vert des boiseries pourra être aisément rétabli. Il sera moins facile de retrouver les quatre dessus de porte de Boucher. Notre projet, du moins, est d'entourer ces débris d'art décoratif, au charme encore si vivant, de portraits historiques de la même époque, qui seraient placés dans les pièces voisines et rappelleraient le souvenir des princes et des princesses qui ont vécu dans cette partie du Château.

(A suivre.) Pierre DE NOLHAC.

(1) Comptes de 1747 : « Aux sieurs Haize et Poullet, sculpteurs, 6,174 l. 8 s. 4 d. pour ouvrages au nouvel appartement de M. le Dauphin » (O[1] 2247). La chaise de la Dauphine semble comprise dans cette somme.

(2) Rappelons les goûts musicaux du Dauphin, qui avait voulu faire établir chez lui « un cabinet d'orgue assez considérable », ouvrant par une porte sur le grand cabinet qui vient d'être décrit (Luynes, VIII, 330). Ce projet fut abandonné et l'orgue offert à l'église Saint-Louis. On verra plus loin que Marie-Josèphe eut aussi un orgue d'appartement.

(3) L'état des glaces fournies en 1747 mentionne celle de la cheminée et deux trémeaux, plus deux dessus de porte. Les bâtons de maréchal croisés dans l'encadrement des dessus de porte sont des ornements de l'époque Louis-Philippe, qui vont disparaître dans la restauration prochaine.

ADDITION.

Nous croyons devoir ajouter quelque chose à ce qui a été dit, dans la précédente livraison du *Bulletin*, sur la Chambre de la Reine (1).

La destruction déplorable de 1834 n'est peut-être pas irréparable. J'ai indiqué, en effet, l'existence de la belle cheminée de Marie-Antoinette, qu'il serait facile de retirer de Trianon et de replacer dans la chambre, à défaut de la cheminée de Marie Leczinska, dont toute trace a disparu (2). On ne pourrait s'étonner de voir ce chef-d'œuvre d'art Louis XVI, au milieu d'une décoration Louis XV, qui date elle-même de deux époques fort distinctes. Il y a été autrefois sans choquer personne, et son replacement serait tout à fait d'accord avec le principe de la restauration historique. Les deux glaces détruites par Louis-Philippe pourraient être exactement copiées sur celle qui a été conservée. Enfin les quatre hauts panneaux de Verberckt, qui complétaient la boiserie de la pièce de chaque côté des glaces, ne sont pas perdus ; je viens de les reconnaître parmi les restes de boiseries du Château échappées à la destruction. Le délabrement de ces intéressants morceaux peut être aisément réparé, et rien ne s'oppose plus, semble-t-il, à une restauration dont tous les éléments sont maintenant réunis. P. N.

(1) Notons qu'en 1748 Marie Leczinska avait fait refaire « les portes de sa chambre à coucher et celles de son antichambre qui ne valaient plus rien » (O[1] 1810, rapport du 11 juillet). La sculpture des portes actuelles est très inférieure au reste des boiseries, qui est de 1735.

(2) Le modèle de la cheminée enlevée avait été fait par Vassé en 1725 et payé 980 livres (O[1] 3325). A ce qu'on a lu plus haut (*Bulletin*, 1896, p. 69) sur le mobilier de Marie Leczinska, on pourrait ajouter d'autres détails tirés de Luynes : I, 404, 411 (nouvelle toilette sur un dessin de Lajoue), II, 19, III, 300, V, 13 (nouveau meuble d'été de la chambre, mai 1743), VII, 130 (lit à la duchesse remplaçant un lit à quenouille, novembre 1745), VIII, 264 (anecdote reprise par Soulavie sur l'entretien du lit de la Reine, 1747), etc.

CHRONIQUE

Georges Moussoir. — *Le conventionnel Hyacinthe Richaud.* Paris, Plon, 1897, 1 vol. in-18.

Les documents n'abondent pas sur la personne et sur la vie privée d'Hyacinthe Richaud ; on ne trouve même sur ses actes publics et sur les faits principaux de sa carrière administrative que tout juste le nécessaire. Pas de mémoires, pas de correspondance particulière, pas le moindre fragment d'autobiographie. Les hommes de ce temps agissaient plus qu'ils ne parlaient et surtout qu'ils n'écrivaient. Les lettres de Richaud sont aussi rares qu'elles sont laconiques et discrètes.

Au prix de quelles peines et de quelles recherches l'auteur a-t-il fini par découvrir dans les registres de l'état civil, dans les minutes notariales, dans les procès-verbaux des séances municipales et autres, aux archives communales ou départementales de Versailles et de Lyon, aux archives nationales, au dépôt de la guerre, dans la collection de l'ancien *Moniteur* et dans la foule des brochures et journaux du temps, de quoi reconstituer sans lacunes la biographie de l'héroïque maire de Versailles ? Et par quel miracle l'histoire, dégagée enfin de la légende, nous apparaît-elle, en sa précision et sa simplicité, plus glorieuse encore que la légende elle-même ?

M. Georges Moussoir, assurément, n'a pas fait de rien ce livre si solide et si rempli ; mais il a utilisé avec une habileté merveilleuse ses matériaux ; et, les mêlant sans cesse à l'histoire générale qui les complète et les éclaire singulièrement, il en a, on peut le dire, décuplé la valeur.

Ce beau travail fait grand honneur à l'Association artistique et littéraire de Versailles qui en a eu la première idée, qui a su discerner parmi ses membres, où les talents d'ailleurs sont nombreux, l'écrivain le plus propre par ses qualités spéciales d'exactitude et de patiente investigation, par son érudition locale et sa passion des choses versaillaises, à mener à bien cette tâche difficile.

Dans une lettre placée en tête de l'ouvrage et qui lui sert de préface, M. Alph. Bertrand, président de l'Association, après avoir fait un éloquent éloge du modeste et grand citoyen que fut Richaud, et rappelé qu'un monument doit lui être élevé prochainement à Versailles, présente au public en termes excellents et avec une sympathie que chacun partagera ce livre qui est déjà lui-même un monument. A. T.

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux

LE CHATEAU DE VERSAILLES

SOUS LOUIS XV

(Suite.)

XIV

LES APPARTEMENTS DE MARIE-JOSÈPHE DE SAXE.

Le Dauphin a eu à Versailles, à partir de 1736, trois appartements successifs; la seconde Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, mariée le 9 février 1747, en a occupé jusqu'à quatre. Au moment de son mariage, elle est au premier étage de l'aile du Midi, auprès du Dauphin. En novembre 1747, elle prend possession de l'appartement du rez-de-chaussée fait pour elle au-dessous de celui de la Reine. Les documents sur les travaux exécutés alors ont été étudiés au chapitre précédent; nous nous bornerons donc à indiquer la disposition des pièces d'après la description du duc de Luynes, en la mettant en regard de l'état actuel du Château.

Hors les morceaux importants du petit cabinet 46, il ne reste dans les boiseries presque rien qu'on puisse rattacher à l'époque de Marie-Josèphe. Quelques volets et les cuivres des fenêtres, qui sont fort beaux, sont les seuls objets qui la rappellent. Les pièces actuellement

transformées ont reçu, lors de la création du Musée, des portraits d'amiraux, connétables et maréchaux, représentations presque toutes apocryphes et destinées, dans le remaniement général commencé, à céder la place à des œuvres du XVIIIe siècle. Nous sommes encore ici en présence d'une destruction opérée sur la volonté personnelle de Louis-Philippe, car Nepveu, faisant valoir que tout ce rez-de-chaussée « avait été fort bien restauré en 1816 et en 1820 », proposait d'y mettre des tableaux, sans procéder à une démolition générale des boiseries (1). Ses conseils ne furent pas mieux écoutés que pour la chambre de la Reine, et Versailles subit une nouvelle et irréparable perte.

La salle 42 du Musée était la première antichambre de la Dauphine, qui servait de passage entre le péristyle de l'escalier de la Reine et les jardins, grâce au perron descendant au parterre de l'Orangerie. Une lettre de la duchesse de Brancas, dame d'honneur de Marie-Josèphe, se rapporte à cette pièce et donne une idée de la vie et du mouvement dans cette partie du Château. Elle est adressée au Directeur général des Bâtiments :

Madame la Dauphine se trouvant l'hivers incommodée du froid, et toujours importunée de ce que sa première antichambre sert d'asile à tous les mendians, de passage à tous le monde, même aux chaises à porteurs, qu'elle a vu sous ses yeux traverser ladite pièce avec la livrée et les flambeaux de celles qui étoient dedans, m'a ordonné, Monsieur, de faire fermer la porte de cette antichambre qui donne sur le jardin, de la faire garder par l'huissier de l'antichambre, pour n'être ouverte que pour la famille royalle, voulant que la viande et les officiers de sa bouche et autres fassent le tour par la cour pour n'entrer que par la porte du péristile. A cet effet, comme l'huissier de l'antichambre et la sentinelle ne peuvent rester dans la même pièce, Madame la Dauphine m'a ordonné de vous demander du vitrage, qui sépare le carré qui se trouve en entrant par le costé de la cour, ainsy qu'on en fait faire un ché Monseigneur le duc de Bourgogne; dans lequel se tient la sentinelle, qui se trouvera porté dans la règle à la seulle porte d'entrée de son appartement.

En conséquence de ses ordres qu'elle m'a fait l'honneur de me donner tel que je les explique cy dessus, vous voudrez bien, Monsieur, en rendre compte à Sa Majesté, et en conséquence de sa permission ordonner incessament ledit vitrage, attendu que, la musique étant ché Madame la Dauphine pendant Compiègne, cet arrangement préviendra les disputes et altercations qui arrivent entre l'huissier et la sentinelle.

(1) Rapports de Nepveu, du 26 juillet 1833 (papiers de M. Paul Favier).

Je nait pas lhonneur de parler au roy de cette demende pour éviter à S. M. limportunité de la repetition. Je vous prie de me croire, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

La d. de Brancas (1).

La salle 43 était la seconde antichambre, ouvrant au bas de l'escalier de la Reine, sous l'arcade où est aujourd'hui la statue de Condé. Le grand cabinet (salle 44) n'a pas changé de forme, non plus que la chambre à coucher (salle 45), qui est celle où sont nés Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Ces pièces, dont l'intérêt, au point de vue de l'étiquette, était considérable (2), avaient reçu en 1747 une décoration de bois sculpté fort importante (3). On trouve dans la seconde quelques panneaux anciens à moulures dorées et sans sculpture, sous les encadrements contenant encore, au moment où nous écrivons, des portraits de maréchaux. Ces panneaux, sans valeur d'art, sont évidemment postérieurs à Marie-Josèphe et probablement d'époque Louis XVI. Un passage intime assez étroit, conservé derrière les cabinets 46 et 47 et aujourd'hui privé de toute lumière, mettait en communication directe cette chambre avec le cabinet du Dauphin. Il en est question dans un récit inédit du coucher de Marie-Antoinette le soir de son mariage; c'est par là que Louis XV ramène le Dauphin, avant de lui donner la main pour se mettre au lit (4). C'est, en effet, dans cet appartement que la jeune archiduchesse avait été reçue à son arrivée à Versailles, et cette chambre fut la sienne, jusqu'au moment où elle put occuper, les réparations étant finies, l'appartement royal du premier étage.

Ce passage desservait la pièce des bains, qui fut lambrissée de stuc en 1756, et l'oratoire, dont la décoration picturale avait été dirigée par le Dauphin lui-même. Gabriel écrivait à ce sujet à M. de Tournehem, le 9 juin 1747 : « Monsieur, la décoration de l'oratoire de Madame la Dauphine ne change que pour la niche du fond, qui devoit être de

(1) Archives Nat., O¹1069. Les trois dernières lignes sont seules de la main de la duchesse. La pièce porte « ce 22 juin 1750 »; mais la date exacte paraît donnée par le travail du Roi, le 9 juillet 1754. Un petit plan est annexé à la pièce.

(2) « La chambre de Mme la Dauphine ainsi que celle de la Reine sont alternativement publiques ou particulières, puisque à dîner tout le monde y entre et que le soir il n'y a que les entrées » (Luynes, IX, 160).

(3) On a vu plus haut que le devis de sculpture était de 5,502 et 3,331 livres. C'est dans le grand cabinet, sans doute, que furent placés le buffet d'orgue et « l'instrument d'une invention nouvelle », fournis par Somer et par Micault (Bapst, *Inventaire de M.-J. de Saxe*, Paris, 1883, p. 244).

(4) Archives Nationales, K. 147. Cf. *La Dauphine Marie-Antoinette*, Paris, 1896, p. 58, et les *Mémoires du duc de Croy*, éd. Grouchy, Paris, 1896, p. 228.

3 pieds et que M. le Dauphin demande à 4 pieds. Le reste est dans le même état, toujours décoré avec trois tableaux, l'un sur la cheminée, l'autre vis-à-vis et le troisième dans la ditte niche; il veut dans les deux premiers une sainte du désert peinte par M. Coypel (1) et dans la niche du fond un tableau de l'Adoration des Rois peint par M. Vanloo, qu'il lui soit fait de petites esquisses et qu'elles lui soient présentées, le tout avant de travailler aux tableaux, et le tout très promptement. Voilà les ordres qui m'ont été donnés. Je ne vois pas qu'il y ait rien dans les tableaux de Marly qui puisse convenir à de tels sujets et je vous envoie en conséquence les mesures telles que je les ai réglées pour les menuiseries » (2).

Le petit cabinet (salle 46), qui suit la chambre, a conservé sa corniche et quelques panneaux sculptés assez intéressants de chaque côté des portes et dans l'ébrasement de la profonde fenêtre. Cette sculpture date de 1748. En 1747, en effet, le cabinet avait été « peint très agréablement avec des petits cartouches et des dessins de Bérain, des fleurs, des oiseaux, etc., en miniature »; on y avait fait « une niche avec une glace dans le fond, où il y a beaucoup de dorures » (3); la niche fut maintenue, car on la trouve sur les plans postérieurs, mais Luynes ajoute que l'ensemble de la décoration fut entièrement changé: « La promptitude avec laquelle cet ouvrage avoit été fait n'ayant pas permis de laisser sécher les toiles autant qu'il auroit été nécessaire, elles s'étoient grippées, ce qui faisoit un effet désagréable, quoique les dessins fussent charmants. On a tout ôté, et à la place on a mis de la menuiserie avec de la sculpture, et de fort bon goût; tous les fonds sont en blanc et la sculpture est peinte en vert avec un vernis par dessus. Cette espèce de décoration est riche et agréable. Je prétends, et peut-être avec fondement, que le modèle de ces menuiseries blanches avec les sculptures vertes est un salon que Mme de Luynes fit faire à Dampierre, il y a sept ou huit ans, dans une île qui est au bout de la pièce d'eau » (4).

(1) Coypel travaillait à la même époque pour les cabinets de Marie Leczinska, qui lui commandait cinq ans plus tard une *Madeleine dans le désert*, pour son oratoire aux carmélites de Compiègne; il donnait à la sainte les traits de Madame Henriette (*Chronique des Arts* de 1896, p. 326).

(2) Transcrit seulement le 31 décembre au registre O¹ 1810.

(3) Luynes, VIII, 331.

(4) Selon les éditeurs de Luynes, ces boiseries de Dampierre auraient été transportées du pavillon de l'île dans le salon du rez-de-chaussée, mais la dorure aurait remplacé les tons verts des sculptures.

Nous avons dans les dossiers des Archives Nationales des détails assez complets sur le second travail exécuté dans ce cabinet. Je ne sais si la sculpture fut laissée, comme il est probable, à l'artiste désigné en 1747 pour des travaux montant à près de 3,000 livres, et qui n'était autre que Maurisant, l'auteur des plus belles bordures de tableaux faits sous Louis XV (1). Mais pour le travail de vernissage, nous apprenons qu'il fut confié à Etienne Martin et que le Dauphin dirigea lui-même le travail suivant son goût.

M. de Tournehem donne, le 16 octobre 1748, étant à Etioles, l'ordre que voici, au contrôleur des Bâtiments : « Je vous envoie l'échantillon de vernis que M. le Dauphin a choisi pour le cabinet de Madame la Dauphine et vous conviendrez avec le sieur Martin pour l'y faire travailler et en luy en donnant l'ordre en conformité de ce que j'ai mis sur ledit échantillon. N'oubliez pas de faire avertir le sieur Martin » (2). Lécuyer tient son chef au courant de l'exécution de cet ordre : « 8 novembre. La menuiserie du cabinet particulier de Madame la Dauphine est entièrement posée et le sieur Martin est venu aujourd'hui pour s'orienter et commencer à y mettre quelques couches de blanc avant l'arrivée de cette princesse, qui sera le 13, à ce qu'on m'a mandé. Les vernis, Monsieur, dont il est question dans le cabinet feront un ouvrage très long, à cause de la sculpture qu'il y aura à polir... — 13 novembre. Les peintres du sieur Martin travaillent au cabinet » (3). Le détail du travail est donné par le « Mémoire des ouvrages du cabinet et passage de Madame la Dauphine, faittes les fonds des panaux blancs vernies et polies, les ornemens, sculptures et moulures en petit vert polie et vernie, et l'oratoire en brun vernie et polie ; aussy des meubles servants audit cabinet, comme deux canapés, des fauteuils, des chaises, des tabourets et un écran peints, vernis et polis de même couleur, commencés sous les ordres de Monsieur de Tourneam, contrôleur général des Bâtiments du Roy, le 8 octobre 1748, et finis le 26 avril 1749, par Etienne Martin, peintre et vernisseur du Roy » (4). Le vernis vert posé alors se retrouverait aisément, comme pour le cabinet voisin,

(1) Maurisant avait fait en même temps les bains du Dauphin et avait reçu, pour les deux ouvrages, 4,003 livres, 17 s., 8 d. (Comptes des Bâtiments, O¹ 2247).

(2) Arch. Nat., O¹ 1810.

(3) Arch. Nat., O¹ 1797.

(4) O¹ 1769. Ce mémoire détaille les journées d'ouvriers, marchandises et voyages du sieur Martin.

sous le badigeon moderne, qui le laisse apparaître au moindre grattage.

Avec le mobilier verni par Martin, se trouvaient peut-être dans ce réduit intime de la Dauphine quelques objets de son joli mobilier décrit par les livres du marchand de la Cour, sa bibliothèque en bois de rose ou sa table-écritoire de bois de rose à fleurs (1). Quatre « paysages » d'Oudry étaient placés dans les boiseries (2). Ce cabinet particulier touchait à celui du Dauphin, où Marie-Josèphe passait volontiers une partie de son temps : « J'ai vu la Dauphine, dit Dufort de Cheverny, assise devant un métier, travaillant au tambour dans une petite pièce à une seule croisée, dont le Dauphin faisoit sa bibliothèque » (3). L'union parfaite des deux époux leur permettait cette paisible intimité, en plein Versailles de la Pompadour.

Tels sont les seuls points du Château, ce me semble, où on soit autorisé à évoquer le souvenir de Marie-Josèphe de Saxe. Quant à la salle de bains à-demi ruinée, mais élégante encore, qui prend jour sur la cour du Dauphin, je ne peux l'attribuer à notre Dauphine ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent. Elle est bien sur l'emplacement de la salle de bains ovale que marquent les plans de 1747 ; mais le caractère des boiseries est trop franchement Louis XVI pour qu'elles aient pu être faites du vivant de la princesse. On doit trouver une autre explication aux initiales *M J L* répétées sur les petits écussons suspendus entre des branches d'olivier à un ruban auquel s'attachent des bouquets (4). Les pièces de Marie-Josèphe, après avoir quelque temps servi à Marie-Antoinette, Dauphine, ont été occupées, dès 1771, par la comtesse de Provence, et l'appartement complet du rez-de-chaussée a été celui de Monsieur et de Madame pendant la plus grande partie du règne de

(1) Le marchand-bijoutier du Roi, Lazare Duvaux, avait encore fourni pour elle deux paires de bras à branchages et fleurs de porcelaine de Vincennes, qui devaient se trouver ici. C'est le sentiment de M. Germain Bapst, qui a extrait de la précieuse publication de Courajod les principales acquisitions de Marie-Josèphe (*Inventaire de M.-J. de Saxe*, p. 72 et suiv.).

(2) C'étaient sans doute quatre des six sujets tirés des fables de La Fontaine, dont j'ai parlé au chapitre précédent. Les autres peintres appelés à décorer l'appartement de Marie-Josèphe de Saxe, étaient Colin de Vermont (deux tableaux pour la seconde antichambre), Restout (deux pour le grand cabinet) et Dumont (deux pour la chambre). (O[1] 1797, commandes de 1747).

(3) *Mémoires*, I, 102. L'auteur a évidemment en vue la salle 47 dans sa forme actuelle.

(4) Il s'y trouve aussi un *S* que l'explication *(Savoie)* va justifier également.

Louis XVI ; ce n'est même qu'en 1787 que le comte et la comtesse de Provence l'ont quitté, non sans regret, pour le pavillon qui a gardé leur nom au bout de l'aile des Princes (1). C'est donc à cette époque qu'il convient de rapporter les initiales mal expliquées, qui s'appliquent fort bien, d'ailleurs, à *Marie-Josèphe-Louise* de Savoie, comtesse de Provence.

Marie-Josèphe de Saxe devait occuper à Versailles deux autres appartements. Aussitôt après la mort du Dauphin, elle souhaita quitter le rez-de-chaussée qui lui rappelait trop cruellement des années heureuses et brillantes. Le rang qu'elle devait tenir désormais à la Cour ne lui permettait plus de conserver son installation de Dauphine. Louis XV décida qu'elle en aurait une autre, et se donna le plaisir de la rapprocher à la fois de Mesdames et de lui-même. Les commodités qui en résultèrent fourniraient peut-être, si on était mieux informé, un nouvel exemple de l'influence des logements de la famille royale sur les affaires politiques. On sait que le crédit que se connaissait Marie-Josèphe et la facilité qu'elle avait à voir le Roi l'aidèrent à combattre le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette au bénéfice d'une princesse de Saxe (2), et, sans la mort qui l'emporta au milieu de la lutte, elle serait sans doute parvenue à obtenir que le Dauphin son fils ne fût pas marié contre son gré maternel.

Les chroniqueurs ne sont point d'accord sur la partie de Versailles occupée par Marie-Josèphe depuis la mort de son mari jusqu'à la sienne. Michelet la trouve, au second étage, dans les Cabinets (3); d'autres la cherchent dans l'appartement de Mme de Pompadour au rez-de-chaussée (4). Cette seconde opinion s'appuie sur la *Vie privée de Louis XV*, qui rappelle les égards particuliers dont le Roi entoura le veuvage de Marie-Josèphe (5), et sur une lettre de la princesse Chris-

(1) *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 68.

(2) *La Dauphine Marie-Antoinette*, p. 12.

(3) *Hist. de France*, XVII, 153. Michelet loge la Dauphine uniquement à l'appartement Du Barry, qu'il confond avec celui de Lebel. « La mettre chez Lebel ! le mot seul fait horreur ». Tout le morceau est plein d'inexactitudes.

(4) G. Bapst, *Invent. de M.-J. de Saxe*, p. 80. L'auteur n'a eu dans son travail d'autre guide que Dussieux.

(5) « Il ne voulut pas qu'elle s'aperçût de son changement de sort. Il lui donna un appartement qu'elle parut désirer au-dessous du sien et l'on y pratiqua, par ses ordres, un escalier de communication; il y mit toutes les recherches de la galanterie et, pour épargner à la princesse la fatigue de l'escalier, il ordonna de poser chez lui une sonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit ». [Moufle d'Angerville] *Vie privée de Louis XV*, Londres, 1781, t. IV, p. 34.

tine à son frère Xavier de Saxe, du 12 janvier 1766 : « Je ne saurais assez vous dire combien il [le Roi] s'occupe et a soin de notre chère Pepa ; il n'y a pas rôle de bonté qu'il n'ait pour elle. Vous savez déjà qu'elle occupe l'appartement de Mme de Pompadour, ce qui donne encore beaucoup de facilité au Roi d'aller chez elle ; aussi y vient-il trois ou quatre fois par jour et y reste assez longtemps ». A ce témoignage précis on peut en joindre d'autres (1), par exemple un mot de Mme du Deffand écrivant à Walpole, le 26 avril 1767, c'est-à-dire un mois après la mort de Marie-Josèphe : « C'est une espèce d'évènement pour nous que l'appartement à Versailles de feu Madame la Dauphine, qui était vacant depuis sa mort et qui précédemment avait été à Mme de Pompadour, vient d'être donné à Madame Victoire (2) ».

Il est donc établi que la Dauphine a habité au rez-de-chaussée. Michelet, qui a suivi, comme d'ordinaire, les pamphlets avec une prédilection particulière, avait pressenti toutefois l'intérêt de la question des appartements dans les influences qui se partageaient la Cour. Il ne s'est pas d'ailleurs trompé sur tous les points, car il ne s'ensuit pas de ce qu'on vient de lire qu'on doive traiter de mensongers les témoignages non moins précis de Soulavie (3) et de *l'Espion dévalisé*. Ceux-ci font habiter la princesse au second étage, à l'appartement même qui fut aménagé ensuite pour Mme du Barry. Je citerai l'anecdote de *l'Espion*, qui renferme certains détails vraisemblables et dont je justifierai ensuite le point essentiel :

A la mort de M. le Dauphin, sa veuve, nous l'avons dit, avoit obtenu du Roi qu'elle seroit logée le plus près qu'il seroit possible de l'appartement de S. M. ; en conséquence le Roi lui destinoit celui qu'occupoit feue Madame de Pompadour, lequel à l'instant de sa mort avoit été divisé pour des dames du service et tout de suite habité. Pour rendre cet appartement logeable, il suffisoit d'enlever quelques légères cloisons. L'intrigue contraire gagna le vieux Gabriel, premier architecte, qui, par l'ancienneté de son service de quarante-quatre ans auprès de Louis XV, lui faisoit croire ce qu'il

(1) Il faut citer une note relevée par Vatel (*Hist. de Mme du Barry*, I, 158), dans un registre des magasins, à la date de février 1769 : « Nouvel appartement de Madame Louise, ci-devant occupé par feue la Dauphine ». Il ne s'agit point là, comme le croit Vatel, de l'appartement du côté du midi, mais d'une portion de celui de Mme de Pompadour, au nord. Toute la discussion de Vatel est d'ailleurs remplie de confusions.

(2) *Corresp. génér. de la marquise du Deffant*, éd. Lescure, I, 418.

(3) *Mém. sur le règne de Louis XVI*, I, 312 ; *Mém. de Richelieu*, IX, 338.

vouloit. Gabriel persuada au Roi que les grosses poutres étoient pourries, et qu'il y auroit du danger pour S. M. lorsqu'elle se rendroit chez Madame la Dauphine. Cette opinion accueillie entraînoit la reconstruction totale des plafonds. Cependant il ne s'étoit alors écoulé que vingt mois depuis la mort de Madame de Pompadour; ces poutres ne pouvoient pas s'être pourries dans un si court espace de temps, mais le Roi n'osa rien prendre sur lui et ordonna qu'elles seroient vérifiées..... Le Roi avait promis à Madame la Dauphine de vérifier par lui-même les fameuses poutres. Gabriel les fit découvrir pendant le jour de Choisy, et le Roi les trouva assez endommagées pour que l'architecte n'eût pas tort dans tous les points; mais il fut reconnu qu'elles auroient pu durer plus longtemps que la vie du Roi même et peut-être que les gros murs. Cependant il fut décidé qu'elles seroient renouvelées. Le parti se flatta d'avoir tout gagné et ne douta pas que Madame la Dauphine au retour ne fût reléguée dans un coin du Château; mais le Roi donna à sa belle-fille tout le local des petits appartements qu'a occupé depuis Madame du Barry (1).

Voilà un récit très complet, dont les intrigues de Choiseul contre la princesse rendent vraisemblable le fond. Il est inexact en un point, car la Dauphine a bien habité, comme on l'a vu, l'appartement Pompadour. Mais, pour ce qui regarde le futur appartement Du Barry, le narrateur a été bien informé. Le 22 juin 1766, Marigny a présenté au travail de Louis XV l'état, préparé par Gabriel, de la dépense à faire pendant Compiègne « pour arranger dans les petits appartements du Roi un appartement provisoire pour Madame la Dauphine »; en maçonnerie, sculpture, dorure, bronzes, glaces, etc., le chiffre s'élève à 40,000 livres (2).

Un plan général de l'appartement du Roi, daté de septembre 1766 (3), montre les travaux exécutés alors pour l'installation de Marie-Josèphe dans les petits appartements. On lui réserve précisément la partie qui servit à Mme du Barry. L'escalier qui semble desservir l'appartement est celui que nous appelons escalier de la Forge. Le « Degré du Roi » reste dans la partie nord-est de l'appartement, donnant accès aux parties que le Roi se réserve (4). Une note indique à quel point les deux appartements se pénètrent : « Dans toutes les pièces qui seront pour l'usage de Madame la Dauphine, l'on supprimera toutes les serrures

(1) *L'Espion dévalisé*, Londres, 1782, p. 76-78.

(2) Archives Nationales, O¹1069.

(3) O¹1772.

(4) Ce degré détruit communique par un balcon avec l'*escalier du Roi*, où est la rampe de fer forgé. Toute cette partie du Château a été maintes fois remaniée.

angloises ou autres, qui sont sur le passepartout du Roy ou clefs de sûreté particulières, pour y remettre les anciennes qui doivent se trouver dans le magasin. A toutes les pièces qui restent pour le service du Roy, l'on y laissera les serrures qui sont à son usage, dont les portes resteront fermées au verrouil ». Une autre note invite l'architecte à « s'assurer de toutes les cheminées pour passer l'hiver », et une autre, spéciale à la cheminée placée exactement au-dessus de celle de la chambre à coucher de Louis XV, porte l'indication suivante : « S'assurer de cette cheminée que le Roy trouve suspecte et voir si l'on ne pourroit pas y placer un poêle en dehors de la cheminée » (1). Elle est placée au bout d'une longue pièce à cinq fenêtres, qui s'appelle sur les plans antérieurs « Petite Galerie » et, pour l'usage de la Dauphine, « grand Cabinet de compagnie ». La chambre à coucher ne peut être que la pièce à la suite, éclairée par quatre fenêtres, dont une regarde l'avenue de Paris (2).

Les aménagements furent achevés pendant les voyages, car Marie-Josèphe y coucha dès l'hiver 1766-67. Le témoignage du duc de Croÿ sur la dernière maladie de la princesse lève tout doute à ce sujet, en mentionnant « les appartements des petits cabinets en haut, où logeait Madame la Dauphine » (3). Ce fut dans la chambre à coucher que j'indique qu'elle mourut, empoisonnée, déclara-t-on, au bénéfice de M. de Choiseul, le 13 mars 1767. « Le lendemain, dit M. de Croÿ, on descendit le corps dans l'ancien appartement de Mme de Pompadour, où on l'exposa, découvert, sur un lit de parade, et une foule étonnante de peuple l'y alla voir ».

XV

LES APPARTEMENTS DE MESDAMES.

Il ne peut être question dans ce travail de consacrer une monographie à toutes les parties de l'ancien Versailles, de rechercher, par

(1) A droite du corps de cheminée, est marqué à faire un passage, qui ira rejoindre l'escalier de la Forge et qu'on nomme « degré qui servira pour le service de Madame la Dauphine ».

(2) V. plus loin, chap. XVI.

(3) *Mémoires du duc de Croÿ*, p. 207. Un passage inédit des mêmes *Mémoires* l'appelle « le logement des Cabinets ».

exemple, celles qu'ont habitées tous les princes du sang. Ils ont changé si souvent de place entre eux et avec les grands officiers de la Cour que le travail, souvent incertain, serait partout fastidieux. Je l'ai cependant essayé pour Mesdames de France, car leurs appartements intéressent à quelques égards l'histoire; leurs déplacements dans le Château coïncident souvent avec des évènements d'une certaine importance; enfin les dernières pièces qu'elles ont habitées, celles du rez-de-chaussée du corps central, ont gardé assez de morceaux de décoration pour mériter quelques recherches. Au reste, les changements d'installation de Mesdames, au cours du règne de leur père, ont été singulièrement fréquents et ne sont pas toujours aisés à suivre. Sans prétendre à être absolument complet, j'en ai, je crois, fixé les dates et les occasions principales.

En 1738, le cardinal de Fleury « a imaginé, dit Barbier, un moyen de ménager, au sujet de toutes nos filles de France, actuellement au nombre de sept, qui embarrassent le Château de Versailles et causent de la dépense : ç'a été d'en envoyer cinq à l'abbaye de Fontevrault » (1). Sur les prières de la duchesse de Tallard, gouvernante des Enfants de France, Madame Adélaïde, qui est Madame Troisième, est gardée à la Cour avec Madame (Elisabeth) et Madame Henriette et, seules, les quatre plus jeunes sœurs partent pour Fontevrault, le 16 juin 1738 (2). Après le mariage de Madame avec l'Infant d'Espagne (cérémonie à Versailles, 26 août, à Alcala, 25 octobre 1739), Mesdames Henriette et Adélaïde occupent seules le vaste appartement du premier étage de l'aile des Princes, sur l'emplacement de la Galerie des Batailles, et Mme de Tallard, l'appartement du bout de l'aile, sur l'emplacement de la Salle de 1830. On voit la disposition de l'ensemble sur le plus ancien plan de Blondel. En décembre 1744, elles abandonnent l'aile au Dauphin, à l'occasion de son prochain mariage, et lui succèdent au rez-de-chaussée (3). Divers évènements se rattachent à leur court séjour dans l'appartement du Dauphin, par exemple la mort de la vieille gouvernante des Enfants de France, la duchesse de Ventadour, chez qui Madame passait tous les jours une heure ou deux de

(1) Barbier, III, 125.

(2) Luynes, II, 114, 176, 188. Madame Sixième meurt au couvent, le 28 septembre 1744.

(3) V. chap. XIII.

conversation après le souper, et dont la disparition laissa un grand vide dans la vie des filles de Louis XV; la duchesse mourut le 15 décembre 1744, quelques jours après avoir pris le logement du duc de Châtillon, entre la terrasse et la Cour de marbre (1). C'est dans cet appartement de Mesdames qu'eut lieu, le 7 février 1745, sur le désir du Roi, un bal masqué, où Mme d'Etioles paraît avoir été introduite pour la première fois au Château, à la faveur du masque, et avoir dansé avec Louis XV sous les yeux de la Reine (2).

En mai 1746, en prévision des couches de la Dauphine, dont l'enfant doit les déloger une fois de plus, Mesdames sont transportées au rez-de-chaussée de l'aile des Princes. Luynes fait connaître cet arrangement, qui reste provisoire. Le Roi s'était déterminé à « faire prêter un appartement à Mesdames, afin qu'on pût mettre le leur en état de recevoir l'enfant qui viendra... Il a décidé pour celui de M. le prince de Conti, qui est dans l'aile des Princes en bas » (3). Cet arrangement gênait le service de Mesdames, surtout en ce que la maréchale de Duras, dame d'honneur, demeurait encore sur la Cour de marbre dans l'ancien appartement du duc de Châtillon. Ce n'est qu'à la fin de 1747, après la mort de la première Dauphine et le second mariage de leur frère, qu'elles ont un appartement d'apparence définitive et qui se trouve précisément celui qu'elles ont déjà occupé au premier étage de l'aile des Princes : « Il est décidé depuis deux jours que, lorsque M. le Dauphin et Madame la Dauphine entreront dans leur appartement en bas, ce qui ne doit être qu'au retour de Fontainebleau, Mesdames entreront en même temps dans l'appartement de M. le Dauphin et de Madame la Dauphine. Ces deux appartements ont chacun leur entrée particulière actuellement; du côté de M. le Dauphin, la salle des gardes, et du côté de Madame la Dauphine, une sentinelle; mais comme la règle et l'usage est qu'il n'y ait qu'une entrée à l'appartement de Mesdames, on bouchera l'entrée qui est actuellement du côté de Madame la Dauphine, et cette entrée, qui est la première antichambre, deviendra un cabinet de compagnie pour Mme la maréchale de Duras, à qui l'on ôte le cabinet qu'elle a de l'autre côté pour le donner, avec

(1) Luynes, VI, 184. Mme de Châteauroux était morte le 8.

(2) Luynes, VI, 288. Cf. E. de Barthélemy, *Mesdames de France*, Paris, 1870, p. 75.

(3) Luynes, VII, 217. Mesdames reçoivent dans ce rez-de-chaussée les révérences pour la mort de la Dauphine, en août 1746 (VII, 376).

l'appartement de Mesdames, à M. le duc et Mme la duchesse de Chartres. L'appartement de M. et de Mme de Chartres et celui de Mlle de la Roche-sur-Yon sont destinés pour la petite Madame et Mme de Tallard. Dans ces trois appartements on en arrangera un pour Mlle de la Roche-sur-Yon (1). »

Louis XV était alors à l'armée de Flandre et prenait ses décisions à distance, sur les rapports de Lenormant de Tournehem, qui lui étaient envoyés accompagnés de plans très détaillés. Précisément, la sortie du Dauphin de l'aile des Princes amenait beaucoup de compétitions; dans les grands remaniements qui se projetaient, et qui finirent par donner l'appartement entier du Dauphin et de la Dauphine à Mesdames, le duc de Chartres, marié en 1743 à Louise-Henriette de Bourbon-Conti, aurait souhaité occuper la plus grande partie de cet appartement. Il dut s'effacer devant Mesdames. D'autres changements de moindres personnages trouvèrent place dans le complet remaniement de l'aile. Le détail en est indiqué dans deux rapports de Tournehem, annotés par Louis XV (2) et qu'il peut être curieux de trouver ici, comme exemples de ces sortes d'affaires si souvent traitées par le Roi :

Suivant l'ordre de Votre Majesté, je me suis fait rendre compte par M. Lécuyer, de la réponse que luy avoit faite Monsieur le duc de Chartres. Monsieur le duc de Chartres a dit à M. Lécuyer qu'il ne se trouveroit pas assés de logement dans l'appartement de Monsieur le prince de Condé, et de Monsieur le comte de Charolois, qu'il désireroit plutôt occuper celuy de Monsieur le Dauphin au-dessus, en y joignant la chambre à coucher de Madame la Dauphine. — J'auray l'honneur d'observer à Votre Majesté qu'il ne resteroit plus de l'appartement de Madame la Dauphine que son grand et beau cabinet, qu'il seroit dommage de changer, et les deux antichambres qui le précèdent. — Monsieur le duc de Chartres a dit en même temps que si Votre Majesté n'étoit pas dans l'intention de luy accorder l'appartement de Monsieur le Dauphin avec la chambre de Madame la Dauphine, il aimoit mieux rester dans le sien, suivant le premier projet de Votre Majesté, moyenant une entresolle sur la chambre de glace de Madame la duchesse de Chartres, et le remplacement de son antichambre, que l'on prend pour les Enfants de France, par celle qui est commune avec Mademoiselle (3).

(1) Luynes, VIII, 243.

(2) Ces deux pièces sont à peu près les seules de ce genre qui soient conservées avec les annotations du Roi. Elles sont aux Archives Nationales, O¹1069.

(3) « Mademoiselle » est, à cette date, Mlle de Charolais.

Si Votre Majesté est dans cette disposition, il faudra prendre l'appartement de M. le maréchal de Noailles pour la gouvernante, et celui marqué E sur le plan resteroit à donner à qui Votre Majesté jugeroit à propos. — J'ay l'honneur de joindre ici le plan que Votre Majesté connoît déjà (1).

A Paris, le 31 may 1747. DE TOURNEHEM.

Je vous renvoieres votre plan au p^er^ jour avec mon dernier arrangement; mais en attendant si les gens de Mlle de la Roche-sur-Yon sont prévenues de ce qu'elle doit changer de logement (2), *ainsy que le C. de Noailles l'a mendé à Mlle de la Roche-sur-Yon, et dont sa réponse leur sera peut-être arrivé déjà. Faites travailler aussy fort à l'entresolle à construire dans sa chambre à coucher, et à la grille du jardin* (3).

LOUIS.

A Bruxelles, ce 4e juin 1747.

J'arrive de Versailles pour y faire exécuter les ordres de Votre Majesté.

Mademoiselle de la Roche-sur-Yon n'avoit point encore fait remettre le clefs de son apartement.

Je lui ai écrit pour la prier de vouloir bien le faire remettre et aussitôt on travaillera à l'entresole que Votre Majesté a ordonné.

Votre Majesté m'a ordonné de lui envoyer le plan des apartemens de Monsieur et Madame la Dauphine et de Mesdames.

Je vous renvoie le plan avec l'explication de ce que je désire.

J'ai l'honneur de lui envoyer le dit plan colé l'un au bout de l'autre, pour que Votre Majesté put l'avoir plus tôt.

Si mes filles désirent qu'on fasse l'entresolle sur leur cabinet, j'en suis très consentent et j'en approuve le projet.

Votre Majesté se souviendra sans doute que l'année dernière, lors que feue Madame la Dauphine vivoit, Monsieur le Dauphin avoit désiré une entresole au-dessus de son cabinet, atendu qu'il

(1) Le plan porte les derniers ordres du Roi, transmis par M. de Tournehem à Lécuyer, à la date du 21 juin 1747. La note autographe de Louis XV sur le plan est ainsi conçue : *Ce qui est en rouge est pour les Enfans de France, ce qui est en jaune est pour Mlle Larochesuryon, ce qui est entre deux en blanc est pour Me de Tallard. Le M^al^ de Noailles, le D. et la D^sse^ d'Ayen reste où ils sonts* (*sic*).

(2) Luynes dit au 21 septembre 1746 : « M. le Dauphin ne doit habiter ce nouveau logement que dans un an; mais comme c'est celui où loge actuellement la petite Madame..., le Roi a décidé qu'elle habitera le logement de Mlle de la Roche-sur-Yon, en bas dans la galerie des Princes, du côté de l'Orangerie. Ce logement, à l'exception d'une pièce qu'on a retranchée, est le même qu'avait feu Madame la Duchesse, fille du Roi [La duchesse de Bourbon, légitimée de France, morte en 1743]. (Luynes, VII, 416. Cf. XIII, 141 n.).

(3) Petit jardin à établir dans le Carré, à l'usage de l'appartement du bout de l'aile, qui est réservé à « deux enfans de France ».

n'étoit pas content de celles qui donnoient sur la Gallerie ; je joins au plan de l'apartement de Monsieur le Dauphin le projet de cette entresole.

Je viens de recevoir de M. le Comte de Noailles l'état de la disposition que Votre Majesté a fait de l'apartement de Monsieur et Madame la Dauphine, par lequel il paroit qu'elle destinoit à Mesdames cet apartement.

Peut-être Votre Majesté voudroit-elle suivre pour Mesdames le projet de l'entresole sur le cabinet de Monsieur le Dauphin et destiner pour le service de Mesdames celles qui sont sur la Gallerie.

C'est la raison pour laquelle j'ai cru devoir envoyer à Votre Majesté le projet dudit entresole.

J'ai vû à Versailles Madame la Duchesse de Tallard, elle désireroit que Votre Majesté voulut bien lui accorder l'entresole qui est au-dessus de l'antichambre du logement de Madame.

J'ai examiné sur les lieux ce qui pourroit être nécessaire pour le service de Madame, et il m'a paru qu'il y en auroit sufisament sans cette entresole, sans laquelle il est vrai qu'elle seroit un peu à l'étroit. Votre Majesté aura la bonté d'en décider.

DE TOURNEHEM.

A Etioles, ce 13 juin 1747.

J'ay mendé a Madame de Tallard qu'elle pouvoit prendre l'entresolle et même la pièce d'en bas, quand le costé qu'on accomode sera fait et qu'elle trouve que cette pièce n'est pas nécessaire pour mes petits enfants.

Je suis fort fasché de l'accident de Parouxel, et désirerois fort qu'il put achever les tableaux pour la gallerie de Choisy (1).

A Bruxelles, ce 20 juin 1747.

Revenons à la petite histoire des appartements de Mesdames. Quand Madame Victoire revint de Fontevrault, y laissant ses deux sœurs plus jeunes, le 24 mars 1748, elle logea avec ses sœurs aînées : « L'appartement de Madame Victoire, écrit Luynes, n'est jusqu'à présent qu'une chambre à coucher. Cette pièce faisait la seconde antichambre de Madame la Dauphine ; d'un côté est le grand cabinet de Mme la maréchale de Duras, qui faisait la première antichambre de Madame la Dauphine, et de l'autre côté le grand salon de Madame la Dauphine, qui subsiste encore et qui fait l'extrémité de l'appartement de Mesdames. Ainsi on ne peut arriver chez Madame Victoire qu'en traversant

(1) Le Parrocel dont parle ici Louis XV est Charles Parrocel, qui avait été chargé, en août 1746, de faire son portrait officiel qu'il n'acheva point (Cf. F. Engerand, dans la *Nouvelle Revue* du 15 mars 1897, p. 381).

l'appartement de Mesdames en entier, ou en passant par le cabinet de Mme la maréchale de Duras » (1). Un tel arrangement n'était acceptable que parce qu'il était provisoire.

En 1750, ce fut le tour de Mesdames Sophie et Louise de revenir de Fontevrault. Elles arrivèrent le 18 octobre à Versailles, où elles n'avaient pas reparu depuis douze ans (2). Aussitôt on distingua à la Cour « Mesdames les deux aînées » et « Mesdames les trois cadettes. » On nomma des dames pour ces dernières et leur service fut différent, les aînées ayant quatre dames par semaine, les cadettes trois seulement. Quant à Madame, pour bien affirmer son rôle d'aînée, elle reçut une maison complète, qui servit aussi Madame Adélaïde (3). Ne relevons ici qu'un détail rentrant dans notre sujet : « Depuis que la maison de Madame et de Madame Adélaïde est formée, il n'y a plus que leur lit dans chacune de leurs chambres ; jusqu'à présent, il y avait eu deux lits dans chaque chambre. On apporte le soir un lit de veille pour la première femme de chambre. Chez Madame Victoire, Madame Sophie et Madame Louise, il y a dans chaque chambre un second lit, où couche la demoiselle de confiance qui leur est attachée » (4). A ces changements correspondaient des installations nouvelles dans les appartements de Mesdames (5). Nous n'en avons pas recherché le détail, mais seulement noté deux documents se rapportant, l'un au commencement, l'autre à la fin des travaux. Le premier est un ordre de M. de Tournehem : « Le Roy ayant changé la disposition de l'appartement de Mesdames [Sophie et Louise], M. Lécuyer fera exécuter le plan cy-dessus, sans avoir égard au premier, sur lequel j'avois mis mon ordre et pour que tout puisse être conforme au présent, s'il se trouvoit quelque difficulté, il s'entendra avec M. Gabriel. A Versailles, le 30 mai 1750. » L'autre est un rapport de service du 6 novembre : « A l'égard des cinq grands trumeaux du grand cabinet qu'on vient de séparer en deux pour Madame Victoire, il en restera trois dans les magazins,

(1) Luynes, VIII, 482.

(2) Luynes, X, 355. Elles étaient à Fontevrault depuis 1738.

(3) Luynes, X, 326, 328, 330, 339, 343, 345. Ce sont les arrangements dont la dépense fait gronder d'Argenson : « On compte que ces quatre dames de France, qui ne seront jamais bonnes à rien, coûteront au Roi tous les ans six à sept millions, ayant deux maisons séparées en officiers, en dames, bouche, écurie, etc. Une seule a été mariée ; elle nous a coûté une guerre, et le tout pour en faire une pauvre duchesse de Parme » (VI, 211, juin 1750).

(4) Luynes, X, 384.

(5) A Fontainebleau, on faisait un appartement spécial pour Mesdames les deux aînées (X, 369).

s'en reposant un dans la chambre à coucher de cette princesse, et l'autre dans le nouveau cabinet de compagnie à Trianon » (1).

La mort de Madame Henriette, le 10 février 1752, amène de grands changements à la Cour et provoque le projet d'installation de Madame Adélaïde à côté des Cabinets du Roi. Aux textes de d'Argenson et de Luynes, qui ont été rappelés sur ce sujet au chapitre VIII, nous allons joindre une page récemment publiée du duc de Croy, qui a l'avantage d'indiquer d'ensemble, dans cette petite crise, les divers arrangements du Roi pour ses filles :

Madame Adélaïde ne voulant pas rester du côté du Château où était morte sa sœur, le Roi dit à M. de Penthièvre qu'il lui empruntait son appartement pour deux ans et on accommoda ce logis pour Madame Adélaïde, qui y entra quinze jours après ; le duc et la duchesse de Penthièvre allèrent demeurer chez M. le duc d'Orléans. Comme ce nouvel appartement était sous celui du Roi, avec un escalier dérobé, cela fit faire bien des conjectures, d'autant qu'il était tout près de celui de Madame la Marquise.... Madame Adélaïde... commença à jouer un personnage, son père lui ayant conservé, pour elle seule, une très grande maison, au moins aussi forte que quand elles étaient deux. Alors on commença à démolir le bel escalier de marbre et à culbuter les belles peintures de Le Brun, pour... faire *quatre appartements*, de façon qu'en deux ans Sa Majesté pût avoir pour ainsi dire sous sa main ses quatre filles. Depuis un temps considérable, la comtesse de Toulouse avait conservé, là auprès, une petite chambre appelée le *caveau* (2), où le Roi venait souvent la visiter ; on la lui conserva encore » (3).

L'installation provisoire de Madame Adélaïde auprès de Mme de Pompadour est du 5 mars 1752 (4). Madame Infante, qui, dans son voyage en France de 1749, avait été logée chez la comtesse de Toulouse (5), partagea, en novembre 1752, au retour de Fontainebleau, celui de sa sœur : « Madame Infante loge ici dans une partie de l'appartement qu'occupe Madame Adélaïde, en attendant que le neuf qu'on lui fait soit prêt ; mais Madame Infante a une entrée différente de celle qui va chez Madame Adélaïde; elle est de l'autre côté de la petite cour (6). Madame Adélaïde couche dans la chambre qu'on a donnée à Mme de Beauvilliers, parce qu'on a fait beaucoup d'ouvrages en plâtre

(1) Transcriptions du registre O¹1810.

(2) Pièce marquée Z dans le plan de Blondel de 1755.

(3) *Mémoires*, éd. Grouchy, p. 114 et 115.

(4) Luynes, XI, 448. Son appartement et celui de feu Madame passaient au duc et à la duchesse d'Orléans.

(5) Luynes, IX, 278.

(6) La cour voisine de celle des Cerfs.

neuf dans la chambre à coucher de Madame Adélaïde; son lit est cependant tendu dans cette chambre, mais elle ne s'en sert que le jour; c'est dans le cabinet d'auparavant, toujours revêtu de marbre, qu'elle mange avec Madame Infante et Mesdames leurs sœurs » (1).

Le 23 novembre 1753, Madame Adélaïde prenait possession du bel appartement du premier étage, où elle devait rester jusqu'au mois de mars 1769 et dont nous avons essayé l'histoire. On s'occupait aussitôt d'achever d'aménager le rez-de-chaussée qu'elle quittait pour Mesdames Cadettes, une partie des travaux ayant été menée pendant l'été de 1753 (2). L' « Etat des ouvrages neufs à faire en 1754, tant ceux ordonnés par Sa Majesté que ceux déjà commencés et approuvés par Elle », porte, pour Versailles, les sommes suivantes : « Continuation de la salle de spectacle, 40,000 livres ; appartement de Mesdames, 30,000 livres; péristile de Trianon, 30,000 livres ». En tout cent mille livres. On trouve, au 6 juillet, des bons du Roi relatifs aux travaux chez Mesdames, accordant à Mesdames Cadettes « les changements qu'elles désirent dans leurs appartements au Château de Versailles », et en faisant autant pour le sien à Madame Adélaïde pour « les nouveaux ouvrages qu'elle demande » (3). La première dépense, qui est minime, ne peut se rapporter qu'au logement occupé par Mesdames Cadettes, car elles n'étaient pas encore installées dans l'été de 1755. Le rapport du 26 septembre porte : « L'on travaille aussi autant qu'il est possible pour satisfaire le désir qu'ont Mesdames de loger dans leurs appartements à leur retour. La fourrière du Roy fournit tout le bois nécessaire sur mes billets pour les sécher... » (4). Parmi les travaux accessoires qui avaient été faits, on peut citer les « reliures en faux dossiers » fournis par le relieur Baillet pour la bibliothèque de Madame Adélaïde et pour celle de Mesdames (5), genre de décoration en trompe-l'œil qu'on retrouve encore aux portes des bibliothèques de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Au retour de Fontainebleau, Mesdames entraient dans leurs appartements (6), dont la disposition, portée au plan de Blondel, sera indi-

(1) Luynes, XII, 184.

(2) Voir les rapports de service de 1753 dans O¹1798.

(3) La dépense est de 8,000 et de 4,000 livres (O¹1064).

(4) O¹1799. Le même jour, Lécuyer fait aussi mention des travaux du Cabinet du Conseil et de chambres neuves dans les cabinets du Roi.

(5) 1,064 l. et 600 l. (O¹2,254, f. 40).

(6) « Le logement de Madame Victoire, de Madame Sophie et de Madame Louise [est donné] à M. le prince et à Mme la princesse de Condé » (Luynes, XIII, 287).

quée dans les notes de la fin de ce chapitre. Divers travaux supplémentaires commencèrent chez elles dès l'année suivante. La Dauphine Marie-Josèphe avait un cabinet peint par Martin. Le Dauphin et Madame Victoire en demandèrent de semblables au commencement, en 1756; Madame Adélaïde en fit autant, peu après, pour son appartement du premier étage. On apprend ces petits faits par deux bons du Roi, l'un du 28 janvier 1756, par lequel « S. M. ordonne que le cabinet de Madame Victoire soit peint par Martin et que les ouvriers commencent cet ouvrage la première semaine de carême », le second du 28 mai, par lequel « S. M. ordonne que le cabinet de Madame [Adélaïde] soit peint par Martin selon ses désirs » (1).

Les changements et embellissements sont d'ailleurs continuels chez Mesdames, à qui Louis XV ne saurait naturellement rien refuser, et les ouvriers des Bâtiments sont toujours employés à faire ou à y défaire quelque pièce pour elles. En 1757, les bains de Madame Adélaïde sont mis en stuc par Chevalier (2). Citons les documents qui en parlent et qui mentionnent, en même temps, l'aménagement du local du capitaine des gardes, au-dessous des cabinets du Roi, pour loger Madame Infante, attendue à Versailles. — Lécuyer à Marigny, 15 juillet 1757 : « Je vais escrire au sieur Chevalier pour qu'il vienne icy touchant le stuc des Bains de Madame Adélaïde et auray l'honneur, Monsieur, de vous envoyer sa soumission, ainsy que vous me l'ordonnez, avant d'y travailler. — Le plancher de l'entresol à faire au-dessous du cabinet à pans du Roy sera posé aux premiers jours de la semaine prochaine; après quoy le reste de cet ouvrage yra viste » (3). — Marigny à Lécuyer, 13 août : « J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 5 de ce mois par laquelle vous m'apprenez que vous avez fait mettre les ouvriers le 1 à l'exécution du plan que M. Gabriel vous a envoyé de mon ordre pour les changements à faire dans le logement de quartier du capitaine des gardes destiné à loger Madame Infante. J'approuve la précaution que vous avez prise de faire lever le plan de ce logement pour le remettre dans son état ordinaire après le départ de Madame Infante et que dans cette vue vous ayez fait déposer

(1) Arch. Nat., O¹1064.

(2) Pour les mêmes bains, on trouve le paiement suivant : « Au nommé Deschamps, marbrier, 242 l. 8 s. pour les *carreaux de Hollande* qu'il a fournis pour les bains de Madame Adélaïde, en 1767 » (O¹2268).

(3) O¹1069.

dans le magasin les bois et menuiseries que vous avez fait ôter de ce logement ». — Lécuyer à Marigny, 14 septembre : « L'on pose actuellement les lambris en stuc des Bains de Madame Adélaïde, le sieur Chevalier m'assure qu'ils seront achevés pour le retour. — La pose de la menuiserie de l'appartement de Madame Infante avance très fort, ainsy que son escalier neuf pour monter chez le Roy » (1). C'est dans cet appartement que mourut Madame Infante, le 9 décembre 1759.

La pièce d'angle du rez-de-chaussée de Mesdames (salle 54), qui avait été le salon de la comtesse de Toulouse, si important dans l'histoire anecdotique de Louis XV (2), a conservé encore une partie notable de sa décoration. Ce n'est point cependant celle qui existait en 1755 et dont Blondel vante la « magnificence » (3). La grande frise de plâtre, une des plus considérables du Château, paraît être celle qui fut refaite en 1761, et qui sortait de l'atelier de Verberckt. La réparation du plancher du Salon de la Guerre avait entraîné cette réfection du plafond, comme l'apprend le rapport sur les travaux à la date du 7 juin 1761 : « Toutes les poutres et solives du plancher du Salon de la Guerre sont entièrement posées et l'on va commencer à en sceller les lambourdes pour y recevoir le parquet, ainsi que celui du rez-de-chaussée au-dessous, faisant le grand cabinet de Madame Victoire.... Les enduits du plafond en sont faits, et le sieur Verbereckt doit envoyer ce soir des sculpteurs avec les ornements de plâtre pour commencer demain matin à poser la frise du pourtour de cette pièce » (4).

Quant à l'ensemble du travail de boiseries, dont restent encore en place de grands panneaux, il est seulement de 1763. Les Comptes des Bâtiments nous apprennent la date, en même temps que le nom du sculpteur, par plusieurs à-compte payés à Verberckt, « pour les ouvrages qu'il fait au grand cabinet de Madame Victoire » (5). Toute la pièce était donc décorée par Verberckt. Elle fut remise à neuf en 1783, et on dépensa environ 3,500 livres pour la « gratter, réparer, coucher

(1) Arch. Nat., O¹1798.

(2) Blondel. L'escalier, par où Louis XV y descendait le plus souvent et que mentionnent les mémoires, devait être l'escalier de la Forge.

(3) IV, 118. Cf. la fin du présent chapitre.

(4) O¹1805.

(5) O¹2263.

de teinte au blanc de céruse *fonds gris de perle*, rechampi au blanc de plomb, les tours de glace et dessus de porte dorés d'or taillé bruni » (1).

Jacques Caffiéri travaillait, en 1763, pour ce beau salon. Il faisait adresser à M. de Marigny la demande suivante : « Le sieur Caffiery est après à faire les bras du grand cabinet de Madame Victoire. Il vous supplieroit très humblement, Monsieur, de vouloir bien luy faire toucher 1,200 à 1,500 livres, se trouvant dans un extrême besoin d'argent » (2). L'artiste pâtissait alors de ce retard dans les paiements qui existait pour toutes les entreprises des Bâtiments du Roi et d'une situation générale qui s'aggravait d'année en année.

Les travaux multipliés chez Mesdames contribuaient, pour une petite part, à cette situation. En 1767, on refaisait la décoration de l'appartement de Madame Sophie (3). C'était le moment où Verberckt complétait le beau cabinet de Madame Adélaïde ; au rez-de-chaussée, c'était Rousseau qui dirigeait la sculpture ; mais, ne recevant pas d'argent lui-même, il ne pouvait plus payer ses compagnons, qui menaçaient d'interrompre le travail. Lécuyer écrivait à M. de Marigny, le 13 octobre : « Quant à l'appartement de Madame Sophie, dont les menuiseries qu'on y fait sont considérables, y ayant plus de 150 sculpteurs qui y travaillent vue le peu de tems que nous avons, cette princesse ne trouvera de fait à son retour que sa chambre à coucher et peut-être son cabinet. A l'égard des autres pièces elles seront fort avancées; mais il est tout à craindre, si les sculpteurs ne reçoivent pas d'argent dimanche prochain, qu'ils ne quittent tous, n'ayant que la lettre d'espérance que j'ai écrite au sieur Rousseau ces jours derniers qui les ait retenus, ce qui m'a obligé d'en escrire sur le champ à M. de Montucla, ainsi que pour d'autres objets aussi instants » (4). Marigny a mis en marge : « Les fonds demandés sont arrivés et M. Lécuyer est en état de faire marcher les ouvrages ».

(1) Arch. Nat., O¹1807. Etat de l'entrepreneur Dutems.

(2) O¹1801.

(3) On travaillait aussi chez les *petites Dames*. Cette désignation que j'ai trouvée dans quelques documents se rapporte à Mesdames Clotilde et Elisabeth, sœurs du Dauphin (Louis XVI). J'ai eu tort autrefois, dans un précédent travail (*Versailles au temps de Marie-Ant.*, p. 25, note), d'y donner un sens différent. Le passage de Dussieux auquel je me référais est d'ailleurs lui-même erroné, comme il sera établi au chap. XVII.

(4) O¹1801. Le rapport ajoute divers détails intéressants sur le Petit-Trianon, et pour Versailles l'indication suivante : « Les marches du petit escalier du Roy pour descendre dans les entresols de Mesdames sont posées et il sera fait pour leur retour ainsi que S. M. l'a demandé. »

Mais l'embarras se retrouvait, deux mois plus tard, pour les peintres et les doreurs, et le contrôleur, pressé par l'impatience de la princesse, écrivait à son chef: « Lécuyer croit devoir informer Monsieur le marquis de Marigny que Madame Sophie vient de lui ordonner de mettre lundi sans manquer des peintres et doreurs pour achever son beau cabinet, et comme le sieur Brancour leur doit beaucoup, ainsi qu'à son batteur d'or, qui refuse de continuer à lui fournir de la matière, il ne sera pas absolument possible à ce peintre d'exécuter les ordres de cette princesse, s'il ne reçoit pas de l'argent, d'autant que c'est un objet au moins de 8,000 livres » (1).

Sur les instances de M. de Marigny, Madame Sophie consentait à ce qu'on ne commençât qu'au beau temps, ce qui donnait aux huit mille livres le temps d'arriver. Mais, l'année suivante, les difficultés recommençaient sans doute pour l'appartement de Madame Louise. La campagne de 1768 devait y commencer le travail. Le 7 février, Gabriel estimait que le nouvel appartement de la plus jeune fille du Roi coûterait de vingt à vingt-cinq mille livres et serait un ouvrage très long, difficile à finir pour le retour de Fontainebleau : « Il serait nécessaire, écrivait-il, que Madame Louise, ainsi qu'elle l'a projeté, quittât son appartement dès à présent » (2). Le plan présenté au travail du Roi, le 22 mars, fut revêtu d'un bon de trente mille livres. On travailla toute l'année. Le 2 août, Lécuyer mentionnait des travaux de réfection du plancher de la Galerie des Glaces, analogues à ceux qu'on avait fait en 1763 pour celui du Salon de la Guerre: « La démolition des voûtes sous la Grande Galerie, dans la partie au-dessus de l'appartement de Madame Louise, est fort avancée ; et j'espère que le Roy pourra passer dessus le nouveau plancher à son retour, ce dont il étoit en peine de sçavoir à son départ pour Compiègne » (3). Les travaux duraient toute l'année suivante, étendus à d'autres parties de l'appartement de Mesdames, par suite du nouveau changement de Madame Adélaïde, que le Roi mettait au rez-de-chaussée. Le 7 novembre 1769, Lécuyer écrivait : « Nous avons été très lentement aux appartements de Mesdames faute d'argent, cependant je compte que les plats-fonds avec la sculpture des frises et les parquets de Madame Louise en seront faits et posés pour son retour ».

(1) Arch. Nat., O[1]1069.
(2) O[1]1800.
(3) Arch. Nat., O[1]1801. Cf. p. 86.

Et le 17, mentionnant le retour du Roi le 15, et sa satisfaction de ses « nouvelles salles à manger », il parlait aussi du plaisir qu'avaient eu Mesdames en entrant chez elles. « Malheureusement, ajoutait-il, que la dépense est énorme dans un temps bien opposé ». On sait que Madame Louise, presque aussitôt après, quittait la Cour pour le Carmel, le 11 avril 1770.

A la fin du règne de Louis XV, et après le départ de Madame Louise, qui amène encore une distribution nouvelle de leurs appartements, Mesdames sont réunies au rez-de-chaussée, dans des conditions qui ne se modifieront plus qu'à la mort de Madame Sophie en 1782. C'est une époque assez intéressante de l'histoire de Mesdames, celle où elles accaparent Marie-Antoinette dauphine et combattent ensuite Marie-Antoinette reine. Pour qu'on puisse avoir la disposition de leurs appartements pendant cette période, nous allons mettre en regard des chiffres du plan de Blondel de 1755, qu'il est aisé d'avoir sous la main, les indications d'un plan général du rez-de-chaussée daté de 1779 (1).

Sur l'emplacement du grand péristyle, aujourd'hui appelé galerie Louis XIII, a été pris l'appartement de Madame Sophie, qui touche à la salle des nobles de Monsieur (salle 50) et comprend quatre pièces : cabinet, chambre, grand cabinet, pièce des nobles (2). Le vestibule à colonnes sur la Cour de marbre est en partie une bibliothèque de Madame Sophie (3), à côté de laquelle est un « Cabinet du tour » (4). Il ne reste aucun vestige de ces aménagements, qui avaient été fâcheux pour l'aspect intérieur du Château. Pour les pièces qui vont suivre, les gros murs ont maintenu à peu près partout le souvenir des anciennes distributions.

Dans notre plan Louis XVI, la pièce U 5, de Blondel, est devenue une antichambre commune à Madame Sophie et à Madame Victoire (5) ; U 4

(1) Archives Nationales, O¹ 1768.

(2) Cette dernière, à l'extrémité nord du péristyle, remplace la chambre à coucher de Madame Louise, faite en 1755 (Blondel).

(3) De très beaux dessins en couleur dans O¹ 1769 font connaître les quatre faces de cette bibliothèque décorée de stucs en couleur et dont le pavé est polychrome. Certains débris de panneaux, d'une curieuse décoration à la chinoise, que possède en magasin le Musée, me paraissent provenir de la destruction de cette pièce.

(4) Sur l'emplacement de U 14.

(5) Salle 52. En 1755, chambre à coucher de Madame Sophie. Ancien cabinet de la comtesse de Toulouse. (Cette pièce et les suivantes formaient antérieurement l'appartement des Bains, occupé en 1715 par le comte de Toulouse ; la grande baignoire de marbre était, selon Blondel, dans cette salle 52.)

est devenu la pièce des nobles de celle-ci (1); U 3 son grand cabinet (2), dont la belle décoration remonte à 1763; U 2 sa chambre à coucher (3); U 1 son cabinet particulier (4); Z est devenu une bibliothèque (5) entièrement séparée de la pièce précédente, qui semble dépendre par conséquent de l'appartement suivant, celui de Madame Adélaïde, qui comprend tout l'appartement de Mme de Pompadour, marqué Y dans Blondel. La pièce Y 9, garde-robe de la marquise, est devenu un petit cabinet de la princesse; Y 6 et Y 7, qui ont été l'arrière-cabinet et le petit cabinet de la marquise, forment désormais un seul cabinet; Y 4 est, dans les deux distributions, la chambre à coucher (6) et Y 3 le grand cabinet, dont la forme à deux pans coupés existait déjà en 1755 et s'est même maintenue dans la salle actuelle du Musée (7); Y 2 et Y 1, qui ont fait deux antichanbres pour Mme de Pompadour, ne forment plus qu'une pièce pour Madame Adélaïde, la pièce des nobles (8); enfin, X 2 est devenu un cabinet du tour et X 4 une bibliothèque. Partout, jusqu'à la pièce à pans coupés, sont des restes de boiseries anciennes et presque partout d'anciennes frises de plâtre; mais la délicieuse frise d'amours soutenant des guirlandes, avec des lyres dans les angles, qui est dans la salle 58, est de pur style Louis XVI.

Ajoutons encore une observation sur les deux perrons de ce rez-de-chaussée historique, dont ce qui précède résume les vicissitudes pendant tout le XVIIIe siècle. Le perron le plus voisin de la Chapelle n'existe pas sous Louis XIV, mais paraît toujours au même endroit sur les plans Louis XV; l'autre change de place suivant la destination des diverses parties. En

(1) Salle 53. En 1755, chambre à coucher de Madame Victoire. Ancienne chambre à coucher de la comtesse de Toulouse, puis, en 1752-53, de Madame Adélaïde. (Ancienne salle des bains, à six colonnes de marbre; les volets sont Louis XIV). Jolie frise avec trophées de musique.

(2) Salle 54. En 1755, grand cabinet de Mesdames Cadettes. Ancien salon de la comtesse de Toulouse. (Salle où étaient douze figures de bronze représentant les Mois).

(3) Salle 55. En 1755, deuxième antichambre. Ancienne salle de Diane, à douze colonnes de marbre, qui conserve encore son nom en 1742.

(4) Partie nord de la salle 56. En 1755, première antichambre de Mesdames Cadettes, ouvrant sur la Cour des Cerfs. La salle actuelle 56, à huit colonnes, occupe l'emplacement du grand salon-antichambre de l'appartement Toulouse-Penthièvre, avec perron sur le jardin, et celui des pièces U 1, 2, Y 5 et Y 6 du plan de 1755.

(5) En 1755, c'est la pièce avec entresol au-dessus, conservée à la comtesse de Toulouse.

(6) Salle 57. Ancienne chambre à coucher du duc de Penthièvre (En 1715, avec la salle suivante, appartement du marquis d'O).

(7) Salle 58. Ancien cabinet du duc de Penthièvre, avec de petits cabinets.

(8) Salle 59. Ancienne salle des gardes de la Prévôté de l'Hôtel, déjà coupée et entresolée en partie en 1747. (En 1715, « Salon de l'escalier du Roi »).

1715 et en 1747, il est à la septième fenêtre à partir de l'angle de la terrasse ; en 1755, il est à la quatrième fenêtre, c'est-à-dire devant la deuxième antichambre de Mesdames Cadettes; plus tard, on le trouve transporté à la seconde fenêtre, devant la pièce d'angle, où il est encore.

XVI

LES PETITS CABINETS.

On entend, par « Petits Cabinets » et moins souvent par « Petits Appartements , dans la langue de la Cour et du service des Bâtiments, les parties intérieures de l'appartement du Roi, situées au-dessus de ses Cabinets du premier étage et qui, remaniées à bien des reprises, exhaussées, agrandies, ont eu deux et jusqu'à trois étages superposés. De ces trois étages qui formaient un véritable dédale de passages, de dégagements, d'escaliers de toute forme, et qui changeaient à chaque instant d'aspect par les additions successives, il ne reste plus que l'étage à la hauteur des combles de la Cour de Marbre, et le côté ouest de la Cour des Cerfs, le seul des quatre côtés de cette cour qui soit demeuré à peu près intact.

La Cour des Cerfs, définitivement défigurée par les démolitions de Questel en 1855, était le centre des Cabinets (premier étage) et des Petits Cabinets (étages supérieurs). Elle avait pris son nom, dit Blondel, « à cause d'un assez grand nombre de têtes de ces animaux sculptées et coloriées avec soin et dont les bois seulement sont naturels » (1). Cette décoration bizarre datait de 1723, le sculpteur Hardy étant porté aux Comptes de Versailles comme ayant reçu, cette année-là, 1,550 livres « pour 24 têtes de cerfs en plâtre posées dans une petite cour (2) ». La date, qui n'est pas inutile à mentionner, concorde avec celle des grands travaux qui suivirent le retour de la Cour à Versailles et commencèrent la modification du Versailles de Louis XIV.

(1) IV, 117.

(2) Archives Nationales, O[1]2223. Un plan et une coupe de la Cour des Cerfs (« profil dans la direction de la ligne méridienne ») donnent la place des têtes de cerfs, du cadran solaire, des balcons, etc. (O[1]1773, 2e dossier). Il y a des têtes au-dessus et au-dessous du balcon du premier étage. On voit un petit parterre au bas de l'escalier de la Forge.

Les Petits Cabinets de Louis XV se développèrent aussi sur la seconde cour, plus étroite que la Cour des Cerfs et, plus tard encore, sur celle qui occupa une partie de l'emplacement de l'Escalier des Ambassadeurs. Il faut, pour se rendre compte de la complication des distributions qui entouraient ces cours, avoir sous les yeux un de ces plans d'ensemble, dont les feuilles réunies l'une au-dessus de l'autre et les petits onglets montrent bien la superposition des étages et des entresols (1). L'Escalier du Roi (Escalier des Chiens) n'y montait pas ou plutôt n'y monta qu'après 1755 (2), mais de petits escaliers moins importants, dont celui de la Forge et un escalier en tourelle à l'angle nord-est de la Cour des Cerfs (3), assuraient de tous les côtés les commodités du Roi.

On sait le rôle que jouèrent les Petits Cabinets dans la vie royale. On pourrait en parler longuement, rien qu'en commentant les principaux textes des mémoires qui s'y rapportent. Rappelons que Louis XV y avait sa bibliothèque, son tour, ses cuisines, ses distilleries, ses offices, ses confitureries, une salle de bains, et sur une des terrasses supérieures, des volières. La décoration, qui avait commencé en 1722 (4), était partout fort soignée et les sculptures montraient « un goût délicat proportionné au peu de hauteur (5) ». Le roi en avait fait peu à peu une suite de « réduits délicieux accessibles à ses seuls confidents », qui, « sans être absolument séparés de son palais », n'y avaient cependant « de communication que ce qu'il en falloit nécessairement pour le service (6) ». Il y donna, dès ses premiers désordres, les soupers intimes que mentionnent tant de souvenirs du temps. Il y trouva même un appartement pour sa première maîtresse, Mme de Mailly.

(1) Par exemple, ceux du carton O1 1773, ou l'album de 1747 conservé aux Archives du Musée. Celui de Dubois, qui est à la Bibliothèque, montre un premier état, de 1732, qui est encore peu considérable. — Dussieux a vu assez bien cette complication de la Cour des Cerfs. Le seul carton qu'il ait consulté aux Archives est précisément celui des petits appartements ; mais les erreurs de détail abondent dans les deux pages qu'il en a tirées (I, 325-327). On s'y reportera utilement toutefois pour lire d'ensemble le texte de la première édition de La Martinière (p. 327, l. 2, faute d'impression changeant le sens ; lire « les ornements de dessus les cheminées »).

(2) Cf. plus haut, chap. IV.

(3) Celui-ci n'existe pas encore en 1732.

(4) Archives Nationales, O1 2222, folio 299.

(5) La Martinière, p. 120.

(6) *Mémoire pour servir à l'histoire de Perse*, à la suite des *Mémoires de la duchesse de Brancas*, éd. Eug. Asse, Paris, 1890, p. 199.

C'est en 1722 (1), dès le moment où la Cour revint à Versailles, que Louis XV avait commencé à faire travailler à ces petits cabinets, et les dépenses y furent bientôt considérables et fort critiquées. Le duc de Luynes est évidemment bien renseigné et exempt de toute malveillance quand il écrit, en juin 1737 : « L'on avoit dit que les petits cabinets du Roi à Versailles coûtoient 15 ou 1,600,000 livres. M. Gabriel m'a dit que, depuis 1722, que S. M. a commencé à y faire travailler, jusqu'aujourd'hui, la dépense suivant les états arrêtés ne monte qu'à 580,000 livres. M. Gabriel en fit il y a peu de temps le dépouillement pour en rendre compte au Roi (2) ». Ces cabinets doivent occuper le Roi jusqu'à la fin, et D'Argenson y pense sûrement en 1749, lorsqu'il parle des « nids à rats » qui encombrent les maisons royales : « M. de Cotte, qui n'est plus dans les Bâtiments, me disait avant hier que les nids à rats qu'on faisait coûtaient plus cher que les grands bâtiments de Louis XIV ; que le Roi était d'une facilité singulière à tout ce qu'on lui proposait de ce genre-là ; que M. de Tournehem n'y entendait rien et que les dépenses étaient énormes (3) ».

Il est inutile de songer à faire pièce par pièce l'histoire de ces cabinets, que les caprices du Roi faisaient à chaque instant modifier. Nous insisterons surtout sur deux parties principales, toutes les deux situées au second étage du Château, la Bibliothèque et la Petite Galerie.

La bibliothèque de Louis XV était contenue dans plusieurs cabinets, qui s'étendirent avec les acquisitions nouvelles et occupèrent une partie du second étage sur la Cour des Cerfs seulement. Le plan de 1747 en montre un à gauche du palier de l'escalier ovale (4) et le fait suivre d'une très étroite galerie, resserrée entre la cour et le gros mur des grands appartements. Cette galerie, qui existe encore et a conservé, en face des fenêtres, des armoires qui ont dû contenir des livres, me paraît être celle que mentionne Luynes dans un récit se rapportant à 1733 (5) et celle aussi dont parle La Martinière, quand il écrit, en 1741 :

(1) Et non en 1732, comme le dit Dussieux, qui ne connaît pas le texte de Luynes.

(2) I, 274.

(3) V, 464. D'Argenson revient à diverses reprises sur ces plaintes. « Chaque mois voit éclore quelque nouveau projet, et malheureusement il n'existe plus d'autres amusements pour Louis XV ! (VI, 90, 92) ». Le duc de Croÿ regrette aussi « ce fâcheux amour des petits bâtiments et des infinis détails, qui coûtait immensément, sans qu'on créât rien de beau qui pût rester ». (Éd. Grouchy, p. 88).

(4) Le cabinet à droite du palier est, pendant assez longtemps, le « tour du Roi ».

(5) « M. de Gesvres monta sur le champ

« La principale des pièces qui servent à la bibliothèque est distribuée par armoires au pourtour; les cadres des vantaux qui s'ouvrent renferment des glaces blanches, à travers lesquelles on voit les livres qui sont très bien choisis et très bien reliés. Il y a une pièce en petite galerie qui communique à celle que nous quittons; elle est construite avec des compartiments d'armoires sans portes, au fond desquelles sont de très belles cartes, qui se développent avec des rouleaux montés sur des ressorts (1) ». Cette pièce de bibliothèque en galerie, si toutefois l'identification est exacte, semble avoir subi, en 1780, quelques remaniements du goût de Louis XVI (2); on y aurait alors ouvert trois nouvelles fenêtres et remplacé une partie des armoires par des glaces à bordures sculptées et dorées, dont l'emplacement est encore visible dans la galerie que j'ai désignée.

Les Comptes des Bâtiments parlent assez souvent des Petits Cabinets et particulièrement de la bibliothèque du Roi à Versailles. Dès 1727, Roumier, le sculpteur sur bois, est porté comme travaillant à la bibliothèque. En 1728, il doit y travailler encore concurremment avec l'association de Dugoulon, Le Goupil et Taupin, car cette année précisément, je trouve un ordonnancement de 50,000 livres, « pour employer au payement des ouvrages ordonnés par le Roi être faits pour la continuation de sa bibliothèque à Versailles et pièces dépendantes, pendant la présente année 1728 (3) ». En 1729, il y a un ordonnancement de 16,520 livres, et les Comptes mentionnent à plusieurs reprises la création d'un « nouveau cabinet du Roi où étoit la vollière d'oiseaux »; la sculpture de plâtre et bois est confiée à Dugoulon et ses associés, qui

chez le Roi, qui dans ce temps-là étoit dans le goût de dessiner et y travailloit dans ses petits cabinets en haut... [Le Roi sortit] dans la petite galerie qui est auprès du cabinet où il dessinoit. » (IX, 196).

(1) P. 120-121 de l'éd. de 1768, identique ici à la première. Elle supprime seulement, à la fin de la description de ces « petits appartements », le détail des tableaux qu'ils contenaient de De Troy, Boucher, Vanloo, Parrocel et Lancret.

(2) On lit dans un rapport de Heurtier à M. d'Angiviller sur la situation des travaux au 30 avril 1780 : « Appartement du Roy. Dans la petite gallerie donnant sur la Cour des Cerfs, le percement de trois croisées dans le pan de bois; la suppression d'un corps d'armoire dans toute la longueur de ladite gallerie; la réparation du parquet, la construction d'un poële avec tuyaux de chaleur et âtre au-dessous; la fourniture et pose de menuiserie et d'armoires neuves; trois glaces au teint avec bordures sculptées et dorées; le plafond refait à neuf... La ditte gallerie peinte en blanc. » Il est mention d'autres travaux exécutés : « 1° Dans le cabinet en suite; 2° dans la pièce en suite de l'escalier, destinée à faire un laboratoire; 3° sur la terrasse au-dessus de la petite gallerie ».

(3) O[1] 2226, 2228.

sont payés 2,253 livres, tandis que Desportes exécute pour 2,000 livres une commande de quatre tableaux de chasse destinés à orner la pièce (1).

En 1732, il y a un ordonnancement de 80,000 livres, pour « changemens à faire au Cabinet du Roy et pièces en dépendantes, *et dans les combles et pour la prolongation de la Bibliothèque* (2) ». Parmi les sculpteurs employés à Versailles à ce moment figurent Verberckt, associé à Le Goupil, Gervais, Morisant, Monthéant (qui fait une cheminée de marbre). Mais Verberckt paraît avoir été le plus occupé dans la partie dont nous parlons; le registre de 1734 porte en effet mention du « parfait paiement de 12,441 livres, pour ses ouvrages de sculpture sur bois aux Cabinets et à la bibliothèque du Roi faits en 1732 ». En 1736, les noms des sculpteurs sur bois, au premier rang desquels est Verberckt, qui travaille pour la chambre de la Reine (3), ne portent pas d'indications précises de locaux; mais on en trouve pour les fondeurs-ciseleurs; Caffiéri, par exemple, reçoit 8,040 livres pour « sculptures en bronze et ouvrages de bronze doré et moulu faits pour les Petits Cabinets du Roi », et 1,620 livres pour travaux analogues dans les « petits appartements »; Le Blanc travaille à peu près autant pour les mêmes « Petits Cabinets ». Les Comptes n'ont pas d'indication spéciale sur la bibliothèque dans ces travaux de 1736, qui paraissent importants (4). Mais, pour 1737, un état des travaux à exécuter la mentionne encore : « Pour le rehaussement de la Petite Galerie et de la première pièce de la Bibliothèque du Roi, 15,362 livres 15 sols (5) ».

La première partie des indications des Comptes est confirmée et complétée par des documents assez curieux, conservés à la Bibliothèque Nationale : ce sont trois pages in-quarto de calligraphie uniforme, encadrées d'élégants ornements à l'aquarelle, dont une fort belle rocaille signée *Caffieri delineavit*, qui me paraissent avoir fait partie d'un ensemble aujourd'hui dispersé (6). Ce pouvait être un volume relatant, pour l'usage personnel de Louis XV, les travaux qu'il faisait exécuter et

(1) Arch. Nat., O[1] 2229.

(2) En 1732 encore, le treillageur Langelin est payé « pour ouvrages de treillage qu'il a faits sur les terrasses au-dessus de la bibliothèque et des cabinets du Roi » (O[1] 2232).

(3) V. chap. XI.

(4) O[1] 2234, 2236.

(5) O[1] 1797. Cet état, qui n'existe malheureusement pas pour les années voisines, prévoit les dépenses pour les bas-reliefs de bronze de la Chapelle, pour la dorure et le bronze doré du « petit appartement du Roi en bas », etc.

(6) Cabinet des Estampes, V *a* 363. Dans le même volume est une page, dont

qui étaient sa distraction principale. Ces restes d'un recueil détruit et dont l'existence méritait d'être signalée, donnent précisément les débuts de l'histoire de la construction des Petits Cabinets.

Bibliothèque du Roy à Versailles.

La première pièce de la Bibliothèque du Roy et la moitié de la petite gallerie (1) a été fait en 1727 et il a été placé des livres que l'on a fait venir de la Bibliothèque du Roy à Paris.

Cet endroit est fort petit et on a mis, du côté de la porte, en entrant et jusqu'à la cheminée, des dos de livres pour figurer (2). C'est le sieur Collombat, imprimeur des cabinets du Roy et des Bâtimens, qui a été chargé de ce soin et il a intitulé les dos de 10 gros volumes in-folio de *Description de pays inconnus*. Il n'a pas eu le premier cette imagination, car M. Bobé, missionnaire de la Chapelle, a fait, il y a plus de dix ans, une carte d'un pays qu'il a nommé la Bourbonnie et qu'il prétend devoir être limitrophe à la Louisiane et proche de Californie. M. de l'Isle, géographe du Roy, a donné aussi l'idée de la situation de Zuivira, qu'il prétend estre un port de mer dans la mer de l'ouest, au sujet duquel il a fait la carte et le mémoire cy après (3).

Augmentation de la Bibliothèque du Roy à Versailles.

La suite de la petite gallerie, la grande pièce ensuite, le petit cabinet du Roy joignant les cabinets aux fourneaux au-dessus et les bains au-dessous (4), ont été construits en 1728 pendant le voyage de Fontainebleau.

Garde robe du Roy relargi et ses petits appartemens au-dessus de sa bibliothèque augmentée en 1732.

Le Roy pendant le voyage qu'il a fait à Compiègne depuis le 25 avril jusqu'au 1er juillet a fait élargir sa garde robe et augmenter ses appartemens au-dessus de sa bibliothèque. Sa Majesté est revenue pendant le

l'encadrement a disparu, sur l'appartement terminé en octobre 1735, sous la grande salle des gardes, pour la princesse de Conti, seconde douairière. Dans le volume V *a* 364, est une autre feuille sur les statues de Vassé et de Boursault (*sic*) « placées en 1730 dans le salon de la Chapelle ». Elle a conservé son encadrement. Peut-être retrouvera-t-on d'autres morceaux du recueil de Louis XV.

(1) Il ne s'agit pas de la Petite Galerie que nous allons étudier, ni sans doute du passage faisant suite à la première pièce de la bibliothèque, qui existe encore sur le côté nord de la Cour des Cerfs, mais de la pièce longue à armoires, marquée sur le plan de 1747, et qui figure, plus longue et en deux parties, sur le plan de 1732.

(2) Sur l'usage des dos de livres à Versailles, voir la note mise plus haut sur les bibliothèques de Mesdames.

(3) Ces pièces manquent.

(4) Ces indications ne sont claires qu'avec le plan du recueil de Dubois, de 1732, qui montre précisément cet état des Petits Cabinets.

voyage, passer les festes de la Pentecoste à Versailles, pour y voir la Reine, qui y estoit restée, n'étant pas encore relevée de la couche de Madame Quatrième.

Vers le moment où nous arrivons, il devient de moins en moins possible de savoir la part qui revient aux Petits Cabinets dans les Comptes des Bâtiments, où ne paraissent plus guère en général que les « appartements du Château de Versailles, » sans distinction spéciale (1). Un plan de Gabriel, du 25 septembre 1748, indique « les menuiseries à faire dans les petits appartements du Roi au-dessus du Cabinet du Conseil, » et le double en est transmis au menuisier Guesnon et au sculpteur Verberckt. C'était, à ce qu'il semble, un ensemble de pièces désigné comme « appartement des bains » sur un plan de 1755. Enfin, sur le même emplacement, on faisait, en février 1764, une bibliothèque pour le Roi, qui s'éclairait par trois lucarnes dans les combles de la Cour de marbre (2). Dans la partie antérieure de la pièce aboutissait le « degré montant de la Petite Galerie », dont nous parlerons tout à l'heure. Cette bibliothèque est sur l'emplacement de celle qui existe encore ; elle n'a, en somme, été que peu modifiée sous Louis XVI et sous Louis-Philippe, et jusqu'à la fin du second Empire on y a vu la bibliothèque du Château.

Je voudrais à présent grouper quelques faits sur cette Petite Galerie d'en haut, dont parlent les mémoires de la Cour et que Dussieux n'a même pas mentionnée. Il ne faut pas la confondre avec la Petite Galerie du premier étage, qui n'a disparu qu'en 1752, ni avec la petite galerie de la bibliothèque dont il est question dans les documents ci-dessus. Celle dont je parle est la « Galerie des Petits Cabinets ». Je la trouve sur tous les plans de la seconde moitié du règne de Louis XV ; mais je n'en ai pas rencontré la date exacte, et on peut seulement supposer qu'elle date du remaniement amené par la création de la chambre à coucher de Louis XV et du cabinet ovale à la suite, pièces au-dessus desquelles elle est exactement placée (3). Elle est mentionnée fort peu après dans

(1) En 1738, le peintre-vernisseur Martin reçoit 3,000 livres pour « ouvrages de peinture, dorure et vernis de la Chine, faits à un des petits cabinets du Roy ». En réalité, les travaux ne sont jamais interrompus.

(2) Les plans qui renseignent à ce sujet sont dans O[1] 1773. Il y a dans O[1] 1812 une délivrance de marbres pour la « nouvelle bibliothèque », au 24 mars 1764.

(3) L'atlas de Dubois, de 1732, au plan du second étage, montre qu'il n'y a encore rien au-dessus des deux premières pièces des cabinets de Louis XIV.

les récits (1). Les rapports à M. de Marigny montrent qu'on en répare les vernis en 1756, qu'on en rétablit la forme en 1763, et qu'on en refait la sculpture, au moins en partie, en 1767 (2). Cette dernière opération a quelque importance : « La menuiserie de la Petite Galerie du Roi, écrit Lécuyer, le 13 octobre, est très avancée et j'espère qu'elle sera entièrement posée et peinte pour son retour. » C'est Rousseau qui travaille à cette galerie, en même temps qu'aux appartements de Mesdames Cadettes; il y fait pour 2,000 livr. de travaux de sculpture (3).

Ces détails ont d'autant plus d'intérêt que la Petite Galerie de Louis XV existe encore et n'a pas été sensiblement défigurée. La partie des mansardes où on la trouve, éclairée par les cinq premières fenêtres du comble, a fait, beaucoup plus tard, partie de l'appartement Du Barry, et ce n'est qu'à partir de ce moment que la pièce a disparu en tant que galerie (4) et qu'elle a été divisée en deux pièces, car, au moment où on aménageait cet étage des Petits Cabinets pour Marie-Josèphe de Saxe, elle demeurait encore intacte avec l'indication nouvelle de « grand cabinet de compagnie » (5).

D'ailleurs la décoration, où se voit le chiffre de Louis XV, est visiblement fort antérieure à Mme du Barry, et elle est assez différente de celle de la pièce d'angle, qui date cependant de la même époque (6). Des deux côtés, l'ébrasement des fenêtres en mansarde est surtout intéressant par l'heureux parti que l'architecte a su tirer de cette ingrate disposition. La forme ovale de ce qui fut la chambre de Mme du Barry est exactement celle qu'avait auparavant le bout de la galerie; de même le passage, qui s'ouvre à gauche de la cheminée actuelle et qui servait si commodément à Louis XV, existait dès la création de la pièce et la mettait en communication par quelques degrés avec les pièces (plus tard bibliothèque) situées au-dessus du Cabinet du Conseil (7).

(1) On la trouve sur de nombreux plans du carton O1 1773.

(2) O1 1799, O1 1774, O1 1801.

(3) O1 2267. Cf. p. 84.

(4) Cf. plus loin chap. XIX.

(5) Cf. chap. XIV, vers la fin.

(6) Dans les deux pièces correspondant à l'ancienne Petite Galerie, on voit au bas des panneaux d'ébrasement deux torches croisées avec une couronne. Dans la pièce d'angle, les motifs des boiseries aujourd'hui dorées présentent des coquilles, des têtes de dauphins, de singes, d'oiseaux, etc., et toujours les L enlacés au-dessus de la fenêtre.

(7) Jusqu'aux travaux d'exhaussement du Cabinet du Conseil, la communication avait lieu de plain pied, comme la marque notre plan. Les légendes de ce plan sont celles que l'étude des textes m'a suggérées et qui me semblent les éclairer.

A Cour des Cerfs.
B Petite Cour.
C Dessus du Grand Escalier.
D Pièces en bibliothèque.
E Petite Galerie ou Galerie des Petits Cabinets.
F Salon de jeu. (?)
G Salle à manger des Petits Cabinets
H Ancien appartement de Mme de Mailly.

Plan inédit des Petits Cabinets du Roi (2e étage) en 1747.



Nous savons, par le La Martinière de 1741, quelque chose sur la décoration reçue par cette Petite Galerie et les cabinets voisins, avant qu'ils ne fussent mis en dorure : « Rien n'est doré que les moulures des glaces, les ornements de dessus les cheminées, ceux des trémeaux et les bordures de plusieurs tableaux. Tout le reste des lambris est peint de différentes couleurs tendres, appliquées avec un vernis particulier fait exprès, qui se polit et se rend brillant par le mélange de huit ou dix couches les unes sur les autres... Dans la pièce en galerie, il y en a six autres [tableaux] représentant différentes chasses d'animaux féroces étrangers, comme celle du lion, du tigre, de la panthère, de l'éléphant, du taureau sauvage et de l'ours. Ces tableaux sont sortis du pinceau de Detroy, de Boucher, de Vanloo, qui en a fait deux, de Parrocel et de Lancret. Ils sont tous d'une très belle composition et très bien traités. On y en remarque encore d'autres petits qui servent d'ornemens dans différens endroits de ces petits appartements, dans lesquels il est facile de reconnaître le caractère de gaieté de Lancret. »

Les tableaux de la Petite Galerie, désignés avec quelques différences dans les réimpressions de Piganiol (1), sont mentionnés dans d'autres documents. La commande fut faite en 1736, et livrée presque entièrement l'année suivante. D'après les renseignements que fournissent les Comptes, *La Chasse du taureau sauvage*, du provençal Parrocel, et la *Chasse de l'Autruche*, de Carle Vanloo, ne furent achevés de payer aux artistes, 2,400 livres, qu'en décembre 1738 (2). Quant à la décoration en vernis Martin, on l'a vue indiquée plus haut dans les rapports des Bâtiments. En 1763 encore, la pièce voisine, celle qui complète la mansarde sur la Cour de marbre, était réparée sans qu'on songeât à la dorer : « Lorsque le parquet sera reposé, ordonnait le Roi, peindre ladite pièce en gris blanc avec les moulures et les sculptures en vert tendre, le tout à l'encaustique. Nettoyer les bordures et les redorer s'il est nécessaire, et mettre ladite pièce en état ». La

(1) La description de Piganiol est d'accord avec l'état des commandes de 1736, qui indique les suivants : De Troy, *Chasse du lion*, Parrocel, *Chasse de l'éléphant*, Vanloo, *Chasse de l'ours*, Lancret, *Chasse du léopard*, Pater, *Chasse chinoise*, Boucher, *Chasse du tigre*. Boucher fut payé de la *Chasse du tigre*, le 13 mars 1737, et reçut en 1738 commande d'une *Chasse du crocodile* destinée à y faire pendant. Ces deux tableaux sont au Musée d'Amiens. La *Chasse du léopard*, de Lancret, payée le 13 mars 1737, est à Fontainebleau ainsi que la *Chasse chinoise*, lion et tigres, de Pater. V. Engerand, dans la *Chronique des Arts*, 1895, p. 165, 187; 1896, p. 3 et 12.

(2) La mention des tableaux n'existe plus dans le La Martinière de 1768. Les registres des Comptes et plusieurs des

dorure actuelle de cette partie des cabinets n'a été faite, à ce qu'on verra, que pour Mme du Barry (1).

Sur la Petite Galerie s'ouvrait un cabinet vert, dont il est question dans Luynes et qui servait de salon de jeu : « Jeudi dernier, tout le monde se rendit chez le Roi, dans sa Petite Galerie en haut. Il n'y avait que les quatre dames et dix hommes, en comptant le Roi. Une demi-heure ou environ après, le Roi entra dans le cabinet qui joint à la Petite Galerie, qui est peint en vert et où il y avait autrefois des lanternes, et donna à tirer pour le cavagnol ; il y joua avec la même société que j'ai déjà marquée ci-dessus, et il n'y eut point d'autre jeu devant ni après souper, hors un trictrac où le Roi ne joua point. A sept heures et demie, le Roi descendit en bas pour donner l'ordre ; il revint aussitôt après » (2). Le cabinet vert « où il y avoit des lanternes dans le toit, que l'on a bouchées » faisait, en 1742, un salon d'assemblée pour le petit appartement de Mme de Mailly, qui était très voisin (3). Etait-ce la pièce qui servit à un certain moment de salle à manger? N'était-ce pas plutôt le cabinet d'angle? Il n'est ni facile, ni, du reste, indispensable de le déterminer. Les soupers des Petits Cabinets avaient lieu tout à côté des pièces dont il est question ici, dans une salle à manger assez grande, ornée d'un De Troy et d'un Lancret, tableaux commandés sur l'exercice de 1735 et conservés aujourd'hui à Chantilly (4). La pièce existe encore, je crois, et n'est que rétrécie. Quelque chose de la décoration de l'époque paraît même être resté dans l'ébrasement de deux fenêtres de la salle à manger de Mme du Barry et dans celui de la porte intérieure voisine, qui était autrefois une

mémoires des artistes portent l'indication de destination « pour la Petite Galerie des petits appartements du Château de Versailles » (O¹ 2238).

(1) O¹ 1774. Note des ouvrages ordonnés pendant Compiègne (pièce au-dessus du cabinet particulier du Roi). On rétablit en même temps la ferme de la petite galerie.

(2) IV, 293 (8 déc. 1742).

(3) V. le chapitre suivant. On rencontre dans les Registres des magasins 1739) des mentions telles que celles-ci : « Cabinet peint en vert de l'ancienne salle à manger du Roi » ; « lanternes de la petite pièce verte aux appartements du Roi ». La *Description* de Piganiol, qui ne brille pas par l'exactitude, fournit quelques détails, qu'elle applique, il est vrai, à la salle à manger et où il y a quelque chose à retenir : « Cette salle est éclairée par des fenêtres garnies de glaces et par quatre petits dômes qui ont chacun quatre faces aussi garnies de glaces. Les peintures sont encadrées dans une magnifique boiserie sculptée, *vernie en couleur de verd clair* et accompagnée de tous les attributs de la chasse ». (Ed. de 1764, I, 318.)

(4) Ils sont connus sous les noms de *Le déjeuner d'huîtres* et *Le déjeuner de jambon*.

fenêtre (1). Ces parties de boiseries, où se trouve sculptée la fleur de lis royale, laissent apercevoir sous le badigeon moderne le vernis vert et blanc, qu'il serait possible de faire reparaître.

Un cuisinier spécial, pris par le Roi pour ses soupers, faisait la dépense des Cabinets (2). Ils avaient lieu les jours de chasse et le petit nombre des convives en faisait une faveur très recherchée. Entre tant de témoignages, choisissons pour sa précision le récit que fait le duc de Croÿ de son premier souper chez le Roi, à Versailles, faveur qu'il avait obtenue en faisant parler de lui à Mme de Pompadour, « ayant appris que l'on n'y avait guère d'accès que par la marquise ». Ces intéressants souvenirs sont de 1747 :

Le 30 janvier, ayant chassé à l'ordinaire, le Roi me marqua sur sa liste que l'huissier lisait à la porte. On entrait à mesure par le petit escalier et on montait dans les Petits Cabinets. J'y soupai donc pour la première fois à Versailles, car il y avait sept ou huit ans que j'y avais soupé deux fois de suite, à la fin d'un voyage à Fontainebleau... Etant monté, l'on attendait le soupé dans le petit salon; le Roi ne venait que pour se mettre à table avec les dames. La salle à manger était charmante et le soupé fort agréable, sans gêne. On n'était servi que par deux ou trois valets de la garde-robe, qui se retiraient après vous avoir donné ce qu'il fallait qu'on eût devant soi. La liberté et la décence m'y parurent bien observées. Le Roi était gai, libre, mais toujours avec une grandeur qui ne le laissait pas oublier. Il ne paraissait plus du tout timide, mais fort d'habitude, parlant très bien, se divertissant beaucoup et sachant alors se divertir. Il paraissait fort amoureux de Mme de Pompadour, sans se contraindre à cet égard, ayant toute honte secouée et paraissant avoir pris son parti, soit qu'il s'étourdît ou autrement...

Il me parut que ce « particulier » des Cabinets ne l'était pas (*sic*), ne consistait que dans le soupé et une heure ou deux de jeu après le soupé, et que le véritable « particulier » était dans les autres petits cabinets, où très peu des anciens et des intimes courtisans entraient... Nous fûmes dix-huit serrés à table... Le maréchal de Saxe y était, mais il ne se mit pas à table, ne faisant que dîner... On fut deux heures à table avec grande liberté et sans aucun excès. Ensuite le Roi passa dans le petit salon, il y chauffa et versa son café, car personne ne paraissait là et on se servait soi-même. Il fit une partie de comète avec Mme de Pompadour, M. de Coigny, Mme de Brancas et le comte de Noailles... Le reste de la compagnie fit deux parties petit jeu; le Roi ordonnait à tout le monde de s'asseoir, même ceux qui ne

(1) Les trois fenêtres sont marquées sur le plan de 1732, éclairant une pièce faite en 1728.

(2) En 1742, ce cuisinier était le « fameux » Moutiers. Luynes évalue la dépense, qui était très raisonnable à cette date, sur les indications de Mme de Mailly (IV, 152).

jouaient pas. Je restai appuyé sur l'écran à le voir jouer, et Mme de Pompadour le pressant de se retirer et s'endormant, il se leva à une heure et lui dit à demi-haut, ce me semble, et gaiement : « Allons, allons nous coucher ». Les dames firent la révérence et s'en allèrent, et lui aussi fit la révérence et s'enferma dans ses petits cabinets; et nous tous, nous descendîmes par le petit escalier de Mme de Pompadour, où donne une porte (1), et nous revînmes par les appartements à son coucher public à l'ordinaire, qui se fit tout de suite. Ainsi se passa la première fois que je soupai dans les Cabinets à Versailles, et tout cela m'ayant paru simple et bien suivant le grand monde et que je pouvais en être sans me mêler ni rien faire de mal, je résolus de m'y attacher assez et de faire ce qu'il faudrait pour y être admis de temps en temps... et de ne m'y pas trop abandonner non plus, pour ne m'y pas laisser emporter au torrent (2).

Le duc de Croÿ, qui nous a laissé tant de détails sur l'intérieur de Louis XV, nous montre notamment ce qu'était devenu le souper des Cabinets, en février 1756, à l'époque où la marquise se convertissait et se mettait à faire maigre, c'est-à-dire au moment où elle venait d'être nommée dame du Palais de la Reine. Je crois devoir faire d'assez larges emprunts aux parties inédites du manuscrit :

Le 17 février, un mardi, seul jour où on la voyait, j'allais chez la marquise après la réception des ambassadeurs. Je la trouvai à son métier (c'était le second mardi comme cela); il avait succédé à la toilette. D'ailleurs elle était parée en diamants et à son ordinaire, et encore fort jolie et engraissée. Elle parut gaie, et à son ordinaire badina beaucoup. En sortant, je la remerciai de ce que M. de Chaulnes m'avait dit qu'elle me ferait souper sans chasser. Elle me dit qu'elle espérait ne pas l'oublier (car elle n'avait qu'un mot à dire pour tout cela)...

Le 21 au soir, Mme de Pompadour devant avoir parlé au Roi pour me faire souper sans chasser (comme étant plus occupé à travailler pour son service) je me présentai à l'ordre (3). Le prince de Soubise avait promis d'en parler aussi à la marquise, ainsi que le prince de Tingry, qui me fit tenir auprès de lui, parce que le Roy perçant la foule venait toujours lui dire un mot et cela pour voir tout le monde, M. de Tingry se mettant exprès

(1) A cette date, l'appartement de Mme de Pompadour était placé à l'attique sur les Grands Appartements, comme il sera démontré au chap. XVII. L'escalier que désigne M. de Croy montait jusqu'à cet attique, sur le côté nord de la petite cour; en descendant au premier étage, on trouvait un dégagement sur le palier de l'Escalier des Ambassadeurs, d'où l'on gagnait les Grands Appartements.

(2) Bibliothèque de l'Institut, Mémoires manuscrits du prince de Croy, tome VII. Je donne le texte du manuscrit, très différent de celui qu'a publié M. de Grouchy, dans son édition d'extraits de ces mémoires, p. 43-46.

(3) Dans le Cabinet du Roi.

bien loin. Il y avait un monde affreux et bien des chasseurs. Je fus appelé et nous nous trouvâmes trente-trois au soupé. Il fallut deux petites tables... Je remarquai que la marquise était à l'ordinaire auprès du Roy, fort parée et comme à l'ordinaire fort gaie. L'on ne s'apercevait d'aucun changement dans l'extérieur, hors que c'était un samedi et qu'elle faisait maigre.

On soupait alors dans une nouvelle salle à manger de niveau à l'appartement du Roi (1), et l'on se tenait dans son dernier cabinet (2), qui faisait le bout de la petite galerie (3), et contre son dernier arrière-cabinet (4), qui était ouvert et où on voyait son bureau, et tous ses répertoires et catalogues sur tous les états et grades ou charges, et tout rempli de livres et d'instruments, surtout la belle pendule (5). Il y avait aussi de belles fleurs.

J'aurais bien voulu fouiller dans tout cela quelques heures. Mes connaissances dans les arbustes, qui étaient ma folie du jour, me servirent. On en parla et je me trouvai fort libre et badinant avec la marquise. Enfin, j'étais parvenu à une des choses que je désirais, qui était de souper là sans chasser et avec liberté, sans être tout à fait confondu dans la foule des chasseurs, et étant bien et librement avec tout le monde (6).

Ce récit se rapporte, comme on le voit, à une salle à manger du premier étage, celle dont j'ai fixé l'achèvement à 1755 et qui est précisément indiquée, cette année même, sur le plan de Blondel, où l'on voit aussi le cabinet d'angle sous le nom de « cabinet de jeu ». Les détails assez curieux donnés par le duc de Croÿ nous introduisent dans les Cabinets du Roi, de plain-pied avec son appartement; les soupers des jours de chasse y avaient lieu à cette époque, dans les mêmes conditions, d'ailleurs, que les anciens soupers des Petits Cabinets.

Remontons un moment encore aux étages supérieurs. Dans les Petits Cabinets, Louis XV était absolument chez lui, autant que peut l'être un simple particulier. C'était le coin de Versailles qu'il s'était réservé de préférence, qu'il disposait à son goût, et où il aimait à vivre, sûr de n'y être jamais dérangé. Il n'y conviait que fort rare-

(1) Salle 129. Pièce 13 de Blondel.

(2) Salle 130. Pièce 9 de Blondel.

(3) C'est la seule fois jusqu'à présent que je trouve ainsi désigné le Cabinet ovale ou de la pendule (salle 127, pièce 8 de Blondel), peut-être par analogie avec la petite galerie située au-dessus et dont il était naturel de retrouver, à ce moment, l'équivalent au premier étage. Cette assimilation s'explique parfaitement dans l'usage d'un familier des Cabinets. — Le dessin publié ici se réfère à un état antérieur à 1760. Le lecteur est prié de se rapporter, pour l'explication, au chap. III, p. 73.

(4) Salle 131. Pièce 10 de Blondel.

(5) Sans doute la pendule de Caffiéri, placée en 1754 dans la salle 127.

(6) Bibliothèque de l'Institut, Mémoires de Croy, t. XII. M. de Grouchy n'a donné que quelques lignes, p. 162 de son travail.

ment ses propres enfants eux-mêmes (1). Certains inconvénients, toutefois, résultaient de la multiplicité des escaliers, des issues toujours plus nombreuses, des passages difficiles à garder et du petit nombre des gens de service. On pouvait aisément y monter des cours intérieures, qui étaient à peu près publiques à cause des appartements du rez-de-chaussée qu'elles desservaient ; on pouvait s'introduire aussi par l'escalier qui montait à l'attique des Grands Appartements. Le fait se produisit plusieurs fois. M. de Marigny, averti par le contrôleur de Versailles, dut prendre des décisions à cet égard, le 21 octobre 1758 : « J'ai appris, Monsieur, par votre lettre du 13 de ce mois, qu'une des portes de dégagement des Petits Cabinets, se trouvant presque toujours ouverte quand le Roy y mange, des personnes inconnues ont eu la facilité plusieurs fois de se procurer l'entrée de cet intérieur, qu'elles s'étoient même avancées jusque dans la pièce où étoit le Roy... » (2). On trouve ici la confirmation d'une anecdote des mémoires attribués à Mme du Hausset (3), où l'on voit Louis XV violemment effrayé par la présence inoffensive, dans sa chambre à coucher, d'un homme en manches de chemise ; il se trouva que c'était un cuisinier, qui s'était trompé d'escalier et avait trouvé toutes les portes ouvertes. « Le Roi, disait Marigny à ce propos, pouvait être assassiné dans sa chambre sans que personne en eût connaissance et sans qu'on eût pu savoir par qui ».

Bien que je me sois interdit, en général, de sortir du règne de Louis XV, qui présente déjà tant de questions à élucider, je dois rapprocher des soupers royaux, que j'ai essayé plus haut de localiser, une mention des soupers de Louis XVI, où reparaît le terme de « Petits Cabinets » avec une application légèrement modifiée par l'usage. Le premier valet de chambre Thierri, qui était aussi, selon son titre tout à fait exact, « commissaire général de la Maison du Roi au départe-

(1) On le voit faisant les honneurs des curiosités rassemblées dans cette partie fermée de Versailles à la première Dauphine, qu'il cherchait à mettre à l'aise avec lui : « Il lui a proposé deux ou trois fois, dit Luynes, de venir voir ses petits appartements ; on prétend qu'elle a manqué deux fois de se rendre aux heures qu'il lui avait données. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a que peu de jours que le Roi lui a montré ses petits appartements » (VI, 425, 30 avril 1745).

(2) O¹ 1798.

(3) Ed. citée, p. 121. Cf. une anecdote de 1746, rapportée par Luynes, VII, 207, où deux visiteurs du Château de Marly arrivent, sans s'en douter, à la porte du Cabinet du Roi, qui travaille avec le contrôleur-général et vient lui-même leur ouvrir la porte.

CABINET DE LA PENDULE
(CÔTÉ OVALE DE LA PIÈCE AVANT 1760).



ment des meubles de la Couronne », écrivait à M. d'Angivilliers, directeur général des Bâtiments, le billet suivant :

« Versailles, ce 16 mai 1785. — Je vais d'ici à un mois, Monsieur le comte, faire placer un meuble d'été neuf dans la Chambre du Roi à Versailles; le fond en est blanc et je crains que quelques parties de dorures écaillées dans l'alcôve de S. M. ou trop noires ne fassent un mauvais effet; je vous prie de donner des ordres à ce sujet. — Le *Salon des Petits Cabinets* à Versailles sera aussi meublé cet automne d'un brocart couleur de feu et or. Cette pièce, toute petite qu'elle est, est celle où le Roi réunit dans ses soupers d'hiver toutes les dames de la Cour et tous les grands du royaume; cependant la glace et les bordures de la cheminée sont en mauvais état, et je crois que la boiserie auroit besoin d'être dorée pour bien s'accorder avec un ameublement neuf. Voulez-vous bien vous en faire rendre compte ?.,.

THIERRI DE VILLE D'AVRAI (1).

Les soupers dont il est ici question, et qui continuent la tradition de ceux de Louis XV, ont lieu alors dans la salle 134 (Salon des Porcelaines); la pièce très petite qui va être remeublée et dorée en 1785 est évidemment la salle 137, ancien cabinet des médailles, qui sert à ce moment de salon de jeu (2). On voit donc, par le billet de Thierri, que l'expression « Petits Cabinets » avait peu à peu changé de sens et qu'elle finit, semble-t-il, par s'appliquer sans distinction d'étages, aux parties réservées de l'appartement du Roi.

(*A suivre.*) Pierre de NOLHAC.

(1) Archives Nationales, O¹ 1805.

(2) V. chap. IX et *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 47, où sont quelques renseignements sur les Cabinets du Roi sous Louis XVI.

L'ABBÉ SOLDINI

CONFESSEUR DE LA DAUPHINE MARIE-JOSÈPHE DE SAXE ET DU ROI LOUIS XVI

LETTRES INÉDITES DE LA DAUPHINE, DE MESDAMES, ETC.

La ville de Versailles, voulant perpétuer la mémoire des gens de bien qui chez elle sont venus en aide à la souffrance, fit graver leurs noms sur des tables de marbre qui décorent le vestibule de son hospice civil. Parmi ces noms nous lisons celui de *Soldini*. Ce bienfaiteur mourut en 1829, après avoir, par testament du 15 juin 1826, institué pour légataire universel l'hospice civil de Versailles. « *J'observerai*, dit-il, *que ma succession se compose en grande partie de mes économies et des héritages des trois abbés Soldini, mes oncles,* qui n'ont jamais possédé d'autre bien que celui de la Sainte Eglise. »

De ces trois abbés, l'un François Soldini, est chanoine et grand chantre de Nantes, confesseur de la comtesse d'Artois. L'autre, Placide Soldini, chanoine de Saint-Malo, est confesseur et prédicateur de la maison du Roi. Leur aîné est Jacques-Antoine, aumônier du Grand-Commun en 1748, confesseur de la Dauphine en 1764 et plus tard du roi Louis XVI.

C'est ce dernier qui nous a conservé la correspondance que nous trouvons à son nom, dans les dossiers du personnel, aux archives de l'évêché. Mgr Goux, évêque de Versailles, nous autorisant à livrer cette correspondance à la publicité, nous sommes heureux, à une époque où notre ville recueille les divers incidents de son histoire, de lui apporter notre part d'action.

I

En 1777, M. Narcisse Soldini, écuyer, ancien receveur des fermes du Roi et commis à la guerre, s'étonnait qu'aucun membre de sa famille n'eût pris la peine d'écrire la vie du chanoine Jacques-Antoine Soldini, son frère. Et, dans le manuscrit que nous avons sous les yeux, après avoir dit en grande naïveté combien il regrette de n'être point à la hauteur de cette tâche « par suite de sa paresse pour apprendre, de sa négligence et les dégoûts qu'il eut toujours pour l'étude, l'homme de guerre » essaie avec une touchante simplicité d'acquitter cette dette d'amitié et de reconnaissance.

Tout d'abord il donne les titres de son frère : « Confesseur du Roy, de Monsieur, de M. le comte d'Artois, de Madame Elisabeth et de Madame Sophie, chanoine de Lille; ci-devant confesseur et prédicateur de la Maison de Sa Majesté, confesseur de Monseigneur le Dauphin, roy actuel, de feu Madame la Dauphine et de Mme Clotilde de Piedmont, prieur de Sainte-Anne d'Illiers-aux-Bois ».

« Il espère cependant encore que son frère Placide, chanoine et vicaire général de Saint-Malo, ou son cousin le R. P. Soldini, carme déchaussé à Florence, tiendront leur promesse et diront à sa place ce qui peut être curieux ou non dans cette vie .»

Les bons parents lettrés n'ont pas tenu parole, aussi nous savons gré à Narcisse Soldini d'avoir écrit son mémoire, car il ajoute beaucoup aux documents qui se trouvent à nos archives et nous fait comprendre des détails qui sans lui resteraient ignorés.

Au dossier du personnel, dans les archives de l'évêché, au nom Soldini, nous avons réuni quatre-vingt-deux lettres de la Dauphine, deux de Marie-Adélaïde, trois de Sophie et autant de Louise de France, et plus de quatre cents lettres des princes, principaux seigneurs, grandes dames de la Cour, des cardinaux, archevêques et évêques du royaume dans la période de 1748 à 1775.

Ces documents sont de médiocre importance, mais un archiviste consciencieux ne doit-il pas quand même les mentionner ?

Qu'était la famille Soldini ?

Le père, François-Marie, était le secrétaire italien du cardinal prince

de Rohan, natif de Florence, membre de l'Académie de cette ville, d'une très ancienne noblesse et de haute piété. Sa femme Charlotte-Françoise Chevalier était de Paris, d'une vertu et d'une beauté rare (nous suivons le manuscrit du commis à la guerre). De leur mariage naquirent treize enfants, grande richesse pour cette famille et sujet d'un noble et légitime orgueil, puisque François-Marie ne craindra pas, en janvier 1754, de signer une de ses lettres : Soldini, père des Soldini de France ! Il est vrai qu'il veut distinguer sa branche de celle tout aussi noble que nous retrouvons à Pise et à Florence, et dont une lettre du comte de Lorenzi à l'abbé Soldini fait le plus bel éloge (1).

Le quatrième enfant fut Jacques Soldini dont nous nous occupons. Il naquit à Paris, le 4 décembre 1718, rue Vieille-du-Temple, paroisse Saint-Jean-en-Grève, dans l'hôtel même du prince de Rohan. D'une santé délicate et peut-être par ce motif enfant gâté, il paraît mériter tout d'abord les épithètes peu gracieuses que nous lisons au manuscrit. « Il devint si dissipé, si polisson, du temps qu'il faisait ses études qu'à peine le prenait-on pour un fils de famille. » Suit une longue liste de fredaines du malheureux écolier. Mais la raison vint avec l'âge et l'enfant gâté, le dissipé, le polisson, fut bientôt l'enfant modèle, le meilleur et le plus habile écolier.

Il fit en effet de brillantes études, devint prêtre et, dès lors, sa vie ne fut plus qu'abnégation pour lui-même, dévouement et charité pour les autres. Séduit par la vie sainte, régulière, mortifiée de la Trappe, il voulut en essayer le régime. Mais si ses goûts et sa piété lui indiquaient ce genre de vie, sa santé et surtout l'inconvénient d'un excessif appétit étaient de trop sérieux obstacles, il dut l'abandonner.

De cet essai il conserva le plus religieux souvenir, sa correspon-

(1) Lettre du comte Lorenzi, résident de France à la Cour de Florence, à M. Soldini, confesseur du Roi, du 14 septembre 1764.

Aussitôt que j'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois dernier, j'ai parlé sur son contenu à Monsieur votre oncle (Laurent Soldini). Il m'a dit que sa famille est des plus anciennes et des plus distinguées bourgeoisies de cette ville, mais qu'il n'a jamais prétendu à la noblesse. Que cependant sa famille a un tombeau à Santa-Maria Novella de cette ville, où il y a une inscription qui porte qu'il a été fait par *Solde Soldini* et ses successeurs, et que ce *Solde Soldini* qui vivait du temps de la République en occupait une des principales charges qui sont souches de noblesse aussi aujourd'hui. Il m'a ajouté que c'était tout ce qu'il pouvait me dire sur cet article. Il vous fait bien des tendres compliments. Il se porte fort bien malgré son grand âge et vit saintement. Il donne aux pauvres tout ce qu'il a de revenu au-delà du besoin pour sa subsistance. Il rend bien sincèrement une entière justice à vos sentiments.....

Signé : Comte LORENZI.

dance en témoigne, et même quand vint pour lui la fatigue des grandeurs, n'eut-il pas le dessein de revenir à la paix tant désirée du cloître ?

Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui aime la famille Soldini et lui porte un vif intérêt, veut que le jeune Trappiste profite de son crédit à la Cour, et il lui donne en 1748 une place dans la Chapelle du Roi à Versailles. Voici la lettre qu'il lui écrit à ce sujet :

« Strasbourg, le 18 octobre 1748.

« J'ai trouvé toujours dans votre famille, mon cher Monsieur, attachement, fidélité, probité et droiture; ce sont des sentiments qui me touchent et que je me pique de savoir reconnaître. Je suis persuadé qu'en votre particulier vous êtes un digne ecclésiastique et qu'en toute occasion vous vous ferez un devoir capital de marquer à mon neveu et à moi la soumission et la déférence que vous nous devez, et ce sera principalement en remplissant vos fonctions de manière que je n'aie qu'à m'applaudir du choix que j'ai fait de votre personne en vous plaçant dans la chapelle du Roi. Je suis de tout mon cœur bien véritablement à vous.

« Le cardinal DE ROHAN. »

Le choix du cardinal fut heureux ; il savait, en effet, placer sa confiance; de ce jour Soldini appartient à Versailles; il avait alors trente ans.

II

Tous les Offices de la maison du Roi, ceux de la maison de la Reine et de la maison du Dauphin étaient depuis un certain temps transférés dans les bâtiments du Grand-Commun. Un personnel considérable (plus de 2,000 personnes) y logeait. Cette dépendance du Château faisait partie de la paroisse Notre-Dame, mais elle était desservie par les aumôniers de la maison du Roi. Ce fut pour l'abbé Soldini un monde tout nouveau. « Quand il parut à la Cour il fut tout d'abord assez mal accueilli, et comme on ne savait ce qu'il pouvait être il eut dès les com-

mencements mille mortifications et désagréments. Mais sa douceur, ses complaisances gagnèrent bientôt les cœurs ».

Cette place était de rémunération bien modeste; confesseur et prédicateur de la maison du Roi il devait avoir par an 300 livres, non compris la nourriture et le logement. Mais quelque temps après il eut le canonicat de Saint-Pierre de Lille dont il avait été question déjà. « Il lui valait au moins 4,000 livres par an. Quand il se vit si *pécunieux*, son père, sa mère, plusieurs de ses frères et sœurs et moi tout le premier, s'en trouvèrent bien, faisant des pensions aux uns, des présents aux autres et abandonnant tout le reste de ses revenus aux pauvres et à son domestique ».

Mais pourquoi, tout en faisant du bien à sa famille, paraît-il si réservé quand il est question de se retrouver avec elle? Est-ce donc qu'à la Trappe il a fait vœu de ne plus la revoir? Tous ses proches ont pour lui la plus profonde affection; il en est l'orgueil et ils savent le lui dire. Dans la lettre que lui adresse François Soldini son père (janvier 1754) et dont le commencement est si fier : (Soldini père des Soldini de France) (1) : *J'ai reçu, mon cher ami, avec grand plaisir, vos compliments de nouvel an.....* Je trouve ce *post-scriptum* écrit de la main de sa mère et tout empreint de son affection, mais aussi de certaine tristesse :

« Je vous suis obligée, mon fils, de l'heureuse année que vous me souhaitez. Je ne puis donc plus compter de vous voir de ma vie! Vous faites bien, vous cherchez à me détacher de vous. Cependant ce ne sera qu'avec violence, étant toujours pour vous la plus tendre des mères.

« Adieu, je suis votre affectionnée mère,

« F^me^ SOLDINI (2). »

Dans tous les cas l'aumônier du Grand-Commun va compenser ce qui semble lui manquer par un dévouement sans bornes pour les âmes qui lui sont confiées. S'il laisse quelque vide dans l'expansion filiale, il n'en mettra point dans le dévouement sacerdotal; il sera tout à tous.

Le Grand-Commun se compose de gens de conditions variées; là sont réunis les sept Offices du Roi, le Gobelet, la Cuisine-bouche, la Pan-

(1) Il mourut le 24 juillet 1754.

(2) Elle mourut le 18 janvier 1761.

neterie, l'Echansonnerie, la Cuisine-commun, la Fruiterie, la Fourrière, c'est-à-dire les éléments les plus divers; hommes instruits, hommes ignorants, femmes, enfants, gens religieux et à l'époque où nous sommes gens adonnés à la philosophie qu'ils ne comprennent guère; en somme un peu de bien et beaucoup de misères morales et de toutes sortes. Que de bien à faire! Que de tact il faut dans un semblable milieu, à la Cour des rois, et surtout à la Cour de Louis XV!

Les *soixante-neuf* lettres dont se compose la correspondance de l'Archevêché de Paris montrent l'activité de M. Soldini et son désir d'être utile, elles ne mentionnent que des services rendus, des grâces sollicitées au point de vue spirituel comme au point de vue administratif. Ce sont des mariages à conclure ou à réhabiliter, des scandales à éviter ou à réparer, des querelles à éteindre.

Certaines positions sont plus embarrassantes. Quelle conduite tenir par exemple avec les gens de théâtre? M. Soldini ne tranchera pas la question de lui-même, et l'Archevêque consulté lui donne la décision suivante :

« Paris, 16 septembre 1750.

« On ne doit pas, Monsieur, regarder comme un spectacle public celui dont vous me parlez. Aussi, quoiqu'il soit très certain que les saints Canons privent des sacrements non seulement les acteurs qui représentent sur les théâtres publics, mais encore toutes les personnes qui concourent au spectacle, je pense que l'on doit admettre à la participation des sacrements le jeune homme pour qui vous consultez, si ses dispositions sont *aussi bonnes* et aussi religieuses que vous le dites. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Chr., Arch. de Paris (1). »

L'archidiocèse de Paris s'étend sur une partie qui appartient aujourd'hui au diocèse de Versailles; les paroisses d'Ormoy, Voisins-le-Bretonneux, Conflans-Sainte-Honorine, ajoutons aussi Vincennes, Charenton, Saint-Maurice demandent plus d'une fois l'intervention de M. Soldini.

N'a-t-il pas quelquefois trop écouté son cœur pour obtenir ces titres à des confrères amis? Puis, ce sont des religieuses qui sollicitent un

(1) Mgr Christophe de Beaumont du Repaire.

changement de résidence (1), de jeunes ecclésiastiques qui se font appuyer à Saint-Louis de Rome ou ailleurs pour l'achèvement de leurs études. Comment ne pas avoir égard à certaines sollicitations? Et quand on les croit justes comment ne pas présenter les requêtes?

D'ailleurs on l'encourage; l'archevêque de Paris lui écrit : « On ne peut être plus édifié que je le suis du zèle que vous marquez pour la religion. » C'est quelque chose d'avoir l'assentiment et l'affection de ses supérieurs.

Au point de vue temporel il ne craint pas de s'adresser même aux princes pour des questions de justice, et le duc de Penthièvre L.-J.-M. de Bourbon s'en remet à sa prudence pour une restitution au sujet de laquelle il lui a écrit. Un autre jour un malheureux palefrenier a péri par accident dans son service; le prince ne peut accorder à la veuve une pension sur les états de la Vénerie, l'usage n'y donnant aucun droit, mais il lui procure, à la demande de Soldini, une gratification convenable.

Pendant que les parlements discutent d'un bout de la France à l'autre sur le jansénisme, sur la Bulle *Unigenitus*, sur la question des jésuites, sur le droit des Évêques, toutes sortes de questions que la Philosophie irrite, embrouille à sa manière, il y a bien d'autres misères réelles et plus poignantes à coup sûr qui ne seraient point connues ni soulagées par conséquent, si M. Soldini n'avait, discrètement, dans l'ombre, presque dans le mystère, le courage de transmettre les demandes et de se faire solliciteur pour ceux qui sont dans le besoin.

On sait qu'il est le confident de cette belle et noble portion de la Cour qui voudrait fuir le tourbillon des plaisirs et les excès de tout genre. S'adresser au Roi, directement, sans protecteur, n'est plus possible à la date où nous sommes; l'histoire nous dit à quel degré d'indifférence en est arrivé Louis XV dans les dernières années de sa vie pour ce qui ne le regarde pas personnellement.

Si Versailles est dans les fêtes, il n'en est pas partout de même; lisons quelques-unes des lettres adressées à M. Soldini, et nous en serons convaincus.

Un jour l'évêque de Glandève, au comté de Nice (2), lui expose la

(1) M[me] Bardonnet, religieuse Ursuline de Marcigny, au diocèse d'Autun, sollicite son admission à la Visitation de Compiègne; après quelque temps de séjour à Versailles, elle obtient de se fixer à Saint-Germain.

(2) Mgr Gaspard Brunet de Tressemanne.

situation de son diocèse; tout y est dans un état déplorable. Aucune maison d'école, aucun couvent pour l'éducation des jeunes filles; il en est à peu près de même pour l'instruction des jeunes gens, et cela malgré les arrêtés qui veulent la gratuité de l'enseignement universitaire (1).

L'évêque de Glandève n'a-t-il pas le droit de réclamer pour les bienfaits de l'intelligence comme il réclame aussi pour les droits les plus vulgaires de l'humanité? Il a chez lui de glorieux invalides dans la place de guerre d'Entrevaux, qui meurent sur les chemins, sans sacrements, sans secours dans leur transport à l'hôpital d'Antibes éloigné de quatorze lieues! Ces mutilés de nos guerres se réclament du Dauphin, leur compagnon d'armes, qu'ils ont connu à la bataille de Fontenoy. Ils sollicitent par leur évêque, et par M. Soldini, une place pour le soldat mourant dans l'hôpital *civil* de Glandève, et cela malgré les *hauts cris des bourgeois*. N'est-ce pas une œuvre de la plus haute justice que de faire entendre de si justes réclamations?

Au diocèse de Grasse (2) ce ne sont pas les mêmes dangers, mais une longue querelle au sujet des PP. de l'Oratoire dans le collège de cette ville trouble la tranquillité du diocèse, charge le peuple d'impôts et excite l'esprit de parti. M. de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, n'a guère souci de cette affaire; les magistrats chargés des intérêts de la ville n'en ont pas davantage; il faut ici l'intervention de la Reine sollicitée par M. Soldini, et le calme revient.

N'allons pas croire que, si l'aumônier du Grand-Commun s'occupe ainsi, c'est au détriment des devoirs que sa charge lui impose. Bien vite le manuscrit de Narcisse Soldini nous prouverait le contraire, c'est qu'il s'agit d'une de ces natures ardentes, désireuses de faire toujours et partout du bien. « Il faisait régulièrement les catéchismes dans sa chapelle, prêchait de temps en temps des retraites, même à Saint-Lazare de Paris; confessait continuellement et avait tant de monde dans l'église du Grand-Commun à Versailles, qui est fort grande, qu'elle était remplie du matin jusqu'au soir, surtout les veilles ou jours de fêtes et dimanches. Il attirait les grands comme il attirait les petits; plusieurs hommes des plus savants allaient à lui et ne l'ont quitté qu'à sa mort;

(1) Des lettres-patentes de Louis XV, du 8 et 12 mai 1719, établissent la gratuité de l'instruction dans l'Université de Paris.

(2) Mgr Fr. de S. Jean de Pruuières.

des dames de la Cour et des plus distinguées venaient à son confessionnal. Une Dame de France vint le voir et le consulter un jour ».

Il nous est facile d'appuyer ces témoignages que le frère reconnaissant rend à la mémoire de son bienfaiteur par les lettres de Louise de France, de Sophie, de Marie-Adélaïde que nous avons entre les mains.

Mais jusqu'à présent tout se fait comme en cachette; peut-être est-il prudent de ne pas trop s'afficher à la Cour de Louis XV; on estime, on aime le pieux aumônier, chacun admire, apprécie sa direction, on devient meilleur, mais on n'ose pas encore le dire hautement, quand un événement imprévu met M. Soldini en lumière et lui donne un renom qui permet à chacun de s'adresser plus ouvertement à lui.

Le 5 janvier 1757 Louis XV est frappé par un assassin dans la cour du Palais de Versailles. En l'absence du confesseur du Roi, on va chercher M. Soldini qui l'assiste dans cette pénible circonstance; il devient en ce moment son consolateur, peut-être sera-t-il à l'avenir son confident? Mais la blessure est légère, le Roi revient bien vite à la santé, il ne reviendra pas aussi promptement au sentiment du devoir !

Est-ce un effet de la reconnaissance du prince ? Peu de temps après, une lettre de l'Evêque de Digne (1), datée de Versailles, prie M. Soldini, aumônier du Grand-Commun, de faire savoir depuis quel temps il est aumônier, quel est son âge, quels sont ses noms de baptême et ses qualités. Une seconde lettre du même, du 21 novembre 1757, lui annonce que le Roi lui donne le Prieuré des Ermites sous le titre de Saint-Eloi, ordre du Val des Ecoliers, diocèse de Châlons, forêt de Vassy.

Quelle fut la réponse de M. Soldini à cette marque de libéralité royale ? Notre manuscrit dit à ce sujet : « Quoique le Roy ait voulu lui procurer des places ou des abbayes, il *n'en a jamais voulu*, mais continua toujours sa même façon de vivre ». Et dans le même temps l'archevêque de Paris lui écrit :

« Je suis très édifié, Monsieur, du parti que vous avez pris. Comme je suis bien persuadé que vous faites un très bon usage de vos revenus, j'aurais eu de la peine à vous juger aussi sévèrement que vous vous êtes jugé vous-même... »

(1) Pierre-Paul de Caylar, évêque de Digne.

Je ne sais que conclure, la lettre d'avis est à nos archives, mais le prieuré des Ermites ne figure pas dans les bénéfices de l'abbé Soldini, il semble bien qu'il a trouvé moyen de ne pas l'accepter au moins pour lui-même.

Soldini est maintenant connu, et nous pourrons lire, souvent avec grande édification, les lettres que lui adressent divers personnages de la Cour, voire même Mesdames de France. La confiance que lui a témoignée Louis XV, blessé par Damien, fait-elle supposer à l'aumônier du Grand-Commun que désormais sa correspondance ne portera plus ombrage ; que toute communication qui lui viendra aura même certain intérêt? C'est à partir de ce moment qu'il conserve les lettres qui lui sont adressées par les personnages de la maison du Roi. Cette correspondance est considérable, nous savons par M. Soldini lui-même qu'il a remis à l'abbé Proyard tous les documents qui intéressent l'histoire du Dauphin, de la Dauphine, de Louise de France ; tous ces documents n'ont pas été rapportés à la succession ; estimons-nous heureux d'avoir encore à glaner quelque chose.

Les premières lettres que nous retrouvons sont de la famille de Maupeou. Quelle vie et quelle mort édifiante que celle de M. Maupeou-Montmorency-Laval ! La maréchale de Montmorency a reçu du Roi l'assurance d'une pension de 6,000 livres pour la veuve, réversible sur ses enfants, elle charge M. de Maupeou d'en témoigner sa reconnaissance à M. Soldini. C'est à M. Soldini que s'adresse Mme de Laval pour le choix d'un précepteur dans l'éducation de ses fils ; mais cette mère sage, prévoyante et pieuse n'accomplit point sa tâche, elle meurt peu après son mari. Quelle désolation pour Madame Adelaïde ! Dans une des dames de sa maison elle perd l'amie la plus intime dont elle sait faire le plus bel éloge dans la lettre où elle exprime si bien à M. Soldini sa douleur et sa pieuse résignation.

Louise de France vient à son tour, ses espérances sont déçues : « 15 janvier 1758. — Voici donc l'année révolue sans aucun changement. L'eussiez-vous cru, Monsieur l'abbé, lorsqu'on vous envoya chercher? »

Dans sa piété naïve et sincère elle avait pensé que le danger couru par le Roi le 5 janvier de l'année précédente l'amènerait à résipiscence et qu'avec les conseils de M. Soldini il en finirait avec ses tristes amours.

Mais la Pompadour restait en faveur, les fêtes recommençaient de plus belle et l'étiquette exigeant la présence des princesses, elles se trouvaient obligées encore de rester dans le tourbillon des plaisirs. Louis XV oubliait le danger couru, son propos de conversion, à la Cour il n'y avait aucun changement.

Faut-il que je signale ici quelques noms de grands personnages qui s'adressent à l'aumônier du Grand-Commun pour obtenir des faveurs, ou lui donner des marques d'intérêt ou d'amitié ?

Le cardinal de Bernis a son jeune parent, le comte de la Fare, auprès de la Dauphine ; depuis trois ans il est un de ses pages. Ce jeune homme désire (et c'est le vœu de sa famille) y rester une année de plus. « Je sais, dit-il à M. Soldini, combien votre suffrage peut contribuer à lui faire accorder la grâce qu'il demande, et je saisis avec plaisir et confiance cette occasion de vous être obligé... »

Le duc et la duchesse de Luynes le remercient de sa part d'action pour la grâce que le Roi vient d'accorder à M. de Chevreuse.

L'abbé de Talleyrand devient à 30 ans coadjuteur de Reims (1). Le comte et la comtesse de Talleyrand-Périgord remercient Soldini de son entremise. Le jeune évêque lui écrit aussi à cette occasion. Je pourrais citer bien d'autres noms : Le prince de Lambesc qui figure parmi les défenseurs du trône aux jours de la Révolution ; Gramont, comte de Guiche, qui, las des grandeurs et du monde, ne veut plus qu'on lui souhaite des honneurs ; ce serait lui souhaiter des périls et de grands obstacles pour son salut, il ne veut plus qu'une sainte modestie qui le sanctifie dans sa retraite....

Le maréchal de Brissac, dans un style tout militaire, remercie l'abbé Soldini de son amitié, de son intérêt, de ses félicitations surtout, à l'occasion de la dignité où le Roi vient de l'élever, il y avait cinquante-quatre ans qu'il cherchait au service de Sa Majesté la grâce qu'elle lui accorde !

Faut-il déchirer la feuille qui fait mention de la haute faveur accordée par de grands personnages à la sœur de M. Soldini lors de son mariage ? Les témoins qui signent sont Leurs Altesses M. le prince et

(1) Talleyrand-Périgord (Alex.-Angélique de), né à Paris, en 1736, mourut à Paris, en 1822. A 30 ans, il fut nommé coadjuteur de Reims, fut titulaire de cet évêché en 1777, où il se signala par sa bienfaisance ; fut député aux Etats généraux, se lia dans l'exil avec le comte de Provence (Louis XVIII), fut nommé cardinal-archevêque de Paris, en 1817. Il était l'oncle du fameux diplomate Charles-Maurice de Talleyrand Périgord.

Mme la princesse de Soubise, Mlle la princesse de Soubise et Mme la *marquise de Pompadour*. Il est vrai que l'époux de Marie-Rose Soldini était le grand maître des ballets, Charles Mion, qui prend en ce jour le titre de maître de musique des enfants de France.

Au résumé M. Soldini a souvent rencontré de grands et nobles cœurs, et dans le cours de sa mission au Grand-Commun de Versailles, chez les petits et chez les grands il a fait beaucoup de bien.

Une autre carrière va s'ouvrir devant lui.

III

Au mois de novembre 1764, se terminait la longue querelle des parlements contre la société des Jésuites ; les évèques qui défendaient ces religieux étaient soumis à la censure, quelquefois exilés, leurs Lettres pastorales jetées au feu. Aux remontrances amères et calomnieuses des parlements contre tout le clergé, Louis XV avait répondu d'abord avec sagesse et modération. Enfin, sur les instances du duc de Choiseul, il signa l'édit de proscription qui fut exécuté avec la dernière rigueur. L'âge, les infirmités, les services ne furent point des titres d'exemption. Ceux-mêmes qui avaient des places à la Cour subirent le bannissement ; la famille royale n'eut pas le pouvoir d'en exempter un seul, et des personnes augustes, le Roi lui-même, furent forcés par l'arrêt du parlement de renvoyer des hommes auxquels ils avaient donné leur confiance. L'édit d'expulsion toutefois leur permettait encore de rester dans leurs diocèses d'origine, à la condition de quitter leur habit religieux, de vivre en particulier et de se soumettre aux lois.

Le P. Croust, confesseur de la Dauphine, était déjà parti pour l'exil ; il fut remplacé par l'aumônier du Grand Commun ; la confiance des princesses et du Roi lui-même désignait M. Soldini pour cet emploi. Louis XV aurait désiré l'avoir pour confesseur, mais la Dauphine le demandait pour elle et ses jeunes enfants. Occupée de l'éducation des jeunes princes, elle voulait partager les nobles et tendres fonctions que le nom de mère lui rendait si chères ; si elle-même semait dans leur âme les premiers germes de la religion, le choix du directeur de leur conscience ne lui était pas indifférent ; elle insista donc pour la nomi-

nation de M. Soldini. La princesse Sophie fit la même demande et l'obtint également. M. Soldini en reçut immédiatement avis, et les lettres de félicitations ne manquent pas.

« Je vous fais mon compliment sur votre nomination, Monsieur, à laquelle j'ai pris beaucoup de part, etc..., » lui écrit le comte de Noailles, gouverneur de Versailles.

L'Archevêque de Paris, alors exilé à la Trappe pour sa résistance contre les arrêts du parlement, qui ne lui pardonne pas de prendre la défense de gens qu'il a proscrits, lui adresse de grands éloges :

« A la Trappe, le 14 mars 1764,

« Je suis charmé, Monsieur, que Madame la Dauphine vous ait choisi pour être son confesseur. Votre vertu et vos talents vous mettront en état de répondre à la confiance de cette princesse et je ne puis qu'applaudir à un choix si digne d'elle. Le Seigneur qui connaît la droiture et la pureté de vos intentions vous donnera les grâces pour bien remplir cet emploi important. J'engagerai très volontiers les saints religieux de ce désert à les demander pour vous et je ne manquerai pas de me joindre à eux... »

Trois semaines après il le félicite du choix que M. Soldini a fait de son frère Placide, pour le remplacer dans l'aumônerie du Grand-Commun.

Louis Joseph de Bourbon affirme que la confiance ne pouvait être mieux placée. Et de son exil, le P. Croust lui écrit :

« 13 mars 1764,

« C'est Madame la Dauphine elle-même qui a bien voulu m'apprendre que vous m'avez succédé auprès d'elle ; je vous en fais mon compliment. C'est une place qui n'est point difficile à remplir et où il y a beaucoup de bien à faire. Pour moi, je me trouve bien récompensé de mes soins, tant par la fidélité de la princesse à y répondre que par les tribulations qui ont suivi mon ministère. »

Le P. Croust ne s'est point trompé ; à côté des grandeurs il y a bien des tribulations, et Soldini qui accepte les unes sait bien que tôt ou tard il sentira les autres. La Dauphine elle-même ne sera pas exempte des contradictions que l'on trouve à la Cour ; voilà d'où viendront à nos

archives les lettres si variées de la pieuse Dauphine. La vénération que M. Soldini avait pour elle et pour son auguste époux les lui fait conserver, même quand elles semblent n'offrir que peu d'intérêt.

Tout d'abord, on s'étonne que ces autographes précieux ne portent point de signature. C'est, j'en suis convaincu, une règle d'étiquette ; les princesses ne signaient que rarement, Marie-Adélaïde le fait quelquefois, Louise ne signe pas, mais elle date. Pour nous, d'ailleurs, les annotations de M. Soldini sur quelques-unes de ces lettres, de même que les consignations qui en sont faites sur plusieurs testaments de la famille, ne nous laissent aucun doute. Ces lettres pliées en petits carrés de sept à huit centimètres de long, sur cinq à six de large, étaient gardées soigneusement jusqu'à l'arrivée de la femme de confiance. C'était sagesse que se défier à la Cour de Louis XV. — Un jour, le Dauphin malade mit sur une de ces lettres le cachet de cire rouge aux armes accolées de France et de Saxe. Dans la lettre suivante la Dauphine s'exprime ainsi : « Je ne sais si vous avez pris garde au dessus de ma dernière lettre, mais je crois que vous serez bien aise de savoir qu'il était de M. le Dauphin. Cette plaisanterie prouve du moins qu'il était de bonne humeur. J'ai écrit cette lettre avant-hier et je l'ai précieusement conservée dans ma poche. »

Si les dates manquent, nous pouvons en rétablir un certain nombre par le contexte des demandes qui s'y rapportent ; les réponses de la Dauphine viennent peu après les requêtes présentées par M. Soldini. Toutefois, deux grandes divisions s'imposent. Tant qu'elle est l'épouse heureuse du Dauphin, pleine d'espoir dans la guérison qu'on lui fait espérer, ses lettres sont dorées sur tranche ; après le 20 décembre 1765, la tranche est noire, et cette marque de deuil durera jusqu'à la mort de la Dauphine, 13 mars 1767.

Quel est le sujet habituel de ces lettres ? Faire le plus de bien possible, quand bien même elle se tromperait quelquefois. Mais tout d'abord cette âme pieuse et reconnaissante n'oubliera point que des persécutions qui lui semblent injustes ont jeté dans les misères de l'exil ceux qui lui ont été dévoués. Les PP. jésuites ont emporté la sympathie de ceux qui les ont mieux connus, leur reconnaissance les accompagne, et, combien de natures droites font alors un retour d'estime et d'affection vers eux, précisément à cause de la persécution.

Monseigneur d'Amiens eut avec M. Soldini une assez active corres-

pondance. Pendant plusieurs années il l'appelait, dans ses lettres, très honoré père. Celui-ci fit enfin ses observations : je ne suis point un Père, un jésuite ; et le bon évêque de s'excuser de sa méprise. « Je vous croyais en effet jésuite et c'est pour cela que je vous donnais le titre de Père, comme je l'ai conservé à ceux que je vois tous les jours et à ceux qui m'écrivent, parce qu'ils n'ont changé d'état qu'extérieurement. Car ceux qui les ont dépouillés n'ont pu leur ôter ce qu'ils ont été par leurs saints engagements. Je ne puis m'accoutumer à cette abolition, et quoique je n'aie pas eu lieu de me louer des jésuites dans les temps qui ont précédé mon épiscopat, pendant lesquels, je puis le dire, ils avaient tort à mon égard, depuis que je suis évêque je n'ai cessé de leur donner des marques d'amitié et d'estime, etc. »

Dans dix de ses lettres la Dauphine parle du P. Croust; elle rappelle les injustices, les calomnies, les méchancetés de toutes sortes qui se sont attaquées à lui, puis, par l'entremise de M. Soldini, elle lui fait parvenir ses lettres et les secours qui lui sont nécessaires sur la terre étrangère.

Dans plusieurs autres lettres, elle remet à M. Soldini des secours pour les pères disséminés en France; les honoraires de messes sont surtout les moyens qu'elle emploie. Dans ce mode d'assistance elle trouve un double avantage, aider des prêtres malheureux, et par le saint sacrifice soulager dans l'autre vie les âmes de ceux, de celles qu'elle a aimés ici-bas.

Faut-il des secours plus abondants? L'amour du prochain donne quelquefois de la hardiesse; et puis la Dauphine est en tels rapports d'amitié avec ses belles-sœurs qu'elle ne craint pas de disposer des aumônes communes, elles ne pourront que l'approuver.

Un soir M. Soldini lui fait savoir que les religieux d'Auxerre sont dans la plus grande détresse. Bien vite elle lui répond : « Quoique toute la famille soit à la comédie ou chez elle, je puis prendre sur moi de vous donner la permission que les Chinois donnent aux Français la somme de 2,400 livres. Nous avons destiné la somme entière pour la mission de la Chine, ainsi elle aura toujours le même objet. »

M. Soldini dans une annotation sur l'original nous donne l'explication de ces termes : « Mesdames et Madame la Dauphine avaient formé entre elles la somme de 7,200 livres pour les jésuites missionnaires en Chine. Reconnaissant qu'ils avaient trop je la priai d'ordonner que sur

cette somme il y eut cent louis pour les autres missionnaires français. »

Faisons ici une remarque qui nous montre à quel point M. Soldini tenait à conserver sa précieuse correspondance. Heureux de communiquer au plus tôt à Auxerre la bonne nouvelle, il écrit au bas de la lettre de la princesse :

J'ai l'honneur de vous envoyer, mes révérends pères, une lettre de Mad

Mais il n'achève pas, il biffe ces quelques mots, ajoute l'annotation que nous avons indiquée, retient pour lui et nous conserve ainsi l'autographe de la princesse. Les pères sont avertis par une autre lettre, tout entière de la main de M. Soldini.

Au temps où M. Soldini entrait en fonctions dans la maison royale la Dauphine était sur le point d'être mère. Une lettre de la fin d'avril témoigne de sa pieuse et noble résignation à ce sujet ; on sent que, dans ces circonstances souvent dangereuses, elle ouvre son cœur tout entier au directeur de sa conscience. « Je vous demande de prier le bon Dieu (si c'est sa volonté de prolonger ma vie) de me faire la grâce d'en profiter pour le bien servir et me sanctifier ; ou, s'il lui plaît de me retirer de ce monde, de me donner une parfaite résignation à sa sainte volonté et de changer mon cœur qui n'est que trop attaché à la vie. »

Le frère de la Dauphine, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, reçut dans le même temps l'ordre de la prêtrise. Le 1er mai, il dit sa première messe à la chapelle de Versailles et la princesse eut le bonheur d'y faire ses dévotions.

« J'avais envie de les faire le 3, à cause de la fête de la Croix, car l'Ordre de la Croix dont je suis m'engage, sans obligation pourtant, de faire mes dévotions aux fêtes de la Croix. Mais je ne suis pas sûre d'un jour à l'autre d'être en état de les faire ; je vous expose tout et vous prie de me décider. »

Mais, ce jour-là, Madame Elisabeth venait au monde, toute la cour assistait au baptême qui lui fut immédiatement donné, par le cardinal de la Roche-Aymond, archevêque de Reims, grand aumônier ; et peu de temps après la famille se rendait à Compiègne pour y passer l'été.

Je constate ici les difficultés que rencontrera toujours le confesseur

de la Dauphine pour les divers logements qu'il doit occuper en suivant la Cour à Compiègne, à Fontainebleau, et même dans sa résidence à Versailles; je ne mentionnerai pas les lettres échangées à ce sujet.

Il est également, je crois, sans intérêt de raconter tous les détails d'intérieur. Que nous importe que la nourrice d'Elisabeth soit *insupportable?* Elle savait son sort avant d'être nourrice. On lui donne 4,000 livres, elle devrait être contente, et l'on ne changera rien à sa position. « Je suis trop aise, dit la Dauphine, de ne plus voir les nourrices attachées aux enfants, pour vouloir rien changer à un arrangement que j'ai désiré moi-même. »

Quelquefois cependant des chagrins intimes sont plus difficiles à supporter; M. Soldini qui est le confident et le consolateur nous a gardé la lettre suivante : « Ce qui cause ma peine est la mésintelligence qui s'est mise dans ma famille et qui me fait craindre des brouilleries qui ne peuvent que m'affliger beaucoup. Je suis fort aise de vous le dire, persuadée que vous prierez le bon Dieu pour eux. »

De quel côté viennent donc ces chagrins? Serait-ce de la famille royale de France? Je ne le pense pas; le duc de la Vauguyon qui voit de près le bel intérieur du Dauphin en trace le portrait suivant : « Mesdames ses sœurs furent toujours ses meilleures et ses plus tendres amies, avec quelle confiance et quelle cordialité ne vivait-il pas avec elles; elles formaient avec Monsieur le Dauphin et Madame la Dauphine une société intime remplie de douceur, d'agréments et qui était en même temps un sanctuaire auguste de toutes les vertus réunies. »

Il y a donc dans ce sanctuaire de la confiance, de l'abandon, du dévouement, une amitié sincère; mais pourrions-nous dire la même chose de tous ceux qui l'entourent?

« Je vous préviens, écrit Narcisse Soldini à son cousin de Florence, que les ecclésiastiques ne sont pas trop bien regardés ici et encore moins les religieux. »

Il faut être sur ses gardes et se défier toujours, même dans les gens de service. « Je suis persuadée que la femme de chambre qui a parlé à Adélaïde est celle qui est sage », écrit la Dauphine. Toutes ne le sont donc pas?

Il faut presque se cacher.

« Louise m'a dit l'autre jour de vous dire de ne pas venir dans la

ce 15. janvier 1758

je comtais Monsieur labbe vous ecrire vendredy
mais je n'en eut pas le tems dont je fut
bien fachée je vous remercie des avis que vous
me donnez pour me preserver de la contagion
qui ce rencontre aux spectacles je ferai tout
mon possible pour en profiter voicy donc l'année
revolu sans auqu'uns changement l'eussiez vous
crû m.r l'abbé lors qu'on vous envoïa chercher
continué vos prierres et joignez y aussi je vous

petite chapelle quand nous faisons nos dévotions. Je ne sais pas ce que cela lui fait, mais je vous prie de croire que cela ne vient pas de moi. »

Et encore :

« On m'a dit dès la semaine sainte de vous prévenir de ne pas venir avec moi à l'église lorsque j'y serais avec le Roi parce que cela pourrait lui faire de la peine n'ayant pas nommé de confesseur. La Reine et Mesdames n'y font pas venir les leurs. J'ai cru devoir vous informer de cela, mais j'y ajoute de moi-même que cela ferait aussi de la peine à la Reine, parce qu'elle serait fachée d'y voir un autre qu'un jésuite. »

Aux tracasseries de ceux qui les entourent joignons les remarques peu bienveillantes et mêmes les calomnies sur la doctrine que prêche M. Soldini et dont la princesse sait si bien le défendre et nous verrons une fois de plus que le bonheur n'est point complet sous les lambris dorés.

Hélas ! la famille royale, disons mieux, la France allait être soumise à une épreuve bien cruelle. Depuis environ trois ans le Dauphin dépérissait chaque jour sans aucune cause apparente. Attaqué à Compiègne, au mois d'août 1765, d'une fausse fluxion de poitrine guérie en apparence, il en conserva une petite toux sèche et une fièvre lente. Dans cet état il voulut absolument suivre la Cour à Fontainebleau. La Dauphine, souffrante elle-même, soupçonna la gravité du mal et maîtrisa sa douleur ; mais à M. Soldini elle exprime toutes ses craintes ; à plusieurs reprises, elle lui demande de prier et d'intéresser les âmes pieuses. Elle souhaiterait bien que l'auguste malade se soumît sans répugnance aux ordonnances des médecins ; qu'il s'amusât à quelque chose, mais il ne désire rien. Lui faire des propositions, il s'en fâche quelquefois, surtout quand il s'aperçoit que c'est pour le dissiper.

Mesdames virent aussi le danger, il dut y avoir dans le secret bien de la tristesse et des larmes. Sophie écrivait à M. Soldini :

« Je suis très sensible à l'attention que vous avez eue de m'envoyer la prière pour M. le Dauphin. Je joins mes vœux les plus ardents aux vôtres et à ceux de tant de saintes âmes qui demandent la conservation d'une vie si précieuse à la religion et à ce royaume. J'espère que Dieu écoutera enfin nos gémissements et qu'il récompensera la piété et les vertus de Madame la Dauphine ; sa santé ajoute encore à mes inquiétudes. Soyez persuadé, Monsieur, que ce sera toujours avec em-

pressement que je vous donnerai des preuves des sentiments de vénération que j'ai pour vous et que je conserverai toute ma vie. »

Vers le 15 décembre le mal s'aggrave ; un abcès s'est déclaré dans le poumon, l'état paraît désespéré.

Sur les instances de la Dauphine M. Soldini écrit à M. de Lorme, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, en lui envoyant du linge du malade. On espère encore que, par l'attouchement des reliques de la sainte, Dieu se laissera fléchir, pour le bonheur de la France. On le sut bien vite à Paris, l'affluence fut grande à l'église Sainte-Geneviève, voici du reste la réponse du père abbé :

« Au reçu de la lettre que vous m'avez adressée, Monsieur, j'ai été moi-même faire toucher à la châsse de notre sainte patronne la chemise qui accompagnait la lettre. Le concours du peuple est prodigieux. Dès quatre heures et demie la place était pleine de fidèles qui attendaient l'ouverture de l'église, qui s'est trouvée remplie dans le moment que les portes ont été ouvertes, et il y avait encore hier affluence à neuf heures du soir. Nous avons eu le matin quatre grand'messes solennelles dont j'ai célébré la dernière. L'attachement pour notre précieux malade, permettez-moi ce terme, la piété, la foi, tout se réunit pour obtenir un heureux changement, et soutient notre espérance. Je vous remercie, Monsieur, en particulier de celle que vous nous inspirez, et j'ai l'honneur d'être très respectueusement

« Monsieur

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« De Lorme, *abbé de Sainte-Geneviève.*

« A Paris, le 18 décembre 1765. »

L'archevêque de Paris averti du danger arrivait en toute hâte, la lettre de la Dauphine ne donne aucun détail sur cette visite, mais en corrigeant le récit de M. Soldini elle ajoute : « Vous ne parlez pas de l'archevêque de Paris et de la bénédiction qu'il lui donna le mercredi 18. »

Humainement parlant tout était inutile et Dieu voulait encore imposer ce sacrifice à la France. Le Dauphin s'éteignit deux jours après (le vendredi 20 décembre, à 8 heures du matin), dans les sentiments de la plus vive piété et en pleine connaissance, remerciant Dieu de *pouvoir ainsi mettre à profit pour son éternité jusqu'au dernier instant de son agonie.*

IV

Plusieurs historiens du temps, en parlant de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, pensent faire d'elle le plus grand éloge en disant qu'elle fut la victime de l'amour conjugal. Ce serait vrai si la veuve n'avait pas le devoir de se rattacher à la vie quand elle est mère. Malgré son immense douleur la Dauphine connut et accomplit ce devoir. N'avait-elle pas auprès d'elle de jeunes enfants qui avaient besoin de son amour et de sa sollicitude? A cause d'eux elle sait souffrir avec la plus complète résignation. « Si le bon Dieu veut se servir d'un instrument aussi misérable que moy pour faire le bien que l'âme la plus vertueuse n'a pu faire je suis entre ses mains, je ne refuse ni le travail ni les peines, mais j'espère que ceux qui prient pour ma conservation se souviennent qu'en la demandant ils me désirent un long martyre et qu'ainsi ils prieront avec encore plus de ferveur pour m'obtenir la grâce de me sanctifier par mes peines et mes douleurs, car c'est là tout ce que j'ai à attendre dans ce monde..... »

Soldini dans une note qu'il ajoute à une autre lettre proteste avec force contre le désir que l'on prête à la Dauphine de ne plus tenir à la vie. Clotilde, Élisabeth, le duc de Berry nouveau Dauphin, le comte de Provence, le comte d'Artois n'avaient-ils pas besoin de l'appui, de l'exemple de leur mère, au milieu surtout d'une Cour corrompue? Ne fallait-il pas écarter de leur instruction les systèmes nouveaux, dangereux de la philosophie nouvelle? L'année précédente elle trouvait étranges les empiètements de la nourrice d'Élisabeth sur les droits de la mère, elle veut maintenant avoir ses enfants sous sa tutelle, et même dans des détails dont nous apprécions peut-être peu l'importance elle veut maintenir son autorité. Un jour, il est question de langues étrangères; sur ce sujet elle peut donner son avis, elle connaît le français, l'allemand, l'italien, le latin. Mais comme elle déteste l'Angleterre, elle ne veut pas en entendre la langue.

« Ce ne sera jamais par mon conseil que mes enfants apprendront une langue que je hais par le danger que j'y vois. Les gens de leur éducation leur avaient appris, il y a un an, quelques mots et le comte de Provence m'a tant témoigné de goût pour l'apprendre que je l'ai défendu; on lui montre l'italien à la place. »

C'est par ces preuves à l'appui que nous affirmons que tout en pleurant son époux elle se conserve pour ses enfants. Il n'en est pas moins vrai que le retour à Versailles fut pour elle l'occasion d'une grande douleur, « mais, dit-elle, je ne me reproche pas ma douleur, elle n'est que trop légitime; je ne me reproche que l'espèce de plaisir que je sens à m'y livrer ».

Soldini, témoin obligé dans ces jours de deuil, avait recueilli sur les lèvres mourantes du Dauphin l'expression de cette belle et grande âme qui sentait et disait si bien ce qu'on doit à son Dieu, à sa patrie, à sa famille. Il en avait composé un recueil où il rappelait les travaux, les projets et les dernières et édifiantes paroles. Si dans ses détails il manque parfois d'une rigoureuse exactitude, son récit est rectifié par la Dauphine elle-même. Nous avons une lettre écrite à ce sujet. M. Soldini aurait désiré que son recueil fût imprimé; l'évêque de Verdun consulté trouva qu'il était trop tard. Le manuscrit a été malheureusement détruit.

Dans le même temps, de tous les coins de la France arrivaient à la Dauphine les marques de la sympathie la plus vive, avec l'expression de la plus profonde douleur. Cent deux mandements des cardinaux, archevêques, évêques envoyés à M. Soldini furent accompagnés de lettres qui forment la liasse D aux archives diocésaines, dossier Soldini. La princesse se plut dans cette lecture, on peut même dire qu'elle fut *heureuse* d'y nourrir sa douleur.

Ces détails, uniformes dans la pensée qui les dictait, mais si variés dans les expressions, lui rappelaient, comme sous diverses formes, celui qu'elle avait tant aimé; elle croyait le revoir. « Je sais bien que l'on ne peut invoquer que les saints que l'Église a canonisés, mais je ne crois pas mal faire quand en passant devant son portrait je le prie de se souvenir de moi devant Dieu; je lui parle à ce portrait comme je lui parlais de son vivant ». Aussi les lettres que la Dauphine continuera d'adresser à M. Soldini, après le retour de Fontainebleau à Versailles, sont-elles généralement empreintes de la plus grande tristesse, mais en même temps de la plus parfaite résignation.

Va-t-elle renoncer aux bruyants plaisirs de la Cour? Oui, sa volonté est ferme à ce sujet et elle en prend les moyens. « Je suis, Dieu merci, *débarbouillée*, dit-elle. Puisse mon âme être aussi nette de péché que mon visage le sera désormais de *rouge!* »

Dieu soit loué, monsieur l'abbé, j'ai arraché enfin le
Consentement de Madame la Dauphine pour lui faire faire
de la Musique, dans le fond de son Cœur elle est bien
aise; mais elle croyoit que c'était manquer a la mémoire
de mon frere, je l'ai fort assuré que non, elle m'a cru.
si elle vous en parle demain, laisser la vous apprendre.

Cependant, cédant aux sollicitations des princesses ses belles-sœurs, elle essaiera quelques distractions.

« Dieu soit loué, Monsieur l'abbé, écrit Marie-Adélaïde, j'ai arraché enfin le consentement de Madame la Dauphine pour lui faire faire de la musique. Dans le fond de son cœur elle est bien aise, mais elle croyait que c'était manquer à la mémoire de mon frère. Je l'ai fort assurée que non, elle m'a crue. Si elle vous en parle demain, laissez-la vous l'apprendre et ne lui dites jamais que nous en avons parlé ensemble. Quand je vous verrai, je vous dirai là-dessus mes raisons.

« Marie-ADÉLAIDE. »

On la voit encore accepter les réunions de famille. « On m'a rendu le souper dès hier en l'avançant d'une heure parce qu'on m'a trouvée presque éteinte avant mon dîner hier. »

Elle était souffrante en effet et depuis fort longtemps. Déjà au mois de mars 1766 elle écrivait :

« Mon rhume m'a fort dérangée, car j'espérais, après avoir fait mes dévotions lundi, les faire encore le 20 pour la fête de saint Joseph. La Breuille m'a dit que je serais en état de les faire samedi. Voyez ce que vous voulez que je fasse. Je vous assure qu'il me semble que je n'ai jamais eu tant de soin de ma santé que depuis que je n'y suis plus attachée, et j'ai souvent eu des rhumes plus forts que j'ai promenés. Je suis très touchée de l'intérêt qu'on veut prendre à ma santé, mais je suis excédée d'ennui de m'entendre toujours prêcher et rabâcher la même chose... »

Ignorait-elle que par toute la France son état inspirait des craintes ?

La perte du Dauphin en faisait redouter d'autres aussi cruelles. La santé du duc de Berry n'était pas non plus des plus florissantes.

« Comment se porte notre jeune Dauphin, demande l'évêque de Verdun à M. Soldini ? Il est dans le moment le plus critique ; c'est à son âge que le corps souffre le plus parce qu'il est dans son accroissance. J'entends dire qu'il est bien maigre et que souvent il a mauvais visage. L'état de la Reine ne permet plus aucune espérance, quel cruel spectacle pour la Cour ! Dieu nous ramène à des jours plus heureux ! »

Toutefois, M. le duc de la Vauguyon écrit à M. Soldini et le rassure au sujet de l'indisposition du jeune prince, de ce côté les craintes étaient exagérées.

Aux témoignages de condoléance qu'elle reçut de toutes les provinces du Royaume, la Dauphine voulut répondre par le don de souvenirs mortuaires, en mémoire de son cher époux. Les portraits du Dauphin, des médaillons renfermant des cheveux, des morceaux du manteau de lit (la couverture) imbibé de la sueur de son agonie, des livres qui ont été à son usage, divers objets qui lui ont appartenu, etc., comblent de joie les heureux destinataires. Les correspondances, dans nos archives, trahissent les noms de quelques-uns, Bernardin de Rousset, archevêque de Tours, F. de la Motte, évêque d'Amiens, Fitz James de Soissons, etc.

Le corps du Dauphin fut, suivant son désir, transporté dans la cathédrale de Sens.

Le cardinal de Luynes, qui en est archevêque, adresse à M. Soldini divers rapports sur les cérémonies de réception, l'érection du tombeau, la rédaction de l'épitaphe et son exécution par le sculpteur. Les rapports nous manquent parce qu'ils ont été remis à l'auguste veuve ; nous n'avons que les lettres d'avis du cardinal et celles de la Dauphine à M. Soldini. Au sujet de l'épitaphe, elle aurait désiré que l'on gravât sur le tombeau celle qu'avait composée M. Soldini, mais le cardinal avait dès les premiers jours demandé à en être chargé. Nous n'avons pu retrouver celle de M. Soldini, elle a dû disparaître avec tous les précieux autographes dont nous n'avons pu empêcher la destruction. Dans ce concert de deuil, la poésie continue de prendre sa part ; les élégies en français, en latin, abondent à Versailles. « Je vous envoie une élégie, écrit la Dauphine à M. Soldini, elle m'a paru bien, autant que j'ai pu l'entendre. Mais vous me feriez grand plaisir de la traduire, si vous avez le temps. »

La Dauphine trouvait encore de la consolation dans l'intimité de la famille royale, elle en était sincèrement aimée. On a dit que Louis XV avait en elle une grande confiance, qu'il lui demanda même conseil quelquefois. C'est vrai, il allait souvent la voir, le matin surtout, plusieurs lettres en font la preuve. Un jour, il trouva chez elle le plan de la paroisse de Montreuil (1). « Il s'est ressouvenu, dit-elle, que Mon-

(1) Cette lettre est certainement de 1766, puisqu'elle est postérieure à la mort du Dauphin ; je ne m'explique pas que l'historien de Versailles (tome 2, p. 423) fasse commencer la construction de cette église en 1764. Les archives départementales possèdent l'acte de délibération du conseil de fabrique en date du 11 janvier 1767, au sujet de la construction de la future église, en remplacement de celle qui tombe en ruines.

+

Si Le Bon Dieu veut se servir d'un instrument aussi miserable
que moy pour faire le bien que l'ame La plus vertueuse
n'a pû faire je suis entre ses mains je ne refuse ni le travail
ni Les peines mais j'espere que ceux qui prient pour ma
conservation se souviennent qu'en La demandant ils
me desirent un Long martyr et qu'ainsi ils prieronts avec
encore plus de ferveur pour m obtenir La grace de me
sanctifier par mes peines et mes douleurs car c'est Là
tout ce que j'ai a attendre dans ce monde. j'ai le mandement

sieur le Dauphin lui en a parlé. Je lui ai dit deux fois que, si M. d'Orléans le voulait, cette église nécessaire serait bâtie à bon marché. Le pauvre curé a bien raison de s'en occuper.

Mais la Dauphine est et sera prudente. Tout en recevant les confidences royales, elle évitera de se mêler directement aux affaires, elle voudrait que pendant un certain temps on ne lui adressât aucune requête, c'est même un conseil qu'on lui a donné. Trop s'empresser de marquer de la protection n'éloignerait-il pas la confiance que l'on veut que le Roi ait en elle ? Pourquoi ne pas s'adresser à la Reine ? Ne connaît-on pas la bonté de Marie Leczinska ?

« Je voudrais que les gens de la Maison du Roi s'adressassent à leurs supérieurs ou à Mesdames, cela serait plus naturel qu'à moi ; j'ai tant de choses à demander que je crains qu'on ne s'en lasse à la fin. »

Toutefois elle n'omettait aucune de ses œuvres ordinaires de charité. Ce sont des enfants orphelins à placer à l'Enfant Jésus, aux Enfants Rouges, aux Filles bleues du couvent Montparnasse, aux Carmélites de Compiègne. L'évêque d'Amiens, qui est pauvre parce qu'il ne compte jamais quand il est question de charité, ne sait comment remédier à une grande misère causée par un incendie dans sa ville épiscopale, il écrit à la Dauphine et le secours arrive.

En attendant, des sommes importantes circulent pour les misères de chaque jour.

Où la Dauphine prenait-elle cet argent ? Les Dames de France étaient-elles donc si riches ? « Mesdames, ni les Enfants de France, n'ont point de cassette », dit la gouvernante d'Elisabeth, Mme la comtesse de Marsan.

« On a beaucoup exagéré, dit la Dauphine elle-même, la fortune de la famille royale. Je ne sais pas ce que je fais, car, comme nous avons l'argent du Roi, nous ne savons qu'à la fin du voyage ce que nous faisons ». N'importe, elle a si peur de ne pas secourir toutes les misères ! Il y a pourtant des personnes qui en abusent et qui l'importunent : « Je dirai à Me Segrais de vous envoyer seize louis pour Mme Boutet. Il est vrai qu'elle est malheureuse, mais elle demande à tous moments. Elle a un emploi, j'ai mis une de ses filles au couvent, je lui ai donné encore pendant que ma sœur était ici. Je ne sais pas si c'est mal de ne pas lui donner à tout moment ».

Déjà, dans une lettre précédente, il était question de la même solli-

citeuse : « Je veux bien lui donner 6 ou 700 francs pendant deux ans, à commencer au mois de janvier prochain, mais si elle revient après, elle n'aura plus ».

Tant il est vrai que la charité même chez les grands du monde a toujours quelques déboires, et l'on serait bien vite découragé si l'on n'avait confiance en cet adage que, *sur cette terre, qui donne aux pauvres, prête à Dieu.*

Eh bien ! quand nous lisons les lettres de la Dauphine, nous sommes convaincus que c'est en se privant dans une foule de circonstances que Mesdames de France, Marie-Adélaïde, Louise, Sophie, Victoire, ont pu réunir ces offrandes journalières qu'elles remettent à Marie-Josèphe de Saxe, *leur aumônière*, qu'on nous permette le mot, pour faire du bien en son nom comme au leur. Et le Dauphin n'avait-il pas eu sa part dans cette association de bienfaisance ? Ecoutons le duc de La Vauguyon.

« Il n'a jamais connu l'argent que pour le répandre, faire des heureux et soulager les infortunes ; il étendait ses bienfaits jusque dans les provinces les plus reculées du royaume.

« Le dernier voyage de Marly, il fit un gain très considérable (on dit 100,000 liv. au jeu). Le lendemain il n'avait plus rien, il avait tout distribué, peut-être rendu la vie par ses aumônes abondantes à une foule de malheureux ».

Voilà pourquoi la Dauphine écrivait à M. Soldini :

« Je crois que Monsieur le Dauphin n'est plus en état de guérir votre jalousie, car je crois qu'il ne lui reste plus rien de son gain..... »

Un jour la vertueuse et charitable princesse fut bien embarrassée, elle le raconte ainsi :

« On me prie de demander la grâce d'un malheureux que la misère a porté à voler un habit, et on demande que la sentence soit changée en une *prison perpétuelle*. Je n'ai pas voulu faire de démarches sans vous consulter. Ces cas-là m'embarrassent toujours, ne sachant ce qui est mieux, de sauver la vie d'un homme ou de laisser agir la justice. Je crois, mais je n'en suis pas sûre, que c'est son premier vol. On dit qu'il a employé l'argent qu'il a retiré de son crime à payer des dettes. Il est vieux de plus. »

Je ne sais quelle fut la réponse de M. Soldini ; la Dauphine put-elle

solliciter et obtenir la commutation de peine? De nos jours, elle eût été moins embarrassée, elle aurait obtenu pour punition du *crime* une amende et la loi Bérenger.

Concluons de tout cela par le mot de l'évêque de Beauvais à M. Soldini : Vous êtes en état de rendre compte à l'auguste princesse que, toute puissante qu'elle est, elle se trouve encore beaucoup plus charitable qu'elle n'est riche.

Mais il est impossible de contenter tout le monde, la jalousie s'éveille bien vite, et la calomnie a beau jeu surtout à la Cour.

Quels sont donc ces propos rapportés à M. Soldini? La Dauphine n'en a point entendu parler. « On n'oserait point les tenir devant moi, lui écrit-elle, puisque je dois savoir quelle est la doctrine que vous me prêchez. Je vous demande en grâce de ne pas vous arrêter à tout ce qu'on dira. On en a toujours voulu à mes confesseurs, car c'est affreux tout ce qu'on a dit du pauvre P. Croust. Il suffit que j'aie de l'amitié ou de la confiance en quelqu'un pour qu'on le persécute. »

Délicate et généreuse, la princesse joint à cette lettre une relique de la vraie Croix : « Elle arrive bien à propos pour adoucir ce qu'on veut vous faire supporter », dit-elle. Plusieurs lettres font allusion à ces persécutions cachées que l'on est obligé de subir à la Cour comme ailleurs.

Cette dernière lettre est d'octobre 1766. Avec les beaux jours disparaissaient les forces de la Dauphine ; les craintes redoublèrent et cette fois elles n'étaient que trop fondées. Les variations de la température entretenaient en elle un état de langueur qu'elle seule semblait ne pas voir.

« Cette toux de la Dauphine qui continue toujours me tourmente à un point que je ne puis vous exprimer, écrit le cardinal de Luynes. O mon cher abbé, que cette princesse est précieuse à conserver ! Prions sans cesse Dieu, de toute notre âme, pour obtenir qu'il daigne nous accorder cette grâce ; que cette princesse serait à plaindre sans les sentiments de religion que Dieu a gravés profondément dans son âme ! Dieu lui a fait boire le calice jusqu'à la lie !.....

« Cardinal de LUYNES. »

Depuis longtemps La Breuille veillait avec la plus grande sollicitude sur son auguste malade, mais que faire contre la mort? Malgré sa

science, malgré l'affection sincère qu'il portait à la famille royale, il était impuissant.

Quelles furent ses pensées quand M. Soldini lui communiqua cette lettre : « Mon malheureux rhumatisme m'a reprise plus fort que jamais, j'ai tant souffert ce matin que je me suis déterminée à me mettre au lit. »

Le docteur Tronchin était alors dans toute sa gloire, on l'appelle à la Cour, son nom ramène la confiance. « Votre lettre, mon cher abbé, écrit l'évêque de Verdun, me tranquillise beaucoup ; vous ne pouvez rien m'apprendre de plus consolant que madame la Dauphine va être dorénavant conduite par M. Tronchin. Il a donc reconnu que rien n'est altéré à sa poitrine. C'est un point bien essentiel et bien important... Je bénis Dieu de tout mon cœur du parti qu'on prend de le garder à Versailles. Votre lettre me met du baume dans le sang et me rend des forces... »

Quelques jours après il ajoute : « Vous ne pouvez trop soutenir et ranimer les espérances de Madame la Dauphine ; elle a besoin qu'on la rappelle à la vie, car l'accablement porte naturellement au noir. J'ai la plus grande confiance dans Tronchin, je suis persuadé qu'il la guérira, mais avec cela je ne puis être sans inquiétude. La santé de Madame la Dauphine nous est trop précieuse (14 janvier 1767). »

Les cardinaux de Bernis, de Rohan, de Luynes, l'évêque d'Amiens et d'autres grands personnages écrivent les lettres les plus empreintes de douleur.

Le mal s'aggravait : « Je suis enrhumée, j'ai un peu de fièvre, je ne pourrai pas faire mes dévotions demain.

« La Breuille n'approuve pas que je fasse mes dévotions demain, il dit qu'en sortant par le froid qu'il fait je risque de m'enrhumer. »

L'Archevêque de Paris, instruit du véritable état de la princesse, écrit à M. Soldini (3 février) : « Ainsi que je vous en avais prévenu, j'ai remis à Madame la Dauphine la permission que vous m'avez demandée pour qu'elle puisse faire sa dévotion dans sa chambre. Je vous prie de me donner, tous les jours, des nouvelles de sa santé. »

Comme il arrive souvent dans semblables maladies, un mieux se manifeste et naturellement on s'y laisse tromper. « Je vous dois mille actions de grâce, mon cher abbé, des bonnes nouvelles que vous m'avez données. Continuez, je vous prie, à m'en donner de pareilles

et de plus consolantes encore. » D'autres lettres suivent, dictées par le même espoir, tout le monde est trompé, la princesse elle même, par les apparences si fausses d'une guérison impossible.

Ici s'arrête la correspondance de l'auguste princesse. M. Soldin restera en relation avec les principaux personnages de France, qui ont en lui la plus grande confiance, qui ont apprécié et apprécieront encore la prudence de ses conseils, la sagesse et l'autorité de ses recommandations. Mais la Dauphine va disparaître et avec elle disparaît un des plus beaux joyaux de la couronne de Louis XV.

Le 13 mars 1767, Marie-Josèphe de Saxe, Dauphine de France, mourait à Versailles; son corps fut, suivant son désir, porté à Sens et déposé près de celui du Dauphin.

Ai-je besoin de mentionner ici quelle fut la douleur de toute la France ? (1).

« Quelque préparé que je fus, mon cher Monsieur, au malheur public qui nous menaçait, dit l'évêque d'Amiens, j'en ai été vivement touché. Je sors de l'autel où j'ai offert le saint sacrifice pour l'auguste princesse que nous venons de perdre. Je le renouvellerai souvent, car sa mémoire et celle de son auguste époux me seront toujours chères... Avez-vous reçu ses derniers soupirs ? Si vous le pouvez, dites moi si elle a conservé sa connaissance jusqu'alors. Cela arrive ordinairement dans les maladies de langueur. On nous dit que Mgr notre jeune Dauphin ne se porte pas bien...

« L. F. Evêque d'Amiens, 16 mars 1767. »

Tout devient bien sombre à la Cour de Louis XV.

V

Au lit de mort de la Dauphine M. Soldini reçut d'elle la mission d'adresser à ses enfants ses instructions dernières.

« Vous me demandez, mon cher Monsieur, lui écrit l'évêque d'Amiens, si je trouve bon que vous m'envoyiez ce que vous avez dit aux princes de la part de l'auguste défunte. Je lirai avec empressement et la plus grande sensibilité tout ce qui est parti de cette princesse et

(1) L'oraison funèbre de la Dauphine fut prononcée par l'évêque de Lavaur, Messire Jean-de-Dieu Raimond de Boisgelin de Cucé.

surtout ce qui a passé par votre canal.... Il s'en fait bien des copies de la lettre dont vous m'avez honoré.

« 26 mars 1767. »

Nous regrettons que la lettre à laquelle il est fait allusion ne nous ait pas été conservée.

Le duc de la Vauguyon, gouverneur des jeunes princes, adresse à M. Soldini des remerciements sans fin de l'ouvrage qu'il lui a envoyé et de celui qu'il lui destine encore.

Tous ces manuscrits qui figuraient encore dans l'inventaire des héritiers Soldini en 1829 n'existent plus aujourd'hui.

Louis XV qui témoignait tant de confiance en la Dauphine ne voulut pas soustraire les jeunes princes à la direction spirituelle de M. Soldini, car il en avait apprécié toute la sagesse, et, malgré les tentatives de quelques courtisans, il décida que le confesseur demandé par la mère poursuivrait son œuvre et sa mission auprès de ses enfants. M. de S. Florentin lui en donne avis par sa lettre du 18 avril 1767.

Le cardinal de Luynes dont l'amitié n'est pas douteuse lui écrit de Sens le 4 mai suivant :

« J'ai appris avec grand plaisir par votre lettre, mon cher abbé, le sort agréable que le Roy vous a fait et les grâces qui l'ont accompagné. Ne l'avoir ni demandé, ni sollicité directement ou indirectement est un repos pour la conscience dont il est bien rare de jouir dans le pays que vous habitez....

« Le cardinal de LUYNES. »

M. Soldini reste donc à la Cour, mais que de fois, malgré toutes les marques de vénération que lui porte son entourage, malgré l'affection que lui témoignent les jeunes princes, il dut regretter l'intérieur si vertueux et si franchement charitable du Dauphin et de la Dauphine! Son caractère n'était point fait pour l'étiquette et le bruit des Cours. Instinctivement il ramène ses pensées en arrière, il semblerait qu'il revient à ses anciens projets de retraite, il n'a point oublié la Trappe avec ses consolations, son calme, sa vie régulière, il écrit au P. abbé pour lui demander le secours de ses prières, pour soulager un peu son cœur ; voici la lettre qu'il reçoit en réponse :

« Monsieur,

« J'apprends avec une véritable consolation que vous connaissez la Trappe et que vous avez même eu le dessein de partager notre pénitence; vous en serez plus porté à prier Dieu que, sans égard à l'indignité de celui qui gouverne cette maison, il répande sur elle ses grâces et ses bénédictions afin que son œuvre ne périsse pas entre nos mains; il est fâcheux, Monsieur, pour mes frères et pour moi, que le Seigneur qui vous appelait à de plus grandes choses n'ait pas permis que vous prissiez racine dans notre désert; ils auraient sans doute le bonheur et l'avantage de vous avoir aujourd'hui pour supérieur, et moi je n'aurais pas le chagrin de me voir chargé d'un fardeau dont le poids accablant n'a aucune proportion avec le peu de talent et de capacité que j'ai reçu du ciel....

« THÉODORE, *abbé de la Trappe*.

« 8 août 1767. »

N'est-ce pas un soulagement dans les peines du cœur, de pouvoir s'ouvrir, se savoir compris, parler de son chagrin, pleurer même avec celui qui compatit à vos peines et en souffre également?

16 janvier 1768. « Quand vous serez, Monsieur, trop occupé de la perte que nous avons faite, écrit l'évêque de Verdun, quand le cœur encore enivré de douleur vous aurez besoin de parler de Madame la Dauphine et de toutes les raisons que nous avons de la regretter, prenez votre plume, écrivez-moi. Vous serez bien sûr de trouver quelqu'un qui mêlera ses larmes aux vôtres et qui partage tous les regrets que vous lui donnez. Il y a des plaies qui ne peuvent se refermer; j'ai beau faire tout ce que je puis pour ne plus m'occuper de l'objet qui vous déchire l'âme, mon cœur y revient sans cesse, et il aime à s'y nourrir de sa douleur; je saisis avec empressement tout ce qui me rappelle une princesse que nous ne devons jamais oublier, et je retombe dans la tristesse et l'ennui....

« *L'évêque de Verdun* (1). »

En écrivant ces lignes, je songe aux souvenirs laissés par l'auguste défunte à ceux qu'elle avait aimés. Dans le testament de M. Soldini,

(1) Aimard Chrétien de Nicolay.

20 mars 1775, le confesseur de la Dauphine laisse à Placide, son frère, le legs personnel qu'il a reçu de Madame la Dauphine, c'est-à-dire une croix d'or et son chapelet où étaient les indulgences *in articulo mortis*... Il en a reçu également les reliquaires qui, en 1833, font retour à la communauté de Grand-Champ. Quant au souvenir particulier qui lui vient dans cette triste circonstance de la famille royale, voici la clause testamentaire de son héritier Claude Soldini, le bienfaiteur de l'hospice de Versailles :

Article 1er. — Je soussigné Claude-François Soldini, sain d'esprit, donne et lègue à S. M. le roi de France une tabatière d'écaille noire, à gorge d'or, portant pour principal médaillon le portrait de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, mère des trois rois (Louis XVI, Louis XVIII, Charles X).

Des quatre petits médaillons qui ornent ladite tabatière, un renferme une espèce d'acanthe ou plante tressée avec les cheveux des trois rois et des princesses Clotilde et Elisabeth leurs sœurs, le médaillon opposé représente une gerbe formée des cheveux de leur père et de leur mère; les deux autres contiennent un morceau de leur manteau de lit et humecté de leur sueur d'agonie. Je tiens cette tabatière de l'abbé Soldini mon oncle, confesseur de Madame la Dauphine et de ses cinq enfants; elle a été toute ma consolation pendant la Révolution.....

Je passe brièvement sur la mission de M. Soldini, confesseur des enfants de France, elle devient insensiblement une sinécure, d'ailleurs l'étiquette le tient quelque peu à l'écart, il ne peut paraître que s'il est demandé. Et puis, les lettres que nous avons de cette époque ne sont plus que des lettres d'affaires; que de fois M. Soldini dut songer avec regret et tristesse à la cour du Dauphin! Il se mit à écrire, réunit ses mémoires et les remit aux personnes qui pouvaient le plus s'y intéresser; nous ne les avons plus.

Louise de France entrait au Carmel de Saint-Denis, le 16 mai 1770; Louis XV mourait quatre ans après (10 mai 1774); il s'était confessé à l'abbé Maudoux, prêtre vertueux et éclairé, alors confesseur de Marie-Antoinette, qui devenait Reine de France, le Dauphin était Roi sous le nom de Louis XVI.

VI

Louis XVI voulut que M. Soldini continuât d'être son confesseur. « J'apprends avec plaisir, écrit à ce sujet le cardinal de la Roche-Aymond, les dispositions favorables que conserve pour vous notre nouveau monarque; vous ne pouviez rien désirer de plus flatteur, je vous en fais mon sincère compliment. »

J'ai dit déjà les difficultés des logements à la suite de la Cour, toutes les lettres échangées à ce sujet sont peu intéressantes, mais, en attendant, M. Soldini ne saurait guère où dresser sa tente, si sa famille n'y avait pourvu ou s'il n'y avait pourvu lui-même. C'est dans la petite maison de la rue de Noailles, 20, que Narcisse, neveu de M. Soldini, vient de faire construire, que s'installe provisoirement (il le croyait du moins, mais c'est là qu'il va mourir) que s'installe le confesseur du Roy malgré *l'éloignement de la ville et les chemins parfois très mauvais.*

Nous sommes dans l'hiver de 1774, M. Soldini a 56 ans, mais il me semble vieux avant l'âge. Les lettres touchantes de Louise et de la Dauphine ne disent-elles pas qu'il crache le sang en grande abondance? Ne le supplient-elles pas de diminuer ses fatigues du confessionnal?

A cette faiblesse de poitrine se joignit encore une infirmité grave; sa vue s'affaiblissait au point de donner des craintes. M. l'abbé Maudoux, autrefois confesseur de Louis XV, et maintenant de Marie-Antoinette, auquel il demande conseil, lui répond par la lettre charmante que nous citons ici.

« Si je connaissais moins, Monsieur et cher abbé, votre résignation et votre soumission à la volonté du Seigneur, je ne vous parlerais de la fuite de vos yeux qu'en tremblant; mais, comme je sais à qui je parle, je vous dirai que dans sa bonbonnière le Seigneur a des petits bonbons qu'il ne réserve que pour les aveugles, et que, quand ils veulent s'appuyer immédiatement sur lui, il veut bien leur servir de bâton. *Experto crede Roberto.* Le parti que vous prenez d'aller voir les oculistes, comme Saül la Pythonisse, *incognito* et sans être connu, est fort sage. Il me souvient, à la naissance de mes cataractes, de leur avoir fait cette petite malice,

« Je n'ai qu'à me louer de ceux entre les mains de qui je suis tombé; l'opération a été supérieurement faite. J'ai vu à lire avec des lunettes à cataracte aisément et sans peine dans la *Gazette d'Hollande*. Je n'abusais pas de ma vue et elle se fortifiait, lorsque la Providence, qui avait des raisons qu'on doit toujours adorer sans les approfondir, me donna à Fontainebleau une chiquenaude sur l'œil droit qui fâcha beaucoup son camarade. Je ne vois plus de l'un, je vois peu de l'autre; tout me paraît, comme à Saül chez la Pythonisse, des spectres qui ressemblent un peu aux personnes que j'ai connues.

« On dit que ma prunelle gauche s'arrondit, que mes yeux s'éclaircissent. Ainsi soit-il! Si cela pouvait arriver, je serais le premier content. Si cela n'arrive pas, il y a dix ans que mon parti est pris, et je n'en serai pas avec moins d'attachement,

« Monsieur et très cher abbé,

« Votre très humble et très-obéissant serviteur,

« Issy, 16 janvier 1775. « MAUDOUX. »

Les lettres que reçoit M. Soldini au mois de décembre 1774 sont en général des vœux exprimés, et des remerciements pour les services rendus. Pour la première fois, je trouve une correspondance de Lille, le Chapitre dont M. Soldini est membre est en procès, et par suite en guerre. Avec qui? Je l'ignore.

« Il y a longtemps que je vous dois des remerciements, écrit M. le chanoine Angelin, pour les bons offices que vous nous avez rendus à la Cour dans la sollicitation de notre grand procès... Convenons que vous avez bien renforcé nos batteries, et l'on peut dire qu'elles ont joué bien à plomb. Enfin voilà donc une affaire importante pour le Chapitre heureusement terminée. C'est un grand acheminement à la paix dont vous me parlez...; notre doyen en rajeunit, et si la seconde affaire réussit aussi bien, il en sera provigné pour dix ans!... »

Ce fut pour M. Soldini le dernier service rendu. Un accident va causer sa mort; je n'ai pu trouver en quelle circonstance il reçut un coup de pied de cheval qui brisa le péroné et le tibia de la jambe droite, un peu au-dessus de l'articulation du pied; c'était le 5 février 1775. Le sieur Marigues, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi et chirurgien-major de l'infirmerie royale de Versailles, en fit

la réduction selon les règles de l'art, mais le mal s'aggrava, l'amputation devint nécessaire et malheureusement inutile. M. Soldini mourut le 28 mars à l'âge de 57 ans, dans les sentiments de la plus vive piété et la plus complète résignation. Les registres de l'Eglise Royale et Paroissiale de Versailles font ainsi mention du décès du confesseur du Roi :

L'an 1775, le 30 mars, Messire Jacques-Antoine Soldini, prêtre, chanoine de l'Eglise de Saint-Pierre de Lille, confesseur du Roy et des princes, décédé d'avant hier âgé de 57 ans, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous, soussigné Curé, en présence de Messire François Soldini, prêtre, chanoine de Nantes et chapelain de M[me] la Comtesse d'Artois, de Messire Placide Soldini, prêtre, chanoine et grand vicaire de Saint-Malo, prédicateur et confesseur de la maison du Roy, de Benoist-Antoine Soldini, secrétaire et premier commis de l'Intendance générale des Postes, de Jean-Alexandre-Narcisse Soldini, écuyer, commis de la guerre, tous quatre frères du défunt, et autres qui ont signé.

Placide Soldini, F. Soldini, J.-B.-F. Soldini
C.-T.-M. Soldini, B.-A. Soldini,
J.-A.-N. Soldini, F. Soldini, F. Soldini,
Allard, curé.

Nous avons aux archives de l'hospice civil le Testament que fit M. Soldini, peu de jours avant sa mort ; nous pourrions y ajouter aussi le mémoire du chirurgien Marigues, maître en l'art et science de chirurgie à Versailles, pour les soins donnés à M. Soldini du 4 février au 28 mars, jour de sa mort. Ces pièces n'ont ici aucun intérêt.

Les Soldini avaient pour armes : *d'azur à la fasce d'argent, chargé de trois coquilles d'or, deux en chef, une en pointe.*

A. Gallet,
Chanoine, Archiviste diocésain.

CHRONIQUE

I

UN VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERSAILLES

Le Conseil municipal de Versailles vient d'accorder à notre Société un témoignage de sympathie et à notre *Bulletin* un encouragement dont nous sommes vivement touchés.

Dans la séance extraordinaire du lundi 12 juillet 1897, M. Alphonse Bertrand, notre confrère, adjoint au maire de Versailles, a bien voulu présenter au Conseil et lui recommander tout particulièrement une demande de subvention adressée l'an dernier à l'administration municipale par MM. de Nolhac, alors président, et Simon, vice-président de la Société.

Cette subvention n'était en aucune façon destinée, comme on l'a imprimé depuis par erreur, à combler dans notre budget un déficit qui n'avait pu s'y produire : elle devait nous aider à assurer la périodicité de notre publication ; elle devait surtout nous permettre de constater que nos travaux, consacrés à peu près uniquement à l'histoire de Versailles, n'étaient point indifférents à nos concitoyens.

C'est dans ce sens que M. Alphonse Bertrand a exposé notre désir au Conseil ; il l'a fait avec l'autorité qui s'attache toujours à sa parole, et en des termes très flatteurs pour nous.

Nous ne pouvons nous refuser le plaisir de citer au moins quelques lignes de cet aimable rapport ; en voici, d'après le *Journal de Versailles*, la conclusion :

« L'administration municipale ne saurait trop vous recommander,

Messieurs, la demande qui vous est soumise et que nous appuyons auprès de vous.

« Il ne nous appartient pas de juger ici les nombreux et remarquables travaux insérés dans le *Bulletin de la Société des Sciences morales*. Il nous suffira de constater, avec MM. de Nolhac et Simon, qu'ils ont tous trait au passé de notre ville, à son histoire, à ses monuments, à ses enfants les plus éminents, les plus célèbres.

« Ajouterons-nous que tous les rédacteurs de cette publication y collaborent à titre absolument gratuit, qu'ils y consacrent avec un entier désintéressement et une rare conscience leur temps et leur talent. S'employant ainsi toujours et sans cesse, pour l'honneur du nom de Versailles, ils méritent, à tous les points de vue, le nouvel encouragement que nous sollicitons avec confiance du Conseil municipal, non pour aucun d'eux personnellement, mais pour leur œuvre collective.

« Un publiciste célèbre, appelé autrefois à définir la propriété littéraire, le faisait ainsi : « La propriété littéraire est une propriété. » On pourrait affirmer, avec non moins de raison, en réponse à ceux qui quelquefois ne le considèrent que comme un délassement ou une agréable fantaisie, que le travail de l'homme de lettres est, lui aussi, un travail. En honorant une fois de plus l'une des manifestations les plus louables, les plus désintéressées, les plus constantes auxquelles nous ayons à applaudir à Versailles, vous honorerez, sous une de ses formes les plus élevées, le travail lui-même; et vous prendrez ainsi, en servant l'un des plus chers intérêts de la Ville, une équitable et utile décision.

« Le crédit que nous vous demandons de voter ne s'élèverait d'ailleurs qu'à la somme de 400 francs. »

Le Conseil a adopté unanimement la proposition de M. Bertrand.

Dans sa séance du vendredi 17 juillet, notre Société, sur la proposition de M. Henri Simon, son président annuel, a voté des remerciements à M. le Maire de Versailles, à M. Alphonse Bertrand, au Conseil municipal tout entier.

La Commission du *Bulletin* demande qu'à son tour il lui soit permis d'apporter ici l'expression particulière de sa vive gratitude.

II

BIBLIOGRAPHIE

Pierre de Nolhac. — La dauphine Marie-Antoinette, Boussod, Valadon et Cie, éditeurs, Paris [1897], 1 vol. in-4°.

Dans une précédente publication dont le succès fut très grand, M. Pierre de Nolhac nous a raconté le règne de Marie-Antoinette. Son récit, commencé au 10 mai 1774, s'arrêtait au 6 octobre 1789. Tout le règne, en effet, tient entre ces deux dates. — Mais à cette histoire de quinze ans il manquait une introduction : M. de Nolhac nous la donne aujourd'hui. Il nous montre l'Archiduchesse enfant, la Dauphine adolescente ; il nous fait assister à son arrivée triomphale, à son premier épanouissement au milieu de cette cour corrompue et vieillie de Louis XV ; il nous introduit dans l'intimité de la famille royale, nous en décrit les habitudes, les plaisirs, les occupations, les intrigues. Grâce à lui, nous connaissons désormais, comme s'ils avaient défilé vivants sous nos yeux, le Roi, le Dauphin, les tantes du Dauphin, et cette du Barry à qui la petite princesse, malgré d'invincibles répugnances, se voit contrainte un jour d'adresser publiquement la parole. — La lutte d'influence entre la favorite et la Dauphine éclate dès le premier moment, pour ne cesser qu'à la mort du roi. Ces faits, sans doute, étaient en grande partie connus ; mais jamais ils n'avaient été si exactement, si délicatement reproduits. La scène de la présentation est admirable de vérité, de finesse et de grâce. — Le livre se ferme sur un grand tableau d'histoire supérieurement traité, la mort de Louis XV.

Cet ouvrage, édité avec luxe, est d'une typographie irréprochable. Le texte s'y déroule à l'aise, sans discussions critiques, sans notes au bas des pages, sans aucun appareil d'érudition. Il suffit au reste d'être tant soit peu initié à ces sortes d'études pour relever à tout moment dans celle-ci des développements nouveaux, de fausses traditions rectifiées ou détruites, des documents d'archives utilisés pour la première fois.

La place nous manque pour parler comme il faudrait des illustrations empruntées toutes aux originaux contemporains. L'édition en petit format, sans gravures, revue par l'auteur, est sous presse.

Mémoires du duc de Croy sur les cours de Louis XV et de Louis XVI, publiés par M. le vicomte de Grouchy. — Paris, bureaux de la Revue rétrospective, 1896, in-12.

M. le vicomte de Grouchy a eu la bonne fortune de retrouver à la Bibliothèque de l'Institut le manuscrit des mémoires inédits du duc de Croÿ. Il en avait fait connaître quelques fragments dans diverses revues, assez pour éveiller la curiosité et trop peu pour la satisfaire complètement. Aussi lui a-t-on demandé de vouloir bien les publier plus au long. C'est dans la Revue rétrospective qu'ont d'abord paru les mémoires du maréchal, maintenant réunis en un petit volume de plus de 400 pages. L'édition n'est cependant pas comptète. M. de Grouchy n'y a pas fait figurer, et nous le regrettons, les extraits qu'il avait imprimés antérieurement ; de plus, certains passages d'un caractère privé lui auront paru sans intérêt pour l'histoire, même anecdotique, du siècle dernier, et ceux-là, il a pu les supprimer sans inconvénient. En même temps, il a modernisé le style et l'orthographe du duc de Croÿ. Ceci pourrait à première vue passer pour une témérité, mais on en comprend la nécessité dès que l'on a pu juger, par l'exemple qui en est donné, des fantaisies grammaticales du manuscrit original. Sans cette mise au point discrète la lecture en eût été singulièrement malaisée et pour beaucoup rebutante. Ainsi présentés, au contraire, ces mémoires se lisent agréablement et dès les premières pages on en goûte le charme, un peu naïf, et la bonne grâce. M. de Croÿ raconte avec beaucoup de simplicité sa jeunesse, son éducation, ses débuts à la cour, ses chasses à la suite du Roi. Il ne nous dissimule pas qu'en dépit de la sévérité de ses principes, il a désiré être des soupers qui se donnaient dans les petits cabinets et qu'il s'est fait recommander à Mme de Pompadour pour y être invité : aussi dès qu'il a obtenu cette grâce, se complaît-il à nous raconter ces réceptions intimes où Louis XV se montrait « gai, à son aise, mais toujours avec une grandeur qui ne se laissoit pas oublier ».

Des mémoires, écrits au jour le jour, où se trouvent relatés côte à côte les faits les plus divers, ne sauraient se prêter à une analyse,

d'autant plus que ceux-ci valent surtout par leurs menus détails sur la vie de cour, par les descriptions des fêtes et des cérémonies, par le soin minutieux avec lequel le maréchal a consigné tous les événements intéressant la famille royale, visites de souverains, mariages et naissances, agonies et morts entourées d'anxiétés intéressées, comme celles de Mme de Pompadour et du Roi, suivies d'enterrements furtifs, sans l'hommage même des regrets officiels. Tout cela est noté brièvement, avec une évidente sincérité, quelquefois non sans une pointe d'émotion, à peine indiquée, comme dans ce passage où le maréchal, déjà vieux, raconte sa première visite au fils aîné de Louis XVI, à peine âgé de six mois : « On me conduisit chez le Dauphin, qui me fit de jolies mines ; les larmes m'en vinrent aux yeux. L'ancienne gouvernante, que j'avois vue celle du grand-père, m'en sauta au col. La scène fut fort touchante. L'enfant me parut bien venir. »

Nous n'insisterons pas plus longuement. Dans ces mémoires les historiens de la cour de Versailles pourront chercher encore bien des informations précieuses, et les amateurs du XVIIIe siècle y verront revivre, dans son milieu, un grand seigneur qui fut un honnête homme, et même un homme de science et d'action, témoins son *Mémoire sur le passage par le Nord* et les travaux qu'il dirigea au port de Dunkerque.

TOLLA LA COURTISANE (Esquisse de la vie privée à Rome en l'an du Jubilé 1700), par E. Rodocanachi. Paris, Ernest Flammarion.

Ce livre est un roman écrit sous forme de lettres, et, en même temps, un tableau de la vie privée à Rome à la fin du XVIIe siècle. Le roman n'est pas une œuvre de pure imagination : il repose sur une donnée historique et a été tirée en partie des chroniques contemporaines.

C'est également à l'aide de ces chroniques et d'autres documents, manuscrits ou imprimés, que M. Rodocanachi a réussi, et de la manière la plus heureuse à grouper autour de son récit les détails si curieux qu'il nous donne sur la vie romaine en 1700, sur les solennités du Jubilé, sur la mort du pape Innocent XII et sur l'élection de son successeur Clément XI. Une bibliographie placée à la fin du volume (p. 371-374) fait connaître toutes les sources auxquelles l'auteur a recouru.

Bref, M. Rodocanachi est arrivé à nous peindre avec une merveilleuse exactitude l'aristocratie et le clergé de Rome tels qu'ils étaient il y a deux cents ans ; puis, à cette fidèle restitution il a su ajouter la vie, le

mouvement, la couleur, et le charme d'un style plein d'élégance. Ce livre séduira tous ceux qui aiment Rome et l'Italie.

Auguste Jehan. — QUAND ON SE BRULE AU FEU, proverbe en un acte, en prose. Ollendorf, 1896, in-18.

Une bouderie entre mari et femme sur un malentendu ; une querelle finissant par un baiser : telle est la donnée de ce joli proverbe dont nulle analyse ne saurait rendre l'agrément.

La matière, en ce genre d'ouvrages, n'est rien, l'exécution est tout, et, ici, l'exécution est parfaite.

La svelte comédie de notre confrère a obtenu, paraît-il, cet hiver, dans plusieurs salons parisiens, un vif succès. Nous n'en sommes pas surpris. Les personnages, Armand et Marthe de Vallery, sont gens de bonne compagnie. Joués au naturel, par des amateurs qui n'ont à changer, pour la circonstance, ni de ton ni de manières, ils doivent être charmants. Nous regrettons que les milieux mondains qui ont eu la primeur de cette œuvre se soient mis par trop à l'abri des indiscrétions de la presse, et que la modestie de l'auteur n'ait laissé parvenir au grand public qu'un écho discret des applaudissements qui lui ont été prodigués.

Cette publication nous permet du moins de constater la variété et la souplesse extrême du talent de M. Auguste Jehan, qui passe avec une égale facilité et un égal bonheur du poème au roman et du roman au théâtre.

III

NÉCROLOGIE

M. VACHEROT

La Société des sciences morales de Seine-et-Oise vient d'avoir la douleur de perdre le dernier survivant de ses fondateurs, M. Vacherot, de l'Académie des sciences morales et politiques, décédé le 28 juillet, à l'âge de 88 ans.

M. Vacherot était, en 1834, professeur de philosophie au Collège

Royal de Versailles, quand le professeur, M. Théry, eut l'idée de créer une Société d'études philosophiques, littéraires et historiques. M. Vacherot fut un de ceux qui s'empressèrent d'adhérer au projet de M. Théry, et il assista à la première séance que la Société tint le 17 octobre 1834.

Pendant l'année 1834-1835, M. Vacherot fit à la Société une série de leçons sur la *Méthode philosophique*, leçons extrêmement remarquables dont les procès-verbaux des séances renferment l'analyse; malheureusement pour ses collègues, il fut appelé à la fin de 1835 à d'autres fonctions et ne put leur continuer sa collaboration.

Cinquante ans plus tard, en 1884, M. Vacherot présidait avec M. Georges Haussmann la séance solennelle et le banquet donnés à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Fondation de la Société des sciences morales. Il était déjà, à cette époque, le seul survivant des fondateurs. L'année suivante, il fit à la Société une très belle conférence sur le *Quiétisme*.

Le vendredi 30 juillet M. Simon, président annuel de la Société, a prononcé, au début de la séance réglementaire, un éloge de M. Vacherot, que tous les membres présents ont applaudi et dont ils ont voté l'impression dans le Bulletin de la Société.

Voici le texte de cette allocution :

« Messieurs, la Société vient de faire une perte sensible dans la per-« sonne de son doyen, du dernier survivant de ses fondateurs, M. Va-« cherot.

« Etienne Vacherot, né à Langres, le 29 juillet 1809, vient de s'é-« teindre à 88 ans. Entré à l'Ecole normale à 18 ans, il enseigna quelque « temps en province; reçu agrégé en 1833, il fut bientôt chargé du « cours de philosophie de notre collège; en 1835, il passa à Caen et « revint à Versailles en 1837; mais les thèses de doctorat qu'il venait « de soutenir avec éclat le firent appeler dès 1838 à la Sorbonne, où il « suppléa Cousin; presque aussitôt il devenait directeur des études « à l'Ecole normale. Les événements politiques l'éloignèrent de cette « fonction en 1852; il ne devait plus rentrer dans l'enseignement.

« Mais son œuvre philosophique n'en fut pas moins considérable : il « a, en effet, publié de remarquables ouvrages : l'*Histoire de l'école « d'Alexandrie*, la *Métaphysique et la Science*, la *Religion*, la *Science et « la Conscience* et plus récemment le *Nouveau Spiritualisme*, sans comp-

« ter d'autres écrits moins importants et sa collaboration à des ouvrages « généraux et à des revues.

« La valeur et la notoriété de ces publications lui ouvrirent en 1868 « les portes de l'Académie des Sciences morales et politiques; il y « succédait à son ancien maître Victor Cousin. Il fallait que son talent « fût bien incontestable, car la politique opposait de sérieuses barrières « à son entrée à l'Institut.

« Vacherot, en effet, ne se contenta pas des théories spéculatives de « la métaphysique; il descendit à des considérations d'une application « plus pratique en se mêlant à la politique contemporaine.

« Il ne nous appartient pas ici de juger son attitude : il a paru pro- « fesser des doctrines diverses et même quelque peu contradictoires. « Mais s'il a connu ce qu'on a appelé la pratique des opinions succes- « sives, disons-le à son grand honneur, ses convictions se sont trans- « formées au rebours de l'opinion publique, de sorte qu'il a eu la mau- « vaise fortune d'être pendant cinquante ans à peu près toujours dans « l'opposition.

« Sous la Monarchie de Juillet et sous l'Empire, il passait pour un « républicain des plus avancés et sous la République on lui a reproché « d'être un monarchiste et un réactionnaire très attardé.

« Aussi n'a-t-il connu de la politique que les amertumes. Il a su les « recevoir en philosophe; il a sacrifié à ses convictions non seulement « sa carrière mais même sa liberté, car, sous l'Empire, il a encouru pour « ses idées une sévère condamnation à l'emprisonnement. Il a supporté « ces sacrifices avec dignité, avec fierté même. Saluons donc cet homme « qui s'est mêlé activement, passionnément aux luttes politiques pen- « dant cinquante ans et qui n'en a jamais retiré aucun profit.

« Si nous voulons nous souvenir de Vacherot au point de vue plus « particulier de notre Société, je disais tout à l'heure qu'il en était le « dernier fondateur. Nos registres nous rappellent qu'il assistait à la « première séance d'organisation ou mieux de fondation tenue le 17 oc- « tobre 1834.

« Dès le début de 1835, il s'inscrivait pour une série de communica- « tions — on employait alors le mot un peu plus sévère de *leçons* — « qu'il fit sur l'*Introduction à l'Etude de la Philosophie*. Il fit 17 leçons. « N'est-ce pas là que ce jeune professeur de vingt-cinq ans s'essaya « d'abord à un enseignement plus élevé que celui des collégiens?

« En octobre 1835, il quittait notre collège royal et notre Société pour « revenir à l'un et à l'autre deux ans plus tard. Mais quand il fut appelé « à Paris en 1838, il passa définitivement dans la classe de nos corres- « pondants.

« Notre Société ne l'avait pas oublié et lorsqu'en 1884 nous avons fêté « le cinquantenaire de notre fondation, c'est à lui que nous avons offert « la présidence de notre banquet : il était déjà, je crois, le seul survi- « vant des fondateurs de 1834.

« Nous nous rappelons encore la charmante allocution qu'il pro- « nonça : « Plus on vieillit, nous disait-il, moins on vit et plus on revit. « Vous me rendez ma jeunesse en en réveillant les meilleurs souvenirs. « Je me retrouve aujourd'hui dans cette ville où j'ai de si bons amis, « dans ce lycée où j'ai eu pour collègues les fondateurs les plus distin- « gués de notre œuvre », et il nous rappelait nos premières séances dont « il était le dernier contemporain.

« Ce charme des souvenirs d'antan était-il de pure circonstance pour « s'effacer aussitôt ? Non, car, en 1885, M. Vacherot nous faisait le très « grand honneur de revenir pour lire à une de nos séances ordinaires « une étude sur *Fénelon à Cambrai*, qu'il devait relire quelques mois « plus tard à la séance annuelle des cinq académies.

« Et l'année suivante il était encore des nôtres pour fêter les noces « d'or dans la Société de notre vénéré secrétaire perpétuel, Anquetil, « son vieux camarade d'Ecole normale, son ancien collègue du lycée « de Versailles auquel il ne devait survivre que de deux ans.

« Messieurs, nous sommes en séance réglementaire pour nos élec- « tions de fin d'année : je ne puis donc vous proposer, comme je le « voudrais, de lever la séance en signe de deuil, mais notre procès- « verbal constatera les unanimes et sincères regrets que cause à la So- « ciété la disparition du dernier et du plus illustre de ses fondateurs. »

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

LE CHATEAU DE VERSAILLES

SOUS LOUIS XV

(Fin.)

XVII

LES APPARTEMENTS DES MAITRESSES.

Voici une des parties du Château sur lesquelles circulent le plus d'erreurs. Dussieux, pour sa part, en a apporté un certain nombre et a contribué à embrouiller, par ses hypothèses données sous forme d'affirmations assurées, une question déjà par elle-même assez obscure. Il a établi, sans tenir compte ni des plans, ni des textes, ni des vraisemblances historiques, que Louis XV avait logé successivement ses maîtresses, de Mme de Mailly à Mme du Barry, dans le même appartement, et cette opinion a été acceptée par les historiens. Il a, de plus, inventé de toutes pièces un « appartement des petites maîtresses », dont il a marqué la place et même publié le plan! A ces fantaisies, je voudrais substituer des recherches dont le résultat semble avoir été plus fructueux qu'on ne pouvait l'espérer pour l'histoire anecdotique de Versailles.

Quelques-unes des discussions qui vont suivre dans ces trois chapitres

s'appuient sur des chapitres déjà parus dans le *Bulletin*. Je dois supposer que le bienveillant et patient lecteur, qui a consenti à les suivre jusqu'à présent, est en état de s'y reporter à l'occasion, ainsi qu'au plan des Petits Cabinets, paru dans la dernière livraison.

Ecartons ce qui a été dit en notre siècle sur le sujet, déclamations des uns, étalage d'érudition des autres, et consultons, dans l'ordre où ils se présentent, les textes qui nous parlent d'un appartement fait à proximité de celui de Louis XV pour sa première maîtresse, Mme de Mailly (1). M. d'Argenson est le premier à parler d'un projet de ce genre, le 8 août 1741, mais avec l'incertitude d'une personne qui ne vit pas à la Cour et qui veut cependant avoir l'air d'être informé de tout ce qui s'y passe (2). Le duc de Luynes s'en occupe avec plus de précision, le 19 octobre 1741, quarante jours après la mort de Mme de Vintimille : « On accommode actuellement un logement au-dessus de la Petite Galerie du Roi, que l'on dit être pour M. de Meuse. » Le marquis de Meuse était un des courtisans les plus familiers et celui qui avait le mieux servi la liaison du Roi. Les soupçons que devait avoir M. de Luynes au sujet de ce logement étaient fondés. Il écrit, en effet, le 21 octobre :

Cet appartement est presque fini et le Roi doit y souper la semaine prochaine. Il y a quelque temps que le Roi, étant avec M. de Meuse et Mme de Mailly, demanda à M. de Meuse s'il étoit content de son logement et s'il ne lui feroit point plaisir en lui en donnant un autre, ajoutant que la chambre qu'il avoit actuellement étoit triste et n'avoit pas beaucoup de jour. M. de Meuse répondit qu'il recevroit toujours avec reconnoissance les bienfaits du Roi. Le Roi lui dit : « Je veux vous en donner un au-dessus de ma Petite Galerie. » M. de Meuse se confondit en remercîments et dit que sa reconnoissance étoit d'autant plus grande qu'il seroit bien près des Cabinets de S. M. Le Roi lui dit : « Mais je ferai fermer la communication. » Il ajouta : « De quoi voulez-vous que votre logement soit composé ? » Sur cela, on raisonna sur la distribution du logement; il est composé d'une petite antichambre,

(1) Il l'avait vue jusque-là à la Muette, à Madrid et dans les petits cabinets. V. le récit de 1736 du marquis d'Argenson : « Les entresols et petits cabinets du Roi ont cent issues, etc. » (I, 220, 232.)

(2) « On a trouvé moyen de diminuer le crédit de Mme la comtesse de Toulouse, en donnant un autre logement à Mme de Mailly, proche les entresols du Roi ; le maréchal de Coigny a été lui offrir celui de Mme de Matignon; par là on n'aura plus besoin de l'appartement de Mme la Comtesse, si sainte et si dévote... » (III, 364.) Sur l'offre du dévoué Coigny, qui servit seulement à Mme de Châteauroux, voir l'extrait de l'état de logements imprimé plus loin.

d'une seconde antichambre assez grande pour y manger, d'une jolie chambre, d'un cabinet, et dans le double un office, une cuisine, une garde-robe de commodité et une garde-robe pour coucher. Le Roi, continuant la conversation sur le logement, dit à M. de Meuse : « Votre chambre sera meublée, vous y aurez un lit, mais vous n'y coucherez point; vous aurez une chaise percée, mais vous n'en ferez point usage (1)... »

Laissons de côté la suite de la conversation, qui montre à M. de Meuse que ce n'est pas tout à fait chez lui que veut aller souper le Roi, et regardons les plans de l'étage des mansardes. Nous trouvons, au-dessus de la Petite Galerie du premier étage et des deux salons qui la terminaient, une série de petites pièces qui correspondent bien, dans le plan de 1747 par exemple, à la description de Luynes (2). On y avait accès par un des escaliers intérieurs des Cabinets du Roi, auxquels se rattachait cette partie des mansardes. Toutes les pièces ont une vue sur la Cour Royale, et la dernière, le cabinet, l'a aussi par sa seconde fenêtre, dans la direction de la place d'Armes. Si on se reporte aux plans de l'époque Louis XVI, on voit que c'est à peu près exactement l'appartement qu'ont habité M. et Mme de Maurepas (3). Une des pièces, la première, avait été adjointe à l'appartement de Mme du Barry, dont il faisait la bibliothèque; mais l'ensemble du logement est tout à fait distinct, comme on le voit, du logement Du Barry.

Voilà fixé l'appartement de la première maîtresse, ou du moins son appartement de maîtresse, car elle en avait déjà un par suite de sa charge à la Cour, dans l'Aile du nord (4). Parmi les autres mentions du duc de Luynes, j'en relève trois, dont l'une donne une description précise des lieux et dont l'autre indique un agrandissement qu'il n'est pas impossible de retrouver sur les plans, même pour une partie de l'étage aussi remaniée.

29 janvier 1742. — Mme de Mailly a presque toujours été enrhumée depuis quinze jours et n'a point sorti de sa chambre ou de son lit. Sa semaine étoit la semaine dernière; elle n'a point du tout été chez la Reine, elle a

(1) IV, 8. Cf. *Journal de Narbonne*, p. 510.

(2) L'emplacement est vide dans le plan de Dubois, de 1732.

(3) O¹ 1768. Plan sur toile de 1781. Ce logement est celui qui a été occupé par M. Albert Sorel, secrétaire général de la présidence du Sénat, qui en dispose encore. Il conserve des parties de décoration Louis XV, mais postérieures à l'époque de Mme de Mailly. « Chon » du Barry, comme on le verra, y a habité aussi.

(4) « Mme de Mailly a trouvé en arrivant ici son appartement accommodé tout à neuf; elle y va faire mettre un meuble neuf. » (Luynes, III, 78, 28 nov. 1739.)

toujours demeuré pendant ce temps et couché dans le petit appartement dont j'ai parlé ci-dessus, qui a été fait sous le nom de M. de Meuse. Le Roi continue à y dîner tous les jours et y soupe toutes les fois qu'il ne soupe pas au grand couvert (1).

5 février. — Mme de Mailly a toujours resté jusqu'aujourd'hui dans le petit appartement dont j'ai parlé. Elle y joue tous les soirs lorsque le Roi travaille avec M. le Cardinal. Cet appartement est au-dessus de la Petite Galerie; on y monte par un petit escalier qui monte de la cour de Mme la comtesse de Toulouse chez Mme d'Antin (2). Il y a d'abord un passage à la droite duquel est la salle à manger, laquelle joint les Petits Cabinets du Roi (3); ensuite un petit corridor, assez étroit, sur le double duquel est un office et une cuisine à droite; à gauche, une garde-robe de femme de chambre et une garde-robe de commodité; ensuite la chambre qui est jolie, mais fort petite, éclairée par une seule fenêtre et où il y a un lit en niche; ensuite le cabinet où il y a deux fenêtres, et qui est joli et à peu près comme la chambre (4). C'est là que le Roi travaille à ses plans (5), les après-dînées, et quelquefois écrit (6).

31 mai. — Tous les jours qu'il ne va point à la chasse, [le Roi] dîne dans ses Petits Cabinets, qui est chez Mme de Mailly. Je dis Mme de Mailly, car elle dit elle même : « Mon petit appartement. » Il n'y a presque jamais en tiers que M. de Meuse, quelquefois M. de Bouillon. Ces jours-là, le Roi soupe au grand couvert. Les jours de chasse, il soupe dans les Petits Appartements. On a fait quelque augmentation au petit appartement de Mme de Mailly, on a pris une partie de la petite cour qui mène chez Mme la comtesse de Toulouse, et on y a bâti un escalier qui vient d'être achevé (7). Cela donne une antichambre de plus, par où l'on arrive, et un passage qui conduit à un petit cabinet; à droite est la salle à manger, qui y étoit déjà, vis-à-vis laquelle est le passage qui mène au petit appartement; au fond de ce cabinet est une porte qui conduit dans un petit passage, et de là dans une des pièces des Petits Cabinets, qui est peinte en vert et où il y avoit des lanternes dans le toit, que l'on a bouchées; cette pièce fait un salon d'assemblée pour le petit appartement de Mme de Mailly (8). Du reste, il n'y a rien de changé

(1) IV, 85. Cf. au 8 janvier.

(2) Cette cour est la seconde cour conservée, plus petite que la Cour des Cerfs.

(3) Le plan de 1747 indique des remaniements postérieurs à Mme de Mailly.

(4) Sur notre plan de 1747, l'appartement est marqué K; le cabinet est la pièce du bout, dont les deux fenêtres ont une exposition différente.

(5) « Le Roi fait constamment dessiner devant lui, en particulier, le jeune Gabriel de ses Bâtiments. » (D'Argenson, au 8 juillet 1739.)

(6) IV, 91.

(7) Cette construction, rétrécissant la petite cour au nord, est visible sur le plan de 1747. L'escalier dessert plus tard l'appartement Châteauroux-Pompadour, dont il va être question.

(8) Il a été parlé de ce cabinet au chapitre précédent.

à l'appartement. Mme de Mailly y a fait faire une niche de toile, découpée par un tapissier de Paris, et le Roi a voulu se charger d'en payer la façon. Mme de Mailly couche tous les jours dans ce petit appartement, et va de temps en temps le matin, même tous les jours quand elle est de semaine, dans son ancien appartement dans l'Aile neuve (1).

Cet appartement intime de Mme de Mailly, que D'Argenson appelle « l'appartement vert » (2), ne lui servit pas longtemps. Il fut abandonné par elle dès le 3 novembre 1742 (3), et démeublé presque aussitôt (4). A-t-il été occupé par celle de ses sœurs qui la remplaçait auprès de Louis XV? On a trouvé simple de l'affirmer et de le répéter sans cesse (5); mais il n'y a pas de ce fait l'ombre d'une preuve, et la simple lecture des témoignages contemporains montre que l'appartement de Mme de la Tournelle, devenue maîtresse déclarée et faite bientôt duchesse de Châteauroux, fut d'une importance tout autre que celui de Mme de Mailly et placé dans une partie différente, et même à un étage différent du Château.

La nouvelle favorite écrit à son confident Richelieu, aussitôt après la « quitterie » : « Personne ne logera dans l'appartement de Mme de Mailly. Moi, je serai dans celui qu'on appelle le vôtre, c'est-à-dire si M. du Bordage en a l'esprit, car le Roi n'en dira mot (6). » De son

(1) Luynes ajoute, sur l'Aile du nord : « L'appartement d'au-dessus, qui étoit celui de M. le comte de Matignon, et qu'on lui a donné [à Mme de Mailly], comme je l'ai marqué, est présentement fort bien accommodé avec un escalier commode pour communiquer de l'appartement d'en haut à celui d'en bas. C'est dans cet appartement d'en haut qu'elle compte mettre un lit, et celui d'en bas sera pour mettre la compagnie... » (IV, 152.)

(2) IV, 40. Peut-être par confusion avec le « Cabinet vert », où l'on jouait, et dont D'Argenson avait pu entendre parler. Le marquis, on l'a vu, sur les choses intimes de Versailles n'est souvent informé que par à peu près.

(3) Luynes écrit, au moment de la disgrâce, le 3 novembre :

« Mme de Mailly, qui couche toujours dans le petit appartement à côté des Cabinets... devoit aller coucher hier dans son ancien appartement (Aile du nord)... Le Roi lui dit qu'elle pouvoit coucher dans le petit appartement. » Et le 4, lendemain du départ : « Mme de Mailly partit hier à sept heures du soir pour aller à Paris. Elle partit du petit appartement des Cabinets, dans un carrosse du Roi qui l'attendoit sous la voûte... Mme la comtesse de Toulouse lui donne une chambre à l'hôtel de Toulouse. Mme de Mailly avoit encore hier dîné dans les Petits Cabinets, avec le Roi et M. de Meuse, à l'ordinaire... » (IV, 265, 267.)

(4) C'était Mme de la Tournelle qui chassait sa sœur de Versailles. Luynes l'indique au 6 décembre :

« On a démeublé entièrement les appartements de Mme de Mailly. Le petit des Cabinets est même condamné ; on y a mis une porte avec une barre. Il paroît certain que l'on lui ôte les deux autres. Ce n'étoit cependant ni le goût ni l'intention du Roi... » (VI, 291.)

(5) Dussieux, I, 328, 378, 389. Le livre renferme décidément des pages entières d'inexactitudes.

(6) Correspondance de Mme de Châteauroux, à la suite des *Mémoires de la duchesse de Brancas*, éd. Eug. Asse, p. 89. Le marquis du Bordage était le frère de la maréchale de Coigny ; nous pouvons

côté, Luynes raconte, le 8 décembre, que le Roi déloge la maréchale d'Estrées et le petit Vintimille, qu'on envoie élever à la campagne, et toute la Cour suppose que c'est pour donner leur place aux Matignon, « que l'on compte déloger parce que leur appartement est fort à portée des Petits Cabinets, et plus commode pour Mme de la Tournelle » (1). Enfin notre chroniqueur note, le 23 décembre : Mme de la Tournelle alla loger hier dans son nouvel appartement, qui est composé de celui de M. le maréchal de Coigny. Celui de M. et Mme de Matignon est destiné pour M. et Mme de Lauraguais (2). Il suffisait de lire l'un ou l'autre de ces textes pour écarter toute idée du logement de Mme de Mailly pour Mme de la Tournelle. Il n'eût pas convenu à l'orgueil de celle qui avait posé à l'avance ses conditions et qui avait fait suggérer au Roi de lui donner un appartement et un autre à sa sœur, qui allait être Mme de Lauraguais (3), dans une des plus belles parties du Château. Cette partie, que les indications postérieures des mémoires, bien qu'assez vagues, nous permettaient déjà de deviner, est indiquée dans un état des logements, du milieu du règne de Louis XV (4), dont il n'est pas inutile de mettre un extrait sous les yeux :

Attique au-dessus des Grands Appartemens.

56, 57.	Garçon du garde-meuble.	3 pièces
58.	M. et Mme la duchesse d'Epernon . . . . (remplacé par : *Mme de Lauraguais*)	11 pièces
59, 60.	Mme la marquise de Matignon, dame du Palais . . . . (remplacé par : *Mme la duchesse de Châteauroux*)	9 pièces
61, 62.	Mme de Lalande, sous-gouvernante des Enfans de France. (remplacé par : *M. le maréchal de Coigny*, puis par : *Mme la duchesse de Châteauroux*)	10 pièces

penser que Mme de la Tournelle a en vue dans cette lettre l'appartement qu'elle a en effet obtenu. — Elle habitait auparavant, depuis sa nomination de dame du palais de la Reine (20 sept. 1742), un appartement « dans la Cour des Ministres, près de la Cour des Princes ». Mme de Brancas, qui donne ce détail, raconte que le Roi se déguisait avec Richelieu et traversait les cours en manteau et en grande perruque, pour aller voir Mme de la Tournelle. Ce manège dura un mois. (*Mémoires*, p. 36 et 44.)

(1) IV, 292.

(2) IV, 305. M. de Coigny, selon D'Argenson, avait déjà offert son logement pour Mme de Mailly ; son zèle était enfin agréé.

(3) Le mariage du duc de Lauraguais avec Mlle de Montcavrel (de Mailly) est du 27 janvier suivant.

(4) L'état, qui porte la date de 1741 pour sa première rédaction, est un brouillon, encombré de surcharges et de ratures et d'un usage assez difficile. Mais il suffit pour ce que nous voulons établir. (Archives Nationales, O¹1797.)

63. Laboratoire du Roy (1) . . . . 2 pièces
64. Décharge du garde-meuble } Au-dessus du Salon du bout
65. Magasin des Bâtimens } de la Galerie.

L'attique sur les grands appartements du Roi, appelé plus tard quelquefois attique Richelieu, parce que le maréchal de Richelieu y a habité (2), est éclairé par quatorze fenêtres, sans compter celles du comble du Salon de la Guerre. Les indications de notre état sur les occupants de cet attique concordent avec le texte de Luynes. On y voit la favorite devenue duchesse de Châteauroux repousser les Lauraguais du côté du Salon d'Hercule, à la place où ont habité le duc et la duchesse d'Antin (antérieurement d'Epernon) (3). L'appartement en est agrandi considérablement. Le duc de Luynes mentionne les complaisances qui facilitent cet agrandissement en un passage de fort utile renseignement sur l'attique qui nous occupe : « Dans cet étage, c'est-à-dire depuis l'escalier du Gouvernement jusqu'à celui qui monte chez Mme d'Antin, et où il y a une porte qui donne dans les Petits Cabinets, il y avoit, il y a deux ans, sept personnes de logées : Bienvenu, garçon des appartements; ensuite M. et Mme d'Antin, MM. de Coigny et M. et Mme de Matignon. Quatre de ces appartements, qui sont ceux de M. et de Mme de Matignon et de MM. de Coigny, sont présentement occupés par Mme de la Tournelle, M. et Mme de Lauraguais. Le Roi, voulant augmenter l'appartement de ces dames, a proposé à Mme d'Antin de lui céder l'appartement de M. d'Antin, en échange duquel il lui donneroit celui de Bienvenu. M. Gabriel, chargé de raisonner sur cette affaire avec Mme d'Antin, lui ayant fait sentir que le Roi se trouveroit encore un peu gêné dans ses arrangements, Mme d'Antin a offert au Roi de lui céder encore le sien, pourvu que le Roi voulût bien lui en donner un autre (4). » La proposition fut aussitôt acceptée et la duchesse d'Antin, transportée à la Galerie des Princes, ne perdit point au change. Ces arrangements avaient lieu à Fontainebleau, où peu de jours après, le 22 octobre 1743, était présentée la nouvelle duchesse de Château-

(1) Ce « laboratoire », annexe des Petits Cabinets, comprend la pièce éclairée par la première fenêtre de l'attique, à partir du Salon de la Guerre. Il pouvait faire un prétexte au Roi, pour venir en cette partie du Château.

(2) Richelieu a occupé à peu près l'appartement D'Epernon, le plus à l'est, qui avait été plus tard à Mme de Lauraguais. (Plan de 1781. Archives Nationales, O1 1768.)

(3) Cf. Luynes, V, 200.

(4) V, 154. Ecrit pendant Fontainebleau, le 8 octobre 1743.

roux. Au retour à Versailles, les deux sœurs se trouvèrent occuper l'attique presque tout entier.

Dans ces nouvelles conditions, Mme de Châteauroux était assez grandement logée pour recevoir la Cour, son appartement était un des plus vastes du Château, dans une situation de vue superbe et, de plus, facilement accessible de l'étage supérieur des Petits Cabinets. Le calcul du nombre de pièces et le rapprochement avec les plans fait penser qu'en laissant de côté, pour le « laboratoire du Roi », la première fenêtre vers le Salon de la Guerre, Mme de Châteauroux avait les neuf fenêtres suivantes, c'est-à-dire tout l'attique sur les Grands Appartements, moins les Salons de Vénus et de l'Abondance. L'agrément et les commodités de l'habitation, aussi bien que le grand nombre de marches qu'il fallait monter pour y arriver, expliquent les habitudes casanières de la favorite (1). On comprend qu'elle s'y soit plu tout de suite, lorsqu'elle écrivait à son cher oncle Richelieu : « Je me trouve très bien dans mon appartement nouveau et j'y passe de très jolies journées; savoir comment l'on m'y trouve, ce n'est pas à moi de vous dire cela (2). » La chambre à coucher reçut quatre petits dessus de porte de Nattier, portraits de la duchesse, de sa mère et de deux de ses sœurs (3).

Louis XV avait voulu être tout à fait au large dans un appartement où il allait prendre l'habitude de souper et de passer ses soirées. Peut-être est-ce ici l'occasion de mentionner une anecdote sans doute inédite, qui se localise dans cette partie du Château et n'est pas sans intérêt pour le caractère du Roi. On la trouve au milieu de souvenirs militaires manuscrits, mis sous le nom du comte de Boisgelin :

Le Roy ne fut jamais si furieux qu'en recevant le mémoire de M. Chauvelin après la mort du cardinal [de Fleury]. Le Roi entre avec l'air de

(1) « Elle et sa sœur passent la journée dans un fauteuil; et hors sa semaine, quand Mme de Lauraguais sort, c'est souvent pour la première fois à 8 ou 9 heures du soir. Mme de la Tournelle sort encore moins; elle dîne tous les jours chez elle. Dans les commencements, elle soupoit quelquefois dehors, quand il n'y avoit point de cabinets; présentement elle soupe toujours seule avec sa sœur; et hors quelques jours de grands couverts, où le Roi descend après souper un quart d'heure ou une demi-heure chez Mme la comtesse de Toulouse, qui vient ici exprès pour cela, le Roi remonte dans ses cabinets et de là chez Mme de la Tournelle, tout le plus tôt qu'il lui est possible. » (V, 97, juillet 1743.)

(2) Lettre du 28 décembre 1742, p. p. Eug. Asse, *l. c.*, p. 93.

(3) Estimés chacun 400 livres. Cf. F. Engerand, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. II (1897), p. 331.

l'humeur chez Mme de Châteauroux. Les princes de Tingry et de Soubise y soupoient. Le Roy se met le dos à la cheminée. Après quelques moments d'un silence si sérieux que personne n'osoit le troubler, il dit : « Que diriez-vous d'un homme assez hardy, assez malhonnête pour oser m'envoyer un mémoire insultant à la mémoire de M. le Cardinal ? » Il se tait. On vient dire que le souper est servy ; il demeure avec l'air furieux ; personne ne remue. Il dit : « C'est ce M. Chauvelin ! Je l'exile à Issoyre. Sans M. de Maurepas, je l'envoyois aux isles Sainte-Marguerite. Il n'est point de punitions qu'on ne dût mettre en usage contre de tels hommes. » Le soupé ne fut pas, je crois, fort gay (1).

Ce qui a été précisé pour Mme de Châteauroux servira également à l'histoire de Mme de Pompadour. Avant la campagne de Fontenoy, pendant ses furtifs séjours à Versailles, la petite d'Etioles se cache chez le Roi, dans l'étroit logis qui servait de retraite à Mme de Mailly, au-dessus de la Petite Galerie, et qui fait pour ainsi dire partie des Petits Cabinets de Louis XV ; au retour de Fontenoy, en septembre 1745, la marquise de Pompadour, maîtresse déclarée, s'installe chez Mme de Châteauroux, dans le grand appartement de l'attique (2). Des parties de décoration Louis XV, d'une élégance très sobre, restent en place dans deux chambres, éclairées par la deuxième et par la quatrième fenêtre à partir du Salon de la Guerre ; elles se rapportent vraisemblablement aux aménagements faits pour Mme de Pompadour. Nous reprendrons d'ailleurs ce sujet au chapitre suivant.

Il reste à éliminer de l'histoire du Château l'appartement dit par Dussieux « des petites maîtresses ». Le lecteur attentif est persuadé, après ce qui vient d'être établi, de l'inexactitude de cette tradition, mais il n'est pas inutile d'en dire un peu plus long, pour son édification complète. Les affirmations gratuites du livre de Dussieux s'appuient sur le plan d'un appartement qui a été précisément celui de Mme de Châteauroux, de Mme de Pompadour, puis après elle, comme on le verra, du duc et de la duchesse d'Ayen, et dont l'histoire n'a et ne peut avoir rien de mystérieux. Mais, si l'appartement n'est pas où l'a mis Dussieux, a-t-il pu exister ailleurs ? On indique des textes qu'il faut discuter (3).

(1) Archives Nationales, K, 147.

(2) En aucun cas, comme on le verra, elle n'occupera l'appartement Du Barry.

(3) Celui de D'Argenson ne compte pas, où il écrit en parlant des débuts de la petite Murphy, en mars 1753 : « Il est certain que le Roi l'entretient dans une maison de Versailles, et que S. M. disparaît chaque jour quelques heures sans qu'on sache ce que devient le monarque. » (VII, 439.) Dussieux tire de là : « Plus souvent on lui amenait la gri-

Le fait connu est que le Roi s'était ménagé la possibilité de recevoir au Château, en passant, telle ou telle personne. « Il y avoit ici, dit Luynes au 15 janvier 1757, un appartement dans les Cabinets destiné aux maîtresses particulières du Roi; il est démeublé depuis deux ou trois jours (1). » Cet appartement, *dans les Cabinets,* qui disparaît en plein règne de Mme de Pompadour, après l'attentat de Damiens, n'est pas difficile à reconnaître; c'est l'ancien logement de Mme de Mailly, dont l'usage spécial est attesté par deux fois et qui a pu servir plus souvent, notamment pour la Murphy (2). Le texte de Luynes n'a donc rien à voir avec les prétendues découvertes de Dussieux.

Le seul témoignage précis sur un local particulier ayant existé à un certain moment est dans les mémoires de cette femme de chambre de Mme de Pompadour, qu'on suppose être Mme du Hausset : « C'étaient deux petites chambres du côté de la Chapelle, où le Roi se rendait de son appartement, sans être vu que d'une sentinelle qui avait ses ordres et qui ne savait pas qui passait par cet endroit. Le Roi allait quelquefois au Parc-aux-Cerfs, ou recevait ces demoiselles à l'appartement dont j'ai parlé (3). » Voici ce que ce texte devient dans Dussieux : « L'appartement, d'après Mme du Hausset, était *dans le haut du Château*, du côté de la Chapelle, *c'est-à-dire* dans l'attique Richelieu, et se composait de deux chambres qui existent encore et que nous avons retrouvées (4). » C'est se moquer du lecteur et compter qu'il ne vérifiera

sette *au Château*, et il disparaissait chaque jour, etc.; » il se réfère en note au passage de D'Argenson, qui vise uniquement le Parc-aux-Cerfs. D'autres passages, qu'on va lire en note, font des allusions plus précises.

(1) XVI, 281.

(2) Voici sur elle les principales indications de D'Argenson. — 2 mai 1753 : « L'on dit qu'elle a un appartement au Château et qu'elle va être maîtresse déclarée. » 4 mai : « On a augmenté son train, elle a déjà un petit appartement au Château. » 15 novembre : « Le Roi montant à ses cabinets pour voir sa petite maîtresse Morfi, la marquise voulut le suivre... » 8 décembre : « Le Roi a fait construire un appartement pour la petite Morfi au-dessus de celui du premier valet de chambre. » 5 février 1754: « Cela n'empêche pas que le Roi n'ait encore une troisième maîtresse qui est très cachée dans ses appartements. » (D'Argenson, VIII, 2, 6, 160, 173, 217.) Il n'y eut pas, en effet, que la Murphy : en février 1756, Luynes, citant deux maîtresses du Roi, ajoute : « Il y en a une qui demeure au Parc-aux-Cerfs, l'autre *au Château.* » (XV, 325.) Cf. D'Argenson, en juin de la même année : « Quoique le Roi ait présentement un petit sérail secret *dans ses Cabinets...* » (IX, 280.) Il me semble que ces textes réunis se donnent l'un à l'autre quelque clarté.

(3) *Mémoires de Mme du Hausset*, éd. Barrière, in-18, 1867, p. 79. Louis XV se faisait passer pour un seigneur polonais parent de la Reine, afin d'expliquer qu'il eût un logement au Château et de justifier le cordon bleu qu'il lui arrivait quelquefois de garder sur lui.

(4) I, 465. L'auteur se plaît ensuite à indiquer un prétendu itinéraire de Louis XV pour se rendre aux fameuses chambres.

pas. L'imaginatif écrivain a ajouté au texte les mots « dans le haut du Château », dont il avait besoin pour donner quelque valeur à l'emplacement en question, et on voit ce qui reste de son hypothèse, puisque cette addition arbitraire a constitué son seul argument.

Au reste, l'indication « du côté de la Chapelle » a un sens suffisamment précis pour qui connaît les termes du temps, et elle n'a jamais pu, à aucun moment, faire penser à l'attique Richelieu. On désignait dans le Château sous le nom d' « Aile de la Chapelle » celle qui s'étendait parallèlement à la Chapelle, en bordure de la cour du même nom, et qui a été remplacée par l' « Aile neuve » construite par Gabriel. Il y avait là trois étages de logements, où il est facile de supposer les « deux chambres », peu distantes de l'appartement du Roi. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que Lebel, valet de chambre de Louis XV, habitait cette Aile de la Chapelle comme concierge du Château.

Quand il succéda à Bachelier comme premier valet de chambre, en 1754, ce logement paraît lui avoir été conservé; c'était au rez-de-chaussée, tout contre la salle des Gardes de la porte, six petites pièces avec entresols, que marquent les plans de Blondel (1). Les deux chambres pourraient avec toute vraisemblance être cherchées à proximité de ce logement, où l'on entrait si aisément du dehors et où se trouvait ce « trébuchet » dont parle D'Argenson et que Lebel mettait volontiers au service de son maître (2). Sans insister sur un sujet scabreux, ne voit-on pas la commodité qu'offrait, pour le local qui succéda au logement secret des Petits Cabinets, le voisinage immédiat du valet de chambre ?

(1) D'après Luynes, XIII, 287, en même temps que Lebel prenait le logement du premier valet de chambre (logement avec entresols près des cabinets de la Reine et débouchant sur l'Œil-de-Bœuf), son logement comme concierge aurait passé à Boucheman, valet de chambre de quartier. Le plan de Blondel, de la fin de 1755, semble établir que cela resta à l'état de projet, car le nom de Lebel est maintenu à ce logement.

(2) D'Argenson, VII, 408, 409, 420 (1753), VIII, 358 (1754). Le texte du 8 décembre 1753 sur la Murphy, cité dans une note précédente, semble appuyer notre supposition.

XVIII

LES DEUX APPARTEMENTS DE Mme DE POMPADOUR.

On peut fixer les premières apparitions de Mme d'Etioles au Château grâce à quelques textes qui paraissent avoir échappé aux Goncourt. Le premier, très voilé encore, semble se rapporter à elle, si l'on se rappelle comment la jeune chasseresse des bois de Sénart se mit à circonvenir le Roi et la façon dont le valet de chambre Binet servit les ambitions de sa parente. Le 7 février 1745, il y eut un bal masqué chez Mesdames (1), qui avait été désiré par le Roi, non sans intention. Le duc de Luynes, qui le raconte, ajoute : « On prétend qu'il fut, il y a quelques jours, à un bal en masque dans la ville de Versailles. On a même tenu à cette occasion quelques propos, soupçonnant qu'il pouvoit y avoir quelques projets de galanterie, et on croit avoir remarqué qu'il dansa hier avec la même personne dont on avoit parlé; cependant, c'est un soupçon léger et peu vraisemblable (2). Le Roi paraissoit avoir un grand désir hier de n'être point reconnu. La Reine fut aussi hier au bal en masque et y a resté jusqu'à quatre heures (3)... » Le 25 février, il y eut bal masqué dans les Grands Appartements et la Galerie; on y entra fort librement, selon l'usage, et les bourgeois de Paris furent nombreux (4); Bernis raconte que le Roi y « agaça beaucoup une jeune fille de sa connaissance » et dont les parents étaient dans la finance (5). On ne nous parle pas de Mme d'Etioles, bien que sa présence y soit vraisemblable. Trois jours après, le 28, le Roi, qui poursuivait plusieurs intrigues à la fois, devait retrouver la jeune fille connue de Bernis à la fête donnée à l'Hôtel-de-Ville de Paris en l'honneur du mariage du Dauphin; elle manqua ce rendez-vous, mais Mme d'Etioles s'y trouva et c'est là que se fixa son aventure. Peu après, le 10 mars, apparaît dans Luynes la première mention de son nom :

(1) Alors dans l'appartement du Dauphin.

(2) M. de Luynes pense peut-être à l'audace qu'il fallait pour introduire Mme d'Etioles à un bal de la Cour.

(3) VI, 288.

(4) Barbier, IV, 20.

(5) *Mémoires*, éd. Frédéric Masson, I, 109.

« Tous les bals en masque ont donné occasion de parler de nouvelles amours du Roi, et principalement d'une Mme d'Etioles, qui est jeune et jolie; sa mère s'appeloit Mme Poisson. On prétend que, depuis quelque temps, *elle est presque toujours dans ce pays-ci*, et que c'est le choix que le Roi a fait. Si le fait étoit vrai, ce ne seroit vraisemblablement qu'une galanterie et non pas une maîtresse (1). »

Le jeudi 1er avril, on remarque Mme d'Etioles à la Comédie italienne, dans « l'ancienne salle ». « Le Roi y étoit dans une petite loge grillée au-dessous de celle de la Reine... [Mme d'Etioles] étoit dans une loge près du théâtre, fort en vue de celle du Roi et par conséquent de celle de la Reine. Elle étoit fort bien mise et fort jolie (2). » Il n'est pas impossible que Louis XV ait fait usage, dès le mois de mars, du petit appartement qui avait servi à Mme de Mailly (3). En tous cas, il n'y a pas lieu d'en douter, croyons-nous, pour le 10 avril. M. de Luynes note le 11 : « Le Roi soupa [hier] en particulier en haut dans ses Cabinets ou en quelque autre endroit que l'on ne sait point, mais il n'y eut personne d'appelé pour souper avec lui. On continue à tenir les mêmes propos sur Mme d'Etioles (4). » Luynes écrivait cela le dimanche des Rameaux. Il y eut le samedi saint un souper des Petits Cabinets, où l'on pensait qu'il y aurait des dames et qu'on ferait médianoche; on désignait même Mme de Lauraguais avec Mme d'Etioles; en fait, il n'y eut que des hommes (5).

Le premier souper où Louis XV montra sa nouvelle maîtresse, dans les Cabinets, eut lieu le jeudi 22 avril, avec M. de Luxembourg et Mme de Bellefonds, dame de la Dauphine. Le Roi avait fait avertir cette dame, Mme de Lauraguais étant à Paris : « Il resta dans ses Cabinets, et il ne s'est couché qu'à cinq heures. » Le lendemain, la jeune femme est encore au Château : « Il a encore dîné avec Mme d'Etioles, mais dans le grand particulier. On ne sait point présentement où elle loge, mais je crois cependant que c'est dans un petit appartement qu'avoit Mme de

(1) VI, 354.

(2) VI, 382. Cf. Goncourt, *Mme de Pompadour*, éd. in-18, p. 19. C'est le seul passage cité à ce sujet.

(3) Celui, bien entendu, que nous avons indiqué au chapitre précédent et qui était au-dessus de la Petite Galerie (et non l'appartement Du Barry, que Mme de Pompadour n'a jamais eu).

(4) VI, 396.

(5) Dussieux invente ce jour-là un souper de Mme d'Etioles, comme il invente plus loin, par confusion, un « M. de Bellefonds » pour le souper du 22 (I, 388). Les omissions des Goncourt sont moins fâcheuses que les légèretés accumulées de l'historien du Château.

Mailly et qui joint les Petits Cabinets. Elle ne demeure point ici de suite, elle va et vient à Paris et s'y en retourne le soir (1). » Voilà le premier séjour de la future Mme de Pompadour à Versailles, séjour secret qui ne se reproduira plus. Quand elle reviendra à la Cour, ce sera comme maîtresse déclarée et marquise, et on lui réserve le bel appartement de l'attique, celui de Mme de Châteauroux, dont nous avons établi sans conteste l'emplacement au précédent chapitre.

Louis XV partait le 6 mai, avec le Dauphin, pour l'armée de Flandre, mais il laissait les ordres les plus précis pour trouver tout prêt à son retour. M. de Luynes marque au 19 juin : « On travaille toujours ici à l'appartement de Mme de Châteauroux pour Mme d'Etioles; on change presque entièrement cet appartement (2). » Plus tard, le Roi étant rentré à Versailles, le 10 septembre, de la campagne de Fontenoy, se fait présenter, le 12, Mme d'Estrades, cousine germaine de Mme de Pompadour, et le 14, Mme de Pompadour elle-même. Ici se place une nouvelle mention nous intéressant : « Mme de Pompadour sera présentée aujourd'hui par Mme la princesse de Conty... [Elle] loge dans l'appartement de Mme de Châteauroux, où on a fait quelque changement, mais on a laissé le meuble. Le Roi y soupa hier seul ou en très petite compagnie (3). »

Nous n'avons pas à rechercher les anecdotes qui peuvent se localiser dans ce premier appartement de la « grande marquise ». Toute la vie de la Cour y aboutissait par quelque fil. M. de Croÿ, pour ne citer que lui, a souvent occasion de parler de Mme de Pompadour et de son logis : « Elle occupait depuis déjà longtemps, écrit-il en novembre 1746, l'appartement du haut, dit de la maîtresse, qu'on avait encore embelli (4). »

Lorsqu'elle descendit au rez-de-chaussée, l'appartement fut promis par Louis XV aux D'Ayen; Luynes en parle, dès les premiers projets de changement, le 28 décembre 1749 : « Le bel appartement que Mme de Pompadour occupe au haut du Château, près des Cabinets, est destiné à M. le duc et à Mme la duchesse d'Ayen (5). » L'ordre du Roi

(1) VI, 420-421. Barbier (IV, 32) parle aussi de l'appartement Mailly, vers la fin d'avril. L'appartement et le souper du 22 sont mentionnés avec précision par Soulavie, *Mém. de Richelieu*, VIII, 152.

(2) VI, 492.

(3) VII, 60.

(4) Bibliothèque de l'Institut, *Mémoires de Croy*, t. V.

(5) X, 174.

ne fut donné toutefois qu'au 3 mai 1751 (1). A la fin du règne, en 1770, alors que Richelieu habite la partie est de l'attique, nous trouvons l'appartement Châteauroux-Pompadour divisé en plusieurs logements qui sont à M[me] de Talmont, au premier écuyer, au prince de Montmorency, enfin au duc de Noailles, qui en a la plus grande partie (2). Sous Louis XVI, dans les plans de 1781, sont marqués au même endroit, la princesse d'Hénin, dame du palais de la Reine, le comte de Maillé et le maréchal de Noailles, capitaine des gardes. Nous avons ainsi l'histoire à peu près complète de cette partie du Château où l'on ne s'était pas avisé, jusqu'à présent, de placer les grandes favorites de Louis XV.

Par un hasard singulier, l'appartement de M[me] de Pompadour est presque entièrement conservé et a échappé aux destructions de l'attique. C'est celui-là même, nous l'avons dit, qu'une fausse tradition du Château faisait désigner jusqu'à ce jour comme l'appartement « des petites maîtresses ». On y entre aujourd'hui par une grande chambre de boiseries simples, dont la cheminée est décorée d'une glace fort belle de style Louis XIV et qui peut avoir été le cabinet. Il donne accès, à droite, sur la chambre à coucher, et à gauche, sur une grande pièce boisée, avec une large alcôve, comme en présentent certaines salles à manger de l'époque ; le voisinage d'un petit réchauffoir dallé de marbre permet en effet de l'identifier avec la salle à manger. Cette salle a conservé toutes ses boiseries anciennes, moins les bordures des deux glaces ; le style en est franchement Louis XV et rappelle, pour la sculpture, les travaux ordinaires de Verberckt. L'alcôve est décorée, au mur du fond, de quatre grands panneaux égaux et, sur chaque côté, de deux panneaux plus petits (3). L'ensemble, qui est d'un effet assez majestueux, doit se rattacher sans doute à la réfection de l'appartement en 1745.

La salle à manger de M[me] de Pompadour et les cabinets de service attenants se trouvent très exactement marqués sur le plan de 1747 (4). Il n'en est pas de même de la pièce d'entrée et de la chambre à cou-

(1) Archives Nationales, O[1] 1810. Le même jour, le Roi donnait l'ordre « de faire un appartement pour M. le comte de Choiseul ».

(2) Cf. *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 92.

(3) Archives du Musée de Versailles.

(4) A droite de l'alcôve, une trappe donne accès, sans doute, au-dessus de la voûte du Salon d'Apollon.

cher, qui occupent l'emplacement d'une pièce unique et qui sont par conséquent postérieures à cette date. Mais nous savons précisément, par un rapport adressé à M. de Tournehem, que deux pièces, qu'on peut identifier avec celles-ci, ont été refaites plus ou moins complètement en 1748 et mises alors en vernis, suivant la mode du moment. Ce rapport, daté du 8 août, dit en effet : « Les vernis de la chambre à coucher et du cabinet de Mme la marquise de Pompadour sont finis, et l'on y pose actuellement les bras et les serrures, les glaces l'étant depuis deux jours (1). » Ce serait donc bien la chambre à coucher de Mme de Pompadour que nous aurions retrouvée, celle du moins où elle a couché de 1748 à 1751.

Cette chambre est remarquablement intacte. Les deux glaces manquent, et l'écroulement récent du plafond a nécessité le sacrifice des plâtres sculptés de la voussure, qu'il serait aisé de rétablir (2); mais tout le reste est en place. L'alcôve, en face de la fenêtre, s'ouvre entre deux cabinets, munis de commodes-armoires et éclairés par un petit vitrage au-dessus de la porte. Au couronnement de l'alcôve, un écusson fleuri est placé entre deux ailes. Le style de la boiserie, composé de grands panneaux à coquille, d'un dessin simple et élégant, se rapporte fort bien à la date désignée et rappelle d'assez près la décoration de la salle à manger. Je n'hésiterais pas à en faire aussi honneur à Verberckt (3). Du balcon, à la hauteur des statues décoratives de l'attique, la vue est fort belle sur le Parterre du nord.

Ne quittons pas le premier appartement de Mme de Pompadour sans emprunter encore au rapport du 8 août 1748 le détail assez curieux que voici : « Le *fauteuil volant* est en état d'aller, mais il ne sera possible de coller de la toile dans le pourtour intérieur de sa cage pour la propreté que pendant Fontainebleau, à cause de l'humidité des plâtres. » Il est ici question d'un véritable ascenseur, dont les plans sont conservés et qui fut démonté en 1754 (4). Le duc de Croÿ parle,

(1) Les profils ont été soigneusement maintenus par M. Paul Favier, chargé de l'entretien de cet appartement, demeuré depuis 1875 dans le service du Sénat.

(2) Les sculptures ont malheureusement été grattées et lourdement peintes, et toute trace de vernis a disparu.

(3) O1 1797. Autre mention dans un rapport de juillet.

(4) Je trouve dans un rapport du 14 août 1754 : « La *chaise volante* est entièrement démontée, et *toutes les pièces* qui en dépendent en ont été portées très soigneusement au magasin de M. de Lafontaine, lequel les remettra au sieur Arnoult pour Fontainebleau. » (O1 1793.)

en 1760, d'un appareil de ce genre qui fonctionnait à Chantilly et le nomme « la chaise à se guinder » (1); mais je ne crois pas qu'il y en ait eu, à Versailles, d'autre exemple que celui de Mme de Pompadour.

Malgré la commodité qu'apportait sans doute son « fauteuil volant », la marquise n'était point entièrement satisfaite de son bel appartement de l'attique. Sa faveur était devenue telle, qu'elle crut pouvoir en demander un autre, au rez-de-chaussée même, c'est-à-dire dans les parties du Château jusqu'alors réservées aux princes du sang. C'est à la fin de 1749 que cet ambitieux désir fut exaucé, et le duc de Luynes marque, au 28 décembre, la suite d'arrangements par lesquels la comtesse de Toulouse et le duc de Penthièvre cèdent à la favorite toute la partie de leur appartement la plus proche de la voûte de la Chapelle et qui était proprement le logement de M. et Mme de Penthièvre (2).

Les mémoires sont pleins d'allusions à la lutte qui s'était élevée entre Mesdames et Mme de Pompadour pour la possession de cet appartement. D'Argenson, qui en parle plusieurs fois, tenait d'une dame du palais de la Reine que « c'était la Reine qui avait été pour la marquise et contre Mesdames, au sujet de l'appartement de Mme la comtesse de Toulouse, qu'elles avaient demandé concurremment, la Reine étant jalouse du crédit de ses enfants (3). Cet appartement était donc fort requis, à cause qu'il donne lieu à de fréquentes conversations avec le Roi, qui y descend pour un oui ou pour un non plusieurs fois par jour. Cela n'est décidé que depuis huit jours; on a divisé, transigé, morcelé, et chacun est mécontent. M. et Mme de Penthièvre n'ont qu'un petit appartement reculé; Mme la comtesse de Toulouse conserve deux cabinets pour n'y jamais coucher, mais pour attendre les visites du Roi; et cette petite réserve coupe toute communication du Roi avec l'appartement de la favorite, de sorte qu'on ne sait plus par où il passera pour y aller en secret (4). » La marquise n'en paraissait pas inquiète, quand elle écrivait à la comtesse de Lutzelbourg, dans une lettre qu'il faut, croyons-nous, dater du 29 *janvier* 1750: « Le Roi m'a donné le logement de M. et Mme de Penthièvre. Ils passent dans celui

(1) *Mémoires*, extraits Grouchy, p. 183.

(2) X, 173. On peut lire le passage dans Dussieux (I, 336), ce qui nous évite de le reproduire.

(3) Le texte, légèrement altéré ici dans l'édition Rathery, est facile à corriger.

(4) VI, 132 (22 janvier 1750).

de Mme la comtesse de Toulouse, qui en garde une petite partie pour venir voir le Roi les soirs. Ils sont tous très contents et moi aussi; c'est par conséquent une chose agréable. Je ne pourrai y être qu'après Fontainebleau, parce qu'il faut l'accommoder (1). » Seule, Madame [Henriette] ne put pardonner cet arrangement, elle qui disait avant qu'il ne fût encore définitif : « Que la marquise soit logée en haut ou en bas, le Roi mon père n'y ira pas moins ; il faut autant qu'il monte pour redescendre que de descendre pour remonter ; au lieu que moi, Dame de France, je ne puis loger en haut, dans des cabinets (2). » On a vu (3) qu'après la mort de Madame Henriette, ce fut Mme de Pompadour elle-même qui demanda pour Madame Adélaïde l'appartement des Penthièvre, qui les fit voisines pendant près de deux ans.

L'installation de Mme de Pompadour au rez-de-chaussée, dans cet appartement « au Nord » qu'elle ne devait plus quitter, donna lieu à des travaux considérables, car tout fut entièrement remis à neuf. Il nous a paru curieux de rechercher les rapports adressés sur ce sujet à Lenormant de Tournehem, qui était précisément l'oncle de la favorite, et il n'est peut-être pas inutile de publier des extraits de ces documents annotés par le Directeur général, qui apportent quelques détails d'art et quelques anecdotes d'un genre nouveau. On y verra notamment avec quelle impatience le Roi et Mme de Pompadour pressèrent les travaux, afin que l'appartement fût habitable dès le retour de Fontainebleau, pour l'hiver de la Cour à Versailles.

Les travaux dans l'appartement de la comtesse de Toulouse avaient commencé dès la fin de décembre 1749 (4). Mais on ne travailla au

(1) *Correspondance de Mme de Pompadour*, p. p. A. Poulet-Malassis, Paris, 1878, p. 104.

(2) D'Argenson, VI, 126.

(3) Chapitres VIII et XV.

(4) « On commence déjà à travailler dans les appartements de Mme la comtesse de Toulouse et de M. et Mme de Penthièvre, qui contiennent tout le bas de la face du côté du nord et sept croisées au-dessous du Salon de la Guerre et de la Grande Galerie. Outre cet espace, on prend une pièce de l'appartement de quartier du capitaine des gardes, et l'on fait un très petit appartement pour Mme la comtesse de Toulouse, un très commode pour M. et Mme de Penthièvre, *une salle à manger pour les soupers des Cabinets* et un appartement pour Mme de Pompadour, qui sera du côté des voûtes de la Chapelle. Il a fallu pour cela démolir l'estrade faite du temps de Mme de Montespan, sur laquelle étoit une niche, où l'on avoit mis un lit pour M. le comte de Toulouse [salle 52]. Cette estrade... avoit été faite du temps de Louis XIV pour couvrir une cuve de marbre mise plus anciennement pour baigner plusieurs personnes ensemble, comme c'étoit alors l'usage. Cette cuve est actuellement découverte et j'allai la voir... » (Luynes, X, 179, 2 janvier 1750.) On sait que cette belle cuve de marbre de Rance, de l'ancien appartement des Bains, fut transportée à l'Ermitage de Mme de Pompadour et employée à un bassin (XI, 448).

nouvel appartement de Mme de Pompadour qu'à partir du mois de mai 1750. Gabriel remit son plan définitif le 6 mai, et Tournehem écrivit au bas l'ordre ainsi conçu : « M. Lécuyer fera exécuter le plan cydessus et aura attention de commencer les ouvrages lundi prochain, par la pièce qui doit faire la chambre à coucher de Mme la marquise de Pompadour, afin que les plâtres puissent seicher plus promptement dans la belle saison et, s'il se peut, mettre des ouvriers assez en nombre sans qu'ils se nuisent. Il attaquera le tout à la fois, mais surtout la chambre à coucher et, s'il trouvoit dans l'exécution du plan quelque difficulté, il s'entendra avec M. Gabriel. A Versailles, le 8 mai 1750. *Lenormant* (1). » Les Bâtiments durent faire des prodiges d'activité, car ils n'eurent, comme on va le voir, que six mois pour tout terminer.

Etat des ouvrages de Versailles en 1750 (2).

19 juin. — L'appartement de Mme la marquise de Pompadour est en très bon train et nous commençons à le débrouiller par les cloisons, planchers et manteaux de cheminées qui y viennent d'estre construits à neuf. — Cet ouvrage ne paroissoit pas considérable dans le commencement ; mais, à présent que tout y est entrepris à la fois, cela fait un très fort atelier..... Le perron en pierre au bout de Trianon-sous-bois est achevé..... Toute la menuiserie du salon de la Nouvelle Ménagerie (3) sera achevée aujourd'huy ou demain matin, après quoy l'on se mettra à la pose des autres pièces suivantes. Le bâtiment de la serre chaude s'avance très fort, ainsi que toutes les autres parties de cette ménagerie ; Belleville a dû avoir fait remettre hier soir à Dupuis des salades et des fleurs de Trianon. [Tournehem met en marge : « Je compte estre le 30 à Versailles. Je verray en quel état sont les ouvrages de l'apartement de Mesdames (4), ainsy que ceux de l'apartement de Mme de Pompadour et de l'aile (5). Je compte estre sur les neuf heures du matin à Marly, passer par Trianon où je seray à unze heures ou midy au plus tard, et de là me rendre à Versailles. Je verray en passant la

(1) Archives Nationales, O1 1810. Le 24 mai, Tournehem envoyait d'Etioles le plan et l'ordre pour les cuisines, offices, rôtisserie et buffet, pour le service de Mme de Pompadour. Ils furent placés dans l'aile de la Chapelle.

(2) Archives Nationales, O1 1797. Tous ces rapports sont de Lécuyer.

(3) Ce « salon » n'est autre chose que ce qu'on appelle aujourd'hui le Pavillon français. Il a paru intéressant de noter ces indications sur les travaux de Trianon ; on les joindra aux renseignements, d'ailleurs très complets, donnés par M. Desjardins, au premier chapitre de son *Petit-Trianon*, consacré à la « Nouvelle Ménagerie ». M. Desjardins ne s'est pas servi des rapports de Lécuyer ; ils lèvent son dernier doute (p. 8) sur la date d'achèvement du Pavillon français.

(4) Travaux mentionnés au chapitre XV.

(5) L'Aile neuve ou Aile du nord. Cf le rapport du 10 juillet.

peinture qu'il y aura à mettre derrière le treillage de la Ménagerie à Trianon et dont m'a parlé ce matin M. Gabriel..... J'ai présenté hier au Roy ce que Belleville a envoyé. »]

4 juillet. — M. le marquis de Gontaut visita, il y a deux jours, tout l'appartement de Mme la marquise de Pompadour, pour sans doute luy en rendre compte ; j'ay cru devoir, Monsieur, vous en prévenir..... Il y a actuellement, dans les magasins de fers, 357 livres de vieux cuivres hors d'état de pouvoir reservir, que M. Foussard propose de donner en compte au sieur Le Blanc, pour l'aider à faire les cuivres et ferrures de l'appartement de Mme de Pompadour.

10 juillet. — ..... Tous les plâtres et corniches de l'appartement de Mme la marquise de Pompadour s'avancent très fort, et la partie de cloison dans sa chambre à coucher, qui restait à achever pour donner du jour à la construction des murs de derrière, vient d'estre fermée. [Tournehem : « Bon. Ainsy ces plastres seront en estat d'estre secs pour perfectionner cet appartement pendant le voyage de Fontainebleau. »] Tous les gros murs, ainsi que les cheminées de cet appartement s'avancent aussi très fort et l'on y fait travailler pendant les nuits pour diligenter les parties les plus pressées.

Les deux parties des gros murs que l'on a été obligé de reconstruire à neuf dans les emplacemens où estoient les colonnes de la pièce des concerts des Grands Appartemens seront achevées demain et on se mettra ensuite à la parqueter à neuf..... [« Je compte que tous ces ouvrages de maçonnerie seront finis lors de l'arrivée du Roy, au moins pour ceux qui sont apparents, et qu'il n'y paroîtra pas, lorsque le Roy passera dans les apartements et qu'il ne restera à faire que ce qui sera intérieur et qui ne sera pas en vue. »

Le bâtiment de l'Aile du nord commence à s'élever, en étant actuellement dans plusieurs parties à la pierre tendre. [« Je suis bien aise que ce bâtiment avance. Mais cependant, quoique cela me fasse plaisir, les autres ouvrages pressent davantage. J'espère cependant qu'elle sera en état d'estre couverte cette année (1). »]

Tous les plâtres et la charpente des appartemens de Mesdames s'avancent, ainsi que les frises sous les plafonds. [« Bon. Je vous ai envoyé avant-hier ce que le Roy m'avoit dit à ce sujet. »]

Quant à Trianon, la couverture de la nouvelle mansarde de la cour des

(1) Dans les plans de 1747, la façade sur la rue des Réservoirs s'arrêtait à la dix-septième fenêtre et le Château n'allait pas plus loin. C'est là que continuaient les travaux qui préparaient l'installation de l'Opéra. D'Argenson écrivait à ce sujet, le 13 décembre 1749 : « On ne parle plus à la Cour que de bâtiments, de théâtres et de tout ce qui chagrine le public. Le *grand théâtre* à Versailles va se reprendre et finir à l'*Aile neuve* du Château, où l'on a construit sur ce dessein l'appartement de Mme la princesse de Conti. Pourquoi, dit-on, en construisait-on un si cher au manège, puis un nouveau manège, puis un nouveau petit théâtre des Cabinets? Que de folles entreprises où le Roi s'engage, depuis qu'il a pris l'oncle de sa maîtresse pour directeur de ses bâtiments ! » (VI, 91.)

cuisines est très avancée et l'on travaille aux plâtres des chambres en dedans. Les murs du petit bâtiment neuf de cette même cour, qui sont très avancez, seront à leur hauteur dans peu de jours. [« Je crains qu'il ne soit pas possible d'en faire usage quand le roi ira. »] L'on achève de blanchir et de ferrer les cinq logemens de maîtres donnant sur cette même cour..... Il ne reste plus que très peu de menuiserie à poser et à blanchir au pavillon de la Nouvelle Ménagerie (1).

16 octobre. — Il ne nous est point encore venu de menuiserie de Paris pour l'appartement de Mme la marquise de Pompadour; mais, sur ce que le sieur Guesnon vient de me mander par un exprès et ce que j'en vis mercredy dernier chez lui, je compte avoir ce soir celle de son cabinet particulier et demain un commencement de celle de la salle à manger, au moien de quoi toute la menuiserie de ces deux pièces pourra être posée la semaine prochaine. A l'égard de celle des autres pièces, elle est très avancée, ainsi que la sculpture. Les sieurs Guesnon et Verbereckt y apportent toute l'attention qu'ils peuvent, ayant à cœur de vous contenter par la diligence qu'ils sçavent que cet ouvrage exige.

Je ne puis cependant, Monsieur, vous dissimuler que les moiens leur manquent absolument. Le sieur Verbereckt, par le décompte que je fis dernièrement dans ses atteliers, a pour 300 livres au moins d'ouvriers à payer tous les jours, uniquement emploiés à cet apartement, et il lui reste encore dû de 1747, sur le département de Versailles, 37,812 livres. Je le trouvai consterné, ne sachant comment pouvoir continuer cette dépense sans argent. C'est, Monsieur, la pure vérité. Le sieur Guesnon n'étant pas moins embarrassé, permetés-moi, s'il vous plaît, de vous suplier de vouloir bien leur faire toucher quelque chose, sans quoi il y auroit tout lieu de craindre du retard (2).....

[Tournehem : « Je viens de rendre compte de ce que vous me marquez... Pour encourager les sieurs Quenon et Verbrec, j'allois dans cette semainne leur faire donner l'argent que vous me demandiez pour eux. Ainsy ditesleur qu'ils en auront, à condition que je verray le 28, que je compte aller à Versailles, toutte la menuiserie en état d'estre posée ; que je leur ordon-

(1) A la même date, nous relevons, en marge d'une lettre d'excuse de Lécuyer, la note suivante de Tournehem, mécontent que Gabriel puisse instruire le Roi avant lui de l'état des travaux de Versailles : « Je ne suis point fasché que Monsieur Gabriel soit instruit. Mais il ne doit l'estre que par moy, qui seul doit rendre compte au Roy, et il est déplorable que le Roy puisse l'estre par d'autre que par moy. » Il y a une grande lettre du Directeur général sur le même sujet et sur le même ton, écrite à Lécuyer, le 11 août 1749. On voit que Lécuyer avait récidivé en renseignant Gabriel directement.

(2) On lit plus loin, dans le rapport : « Tous les ouvrages de Trianon vont très bien et l'on n'y perd pas un moment. L'on a commencé à faire du feu dans les fourneaux de la serre chaude. Ils font tout l'effet qu'on en peut attendre, et le sieur Richard en est des plus contents. »

neray encore de l'argent quand je l'auray veue à mon voyage, mais que, s'ils y manquent, ils n'en auront de longtemps (1). »]

6 novembre. — Nous allons très lentement, les menuisiers, faute d'avoir de la menuiserie à y poser, n'y ayant presque rien fait depuis mardy. Le sieur Guesnon m'ayant promis tous les jours de m'en envoyer, nous l'avons toujours attendu et il ne nous en est point arrivé. J'iray demain du matin à Paris pour en sçavoir la raison. Nous n'avons actuellement que l'antichambre et la salle à manger (2) qui soient boisées et blanchies. Le grand cabinet est très peu avancé (3). Dans la chambre à coucher, il nous manque près d'un tiers de la menuiserie. Le cabinet particulier est entièrement boisé, ainsi que vous l'avez vu, Monsieur. Le boudoir n'est encore qu'à moitié (4). Toutes les grandes armoires des corridors, garderobes et autres menus ouvrages, qui se font à Paris et que le sieur Guesnon me promet tous les jours, ne sont point encore venus. [On aura] ensuite toutes les ferrures à attacher et la pose des glaces, sonnettes et autres.

Le retard de cet ouvrage, Monsieur, me met dans la plus grande inquiétude et me chagrine fort, me mettant hors d'état de vous pouvoir assurer que cet apartement puisse être achevé et débarrassé d'ouvriers pour le 19... Dans tous autres ouvrages, nous sommes les maîtres de faire telle diligence que nous voulons ; mais n'en pouvant estre de même de la menuiserie, ny encore moins de la sculpture, je me flatte, Monsieur, que vous estes trop juste, ainsi que Mme de Pompadour, pour m'imputer la faute si elle n'est pas satisfaite au temps qu'elle l'auroit désiré.....

7 novembre. — Le sieur Guesnon étant arrivé cette nuit avec une voitture chargée de menuiserie pour l'appartement de Mme de Pompadour et devant en arriver encore une demain matin, je n'ai pas cru devoir aller aujourd'huy

(1) Le directeur général tient parole, et les comptes montrent Verberckt payé intégralement, avant la fin de l'année, de ses travaux chez le Dauphin et chez la Reine :

« Du 20 décembre 1750. Au sieur Verbreck... 31,812 livres, pour faire, avec 12,000 livres à luy ordonnez a compte sur l'exercice 1747, les 28 may, 4 sept., 19 oct. et 11 nov. derniers, le parfait payement de 43,812 livres, à quoy montent les ouvrages de sculpture qu'il a faits au Château de Versailles pendant l'année 1747. » (O1 2247.)

(2) Ce doit être la seconde antichambre (Y 2 de Blondel, partie de la salle 59).

(3) La gorge du plafond existant encore dans ce cabinet (salle 58) n'est pas, comme le croit Dussieux, de l'époque de Mme de Pompadour, mais de celle de Madame Adélaïde.

(4) Ce boudoir, extrêmement petit, est évidemment « l'arrière-cabinet » (Y 6 de Blondel). Il ouvrait seulement sur le « Cabinet particulier » (Y 5; partie de la salle 56), où Mme de Pompadour recevait le Roi et les personnages importants « pour ses affaires secrètes » (*Mémoires de Mme du Hausset*, p. 51). Le duc de Croy parle « d'un arrière-cabinet de laque rouge », où il est reçu par la marquise et par où, à l'improviste, arrive le Roi (*Mémoires*, p. 132); ce doit être le « Cabinet particulier » qu'un passage relie à un escalier intérieur de Louis XV. — Au-dessus devait habiter Quesnay, « logé bien à l'étroit dans l'entresol de Mme de Pompadour », comme dit Marmontel, qui en parle plusieurs fois (*Mémoires*, Paris, 1804, t. II, p. 28).

à Paris..... Le sieur Guesnon me promet celle du boudoir entièrement posée ce soir; celle du cabinet particulier l'étant, le sieur Martin pourra faire blanchir ces deux pièces. La chambre à coucher pourra être entièrement achevée d'estre boisée lundy ou mardy de bonne heure, suivant la promesse du sieur Guesnon.

La menuiserie du grand cabinet pourra estre posée jeudy ou vendredy, à l'exception des quatre grands panneaux que le sieur Verbereckt achève de sculpter, auxquels il y a beaucoup d'ouvrage, ayant esté obligé de les rendre conformes aux vieux qui proviennent de chez M. le duc de Penthièvre, que l'on fait reservir dans cette pièce.

Le sieur Guesnon est des plus mortifiés, Monsieur, de ce retard et de ce que j'ay eu l'honneur de vous en escrire hyer, m'assurant avoir fait de son mieux et même l'impossible pour vous contenter, toute cette menuiserie luy revenant au moins de déboursé à 10,000 livres, et n'en ayant touché que 4,000 livres depuis qu'il y travaille, sur près de cinquante mil écus qui luy seront dus à la fin de cette année, ce qui l'a mis dans la dure nécessité de remprunter à nouveau à interest; que d'ailleurs, Mme la marquise arrivant à Versailles huit jours plus tôt qu'on ne l'avoit dit, il ne pouvoit avancer les ouvrages de même.

A ce dernier rapport, M. de Tournehem avait répondu : « Songez que vendredy est le 14 et que, le retour du Roy étant pour le 19, il faut faire l'impossible pour que cela soit prêt. » Il ne restait plus, en effet, qu'à faire l'impossible et à éviter un mécontentement de Mme de Pompadour. Mais aurait-elle eu le droit de se plaindre, alors que les travaux de menuiserie et de sculpture qui s'exécutaient au même moment à Bellevue retenaient la meilleure partie des ouvriers des Bâtiments? C'est ce que Lécuyer faisait remarquer lui-même à M. de Tournehem (1). Grâce au zèle des entrepreneurs et à la bonne volonté générale que les rapports qu'on vient de lire nous font connaître, Mme de Pompadour put juger dès son arrivée de la beauté des pièces qu'elle allait pouvoir occuper. Les séjours qu'on lui voit faire coup sur coup à Bellevue avec le Roi (2) ont l'avantage de laisser la place aux ouvriers. Dès le printemps, nous la trouvons au rez-de-chaussée; elle se plaint d'entendre de sa chambre le bruit qui se fait au-dessus d'elle,

(1) Le 6 novembre : « Je pense, Monsieur, que les ouvrages de Bellevue n'auront pas peu contribué au retard de ceux de cet appartement. » On avait fait à Bellevue notamment une salle de théâtre (Luynes, X, 381). Il y a un ordre de Tournehem, donné à Compiègne, le 23 juin, de délivrer pour Bellevue 18 bustes de marbre blanc des magasins de Versailles; ils sont décrits au registre O¹ 1810.

(2) Luynes, X, 380, 388; D'Argenson, VI, 295, 298, 302, 303.

dans les Grands Appartements, et on profite du voyage de Compiègne pour assourdir cette pièce (1). C'est sans doute le dernier travail ordonné par M. de Tournehem, qui meurt à Etioles, le 19 novembre 1751 (2). La marquise mourut à Versailles, dans le bel appartement qu'il avait créé pour elle, le 14 avril 1764. Elle y avait régné treize ans (3).

XIX

L'APPARTEMENT DE Mme DU BARRY.

Après ce qui a été établi aux chapitres XVI et XVII, l'histoire de la partie du Château désignée encore aujourd'hui sous le nom d'appartement de Mme du Barry est constituée dans ses lignes principales. Il y faut joindre l'étude spéciale insérée dans *Versailles au temps de Marie-Antoinette* (4), et qui demeure exacte, sauf pour les mentions du premier appartement de Mme de Pompadour et de « l'appartement des maîtresses », placé alors, sur la foi de Dussieux, au-dessus des Cabinets du Roi. Les points fixés par cette première étude et par les documents discutés plus haut sont les suivants :

L'appartement du second étage, au-dessus des Cabinets de Louis XV, n'a jamais été, avant Mme du Barry, habité par une maîtresse. C'était la partie des Petits Cabinets où se donnaient les soupers des jours de chasse et dont la pièce principale était la Petite Galerie (5). On en a fait un appartement pour Marie-Josèphe de Saxe, qui y a passé les derniers mois de sa vie et y est morte, le 13 mars 1767 (6). La comtesse

(1) En plaçant de la bourre et du carreau entre les lambourdes. En même temps, les peintres étaient mis dans l'appartement (O¹ 1810). Dans l'été de 1756, on y travaillait à nouveau, par suite des changements dans les Cabinets du Roi, et Lécuyer écrivait à M. de Marigny : « Les ouvrages du logement de Mme la marquise de Pompadour occasionnez par les changements cy-dessus sont très avancés et l'on doit commencer demain a reblanchir son cabinet de compagnie. Sa nouvelle garderobe de *chaise à l'angloise* qu'elle a demandée avance très fort aussi. » (O¹ 1799.)

(2) Luynes, XI, 287.

(3) Le registre du travail du Roi, plusieurs fois cité, porte au 25 sept. 1753, un « Bon du Roy par lequel S. M. accorde une *tribune* dans la Chapelle de Versailles à Mme de Pompadour, conformément au plan qui a été envoyé à M. Lécuyer pour être exécuté » ; au 8 mai 1754, un « Bon du Roy par lequel S. M. confirme à Mme de Pompadour les dons qu'elle lui avoit faits des différents *marbres* de ses magasins, depuis l'année 1749 jusqu'au 27 août 1754, montant à 2,379 pieds cubes, suivant l'état détaillé des ordres de délivrance des dits marbres... ».

(4) P. 15-22.

(5) V. plus haut, chap. XVI.

(6) V. chap. XVII.

du Barry ne s'y est pas installée dès son arrivée au Château ; elle avait habité d'abord, et dès la fin de 1768, le logement de Lebel, situé dans l'aile du Gouvernement, au rez-de-chaussée de la Cour Royale ; elle y était encore lors de sa présentation, le 22 avril 1769 (1). Tels sont les faits désormais acquis et destinés à remplacer les légendes adoptées par les Goncourt et par les autres historiens du XVIIIe siècle (2).

A quelle date Mme du Barry occupe-t-elle l'appartement qui gardera son nom dans la tradition du Château ? La précision rigoureuse fait encore défaut, mais nous pouvons en approcher. On prépare visiblement pour elle une nouvelle installation, au moins provisoire, dans l'hiver de 1769-70 ; ce qui est certain, c'est qu'au moment du mariage du Dauphin, en mai 1770, cette installation existe dans les Petits Cabinets, et la comtesse commence à y recevoir la Cour. Les mémoires inédits du duc de Croÿ, avec l'autorité qui leur appartient, font un tableau assez curieux de Versailles à cette date et fixent ce petit point d'histoire : « Je remarquai que petit à petit on allait de plus en plus chez la comtesse. Elle était établie *au logement des Cabinets*, là même où était morte Madame la Dauphine. Elle gagna de tout cela d'être tout à fait à découvert comme dame de la Cour ; elle allait à toutes les fêtes, pêle-mêle avec les autres ; on s'y habituait ; voilà en quoi elle gagnait. Mais elle ne paraissait pas être d'un esprit intrigant. Elle aimait la parure, à se trouver à tout, sans marquer d'envie de se mêler d'affaires... Elle paraissait respectueuse avec les autres dames, ne s'aventurant pas trop. Tout cela faisait conjecturer qu'on s'y habituerait petit a petit et que peut-être elle n'ambitionnerait pas d'être autrement qu'elle n'était (3). »

Dans l'intervalle entre la mort de Marie-Josèphe et la première

(1) L'état de logements publié dans notre travail de 1889 marque à la comtesse du Barry six pièces, dont trois à cheminée et huit entresols, dans l'aile qui devait être démolie en 1772. L'état des lieux, dressé au point de vue de la démolition des menuiseries, à la date du 17 décembre 1771, indique un appartement en entresol de Mlle du Barry (O1 1804).

(2) Michelet (XVII, 153) a réuni toutes les inexactitudes, dans le passage suivant qu'on peut citer comme exemple :

« Le Roi sur sa tête avait un entresol(?), bien malfamé du temps des quatre sœurs (?). Plus tard, il fut plus sale étant le logis de Lebel (?), qui y arrangeait des surprises, attaquait les dames au passage (?). On l'appelait le trébuchet. La Pompadour s'y cache à ses trois premières nuits (?). Plus tard, la Du Barry y nicha. Etrange colombier, digne de telles colombes, mais, ce semble, impossible pour une telle dame, une telle veuve [Marie-Josèphe]. »

(3) Bibliothèque de l'Institut, *Mémoires de Croÿ*, vol. XXV (mai 1770).

installation de Mme du Barry, l'appartement constitué pour la Dauphine avait subi diverses modifications. Si je comprends bien un plan de « changements et augmentations » projetés le 29 novembre 1768 (1), Louis XV se fit une antichambre des bains et une chambre des bains dans la partie qui donne sur la Cour des Cerfs, et établit dans celle qui donne sur la Cour de Marbre la série de pièces destinées aux soupers des Cabinets. Il y eut alors, en entrant à droite, sur le palier supérieur de l'escalier du Roi, une antichambre, suivie d'une salle à manger (pièce d'angle) et de deux pièces, dénommées cabinet de compagnie et arrière-cabinet, qui ont été formées en coupant en deux le long cabinet de compagnie de Marie-Josèphe. C'est donc à ce moment que la « Petite Galerie d'en haut » disparaît, et se trouve pour la première fois divisée en deux pièces ; mais aucune des trois pièces mansardées sur la Cour de Marbre n'est encore dorée; elles continuent à être peintes en vernis et ce n'est que deux ans plus tard, lors des aménagements ordonnés pour Mme du Barry, que la dorure en sera faite. Quand Mme du Barry fut installée dans cette partie des Petits Appartements pour être plus voisine du Roi, les pièces destinées aux soupers et au jeu, qui changeaient, comme on l'a vu, assez souvent d'emplacement, venaient d'être reportées au premier étage. C'est alors que Madame Adélaïde avait dû abandonner son appartement joignant les Cabinets et qu'on y avait aménagé les « nouvelles salles à manger (2) ». Tous ces mouvements s'expliquent les uns par les autres.

On peut noter combien le crédit exceptionnel de la nouvelle maîtresse était marqué par l'attribution d'un logement au-dessus de celui du Roi et au cœur de ses propres petits appartements. Mais, si l'escalier du Roi y donnait accès, et même par deux portes, il ne semble pas que cet accès ait dû servir à d'autres qu'au Roi lui-même ou au service le plus intime ; un escalier public fut, en effet, créé pour desservir l'appartement, ainsi qu'on le voit, entre autres choses, dans les documents qui vont suivre et qui sont relatifs à l'installation définitive de Mme du Barry. Ces documents, assez instructifs par eux-mêmes, n'ont qu'à être mis en ordre sous les yeux du lecteur pour qu'il y trouve

(1) Archives Nationales, O¹ 1773.

(2) V. chap. VIII. Les Goncourt (*la Du Barry*, éd. in-18, p. 33) et Vatel (I, p. 159) se trompent également, quand ils parlent d'une substitution de Mme du Barry à Madame Adélaïde. Il est facile de voir quels documents mal compris les ont induits en erreur.

l'histoire complète de l'appartement et la trace des caprices toujours écoutés de la favorite.

M. de Marigny écrit de Compiègne au contrôleur de Versailles, Lécuyer, le 26 juillet 1770 :

Je vous envoye, Monsieur, le plan de ce qu'il y a à faire à l'appartement de Mme la comtesse du Barry, tant pour la nouvelle entrée de son appartement que pour différents changements marqués sur le plan, ainsy qu'un exhaussement à faire au-dessus de l'alcôve du Roy pour y former une garderobe et une chaise (1). Comme le tems est court pour faire tous ces ouvrages, j'ay demandé au Roy que la partie qui est à faire en exhaussement au-dessus de sa chambre fût différée jusqu'au voyage de Fontainebleau, sauf néanmoins dès à présent d'en méditer toute la construction et d'en préparer tous les ouvrages en charpente, menuiserie, etc., pour qu'il n'y eût que la main-d'œuvre à faire pendant ce voyage. Le surplus, tant pour la nouvelle communication que pour les arrangemens de l'intérieur de l'appartement, est demandé actuellement.

Mme la comtesse du Barry souhaite que la pièce marquée A de l'ancien appartement de Mme Adélaïde soit rétablie en bibliothèque comme elle existoit (2) (vous devez en avoir la dépouille dans le magasin), et que tout l'appartement soit blanchi et traité avec toute la propreté possible. Elle m'a aussi parlé de changement de bordures; mais, comme elle ne s'est pas encore expliquée clairement, vous en serez prévenu par moy ou par M. Gabriel, quand je seray mieux instruit. Je luy ay demandé de solliciter un fonds de vingt-quatre à vingt-cinq mille livres. Elle s'est chargée de le demander en trois ou quatre payements et vous pouvez compter sur six ou sept mille livres pour le premier acompte, *s'étant engagée de les avancer elle-même* et de se les faire rembourser par M. le contrôleur général. Vous me donnerez fréquemment des nouvelles des progrès de ces ouvrages, ainsy que de ceux du Roy et surtout de Trianon (3).

Le plan de Gabriel était aussitôt mis à l'exécution. Le 8 août, puis le 19, Lécuyer tenait le Directeur général au courant des premiers

(1) Ces deux petites constructions sont encore en place ; il en est plus longuement question plus loin.

(2) Madame Adélaïde avait, en effet, une bibliothèque au second étage, prise sur l'ancien appartement de Mme de Mailly. Elle devint la bibliothèque de Mme du Barry et les travaux en sont déjà indiqués dans une note de *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 20. — Cette jolie pièce, isolée jusqu'en 1897 du reste de l'appartement, était réservée au service du Sénat et dépendait du logement de M. Albert Sorel. Nous la marquons E dans la reproduction du plan de Gabriel, qui l'indique encore dépourvue de ses boiseries.

(3) O^1^ 1800. Le plan signé de Gabriel est daté de Compiègne, le 22 juillet 1770 (O^1^ 1773). C'est celui qui est reproduit ici et qui donne assez exactement l'état de l'appartement définitif.

travaux, afin qu'il en pût faire part à la dame intéressée : « Les peintres sont à l'appartement de Mme la comtesse du Barry, et l'escalier pour ses femmes est très avancé ; l'on va de suite reposer les lambris sur les cloisons de la pièce au-dessus de l'alcôve du Roy, qui doit faire la nouvelle chambre à coucher de cette comtesse (1). » Mais à tout instant « cette comtesse » avait des exigences nouvelles ; elle avait voulu qu'on changeât les bordures des glaces « qui lui déplaisaient » ; elle demandait maintenant que l'appartement fût doré, et bien d'autres choses encore. La dépense, primitivement fixée à 24,000 livres, allait être grandement dépassée.

Le détail des travaux de cette dispendieuse installation est donné par la pièce suivante, fort intéressante à commenter sur les lieux :

Ouvrages qui ont été ordonnés pour Mme la comtesse du Barry à Versailles et pour l'exécution desquels M. Lécuyer avoit demandé un fonds de 24,000 livres, dont le dernier acompte a été payé par le Trésor royal il y a environ 15 jours.

Lesdits ouvrages consistoient, sçavoir : A former une nouvelle entrée pour son appartement par les degrés dits d'Epernon (2), en élevant sur la petite antichambre de l'ancienne salle à manger du Roy une cage en pans de bois et comble pour y recevoir un degré qui puisse former l'entrée de cet appartement; lequel ouvrage ne se peut faire qu'en démolissant la toiture de cette antichambre couverte en plomb.

D'élever audessus de la chambre du Roy un petit corps de bâtiment en deux parties pour former une nouvelle garderobe à cheminée pour femme et une de chaise. Le tout boisé, ainsy que toutes les communications à la chambre et à la salle à manger. Rétablir en conséquence tous les plombs des balcons et terrasses qui seront endommagés par cette construction.

Boiser le fond de l'alcôve de la nouvelle chambre avec menuiserie et sculpture pareille à celle du reste de la chambre qui est fort ornée (3).

(1) O¹ 1800. Au même carton, un rapport d'un employé des eaux, du 24 juillet 1770, porte la mention suivante : « Aussitôt le départ pour Compiègne, j'ay fait mettre des ouvriers pour poser la conduitte qui donne des eaux à l'hôtel qu'occupe Mme la comtesse du Barry, rue de l'Orangerie. J'espère que vous approuverez que j'en aye donné égallement à celuy qui vient d'être loué pour supplément et qui est à côté... »

(2) Ces degrés, qui ont disparu sous Louis XVI, sont dans la partie nord de l'appartement. On les trouve indiqués sur le plan de Gabriel, et on voit également, dans la petite cour, la toiture de plomb de la petite antichambre (marquée 14 sur le plan de Blondel, 1755) de l'ancienne salle à manger de Louis XV (salle 129, marquée 13 sur le même plan de Blondel).

(3) La pièce porte en marge l'évaluation détaillée des travaux ; on y lit pour cet article : menuiserie, 300 ; sculpture, 400 livres. Quant à l'idée d'une alcôve, elle semble avoir été abandonnée, si l'on en juge par l'indication du lit sur le plan.

Faire les changements dans les bains du Roy pour les arranger à l'usage de Mme la comtesse (1).

Faire un nouveau degré à l'usage de toutes les garderobes de cet appartement, à cause de la suppression d'un degré de communication qui est au Roy.

Faire un nouveau tuyau de cheminée pour une desdites garderobes, et boiser celles qui ne le sont pas.

Supprimer, dans la petite gallerie servant de passage à ces garderobes, un fond de menuiserie et glaces pour y substituer un corps d'armoire pour des habits (2).

Rétablir l'ancienne menuiserie de la bibliothèque, substituer des glaces dans les venteaux au lieu de fil de laiton, et augmenter cette menuiserie dans les parties qui se sont trouvées deffectueuses et gâtées. Gratter et lesciver toutes les différentes couleurs de cette pièce pour être repeinte.

Boiser et faire des corps d'armoire neufs dans la petite pièce qui y est jointe (3).

Rétablir tous les plâtres aux corniches et plafonds de tout l'appartement en général.

Gratter et lesciver toutes les menuiseries, en réparer toutes les sculptures, le tout pour être blanchis en blanc de dorure de toutes ses couches, en ne dorant que les bordures des glaces.

Faire toutes réparations et netoyement quelconques tant aux ferrures des portes, croisées, armoires, glaces, vitrerie, bronze, cheminées, etc., pour mettre cet appartement en état d'être habité au retour de Fontainebleau.

Voilà les détails qui ont fait demander un fonds de 24,000 livres.

Depuis ce fonds obtenu, Mme la comtesse a désiré et demandé les articles énoncés cy après:

1° De réformer dans la bibliothèque le fond de la niche, qui est en armoires, pour y substituer un fond et côtés pour y recevoir des glaces et bordures (4).

2° De mettre un trumeau de glace neuf (5) entre les deux croisées dans

(1) Ce sont deux pièces, dont la division existe encore et qui s'éclairent sur la Cour des Cerfs.

(2) C'est l'étroite galerie marquée *corridor* dans le plan original de Gabriel et dont il a été question au chap. XVI. Pour cet article et le précédent : menuiserie, 2,000; sculpture, 500 livres.

(3) C'est la petite pièce qui donne aujourd'hui sur l'escalier de la Forge. Le plan de Gabriel montre que cette sortie est supprimée et qu'on fait ici même, dans un coin de la pièce, un petit degré conduisant à des garderobes en entresol. Pour la menuiserie et la serrurerie : 1,000 livres.

(4) Menuiserie, 300; sculpture, 300; dorure, 300 livres. La disposition de l'élégante niche demandée par Mme du Barry existe encore; mais les glaces ont disparu. Les sculptures, et surtout la rose du plafond, sont dans cette niche, d'une facture sensiblement plus récente que celles des armoires à livres.

(5) Ce cabinet, dont le fond a été modifié depuis, ne peut être que la pièce d'angle : la pièce suivante porte le nom de galerie, à cause de sa forme allongée à trois fenêtres et du souvenir de l'ancienne Galerie. Le plan du 22 juillet donne bien à la pièce à trois fenêtres le nom de « grand cabinet »; mais il n'y a

le grand cabinet joignant et de substituer à la cheminée qui y est un chambranle de marbre blanc avec sculpture ou bronze doré (1).

3° De dorer la bibliothèque (2), ledit grand cabinet, la gallerie ensuite, la nouvelle chambre à coucher et le cabinet de chaise qui y est joint (3).

4° De redorer d'or moulu toutes les ferrures de bronze, bras et espagnolettes des croisées de toutes les pièces qu'elle doit occuper personnellement (4).

Pour cette seconde partie, il est nécessaire de faire un fond particulier et de connoître par des détails le montant de la dépense.

A Fontainebleau, ce 12 octobre 1770.

GABRIEL (5).

Mme du Barry, comme autrefois Mme de Pompadour, pressait extrêmement les travaux et les voulait aussi complets que possible. Gabriel écrivait à Marigny, le 17 septembre, qu'on avait eu quelque peine à la faire renoncer à la dorure entière de son appartement; il se flattait cependant d'y être parvenu : « Mme du Barry demande avec le plus grand empressement que l'on finisse son appartement pendant le voyage de Fontainebleau; mais comme elle exige de la dorure et qu'il est presque impossible que cela puisse être fait, nous l'avons fait convenir de se contenter de son cabinet et de sa bibliothèque, sauf dans les suites à pourvoir au reste (6). » Lécuyer annonçait de son côté, le 17 octobre : « A l'égard de l'appartement de Mme la comtesse du Barry, je ne vois rien qui puisse l'empêcher de l'occuper à son retour, tout ce qu'elle a demandé devant se trouver fait, à l'exception de la dorure de la gallerie, celle de la chambre à coucher et de son cabinet de chaise, ne pouvant absolument y avoir de doré que la bibliothèque et le grand cabinet, auxquels le sieur Brancour vient de commencer, sur la promesse de recevoir de l'argent incessamment. Quant aux nou-

aucun doute à avoir sur l'explication de ce passage. D'ailleurs, le trumeau de glace posé en 1770 est encore en place. La bibliothèque et le grand cabinet seuls sont évalués à 4,182 livres.

(1) Menuiserie, 100; sculpture, 200; cheminée, 500 livres. Il n'y a plus aujourd'hui à cet étage aucune cheminée à bronzes dorés.

(2) La dorure y est visible sous le badigeon.

(3) Total de la dépense pour la dorure : 17,402 livres. La chaise était la petite pièce à pans coupés, dont la décoration sculptée fut très élégante, à en juger par un dessin qui est conservé (O¹1069) et par la sculpture restée au-dessus de la porte. Il y avait deux glaces à bordures sculptées, dont une en face de la fenêtre.

(4) Pour cet article, 800 livres.

(5) O¹1801.

(6) O¹1800. Même renvoi pour les documents suivants.

velles bordures de glaces, je doute fort qu'elles puissent être faites, le sieur Guybert ne les ayant pas encore envoyées chez le doreur. » Quelques jours après, on constate que la comtesse a réclamé en outre la dorure de sa chambre à coucher, car Lécuyer en fait mention le 28 octobre : « Je prie M. Gabriel de prévenir Mme du Barry que sa bibliothèque est dorée, ainsi que sa chambre à coucher, et que son salon est commencé, y ayant vingt doreurs qui y travaillent, mais que Brancour ne les y remettra pas après les fêtes si on ne luy donne de l'argent, ne lui étant pas possible; ce qui serait fort désagréable de voir cette pièce à moitié dorée et les autres petites qui ne le seroient point. »

C'était un des moments où les travaux des Bâtiments étaient rendus le plus difficiles par le manque de fonds et où la chambre à coucher de Marie-Antoinette, par exemple, risquait, comme on l'a vu (1), de rester en souffrance, les sculpteurs ne pouvant être payés. Mais Mme du Barry tenait à sa dorure et avait les moyens de la faire achever. Alors qu'aucun autre entrepreneur ne parvenait à toucher le moindre acompte, l'entrepreneur de dorure Brancour recevait 9,000 livres le 5 novembre (2), et Lécuyer écrivait à Marigny le 16 du même mois : « Je me trouve obligé d'avoir l'honneur de vous informer que le découragement de nos entrepreneurs augmente tous les jours, que les appartements de Mgr le comte et Mme la comtesse de Provence sont toujours abandonnés et que les sculpteurs qui travaillent au plafond de la chambre à coucher de Madame la Dauphine m'ont assuré hier qu'ils seroient obligez de s'en retourner à Paris sous peu de jours, s'ils n'étoient payez. Cependant, Monsieur, le mariage est pour le mois de may prochain, à ce qu'on assure (3). L'appartement de Mme la comtesse du Barry est doré à très peu de chose près, et le sera entièrement pour son retour, ainsi que le trumeau de son salon dont la menuiserie est arrivée hier au soir. » Le rapprochement de ces deux informations ne laisse pas que d'être significatif.

Mme du Barry occupa l'appartement ainsi remanié et remis à neuf,

(3) V. plus haut, chap. XI. Voir aussi la série de documents publiés plus loin sur la détresse des Bâtiments.

(4) Rapport de Lécuyer, du 9 novembre. A la même date, les marchands de fer et quincailliers refusaient aux serruriers du Château jusqu'aux plus petites fournitures, de peur de n'être pas payés.

(5) C'est le mariage du comte de Provence qui allait obliger Marie-Antoinette à céder à sa future belle-sœur la chambre qu'elle occupait provisoirement.

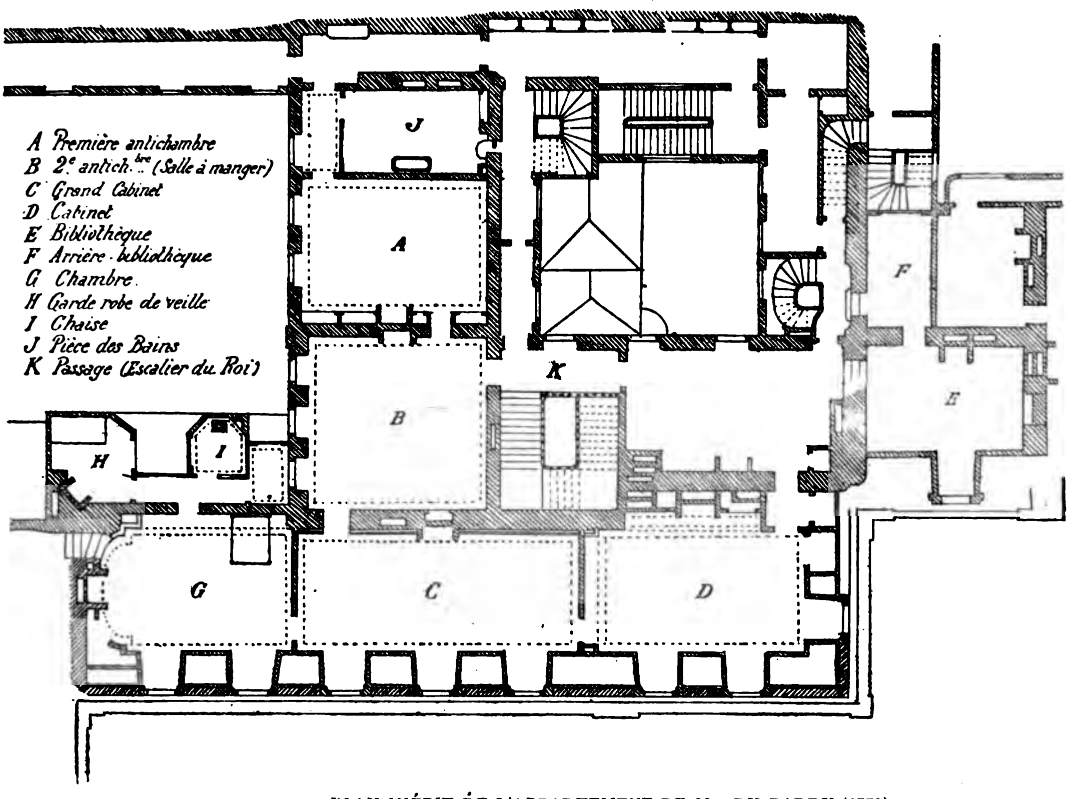
dès le retour de Fontainebleau, en décembre 1770, au moment même de l'exil de Choiseul. Le seul travail de quelque importance qui le compléta plus tard fut l'installation de nouveaux bains. Marigny sollicita les fonds nécessaires auprès de l'abbé Terray, le 1er juillet 1772 : « Monsieur, la Famille Royale demande avec empressement divers arrangements que j'ai mis sous les yeux de Sa Majesté, qui m'en a donné l'ordre. Mme la comtesse du Barry ayant demandé de nouveaux bains dans son appartement, S. M. m'en a aussi donné l'ordre, et cet ouvrage est un objet d'environ 15,000 livres. *Je n'ai pas le premier sol* pour remplir les intentions de Sa Majesté. Je vous réitère mes prières de me mettre à portée de le faire (1). » Je ne sais si Marigny obtint les 49,000 livres dont il avait besoin pour la Famille Royale ; mais les nouveaux bains de Mme du Barry ne souffrirent aucun retard : ils furent faits pendant Compiègne, et ce fut Rousseau qui fournit la sculpture (2).

Je n'ai pas à mentionner ici le rôle joué par l'appartement Du Barry, où la comtesse était entrée quand ses ennemis, les Choiseul, quittaient pour jamais Versailles et avant le ministère de M. d'Aiguillon. A peine rappellerai-je, d'après les inventaires publiés par Le Roi, Goncourt et Vatel, le mobilier, d'une élégance incomparable, qui ornait ces pièces aujourd'hui vides et abandonnées. « La favorite avait mis ici sa commode de porcelaine, peinte à Sèvres d'après Watteau, sa table, son secrétaire, son forte-piano marquetés de bois de rose et revêtus de bronzes de Gouthière, ses coffrets et paravents de vieux laque, son baromètre de Passemant, dont la cage de bronze doré était garnie de médaillons de Sèvres, la pendule de Germain pour la chambre à coucher, où la flèche d'un amour indiquait l'heure, une bibliothèque de maroquin toute aux armes et à la devise, un meuble de salon de bois doré et de satin blanc brodé de soie, enfin des scènes flamandes de Van Ostade et de Téniers, et toute une collection de jeunesses de Greuze, que présidait le buste du seigneur du Parc-aux-Cerfs. C'était un entassement de magnificences ou de raretés, et comme une réduction de Louveciennes (3). »

(1) O1 1803.

(2) Il est porté comme ayant reçu un acompte de 1,800 livres, pour ce travail, le 28 juillet 1772. Gobert fut chargé de la ciselure (O1 2274).

(3) *Marie-Antoinette dauphine*, Paris, 1898, p. 176. La description des Goncourt (*la Du Barry*, p. 33-36, avec diverses inexactitudes, p. 33) est plus séduisante et plus complète, mais elle est faite dix-



PLAN INÉDIT DE L'APPARTEMENT DE Mme DU BARRY (1770).

Mme du Barry part de Versailles l'après-midi du 4 mai 1774, pendant la dernière maladie de Louis XV, et monte en voiture sous l'arcade de la Chapelle. Une des premières décisions de Louis XVI est de disposer de l'appartement de la favorite. M. d'Angiviller reçoit le 22 mai le billet suivant : « Le Roy m'a ordonné, Monsieur, de donner ses cabinets en entresolles à Versailles, partie à M. le comte de Maurepas et ce qui est au-dessus de sa tête à M. Thierry, son 1er valet de chambre, qui est à S. M. depuis son enfance et pour lequel le Roy a beaucoup de bontés. Je vous prie de vouloir bien donner vos ordres à M. Gabriel pour que tout soit prêt à habiter au retour de Compiègne. *Le comte de Noailles, duc de Mouchy* (1). »

Cette décision se trouve un peu modifiée par la suite. Le plan des mansardes du Château en 1781 montre la disposition définitive des locaux au temps de M. et Mme de Maurepas (2). Ils n'occupent en réalité que la partie des Petits Appartements du Roi, au-dessus des salles 132 à 137, c'est-à-dire le logis de Mlle « Chon » du Barry, sœur du « Roué ». Ils ne prennent de l'ancien appartement de la favorite que la bibliothèque. Le reste est au duc et à la duchesse de Villequier (3), sauf les trois pièces sur la Cour des Cerfs qui sont au premier valet de chambre. L'appartement où mourut le marquis de Maurepas, en

huit mois trop tôt. Ils ont placé à tort dans l'appartement (p. 110) le fameux *Portrait de Charles Ier* de Van Dyck, qui aurait été acheté, dit-on, par la favorite pour inquiéter Louis XV sur son Parlement, mais qui, par ses dimensions seules, n'aurait pu trouver place sur aucun panneau de l'appartement de Mme du Barry. L'inventaire principal a été d'abord publié par Le Roi dans les *Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise*, t. V, 1859. Le seul objet provenant de Mme du Barry qui soit revenu au Musée de Versailles est l' « esquisse d'une allégorie sur le vaisseau *le Du Barry* », portée sur l'inventaire de 1774 publié par Vatel (*Histoire de Mme du Barry*, II, 485).

Le mémoire pour la dorure des meubles de l'appartement décrit le somptueux mobilier dans l'ordre suivant : salon, salle à manger, chambre à coucher, petite galerie (Goncourt, p. 347-349).

La plus grande partie nouvelle des ciselures et des bronzes d'appartement était de Forestier (O1 2271).

(1) O1 1802. Un rapport de Heurtier, du 10 octobre 1780, complète ces indications : « J'ai l'honneur de rendre compte à M. le Directeur général que S. M. est venue aujourd'hui à Versailles et qu'elle a vu une partie des travaux qui se font au Château et qui doivent être finis pour le retour. S. M. a paru très satisfaite de la célérité avec laquelle la besogne est suivie et exécutée. Les travaux pour l'agrandissement de la chambre de M. de Maurepas l'ont étonné ; il est vrai qu'ils sont devenus progressivement très conséquents. S. M. a recommandé que tout ce qui l'intéresse, tout ce qui intéresse M. de Maurepas et tout ce qui avoisine ses appartements soit absolument terminé pour le retour, et j'ai l'honneur d'assurer M. le Directeur général que les intentions de S. M. seront remplies à tous égards. »

(2) O1 1768. Sur l'état des lieux en 1789, v. *Versailles au temps de Marie-Antoinette*, p. 22 et 91.

(3) Le cabinet noir actuel, près de l'ancienne chambre à coucher, figure sur ce plan.

1781, fut assigné au duc de Brissac, capitaine des Cent-Suisses, le dernier amant de Mme du Barry, massacré à Versailles, le 9 septembre 1792.

XX

LES BAINS DE LOUIS XV.

Le dernier travail d'art de quelque importance exécuté au Château sous Louis XV est son cabinet de bains, conservé au premier étage, et qui est un morceau encore intact de la décoration intime de Versailles. Ce cabinet fort remarquable et peu connu est désigné sous le nom erroné de « salle de bains de Madame Adélaïde », que Soulié avait cru pouvoir lui donner, et Dussieux lui a assigné, d'après un document imaginaire, la date de 1765 (1). Nos dossiers des Bâtiments du Roi font connaître fort exactement la création de bains de Louis XV en 1770 et l'achèvement de leur décoration en 1771, et il suffit de classer les documents pour s'apercevoir que ces nouveaux bains ne sont autre chose que la petite pièce dont il est question.

Louis XV a eu ses bains successivement en des parties différentes de ses Cabinets. En 1732, on les trouve au premier étage, avec la chambre qui les accompagne, sur l'emplacement de la salle 129 (2); ils y sont encore en 1742, quoique la forme des deux pièces soit changée (3). Plus tard, les bains quittent le premier étage; mais comment tirer parti des renseignements qu'on peut trouver sur des bains faits en 1755, au-dessus du Cabinet du Conseil, ou de ceux qu'on établit, en 1763, à l'étage au-dessus des cuisines et que les Comptes disent décorés par Antoine Rousseau (4)? En 1767, le Roi a des bains dans l'appartement où vient de mourir Marie-Josèphe de Saxe et qui va être celui de Mme du Barry; mais c'est précisément au moment de l'installation de celle-ci qu'un nouveau changement devient nécessaire et que Louis XV, disposant de l'appartement de Madame Adélaïde,

(1) I, 320.

(2) V. le plan du chap. Ier.

(3) V. le plan du chap. IV. Même disposition en 1747.

(4) O1 2263. Cf. les rapports sur les travaux de 1763 : « Les changemens des cuisines et bains au-dessus vont très bien... Le Roi veut trouver ses bains faits à son retour de Fontainebleau. » (O1 1801.)

peut songer à utiliser, pour ses bains ramenés au premier étage, l'arrière-cabinet de sa fille (1).

Il y est fait allusion pour la première fois, le 1er mai 1770, dans ce billet de Marigny à Gabriel :

Je joins icy, Monsieur, un plan que Sa Majesté me remit hier pour quelques changemens à faire dans son appartement. Je l'ay apostillé consequament aux intentions de S. M. Vous me le renverrés le plutôt possible, avec une copie au net et le devis. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Le Roi m'a dit qu'il iroit voir la Salle dimanche prochain, en sortant du salut (2).

Gabriel fournissait le plan demandé : « Plan des nouveaux bains du Roi au plein pied de son appartement et joignant sa grande salle à manger (3). » On y voit la petite pièce s'éclairant sur la cour intérieure, et contenant deux baignoires, dont l'une est à la place de la cheminée actuelle. Ce plan sera légèrement modifié par la suite, car les travaux ne marchent pas rapidement. Le premier architecte écrit au directeur, le 27 juin, de Versailles :

Monsieur, J'ai l'honneur de vous adresser le plan au net des bains du Roy à faire au Château de Versailles, que vous m'avez renvoyé pour faire les détails. J'y joins l'état de dépense et le premier plan que vous avez apostillé des intentions du Roy. Comme on pourroit faire des dispositions pendant le voyage de Marly, pour finir la besogne pendant Compiègne, je vous prie de nous donner vos ordres et quelques assurances que ce fonds sera fait, sans quoy cet ouvrage languiroit. Je suis avec un profond respect...

GABRIEL.

Marigny écrit à son tour à l'abbé Terray, de Marly, le 4 juillet :

Monsieur, Je viens de recevoir de Sa Majesté des ordres de faire travailler au changement et à quelques arrangemens de ses bains au Château de Versailles, et l'intention de Sa Majesté est que cet ouvrage soit exécuté pour son retour de Compiègne. Suivant le détail que j'ai fait faire au premier architecte, l'objet est une dépense de 15,000 livres. Je suis dans l'impuis-

(1) Les bains de Madame Adélaïde étaient placés, en entresol, au-dessus de cet arrière-cabinet. Cf. chap. IV.

(2) O1 1772. La « Salle » est celle de l'Opéra.

(3) La nouvelle salle des soupers, salle 134, où conduisait un couloir prenant à gauche de la cheminée actuelle des bains.

sance absolue, et vous ne pouvés l'ignorer, de faire même entreprendre cet ouvrage, si je n'ay au moins ce secours à donner aux entrepreneurs. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner des ordres au Trésor royal pour que cette somme soit versée dans la caisse des Bâtimens, quelques jours avant le voyage, afin que les entrepreneurs puissent dès le départ du Roy se mettre à la besogne.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement et très véritablement...

LE MARQUIS DE MARIGNY.

On travaille aux bains du Roi en même temps qu'à l'appartement Du Barry, dont font mention les mêmes rapports. Le 19 août : « Les planchers des bains du Roy sont posés, ainsi que l'escalier pour monter à l'entre-sol au-dessus où sera la chaudière et le réservoir (1). L'on en fait actuellement les plâtres, et l'escalier pour descendre à la salle des buffets est presque achevé. » Le 3 septembre, le Roi est venu voir lui-même l'appartement de la favorite et le sien : « Le Roy a paru fort content de l'ouvrage qu'on a fait chez lui pendant son absence, en attendant celui de ses bains, auquel on ne pourra travailler que pendant le prochain voyage de Fontainebleau. S. M. a été très satisfaite de l'état où elle a trouvé les nouvelles cuisines du Petit-Trianon, en conséquence de quoy elle compte y aller souper et coucher le 9 de ce mois (2). » Cette dernière mention donne, en passant, à l'histoire anecdotique la date très probable du premier souper de Louis XV au Petit-Trianon (3). Il se servit ce jour-là pour la première fois, avec Mme du Barry, des tables volantes de Loriot qui s'élevaient automatiquement des cuisines du rez-de-chaussée à la salle à manger. Ce fut la véritable inauguration du Petit-Trianon.

Au commencement de 1771, sans doute par suite du manque de fonds, les travaux sont loin d'être avancés, et Gabriel fournit ainsi le détail de ce qui reste à faire (4) :

Pour finir les bains du Roy au Château de Versailles, y compris les ouvrages préparez et pour lesquels il n'y a pas eu de fonds,

Il en coûtera, en quelques légères maçonnerie, menuiserie, sculpture, impression et dorure, bronze doré d'or moulu pour ferrures et espagnolettes,

(1) Cet escalier et cet entresol existent encore.

(2) O[1] 1800. Cf. le rapport du 8 août, cité chap. XI.

(3) Ce détail vient compléter le récit de M. G. Desjardins.

(4) Etat remis à M. de Marigny, le 16 janvier (O[1] 1801).

bronze de robinets, cuves et leur peinture, et tout l'accessoire nécessaire pour les baigneurs, environ la somme de . . . . 12,000 liv.

Si l'on y joignait trois mil livres, l'on finiroit en même temps les bains de Monseigneur le Dauphin, qui sont suspendus faute de fonds, cy 3,000

Total . . . . 15,000 liv.

A Versailles, ce 16 janvier 1771. GABRIEL.

Détail.

La menuiserie . . . . 2,000 liv.
La sculpture 3,000
Les deux paires de robinets tous dorés et cizelés à 160 livres la paire, environ 320
Les deux baignoires 1,000
Les fers, ferrures et les ferrures de bronze 1,200
Les impressions et dorure 2,400

9,920 liv.

Autres dépenses pour le service et qui seront demandées, estimées . . . . 2,080 liv.

Total . . . . 12,000 liv.

Nous n'avons pas la date de l'achèvement des travaux, mais tous les comptes s'y rapportant sont de 1771. Quant à l'œuvre elle-même, elle est sous nos yeux. Elle comporte neuf grands panneaux, qui présentent chacun à hauteur de l'œil un bas-relief ovale, encadré de roseaux et de narcisses ; ce sont partout des scènes de bain, de pêche, de chasse aquatique. Les panneaux ont aux quatre angles des dauphins enroulés à une touffe de roseaux. Il y a encore dix-sept bas-reliefs rectangulaires de composition moins importante et d'ordinaire moins soignés d'exécution et de dorure. Les décorations de la fenêtre, ébrasement et volets, sont particulièrement curieuses; on y trouve non seulement le mélange de l'or mat, de l'or bruni et de l'or vert, qui existe dans les bas-reliefs ovales, mais encore un or bronzé d'un effet assez inattendu. Le bas-relief de la partie supérieure de la fenêtre représente un ciel de nuit parsemé d'étoiles et de nuages, et parcouru par un vol de chouettes et de chauves-souris. Une baignoire se trouvait placée au-dessous de la grande glace, en face d'une cheminée de style Louis XVI à bronzes dorés, qui pourrait être postérieure à la première installation. Toute cette petite pièce, où la dorure est peut-être de qualité plus excellente que la sculpture, est d'une conservation

presque parfaite (1). Il est heureux qu'elle ait échappé aux restaurations toujours fâcheuses pour de tels ouvrages.

L'artiste ingénieux à qui doit revenir l'honneur de ces élégantes inventions est nommé par les Comptes des Bâtiments. Antoine Rousseau reçoit, le 25 février 1771, « 2,400 livres à compte des ouvrages qu'il a faits en 1770 aux bains du Roy, au Château de Versailles » (2). Le chiffre total afférent à ce travail se confond dans les autres paiements faits à Rousseau pour d'autres ouvrages, en 1770 et 1771 ; il en est de même pour le travail de dorure exécuté par Brancour en 1771 (3). C'est d'ailleurs un moment de très grands changements à Versailles et une période de transformations décoratives, qui ont été rencontrées plusieurs fois au cours de ces études. L'atelier de sculpture dirigé par Rousseau est de beaucoup le plus occupé. En 1770 et 1771, outre le délicat ouvrage des bains du Roi, il travaille à la chambre à coucher de la Dauphine, aux bains du Dauphin, à la lingerie de la Dauphine, aux appartements du comte et de la comtesse de Provence, de Madame Sophie, de Madame Adélaïde, etc.; en 1772, il travaille aux bains de Mme du Barry et à la bibliothèque de Marie-Antoinette; en 1773, à l'appartement du comte d'Artois et à l'Aile neuve de la Chapelle.

En 1774 apparaissent dans les Comptes des mentions de paiements faits « aux sieurs Rousseau, père et fils » (4). Il s'agit des deux fils du grand sculpteur-décorateur du temps de Louis XV, qui vont continuer son œuvre sous Louis XVI et que j'espère retrouver en d'autres recherches. Ils sont donc déjà associés à son entreprise de sculpture, la dernière année du règne ; mais, avant cette association officielle, il n'est pas douteux que le père n'ait eu souvent recours au talent de ses enfants, et il semble bien que cette collaboration ait été particulièrement étroite dans l'exécution du cabinet de bains, où se révèlent de plusieurs façons le goût et la pratique d'un art nouveau.

(Fin.) Pierre DE NOLHAC.

(1) Malgré quelques sots moulages qu'on s'est permis dans des parties secondaires et qui, comme toujours, ont altéré la dorure.

(2) Archives Nationales, O1 2271. Gabriel prévoyait 3,000 livres de sculpture.

(3) O1 2272. Les bronzes ciselés des bains du Roi sont payés à Gobert, le 30 juin 1771. Il a dû peut-être cette fourniture à la mort de Forestier, qui a exécuté vers ce moment la plupart des ouvrages de ce genre pour Versailles. La veuve Forestier reçoit, le 1er juillet 1771, « 40,000 livres en contrats 4 p. 100 sur les aides et gabelles, pour les ouvrages de bronze et de ciselure », que son mari y a faits dans la seule année 1770.

(4) O1 2278.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU CHATEAU

La ruine de Versailles sous Louis XV.

Lettre de M. de Marigny à Lécuyer, contrôleur des Bâtiments du Roi (1).

19 octobre 1757.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre en forme de représentation du 7 de ce mois, concernant le dépérissement du Château et jardins de Versailles et l'historique de ce qui s'est passé à ce sujet depuis l'année 1750. Ayez agréable de me donner un état exact des réparations, soit du Château, soit des jardins, les plus urgentes, avec l'estimation à peu près de ce à quoy monteroit la dépense des réparations seules de cette espèce. Désignés bien dans ce devis la nécessité indispensable de faire incessamment celles de cette espèce, pour que je puisse la présenter au Roy, affin que par la force des motifs S. M. veuille bien ordonner un supplément de fonds particuliers chaque année, qui ne pourra être employé uniquement qu'à cet objet. Dès que j'aurai reçu ce que je vous demande, je feray mes représentations au Roy à ce sujet. Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Mis de Marigny

Rapport de Lécuyer à M. de Marigny.

Lécuyer a l'honneur de vous représenter, Monsieur, qu'en 1750 il se crut obligé de donner un mémoire à M. de Tournehem pour lui faire connoître l'état de dépérissement du Château et jardins de Versailles, qu'il en fit son rapport au Roi, dans le tems, dont la réponse fut qu'il falloit voir à y remédier, ce qui n'a point été fait.

(1) Archives Nationales, O1 1798.

Le dépérissement n'ayant fait qu'augmenter, Lécuyer prit la liberté, Monsieur, de vous écrire à ce sujet au commencement de 1755 et, sur ce que vous vîtes qu'il étoit indispensable de réparer au plus tôt les parties les plus urgentes, vous jugeâtes à propos de faire la lecture de ma lettre au Roi, qui la remit à M. de Séchelles pour prendre sur cela les arrangemens convenables. Peu de tems après il vous fit part, à ce que vous me fîtes l'honneur de me dire, des intentions de Sa Majesté, en vous assurant de seconder votre zèle en tout ce qu'il pourroit pour empêcher la perte d'une maison de l'importance de celle de Versailles, qui a fait jusqu'à présent l'admiration de toute l'Europe, et que Messieurs les ambassadeurs étrangers, députés des Etats et autres, demandoient à voir en arrivant de chés eux.

La guerre étant survenue (1), il ne vous a plus été possible de réitérer vos demandes. Il n'a été fait aucune réparation que celles du corps de garde Suisse. Cependant, Monsieur, le dépérissement général ne faisant qu'augmenter tous les jours, Lécuyer croit devoir vous faire de nouvelles représentations sur la ruine prochaine de cette maison, si Sa Majesté n'a pas la bonté de vous faire donner tous les ans un supplément de fonds particulier, qui ne soit emploié uniquement à cet objet, seul moien pour que toutes les réparations se fissent successivement sans que la dépense en parût être considérable.

Si l'on remet encore à prendre ce parti, il est certain que les dégradations augmenteront à un point qu'il en coûtera des sommes considérables pour parvenir à ce qu'on pourroit faire actuellement avec beaucoup moins de dépense (2).

Réparations les plus urgentes.

L'Orangerie dépérissant de jour en jour par la filtration des eaux à travers les voûtes, murs et marches du perron, les orangers en souffrent au point qu'ils périront, si on ne remédie promptement à la cause de leur mauvais état; c'est pourquoi il seroit important de faire commencer par cette réparation l'année prochaine, de préférence à toutes autres.

Autant qu'il est possible de pouvoir l'estimer, c'est un objet de cent mille écus, que l'on pourroit entreprendre en plusieurs années par proportion aux fonds qu'on obtiendroit, étant même nécessaire d'avoir du tems d'avance pour faire tirer des carrières les morceaux de pierre d'échantillon

(1) En 1756 avait commencé la guerre de Sept Ans.

(2) Ces observations empruntent quelque intérêt en ce moment aux grands travaux de réfection générale que nous voyons s'exécuter à Versailles, après ceux de l'époque de Napoléon Ier et de l'époque Louis-Philippe.

qu'il faut pour les marches des perrons . . . . 300,000 liv.

Le bassin d'Apollon au bout de l'allée du Tapis-Vert, près la teste du Canal, dont les groupes en plomb s'affaissent si considérablement par la foiblesse de leurs armatures de fer, qui ne peuvent plus les soutenir, étant pourries par la rouille, il ne seroit pas moins important d'y travailler l'année prochaine pour prévenir la destruction d'un aussi beau morceau, dont la dépense seroit considérable s'il falloit un jour le refaire à neuf, laquelle ne seroit actuellement qu'un objet de . . . . 10,000 liv.

Le mur de ce bassin tombant en ruine entraînera la chute des tablettes dans l'eau; il conviendroit de le rétablir en même tems des groupes, ce qui monteroit à . . . . 6,000 liv.

} 16,000 liv.

Les figures en plomb des deux bassins du Parterre du Nord tombant en morceaux par le mauvais état de leurs armatures de fer que la rouille a aussi pourries, il seroit très nécessaire d'y remédier au plutôt pour prévenir une plus grande dépense, laquelle actuellement seroit de . . . 4,000 liv.

Les murs de ces deux bassins et tablettes de marbre tombant en ruine, l'on pourroit les rétablir pendant la réparation des figures, ce qui monteroit à . . . . 5,000 liv.

} 9,000 liv.

Les bordures et socles de marbre du pourtour des bassins en face du Château étant en très mauvais état, il est important d'y travailler au printems prochain pour empêcher la chute de plusieurs des groupes de bronze et celle desdites bordures. C'est un objet, autant qu'il est possible d'en juger, de . . . . 6,000 liv.

Le mur du pourtour du grand bassin de l'Isle-Roiale tombant en ruine depuis plusieurs années avec les tablettes de dessus, il seroit nécessaire d'y remédier au plutôt pour empêcher la ruine totale de cette pièce d'eau. C'est un objet de . 9,500 liv.

Total . . . . 340,500 liv.

Si l'on pouvoit entreprendre l'Orangerie en quatre ans et les autres parties cy-dessus en deux années, cela empêcheroit leur ruine totale.

Versailles, le 21 novembre 1757.

LÉCUYER.

PROJET DE DÉMOLITION DE L'ESCALIER DES AMBASSADEURS.

***Mémoire concernant la démolition du grand degré des Ambassadeurs. Degré provisionnel à faire et Cabinet des Médailles au Château de Versailles* (1).**

Suivant les ordres de Monseigneur, nous avons fait la visite de la construction dudit degré et avons reconnu que toute la partie des murs en tous les sens jusqu'à la hauteur du premier étage plein pied de l'appartement du Roy est bonne et solide.

Ayant examiné ensuite les murs au-dessus, jusqu'à la hauteur de la corniche qui porte les courbes du ceintre, nous avons trouvé le mur de refend du grand appartement et celui du degré de Mme la duchesse d'Antin bons et inébranlables par la démolition.

A l'égard des deux autres faces, sçavoir celle qui sépare la Petite Gallerie du Roy et celle qui sert de mur mitoyen au Cabinet des Médailles, après en avoir levé les profils exacts, nous avons reconnu que l'ancien mur qui est adossé à la Petite Gallerie est de très petite épaisseur et en limousinerie...

L'on ne peut compter sauver tous les marbres de cette démolition (2). Toutes les parties en compartiment, soit des murs, soit des pavés, se briseront. L'on peut s'assurer seulement des marbres des marches, appuys, plintes, archivols, pilastres, colonnes, leurs socles, chambranles et panneaux d'une pièce, figures, bustes et fontaines; de toute la charpenterie, de tous les bronzes, chapiteaux et ornemens de plomb... A l'égard de la maçonnerie, elle sera de peu de valeur, et toutes les peintures étant sur plâtre, il n'en sera rien sauvé.

L'on établit pour constant que l'on ne sçauroit laisser subsister encor longtemps l'aisle du Gouvernement (3), que cette aisle est le seul endroit du Château où il se puisse construire convenablement un grand degré qui soit

(1) Archives Nationales, O¹1797. Ce mémoire remonte à l'année 1742. On sait que la démolition n'eut lieu qu'en 1752. La pièce dont je publie les extraits les plus instructifs établit avec la dernière évidence que ce n'est pas pour faire l'appartement de Madame Adélaïde (Dussieux, I, 320) que Louis XV fit détruire le chef-d'œuvre à jamais regrettable de l'époque Louis XIV. Cette destruction fut amenée par l'exécution de plans généraux fort antérieurs et qui prévoyaient, d'ailleurs, la reconstruction du grand escalier sur un emplacement meilleur.

(2) On trouve transcrit au registre O¹1766 un « Etat des vieux marbres provenant de la démolition de l'Escalier des Ambassadeurs de Versailles, donnés suivant l'ordre de M. le marquis de Marigny, du 8 du présent mois, à M. le duc de Chevreuse pour Dampierre, le 19 septembre 1760 » (Cf. un bon du Roi, du 6 juillet 1754).

(3) Dite aussi Aile de la Chapelle. On lira plus loin les documents relatifs à sa démolition.

à la teste du grand appartement et remplacer celuy qui se va démolir (1), que la décoration, lors d'une nouvelle construction, changera...

Ces considérations engagent à proposer de refaire à neuf les quatre ou cinq premières arcades de l'aisle joignant le pavillon du Cabinet des Médailles (2), conformément à un projet général qui sera arresté par le Roy, dans laquelle partie l'on pourra établir un degré provisionnel, qui pourra subsister jusqu'à ce que le grand projet soit exécuté...

S. M. étant dans l'intention de changer la cloison qui sépare le Cabinet des Médailles du petit salon (3), et de la reculer, pour faire un jour une seule pièce du salon et de la grande pièce suivante (4), nous avons examiné la construction dudit pavillon... Le Cabinet des Médailles est de deux pieds trois pouces plus haut que le parquet du grand appartement, et il faudra démolir ce plancher pour être remis au sol des autres pièces ; la démolition des combles du degré des Ambassadeurs entraînera une partie de ceux dudit pavillon...

Cet examen du mauvais état des lieux et du besoin d'un degré provisionnel nous engage à proposer aujourd'hui de faire toutes ces deux parties ensemble, suivant un projet général neuf de l'aile du Gouvernement, ou qu'il plaise au Roi de risquer de laisser subsister ces deux parties de l'aile et pavillon, en se servant du grand degré de la grande aile (5) et des petits degrés de la Chapelle (6) pour communiquer en bas.

Travaux du comble de la Chapelle. Démolition de la lanterne.

Rapport présenté par M. de Marigny au travail du Roi, le 25 avril 1765 (7).

Etant important de prendre au plus tôt un party sur la réparation instante à faire au comble de la Chapelle, le S[r] Lécuyer en propose trois cy-après, savoir :

Le premier, de le rétablir avec la lanterne et tous les ornements tels qu'ils étoient ; ayant reconnu par l'examen exact qui vient d'en être fait ces jours-cy qu'en les reposant à recouvrement et par morceaux avec des

(1) Le plan de Gabriel dans la construction de l'Aile neuve réserve en effet la place de ce grand escalier, qui eût abouti au Salon d'Hercule. A la fin du règne de Louis XIV, les plans de Demortain marquent, outre l'escalier des Ambassadeurs, un « escalier des Grands Appartements »; des projets en existent au Cabinet des Estampes; mais il n'est décrit nulle part.

(2) Cf. chap. IX.

(3) Salon de l'Abondance.

(4) Louis XV ne donna pas suite à ce projet.

(5) Grand escalier de l'Aile du Nord, détruit lors de l'établissement du Musée, sur l'emplacement de la salle 8.

(6) Escaliers tournants conservés à l'entrée de la Chapelle.

(7) Archives Nationales, O[1] 1831.

crampons de fer pour les retenir, au lieu de les souder comme ils ont été, cela donneroit la facilité de les lever et remettre en place toutes les fois qu'il y surviendroit des fautes à réparer dessous, sans avoir besoin d'échafauds, ce qui, n'ayant pas été observé dans la construction, a obligé depuis 12 ou 15 ans de mettre des cuvettes de plomb en dedans du comble pour en recevoir les eaux de la pluie et empescher la ruine des peintures.

Le deuxième, de ne supprimer que la lanterne avec les gros ornements dessous et d'en poser tous les autres à recouvrement, comme il est dit cy-dessus.

Le troisième, de supprimer la lanterne et tous les ornements en général, ce qui non seulement diminueroit considérablement la dépense, par l'épargne des ouvrages qu'on ne feroit point, mais encore par les plombs et soudures qu'on en retireroit, qui fatiguent la charpente de ce comble par leur pesanteur qui est énorme. D'ailleurs, la faculté de pouvoir achever entièrement cet ouvrage cette année et d'en démolir les échafauds, au lieu de trois ans de suitte qu'il faudroit à cause des dorures à refaire à neuf.

Le Sr Lécuyer a pris la liberté de parler de son projet à Monseigneur le Dauphin, qui l'a fort goûté et qui a même demandé depuis peu si on travailleroit bientôt à son exécution.

Je prends la liberté de proposer le troisième à Votre Majesté, comme étant le plus solide, le plus facile et le moins dispendieux à exécuter.

Bon. Le 25 avril 1765.

•

Extraits des rapports de Lécuyer à M. de Marigny.

10 septembre 1765 : ... Nous continuons toujours les restaurations des ornemens du comble de la Chapelle et à fondre les neufs qui sont à poser dans l'emplacement de la lanterne cy-devant. Les murs de face de la salle de l'Opéra sont très avancés et l'on y travaille autant qu'il est possible... Le Roy a paru fort content de l'avancement de son pavillon de Trianon quand il y est venu le jour de saint Barthélemy.

24 juillet 1766 : ... Les ornemens en plomb du comble de la Chapelle seront entièrement achevez et peints la semaine prochaine, après quoi j'en feray démolir les échafauds. J'espère, Monsieur, que vous serez content de cet ouvrage, faisant très bien sans lanterne, ceux qui l'avoient critiqué au commencement le trouvant très bien actuellement.

5 août : Monsieur, Les ouvrages de la salle de l'Opéra, du bassin en face du Château, de l'aqueduc du chemin de Saint-Cyr vis-à-vis de l'Orangerie, vont très bien, comme aussi le comble de la Chapelle, tous les ornemens en

plomb en étant entièrement achevez et ne s'agissant plus que d'achever de les peindre et d'en démolir ensuite les échafauds (1).

Projet de réfection de la lanterne, 1767 (2).

J'aurois cru manquer aux artistes et particulièrement à M. le marquis de Marigni, leur protecteur, si je n'eusse laissé à la postérité la manière détaillée dont je m'y serois pris pour conserver un ouvrage aussi majestueux que l'étoit la lanterne de la Chapelle du Château de Versailles.

Manière de refaire l'ancienne lanterne de la Chapelle de Versailles, sans qu'on parût y avoir touché :

Ce qui a mis dans la nécessité de refaire l'ancienne lanterne, c'est : 1° la charpente de ladite lanterne qui étoit en partie pourrie à cause des clous qu'on y avoit enfoncés et qui avoient donné passage à l'eau; 2° les colonnes qui soutenoient la même lanterne, lesquelles étant de bois et revêtues en plomb s'étoient échaufées et se trouvoient presque consumées par l'ardeur du soleil. Or, j'aurois cru parer à ce double inconvénient, en substituant des colonnes de fer d'environ deux pouces de diamètre en place des colonnes de bois (3)...

Démolition de l'aile du Gouvernement. Construction de l'Aile neuve (aile Gabriel).

Projet de suppression des terrasses des ailes de la Cour Royale.

Rapport de Lécuyer à M. de Marigny, du 8 juillet 1765 :

Lécuyer croit devoir faire de nouvelles représentations à M. le Mis de Marigny sur l'état où se trouvent actuellement les deux terrasses du bout des ailes de la Cour Royale, particulièrement celle du côté de la Chapelle, dont le plancher et l'entablement tomberont au premier jour, tous les bois en étant entièrement pourris; c'est pourquoy il seroit très important de

(1) O¹ 1800. Ce dernier rapport fait mention d'un autre travail : « Le pavé pour achever l'avant-cour arrive continuellement et le paveur va commencer à y faire travailler. »

(2) Cabinet des Estampes, V *a* 364. Ces extraits sont tirés d'une planche gravée (*Bichart, sculp.*) dont l'épreuve de la Bibliothèque porte une longue lettre entièrement effacée. — Il faut en rapprocher, dans le carton O¹ 1801 des Archives, un mémoire du sieur Thibaut, maître plombier à Paris, adressé à M. de Marigny sur la reconstruction de la lanterne; Gabriel, qui l'examine, conclut à ne point le prendre en considération.

(3) Le projet comporte une réapplication des ornements de l'ancienne lanterne, sans avoir besoin de les refondre, et d'autres détails auxquels les curieux peuvent se reporter.

prendre au plus tôt un parti sur cela avant leur chute (1)... [Avis de Marigny : « Je ne veux pas détruire ces colonnes. Elles sont nécessaires à la décoration du Château. Il faut voir comment nous pourrons faire (2). »]

Analyse d'un mémoire de M. de Marigny présenté au travail du Roi, à Compiègne, le 18 septembre 1766 :

Il propose la suppression de la colonnade qui termine les ailes de la Cour Royale, particulièrement du côté de la Chapelle. Ce projet procurerait un grand avantage aux logements de dessous, qui sont mal éclairés à cause de la saillie des terrasses. D'ailleurs, on éviterait leur reconstruction et une dépense d'entretien très dispendieuse. Pour mettre S. M. en état d'adopter dans ce cas un projet de décoration pour le bout de ces deux ailes, le Directeur général a mis sous les yeux du Roi deux dessins de M. de Wailly sur lesquels il lui a demandé ses ordres. « S. M. a consenti verbalement à la proposition de M. le Directeur général, sans néanmoins avoir mis son *bon* au bas dudit mémoire, qui a été enregistré le 29 septembre 1766 (3). »

Lettre de Lécuyer à M. de Marigny, 1er octobre 1766 :

Monsieur, M. Gabriel ayant appris par le Roy qu'on alloit supprimer les deux terrasses du bout des ailes de la Cour Royale, vient de me prévenir que cette suppression feroit un très mauvais effet à leur décoration, ce qui occasionneroit des mécontentements et propos désagréables, qu'on pourroit éviter en les conservant. Ma réponse a été, Monsieur, que ces deux terrasses menaçant une ruine très prochaine, j'avais cru être obligé d'avoir l'honneur de vous en proposer le restablissement ou la suppression, ne pouvant rester plus longtemps dans l'état qu'elles étoient, vu les risques qu'il y avoit de leur chute, et que vos ordres sur cela étoient de les abattre, pour en éviter les réparations dans la suite et donner plus de jour aux logemens du dessous qui en manquoient.

Si les réflexions de M. Gabriel vous faisoient changer de sentiment, Monsieur (d'autant que M. le duc de Duras ne manqueroit pas de vous faire des représentations et de beaucoup crier, si on venoit à lui ôter sa terrasse), je vous supplierois très humblement de vouloir bien me donner de nouveaux ordres...

Réponse de M. de Marigny, de Ménars, 10 octobre 1766 :

... Les observations de M. Gabriel sur la suppression des deux terrasses

(1) Ce rapport fait connaître les premières circonstances qui hâtaient l'exécution du plan de reconstruction de l'aile du Gouvernement, plan antérieur, comme on l'a vu, à 1742.

(2) O¹ 1800. On va voir que l'année suivante Marigny avait adopté un avis différent.

(3) O¹ 1064.

et des deux colonnades qui terminent les ailes de la Cour Royale ne me font pas changer d'avis. Je crois que le plus grand inconvénient est la suppression de l'agrément d'une terrasse dont jouissoient quelques personnes. Ainsi, j'approuve que vous fassiez travailler à la démolition de ces terrasses, aussitôt que vous serez débarrassé des travaux les plus urgents (1).

Etat des détails de la dépense à faire au Château de Versailles, pour la reconstruction de l'aile entre la Cour Royale et la Cour de la Chapelle, mis sous les yeux du Roy le 13 octobre 1771 (2).

[Cet état est signé par Gabriel, le 20 septembre 1771. La dépense totale prévue monte à 754,000 livres. Le travail de Gabriel, qui comporte des propositions détaillées, se termine par deux observations, dont la seconde fixe un point important de l'histoire de Versailles.]

... Cette construction durera trois ans, vu le séjour de la Cour. L'on propose à M. le Mis de Marigny de demander ce fonds en trois années, de 250,000 livres chacune, et que ce fonds soit divisé par mois pour faciliter M. le Contrôleur général dans ses distributions.

Ces détails sont ceux de la dépense à faire dans la supposition où l'on rebâtiroit l'aile dont il s'agit suivant la même décoration que l'actuelle. Mais, *Sa Majesté s'étant enfin déterminée à adopter un plan général de décoration analogue à celui du côté des jardins* (3), la dépense suivant M. Gabriel montera à environ 100,000 livres de plus, ce qui la portera à environ 850,000 livres.

Lettres de Gabriel.

Fontainebleau, 30 octobre 1771.

Monsieur, J'ai été aujourd'huy chez Mme la comtesse du Barry pour luy présenter le mémoire qu'elle m'avoit demandé en présence du Roy, dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie; elle m'a remis à vendredy pour me rendre réponse. Si elle est favorable et qu'elle fasse assigner de l'argent, j'auray l'honneur de vous en écrire sur le champ, j'en donneray avis à Mrs de Montucla et Cuvillier (4)...

Fontainebleau, 31 octobre 1771.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous me faittes l'honneur de m'écrire

(1) O1 1800.
(2) Archives Nationales, O1 1669.
(3) Ce projet, dont les dessins existent, sera étudié ailleurs.
(4) O1 1803. A M. de Marigny.

du 28. Je vous avoue que je ne pénètre pas ce que l'on a envie de faire des Bâtiments du Roy. L'on ne cesse d'ordonner de l'ouvrage, on donne pour les faire peu ou point d'argent et l'on veut que nous soyons responsables de l'exécution; je vous assure que cette position est douloureuse pour tout le monde. M. le Contrôleur général arrive aujourd'huy de la campagne où il a été passer trois jours; je le verrai sûrement à son arrivée et luy liray votre lettre d'un bout à l'autre, et je vais de ce pas voir Mme de Narbonne.

J'ay écrit avant-hier à M. le Mis de Marigny que le Roy vouloit que l'on commençât l'enceinte de palis pour clore notre aile à reconstruire à Versailles et les petits corps de garde, et qu'en conséquence je me proposois de partir samedy. Mme la comtesse du Barry dit au Roy qu'elle feroit donner des fonds et de lui apporter un petit mémoire de ce qu'il faudroit. Je luy ai porté hier au soir sans succès et j'ay été remis à vendredy. Ce mémoire renferme le fonds qu'il faut pour ce préliminaire, celuy qu'il faut pour démolir immédiatement après et transporter les mathériaux, et le fonds qui est indispensable pour approvisionnement de mathériaux et être en état d'entrer en campagne à la fin de février, comme on l'exige. J'y ay ajouté aussy le fonds qu'il faudra faire pour l'année de cette campagne. Demain je luy diray qu'il vaudroit mieux ne rien faire encore que de ne pas satisfaire à des engagements, si on en prend, parce que je suis très convaincu que l'ouvrage cesseroit si les fonds manquoient, quand bien même on y mettroit tous nouveaux entrepreneurs.

Voilà encore de la nouveauté : Mme la Comtesse veut icy à son appartement un salon de compagnie pris sur le jardin de Diane. J'en ay fait hier le projet et aujourd'huy j'en fais les détails; ce sera un objet de 30,000 livres. Si cela a son effet, comme je n'en doute point, on donnera bien des fonds pour cet objet, mais ce sera bien sûrement à nos dépens. Dieu soit loué! mon cher Monsieur, nous avons la consolation qu'on ne nous reprochera pas ny à l'un ny à l'autre que la misère nous fait perdre notre activité. Je suis fort aise que vous n'alliez point à Ménars et je compte vous voir à Paris, si j'en fais le voyage.

J'ay l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GABRIEL (1).

1er novembre 1771.

Monsieur, Je viens de recevoir de Mme la comtesse du Barry un mandat conçu en ces termes : « Je prie M. de Beaujon (2) de donner à M. Gabriel

(1) O1 1803. A Lécuyer.

(2) Le financier Nicolas Beaujon, banquier de Mme du Barry.

la somme de cinquante mille livres, dont je luy tiendray compte. A Fontainebleau, le 1er novembre 1771. Signé : La comtesse du Barry. » Je parts demain matin pour Paris et remettray ledit mandat à M. Cuvillier, qui donnera la forme nécessaire pour que le trésorier reçoive en conséquence de vos ordres. Cette somme remplit, à 5000 livres près, l'état que j'ay présenté, dont j'ay eu l'honneur de vous envoyer copie (1)... Tout cela me paroit fait bien légèrement, mais il faut de l'argent pour commencer, *n'importe comme il vient* (2)...

Lettre de Gabriel à M. de Marigny.

Versailles, 21 juin 1773.

M. Lécuyer et M. de Montucla qui partent pour Paris vous instruiront de l'émeutte des ouvriers de l'Aile du Château, faute de payement de trois quinzaines par le sieur La Guépierre... La circonstance d'aujourd'huy nous force de vous supplier de vouloir bien renvoyer le sieur de La Guépierre, non seulement pour l'ouvrage du département, mais même pour celuy de Saint-Hubert. L'émeutte s'est passée sous les yeux de Monsieur le Dauphin comme il alloit à la meutte et partoit pour Saint-Hubert.

(*Post-Scriptum*). Mme la comtesse du Barry, arrivée à une heure, vient de m'envoyer chercher. Elle a pris avec beaucoup de chaleur le désordre de l'atelier, jusqu'à me dire qu'il falloit mettre l'entrepreneur en prison et joindre cette phrase au compte que je vous rendois de l'évènement. Je lui ay dit que je croyois le remède un peu fort et que je croyois qu'il seroit assez puny d'être renvoyé, ainsy que nous le proposons (3).

Extraits des rapports de Lécuyer.

22 août 1773 : « L'on a continué de travailler aux reprises des murs de face et de refend de l'aile du Château du côté des Réservoirs, qui menaçoit

(1) Cet argent est destiné aux palis à faire pour la reconstruction de l'aile du Gouvernement (démolitions et approvisionnements de matériaux pour la campagne 1772). L'état joint à la lettre de Gabriel indique les sommes à répartir entre les entrepreneurs. — Le carton O1 1804 contient un état des lieux de toute l'aile avant la démolition, dressé au point de vue des menuiseries, et la soumission du menuisier Thomas pour leur enlèvement ; il s'engage à payer au Roi 15,000 livres (17 décembre 1771).

(2) Aucun document n'est plus significatif que ces lettres de Gabriel pour révéler le rôle administratif de Mme du Barry et sa prétention à imiter Mme de Pompadour. Le lecteur trouvera plus loin des indications du même genre.

(3) O1 1804. Ce La Guépière fut remplacé. Il y a à ce sujet tout un petit dossier accompagn d'une supplique de lui.

ruine depuis plusieurs années (1). Quant à l'Aile neuve près de la Chapelle, cet ouvrage va on ne peut pas mieux. Les bases du bas des colonnes en étant presque posées, et cette aile est élevée actuellement à 22 pieds de hauteur au-dessus du pavé.

28 octobre : « L'Aile neuve près de la Chapelle va autant bien qu'il est possible, n'ayant plus que deux assises à poser pour être à la hauteur du dessus des frontons des croisées, et l'on continue à travailler avec toutes les précautions possibles aux reprises du mur de refend sur lequel étoit porté le grand tableau de Paul Véronèse du Salon d'Hercule (2).

La Détresse des Batiments du Roi.

On a vu au cours de ces études que, dès le milieu du XVIII[e] siècle, les travaux des Bâtiments du Roi furent entravés, à chaque instant, par le manque de fonds. Aux exemples significatifs qui ont été donnés ici et ailleurs, on peut joindre les renseignements contenus dans les documents suivants, tous relatifs aux entreprises de Versailles vers la fin du règne de Louis XV.

Notes présentées au travail du Roi, le 31 décembre 1769.

(Lécuyer à M. le Marquis de Marigny. De Versailles, le 28 décembre 1769.)

Si le Roy a de l'inquiétude pour les appartemens de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine, c'est avec sujet, vu le peu de tems qui reste jusqu'à leur mariage et les ouvrages considérables qui y sont encore à faire; mais il faudroit que S. M. voulût bien en parler à M. le Contrôleur général pour avoir des fonds, n'étant pas possible aux entrepreneurs, auxquels il est beaucoup dû, de travailler, s'ils ne sont promptement secourus, étant même étonnant de voir ce qu'ils ont fait depuis trois mois sans rien recevoir, ainsi qu'à la Salle de l'Opéra. En conséquence de quoy, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un état, pour que vous puissiez sçavoir, Monsieur, à quoy vous en tenir pour les fonds que vous avez à demander...

(1) Cent mille livres étaient prévues pour la réparation du mur de cette aile, les échafauds et la reconstruction des appartements intérieurs. Lécuyer parle avec raison des « immenses travaux » de cette année 1773, qui vit aussi l'installation du comte et de la comtesse d'Artois et l'achèvement de celle du comte de Provence.

(2) On trouve des pièces, du temps de M. d'Angiviller, relatives aux sculptures de l'aile, que sollicitent les Rousseau, dans le carton O[1] 1802. Ces sculptures n'étaient pas commencées en juin 1774.

(M. de Marigny au Roi.)

Je ne puis me dispenser de mettre sous les yeux de Votre Majesté la lettre que m'écrit le sieur Lécuyer, controlleur du Château, tant au sujet de la Salle de spectacle que de l'appartement de Monsieur le Dauphin et de Madame la Dauphine. Indépendamment des payements arriérés, il demande pour ce dernier objet un supplément de 80,000 livres, à faire pendant les mois de janvier, février, mars et avril, ainsi qu'un supplément de 30,000 livres pour les appartements de Mesdames, et 25,000 livres pour celui de Madame la comtesse du Barry.

Tous les entrepreneurs de ces différentes parties sont dans le dernier découragement. Je ne puis cacher à Votre Majesté que l'entrepreneur de la maçonnerie de la Salle de spectacle a retiré 200 de ses ouvriers de 250 ou 260 qu'il y avoit. Et que le peintre et doreur, ne pouvant avoir de matière qu'argent comptant, a déclaré qu'il cesseroit de travailler dès que ce qu'il a d'or seroit employé. L'entrepreneur de la menuiserie de l'appartement de Monsieur le Dauphin et de Madame la Dauphine a annoncé qu'il ne commenceroit à travailler que quand on lui donneroit de l'argent (1).

Lettre de M. de Marigny à l'abbé Terray, 2 avril 1770.

Monsieur, Quelque peine que je ressente à vous importuner par l'exposé de la misère des Bâtiments du Roy, je ne puis cependant me dispenser de vous informer que les arrangements commencés à Compiègne, pour le logement de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine ainsi que de leur maison pour le voyage prochain, sont sur le point d'être absolument abandonnés. Le contrôleur m'informe qu'il a obtenu, avec grand peine, de l'entrepreneur de la menuiserie, sur qui roule actuellement le plus fort de la besogne, de continuer de travailler jusqu'au 8 de ce mois, passé lequel temps il se retirera s'il ne reçoit des secours; il m'observe que dans ce cas tous les autres ouvriers se trouveront également arrêtés, et que rien ne sera fini pour le temps du voyage. Je ne puis espérer d'en venir à bout sans leur assurer d'icy au mois de juillet un secours au moins de 20,000 livres par mois, car il reste encore pour plus de 80,000 livres d'ouvrages à faire.

(1) Archives Nationales, O[1] 1069. Il y avait aussi de petites dettes criardes, telles que celle-ci : « Le machiniste qui a fait la tribune du Roy, qu'on pose l'hiver dans la Chapelle de Versailles, a annoncé que, s'il n'étoit pas payé de 3 à 4.000 livres qui luy sont dues d'avance et de déboursés pour cet ouvrage depuis 1766, il ne la poseroit point cette année. » (O[1] 1800.)

Je crois devoir aussi vous informer que les ouvrages à faire à Fontainebleau, pour l'appartement de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine, ont été abandonnés aussitôt que commencés. Les entrepreneurs qui, sur l'assurance de secours, avoient entamé ces ouvrages, n'ont pu même payer la première quinzaine de leurs ouvriers et ont été contraints de les renvoyer et de se retirer.

J'ai grand lieu de craindre que l'appartement de Madame la Dauphine ne reste encore dans peu sans ouvriers, si vous n'avez la bonté de destiner à l'achèvement de cet ouvrage dans les premiers jours de ce mois une somme de 10,000 livres.

Le sieur Lécuyer enfin a eu l'honneur de vous remettre un état, par lequel il demande une somme de 8,000 livres pour encaisser une partie des figures et vases les plus exposés le jour du feu d'artifices, ainsi que quelques autres petites sommes pour diverses réparations urgentes dans les jardins (1).

Lettre de M. de Marigny à la comtesse de Noailles.

A Ménars, le 20 septembre 1770.

Madame, Lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du plafond à rétablir dans la chambre destinée à Madame la Dauphine, il y avoit déjà quelque jour que j'avois donné des ordres pour qu'on y travaillât et, informé du désir qu'avoit cette princesse d'occuper incessament cette partie de son appartement, j'avois ordonné qu'on fît ce plafond de la forme la plus propre à remplir promptement cet objet. J'ay l'honneur de vous adresser copie de la lettre que j'ay écrite à ce sujet à M. Gabriel. Je vous prie, Madame, de vouloir bien faire part à Madame la Dauphine de ce que j'ay l'honneur de vous marquer. Il y avoit même longtemps que cet ouvrage seroit entrepris et tireroit à sa fin, sans les circonstances tout à fait désastreuses où se trouvent les Bâtiments.

Elles sont telles, Madame, que, depuis dix-huit mois, j'ay à peine pu disposer d'un denier pour soulager une foule de malheureux qui périssent de faim, et à qui il est actuellement dû quatre ans et un quartier de gages ou appointements. Il n'est plus actuellement dans les Bâtiments du Roy un seul entrepreneur qui ne soit écrasé de dettes, et qui puisse entamer le moindre ouvrage sans estre payé à peu près d'avance ; ils implorent tous à grands cris, non le payement des sommes très considérables qui leur sont dues, mais au moins quelques légers à-comptes sur ces sommes pour avoir du pain et appaiser les poursuites injurieuses de leurs créanciers.

(1) O^1 1800.

J'ose espérer que, lorsque Madame la Dauphine sera informée de cette situation des Bâtiments du Roy, elle voudra bien ne me point imputer un retardement, qui a été uniquement l'effet des circonstances qu'il n'est point en mon pouvoir de faire cesser; car tout le monde sçait que je puis bien disposer à mon gré et suivant l'exigence du service des sommes qui peuvent se trouver dans la caisse des Bâtiments, mais qu'il n'est pas en mon pouvoir d'y en faire rentrer, quelque besoin pressant que j'en aye (1)...

Note présentée par M. de Marigny au travail du Roi, le 21 décembre 1771.

Votre Majesté ayant pu être surprise de ce que la démolition de l'aile de la Chapelle ne se fait pas plus rapidement, je crois devoir prendre la liberté de lui en expliquer la raison. C'est qu'il s'en faut bien que les 50,000 livres qui devoient être payées par le sieur Beaujon l'ayent été comptant. Il y a eu 15,000 livres payées vers le 20 novembre, autres 15,000 livres le 10 de ce mois, et les 20,000 restant ne le seront qu'au 20 janvier prochain. Un pareil retard a dû nécessairement en occasionner un dans cette opération. J'ai eu beau faire assurer les entrepreneurs qu'ils étoient compris, pour les sommes promises, dans la distribution de ces 50,000 livres, leur faire expliquer la cause du retard, leur terreur est telle qu'ils ne vont qu'en tremblant...

L'Horloge du Chateau.

Le mécanisme de l'horloge du Château, conservé intact dans un cabinet des combles attenant à la forge de Louis XVI, porte sur une pièce de fer l'inscription suivante : Fait en l'année 1769, sous la direction du sieur Le Roy L., horloger du Roi, par Pépin, m[e] horloger a Paris. Une mention du registre des décisions prises au travail du Roi résume en quelques mots toute l'histoire de la nouvelle horloge.

(1) Cette lettre qui a été citée plus haut, dans l'étude sur la chambre de la Reine, chapitre XI, répond à une réclamation de la dame d'honneur de Marie-Antoinette (O[1] 1800).

Le meilleur commentaire d'un tel document sera la supplique collective adressée par les plus anciens entrepreneurs de Versailles à M. de Marigny, à l'occasion des travaux « pour les bains du Roy [cf. chap. XX], la chambre de la Reine [cf. chap. XI] et les appartements de Mgr le comte de Provence »... « Ils représentent l'impuissance où ils sont d'entreprendre ces travaux, si les fonds qui y sont destinés ne sont pas plus certains que ceux qui ont été faits pour tous les travaux ordonnés depuis nombre d'années. » La supplique, vraiment très motivée, se termine ainsi : « Voilà, Monsieur, la situation de nombre de malheureux, qui devroient avoir un morceau de pain à laisser à leurs familles après avoir fait des millions de travaux. » Il y a quinze signatures, dont l'avant-dernière est celle du sculpteur Rousseau (O[1] 1800).

Le 7 avril 1767. — Envoyé à M. de Montucla un devis d'une horloge destinée à être placée au Château de Versailles, présentée par le sieur Le Roy, horloger de Sa Majesté, par lequel il s'oblige de faire ladite horloge en huit mois, à datter du jour où elle sera ordonnée, pour la somme de 7.000 livres, non compris les timbres qu'on pourrait substituer aux cloches et dont le son serait plus agréable et plus fort, le cadran qu'il faudra repeindre ou refaire et la pose de ladite pièce, dont les frais sont trop incertains pour être évalués au juste. Le Roi a agréé ce mémoire et ce devis et qu'en conséquence cette horloge soit faite (1).

TRAVAUX A L'ANTICHAMBRE DU ROI.

Lettre de Gabriel à M. de Marigny.

Versailles, le 12 juin 1771.

Monsieur, j'ai été ce matin à Marly pour vous présenter l'état cy-joint de la dépense à faire pour l'antichambre du Roy à Versailles, où se tient le grand couvert; je vous prie de vouloir bièn l'examiner. Je me sers de toutes les menuiseries et de tout ce que j'ay trouvé bon aux sculptures et corniches, au moyen de quoy la plus forte dépense sera en dorrure (2).

J'ai dit à Mme la comtesse du Barry, qui m'en a parlé ce matin, que je vous avois envoyé l'état de dépense et que nous attendrions vos ordres pour l'exécution de cette besogne, si elle est agréée, et je vous proteste que je la surveilleray pour qu'elle ne dépasse pas le fonds que je vous propose.

Mon fils m'a dit de votre part de voir ce que demandoit Madame Sophie ; je passeray demain la matinée à l'examiner et j'auray l'honneur de vous en rendre compte. M. le duc d'Egüillon a prêté serment ce matin. Vous êtes apparament party instruit de la création d'une nouvelle charge d'Intendant des finances pour M. Foulon; son détail concernera toutes les caisses en général (3)...

(1) O[1] 1064.

(2) Cette pièce fut remaniée par Nepveu lors de l'installation du Musée, dont elle fait la salle 121. La peinture si fâcheuse qui attriste les murs date de cette époque. La clôture des croisées sur la petite cour du Dauphin, ainsi que celle des croisées de la salle des Gardes remonte seulement à une douzaine d'années. Nepveu avait eu soin de respecter les peintures de Parrocel, qui concourent, depuis l'époque de Louis XIV, à la décoration de cette partie du Château et qu'on a quelque plaisir à retrouver en place au milieu d'anciennes boiseries.

(3) O[1] 1069. Cette lettre a été mise sous les yeux du Roi.

Les Logements particuliers au Chateau.

D'Argenson met dans ses *Mémoires*, en décembre 1749 : « Le plus grand des défauts de notre gouvernement est la dépense de la Cour et du Trône ; on n'y voit aucun retranchement, aucune économie, pas la moindre tentative sur cela, bâtiments menés comme nous disions hier (1); on ne refuse personne de ceux qui demandent à leurs appartements de Versailles quelque ajustement, glaces, boiseries, cheminées, etc., la quantité ridicule de nouveaux domiciles que se fait le Roi pour lui et pour sa maîtresse ; chaque mois voit éclore sur cela quelque nouveau projet, et malheureusement il n'existe plus d'autres amusements pour Louis XV. » — Les études que renferme notre travail confirment amplement le témoignage de D'Argenson. Pour ce qui est de la mention des logements particuliers de Versailles, elle va être commentée par les documents réunis ci-dessous. Ce choix de pièces, fait dans les énormes dossiers du Département de Versailles, fera connaître les conditions dans lesquelles le Roi concédait des appartements et les abus contre lesquels l'administration des Bâtiments ne cessa de réagir (2).

Récapitulation de dépenses et note de M. de Tournehem.

Etat des ajustemens qui ont été faits au Château de Versailles, à l'occasion des mutations des logemens pendant les années cy-après. Savoir :

En 1746	18.000 livres.
1747	22.000
1748	59.305
1749	26.492
1750	24.357
Total	150.154 livres.

(1) « Les Bâtiments portent la désolation dans le royaume et le ruineront. » (D'Argenson, VI, 90-91.)

(2) Blondel écrit en 1755 : « Tous les appartemens du Château destinés pour la résidence des grands seigneurs sont revêtus pour la plupart de menuiserie et munis de toutes les commodités qu'il convient à chaque logement ; enfin les embellissemens, les réparations et les restaurations de chacun d'eux se font par la libéralité de S. M. et sous les ordres du Directeur général des Bâtimens du Roi. » (IV, 131.)

« Me représenter pour que je puisse le rapporter au Roy au premier travail, pour luy faire cognoistre l'objet de la dépense occasionnée par les continuels changements qui sont faits dans le Château de Versailles. Ce 13 janvier 1751 (1). »

Requête de M. de Marigny présentée au travail du Roi, le 2 mars 1757.

Je supplie très humblement Votre Majesté de me permettre de luy représenter les abus qui se passent dans les réparations que font faire dans leurs logemens les particuliers à qui Votre Majesté fait la grâce d'accorder des habitations dans ses Maisons Royales. Ces particuliers, pour s'y procurer des commodités intérieures, au grand préjudice de la solidité des bâtimens, qu'ils attaquent par des ouvertures qu'ils font faire aux murs de reffend, et sous prétexte que quelques-uns d'eux font ces réparations et ajustemens à leur dépens, ordonnent dans leurs logemens en maîtres. Ils y font travailler, au préjudice des ouvriers de Votre Majesté, les ouvriers étrangers. Ceux-ci, pour satisfaire aux désirs des personnes qui les employent, trouvent faisable tout ce qui leur est proposé ; ils démolissent les murs, brisent les lambris, enlèvent les parquets pour leur substituer du carreau à la place... Par ce moyen, on détruiroit et on dégraderoit peu à peu les Maisons Royales... Sous le règne de Louis XIV et pendant que M. de Colbert avoit l'administration des Bâtimens, on essaya d'introduire... les mêmes abus; mais, M. de Colbert ayant pressenti la nécessité d'en arrêter les progrès et de les faire cesser et en ayant informé Louis XIV, il intervint un arrest du Conseil le 30 janvier 1672, dont copie est cy-jointe, et par lequel il fut déffendu à qui que ce soit... de faire aucun ouvrage dans les Maisons Royales sans en avoir reçu l'ordre du surintendant des Bâtimens, à peine de 300 livres d'amendes et d'emprisonnement contre les contrevenans (2)...

(1) Il ne s'agit dans cet état que des « ajustements », non des réparations ; à plus forte raison n'y est-il pas question de la création complète d'appartements nouveaux, qui entraînait, quand il s'agissait de princes, des profusions considérables. Je citerai comme exemple, en dehors des appartements de la famille royale étudiés plus haut, celui qui fut fait sous la grande salle des Gardes et remplaça quelque temps le théâtre que Louis XV avait projeté d'y mettre :

« Ce qui avoit été commencé dans le Château pour faire une salle de Comédie et *qui étoit en partie fini*, a été changé de destination et il en a été fait un appartement pour Madame la princesse de Conty, seconde douairière. On a commencé à y travailler en septembre 1733 et il a été fini en octobre 1735. Cet appartement a coûté 135,000 livres. » (Bibliothèque Nat., Cabinet des Estampes, V *a* 363.)

(2) Archives Nationales, O¹ 1066. Dans la seconde partie de sa requête, Marigny demande l'autorisation d'envoyer à M. de Saint-Florentin, ministre de la Maison du Roi, copie de l'arrêt de 1672, afin d'obtenir du Conseil un arrêt confirmatif. Le Roi a mis : *Bon.*

Rapport adressé à M. de Marigny.

Versailles, le 1er septembre 1758.

... Lorsqu'on rappelle les anciens usages à ceux qui sont dans l'intention de demander des changemens et ajustemens, ils répondent qu'ils ne veulent pas faire de dépenses pour d'autres, n'étant pas assurés d'y rester longtems, au lieu que cy-devant ils n'étoient point dans cette crainte, que d'ailleurs, voyant leurs voisins bien accommodés, ils ont le même droit qu'eux par leurs charges et places. Il est vrai qu'en voulant se conformer à ces anciens usages, en refusant tous changemens et ajustemens, il seroit juste en même tems d'éviter les fréquentes mutations, qu'on ne voyoit arriver autrefois que très rarement ou dans les cas de mort (1).

Bons du Roi. Travail du Roi avec M. de Marigny (2).

Travail du 1er septembre 1752 :

Bon du Roy par lequel S. M. autorise M. le Directeur général à proposer à M. le comte de Noailles un autre logement pour Mme de Saint-Sauveur que celuy qui luy avait été accordé, attendu que les réparations nécessaires que le Roy avoit seulement accordées monteroient à cinq ou six mille livres pour rendre ce logement habitable, quoiqu'il soit situé dans un grenier.

Bon du Roy par lequel S. M. accorde à M. le marquis de Livry un entresol dans son logement à Versailles, dont le devis cy-joint monte à 2,111 liv. 10 s. 9 d.

Bon du Roy par lequel S. M. accorde une soupente au-dessus d'un petit réchauffoir à M. le comte de Saint-Hérem, dans son appartement au Château de Versailles, et une séparation dans la chambre de Mme de Saint-Hérem, dont la dépense en réparation et ajustement monte suivant le devis à 588 liv. 6 s. Le Roy n'a accordé que les réparations montant à 298 livres.

Bon du Roy par lequel S. M. a accordé à Mme la duchesse de Fitz-James

(1) O1 1797. Lécuyer écrivait à Marigny, en décembre 1754, avant la tentative de rétablissement des anciens usages : « Tous ceux, Monsieur, auxquels vous avez accordé des ajustemens dans leurs logemens pendant Fontainebleau, paroissant en estre contens, il faut espérer qu'ils vous laisseront tranquille. » (O1 1798.)

(2) Ces documents, destinés à donner une idée du « travail du Roi », sont tirés d'un registre coté O1 1064 et intitulé : « Extrait des travaux de M. le marquis de Marigny avec le Roy, à commencer du 29 avril 1752 jusqu'au 21 may 1767. » (Etat des mémoires remis par M. de Vahiny à M. Perrier.)

un abat-jour dans la cuisine de son logement au Château de Versailles, dont le devis y joint, ensemble le mémoire de la dite dame, monte à 502 liv. 15 s.

Bon du Roy par lequel S. M. accorde à M. le maréchal de la Motte les réparations à faire dans son logement au Château de Versailles, dont le devis y est joint, montant pour les réparations, que le Roy a accordées seulement, à 379 livres, et les ajustemens à 257 liv. 15 s., que le Roy n'a point accordés, S. M. voulant qu'à l'avenir les ajustemens soient faits aux dépens de ceux dans les logemens desquels on les fera.

Travail du 1er septembre 1754 :

Le dit jour [12 septembre], j'ai envoyé à M. Perrier un mémoire de Mme la marquise du Muy, par lequel elle supplioit S. M. de vouloir bien lui accorder les ajustemens nécessaires à son logement dont le devis joint au dit mémoire montoit à la somme de 378 liv. 17 s. 6 d., sur lequel mémoire S. M. a écrit de sa main, au travail du 1er du présent mois : *Ne se peut*, laquelle décision a été enregistrée le 11 septembre 1754.

Le dit jour, j'ai envoyé à M. Perrier un mémoire de Mme la comtesse de Laval, par lequel elle demandoit au Roy de lui accorder les ajustements nécessaires à son logement qui, suivant le devis joint audit mémoire, montoient à 890 liv. 17 s., à la marge duquel mémoire le Roy, au travail du 1er septembre 1754, a écrit de sa main : *Néant pour les ajustemens*, lesdits mémoires et devis enregistrés le 11 septembre 1754.

Travail du 27 octobre 1754 :

Bon du Roy par lequel S. M. accorde à M. le marquis de Paulmy les réparations nécessaires à son nouveau logement de Versailles, qui suivant le plan et le devis y joint monteront à 2,366 liv. 10 s.

Bon du Roy, etc., au comte de Grammont, les réparations nécessaires à son logement au Château de Versailles, qui suivant le devis joint audit bon monteront à 539 liv. 15 s.

Bon du Roy, etc., à Mme Rouillé et à Mme la comtesse de Beuvron, les réparations nécessaires à leurs logemens au Château de Versailles, qui suivant le devis joint audit bon monteront à 1,254 liv. 16 s. 6 d.

Travail du 15 avril 1755 :

Bon du Roy par lequel S. M. accorde à M. et à Mme la duchesse de Chaulnes les réparations nécessaires au logement qu'ils occupent au Château de Versailles, dont la dépense suivant le devis montera à 811 liv. 7 s.. S. M. ayant jugé à propos de n'accorder que les réparations purement

nécessaires, quoique M. et Mme la duchesse de Chaulnes eussent aussi demandé les ajustemens pour le même logement qui, suivant le devis, auroient monté à 2,772 liv. 8 s. 1 d., indépendamment des 811 livres des réparations. Audit bon est joint le devis desdits réparations et ajustemens, le plan ayant été renvoyé à M. Lécuyer, pour ne faire exécuter que les réparations purement et simplement nécessaires. Lesdits bon et devis enregistrés le 19 avril 1755.

Travail du 2 mars 1757 :

Ordre d'une construction nouvelle du corps de garde des Gardes-Suisses vu qu'il menace ruine de tous côtés, ladite réparation montera au moins à la somme de 30,000 livres, et sera faite dans le courant de 1757.

Bon du Roy par lequel S. M. autorise M. le Directeur général à faire les changements nécessaires à l'appartement de Mgr le duc de Bourgogne, qui, suivant le devis joint audit bon, monteront à 30,000 livres.

Bon du Roy par lequel S. M. accorde à M. l'abbé de Bernis les réparations et ajustemens nécessaires au logement que S. M. lui a accordé au Château de Versailles, qui, suivant le plan joint audit bon et le devis joint à celui de Mgr le duc de Bourgogne, monteront à la somme de 7,750 livres.

Bon du Roy, etc., à Monsieur et à Madame la princesse de Condé, les réparations nécessaires au logement que LL. AA. SS. occupent au Château de Versailles, qui, suivant le plan joint audit bon et le devis joint à celuy de Mgr le duc de Bourgogne, monteront à 6,000 livres.

Travail du 13 octobre 1757 :

Bon du Roy par lequel S. M. accorde à Mme la comtesse de Maulde les changemens et ajustemens qu'elle désire dans le logement qu'elle occupe au Château de Versailles, et qui pourront monter à 600 livres, S. M. entendant que, s'ils excèdent cette somme, elle sera tenue de faire faire le reste à ses dépens (1).

(1) Le nom de la comtesse de Maulde permet de citer un exemple des difficultés qui ne manquaient pas de surgir à chaque instant entre les gens de cour logés au Château et les agents de M. de Marigny, à qui toutes les réclamations étaient adressées. Il s'agit d'un inspecteur des Bâtiments, nommé Gillet :

« M. Gilet m'ayant dit, Monsieur, de faire faire une portte d'armoire dans ma chambre par un menuisier à moy, ceux du Roy étant trop occupée, j'ay fait faire ledit battant à mes dépend. Quand l'home est venu la poser, on s'est saisie de lui et on la mit en prison. En vérité, Monsieur, la chose est sy injuste que je me flatte que vous voudrés bien sur le champ envoyer ordre à M. Lécuyer de le faire sortir. Je vous seroy très obligée. Il est cruel d'estre reprimandé pour dépenser le sien. Il faut que M. Lécuyer m'en veuille. D'ailleurs, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

CONFLANS, Cesse DE MAULDE.

A M. le marquis de Marigny, à Versailles. »

(O1 1799.)

Travail du 28 octobre 1763 :

Bon du Roy par lequel S. M. accorde à M. le duc de Praslin une dépense de 4 à 500 livres, tant pour blanchir les parties de son grand cabinet à Versailles, où on ne peut mettre de tapisseries, que pour un dessus de porte sculpté et doré, M. le duc de Praslin s'étant obligé d'y faire mettre le tableau à ses dépens.

Bon du Roy, etc., à Mme la duchesse de Lauraguais, une somme de 3,383 livres, pour des réparations qu'elle vient de faire à son logement de Versailles, la peinture et la dorure non comprises qu'elle paye à ses dépens. Cette concession de 3,383 livres faite en considération de ce que Mme la duchesse de Lauraguais a fait successivement de la dépense dans les différents logemens qu'elle y a occupés.

Requête de Voltaire pour son appartement de Versailles (1).

14 juin 1746.

M. de Voltaire, historiographe du Roy, prie M. le Directeur général des Bâtiments de vouloir bien ordonner qu'on fasse les réparations cy-après à son apartement, cour des cuisines de Monseigneur le Prince de Condé, nº 14, cy devant apartement de Mme Lebel (2). Savoir :

Une fenestre et un volet, une porte et une cloison, un tambour à la cheminée qui fume.

Une couche de blanc sur les murs.

(1) Archives Nationales, O¹1810 (p. 96).

(2) Il n'est pas sans intérêt d'avoir cette indication sur le logement de Voltaire au Château, où il cessa de venir à partir de 1750. La cour des cuisines du prince de Condé, d'après la disposition de l'appartement de ce prince, paraît avoir été la petite cour au bout de l'aile des Princes. (Le plan à petite échelle de Blondel marque le prince et la princesse de Condé sur l'emplacement de la Salle de 1830.) Voltaire aurait donc habité le bout de l'aile ou le pavillon de l'ancienne Surintendance (aujourd'hui pavillon Macips). Marmontel, comme secrétaire des Bâtiments du Roi, habita l'hôtel de la Surintendance (aujourd'hui le Petit-Séminaire).

Quelque lecteur aura peut-être intérêt à savoir où logeaient, à Versailles, les personnages dont le nom revient le plus souvent dans nos études. Un document de 1749 (O¹ 1828, Dehors de Versailles) permet de fournir ces renseignements :

La Surintendance des Bâtiments était occupée, à cette date : au rez-de-chaussée, par M. de Vandières, les bureaux, M. de la Grandière, et des remises et écuries de Mme de Pompadour; au premier étage, par M. de Tournehem, directeur général, et par la galerie des tableaux du Roi.

Une maison de la rue du Vieux-Versailles, joignant la Surintendance, était habitée par M. Portail, garde des tableaux du Roi, M. Pillot, commis des Bâtiments, etc.

Enfin, à l'Hôtel de Mademoiselle (aujourd'hui nº 7 de la rue Gambetta) logeaient M. Gabriel, premier architecte, M. de Cotte, contrôleur de Paris, et Lécuyer, contrôleur de Versailles. Gabriel et Lécuyer occupaient, en outre, une partie de l'Hôtel de La Feuillade.

Un chambranle de cheminée de pierre, peur du feu, et 12 piés en quarré de parquet.

Demande aussi qu'on fasse une porte à des privés publics qui sont au pié de l'escalier et qu'on détourne, s'il se peut, la rigole de la goutière voisine pour les laver.

Mémoire présenté à Louis XV par le comte de Noailles, gouverneur de Versailles, sur les cuisines particulières.

Du temps du feu Roy, il n'y avoit point de cuisine dans le Château de Versailles. Presque tous les seigneurs et dames avoient des maisons dans la ville et les dames n'avoient dans leur logement que leurs femmes de chambre et un laquais. A présent, on veut avoir tous ses gens et sa cuisine comme à une maison de la ville, ce qui occasionne une malpropreté et une puanteur très indécente, et l'on jette de nouveau tout par les fenêtres. Mesdames les duchesses de Chevreuse et de Brancas sont prêtes à déserter leurs logemens, qui réellement ne sont pas soutenables à cause de la mauvaise odeur.

Le seul remède qu'il y ait à cet inconvénient seroit de faire griller sans miséricorde les fenêtres par où l'on jetteroit des ordures; cela rendroit les maîtres circonspects sur leurs domestiques. Votre Majesté en donna l'ordre, il y a cinq ans, au comte de Noailles ; mais M. de Tournehem réclama fort ses droits sur les fenêtres et sur les grilles, moyennant quoi l'ordre de Votre Majesté ne fut pas exécuté. Le comte de Noailles n'a nulle prétention ni sur les grilles, ni sur les fenêtres ; mais la nécessité d'y mettre ordre est indispensable et Votre Majesté est très humblement suppliée de vouloir bien donner ses ordres positifs en conséquence (1).

SERVICE DES SUISSES DU ROI.

Service qui peut arriver dans l'année (2).

Quand il se fait une entrée d'ambassadeur, le sergent de garde avec six suisses de la patrouille se trouveront dans la Cour Royale pour écarter le monde qui nuiroit à la facilité de pouvoir faire l'entrée avec aisance. Pour

(1) O[1]1798. Cette curieuse pièce n'est pas datée, mais elle est transmise à Lécuyer, de Fontainebleau, le 20 oct. 1754, par une lettre de M. de Marigny. Celui-ci recule devant la dépense qu'entraîneraient les grilles demandées ; le contrôleur, dans sa réponse, lui suggère de faire un exemple, en ordonnant de poser deux ou trois grilles.

(2) Cette pièce et les suivantes sont extraites d'un registre des consignes des *Suisses du Roi*, qui a été acheté récemment par la Bibliothèque de la ville de Versailles. Un registre de même provenance appartient aux archives du Musée. Ces documents ont semblé de quelque utilité pour faire connaître certains détails de la vie intérieure du Château.

le départ des ambassadeurs, afin de tenir les passages de la salle libre, il y va, pour supplément des suisses des ambassadeurs, un caporal et un factionnaire de la patrouille.

S'il arrive que Madame la Dauphine soit enceinte au temps de Pâques, et qu'elle fasse ses dévotions à la paroisse, le sergent de garde prendra les ordres de M. Bouchemant (1) la veille pour faire jetter du sable dans la Cour Royale. Il avertira M. Lécuyer, afin qu'il donne ses ordres pour en faire jetter dans la grande cour, ce qui regarde les Bâtimens.

La Cour Royale regarde le Gouvernement pour son entretien et y maintenir la propreté. Aussi les deux petites rampes, celle de la Chapelle et de la Surintendance, pour avoir soin les jours qu'il s'y fait du verglas, d'y faire jetter du sable. Le sergent aura grande attention à cela. Il fera jetter de la sciure sur les galleries, quand il en verra le besoin. Aussi de faire casser les glaces de l'escalier du Grand Commun.

Madame la Dauphine accouchant d'un garçon, le sergent de garde s'informera de l'heure du *Te Deum* de la Chapelle. Il en informera M. Bouchemant, afin qu'il donne ses ordres, comme il est d'usage de tirer des boëtes pendant le *Te Deum*. En conséquence des ordres qu'il aura reçu, il avertira l'artificier du Domaine. Il aura soin de rendre compte à M. le Commandant de tout ce qui se passe dans le Château.

Le sergent de garde aura soin, s'il arrivoit que l'on porte le bon Dieu au Commandant, de faire aller six suisses en ordonnance avec chacun un flambeau pour accompagner le Saint-Sacrement. Si on le portoit à un sergent, il doit y en aller quatre. A un suisse du Château, il en ira deux.

Consigne de la garniture faite pour les passages du Roi.

Savoir :

Depuis la porte des glaces (2) jusques au salon de la Chapelle.

Les Suisses ne souffriront personne, tel grand seigneur que ce soit, du côté de l'appartement du Roy, tout le monde devant être rangé de l'autre côté sans déborder la garniture.

Les sergents et suisses auront attention de ne laisser passer personne, la garniture étant faite, que du côté des croisées, excepté cependant les seigneurs et autres qui ont leur entrée chez le Roy.

(1) Un M. de Bouchemant était encore concierge du Château sous la Restauration.

(2) C'est la porte qui donne du Cabinet du Roi dans la Grande Galerie.

Messieurs les ambassadeurs ont ce privilège, ainsi que les dames de la Cour en grand habit.

Ils laisseront aussi entrer dans le cercle les officiers des gardes du corps de service, les gentilhommes ordinaires et les écuïers du Roy, ceux de Mesdames, ainsi que les porte-manteaux. Les officiers des gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires peuvent y rester en attendant le Roy, jusqu'à ce qu'il sorte pour aller se rendre au salon d'Hercule, où ils prennent l'ordre du Roy. — Les officiers des Cent-Suisses de service ont le même droit que les officiers des gardes du corps (1).

Les personnes qui d'usage présentent tous les ans au Roy des fruits ou autres objets, avec l'approbation du Gentilhomme de la Chambre, peuvent rester du côté de l'appartement.

Les suisses du salon de la Guerre auront grande attention de ne laisser personne dans la première croisée près de la porte, les autres croisées jusqu'à la Gallerie étant suffisantes pour y souffrir le monde; ils tiendront le côté des appartements libre.

Les suisses depuis la salle du Trône jusques au salon d'Hercule ne laisseront qui que ce soit du côté des croisées, excepté les princes et princesses du sang et les dames de la Cour en grand habit; tous les seigneurs et autres personnes doivent se ranger de l'autre côté, à la hauteur des lustres sans distinction. Excepté cependant les ambassadeurs, qu'ils peuvent laisser un pas en avant par considération pour leur caractère.

Les suisses du salon d'Hercule auront grande attention de ne laisser, du côté que Messieurs les gens d'armes, mousquetaires et chevaux-légers prennent l'ordre du Roy, que les personnes desdites trouppes en habit uniforme ou reconnues par eux pour en être.

Le suisse de l'ordre aura soin que les valets de pied qui sont pour le passage du Roy ne soient point de niveau avec Messieurs de l'ordre, mais un pas en arrière.

Ils laisseront en outre du même côté le musicien qui prend l'ordre du Roi pour la messe le lendemain, toutes les autres personnes de telle qualité que ce soit devant être rangées derrière la garniture des suisses sans la dépasser.

Quand le Roy est entré dans la Chapelle, les gens d'armes, chevaux-légers, mousquetaires de l'ordre s'en vont; alors il ne doit rester de ce côté là

(1) La garde du Château était assurée par les gardes du corps, les gardes de la manche, les Cent-Suisses, les gardes de la porte, les gardes de la prévôté. Quelque rivalité existait entre ces corps, dont les attributions respectives étaient rigoureusement réglées. Les officiers des Cent-Suisses prétendaient ne devoir point recevoir l'ordre des officiers des gardes du corps, leur capitaine prenant directement, quand il y était, l'ordre du Roi (Luynes, VII, 21).

que les valets de pied, les écuïers, pages et porte-manteaux, et autres personnes bien connues, tout le monde devant être rangé de l'autre côté, et ne souffriront personne en avant des valets de pied. Alors, quand le Roy sort ou va à la messe, il doit marcher devant un sergent pour voir si tout est dans l'ordre, et un commandant pour punir ceux qui ne feront point leur devoir.

Nota. Il faut faire attention que les jours de grandes fêtes, où il y a procession des Cordons bleus, la garniture se fait à commencer depuis l'antichambre de l'Œil-de-Bœuf jusqu'à la porte du salon de la Guerre. Il ne faut souffrir qui que ce soit du côté de l'appartement, et faire ranger généralement tout le monde du côté des croisées.

Il est d'usage et permis au tailleur de pierre de présenter le jour de l'Ascension un bouquet au Roy, au salon d'Hercule.

Il est aussi d'usage au ministre de la Guerre de présenter les élèves de l'Ecole militaire, comme aussi les grenadiers destinés à entrer dans le corps des grenadiers à cheval.

M. l'abbé de Saint-Hubert envoie des oiseaux et des chiens tous les ans au Roy, qui lui sont présentés au salon d'Hercule.

Le roi de Dannemarck et le Grand Maître de Malte envoient aussi des oiseaux qui sont présentés dans le salon d'Hercule, etc.

Il est aussi permis, avec la permission de Messieurs les commandants, de donner des placets ou mémoires signés des capitaines des gardes du quartier, comme aussi dans les autres pièces, lorsqu'ils le jugeront à propos.

Ils feront attention à ne souffrir personne s'asseoir dans la pièce du Trône, ni dans la pièce de l'horloge où il y a les fauteuils du Roy et de la Reine.

Nota. Cet article regarde les suisses des appartemens dans la journée et, dans le temps des garnitures, le suisse qui est posté dans lesdites pièces.

Les comédies au Château commencent à la Toussaint inclusivement jusqu'à la semaine de la Passion. Le caporal aura soin de poser, les jours de comédie, un suisse à cinq heures et demie à la porte de la loge du Roy. Le suisse aura soin de ne laisser entrer personne dans la loge du Roy que les seigneurs ou dames qui lui seront désignés, pour avoir le droit d'y entrer; et aura soin de faire des rondes dans les escaliers des autres loges pour y faire descendre ceux qui y auraient entré. Ne point souffrir non plus Messieurs les Pages.

S'il arrivait que le Roy allât à la comédie, il se trouvera un sergent dans la cour des Cerfs pour marcher devant le Roy par le passage des Hoquetons, et il se trouvera un caporal pour garder la porte de la loge du Roy, que personne n'approche. Le Roy sortant de la comédie, le sergent se

trouvera pour marcher devant le Roy par le passage de M, le duc de Gèvre, pour faire ranger ce qui pourroit nuire.

Toute fois que le Roy descendra à la Chapelle, l'on met un suisse au balcon du pourtour de la Chapelle, pour empêcher que personne ne regarde et ne monte aux croisées, ce qui est expressément ordonné.

Service du Jour de l'An.

Il y a Procession des Cordons bleus.

Au lieu de commencer la garniture à la porte des Glaces, la garniture ce jour là se fait à commencer à l'Œil-de-Bœuf jusqu'à la porte du salon de la Guerre, et l'on fait ranger tout le monde du côté des croisées, pour la garniture de ce jour, toute la patrouille, les huit suisses des appartements et tout le pourtour.

Consigne des Appartemens du Château de Versailles.

Il est défendu aux Suisses du Roi, qui sont en sentinelle, de lire, dormir et jouer.

Ils auront soin qu'il ne se passe rien contre le bon ordre et auront grande attention de veiller à la sûreté des meubles, bougies, etc.

Ils ne laisseront entrer ni prêtres, ni moines, sans une permission par écrit du capitaine des gardes.

Ils ne laisseront passer qui que ce soit en redingottes, gans, couteaux de chasses et bottes.

Ils empêcheront que l'on ne donne le bras ou la main à aucune dame, et qu'on ne leur porte la queüe de la robbe.

Ils ne laisseront entrer personne nouvellement marqué de la petite vérole, ni gens de mauvaise figure, ni mal vêtu, ni portant canne ou bâton.

Aucun domestique en livrée ne peut y entrer, excepté ceux du Roi, de la Reine et de Madame la Dauphine.

Ils ne laisseront donner aucun placet, ou mémoire, sans une permission du capitaine des gardes ou du gouverneur.

Ils ne laisseront point passer en chaise ni fauteuil.

Ils ne laisseront personne s'asseoir dans le salon d'Appollon ni dans celui de Mercure.

La sentinelle du salon d'Hercule prendra son poste à l'ouverture du dit salon. Le suisse d'appartement qui ouvre la porte le matin doit lui remettre les clefs de la tribune; il y fera sa ronde et verra si tout y est en règle et sy rien ne manque.

Quand on fera la garniture pour la messe ou autres offices, il remettra la

dite clef au brigadier des gardes du corps qui doit la lui remettre quand ils sont finis ; et quand le suisse d'appartement viendra fermer il lui remettra les dites clefs.

Il est ordonné d'éteindre les feux quand il fume dans les appartemens, et de ne point en faire dans la salle du Trône.

Les suisses de garniture pour le passage du Roi ne souffriront personne du côté de son appartement; tout le monde devant être rangé de l'autre côté.

La garniture étant faite dans la Gallerie, il ne doit passer personne que du côté des croisées, excepté : Messieurs les ambassadeurs, les dames de la Cour en grand habit, et les seigneurs et autres personnes qui ont leur entrée chez le Roi.

Ils laisseront dans le cercle Messieurs les officiers des gardes du corps et des Cent-Suisses de service, les gentilshommes ordinaires, les écuyers de main et le service de M. le Dauphin, des Princes et de Mesdames.

Le suisse du salon de la Guerre ne laissera entrer personne dans la croisée près de la porte de la salle du Trône, ni du côté de l'appartement du Roi. Il ne laissera personne depuis la salle du Trône jusqu'au salon d'Hercule, du côté des croisées, excepté les Princes et Princesses du sang et les dames de la Cour en grand habit, tout autre personne devant être rangée de l'autre côté à la hauteur des lustres, excepté Messieurs les ambassadeurs qui peuvent rester un pas en avant.

Les suisses du salon d'Hercule ne laisseront du côté de l'Ordre que Messieurs les gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires. Ils auront attention que les valets de pied soient un pas en arrière, et le musicien en avant pour prendre l'ordre du Roi à l'entrée du salon; toutes les autres personnes devant être rangées de l'autre côté.

Le Roi permet sans conséquence que les suisses de garde au salon d'Hercule laissent chauffer à leur feu Messieurs les gardes du corps qui sont de service à la Chapelle, avec leurs bandouillières, à condition de ne pas passer et de ne pas entrer dans les autres pièces de l'appartement avec leur bandouillière, et cette permission bonne uniquement pour le temps du froid.

Consigne du salon d'Hercule (1).

Le suisse de sentinelle prendra son poste à l'ouverture du salon; en arrivant il ira prendre les clefs de la tribune du Roy pour y faire sa visite, voir

(1) On lit en marge : « *Nota.* La présente consigne a été posée au salon d'Hercule, au mois de janvier 1768. Et renouvelée en novembre 1775, telle qu'elle est dans les registres du service des suisses. »

s'il n'y manque rien, et gardera les clefs pour les remettre à Messieurs les Gardes du corps, quand ils feront la garniture, et les dites clefs lui seront remises par le suisse d'escalier ; et fera sur le champ sa ronde pour voir s'il n'y manque rien, et s'il n'y auroit personne de caché. Il avertira pour la garniture.

Il ne laissera passer aucun domestique, le Roy étant au Château, sans ordres supérieurs, à l'exception de ceux qui ont droit de passer non en livrée, comme le premier de Mme la duchesse de Villars, de Mmes les duchesses de Luynes, de Chevreuse, de Beauvilliers, pour suivre leurs maîtresses.

Aura grande attention de ne laisser entrer que des personnes décemment mises, sans reguingottes, ni bottes, que les seigneurs, écuïers ou pages, qui sont pour le service. Il ne laissera point entrer de gens marqués fraichement de la petite vérole ; ne laissera point porter la queüe aux dames de la Cour, ni donner le bras que dans le cas d'infirmité.

Il fera détrousser les robbes, cacher les parrasols. Ne laissera point entrer des chiens. Ne souffrira point que les domestiques éteignent leurs flambeaux le long des murs du salon de la Chapelle ni craïonner sur les murs et vitres.

Il ne souffrira personne dans l'espace de l'entrée des portes du salon, quand le Roy ou la Famille Royale passe. Aura attention de ne point laisser entrer gens mal vêtus dans le tems des passages de la Cour, et principalement quand le Roy est au Château, avec des bâtons ; ne point souffrir gens le chapeau sur la tête, ny avec des manteaux sur le corps ; ce poste est sensé appartement du Roy.

Ne laissera point entrer de femmes avec des tabelliers. Aucune chaise, ni fauteuil ne doit passer au travers des appartemens, que celles ou ceux de la famille royale.

Ne point souffrir donner des placets, sans que la personne en ait la permission.

Ne laissera point entrer de moines sans qu'ils soient munis d'une permission du capitaine des gardes.

La sentinelle qui sera de veille remettra les clefs à la fermeture des appartements au suisse qui viendra fermer. Surtout qu'il ne dorme point à son poste, et avertira s'il appercevoit du feu au Château.

La sentinelle du salon prendra garde aux rideaux et bougies du salon de la Chapelle, en faisant des rondes, pour prendre garde que les domestiques n'éteignent leurs flambeaux dans ledit salon (1).

(1) En marge : « *Nota*. Il ne faut pas qu'aucun des Suisses lise dans les appartements et qu'il se garde bien d'y jouer, ni poliçonner ; quand cela leur arrivera, ils seront punis sévèrement. »

Consigne de la gallerie de la Chapelle.

La sentinelle prendra son poste à six heures du matin jusqu'à midi, qui est l'heure de relever, et se donneront la consigne. Il fera des rondes exactement dans les corridors et cours du Château pour arrêter tous rodeurs, malfaicteurs, personnes suspectes et les questionner et mener au corps de garde, pour en informer le sergent de garde, qui se chargera d'en rendre compte à M. le commandant.

Fera sortir du Château gens marqués nouvellement de petite vérole.

Ne souffrira point de chaises bleues séjourner sur les galleries, ni aucune autre sur les galleries en haut.

Aura attention de faire ôter le bâton des chaises qui est en dedans, à moins que les porteurs ne soient à attendre leurs maîtres à leurs chaises.

Ne point souffrir jetter du bois, ni autre chose sur le carreau, ou escalier, de crainte de les casser.

Avoir soin de tenir les passages libres, ne point souffrir que les porteurs de chaises se promènent par bande sur les galleries, comme aussi d'empêcher qu'on n'y fume. Ne souffrira aucun jeu sur lesdites galleries.

Avoir grand soin de ne point laisser passer les porteurs d'eau sur les galleries dans le tems des gelées, les renvoyer par les petits escaliers.

Aura grand soin d'avertir au corps de garde pour le feu. Ne point souffrir gens importuns.

Prendra garde de ne point laisser rien traîner sur les galleries ou escaliers, avoir soin que les porteurs de bois aient leurs cordes.

Ne souffrira point mener dans le Château des bestiaux sans que ceux qui les mènent aient une permission. Il n'y a que les princes ou princesses de la Famille Royale qui aient le droit de faire venir jusques à leurs appartements des vaches, chèvres ou ânesses; cependant on l'a accordé à quelques autres, par grâce.

Ne point souffrir de vendeurs, colporteurs rouler dans le Château sans une permission par écrit.

Ne laissera point poser de placards ; au cas les arrêter; se porter à tout pour le bon ordre et pour la tranquillité.

Ne point laisser jetter par les galleries et fenêtres dans les cours, comme plâtres, pots de chambre, eaux sales, ce qui pourroit blesser ou gater quelqu'un, comme il est arrivé.

Le suisse de sentinelle aura grand soin, quand la Famille Royale viendra en bas à la messe ou aux offices, d'écarter tous gens qui auroient des

placets à leur donner. Il aura soin de veiller aux femmes de mauvaise vie, surtout le soir.

Il arrêtera tous serruriers qui ouvriroient des portes et autres, sans qu'ils aient avec eux le sergent de garde ou à son deffaut le caporal.

Si les lanternes se trouvent éteintes, avertir les allumeurs. Faire jetter de la ciure sur les glaces.

Il avertira au corps de garde si l'on porte le Bon Dieu, dans le Château, et s'informera à qui.

Consigne des galleries des Princes.

Le suisse de sentinelle prendra son poste à six heures du matin et ne quittera pas qu'il ne soit relevé par son camarade, ce qui doit être à midi.

Il aura soin de faire des rondes dans l'antichambre de Madame la Dauphine, pour en chasser les gens importuns, hors le premier jour du mois, que M. Boisgiroux fait des aumônes pour Madame la Dauphine. Il aura aussi soin de la conduire pour la messe. Pour la consigne entière, c'est la même que celle des galleries de la Chapelle.

Il doit avoir soin d'empêcher de mettre des chaises dans le passage qui va droit à l'appartement de Madame la Dauphine.

Consigne de la patrouille du Château.

Le caporal de garde et un factionnaire sortiront pour faire la patrouille à dix heures du soir, faisant des rondes tout partout le Château, jusqu'à deux heures du matin ; ils réveilleront les deux suisses de seconde patrouille, à une heure et demie, pour commencer la leur à deux heures jusqu'à six heures. Dans les grands voyages, c'est ordinairement un sergent avec un factionnaire qui est armé qui font la première patrouille, et un caporal et un factionnaire qui font la seconde.

Ce service consiste à faire des rondes par tout le Château, pour veiller à sa sécurité, si le feu venoit à prendre ; ils avertiront tout de suite au corps de garde et le sergent de garde, si le feu étoit considérable, avertira M. le Commandant, M. Le Bel et M. Bouchemant, ainsi que M. Lécuyer. On aura soin d'avertir les ramoneurs ; c'est la première chose, le feu étant dans le Château. Les suisses de la patrouille et les travailleurs donneront secours au plus vite avec les seaux pour porter l'eau.

Le feu venant considérable, de manière qu'on fut obligé de déménager les voisins de l'endroit où seroit le feu, se trouvant assez de monde pour porter secours au feu, il sera commandé des suisses, patrouille et travailleurs,

pour aider au déménagement, et prendre garde aux malfaicteurs qui pourroient saisir ces moments là pour détourner des meubles et effets.

Si la patrouille trouve des portes ouvertes, d'appartemens ou autres, après avoir fait leur visite, s'il n'y a personne, refermeront la porte et s'empareront de la clef, qu'ils mettront au corps de garde, pour en informer le caporal de garde, qui fera son rapport à M. le Commandant à l'ordre.

Ils arrêteront tous gens qu'ils trouveroient à essaïer d'ouvrir des portes, ou qui seroient cachez dans des coins, ou qui auroient l'air de n'avoir point d'asile, pour les questionner, savoir leurs noms et les mener au corps de garde; les trouvant en faute, ils les menneront tout de suite à la geole, et feront leur rapport le lendemain.

Ils arrêteront aussi tous serruriers qui ouvriroient des portes sans être venus au corps de garde en avertir, comme aussi toutes personnes qui forceroient ou enfonceroient des portes se disant de la maison et avoir perdu leur clef. Les Bâtimens ne le font pas sans avertir le sergent: les arrêter de même, si cela arrivoit, parce qu'on ne doit ouvrir aucun appartement dans le Château sans que M. Bouchemant en soit averti, étant concierge du Château.

Si ils voioient quelqu'un porter des paquets, voir qui et ce que c'est, les questionner, savoir où ils vont. Se porteront à la tranquillité et sûreté du Château.

Ils prendront garde qu'on ne prenne les lumières des lanternes. Arrêteront toute femme de mauvaise vie, qui seroit trouvée en faute.

Ne point souffrir de bruit, ny gens yvre, ou suspect, sur les galleries ou coridors.

Si l'on porte le Bon Dieu la nuit dans le Château, savoir à qui pour en rendre compte le matin. La nuit de Noël, que les patrouilles soient en ordonnance.

Et s'il y a quelque chose de nouveau dans les patrouilles en avertir le sergent, qui en fera son rapport à M. le Commandant.

Mariage du Dauphin (février 1747).

Etat du nombre des Suisses qu'il est nécessaire de mettre dans les pièces des Grands Appartemens et endroits où il y a des passages, le jour du mariage de Monseigneur le Dauphin.

Savoir :

Le salon ovale et la Grande Gallerie..	8 suisses.
Salon de la Guerre.	2
Salle d'Apollon	2

Salle de Mercure.	2	
Salle de Mars.	2	
Salle du billard.	2	
Salle de Vénus.	4	
Sur le pallié de l'escalier des Ambassadeurs.	4	
Salle de l'Abondance.	3	
Salon d'Hercule.	4	et 1 sergent.
Tribune de la musique.	2	
Grille de l'escalier des Ambassadeurs en bas.	2	
Au bas de l'escalier des Ambassadeurs.	2	
A la petite porte en dedans de l'escalier de M. le Gouverneur.	1	
Valet de chambre de quartier.	1	
Au passage et petite porte de M. le Gouverneur en bas.	1	
Salle des Ambassadeurs.	2	
Aux salles du Grand-Maître.	3	
A la Chapelle.	1	
Sur les 4 galleries du Château.	4	
Au corps de Garde pour se porter au désordre.	8	
	60 suisses,	

compris les 6 des Grands Appartemens. En outre, il y aura 5 sergents.

Supplier M. le Duc de Gesvres, premier Gentilhomme de la Chambre, d'avoir la bonté de parler à Mme la duchesse de Luines, première Dame de la Reine, pour qu'elle donne ses ordres que personne des gens de la Reine ne fasse passer au travers de l'appartement de Sa Majesté qui que ce soit pour entrer dans la Gallerie.

Mettre les barrières doubles et de chesne au premier passage de droite et de gauche avant d'entrer dans les Grands Appartemens du Roy.

Savoir : à la porte du salon de la Chapelle, à côté de l'appartement de M. le Prince de Dombe. — A la porte du salon d'Hercule en dedans du salon de la Chapelle, près les croisées qui sont sur le jardin. — Faire fermer les deux petites portes d'en bas des escaliers des tribunes de la Chapelle. — Faire fermer la porte du salon d'Hercule qui est du côté de la Chapelle. — Sur le pallié de l'escalier de Marbre près l'appartement de M. le comte de Clermont, une barrière de chesne tenant au coin de la balustrade. — Une autre barrière de chesne à la porte de la salle des Gardes appelée la salle du Roy en dehors la porte. — Une autre barrière au haut de l'Escalier des Ambassadeurs du côté que la Cour descend, tenant à la balustrade — Une autre barrière au pallier vis-à-vis celui ci-dessus, tenant à la balustrade.

— Une barrière à la petite grille de la Chapelle en dehors, au cas que l'on y mette des suisses du Château.

Il est d'une très grande conséquence de mettre dans la Cour des Princes un sergent des Gardes françoises et douze fusiliers pour en faire sortir les carosses et les chaises publiques, lors que les Maîtres et Maîtresses seront descendus de leurs voitures. — De même dans la Cour de la Chapelle un sergent et douze fusiliers qui feront ce qui est dit ci-dessus.

Comme il est ordonné que le public entrera par les galleries qui sont du côté de la Chapelle haute et basse, il est nécessaire qu'il y ait dans les deux cours qui sont sous les mêmes Galleries un sergent et douze fusiliers du régiment des Gardes Suisses dans chacune des deux cours, qui auront la même consigne que ceux des Gardes françoises.

Prier M. le major des Gardes du Roy de donner ses ordres au garde du corps de Sa Majesté, qui est de sentinelle au petit escalier qui monte à l'antichambre du Roy, de n'y laisser monter que les officiers de la Garde-robe de Sa Majesté, et leurs domestiques vêtus de la livrée du Roy, aïant les uns et les autres des billets de laisser-passer.

Tous les suisses du Château qui seront postés dans les différentes pièces des Grands Appartements auront une extrême exactitude à faire passer tout le monde derrière les formes qui serviront de barrières, tant dans la Gallerie que dans les pièces des Grands Appartemens, le Roy voulant passer aussi librement dans les Grands Appartemens que dans la chambre de Sa Majesté.

Les suisses ne souffriront qui que ce soit dans les croisées des dits Appartemens. Ils obéiront à Messieurs les huissiers de la Chambre du Roy pour le bon ordre du service, les Grands Appartemens étant réputés Chambre de Sa Majesté.

Une barrière au bas de l'escalier de l'appartement de M. le Gouverneur dans la cour du Roy. — Une autre barrière au bas de l'escalier qui monte chez le Père confesseur du Roy. — Une autre barrière au petit passage de M. le Gouverneur dans la cour du Roy. — Une autre au même passage du côté de la cour de la Chapelle.

Bals à la salle de la Comédie (1), les dimanches à commencer du 16 janvier 1763, donnés par le Roi, et dont M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, faisoit les honneurs.

M. le comte de Noailles a ordonné que les caporaux et les suisses du corps de garde de la patrouille y aillent chacun leur tour. Il y avoit un ca-

(1) Cette salle occupait l'emplacement du vestibule qui donne à présent accès de la Cour des Princes dans les jardins.

poral et six suisses de la patrouille emploïés pour garder les portes. Savoir : Le caporal et deux factionnaires à la porte de la salle du Conseil (1). — Deux factionnaires à la porte de la salle des Ambassadeurs. — Deux autres factionnaires à la porte du passage au théâtre. — Les deux suisses des Ambassadeurs étoient emploiés à la salle du Grand-Maître, où étoit le buffet pendant les cinq bals.

Un des commandants des suisses doit se trouver aux dits bals, pendant tout le tems que la Famille Royale y reste, et doit prendre la consigne du premier gentilhomme de la Chambre, pour la donner aux suisses et la faire exécuter.

Consignes des salles.

Consigne de la salle du Conseil. — Le caporal ainsi que les suisses doivent empêcher que les laquais ne fassent du bruit, et veiller à ce que tout se passe dans le plus grand ordre et ne laisser entrer que les dames de la Cour.

Consigne de la salle des Ambassadeurs. — Les deux suisses ne doivent laisser entrer que le service de la Bouche et autres gens nécessaires pour le service des Menus.

Consigne de la salle du Grand-Maître. — Les deux suisses ne doivent laisser entrer que le service de la Bouche et autres gens nécessaires pour les raffraichissemens.

Consigne du passage au Théâtre. — Les deux suisses ne doivent laisser passer que les seigneurs et autres avec des billets, et les dames de la Cour sans billets, ainsi que :

Les officiers des gardes du corps de service ; — Les officiers des Cent-Suisses de services ; — Les officiers des Gardes françoises et suisses de gardes. — Messieurs les Ambassadeurs et envoyés.

La Reine venoit au bal dans sa loge qui étoit gardée par des gardes du corps. Quand elle en sortoit vers les deux heures, le caporal emploïé à la porte de la salle du conseil doit quitter son poste, et prendre avec lui un des suisses de la porte de la salle des Ambassadeurs pour se trouver quand la Reine sort pour s'emparer de la loge et empêcher qu'il n'y entre que les personnes qui ont des billets ; aucun garde du corps, gens d'armes, chevaux-légers et pages, ne peuvent y entrer. Si cependant il se présentoit quelqu'officiers des gardes du corps, gens d'armes, chevaux-légers et autres personnes comme il faut, qui n'eussent point de billet, ils pourroient les laisser entrer.

(2) Cette salle, voisine de celle des Ambassadeurs, était au rez-de-chaussée de la Vieille-Aile. Il a été question de tous ces locaux au chapitre X.

M. le duc de Duras trouve bon que les commandants des Suisses fassent entrer dans ladite loge les personnes qu'ils jugeront à propos.

Le premier caporal des Suisses de la patrouille a été emploïé tout l'hiver, les jours de comédie et de bal, à la loge du Roy. Il lui étoit consigné de s'y trouver une heure avant la comédie ou bal, de visiter ladite loge ainsi que la petite à côté, de n'y laisser personne, de visiter égallement l'escalier qui va à la loge de la Reine et de là à la salle des Cent-Suisses (1), de voir si les dites portes des escaliers sont bien fermées, si il s'y trouvoit du monde qui ne dût pas y être, les en faire sortir.

Quand le Roy arrive, il doit se retirer entre la porte batante et la porte d'entrée du rez-de-chaussée, cour des Princes. Comme il répond de cette porte sur sa tête, il doit la tenir fermée et n'y laisser entrer que les princes, seigneurs ou dames de la Cour, qui sont sur la liste qui lui a été donnée par le commandant, qui l'a reçue de M. le comte de Noailles.

Toute autre personne ne pouvant y entrer sous tel prétexte que ce soit, et s'il arrivoit que l'on voulût parler à quelqu'un qui seroit dans ladite loge pour chose de conséquence, il pourra faire avertir la dite personne, mais non pas laisser entrer celle qui voudroit lui parler, sous peine de la plus rigoureuse punition.

Service des Suisses lorsqu'on a porté le Bon Dieu à la Reine malade à son appartement, le 4 mars 1766.

Savoir :

Deux gentilhommes de la Chambre et deux capitaines des gardes portoient

(1) La salle des Cent-Suisses était depuis 1757 au premier étage, sur l'emplacement de la salle 146 et exactement au-dessus de la salle de Comédie.

Voici ce que dit Luynes à ce sujet :

« 23 avril 1757. C'est d'hier que tous les petits marchands qu'on avoit soufferts depuis longtemps à Versailles, depuis l'escalier de la galerie des Princes jusqu'à la Salle des Gardes, se sont retirés. La raison que l'on donne de cet ordre est le projet de faire actuellement une salle des Cent-Suisses, dans la pièce qui est au-dessus de la Comédie, et de laisser plus de place pour la livrée dans la petite pièce qui est entre celle-là et la grande Salle des Gardes. Quoique ces deux arrangements ne fassent rien aux marchands qui sont au haut de l'escalier, M. le comte de Noailles a voulu que tous se retirassent... » — « 31 janvier 1758. Lorsque le Roi vint s'établir à Versailles, les Cent-Suisses reprirent leur ancienne salle, en bas, auprès de l'escalier de la Reine; c'est la même qu'ils occupoient du temps de Louis XIV; et comme l'appartement de Mme de Maintenon (qui est aujourd'hui celui de M. le comte de Clermont) est au-dessus de cette salle, il leur étoit très sévèrement défendu d'y fumer; Louis XIV n'a jamais pris de tabac et n'en aimoit pas l'odeur. Cette même défense a été renouvelée dans l'établissement de la nouvelle salle des Cent-Suisses dont je viens de parler. Quoiqu'ils occupent cette nouvelle salle, ils font cependant toujours usage de l'ancienne; c'est là qu'ils s'établissent pour attendre le moment de la sortie et de la rentrée du Roi, de la Reine, etc.; c'est là aussi qu'ils font leurs repas. Cette ancienne salle est d'ailleurs réputée plutôt pour Mgr le Dauphin que pour le Roi... » (XVI, 32 et 348.)

le daïe, le Bon Dieu étant porté de la Chapelle par l'évêque de Chartres. Quatre suisses caporaux de la patrouille aidoient à porter le daïe, pour soulager les deux gentilhommes et les deux capitaines des gardes.

Le Roi a accompagné le Bon Dieu et, après la rentrée à la Chapelle, il a remonté chez lui par les appartemens.

La garniture des suisses s'est faite aux appartemens comme un jour de chasse.

Service des Suisses des appartemens à la mort de la Reine, le 24 juin 1768.

Les Suisses d'appartemens furent pendant les neuf jours de service, depuis onze heures jusqu'à une heure de l'après dîné, depuis quatre jusqu'à six, durant lequel tems le public pouvoit entrer chez la Reine.

Les gardes du corps et les Cent-Suisses gardoient la porte d'entrée ; et les Suisses du Roi, la porte de sortie qui donnoit dans la Grande Gallerie.

Il y avoit deux suisses à la porte des Glaces de l'Œil-de-Bœuf, et les autres dispersés dans les appartemens. Les deux suisses qui étoient à la porte de sortie de chez la Reine avoient ordre de ne laisser entrer personne. Les deux de la porte des Glaces avoient ordre de ne laisser passer que le service, les seigneurs et dames de la Cour et les personnes connues. Les autres suisses devoient veiller à la sûreté des meubles des appartemens.

Au départ du convoi de la Reine, on a gardé les entrées de la Cour royale comme on fait le jour de la revue des mousquetaires (1).

GRANDS DEUILS DE LA COUR. TENTURE DES APPARTEMENTS.

Mort de la Reine de Sardaigne, Anne d'Orléans, ayeule du Roi Louis XV, décédée le 28 aoust 1728 (2).

Le dimanche 19 septembre, le Roi prit le deuil pour quatre mois et demi, en habit violet doublé de laine, cravate de batiste en grand ourlet, grandes

(1) Un accident eut lieu pendant l'exposition du corps de Marie Leczinska. Le 27 juin, Marigny présenta au travail du Roi le rapport suivant, de Lécuyer, accompagné d'un petit plan :

« Hier sur les cinq heures après midy, comme les Princes traversoient leurs appartements pour s'en aller à Marly, les Cent-Suisses ont repoussé avec tant de force et de violence le peuple qui montoit en foule l'escalier des Princes pour voir la Reine, que les deux travées A B de la balustrade en pierre de cet escalier en sont tombées ; malheureusement il s'est trouvé au-dessous le nommé Cordier, ancien pensionnaire du Cheuil, qui en est dangereusement blessé ; ceux auprès desquels il s'est trouvé ne le sont que très légèrement. » (O¹ 1069.)

(2) Archives Nationales, O¹ 822, p. 134 et suiv. (Registre tenu par les Premiers gentilshommes).

et petites manchettes plates avec un crêpe violet à son chapeau, gans, épée et souliers violets, la robe de chambre et la toilette violettes. Les carrosses du corps de S. M. furent drapés de drap violet; les autres carrosses, de noir. Toute la livrée fut habillée de deuil, et carreau d'église violet.

La Reine prit le deuil le même jour en habit de laine noire et linge de batiste. La toilette noire; ses carrosses et chaises à porteurs drapés de noir, et toute la livrée habillée en noir; les draps de pied, fauteuil et carreau d'église de drap noir.

Madame la duchesse d'Orléans, les princes et princesses du sang, les princes étrangers, les ducs et autres personnes titrées, les officiers de la Couronne, les principaux officiers de la Maison du Roi et de la Reine drapèrent leurs carrosses, chaises à porteurs et livrées.

Le 10 octobre, le Roi et toute la Cour quittèrent les grandes manchettes; le 31, on quitta les petites manchettes, et la livrée de la Reine et du reste de la Cour prit les nœuds d'épaule de couleur.

Le 21 novembre, la Reine et les dames prirent les pierreries, des gans blancs et quittèrent les hautes manchettes. Les hommes prirent des boucles et épées d'argent. Le Roi, peu attentif à son ajustement, conserva les boucles et l'épée de deuil.

Le 17 décembre, la Reine prit un habit de blanc en tout. Les hommes et les femmes, à cela près de ce qui est dit ci-dessus, imitèrent Leurs Majestés.

Le 2 janvier, le Roi prit une épée d'argent, des boucles et boutons de manche en diamans, et le 6 février Leurs Majestés et toute la Cour quittèrent le deuil.

Tenture des appartemens.

Le Château de Fontainebleau étant regardé en cette occasion, de concert avec l'ambassadeur de Sardaigne, comme une maison de chasse, et point comme un lieu de représentation, les appartemens ne furent point tendus de deuil. Mais, à Versailles, Leurs Majestés à leur retour trouvèrent leurs appartemens tendus en deuil, ainsi qu'il suit.

Dans celui du Roi, l'antichambre qui est après la salle des gardes, la pièce ensuite et la pièce à coucher du Roi (1), de drap violet, les portières, rideaux de fenêtres et couvertures des tables et sièges de même étoffe, le lit de drap violet doublé de satin blanc à franges de soie.

Le Roi dans le temps du deuil coucha dans son Cabinet, où l'on avoit mis un lit d'étoffe de couleur.

L'antichambre et le cabinet de l'appartement de la Reine furent tendus de

(1) Salles 121, 123 et 124.

drap noir; les portières, rideaux des fenêtres, couvertures des tables et sièges de même. Dans le grand cabinet, une estrade d'une marche, sur laquelle le fauteuil de la Reine étoit, et au-dessus un dais de drap noir (1).

Madame la duchesse d'Orléans, qui comme petite-fille de France a seule le droit de faire tendre son appartement dans le Château que le Roi habite, avoit les antichambres de son appartement dans le Château tendues de noir et dans le derrière un dais.

Règlement concernant les Grands Officiers.

Règlement du Roi pour les fonctions et prérogatives des Premiers Gentilshommes de la Chambre et du Grand Chambellan et du Capitaine des gardes du Roy (2).

Du 20 mars 1729.

Sa Majesté voulant affermir par un règlement précis et non équivoque les fonctions qui ont fait depuis nombre d'années le sujet de tant de contestations entre le Grand Chambellan et les Premiers Gentilshommes et le Capitaine des gardes du corps,

Veut et entend que le Grand Chambellan et les Premiers Gentilshommes répondent de la sûreté de sa personne dans son appartement, c'est-à-dire depuis la porte de l'antichambre que garde l'huissier (3), jusqu'aux portes du fond de l'appartement, chacun selon les droits de sa charge, les autres officiers, quels qu'ils puissent être, ne pouvant y être regardés que comme simples courtisans.

Service de la Chambre du Roi.

Mémoire des premiers valets de chambre sur le service de Louis XV (4).

Sire (5),

Vos premiers valets de chambre, s'étant aperçus qu'il se passoit quelque abus dans le service, ont l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. Elle a de tout temps annoncé qu'elle vouloit que le service se fît comme du temps du feu Roi et voilà comme il se faisoit.

(1) Les trois pièces de la Reine sont les salles 117, 116 et 114 (Salon de la Paix).

(2) O¹ 822, p. 136.

(3) A Versailles, cette porte est celle qui communique de la salle des gardes du Roi à celle dite du Grand-Couvert (salle 121).

(4) Archives Nationales, K 506.

(5) Ce mémoire, très intéressant par les questions d'étiquette sur lesquelles il renseigne, est adressé à Louis XVI.

Service de la Chambre du Roi, tel qu'on le faisoit sous Louis quinze.

Le matin à l'entrée familière (1), les veneurs de service n'entroient jamais que dans l'Œil-de-Bœuf ou dans le Cabinet du Conseil, quand le feu Roi les y faisoit appeler. Le feu Roi ne leur accordoit pas l'entrée familière de sa Chambre, de peur que le nombre de ces entrées ne vint à s'augmenter et que trop de gens, les grands eux-mêmes, ne vinssent à y prétendre.

Les garçons de la Chambre ne recevoient les ordres du Roi que de la bouche du premier valet de chambre, ainsi que les huissiers de la Chambre et du Cabinet, en l'absence du Premier Gentilhomme.

En conséquence le feu Roi avoit la bonté de dire au premier valet de chambre d'appeler le Prêt ou la Garderobe et les ordres étoient rendus sur le champ aux garçons de la Chambre.

De même aussi pour le travail et pour le Conseil, le feu Roi donnoit ses ordres, en l'absence du Premier Gentilhomme, au premier valet de chambre qui les rendoit aux huissiers de la Chambre ou du Cabinet.

Lors des audiences particulières, le premier valet de chambre sortoit le dernier du Cabinet du Roi et tenoit la porte extérieurement jusqu'à la fin de l'audience.

Dans la pièce de la Pendule à Versailles, et dans la pièce qui précède le cabinet intérieur de Sa Majesté, dans les petits voyages (2), il ne doit jamais rester que le premier valet de chambre, pour y être toujours aux ordres du Roi et par tolérance pure on y laissoit entrer les grands officiers de la Chambre, le Premier Gentilhomme et le Grand Maître de la Garderobe ; il a résulté de cette tolérance que Messieurs les Maîtres de la Garderobe ont quelquefois formé des prétentions très mal fondées à cet égard ; mais tous les officiers de la Chambre ainsi que les garçons du Château ne s'y tenoient dans aucune circonstance que pour leur service ; les derniers devant toujours rester dans la pièce près celle de la Pendule, dans le silence convenable.

(1) On a lu, au chapitre X, un règlement pour les entrées donné par Louis XV en 1727 et tiré d'un des registres des Premiers gentilshommes de la Chambre (O^1 822). Le même registre contient, p. 87, une « liste des personnes qui avoient les entrées chez le Roi en 1723 » ; elle comprend les « Entrées familières » (au nombre de dix-huit, depuis M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres et M. le Duc, jusqu'à M. Blouin et « Mme la nourrice »), les « Grandes entrées » et les « Premières entrées ». On trouve ainsi définies les « Entrées du Cabinet » : « Ceux qui auront les entrées familières et ceux que le Roi fera appeler, personne n'y ayant droit par naissance et par charge. Malgré cette décision, le grand-chambellan, les Premiers gentilshommes, le grand-maître de la Garderobe, qui n'avaient que les grandes entrées, ont joui tous des entrées du Cabinet. »

(2) A Versailles, le « cabinet intérieur » est, comme on l'a vu, le cabinet d'angle (salle 130).

Dans tous les moments et partout, ce que le Roi rendoit de ses poches et notamment sa montre, n'étoit jamais remis par Sa Majesté qu'au premier valet de chambre ou en son absence au garçon de la Chambre, les Premiers Gentilshommes de la Chambre n'étant pas faits pour remplacer personne.

Tous les objets présentés au Roi, tels que les livres, en un mot toutes les choses de nature à être mises dans le Cabinet du Roi, n'étoient jamais données au premier valet de chambre que de la main de Sa Majesté; les premiers valets de chambre n'ayant dans aucun cas ni ordre, ni service à prendre du Premier Gentilhomme, auquel ils sont seulement tenus de remettre la montre.

Au grand lever, les premiers valets de chambre mettoient la montre du Roi au Premier Gentilhomme pour la présenter à Sa Majesté; mais au débotté, le feu Roi donnoit toujours en arrivant sa montre de chasse au premier valet de chambre, afin qu'il allât chercher la montre de ville. Le soir, en passant pour le coucher dans le Cabinet de la Pendule, il lui remettoit aussi sa montre pour l'attacher au lit.

Les Premiers Gentilshommes n'ont jamais eu aucune espèce de service à faire dans le Cabinet intérieur du Roi, et c'est par abus, quand ils admettent quelqu'un à l'audience intérieure de Votre Majesté. Leur service devoit se borner tellement à la Chambre et au Cabinet du Conseil, qu'anciennement on ne leur permettoit pas de passer jamais le seuil de la porte du Cabinet du Conseil; arrangement sage fait par nos Rois pour n'avoir pas à redouter l'importunité des grands dans leur intérieur.

Quand le Premier Gentilhomme a donné à la Chambre et à la Garderobe l'ordre du grand lever de Votre Majesté, les officiers de la Garderobe et le barbier doivent attendre l'ordre du petit lever, dans l'Œil-de-Bœuf.

Sa Majesté, sans doute, voudra bien approuver le désir qu'ont ses premiers valets de chambre de conserver les prérogatives honorables de leur état, sans nuire aux droits d'aucun des officiers qui ont l'honneur de La servir.

Si Sa Majesté agrée qu'on continue le service sur l'ancien pied, Elle est très humblement suppliée de mettre son *Bon* à ce mémoire.

PREMIERS ORDRES DE LOUIS XVI POUR VERSAILLES.

Etat des ouvrages ordonnés par Sa Majesté pendant le voyage de Compiègne, 1774 (1).

Château de Versailles.

A l'étage de l'appartement du Roy, S. M. a ordonné que l'appartement

(1) Archives Nationales, O[1] 1773.

de quartier des premiers valets de chambre seroit donné aux garçons de sa chambre hors les deux pièces d'en bas, dont l'une est conservée aux premiers valets de chambre et l'autre rendüe à l'appartement de la Reyne (1).

Que les pièces des garçons de la Chambre, qui joignent la garderobe du Roy au rez-de-chaussée, seroient réunies à sa garderobe pour y donner plus d'aisance et de commodités, dont les arrangemens se concerteront avec les officiers de ladite garderobe.

Que les petites pièces en entresolles sur le passage qui va dans la cour de Mesdames seroient données en augmentation au capitaine des gardes, en rétablissant les communications comme elles étoient autrefois (2).

A l'égard de l'appartement du Roy, l'intention de S. M. étant que l'on remédie aux pièces qui ont pu contracter du venin, il convient de lessiver la pièce du Conseil, en conserver les fonds autant que faire se pourra, pour être blanchie. En faire de même de la pièce de la Pendule et de la petite antichambre des chiens et la petite salle à manger (3). Quant à la petite chambre à coucher (4), il convient de remettre un parquet neuf, refaire le plafond qui est lézardé, lessiver et regratter au vif les corniches et lambris pour être blanchis et réparés pendant Compiègne et être dorés ensuite, quand S. M. l'ordonnera.

Nétoyer les dorures de la pièce de l'Œil-de-Bœuf, ainsy que les dorures de la chambre de parade, sinon les laisser telles qu'elles sont, sauf à les redorer dans un autre tems.

Nétoyer les dorures du cabinet particulier du Roy, l'ancienne chaise percée et le cabinet ensuite près les bains, et en faire les réchampissages et reblanchir toutes les autres parties accessoires à ces pièces.

Le petit cabinet du Roy, la pièce à pans derrière (5) et cabinet ensuite formant la chambre des bains (6), la dorure étant solide, il convient la réparer et faire le réchampissage des fonds.

Les pièces ensuite, dont l'une sera destinée à former bibliotèque, seront blanchies sur les fonds et réparées.

(1) Le petit appartement du premier valet de chambre, dont il a été question en note, chap. II et XII, avait deux pièces au premier étage touchant les cabinets de la Reine. Elles étaient marquées 12 et 13 sur le plan de Blondel. Marie-Antoinette avait réclamé la petite pièce 12 pour augmenter ses cabinets.

(2) Le capitaine des gardes en quartier était logé au rez-de-chaussée, sur l'emplacement des salles 28 et 29. Le passage dont il est question ici est celui qui faisait communiquer la cour des Cerfs et la cour de Mesdames.

(3) Toutes ces indications sont faciles à annoter en se reportant aux chap. III, IV, V. Les trois pièces sont aujourd'hui les salles 127, 128, 129.

(4) Celle où est mort Louis XV.

(5) L'arrière-cabinet (salle 131) avait encore des pans coupés, comme on l'a établi au chap. VII. Mais ils devaient disparaître dans le remaniement qui eut lieu quelques mois après.

(6) La belle salle 132 servait au Roi, on le voit, de « chambre des bains » depuis l'installation des bains de Louis XV.

Les petites pièces qui doublent la Grande Gallerie et corridor de communication conduisant à l'ancienne salle à manger, les dorures en seront supprimées et le tout remis en blanc (1).

Toutes les pièces de fond en comble de cette partie, y compris l'ancienne bibliotèque au-dessus du cabinet du Conseil, en sera rétabli tous les blancs partout où il sera nécessaire.

Supprimer, comme il est marqué sur le plan, le petit escalier circulaire de fond en comble, qui est entre l'arrière-cabinet du Roy et le degré qui monte chez M. le Maréchal de Richelieu.

Rétablir le plancher et laisser ladite pièce de toute la hauteur pour avoir plus de jour et en former la garderobe des Cabinets intérieurs du Roy, en la décorant avec petits carreaux de marbre, lambris et corniche, ornés modérement de sculpture (2).

Former une bibliotèque dans la pièce de compagnie précédant la salle à manger (3), la mettre en blanc seulement et rétablir la salle à manger et l'antichambre de ladite salle (4).

Dans l'étage au-dessus de l'appartement du Roy, y faire les changemens indiqués par le plan pour y former, sçavoir :

L'appartement de M. et Mme de Maurepas dans l'appartement de Mlle du Barry (5) et les bains de Mme la comtesse du Barry.

Idem un appartement double, dont l'entrée sera par le degré de M. le Maréchal de Richelieu et occupera les pièces de l'appartement de Mme la comtesse du Barry dans toute la façade de l'aile sur la Cour de marbre, jusques et y compris la pièce au-dessus de la chambre du Roy.

Former l'appartement de quartier du premier valet de chambre dont l'entrée sera par le degré de M. le Maréchal de Richelieu et comprendra les premières pièces de l'appartement de Mme du Barry (6).

Tout le surplus au-dessus composant les cuisines et offices des petits

(1) Ces ordres, qui comprenaient le cabinet doré, ne semblent pas avoir été exécutés.

(2) La garderobe ainsi créée existe encore. On y fit les « lieux à l'anglaise », que mentionne le rapport du 14 octobre 1774. Ce réduit a reçu une dorure récente, lors du séjour de quelques heures fait par l'Empereur de Russie dans les Cabinets du Roi (8 octobre 1896).

(3) C'est-à-dire la salle 133 précédant la salle 134 (salon des Porcelaines). Sur la création de la bibliothèque de Louis XVI, v. plus loin les observations complémentaires du 10 juin.

(4) Cette salle à manger (salle 134) était celle « des petits appartements », depuis que cette dernière désignation était attribuée à cette partie du Château, c'est-à-dire depuis le moment où Mme du Barry avait pris possession des véritables petits appartements. Il en est question dans les pièces relatives aux scellés posés chez le Roi après la mort de Louis XV (carton du Grand Chambellan, O1 820).

(5) L'appartement de « Chon » du Barry. Cf. chap. XIX.

(6) Il semble évident, par ce partage de l'appartement Du Barry, que Louis XVI s'est refusé par répugnance à reprendre possession des parties du Château qu'avait occupées la favorite.

appartements du Roy, subsisteront dans l'état où elles sont pour le service de S. M.

Toutes les pièces faisant le fond de la cour et adossées à la Gallerie, à prendre de l'étage de S. M. jusques dans les combles, y compris l'ancienne bibliotèque, resteront dans l'état où elles sont à l'usage de S. M., et il n'en sera distrait seulement que les trois pièces l'une dessus l'autre marquées B pour l'usage du premier valet de chambre, en bouchant les issües du côté du Roy et masquant de grilles ouvrantes les trois croisées qui donnent sur la terrasse.

Appartement de Monsieur et de Madame (1).

L'intention de S. M. étant de placer Madame dans l'appartement du Dauphin, et Monsieur dans celuy qu'il occupe, le grand cabinet où a été fait le retranchement sera mis comme il étoit précédemment, les démolitions qui n'ont pu servir ayant été conservées; et sera ouvert la porte qui communique à la bibliotèque (2) pour en faire son cabinet; au moyen de cet arrangement, de la partie d'appartement qu'occupoit Madame en sera distrait le grand cabinet qui précédoit sa chambre, pour en former le logement du premier valet de chambre de quartier, dont sera fait plan comme ils conviendront.

Le surplus de l'appartement de Madame est donné par S. M. à l'usage de Madame Sophie.

Les garçons de la Chambre remplaceront ce qui étoit occupé par le premier valet de chambre.

Le surplus des pièces vacantes où étoit la première femme de chambre restera pour donner de l'aisance à cet appartement.

Le dépôt de livres demandé par Madame dans la pièce au-dessus du billard sera fait comme elle l'a demandé.

Appartement de Monseigneur le comte d'Artois.

L'entresolle demandé au-dessus de son cabinet avec un degré particulier pour y monter.

Des bains particuliers pour Monseigneur le comte d'Artois (3).

(1) Renseignements sur l'installation définitive du comte et de la comtesse de Provence au rez-de-chaussée du Dauphin; ils devaient y rester jusqu'en 1788.

(2) Il s'agit sans doute de la bibliothèque du Dauphin, salle 47. Je n'ai pas déterminé dans le détail l'installation du comte et de la comtesse de Provence, de 1771 à 1774. Le comte occupait alors, à peu de chose près, l'ancien appartement de la Dauphine de Saxe; la comtesse, les pièces donnant sur la Cour de marbre et joignant l'appartement de Madame Sophie.

(3) En marge : « A suspendre et attendre l'ordre de M. le contrôleur général. »

Appartement de Madame Adélaïde.

Le renfoncement de sa chambre aux dépens du corridor qui est derrière, et accessoires à cette partie (1).

A Trianon.

La confection de toute la chapelle et accessoires pour qu'elle puisse être d'usage à la Reyne (2).

La confection des parties commencées et ordonnées dans le jardin, dont tous les matériaux sont préparés et taillés, et attendre des ordres pour de nouveaux ouvrages.

A Versailles, ce 7 juin 1774. GABRIEL.

Observation sur la nouvelle bibliothèque du Roy au Château de Versailles (3).

Sa Majesté ayant ordonné qu'il soit fait un corps de bibliothèque dans la pièce de compagnie des petits appartemens au plein pied du grand, et désirant qu'elle soit faite pendant le voyage de Compiègne, il convient de faire dès à présent la démolition de tout le lambris qui existe, et faire tracer diligemment sur le parquet tout le plan, pour faire toutes les épaisseurs des bois, de tracer sur le mur toutes les élévations pour y régler quelques parties de sculptures, et mettre à portée M. Lécuyer d'ordonner toutes les ferrures et autres ouvrages de bronze qu'il conviendra, et les mesures des glaces qui seront nécessaires. Je laisse ici M. Darnaudin pendant huit jours aux ordres de M. Lécuyer, pour aider M. Heurtier à toutes ces opérations. Les sieurs Clicot et Rousseau se chargent de la menuiserie et de la sculpture et promettent diligence.

A Versailles, ce 10 juin 1774.

(1) En marge : « Ordonné par M. le contrôleur général. »

(2) La chapelle du Petit-Trianon avait été construite en 1773. Cf. G. Desjardins, p. 36.

(3) Ce document contient tout ce qu'il est essentiel de savoir sur l'histoire de l'admirable bibliothèque du Roi (salle 133), le premier travail important exécuté à Versailles sous Louis XVI.

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790, par feu *M. Bertrandy-Lacabane* et *M. E. Coüard.* — Seine-et-Oise. — Archives civiles, série E, articles 5864-6930. — Versailles (Cerf), 1897, in-4°.

Commencé par feu M. Bertrandy-Lacabane, l'inventaire des Archives civiles de Seine-et-Oise a été continué par M. E. Coüard, et le présent volume, le troisième de la série des archives notariales, est pour la majeure partie l'œuvre de ce dernier. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale de notre département y trouveront un guide sûr et des indications précieuses. Jusqu'ici, on n'a malheureusement pas assez souvent consulté ces anciennes archives notariales, dans l'idée sans doute qu'on y devait rencontrer seulement des pièces d'ordre privé. C'est une erreur et l'on y trouverait de très utiles renseignements sur l'histoire des communes. Prêchant d'exemple, M. Coüard s'est donné la peine de grouper en une soixantaine de pages une série de documents relatifs à Chevreuse.

La démonstration est concluante. A parcourir ces pièces, classées sous diverses rubriques : Assemblées provinciales, Administration, Impôts, Milices et Maréchaussée, Instruction, Assistance, Commerce et Industrie, Eglise, on est surpris de voir avec quelle précision de souvenir il est possible de se faire une idée de l'existence passée de cette petite ville. On assiste presque aux délibérations du dimanche où s'agitaient au sortir de la grand'messe les intérêts de la paroisse; les bourgeois protestent contre certains impôts et surtout sur la façon dont a été faite la répartition ; s'agit-il de tirer au sort un homme pour la milice du roi, ils s'éclipsent à l'envi, cherchant à se dérober à la charge redoutée du service militaire. Nous apprenons non seulement quels biens étaient la propriété de l'Eglise, mais nous entrons dans le

détail même de son administration : ce sont des réparations, des embellissements que l'on y fait; c'est une cloche que l'on refond; un lutrin et une horloge que l'on achète; un organiste que l'on choisit : en un mot, toute une résurrection de la vie provinciale d'autrefois.

On comprend qu'après nous avoir donné cet exemple frappant, M. Coüard souhaite de voir ouvrir aux érudits les arcanes des études de notaires qui, ayant échappé aux perquisitions révolutionnaires, ont conservé leurs archives anciennes. Il est même permis de deviner dans sa conclusion le vœu, très discrètement exprimé, de voir un jour ces archives versées dans les dépôts de l'État. Sans doute, une pareille mesure serait des plus libérales et des plus propices aux recherches d'histoire locale. La question ne laisse pas cependant d'être fort délicate. Beaucoup de ces pièces, de ces actes d'ordre privé, sont relatifs à des familles souvent encore existantes. Ne sera-t-il pas assez difficile d'apprécier à quel moment, d'après quelles règles, ces documents deviendront documents historiques et comme tels, en dépit de toutes les restrictions qu'on voudra bien édicter, pourront être mis à la disposition du public? H. L.

SOUVENIRS DU GÉNÉRAL COMTE FLEURY. — Tome I[er] (1837-1859), avec deux portraits en héliogravure. [Publiés par le comte Maurice Fleury.] Paris, Plon, Nourrit et C[ie], 1897.

Le grand mérite de ce livre, c'est qu'on y trouve exactement ce qu'on y cherche, ce qu'il est légitime et raisonnable d'y chercher, et tout d'abord une autobiographie des plus intéressantes. La figure du général Fleury se détache très vivement de ces pages sincères, écrites de verve, sans aucune préparation, d'une plume ferme et spirituelle. Il ne se flatte pas; il se montre tel qu'il a été : fort étourdi dans sa jeunesse, dissipant en peu d'années presque tout son patrimoine; mais brave, élégant, entouré d'amis distingués, aimant le danger et l'aventure au moins autant que le plaisir. Ces fautes de jeunesse ont d'ailleurs été pour lui d'heureuses fautes. Si, en effet, et c'est lui-même qui le remarque, il eût modestement conservé son bien, il ne se serait pas à coup sûr fait soldat; il n'aurait pas connu le prince Napoléon; il ne serait pas devenu colonel, général de division, sénateur, ambassadeur, grand écuyer de l'Empereur, son aide de camp et son ami. — Et précisément, les *Souvenirs* du général sont le livre

d'un ami. L'auteur, en l'écrivant, a voulu « *payer sa dette de reconnaissance envers ce cher Empereur qu'il a tant aimé* ». — Il ne s'est pas borné toutefois à écrire un panégyrique. A côté d'appréciations d'une bienveillance naturellement optimiste se rencontrent bien des traits finement observés, quantité d'anecdotes curieuses et même de faits nouveaux dignes d'être recueillis par l'histoire.

A. T.

Notre confrère, M. G. Moussoir, a publié dans la *Revue du Palais* (livraison du 1er octobre) un article doublement intéressant, et pour l'histoire de la Révolution, et pour l'histoire de notre département. Cet article intitulé : *Une élection en 1792*, nous fait assister aux opérations singulièrement compliquées d'une assemblée électorale qui siégea pendant dix-sept jours, du 2 au 18 septembre, à Saint-Germain-en-Laye, dans l'église « des ci-devant Récollets ».

M. Moussoir raconte, avec sa netteté et sa précision habituelles, et en appuyant son récit de documents empruntés aux Archives de Seine-et-Oise, cet épisode dont les détails nous étaient absolument inconnus. Il y a là un piquant chapitre d'histoire locale auquel nous espérons bien que son auteur saura trouver une place dans l'un des prochains volumes dont la Vie d'Hyacinthe Richaud vient d'ouvrir si brillamment la série.

Nous trouvons dans les derniers numéros de *Versailles Illustré* de nombreux articles qu'il nous serait agréable d'analyser ici ; mais outre que nous n'apprendrions rien à nos lecteurs, car il n'en est pas un qui ne suive avec intérêt cette publication si digne de Versailles, nous aurions vraiment trop à citer, et la place nous manquerait. Nous tenons à mentionner cependant, parmi les travaux purement historiques publiés depuis peu dans ce recueil, celui de M. Aug. Jehan sur le *Grand Commun*, et celui de M. J. Maillard sur les *Collections de M. de Sérent*, collections en grande partie conservées à la Bibliothèque de Versailles. Ces travaux sont accompagnés d'illustrations charmantes dues à MM. Gaston Renault, Didier, Aubryet et Prodhomme.

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DISCOURS ET RAPPORTS

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES